

**République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Scientifique**

Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou

**Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des
Sciences de Gestion**

Département des Sciences Economiques

Thèse en vue de l'obtention du diplôme de



Doctorat

Es Sciences économiques

Thème

***Les soutiens publics dans l'agriculture
algérienne et leur impact en matière de
sécurité alimentaire : cas de la
production laitière au niveau de la
wilaya de Tizi-Ouzou***

Préparée par : SAHALI Nour-eddine

Devant le jury composé de :

Président : Mr GUENDOUDI Brahim, Professeur, UMMTO

Rapporteur : Mr DJENANE Abdel Madjid, Professeur, U. Ferhat Abbas, Sétif

Examineur : Mr TESSA Ahmed, Professeur, UMMTO

Examinatrice : Mme AGHERMIOU Naima, MCA, UMMTO

Examineur : Mr KACI Hacem, MCA, ENSA

Examineur : Mr MAHOUI Karim, MCA, UAM Bejaïa

Soutenue le : 26/11/2020

Remerciements

Au terme de ce travail de recherche je ne peux qu'exprimer mes vifs remerciements à de nombreuses personnes qui ont contribué, de près ou de loin, à la réalisation de cette thèse.

Je tiens à exprimer toute ma reconnaissance envers mon directeur de thèse, le professeur DJENANE Abdelmadjid. Sa compréhension, sa patience, ses conseils, ses remarques, ses encouragements et son soutien indéfectible ont été cruciaux dans la réalisation de la thèse. Je resterai à tout jamais, monsieur DJENANE, marqué par votre dévouement et votre rigueur dans la direction de ce travail de recherche.

Je suis très honoré de compter parmi les membres de mon jury de soutenance les Professeurs G'UENDOZI Brahim et TESSA Ahmed ainsi que les Docteurs AGHERMIOU Naima, KACI Hacene et MAHOUI Karim que je remercie pour avoir accepté cette mission.

J'adresse également ma profonde reconnaissance à mes collègues qui m'ont fait l'immense plaisir de participer à l'achèvement de ce travail et avec qui les échanges furent riches de précieux à savoir M^{me} BELKHEMSA Ouerdia, BABOU Omar, ANICHE Arezki, SAHNOUNE Mohand, HAMMACHE Mohand, HAMDAD Toufik, BATACHE Abederahmane, HADJOU Lamara, AKKOUL Jugurta et Moussaoui Abdel Hakim.

Je voudrai exprimer mes remerciements au Professeur AINOUCHE Mohand Chérif, mon encadreur dans le cadre du mémoire de Magistère, qui m'a initié à la recherche sur le secteur agricole.

La réalisation de cette thèse a été rendue possible grâce à l'aide de plusieurs personnes lors des étapes de collecte et de transcription de données, je remercie plus particulièrement : HAMI Lounes, SADOUD Ahmed, ZEROUKI Kamel, CHENNA Samira, IHIDOUCENE Farid, BELKAID Mohamed, DEBOUZ Nacera et ADOUM Sadia.

Je voudrai également associer à mes remerciements M. BESSAOUD Omar et BEN CHARIF Hamid, enseignants de l'IAMM-CIHEAM de Montpellier.

Mes remerciements vont aussi à l'ensemble des éleveurs de la zone de Sébaou, qui ont bien voulu accepter de répondre à nos sollicitations et questionnements permettant la réalisation de notre enquête de terrain, sans oublier le personnel de la direction des services agricoles (DSA) de Tizi-Ouzou, qui m'ont bien reçu à chaque fois que je me déplaçais pour la collecte de données.

Je tiens aussi à remercier tous mes collègues enseignants au niveau de la faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion.

Dédicaces

Je dédie ce travail

À la mémoire de la personne la plus chère dans ma vie, en guise de reconnaissance pour toutes les souffrances qu'elle a endurées et de l'amour qu'elle m'a offert, YEMMA, repose en paix, Allah yarhem ;

À mon père pour toutes les difficultés qu'il a surmontées pour assurer notre bien-être;

À ma femme qui a toujours veillé sur l'éducation de nos enfants, que nous adorons.

À mes sœurs et frères, qui m'ont toujours soutenu ;

À la mémoire de mon grand père Belkacem, qui a été toujours exemplaire dans son travail et dans son comportement,

À la mémoire de mes enseignants qui ont participé à ma formation, particulièrement : Mr DRIF, Mr LEKRIM, Mr TLELLI, Mr SADOUDI, Mr BOUDEDJA , Mr HADJOUT, Mr BOUNEKHLA, Mr BOUMATI et Mr BRAHIMI.

Enfin, je dédie ce travail à tous les agriculteurs qui souffrent dans l'exercice de ce métier pénible, pour satisfaire les besoins grandissant de nos concitoyens.

Liste des sigles et abréviations

ANGEM	Agence Nationale de Gestion du Micro-Crédit
ANSJ	Agence Nationale de Soutien à l'Emploi de Jeunes
APFA	Accession à la Propriété Foncière Agricole
AsA	Accord sur le Commerce de l'Agriculture
BADR	Banque Agricole de Développement Rural
BLA	Bovin Laitier Amélioré
BLL	Bovin Laitier Local
BLM	Bovin Laitier Moderne
BM	Banque Mondiale
CACAM	Caisse Algérienne de Crédit Agricole Mutuel
CAEC	Coopératives Agricoles d'Exploitation en Commun
CAPER	Caisse d'Accession à la Propriété et à l'Exploitation Rurale
CAPRA	Coopératives Agricoles de Production de la Révolution Agraire
CCAM	Caisse de Crédit Agricole Mutuel
CEPRA	Coopératives d'Elevage et de Production de la Révolution Agraire
CLI	Caisses Locales Indigènes
CNIEL	Centre National
CNIS	Centre National de l'Informatique et des Statistiques des douanes
CNMA	Caisse Nationale de la Mutualité Agricole
CNT	Conseil National de Transition
CRMA	Caisse Régionale de la Mutualité Agricole
CPA	Caisse des Prêts Agricoles
CTW	Comité Technique de Wilaya
DA	Dinars Algérien
DAS	Domaine Agricole Socialiste
DSA	Direction des Services Agricoles
DSASI	Direction des statistiques Agricoles et Systèmes Informatiques
EAC	Exploitations Agricoles Collectives
EAI	Exploitations Agricoles Individuelles
ESP	Estimation du Soutien aux Producteurs
ESSG	Estimation du Soutien aux Services d'Intérêt Général pour l'agriculture
F	Fourrages
FA	Fourrages Artificiels
FAO	Food and Agriculture Organisation
FDRMVTC	Fonds de Développement Rural et de la Mise en Valeur des Terres par la Concession FDRMVTC
FDS	Fonds de Développement Social
FEOGA	Fonds Européen d'Orientation et de Garanties Agricoles
FGCA	Fonds de garantie des calamités agricoles
FGPPA	Fonds de garantie des prix à la production agricole
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FLDDPS	Fonds de Lutte contre la Désertification et Développement du Pastoralisme et de la Steppe
FMI	Fonds Monétaire International
FMVC	Fonds de Mise en Valeur par la Concession

FN	Fourrages Naturels
FNDA	Fonds National de Développement Agricole
FNDIA	Fonds National de Développement de l'Investissement Agricole
FNDR	Fonds National de Développement Rural
FNRDA	Fonds National de Régulation et de Développement Agricole
FNRPA	Fonds National de Régulation de la production Agricole
FPZ	Fonds de Protection zoo sanitaire
GATT	Général Agreements on tariffs and Trade
GEP	Groupements d'Entre Aide Paysanne
GIPLAIT	Groupe industriel des productions Laitières
GMV	Groupements de Mise en Valeur
Ha	Hectare
HCR	Haut Commissariat aux Réfugiés
INPV	l'Institut National de la Protection des végétaux
IPVW	l'Inspection de la protection des végétaux de la Wilaya
ITMAS	Institut Technologique du Matériel Agricole Spécialisé
LCLL	Lait et Crème de Lait Liquide
LCLP	Lait Crème de Lait en Poudre
MADR	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MGLA	Matière Grasse Laitière Anhydre
MGS	Mesure Globale de Soutien interne
OAIC	Office National Interprofessionnel des Céréales
OCDE	Organisation de coopération et de Développement Economiques
OCM	Organisations Communes de Marché
ONILEV	l'Office Interprofessionnel des Légumes et Viandes
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONALAT	Office National du lait
ONCV	Office National de Commercialisation des Vins
ONG	Organisations Non Gouvernementales humanitaires
ONRA	Office National de la Réforme Agraire
ONS	Office National des Statistiques
ONU	Organisation des Nations Unies
PAC	Politique Agricole Commune
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PDZPPS	Programme de Développement des Zones de Parcours et de Protection de la Steppe
PGC	Produits de Grandes Consommation
PIB	Produit Intérieur Brut
PMG	Prix Moyen Garantie
PNDA	Plan National de Développement Agricole
PNDAR	Plan National de Développement Agricole et Rural
PNR	Plan National de Reboisement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRAR	Politique du Renouveau Agricole et Rural
PRCHAT	Programme du Renforcement des Capacités Humaines et de l'Appui Techniques aux producteurs
PPDRI	Projets de Proximité de Développement Rural Intégré

Quintaux	Qx
R.A	Révolution Agraire
RGA	Recensement Général de l'Agriculture
SA	Sécurité Alimentaire
SAP	Sociétés Agricoles de Prévoyances
SAU	Surface Agricole Utile
SAT	Surface Agricole Totale
SDE	Soutien générateur de plus de Distorsion
SIP	Sociétés Indigènes de Prévoyance
SI-PSRR	système d'information du programme de soutien au renouveau rural
T	Tonne
TNA	Taux Nominal d'Assistance aux agriculteurs
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UE	Union Européenne
UF	Unité Fourragère
UNPA	Union Nationale des Paysans Algériens

Sommaire

Introduction générale :.....p1

Première partie : Analyse de l'évolution historique de l'agriculture algérienne et de la sécurité alimentaire et étude des Fondements théoriques de l'intervention publique en agriculture

Introduction de la partie1.....p15

Chapitre I : Les fondements théoriques des soutiens publics en agriculture et la sécurité alimentaire.....p17

Section 1 : Les justificatifs de l'intervention publique dans le secteur agricole.....p18

Section 2 : Les différentes acceptions de la sécurité alimentaire.....p51

Chapitre II : Etude de l'évolution historique de l'agriculture et de la sécurité alimentaire en Algérie.....p85

Section1 : L'agriculture algérienne durant la planification : multiplication des modes de gestion et recul de la sécurité alimentaire.....p86

Section2 : L'agriculture algérienne pendant la période des réformes économiques : recul de la sécurité alimentaire.....p121

Chapitre III : La politique agricole récente : soutiens publics diversifiés et vulnérabilité alimentaire.....p154

Section I : Les soutiens publics diversifiés : soubassement d'une politique agricole ambitieuse.....p155

Section 2 : Amélioration des performances des filières de production agricole et persistance de la vulnérabilité alimentaire.....p189

Conclusion de la partie 1.....p225

Deuxième Partie : *La filière lait au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou : Caractéristiques, soutiens publics et analyse des résultats du cas pratique*

Introduction de la partie 2 :.....	p227
Chapitre IV : La filière lait en Algérie : analyse de la politique récente et dépendance au marché mondial.....	p229
Section I : Les caractéristiques de la filière lait et politique publique.....	p230
Section II : Amélioration des performances et dépendance au marché mondial.....	p263
Chapitre V : <i>Présentation du cadre d'analyse et étude de l'impact des politiques agricoles récentes au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou.....</i>	<i>p301</i>
Section 1 : Présentation de la wilaya de Tizi-Ouzou	p302
Section 2 : Analyse de l'impact des soutiens publics sur le secteur agricole de la wilaya	p332
Chapitre VI : Analyse des résultats de l'enquête et étude de l'impact par traitement de données.....	p365
Section 1 : Méthodologie de l'enquête : choix de la population et processus d'échantillonnage : cas des exploitations laitières de Sebaou	366
Section 2 : Section 2 : Analyse de l'impact des soutiens publics sur les exploitations de productions laitières de Sebaou	402
Conclusion de la partie 2 :.....	449
Conclusion Générale	451

Les efforts de développement économique déployés par l'Algérie n'ont pas suffi à la réalisation des objectifs visés dans la stratégie de développement national. En effet, l'économie algérienne est fortement dépendante des exportations pétrolières (pays mono exportateur), les recettes pétrolières dépassent 60 % du PIB et représentent 95 % des exportations globales. Cette situation est préoccupante, puisque le marché pétrolier est une donnée exogène qui peut remettre en cause à n'importe quel moment la stabilité économique et sociale, déjà fragile jusque là, à cause de l'échec constaté dans le modèle de développement économique appliqué.

Après l'indépendance, le développement de l'économie nationale est fondé sur une stratégie préconisant la mise en place d'un tissu industriel « lourd ». Cette stratégie est concrétisée, à partir de 1967, par le l'application du premier plan triennal. L'objectif recherché par le choix de ce modèle de développement est la concrétisation de l'intégration de l'économie nationale. L'échec de cet objectif n'a pas permis la cohérence entre le secteur industriel et les autres secteurs, particulièrement celui de l'agriculture.

Ainsi, la crise de 1986, " le contre choc pétrolier", constitue le point culminant de l'amplification des problèmes de l'industrie nationale, avec la réalisation de faibles performances. Bien que des réformes ont été engagées afin de redresser la situation à l'image de la restructuration organisationnelle et financière, l'autonomie et l'assainissement des entreprises publiques, ces tentatives en faveur du secteur industriel, n'ont pas permis d'éliminer les tendances négatives de la situation financière des entreprises publiques (indice de production négatif, découvert bancaire important, etc.).

L'échec de ces réformes a obligé l'Algérie à adopter un plan d'ajustement structurel sous l'égide du FMI qui n'a abouti, à la fin des années 1990, qu'au rééquilibrage des paramètres macro-économiques du pays. Néanmoins, l'économie nationale est restée tout de même en

stagnation étant donné les faibles taux de croissance enregistrés durant cette période, ce qui la rendait davantage fragile dans un contexte d'ouverture à la concurrence étrangère (les engagements concernant les accords d'association pour l'intégration à la zone de libre - échange euro-méditerranéenne et le processus d'adhésion à l'Organisation Mondiale du Commerce dans un proche avenir).

A partir du début du nouveau millénaire (2000), l'augmentation des cours des hydrocarbures sur les marchés internationaux a permis aux pouvoirs publics de lancer d'importants projets d'équipement (autoroute Est- Ouest, construction de logements sociaux, infrastructures de base, etc.). De surcroît, la dette extérieure est au plus bas niveau (elle est passée de près de 30 milliards de dollars en 2000 à seulement 5 milliards en 2012) et ce, suite à son remboursement anticipé.

Cependant, la diversification des exportations hors hydrocarbures est un objectif recherché depuis fort longtemps dans le but d'améliorer la capacité de résistance à d'éventuelles crises énergétiques comme ce fut le cas avec le choc pétrolier de 2014. Cet objectif est loin d'être réalisé à cause notamment de la faiblesse du secteur agricole dont les répercussions apparaissent dans le niveau des importations des produits alimentaires qui représentent une part importante des importations globales. Une grande partie de celles-ci est constituée des produits stratégiques, tels que les céréales et les produits laitiers ainsi que des produits de large consommation pour la société algérienne.

Par ailleurs, le secteur agricole, a connu divers évolutions à travers les différentes périodes historiques de l'Algérie. La coexistence de deux secteurs hétérogènes, l'un étant traditionnel (ne bénéficiant d'aucun intérêt et encouragement de la part des autorités coloniales) et l'autre moderne (appartenant aux colons et se trouvant sur des terres fertiles spoliées aux algériens ; pris en charge par l'autorité coloniale en termes de crédit bancaire, d'introduction des techniques modernes, etc.) constitua la principale caractéristique de la période coloniale. Sur le plan

des productions, malgré l'existence d'une abondance des produits agricoles, cela n'a pas profité aux algériens étant donné que le surplus de ces produits est exporté en direction de la métropole.

Après l'indépendance, à l'instar des autres secteurs de l'économie nationale, le secteur agricole a été soumis aux règles de l'économie dirigée jusqu'à la fin des années 1980. Cependant, ce secteur a été mis au service du secteur industriel par la fourniture des matières premières nécessaires à ce dernier. Cette domination s'est traduite aussi par l'attribution des moyens financiers insuffisants au développement de l'agriculture (12,2% de la somme totale effective des crédits entre 1967-1977, contre 70% pour l'industrie).

De plus, le secteur industriel avait capté la plupart de la main d'œuvre qualifiée. Dans ce cadre, Bedrani avance que : « outre les moyens financiers, l'agriculture se trouve également défavorisée sur le plan d'affectation de la force de travail qualifiée et l'affectation des cadres administratifs et économiques compétents »¹. Par conséquent, sur le plan organisationnel, trois formes d'exploitation prévalaient, à cette époque. C'est ainsi que fut, l'instauration de l'autogestion en 1963 pour prendre en charge les exploitations abandonnées par les colons. Néanmoins, la réussite du modèle économique fondé sur le secteur industriel a nécessité la mise en place du secteur de la révolution agraire à partir de 1972. En parallèle, les terres appartenant au domaine privé, d'une qualité moindre par rapport à celles du domaine public, représentent 58,9% de la superficie totale, composées en grande partie par des petites exploitations.

Le secteur agricole étatique a connu une restructuration en 1982 avec la création des Domaines Agricoles Socialistes (D.A.S) et par la suite, la mise en place de la loi 87-19 qui a visé l'éclatement des D.A.S en exploitations agricoles collectives (E.A.C) et des exploitations agricoles

¹ Bedrani S., L'agriculture algérienne depuis 1966, OPU.

individuelles (E.A.I), connue par l'opération de réorganisation du secteur public agricole. Néanmoins, l'application de cette loi a engendré plusieurs problèmes inhérents au manque de financement, à l'apparition des litiges, etc. L'échec de cette entreprise, considérée comme une privatisation partielle des terres publiques, n'a pas tardé à se répercuter sur la performance du secteur agricole, pratiquement, dans toutes les filières de production. Quant au secteur privé, il n'a connu aucune politique particulière visant son développement.

Cette instabilité sur le plan organisationnel depuis l'indépendance, a conduit à des résultats faibles dont la contribution a accentué la dépendance alimentaire du pays ainsi que l'alourdissement de la facture alimentaire au fil des années. En effet, la production agricole qui assurait 93% des besoins nationaux dans les années 1970 n'en assure que 30% au début des années 1980. A partir des années 2000, la sécurité alimentaire² du pays est assurée grâce au recours massif des importations à hauteur de 75%. La facture alimentaire, permettant de combler ce déficit, ne cesse de progresser.

Cette situation a amené les pouvoirs publics à mettre en place une politique agricole fondée sur les expériences passées. Cette politique s'est matérialisée par le lancement du plan national du développement agricole (P.N.D.A) en 2000. Ce dernier a été par la suite élargi au volet rural, devenu plan national de développement agricole et rural (P.N.D.A.R), en 2002. Ce plan, vise la réalisation de plusieurs objectifs, tels que l'augmentation de la production et de la productivité, l'extension de la surface agricole utile (S.A.U), la promotion de l'emploi agricole et surtout le renforcement de la sécurité alimentaire. La concrétisation de ces objectifs a nécessité l'adoption de plusieurs fonds publics notamment le fonds national de régulation et de développement agricole (F.N.R.D.A) qui

² Diveco, 2008, cité par F. Talahite, in Revue du Tiers Mondes, 25 ans de transformation post-socialiste.

prend en charge le programme de développement des produits agricoles par filières et le programme de reconversion.

Cependant, à partir de 2008, une nouvelle étape est enclenchée par la mise en place de la Politique du Renouveau Agricole et Rural (PRAR). Cette politique trouve sa justification à travers l'apparition de la crise alimentaire mondiale 2007-2008, caractérisée par la flambée des prix des produits agricoles sur le marché international. La concrétisation des objectifs de cette politique, se décline en trois volets complémentaires à savoir : le renouveau agricole, le renouveau rural et le renforcement des capacités humaines et de l'appui techniques aux producteurs (PRCHAT).

Toutefois, à partir de 2014 un nouveau plan est lancé, dénommé plan FILAHA 2014-2019. Celui-ci, s'inscrit dans la continuité de ce qui a été entrepris précédemment. En fait, les objectifs poursuivis, ne font que réitérer les efforts déployés. Dans ce cadre, nous pouvons citer : l'élargissement de la base productive, la poursuite de l'intensification et le renforcement des capacités humaines, le renforcement des mécanismes de protection de la production nationale.

Cependant, le secteur agricole reste caractérisé par un certain nombre d'handicaps, d'ordre naturel, historique et technique³. En effet, des blocages d'ordre naturel persistent liés notamment aux spécificités climatiques et géographiques. De même pour l'instabilité de la population algérienne qui a subi plusieurs formes de colonisation et a pesé négativement sur la stabilité de l'activité agricole. De plus, un retard sur le plan technique ne permettant pas d'augmenter les rendements, constitue un autre facteur qui peut expliquer la rigidité de l'offre domestique et le décalage en termes de rendements entre l'agriculture algérienne et les agricultures développées.

³ Bessaoud O. ; l'agriculture algérienne : des révolutions agraires aux réformes libérales (1963-2002), l'Harmattan, Paris, 2004.

Par ailleurs, la filière lait n'a pas bénéficié, après l'indépendance, d'un encouragement lui permettant de connaître un développement harmonieux. La satisfaction des besoins nationaux est réalisée, en grande partie, par l'importation de la poudre de lait. Cette démarche a favorisé la consommation, étant donné que le prix était administré. Cela a provoqué un manque d'investissement, au regard de la non attractivité des prix appliqués. La première tentative de développement de la filière correspond à la politique de réhabilitation poursuivie au milieu des années 1990.⁴

Toutefois, la véritable initiative visant la modernisation de la filière lait est venue avec l'application de la PRAR. Dans ce cadre, le volet concernant le renouveau agricole a fixé comme priorité, particulièrement, le développement de la filière lait. Le dispositif mis en place a prévu le financement des actions de production, de collecte et de transformation en accordant des primes pour chacune d'elle. De plus, l'encouragement des cultures fourragères, de l'insémination artificielle et de l'acquisition des équipements sont subventionnés.

Le lancement de ce plan, qui se veut un instrument catalyseur de l'amélioration de la production nationale, n'a pas permis la réduction de la dépendance alimentaire de l'Algérie vis-à-vis des marchés extérieurs. A cet effet, on assiste à une augmentation de la facture alimentaire très sensiblement en passant de 3 milliards de dollars, par an durant les années 1990 à 8 milliards en 2008 à 10 milliards par an de 2011 à 2017.

Néanmoins, il faut signaler que cette augmentation de la facture alimentaire s'explique, en partie, d'une part, par la crise alimentaire mondiale de 2008, caractérisée par une augmentation des prix sur les marchés internationaux et d'autre part, par le facteur démographique qui s'est matérialisé par une croissance importante de la population algérienne, passée de 30 millions d'habitants à 43 millions d'habitants,

⁴ Suite aux difficultés financières qu'a connues l'Algérie dans les années 1990, une politique de réhabilitation de la filière lait a été appliquée. Cette politique, lancée en 1995, est articulée sur l'octroi des primes pour la production, la collecte et la transformation.

durant la période 2000 à 2020. En outre, la population urbaine est de plus en plus importante, elle représente plus de 60% de la population totale. A cet effet, Boukella M., considère : « qu' il s'agit là d'un nouveau paramètre qui veut que la majorité des algériens ne soit plus constitués de producteurs de nourritures mais d'acheteurs auxquels il faut bien assurer, d'une manière ou d'une autre l'accès au marché de produits alimentaires de base ⁵ ». Enfin, les habitudes de consommation ont fortement changé ces dernières années, induisant plus d'influence sur la demande des produits agricoles de base.

Par ailleurs, l'analyse de la structure des importations, fait apparaître le poids important qu'occupent les produits de base pour la population algérienne dans la somme globale des importations. A cet effet, l'analyse révèle que le blé et les produits laitiers à eux seuls occupent 50% de la facture alimentaire. En effet, la facture d'importation de la poudre du lait est passée de 484 millions de dollars en 2001 à 902 millions de dollars en 2010 pour atteindre 1 239 millions de dollars en 2017. Cette évolution de la facture d'importation de la poudre de lait, est accompagnée par une augmentation importante des quantités importées, qui sont passées de 219 000 tonnes en 2001 à 265 383 tonnes en 2010 pour atteindre, enfin, 425 678 tonnes en 2017.

Cela est justifié, d'une part, par la rigidité de l'offre domestique et d'autre part, par la place de choix qu'occupe le lait dans l'alimentation des algériens, étant donné que l'Algérie fait partie des huit premiers pays consommateurs des produits laitiers, à l'échelle mondiale. En effet, la consommation moyenne du lait par habitant est passée de 34 litres, en 1967-1968 à 61 litres en 1979-1980 pour atteindre 134 litres en 2015, ce qui fait de l'Algérie le premier consommateur de lait et dérivés de la région

⁵Boukella M., L'Algérie de demain relever le défi pour gagner l'avenir, Politiques agricoles, dépendance et sécurité alimentaire, Friedrich Ebert Stiftung, Alger, 2008, p.13.

Maghreb⁶. La consommation laitière représente 2/3 de la consommation en protéine d'origine animale.

1. Objet de recherche

L'importance de cette filière pour l'économie nationale nous amène à retenir celle-ci comme objet d'analyse. Ainsi, notre thèse va porter sur l'impact des politiques agricoles sur le développement de l'activité de production laitière. C'est dans ce cadre que nous allons nous intéresser à l'évolution de la production, l'amélioration des rendements ainsi que celui du processus de l'élevage (intensification), durant la période de l'application du plan national de développement agricole et rural mais aussi d'apprécier son apport vis-à-vis de la réalisation de l'objectif de la sécurité alimentaire.

Pour ce faire, nous nous proposons d'étudier, en premier lieu, la place de l'agriculture algérienne dans l'économie, pour mieux comprendre les origines de blocage de développement de ce secteur, et les handicaps dont il souffre. En outre, nous allons voir les différentes solutions apportées aux contraintes structurelles rencontrées. C'est dans cette logique que nous aborderons l'étude de la nouvelle stratégie agricole mise en place depuis l'année 2000 avec les résultats enregistrés pour apprécier les raisons de la persistance du fardeau de la facture alimentaire, nonobstant les efforts déployés.

Le deuxième aspect de notre travail consiste à revoir les principales caractéristiques de la filière lait en Algérie en passant d'un modèle d'agro-importateur à la recherche d'un modèle producteur. Tout cela, va se faire en essayant de décortiquer le rôle qu'occupent les acteurs intervenants à savoir : les producteurs, les collecteurs et les transformateurs.

De plus nous allons voir les différentes décisions prises en faveur de cette filière, afin d'inciter et de dynamiser toutes les activités y inhérentes.

⁶ Bessaoud O., Rapport de synthèse sur l'agriculture en Algérie, ENPARD Méditerranée-CIHEAM, 2019.

De ce point de vue, l'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou revêt un intérêt indéniable car la wilaya constitue un bassin laitier important dans la production nationale. Dans cette wilaya, le choix s'est porté sur la zone de Sebaou. Ce choix n'est pas arbitraire. Il se justifie à la fois par l'importance de cette activité au niveau de cette zone d'analyse et l'importance de la production laitière. De plus, une grande partie des exploitations de production laitière (2/3) est localisée au niveau des communes appartenant à cette zone. Ces exploitations englobent plus de 60 % des vaches laitières de la wilaya dont 70 % des vaches de type BLM.

A cet effet, nous allons essayer de caractériser les transformations de la filière lait dans la zone de Sébaou, durant la période d'application de la stratégie de développement agricole, en cours, en prenant en considération le maillon de la production laitière. C'est ainsi que nous aurons à traiter de l'évolution de la production, l'amélioration de la race de cheptel, l'extension des surfaces irriguées, l'amélioration des conditions de l'élevage, la formation des éleveurs, etc. Il s'agit en fait de s'intéresser à l'impact de la politique poursuivie concernant les aspects quantitatifs ainsi que les aspects qualitatifs. Les aspects liés à la collecte de lait et à sa transformation seront aussi abordés.

2. Problématique

Notre problématique consiste à nous interroger sur la relation des soutiens publics accordés pour la filière lait et leurs apports à la réalisation de la sécurité alimentaire. Pour ce faire, nous avons formulé la question principale suivante :

Les soutiens publics récents permettent-ils la réalisation de la sécurité alimentaire en matière de la production laitière en Algérie ?

Dans le but de structurer au mieux notre travail et de bien cerner notre objet d'étude, nous avons jugé utile de poser les sous - questions suivantes :

- Quels sont les arguments développés permettant l'intervention de l'Etat dans le secteur agricole ?
- Quelles sont les principales caractéristiques du secteur agricole en Algérie et comment a-t-il évolué ?
- Quelles sont les principales caractéristiques de la filière lait en Algérie ?
- Quels sont les fondements de la politique agricole engagée depuis l'an 2000 et comment a-t-elle évolué ? Quels sont les instruments mis en place permettant l'accompagnement des différentes filières de production ?
- Quels sont les résultats enregistrés en matière de production et des rendements ?
- Quels sont les résultats enregistrés dans la filière lait au niveau national ? et quels sont les impacts de politiques laitières au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou ?
- Quels sont les impacts de la politique laitière sur les exploitations et les éleveurs de la zone de Sebaou ?

3. Hypothèses de travail

Nous avons formulé les hypothèses suivantes :

Hypothèse 1 : les multiples actions répertoriées dans le cadre des nomenclatures des filières de production peuvent permettre de répondre aux besoins de chaque activité agricole. C'est ainsi que le montage financier approprié à chaque action, contenue dans le PNDAR et par la suite dans la PRAR, permettrait de relancer l'investissement agricole, particulièrement dans la filière lait après la mise en œuvre du nouveau dispositif à partir de 2009.

Hypothèse 2 : Les agricultures développées à l'échelle mondiale, à l'image de la PAC, reposent sur l'intervention de l'État à travers l'adoption des mécanismes de soutiens, de protection de la production agricole et des subventions de l'État à la production. Ainsi, nous pouvons considérer

que les subventions accordées, en Algérie, pour le secteur agricole peuvent améliorer les quantités produites et les rendements, particulièrement, dans la filière lait.

Hypothèse 3: Les efforts déployés sur le plan financier sont accompagnés par des mesures d'assainissement du secteur agricole notamment concernant les aspects liés à la question foncière⁷, l'encouragement à la formation pour l'introduction des techniques modernes d'exploitation. Cela peut constituer un véritable facteur pour la modernisation de l'activité agricole et de la filière lait.

Hypothèses 4 : l'intensité de l'activité de production laitière au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou et l'implication de plusieurs acteurs peuvent contribuer à structurer le territoire, à travers notamment le maillage territorial. Ce qui permettrait de créer une dynamique, d'une part, en amont de la filière (production laitière, l'installation des unités production d'aliments de bétail, etc.) et, d'autre part, en aval de la filière par la création des unités transformation de lait et de produits laitiers.

4. Méthodologie de recherche

Pour pouvoir répondre à la problématique posée et rendre compte des résultats dans ce domaine, et de cerner l'appréciation des éleveurs concernant les différentes opérations contenues dans la politique laitière, nous avons eu recours aux outils méthodologiques suivants :

Pour construire l'objet de recherche, nous avons eu recours à différents travaux auxquels le sujet a donné lieu. Ainsi, les travaux de : Bedrani S., Bessaoud O., Djenane A., Ben charif A., Amellel R., Boukella M., Benachenhou A., etc. sont exploités. Ces travaux portent essentiellement sur le secteur agricole et la filière lait en Algérie.

⁷ L'adoption de la loi d'orientation agricole n°8-16 du 03 aout 2008 et de la loi sur la concession : la loi n° 10-03 du 18 aout 2010, fixant les conditions et les modalités d'exploitation des terres agricoles du domaine privé de l'Etat.

Pour la réalisation de nos investigations empiriques, nous avons fait appel à deux techniques de recherche. La première est une enquête auprès des producteurs laitiers de la wilaya de Tizi-Ouzou, particulièrement, au niveau de la zone la plus importante en matière de production laitière qui est la vallée de Sebaou. Notre enquête s'est déroulée au niveau de cette zone de la wilaya de Tizi-Ouzou où prédomine l'activité agricole. Cette zone concerne 17 communes parmi les 67 communes de cette wilaya et renferme 60 % du cheptel bovin laitier et plus e 65% de la production laitière de la wilaya.

Cette enquête est réalisée par questionnaire auprès des agriculteurs (éleveurs). Son contenu découle des éléments de notre problématique.

La deuxième technique qui est une "technique indirecte d'investigation scientifique utilisée sur des productions écrites, sonores ou audiovisuelles, provenant d'individus ou de groupes, dont le contenu ne se présente pas sous forme chiffrée, qui permet de faire un prélèvement soit quantitatif, soit qualitatif en vue d'expliquer, de comprendre et de comparer"⁸. Cette technique a permis l'analyse des productions du passé pour mettre en lumière les évolutions de la filière. La documentation inventoriée émane des organismes agricoles. Nous citons notamment : le ministère de l'agriculture, l'Office national interprofessionnel de lait, la direction des services agricoles de la wilaya de Tizi-Ouzou, le centre national des informations statistiques, les rapports CNIEL, etc.

5. Plan de rédaction : Notre travail est structuré en deux parties.

Chaque partie est composée de trois chapitres.

La première partie traitera des fondements théoriques de l'intervention des pouvoirs publics dans le secteur agricole et les différentes justifications avancées. En outre, une analyse rétrospective du secteur agricole est menée, afin de revenir sur les différentes politiques agricoles

⁸ Angers M., Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines, Casbah Université, Alger, 1997.

appliquées ainsi que les principaux résultats enregistrés. La période d'analyse s'étale de l'indépendance à la période actuelle.

Le chapitre I : traitera des fondements théoriques des soutiens publics en agriculture permettant de revenir sur le caractère multifonctionnel des activités agricoles. En outre, comme corolaire à cette multifonctionnalité, la sécurité alimentaire sera abordée dans ses différentes acceptions et les institutions internationales intervenant en faveur des pays en difficulté.

Le chapitre II : se penchera sur l'étude de l'évolution historique de l'agriculture et de la sécurité alimentaire en Algérie durant la période de planification en premier lieu, et de l'agriculture Algérienne durant la période des réformes économiques correspondant aux années 1990, en deuxième lieu.

Le chapitre III : abordera la politique agricole récente entamée depuis l'an 2000, caractérisée par le retour de l'Etat en accordant des soutiens publics diversifiés par plusieurs instruments financiers. Par la suite, les retombées de cette politique, réaménagée en deux reprises, seront examinées en se focalisant sur les performances des filières agricoles.

La deuxième partie : sera consacrée à l'étude de la filière lait au niveau national pour comprendre son évolution et les différentes étapes qu'elle a connues, ensuite elle sera examinée au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou, pour apprécier les réalisations de la politique publique. C'est dans ce cadre qu'une enquête est menée au niveau des exploitations afin de confronter les données collectées et la réalité du terrain.

Le chapitre IV : présentera la filière lait en Algérie à travers les principales périodes connues par l'agriculture algérienne. Toutefois, la période récente est traitée en se focalisant sur la politique menée depuis la crise de 2008 et ses principaux résultats ainsi que la persistance du recours à l'importation de la poudre de lait, de l'aliment de bétail et du bovin laitier.

Chapitre V : sera consacré à la présentation du cadre d'analyse et de l'étude de l'impact des politiques agricoles récentes au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou. En premier lieu, la présentation de la wilaya de Tizi-Ouzou et de la démarche méthodologique de l'enquête y sont exposées, et en deuxième lieu, l'impact des soutiens publics sur le secteur agricole de la wilaya est examiné en termes de réalisations physiques, réalisations financières ainsi que les principales performances enregistrées.

Chapitre VI : sera consacré à l'étude de l'enquête de terrain, en procédant par le tri à plat par la présentation des caractéristiques des exploitations, des investissements réalisés, des soutiens obtenus, des primes octroyées, des obstacles rencontrés ainsi que l'appréciation des différents soutiens par les éleveurs enquêtés. Enfin, l'impact des soutiens à travers l'analyse de la corrélation entre les variables à expliquer et les variables explicatives est entamée afin de faire ressortir les variables significatives sur l'investissement, la modernisation, les rendements, la production.

Introduction de la partie I

Les fondements théoriques inhérents à la justification de l'intervention de l'Etat dans le secteur agricole, sont nombreux. Néanmoins, la multifonctionnalité des activités agricoles est un argument qui revient, souvent, dans la littérature économique. Cette multifonctionnalité est étroitement liée à la défaillance du marché. En outre, des raisons non économiques liées, notamment, à la sécurité alimentaire constituent aussi un prétexte pour mettre en place des instruments permettant le soutien des revenus des agriculteurs qui permettra leurs stabilisations.

Par ailleurs, l'agriculture algérienne est caractérisée dans la première phase, relative à la planification, par l'instabilité des formes d'organisations dans le secteur public. Tandis que le secteur privé est resté à la marge d'un processus de développement, étant donné que la doctrine poursuivie dans le domaine économique est fondée sur la mise en place d'un secteur public fort. Les contraintes rencontrées ainsi que la place peu confortable accordée au secteur agricole dans la stratégie de développement économique a engendré des résultats qui ne cessent d'éloigner l'objectif de la souveraineté alimentaire, en premier lieu, et la sécurité alimentaire en deuxième lieu.

Cependant, la période récente qui coïncide avec l'envolée des prix des hydrocarbures, après l'an 2000, a enregistré un retour de l'Etat au secteur agricole, après son désengagement dans les années 1990. Ce retour est caractérisé par l'allocation des ressources dans le cadre de la politique menée. Cette dernière, ambitionne de réaliser plusieurs objectifs dont la sécurité alimentaire du pays. Dans cette partie, nous allons revenir, notamment sur la redynamisation de l'investissement dans les différentes filières de production dudit secteur ainsi que les performances réalisées, durant la période d'analyse allant de l'an 2000 à 2018. Cette partie regroupe trois chapitres qui sont :

Chapitre I : Les fondements théoriques des soutiens publics à l'agriculture et la sécurité alimentaire, composé de deux sections. La première est consacrée à l'étude des arguments en faveur de l'intervention publique dans l'agriculture. Aussi, les mécanismes mises en place permettant cette intervention seront abordés. La deuxième traite les différentes acceptions de la sécurité alimentaire. En outre, les différentes institutions internationales s'occupant de la sécurité alimentaire mondiale seront survolées.

Chapitre II : Etude de l'évolution historique de l'agriculture et de la sécurité alimentaire en Algérie. La première section est dédiée à l'évolution de l'agriculture algérienne de l'indépendance à la fin des années 1980. Il sera question de revenir sur les formes d'organisation, le financement, la place de l'agriculture dans la stratégie de développement et les résultats obtenus. La deuxième section sera consacrée à l'étude de l'agriculture algérienne durant la période des réformes économiques. Les nouvelles formes d'organisations instaurées, le recul du financement au secteur agricole, les rendements et les productions réalisés ainsi que le recul de la couverture des besoins alimentaire du pays seront examinés.

Chapitre III : La politique agricole récente : soutiens publics diversifiés et vulnérabilité alimentaire, scindé en deux sections. La première intitulée les soutiens publics diversifiés : base d'une politique agricole ambitieuse, elle traite de la politique agricole mise en la place depuis 2000. Il sera question de revenir sur les aspects inhérents aux objectifs, aux fonds publics instaurés pour prendre en charge les nombreux investissements programmés dans le cadre des filières de production. La deuxième est réservée à l'étude des performances des filières agricoles et la vulnérabilité alimentaire. Dans un premier temps, les performances des filières agricoles seront examinées. Dans un second temps, l'insuffisance de la production nationale dans la couverture des besoins rend inéluctable le recours à l'importation. C'est ce que nous allons essayer de décortiquer par l'analyse de la facture alimentaire, en mettant l'accent sur le poids des biens stratégiques dans celle-ci.

Chapitre I : Les fondements théoriques des soutiens publics à l'agriculture et la sécurité alimentaire

Introduction

L'agriculture a constitué un enjeu capital à travers toutes les périodes historiques, de par son ancrage lointain dans le temps ainsi que son rôle dans la production des biens alimentaires de l'homme. Ce qui s'est traduit par des encouragements de toutes natures afin d'assurer une croissance harmonieuse pour une meilleure production.

Les arguments qui sont avancés pour justifier l'intervention de l'Etat dans l'agriculture sont nombreux. Ils peuvent être regroupés en deux séries. La première série d'arguments est inhérente au domaine économique, tels que : la place de l'agriculture dans le développement économique, les caractéristiques de l'offre et de la demande des produits agricoles, la structure des marchés, etc. Tandis que la deuxième série relève du domaine extra économique, tels que : la recherche d'une indépendance alimentaire, la stabilisation des revenus des agriculteurs, etc.

Cependant, l'activité agricole, en plus d'être une fonction marchande de production de biens, nous pouvons lui assigner d'autres fonctions, touchant différents domaines, telles que : la fonction sociale de maintien de l'emploi, la fonction environnementale de préservation des ressources, la fonction territoriale et d'aménagement de l'espace, la fonction de sécurité alimentaire. Cette multifonctionnalité fait l'unanimité aussi bien au niveau des académiciens que des praticiens.

Toutefois, la sécurité alimentaire constitue, indéniablement, l'objectif principal de toute politique agricole. La définition de la sécurité alimentaire a évolué dans le temps pour devenir plus complète. Et en même temps, les voies permettant sa réalisation ont également évolué, passant de la priorité absolue accordée pour la production locale en utilisant un protectionnisme douanier pour sa consolidation à l'ouverture des marchés pour une meilleure insertion des économies moins développées dans l'économie

mondiale. Cependant, cette thèse trouve des résistances dans le domaine de l'application, eu égard aux dommages engendrés dans la réalité des choses pour les pays pauvres ou moins avancés. Ainsi, une alternative est formulée pour la concrétisation de la sécurité alimentaire à travers le développement du concept de la souveraineté alimentaire.

Dans ce chapitre, nous allons aborder à travers la première section les arguments développés pour l'intervention de l'Etat dans l'agriculture. Dans la deuxième section, nous allons traiter de la sécurité alimentaire et ses différentes acceptions.

Section 1 : Les justificatifs de l'intervention publique dans le secteur agricole

Nombreuses sont les justifications avancées permettant l'intervention publique dans l'agriculture. Ces justifications sont liées au caractère stratégique de l'agriculture ainsi qu'à la diversité des tâches assurées par les activités agricoles, résumées par le concept de la multifonctionnalité.

Dans cette section nous allons aborder les arguments justifiant l'intervention de l'Etat dans l'agriculture ; la multifonctionnalité de l'agriculture ; les multiples instruments d'intervention et enfin le traitement de la Politique Agricole Commune comme exemple de l'intervention de l'Etat dans l'agriculture.

1. Les raisons économiques

Des raisons objectives relevant de la sphère économique permettent l'intervention des pouvoirs publics dans l'agriculture. Ces raisons trouvent leurs origines dans le rôle que joue l'agriculture dans le développement économique, les caractéristiques de l'offre et de la demande agricole et enfin la fixité des facteurs de production et des progrès techniques enregistrés.

1.1. La place de l'agriculture dans le développement économique

L'agriculture reste l'une des activités permettant le développement économique dans beaucoup de pays à travers le monde. Elle constitue l'activité principale de nombreuses personnes dans les pays en voie de développement. A titre d'exemple, dans plusieurs pays africains, en Chine et

en Inde, plus de 50% de la population occupée exerce une activité dans le secteur agricole. Néanmoins, la place de l'agriculture dans les pays développés ne cesse de reculer. Elle ne représente qu'une partie marginale dans l'activité économique. Cette situation est le résultat de la forte utilisation de la mécanisation et de la technologie dans le secteur agricole.

Par ailleurs, le recul constaté de la place de l'agriculture dans l'économie des pays développés, est paradoxalement, accompagné par une intervention plus forte des pouvoirs publics à travers l'octroi de soutiens diversifiés¹. Et au même temps, l'agriculture continue toujours à couvrir la partie la plus importante de l'espace de ces pays.

Les travaux consacrés à l'étude du rôle de l'agriculture dans la croissance économique², ont abouti à l'importance des progrès enregistrés, notamment, dans la phase de décollage des économies. Ces progrès participent, d'une part à l'abaissement des coûts de production des produits alimentaires et d'autre part, à stimuler la demande en matière d'intrants agricoles produits par les autres secteurs³. Egalement, ces travaux ont mentionné le caractère positif du libre-échange, permettant surtout l'émergence de nouvelles activités.

Aussi, la protection de l'agriculture apparaît-elle pour certains auteurs comme une nécessité⁴. Cette thèse est développée par les travaux de Bairoch⁵, qui a effectué une étude sur le développement économique des pays européens durant le 19^{ème} siècle et l'apport du commerce extérieur. En effet, la période d'ouverture aux échanges internationaux qui s'étale de 1865 à 1890 a été défavorable pour le développement économique des pays européens et la seule exception à ce résultat était le Royaume Uni, qui a bénéficié de son avance économique. Tandis que, pendant la période du

¹Comme c'est le cas de la PAC que nous allons aborder dans cette section (5^{ème} point).

²Dans ce cadre, nous pouvons citer Mounier A., Les théories économiques de la croissance agricole, INRA, Paris, 1992.

³ En Algérie, la stratégie de développement économique mise en place dans les années 1970, considère l'agriculture comme un moyen de satisfaction des besoins alimentaires des citoyens et aussi un marché pour l'écoulement des machines du secteur industriel.

⁴ Plusieurs auteurs ont épousé cette thèse dont fait partie, Berthelot J., - L'agriculture : talon d'Achille de la mondialisation. L'Harmattan, paris, 2001.

⁵Bairoch P., Commerce extérieur et développement économique de l'Europe au XIX^e siècle. Mouton, paris, 1976.

protectionnisme l'analyse a fait montrer l'inverse, c.-à-d., un développement plus rapide.

Cette analyse peut être appliquée à la situation qui règne dans plusieurs pays en voie de développement, qui contestent le rôle négatif des subventions européennes et américaines aux exportations de produits agricoles sur l'économie de ces pays. En fait, ces subventions permettent la baisse des prix mondiaux des produits agricoles, ce qui se répercute négativement sur le secteur agricole de ces pays. Il en résulte une baisse globale de la demande et l'apparition de chômage urbain. Dans ce cadre, plusieurs économies sont victimes de cette situation, telles que l'économie du Mozambique pour le sucre et celle du Jamaïque pour le lait. Ces analyses plaident pour un traitement spécifique du secteur agricole au niveau des pays en voie de développement. De même pour le fonctionnement de leurs marchés, et par conséquent, un certain niveau de protectionnisme est souhaité.

1.2. Les caractéristiques de la demande et de l'offre agricole

Les caractères spécifiques de l'offre et de la demande de produits agricoles ont été considérés comme étant des éléments qui œuvrent à l'instabilité des marchés. Il en résulte une dégradation permanente des revenus des agriculteurs et la remise en cause de la sécurité alimentaire. La thèse de l'instabilité des marchés en raison des caractéristiques de la demande et de l'offre est développée, en France, par Boussard⁶. La synthèse de ces caractéristiques est présentée dans les points suivants :

- L'inélasticité de la demande globale des produits agricoles : il est admis que la demande globale réagit faiblement aux variations des prix ;
- L'offre agricole est tributaire de la production agricole, qui nécessite à son tour une certaine durée pour sa disponibilité. C'est ainsi que les cycles de production obéissent au respect du facteur temps, comme le cas d'ensemencement des terres et la récolte. Cela provoque une rigidité de l'offre à court terme, autrement dit, l'ajustement de l'offre face à la variation des prix ne peut se faire que timidement à cause de l'indisponibilité de la

⁶Boussard J.-M., Faut-il encore des politiques agricoles ?, Demeter, 2001, pp. 139-204.

production puisque celle-ci est tributaire de la décision prise auparavant, c.à.d. au début de cycle de production ;

- Cependant, à moyen terme l'offre de chaque produit agricole est élastique. Ce qui signifie que les agriculteurs peuvent facilement changer de spéculation « type de production » à chaque nouveau cycle de production, ce qui se traduit par la variation des prix d'un cycle de production à l'autre ;
- les quantités de l'offre de produits agricoles réellement disponibles à un moment donné est incertaine, car beaucoup de paramètres rentrent en considération. Ces paramètres sont liés aux conditions climatiques et autres facteurs, qui influencent positivement ou négativement les résultats de décisions de production prises au début de cycle de production⁷.

Enfin, étant donné les caractéristiques de l'offre et de la demande des produits agricoles, les agriculteurs sont en face d'une double incertitude. La première est inhérente au prix avec lequel ils écouleront leur produit. Tandis que la deuxième est liée à la quantité qu'ils seront en mesure de vendre à la fin du cycle de production. Partant du postulat considérant que les agriculteurs sont averses au risque, donc les agriculteurs en situation d'incertitude choisiront de produire un niveau de production inférieur à celui qu'ils auraient choisi en situation certaine. Cette défaillance des marchés agricoles, en l'absence de régulation, conduirait à une instabilité néfaste pour la collectivité. De ce fait, la recherche de la stabilisation des marchés est un objectif qui se réalise grâce à l'intervention des pouvoirs publics.

⁷ La littérature économique présente deux modèles anciens pour expliquer l'instabilité des marchés agricoles : la loi de King du nom d'un économiste du 18^{ème} siècle qui a travaillé sur les marchés de grains de Londres, et le modèle de la toile d'araignée, dit « du Cobweb », mis en œuvre par Ezekiel, un économiste américain des années 1930.

La loi de King, stipule que les recettes des agriculteurs varient en raison inverse avec le niveau de production.

Le modèle Cobweb, stipule que les producteurs prennent leurs décisions de production, étant donné la longueur des cycles de production en agriculture, sur la base des prix anticipés. L'hypothèse de base considère que ces prix anticipés sont les prix enregistrés dans la période précédente. Suivant cette hypothèse, le prix de la période courante est la base des prix anticipés au début du prochain cycle de production. Cela va déterminer les quantités qui vont être offertes durant la période suivante.

1.3. Le progrès technique et les facteurs fixes comme source d'une tendance à la dégradation des revenus agricoles

La présence de certaines caractéristiques en agriculture, qualifiée par la littérature économique de « problème agricole », influe négativement sur les revenus agricoles et participe à leur maintien en infériorité chronique par rapport à ceux des autres secteurs d'activité économique. Parmi ces caractéristiques, nous pouvons citer :

- la fixité du travail agricole, conjuguée à la fixité de la terre et du capital, provoque une rigidité globale de l'offre agricole. Cette rigidité des facteurs de production est liée, en partie, aux structures familiales de production qui caractérisent un bon nombre de secteurs agricoles, dans plusieurs pays à l'échelle mondiale. L'immobilisme du travail agricole, du fait de la préférence des actifs «main d'œuvre » agricoles de rester en agriculture, du manque de la qualification de la main d'œuvre agricole leur permettant d'exercer d'autres métiers et de l'imperfection du marché de travail qui constitue un écueil pour le changement d'activité vers d'autres secteurs.
- l'enregistrement des progrès techniques en agriculture constitue une limite à l'utilisation de la main d'œuvre dans le domaine agricole. L'utilisation de la main d'œuvre agricole dans les économies développées ne dépasse pas dans les meilleurs des cas 5%, et cela à cause de l'utilisation généralisée de la machine qui ne cesse de remplacer l'homme ;
- l'existence d'une élasticité faible de la demande par rapport au revenu, engendre une croissance modérée dans le temps, de la demande de produits agricoles.

Ces facteurs participent à l'apparition d'une offre globale plus importante par rapport à la demande globale de produits agricoles, ce qui engendre un excédent chronique de l'offre par rapport à la demande. Cet excédent ne fait que participer à la baisse, d'une part, des prix agricoles réels et, d'autre part, de la rémunération des facteurs de production. Cette situation justifie le soutien apporté pour les revenus agricoles. Nous signalons tout de même, l'existence des politiques favorisant le transfert des

actifs agricoles vers d'autres secteurs, comme c'était le cas avec l'application des lois d'orientation agricole de 1960 à 1962 et certains aspects du second pilier de la PAC mise en place en 2000.

2. Les raisons non économiques

En plus des raisons économiques évoquées précédemment, d'autres raisons sont avancées d'ordres extra-économiques. A titre d'exemple, certains pays poursuivent des objectifs d'ordre politique, stratégique et même géostratégique.

2.1 .La recherche de l'indépendance alimentaire

La recherche de l'indépendance alimentaire, qui signifie la réalisation des approvisionnements des produits agricoles par la production locale, était historiquement un objectif presque de tous les Etats, dans le but d'éviter une situation de dépendance vis-à-vis des pays étrangers, qui peuvent être, leurs adversaires ou ennemis. Une telle situation, si elle venait de se produire, permettrait au pays fournisseur de faire valoir sa suprématie en utilisant « l'arme alimentaire ». C'est ainsi, le développement de la betterave sucrière, en France, s'est réalisé suite au blocus imposé par l'Angleterre à ce pays.

Néanmoins, à travers l'histoire, nous retrouvons des exemples de pays qui ont ouvert leur marché aux produits agricoles. L'Angleterre au 19^{eme} siècle, après un débat sur la question d'ouverture qui s'est tenu entre les imminents économistes de l'époque à l'image de Ricardo et Malthus, a opté pour l'ouverture de ses frontières. La position de l'Angleterre, comme puissance hégémonique, est un facteur déterminant dans la décision d'ouverture. Les importations provenaient, en grande partie, des pays alliés et des colonies du Commonwealth d'où l'absence d'une éventuelle menace.

Par ailleurs, la recherche de l'autosuffisance alimentaire est abandonnée, actuellement, par de nombreux pays. Les arguments qui plaident pour cela, sont liés à la structure des marchés des produits agricoles et intermédiaires. En effet, la structure des marchés des produits agricoles a évolué, permettant la diversification des sources d'approvisionnements auprès

d'autres producteurs devenus plus nombreux. Ce cas de figure, ne peut que réduire le risque de l'embargo, mais sans sa disparition, que pourrait imposer un pays quelconque sur un autre pays. En outre, pour un grand nombre de pays, l'autosuffisance alimentaire n'est qu'apparente, dans la mesure qu'elle repose sur un niveau élevé d'importations de biens intermédiaires⁸.

2.2. Le soutien aux revenus agricoles

L'infériorité des revenus des agriculteurs, comparativement aux autres catégories sociales, a amené les Etats à intervenir, dans les pays développés, pour les soutenir. Cette infériorité est liée à la quasi-fixité des facteurs de production dans l'agriculture⁹. Cependant, d'autres avancent plutôt, des arguments relevant des considérations politiques. Pour Gardner¹⁰, les raisons principales pour soutenir les revenus des agriculteurs sont d'ordres : de choix de la société en faveur des agriculteurs et des motifs électoraux.

En ce qui concerne le choix de la société, cela est expliqué à travers l'existence d'une préférence accordée en faveur des agriculteurs par rapport aux autres catégories de la société. En acceptant cette hypothèse, la répartition optimale du revenu au sein de l'économie amènerait à redistribuer une part des revenus des autres catégories pour les agriculteurs. Cette préférence de la société à l'origine, expliquerait le soutien au revenu dont bénéficient les agriculteurs. Plusieurs travaux¹¹ confirment cette hypothèse, à travers l'étude des montants des soutiens accordés dans plusieurs pays. Néanmoins, l'analyse s'est focalisée uniquement sur cet aspect, sans tenir compte d'autres considérations liées à l'incomplétude des

⁸ Winters L.-A. Les objectifs dits « non économiques » du soutien à l'agriculture, revue économique de l'OCDE, 13, 1990 cité par Butault J.-P., et Le Mouel C., Pourquoi et comment intervenir en agriculture?, p.21.

⁹ Comme alternative à cette politique de soutien des revenus, certains, dont le commissaire de la PAC à sa création, plaident pour la mise en place des politiques de structures permettant une plus grande mobilité des facteurs de production.

¹⁰ Gardner B.- L., The economics of agricultural policies. MacMillan, New York, 1992. Cité par Butault J.-P., Le Mouel C., op.cité, p.23-24.

¹¹ Le travail de Mahé L., et Roe T., The political economy of reforming the 1992 CAP reform. American journal of agricultural Economics, 1996. Ainsi que le travail de Tyers R., Implicit policy preferences and the assessment of negociable trade policy reforms. European Economic review, 1990, s'inscrivent dans ce cadre.

marchés, à la rémunération des externalités positives produites par les agriculteurs, etc.

En outre, s'agissant des motifs électoraux, ceux-ci sont liés au poids des agriculteurs, qui reste, malgré le recul, important au regard de l'activité exercée mais aussi de la communauté rurale et sa représentation dans les institutions publiques. Cette représentation, contrairement aux pays en voie de développement, est très importante et diversifiée dans les pays développés, les cas des USA et de la France sont édifiants.

2.3. L'argument de politique commerciale

Les soutiens à l'agriculture sont considérés parfois comme étant un moyen favorisant les exportations et le rééquilibrage de la balance des paiements¹². Un pays disposant d'un avantage comparatif, dans la production des biens agricoles, aura à exporter ses produits pour pouvoir importer ceux qu'ils lui couteraient plus cher en les produisant au niveau interne¹³.

3. Le caractère multifonctionnel de l'activité agricole

Le caractère multifonctionnel de l'activité agricole concerne les activités autres que celles de production exclusive des biens alimentaires. Ces activités sont éminemment importantes pour mener une vie harmonieuse, équilibrée et saine.

3.1. Avènement du concept de la multifonctionnalité de l'agriculture

Le caractère multifonctionnel est mentionné, pour la première fois, dans un débat de politique internationale, à l'occasion du sommet de Rio en 1992. Par la suite, plusieurs pays et organismes internationaux¹⁴ ont reconnu cette multifonctionnalité. C'est ainsi qu'à l'OMC deux groupes de pays se sont constitués à la suite des débats sur la question.

¹² En France, le président Valéry Giscard d'Estaing, considère l'agriculture comme du pétrole vert, permettant de payer la facture pétrolière.

¹³ Dans ce cadre, David Ricardo, parlait de l'avantage comparatif. L'exemple cité est le vin de l'Angleterre et les draps de Portugal.

¹⁴ Parmi ces organismes, nous pouvons citer l'OCDE, qui a introduit ce sujet dès 1998 dans ces débats. Une conférence a été organisée en 1999 par la FAO et les Pays Bas à Maastricht sur ce sujet.

Le groupe dit de cairns¹⁵, composé de pays détracteurs de la multifonctionnalité, qui la considère comme n'étant pas propre uniquement à l'agriculture. Il la voit beaucoup plus comme un argument pour le maintien des soutiens. Bien que ces soutiens soient légitimes, selon ce groupe de pays, ils ne doivent pas entraver le libre-échange. En revanche, le deuxième groupe, composé de défenseurs de la multifonctionnalité (Union Européenne, Norvège, Suisse, Japon, Corée et Ile Maurice), prend la défense de la multifonctionnalité de l'agriculture pour en faire un objectif politique.

Au niveau de l'OCDE, l'adoption du concept de la multifonctionnalité est intervenue en 1998. A cet effet, trois volets sont énumérés. Le premier, qui concerne l'aspect théorique, étudie la production jointe réalisée par le secteur agricole, les produits de base, les externalités et les biens publics. Le deuxième, qui prend en charge le volet pratique, cherche à mesurer, d'une part, la demande adressée aux différents types de produits et, d'autre part, à préciser les critères d'élaboration et d'évaluation des politiques publiques. Enfin, le dernier volet, qui s'attaque au domaine politique, prend en charge la multifonctionnalité dans les négociations à l'OMC, pour aboutir à la libéralisation des échanges agricoles internationaux.

3.2. Définitions de la multifonctionnalité

Dans le cadre de son travail théorique, l'OCDE, propose deux approches pour la définition de la multifonctionnalité : une approche positive et une approche normative.¹⁶

3.2.1. L'approche positive de la multifonctionnalité

La multifonctionnalité est une caractéristique du processus de production. En effet, une activité économique est considérée comme étant multifonctionnelle, lorsqu'elle donne naissance à une production jointe de multiples produits, d'un côté, et si certains de ces produits sont des biens

¹⁵ Ce groupe est constitué des pays suivants : Afrique de Sud, Argentine, Australie, Brésil, Bolivie, Canada, Chili, Colombie, Costa-Rica, Guatemala, Iles Fiji, Indonésie, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Philippines, Thaïlande, Uruguay.

¹⁶ Citée par Delorme. H ; La politique agricole commune : anatomie d'une transformation, ouvrage collectif, presses des sciences po, 2004, France.

publics (externalités), échappant plus ou moins aux lois du marché, de l'autre côté.

3.2.1.1. La production jointe

En ce qui concerne la production jointe ou l'interdépendance des produits agricoles, plusieurs facteurs sont mis en relief. Le premier facteur est inhérent à l'existence de liens techniques ou biologiques entre au moins deux produits au cours d'un processus de production. De même, l'interdépendance se structure en raison de l'existence d'un facteur fixe allouable, au niveau d'un territoire ou d'une exploitation mais aussi à la production de plusieurs outputs à partir d'un facteur non allouable. Le deuxième facteur, quant à lui, est lié, en partie, au premier.

L'exemple avancé est celui de la laine et de la viande de mouton. Ces deux produits ont un lien biologique et s'obtiennent à partir d'un même intrant non allouable (prairie, fourrage, mouton,...). En effet, le facteur fixe non allouable le plus avancé est la terre, étant donné que la surface agricole utile est fixe (au moins à court terme) et elle doit être répartie entre les différentes cultures.

3.2.1.2. Les externalités

Pour Meade (1973)¹⁷, « une économie (déséconomie) externe est un évènement qui procure un bénéfice appréciable (inflige un préjudice appréciable) pour certains agents économiques qui n'avaient pas pleinement consenti aux décisions qui, directement ou indirectement ont abouti à l'évènement en question ». En outre, l'OCDE met en opposition les biens publics purs qui sont des biens non exclusifs et non rivaux aux biens privés qui sont exclusifs et rivaux. Il y a lieu de mentionner que la qualification d'un bien exclusif est possible lorsqu'il est permis d'empêcher quelqu'un de le consommer. Alors qu'un bien rival n'est possible que lorsqu'il ne peut pas être consommé par plusieurs personnes à la fois.

¹⁷ Meade J-E., The theory of economic externalities. externalities. The control of environmental pollution and similarsocial costs. Sijthof-Leiden, Geneve, 1973. Cité par, Nathanael P., Une évaluation multicritère pour des politiques multifonctionnelles, Notes et études économiques (NEE), n° 14, Septembre 2001, P.P. 51-69.

La notion d'externalité correspond à des «situations où les décisions de consommation ou de production d'un agent affectent directement la satisfaction (bien-être) ou le profit (bénéfice) d'autres agents sans que le marché évalue et fasse payer ou rétribue l'agent pour cette interaction » (Picard, 1998)¹⁸.

3.2.2 L'approche normative

Dans cette optique, la multifonctionnalité désigne les fonctions multiples ou les différents rôles que la société assigne à l'agriculture. A cet effet, l'OCDE(2000) considère qu' « au-delà de sa fonction première de production de nourriture et de fibres, l'activité agricole peut aussi créer des paysages, procurer des bénéfices environnementaux comme l'entretien des sols, la gestion durable des ressources naturelles renouvelables et la protection de la biodiversité, et contribuer à la viabilité socio-économique des zones rurales ».¹⁹

Dans le même sillage, la FAO (2000) définit le caractère multifonctionnel de l'agriculture en indiquant que « l'agriculture, qui a pour rôle essentiel de produire de la nourriture et de contribuer à la sécurité alimentaire, a aussi d'importantes fonctions environnementales, économiques et sociales. Ses fonctions multiples tiennent à sa nature même. ». D'après cette définition, la FAO énumère, même si dans la réalité la distinction est difficile à faire, trois fonctions principales pour l'agriculture.

3.2.2.1. La fonction économique

La multifonctionnalité, relève avant tout, des sciences économiques, puisque l'agriculture forme le secteur primaire de l'activité économique. Elle consiste à : produire des biens de première nécessité tels que les aliments et les fibres, fournir des matières premières aux industries (textiles, agroalimentaires,..), créer de la valeur ajoutée grâce aux marchés de niches (labels de qualité, agriculture biologique,..), créer un cadre de vie adéquat

¹⁸ Picard P., Eléments de micro-économie, Théorie et applications, 50 édition, paris, Montchrestien, p. 587.Cité par Mollard A., Multifonctionnalité de l'agriculture et territoires : des concepts aux politiques publiques, Cahiers d'économie et sociologie rurales, n° 66,2003, p.32.

¹⁹ OCDE, Les indicateurs environnementaux pour l'agriculture, Le séminaire de work, 1999.

pour le tourisme vert, participer au commerce mondial par l'échange des produits agricoles, etc.

3.2.2.2. La fonction sociale

Dans le cadre de cette fonction, sont regroupés, tous les aspects liés à la vie sociale et politique, à la genèse historique et culturelle du secteur agricole et de l'activité agricole toute entière. A cet effet, le secteur agricole est appelé à jouer un rôle prépondérant et à contribuer à la sécurité alimentaire, la viabilité et le dynamisme du tissu social dans le milieu rural par la création d'emploi, la préservation de l'héritage culturel par la transmission des coutumes locales, la participation au développement des territoires, l'amélioration du bien-être des animaux, etc.

3.2.2.3. La fonction environnementale

Cette fonction prend en charge les impacts de l'agriculture sur l'environnement (positif ou négatif). Pour relever un tel défi, l'agriculture est appelée à jouer un rôle positif dans la protection de la biodiversité, l'aménagement des paysages, la gestion durable des ressources naturelles renouvelables, la lutte contre l'érosion et le maintien de la qualité des sols, la maîtrise de la pollution d'origine agricole par la préservation de la qualité de l'eau, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et surtout en préservant la qualité de l'air, etc.

A travers la présentation de ces deux approches (positive et normative), nous constatons qu'il y a une différence de taille à mentionner. L'approche positive considère la multifonctionnalité comme propriété du processus de production, ayant un lien avec les différents secteurs de l'économie, qui peut ne pas permettre de dégager le caractère fonctionnel d'un secteur.

En revanche, l'approche normative considère la multifonctionnalité non pas comme étant une simple caractéristique technique d'un processus de production, mais comme un ensemble d'objectifs que la société assigne au secteur agricole. Cette approche s'avère plus large, puisqu'elle englobe le

caractère politique. Dès lors, la défense de la multifonctionnalité de l'agriculture peut trouver sa place dans un programme politique.

4. Les multiples instruments d'intervention dans l'agriculture

Les pouvoirs publics disposent de plusieurs instruments de politique permettant leur intervention dans le secteur agricole et sur les marchés²⁰. Ces instruments peuvent être étudiés selon deux points de vue : positif et normatif. Le point de vue positif, consiste à étudier l'instrument sans tenir compte de l'objectif initial de sa mise œuvre. Dans ce cas, l'analyse est limitée à l'étude des effets de l'instrument sur les marchés, pour les groupes d'agents et l'ensemble de la communauté. En revanche, le point de vue normatif, consiste à considérer conjointement les objectifs et les instruments. Donc, il est question d'examiner l'efficacité de l'instrument, objet d'analyse, par rapport à un ou plusieurs objectifs poursuivis. La recherche d'un instrument optimal ou d'une combinaison optimale, dans certains cas, peut être poursuivie pour une meilleure efficacité permettant la réalisation des objectifs arrêtés.

Dans ce qui suit, nous allons présenter les instruments, les plus répandus, du point de vue positif. Les différents instruments utilisés peuvent être appliqués aux marchés intérieurs, aux échanges et aux facteurs de production. Ces instruments de politiques agricoles sont : le droit de douane à l'importation ; le prix garanti par intervention directe sur le marché intérieur ; la subvention à la production ; le quota de production ; les aides aux intrants et enfin les aides aux facteurs quasi- fixes.

4.1. Le droit de douanes à l'importation: instauration de la protection à la frontière

Le droit de douane est un instrument, fréquemment utilisé dans tous les secteurs de l'économie. Le recours à cet instrument est motivé par la protection du marché intérieur de la concurrence des importations étrangères. Celui-ci peut être assimilé à une taxe proportionnelle au prix

²⁰Les idées contenues dans ce deuxième point sont largement inspirées des travaux de Butault. J-p et Le Mouel. C, Pourquoi et comment intervenir en agriculture?, article tiré d'un ouvrage collectif, Butault, J-P, Les soutiens à l'agriculture, Théorie, histoire, mesure, Editions INRA, Paris, 2004.

mondial, ce qui est appelé droit de douane **ad valorem**. Egalement, ce droit de douane peut correspondre à un montant fixe par unité importée. L'application de droit de douane, rend le prix du produit importé, dans les deux cas, plus élevée qu'auparavant. La cherté du produit importé, comparativement au produit d'origine nationale, oriente les consommateurs à s'adresser davantage vers le produit national, qui provoquera la hausse de son prix. C'est ainsi que l'application de droit de douane aura quatre effets sur le marché intérieur du produit considéré : le prix du produit augmente sur le marché intérieur ; la demande des consommateurs tend à la baisse et la consommation nationale du produit se rétrécit suite l'augmentation du prix ; les producteurs accroissent leur offre du produit sur le marché et la production nationale du produit sera plus importante ; les importations diminuent suite à la baisse de la consommation nationale et de l'augmentation de la production nationale. En revanche, l'impact de droit de douane sur le marché mondial est apprécié selon la taille du pays considéré.

4.2. Le prix garanti par intervention directe sur le marché intérieur

Le droit de douane provoque un écart fixe entre le prix du produit sur le marché intérieur et le prix appliqué sur le marché mondial. Ce qui génère le maintien du prix intérieur du produit qui est supérieur à celui appliqué sur le marché mondial. Néanmoins, la stabilité des prix n'est pas assurée, suite à la fluctuation parallèle du prix intérieur à celui du marché mondial. Tandis que, l'une des justifications de l'intervention des pouvoirs publics sur les marchés agricoles est la fluctuation des prix des produits agricoles qui génère l'instabilité des marchés. Cette défaillance n'est pas réglée en utilisant l'instrument de droit de douane.

En revanche, l'instrument pouvant faire face à cette défaillance est la garantie d'un quelconque niveau de prix pour les producteurs. La mise en application de cet instrument consiste à fixer, pour chaque début de campagne agricole, un prix institutionnel pour chaque produit agricole concerné. Ce prix institutionnel sera appliqué au moment de la récolte et par ricochet les agriculteurs auront une assurance de stabilisation de leurs revenus. Les mécanismes permettant l'application de cet instrument sont

nombreux. Néanmoins, deux d'entre eux sont plus répandus : l'intervention directe et le versement aux agriculteurs d'une subvention par unité produite permettant de rattraper la différence entre le prix institutionnel arrêté auparavant et le prix constaté sur le marché intérieur.

Concernant l'intervention directe, elle consiste en la mise en place d'un organisme public de stockage qui régule le marché intérieur, grâce à l'injection des quantités additionnelles en cas de demande supplémentaire. Dans ce cas il y aura l'augmentation de l'offre, ce qui permettra l'ajustement des prix vers le prix institutionnel. En revanche, Cet organisme permettra de retirer du marché des quantités, en cas d'excédent de l'offre, grâce à la création d'une demande supplémentaire à travers les achats qu'il va effectuer pour la constitution de son stock.

4.3 La subvention à la production permettant un prix garanti

La garantie d'un certain niveau de prix aux agriculteurs, peut se faire non pas par l'intervention directe sur le marché, comme a été cité précédemment, mais en laissant fonctionner librement le marché, en procédant par la suite au versement d'une subvention à la production en guise de complément. La subvention, perçue par unité produite, représente l'écart constaté entre le prix sur le marché intérieur et le prix institutionnel fixé. Le prix institutionnel étant fixe, la subvention à la production change en fonction de la variation du marché mondial. Cependant, cette subvention ne met pas à l'abri le marché intérieur des fluctuations du marché mondial. Dans de telle situation, les consommateurs s'approvisionnent avec un prix intérieur qui est équivalent au prix mondial. Tandis que les producteurs nationaux sont épargnés, de la fluctuation des prix, du fait de l'application de la subvention qui permet l'égalesation du prix du marché avec le marché institutionnel fixé.

En général, le prix garanti à travers une subvention variable à la production produit les effets suivants : le prix obtenu par les producteurs augmente, il passe du prix mondial au prix institutionnel fixé ; la production nationale augmente du fait de l'augmentation du prix ; aucune recette

douanière n'est générée à l'importation et aucune subvention à l'exportation n'est demandée puisque le prix intérieur est égal à celui appliqué sur le marché mondial.

La comparaison entre les deux systèmes de garantie, en l'occurrence celui de l'intervention directe et de la subvention à la production, fait ressortir quelques différences. La première différence est inhérente au prix appliqué pour les consommateurs. Il en résulte un prix institutionnel garanti pour le premier système et un prix mondial pour le deuxième système. Il en résulte plus de consommation, plus de quantités importées, dans l'application du second système. La deuxième différence est liée au soutien accordé aux producteurs, qui est plus transparent dans le cas d'une subvention variable à la production qu'à travers une intervention directe sur le marché intérieur. La troisième différence consiste dans le coût budgétaire supporté par les contribuables nationaux. Celui-ci est plus important dans le cas d'une intervention par une subvention à la production que dans le cadre de l'intervention directe. Enfin, comme dernière différence, l'intervention directe sur le marché est moins équitable sur le plan de la justice sociale que l'intervention variable à la production.

4.4. Le quota de production permettant le contrôle de l'offre

Le contrôle de l'offre de produits agricoles constitue l'argument de taille permettant l'intervention des pouvoirs publics dans l'agriculture. En effet, l'excès de l'offre provoque une chute des prix sur le marché. Pour éviter ce cas de figure, l'intervention à travers la limitation de la production constitue un moyen de maîtriser l'offre et, par ricochet, de permettre la stabilisation des prix. Pour ce faire, plusieurs instruments sont utilisés, permettant l'intervention directe ou indirecte, en agissant sur les facteurs de production.

Le système de contingentement *ex ante* de la production, avec répartition des droits à produire entre producteurs, est considéré comme l'instrument de contrôle le plus « pur ». Dans ce cadre, nous pouvons citer le système de quotas laitiers mis en place au niveau de l'UE, qui est fondé

conjointement sur le système de contingentement avec le système d'intervention directe. En revanche, le système de contrôle peut être appliqué sur la production *ex post*, à travers la destruction d'une partie des volumes produits ou par la dénaturation des produits.

Par ailleurs, le contrôle de l'offre peut s'effectuer, indirectement par contingentement du volume des facteurs de production. A titre d'exemple, on a l'obligation de gel d'une partie des surfaces cultivées, mesure qui a été appliquée par les USA et UE.

Pour ce qui est du système « pur » du contrôle de l'offre, qui se distingue par la mise en place de quotas, il intervient pour un pays ayant déjà réalisé l'autosuffisance alimentaire et souhaitant augmenter le revenu des agriculteurs. Cette augmentation peut se faire, dans ce cas, sans une dépense budgétaire supplémentaire et sans favoriser les exportations non plus. Mais, tout de même, l'augmentation du prix ne peut se réaliser que si le marché intérieur est fermé aux importations. Néanmoins, ce système est critiqué sur plusieurs aspects. La première critique concerne la déconnection du prix appliqué au niveau national par rapport au prix mondial. Par contre, la deuxième critique concerne l'abandon de la recherche des gains de productivité à cause des quotas qui sont figés.

4.5. Le soutien par l'aide aux intrants et aux facteurs de production

Le soutien accordé, pour les facteurs de production, consiste à réduire les charges supportées par les agriculteurs, soit en réduisant le coût par unité produite ou bien par la subvention directement des facteurs de production appartenant aux agriculteurs. Cela va permettre l'amélioration des revenus des agriculteurs par l'augmentation de la recette par unité produite. Toutefois, en agriculture, il existe des intrants variables tels que les consommations intermédiaires (engrais) dont la quantité utilisée peut être ajustée immédiatement et des facteurs de production quasi-fixes, particulièrement la terre. L'impact de l'utilisation d'un système d'aides aux intrants variables et celui des facteurs quasi-fixes n'est pas le même, en ce qui concerne l'offre de produit et sur la combinaison productive.

4.5.1. Le soutien d'un intrant variable

Le soutien pour l'acquisition des intrants variables constitue l'un des instruments les plus répandus au niveau des pays en développement. Dans les années 1980, ces aides ont constitué une part importante des soutiens à l'agriculture dans les pays de l'OCDE.

Considérant une aide pour un intrant variable, elle aura pour effet, la réduction du coût unitaire de cet intrant pour le producteur. Ce qui va engendrer, d'une part, un effet de substitution et d'autre part, un effet d'expansion.

Dans le cas des quantités fixes de production, le producteur aura recours à utiliser dans sa combinaison productive, plus de quantités de cet intrant moins coûteux à la place d'autres intrants, donc il y aura un effet de substitution. Tandis que lorsqu'il y aura une quantité fixe d'intrant subventionné, l'aide contribue à diminuer le coût de production du produit pour le producteur. Cette baisse stimule le producteur à produire davantage, ce qui constitue un effet d'expansion. Finalement, une aide destinée pour un facteur variable engendre un accroissement de la quantité utilisée de cet intrant ainsi qu'une augmentation de l'offre de produit.

Au niveau international, ce type d'aide contient de grandes distorsions sur le commerce international, comme a été souligné dans les travaux de l'OCDE en 2001.

4.5.2. Le soutien d'un facteur fixe ou quasi fixe comme la terre

Le soutien accordé pour un facteur fixe ou quasi fixe, n'aura pas le même effet sur l'offre de produit que lorsque l'aide est destinée pour un facteur variable. Dans le cas d'un mono produit, le producteur est capable de modifier sa combinaison productive, ce qui n'aura d'effet sur l'offre de produit. Simplement, le revenu du producteur connaîtra une augmentation de la même somme.

Cependant, dans le cas d'un multi produit, les effets seront appréciés différemment s'ils sont spécifiés à un produit ou non. Admettant que l'aide est accordée pour la surface à condition de cultiver un produit spécifique,

l'offre de ce produit forcément augmentera comparativement aux autres produits. Par contre, dans le cas où l'aide est versée à la surface, sans condition préalable concernant le produit à cultiver, il n'y aura pas d'effet ni sur l'offre absolue ou l'offre relative des produits pouvant être cultivés.

5. La politique agricole commune (PAC) : illustration caractérisée de l'intervention publique dans le secteur agricole

La politique agricole commune est née en 1962, presque à la même date que la création de la Communauté Economique Européenne (CEE). Elle réunissait six pays (Belgique, Allemagne de l'ouest, Luxembourg, Italie, France, Pays-Bas). Le secteur agricole a toujours bénéficié d'un traitement particulier par rapport aux autres secteurs d'activité.²¹

5.1. Les objectifs initiaux de la PAC

Le traité de Rome a mis les jalons des objectifs attendus de la politique naissante, à savoir : accroître la productivité de l'agriculture ; assurer un niveau de vie équitable à la population agricole ; stabiliser les marchés ; garantir la sécurité des approvisionnements et assurer des prix raisonnables aux consommateurs.

Cependant, la conférence de Stresa en 1962 a eu le mérite de fixer trois (3) actions principales sur les marchés : l'unité des marchés, qui implique des prix et des réglementations favorisant l'apparition d'une liberté totale des échanges entre les Etats membres de la CEE et l'aboutissement à l'application des tarifs douaniers communs ; la préférence communautaire, ce qui revient à dire que les productions domestiques sont prioritaires par rapport aux autres biens importés ; la solidarité financière, impliquant la prise en charge sur le budget de la CEE des dépenses générées par la PAC.

La concrétisation de ces objectifs a nécessité la mise en place des instruments qui sont : les Organisations Communes de Marché(OCM) et des actions socio-culturelles. En ce qui concerne les OCM, un ensemble d'instruments est défini afin de pouvoir réguler le fonctionnement des

²¹Les idées contenues dans ce deuxième point sont inspirées de Butault. J-p, Gohin .A , Guyomard H., des repères historiques sur l'évolution de la politique agricole commune, article tiré d'un ouvrage collectif, Butault, J-P, les soutiens à l'agriculture, Théorie, histoire, mesure, Editions INRA, Paris, 2004, p.p 85-118.

marchés agricoles. Le mécanisme permettant le financement de ces objectifs est le Fonds Européen d'Orientation et de Garanties Agricoles (FEOGA).

En revanche, des changements ont été apportés à la PAC, au fil des années, dans le but de remédier aux dysfonctionnements constatés, mais aussi pour répondre à l'impératif de l'ouverture du commerce international dans le cadre, initialement du GATT, puis par la suite, de l'OMC. Nous pouvons citer quelques dates de référence, marquant des changements profonds à la première version de 1962, à titre d'exemple, la réforme engagée en 1992, initiée dans le cadre des négociations commerciales multilatérales (Uruguay round). Tout de même, des réformes mineures ont été adoptées bien avant cette date, à chaque fois qu'il y a un problème qui surgit. Ainsi, d'autres réformes qui s'inscrivent dans cette logique, sont adoptées telles que la réforme Agenda 2000 avec l'élargissement à l'Europe de l'est de l'Union Européenne.

5.2. La nouvelle version de la PAC (2014-2020)

La réforme de la PAC, pour la période 2014-2020, intervient²² dans un contexte économique, financier et environnemental des plus difficiles pour les exploitations agricoles européennes. Celles-ci font face à plusieurs contraintes et aléas tels que : phénomènes climatiques plus intenses et récurrents, mondialisation des marchés, tension entre l'offre et la demande des pays tiers, financiarisation des marchés des matières premières contribuant à la volatilité des prix ainsi que la spécialisation des exploitations agricoles qui les rend plus vulnérables face aux risques.

5.2.1. Les objectifs de la nouvelle version de la PAC

La nouvelle version de la PAC s'étalant de 2014 à 2020 poursuit plusieurs objectifs, qui peuvent être regroupés en trois grands défis²³, à savoir : économique, environnemental et territorial.

En effet, le défi économique concerne en premier lieu la concrétisation de la sécurité alimentaire de la population européenne. Il s'agit d'un défi

²²Cochonneau C. ; La gestion des crises agricoles : des outils renouvelés avec un budget spécifique, PAC2014-2020 tout comprendre pour s'adapter, Dossier n 3, régulations des marchés, chambre d'agriculture n° 1042 avril 2015, France.

²³Sotte F, Ferret S, PAC, qu'est-ce qu'on y cuisine ? Recette pour comprendre la politique agricole commune, Groupes de Bruges, 2017.

majeur à réaliser, que ce soit à court ou à long terme. Pour cela, la capacité à produire suffisamment de nourriture, en cette ère de mondialisation et d'instabilité politique, ne fait que renforcer les facteurs plaidant pour cet objectif.

Toutefois, le défi environnemental constitue un facteur clé à poursuivre. Il se penche sur la protection de l'environnement. La nécessité de produire plus ne doit pas occulter l'importance de préserver la nature. Pour cela, l'accent est mis sur : l'utilisation plus efficace des ressources telles que la terre ; l'énergie et l'eau ; l'amélioration de la qualité de l'air ; de l'eau et du sol ; la protection de la nature et de la biodiversité ; la lutte contre les effets du changement climatique.

Enfin, le défi territorial, consiste en la prise en charge du territoire, particulièrement les zones rurales et celles dites défavorisées. Le soutien des zones rurales, en dépeuplement ou en situation économique défavorisée, constitue un élément important à poursuivre, en plus de l'encouragement de l'économie locale par la création de nouveaux postes d'emplois et de nouveaux types d'entreprises ainsi que le renforcement de la vie villageoise.

5.2.2. Les deux piliers de la PAC permettant la structuration d'objectifs

Comme nous l'avons mentionné, auparavant, la PAC s'articule autour de deux composantes, appelées communément fondements. Ces fondements sont considérés comme des piliers. C'est ainsi que le premier pilier concerne les mesures du marché et les paiements directs. Tandis que le deuxième pilier prend en charge les aspects du développement rural.

En effet, le premier pilier, les mesures de marché et les paiements directs sont des outils qui sont mis en place afin de protéger les agriculteurs contre les incertitudes du marché. Celles-ci, sont inhérentes à l'offre et à la demande et la fluctuation des prix comme corolaire ainsi que la concurrence déloyale. Les paiements directs sont ceux versés directement aux agriculteurs. Une somme d'argent est versée pour chaque hectare de terre, réservé à des fins agricoles, en tenant compte d'un certain nombre de

conditions et la mise en œuvre des mesures supplémentaires se rattachant à l'environnement et au bien-être des animaux.

Par ailleurs, le deuxième pilier, qui est le développement rural permet de se pencher sur les lacunes et contraintes spécifiques des espaces ruraux. Pour ce faire, six objectifs structurent ce pilier : priorité pour le transfert des connaissances et de l'innovation dans le domaine de l'agriculture, de la sylviculture et des zones rurales ; promotion des technologies agricoles et plaider pour une gestion durable des forêts, mais aussi améliorer la viabilité et la compétitivité des différents types d'agricultures ; promotion à la fois de la gestion des risques dans l'agriculture et l'organisation de la chaîne alimentaire et le bien-être des animaux ; préservation et amélioration des écosystèmes liés l'agriculture et à la sylviculture ; utilisation efficace des ressources et soutien d'une économie à faible émission de carbone pouvant avoir une résistance au changement climatique ; prise en charge de la promotion de l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales.

5.3. Le budget de la PAC de la période actuelle 2014-2020

Le budget de la PAC pour la période 2014-2020, s'élève à un montant total de 363 milliards d'euros. L'analyse par pilier fait ressortir un déséquilibre en faveur du premier pilier : des mesures du marché et les paiements directs. Un budget de 278 milliards d'euros, soit 76,8% du budget total, lui est dédié, ce qui veut dire que plus de 3/4 des ressources financières mobilisées sont allouées à ce pilier. Par contre, le second pilier ne bénéficie que d'un montant de 85 milliards d'euros, soit les 23,2% restant. Pour la première année de ce septennal, le montant total mobilisé pour les deux piliers confondus s'élève à 54 milliards d'euros, ce qui représente 39% du budget de l'Union Européenne (EU).

En termes financiers, il existe une distinction entre le premier et le second pilier. Les contributions des Etats membres par le biais de cofinancements, doivent être rajoutées au deuxième pilier et non pas au premier pilier. Les engagements de cofinancement, pour cette période, est de

l'ordre de 51 milliards d'euros. En plus, certains Etats membres optent d'une manière volontaire, pour augmenter certaines mesures relevant du développement rural, pour inclure une enveloppe de 11 milliards d'euros. Par ailleurs, la possibilité de transfert de l'argent, d'un pilier à un autre, est permise dans un seuil ne dépassant pas 15%. Ainsi, près de 4 milliards d'euros seront transférés du second vers le premier pilier.

En définitif, le budget du second pilier s'élève à 161 milliards d'euros, des fonds publics disponibles, pour l'ensemble des programmes de développement rural. La dépense de l'argent de ce pilier est accompagnée par plus de liberté quant aux priorités et mesures à entreprendre, en tenant compte néanmoins de deux paramètres. Le premier est relatif à la réalisation d'un minimum de 30% des mesures relevant de la protection de l'environnement et de la prémunition face au changement climatique et le deuxième est lié à la consécration d'au moins 5% pour le programme LEADER²⁴. C'est dans ces conditions que la commission européenne a validé 118 programmes. Les Etats membres comptent utiliser les fonds du second pilier comme suit :

- Préservation et amélioration des écosystèmes : 43%
- Amélioration de la viabilité agricole : 20.3%
- Promotion de l'inclusion sociale : 16%
- Promotion de l'organisation de la chaîne alimentaire : 10%
- Promotion de l'efficacité des ressources : 08%
- Assistance technique : 02%.

Nous constatons qu'une grande partie des ressources est orientée vers l'environnement et la prise en charge de la question du changement climatique. Néanmoins, nous tenons à signaler que cette enveloppe financière est moins conséquente que celle de la période 2007-2013.

²⁴ Appelé maintenant community local development (CLD), le LEADER est une approche développée dans les années 1980. Elle vise le développement des zones rurales par ses propres moyens. Cette approche est fondée par une stratégie commune pour le secteur et concerne toutes les parties prenantes dans la région.

A cet effet, au niveau local, les agriculteurs et les autres secteurs d'activité, les citoyens, les collectivités locales ainsi que les ONG décident ensemble de ce qui doit être entrepris pour faire face aux problèmes locaux et la façon dont le budget doit être réparti pour des projets locaux novateurs.

Les mesures du marché sont devenues moins importantes qu'auparavant et en cas de fortes baisses des prix sur une longue période, les mesures pouvant fournir des filets de sécurité sont très limités. Les mesures envisagées dans ce cadre sont : intervention sur les prix des principaux produits ; les mesures de stockage privé ; intervention par le biais des organisations de producteurs et des organisations interprofessionnelles pour trouver des arrangements et fixer les volumes et les prix dans la chaîne alimentaire ; promotion des biens alimentaires sur le plan des marchés intérieurs et des marchés extérieurs ; gestion de l'offre agricole, notamment celle de la vitivinicole par le régime d'autorisation de plantation de vigne.

En parallèle, les paiements directs sont liés aux agriculteurs ayant un minimum de superficie de terre réservé à l'activité agricole. L'agriculteur perçoit, pour chaque hectare, une somme d'argent correspondant au paiement de base. Toutefois, cette somme varie selon l'application d'un certain nombre de mesures. Les principales d'entre elles sont :

- Amélioration de la performance environnementale de l'agriculture : les agriculteurs, afin de percevoir les aides du premier pilier, sont tenus de respecter un certain nombre d'exigences légales habituelles, telles que l'utilisation d'engrais, le bien-être des animaux, et s'assurer du maintien de la terre en bon état, même si la terre n'est pas utilisée. En plus, du respect des règles de la conditionnalité qui ne représentent que 70% de ce qui a été utilisé dans le passé. Pour prétendre au complément de 30% de l'aide, des mesures dites de verdissement sont prévues: diversification des cultures, préservation des prairies naturelles et réservation de 5% d'au moins de surface pour un intérêt écologique.

- Répartition plus équitable des aides de la PAC entre les agriculteurs : des distorsions sont constatées entre les membres de l'UE au point où 20% des exploitations recevaient 80% des aides directes de la PAC. Pour pallier à cette situation, des sommes de premier pilier sont transférées aux pays où l'agriculture est moins dotée jusqu'ici en aide par hectare que la moyenne

européenne. Une grande partie de ces pays se trouve dans l'Europe Centrale, c'est-à-dire ayant rejoint l'UE en 2004 ou après.

- les paiements spécifiques ciblés : en plus de ce qui a été prévu dans les deux premiers prêts cités, d'autres soutiens supplémentaires peuvent être accordés par les Etats membres. Nous pouvons citer le soutien supplémentaire pour les jeunes agriculteurs (ne dépassant pas 40ans), des aides pour maintenir certains types de production fragiles ayant une importance pour l'économie locale. Une autre aide supplémentaire peut être accordée aux agriculteurs souhaitant passer de l'agriculture conventionnelle à l'agriculture biologique. Par ailleurs, une nouveauté est introduite et concerne le partenariat européen de l'innovation pour la productivité et la durabilité de l'agriculture (PEI Agri). L'objectif recherché est de créer une synergie entre les différents partenaires pour trouver des solutions à des problèmes identifiés. La concrétisation pratique passe par la création des groupes. A ce titre, les prévisions tablent sur la mise en place de plus 3000 groupes à travers l'Europe. Sachant que le PEI se distingue par la particularité de relever à la fois de la politique européenne de recherche et de la politique de développement rural, par le biais du fonds européen agricole pour le développement rural.

6. Regard sur la réalité des soutiens en agriculture à travers le monde

Nous allons aborder brièvement la situation actuelle des soutiens publics en agriculture à travers le monde. Néanmoins, les indicateurs utilisés pour mesurer le niveau de soutien diffère d'une organisation à une autre. Nous allons présenter successivement, les mesures de l'organisation de coopération et de développement économique (OCDE), de la banque mondiale et de l'OMC.

6.1. Les soutiens à travers les indicateurs de l'OCDE

Les indicateurs établis par l'OCDE sont les plus répandus dans le calcul des soutiens accordés à l'agriculture. Ces indicateurs permettent une comparaison des niveaux de soutiens accordés au secteur agricole par différents pays. L'indicateur le plus utilisé dans les comparaisons

internationales est l'Estimation du Soutien aux Producteurs (ESP). L'ESP est définie comme la « valeur monétaire annuelle des transferts bruts des consommateurs et des contribuables au titre du soutien aux producteurs agricoles, au départ de l'exploitation, découlant des mesures de soutien à l'agriculture, quelles que soient leur nature, leurs objectifs ou leurs incidences sur la production ou le revenu agricoles »²⁵. L'ESP est donnée par produit. Elle est répertoriée en 3 catégories :

- Le Soutien des Prix par le Marché (SPM)²⁶, qui est défini comme « la valeur monétaire annuelle des transferts bruts de consommateurs et des contribuables aux producteurs agricoles, qui découlent des mesures créant un écart entre les prix intérieurs et les prix à la frontière d'un produit agricole donné, mesurés au départ de l'exploitation »²⁷. Il s'agit de la différence entre le prix à la production et le prix à la frontière multiplié par les quantités produites.
- Les transferts budgétaires (TB) : ils concernent les différents transferts ou paiements directs octroyés par les institutions publiques directement aux producteurs ou aux entreprises agricoles. Les paiements résultant d'une réduction de prix d'un intrant et qui peuvent transiter par les fournisseurs font partie dans cette catégorie.
- Les manques à gagner pour l'Etat (MG) : ils concernent les mesures impliquant la renonciation de l'Etat à certaines recettes qu'il aurait collectées auprès des producteurs (allègements fiscaux, octroi des prêts préférentiels, etc.)

Par ailleurs, l'ESP est calculée chaque année pour les 34 pays ainsi que pour quelques pays non membres. Les 47 pays étudiés participent à la production de près de 80% de la production agricole mondiale. La base de données de l'OCDE regroupe les pays à haut revenu et les pays émergent, tandis que les pays moins avancés ne sont pas pris en considération. L'ESP

²⁵OCDE, Etude Economiques de la zone Euro, 2018(b).

²⁶EcoRessources, Evaluation et comparaison du soutien agricole au Québec en 2017, Coopérative de solidarité Carbone, Québec, 2019, p2.

²⁷OCDE, Etude Economiques de la zone Euro, 2018(b).

est calculée sur une liste de produits communs²⁸. La part de ces produits dans la production totale varie de 60% à 80% selon les pays. Afin d'établir les comparaisons, le soutien est mesuré en proportion de la valeur des recettes agricoles brutes. L'ESP est donnée en pourcentage (%).

Parallèlement à cet indicateur, d'autres indicateurs, de moindre importance, sont appliqués. Nous pouvons citer, dans ce cadre l'Estimation du Soutien aux Services d'Intérêt Général pour l'agriculture (ESSG) qui englobe les aides à l'agriculture qui ne sont pas ventilées par produit ; l'Estimation du Soutien Total (EST) qui représente la somme totale de l'ESP et de l'ESSG ainsi que les aides à la consommation alimentaire financées sur fonds publics moins les recettes sur importation. L'OCDE utilise deux indicateurs relatifs de soutiens. Il s'agit de l'EST dans le PIB et la part de l'ESP dans les recettes totales.

L'évolution du soutien par type de pays est présentée dans une étude²⁹. Celle-ci a calculé l'ESP moyenne³⁰ pour deux catégories de pays : le groupe des pays à haut revenu et le groupe de pays à économies émergentes³¹.

Cette étude a conclu que le niveau moyen du soutien à l'agriculture, en 2012, se converge autour de 14% des recettes des producteurs, entre les pays à haut revenu et les économies émergentes. Ce constat de convergence s'est concrétisé sous l'effet conjugué de la baisse du soutien dans les pays à

²⁸Butault J.-P., Drogué S., Le Mouel C., Les soutiens à l'agriculture : une mise en perspective internationale, ouvrage collectifs, les soutiens à l'agriculture, INRA, France, p141.

²⁹Debar J.-C. ; Douillet M. ; Le nouveau paysage mondial du soutien à l'agriculture, Document de travail établi par la Fondation pour l'Agriculture et la Ruralité dans le Monde(FARM), 2015, p.p.9-

³⁰ Les ESP moyennes de ces deux groupes sont exprimées en pourcentage de la valeur des recettes des producteurs, pondéré par la valeur moyenne des recettes des producteurs de chaque pays. Sachant que, selon l'OCDE, les recettes des producteurs sont égales à la somme de la valeur de la production agricole et des transferts monétaires aux agriculteurs. Et les transferts monétaires sont égaux à la différence entre ESP et le soutien des prix du marché (SPM).

³¹ Les pays à haut revenu sont : Australie, Etats-Unis, Islande, Israël, Japon, Norvège, Nouvelle Zélande, Suisse, Union Européenne. Le groupe de pays des économies émergentes pays sont : L'Afrique de Sud, Brésil, Chine, Corée, Indonésie, Chili, Kazakhstan, Mexique, Russie, Turquie, Ukraine.

haut revenu et de l'augmentation du soutien dans les économies émergentes. L'ESP du groupe de pays à haut revenu est passée de 31% des recettes des producteurs durant la période 1986-1989 à 27 % durant la période 1995-1999 et 14 % pendant la période 2010-2012. Alors que, l'ESP des économies émergentes est passée de 3% des recettes des producteurs durant 1995-1999 à 14 % pendant la période 2010-2012.

Cependant, ces moyennes ne rendent pas compte des écarts de niveau du soutien existant entre pays. Durant la période 2010-2012, au sein du groupe de pays à haut revenu, l'ESP varie de 1% enregistrée au niveau de la Nouvelle Zélande à 61% réalisée en Norvège. Au sein de l'Union Européenne l'ESP est supérieure à la moyenne (19%). Par contre, au niveau des Etats Unis d'Amérique, elle est inférieure à la moyenne (8%). En revanche, dans les économies émergentes, l'ESP varie de 1% en Ukraine à 49 % en Corée. Au moment où la Chine enregistre un taux de 15%, ce qui est proche du taux réalisé par l'Union Européenne. Il s'avère que l'ESP, à partir de la période 1995-1999, a fortement évolué dans les pays émergents³² particulièrement, la Chine, la Corée et l'Indonésie et à moindre degré au Brésil, en Russie et en Ukraine. En revanche, l'ESP a enregistré des tendances baissières particulièrement aux Etats-Unis et à degré moindre au niveau de l'Union Européenne.

En Algérie, durant la période du PNDAR³³, le soutien du secteur agricole est estimé à 49 euros par hectare/an. Tandis que celui de l'Union Européenne s'élève, pour la même période à 288 euros par hectare/an, soit 5,8 fois plus. En outre, les subventions au niveau de l'OCDE agissent sur le revenu des exploitations agricoles. Au moment où les soutiens, en Algérie,

³²L'OCDE ne publie pas l'ESP de l'Inde, pays émergent où sa population avoisine 1,5 milliard de personnes. Néanmoins, selon les chercheurs IFPRI International Food Policy Research Institute), l'ESP de l'Inde était compris entre 12 % et 14 % entre 2000-2002. Les soutiens accordés, selon Gobinath (2012), concerne en grande partie, des subventions accordées pour les engrais, l'électricité, l'irrigation et aux autres intrants agricoles. Le taux de la subvention a sensiblement augmenté passant de 7,6% en 2002 à 17,9% en 2008. En outre, le montant des transferts monétaires aux agriculteurs indiens en 2010 est estimé à un taux qui varie dans la fourchette de 12% à 19 %. Ce taux de transfert est élevé comparativement au taux moyen des pays à haut revenu de la même année qui est de 13%. Alors qu'il est inférieur à celui de l'union européenne qui est de l'ordre de 20%.

³³ Selon les données de la revue FILAHA, Soutiens et subventions agricoles.

sont essentiellement destinés à des investissements dans les exploitations. L'ESP en Algérie, pour cette période 2000-2008, est estimée à 5%.

Par ailleurs, dans une analyse des politiques de soutien à l'agriculture en Algérie, en appliquant l'indicateur du Taux Nominal de Protection (TNP) pour douze produits (12), durant la période 2000-2010³⁴, celle-ci, conclut qu'une grande partie de ces produits bénéficient d'un taux de protection élevé comparativement aux prix mondiaux. Cela est dû principalement aux différents soutiens accordés dans le cadre de la politique menée. Tandis que, les tarifs douaniers appliqués n'ont pas d'effets importants sur l'écart constaté entre les prix appliqués sur le marché national et ceux appliqués sur le marché mondial. Ce résultat est expliqué par une faible concurrence due à la rigidité de l'offre nationale par rapport à une demande satisfaite par un niveau élevé des importations. Toutefois, une baisse importante du TNP est enregistrée, en 2010, pour les principaux produits importés, principalement, pour les produits laitiers et le raisin. Cela est expliqué par une amélioration de la compétitivité de la production locale due aux efforts déployés.

6.2. Les soutiens à travers les indicateurs de la banque mondiale

La banque mondiale fait intervenir un autre indicateur permettant de mesurer le soutien à l'agriculture. Le Taux Nominal d'Assistance aux agriculteurs (TNA), est calculé dans le cadre d'un projet d'évaluation des distorsions créées par les interventions publiques en agriculture³⁵. Il permet de rendre compte du pourcentage par lequel les politiques d'un pays modifient le chiffre d'affaires des producteurs par rapport à ce qu'il serait dans un marché libre. Il est fondé sur deux prix théoriques, calculés par la banque mondiale. Le premier concerne un prix de référence national « faussé

³⁴Maghni B., Analyse des politiques de soutien à l'agriculture en Algérie, Communication présentée lors des 7^{ème} journées de recherches sur les Sciences Sociales, SFER, INRA et CIRAD, France, 2013.

³⁵Anderson, Distorsion to agricultural incentives a global perspective, 1955-2007, the world bank and palgrave Macmillan, 2009. Cité par, Debar J.-C., et Douillet M., Le nouveau paysage mondial du soutien à l'agriculture, Document de travail établi par la Fondation pour l'Agriculture et la Ruralité dans le Monde (FARM), 2015, p.14.

ou *distorted* » prenant en compte les interventions publiques et un prix de référence international « non faussé ou *undistorted* ».

Le TNA représente pour chaque produit agricole, le différentiel entre le prix national et le prix international de ce produit, exprimé en pourcentage du prix international. C'est ainsi, que le prix de référence national regroupe tous les soutiens reçus directement ou à travers les interventions aux frontières ou sur le prix, que ce soit pour les produits ou les facteurs de production, particulièrement les intrants. Quant au prix de référence international, il est calculé en prenant en considération les distorsions des taux de change estimées par la banque mondiale. Par la suite, un TNA global est calculé à partir de la moyenne pondérée des TNA par produit. La méthodologie de la banque mondiale diffère de celle de l'OCDE, étant donné que c'est la valeur de la production à prix non faussé qu'est utilisée dans les pondérations.

Par ailleurs, la banque mondiale a procédé au calcul de TNT de 75 pays dont 20 d'entre eux relèvent des pays à haut revenu et les 55 pays restants sont des pays en développement. En somme, les pays pris en considération représentent plus de 90% : de la population mondiale, du nombre d'agriculteurs, du produit intérieur brut agricole (PIBA) et du produit intérieur brut (PIB) mondial. Ces pays totalisent 85 % de la production agricole et de l'emploi agricole en : Afrique, Asie, Amérique latine et dans les économies en transition de l'Europe de l'est et de l'Europe centrale. Le TNA est calculé pour plus de 70 produits, pour une moyenne de 12 produits par pays, représentant plus de 70 % de la valeur brute de la production agricole dans chaque pays. Les données sont établies à partir de 1955.

Les résultats d'une étude³⁶ au début des années 1990, fait à paraître que les pays les plus pauvres non seulement ne soutenaient pas leur agriculture, mais ils la taxaient en raison des politiques macroéconomiques défavorables (notamment la politique de taux de change). Ce résultat est confirmé par

³⁶ Krueger A. ; Schiff M. ; et Valdès A , The Political Economy of Agricultural Pricing Policy, Washington, DC, World Bank, 1991. Cité par Debar J.-C., et Douillet M., op.cité p.14.

l'évolution historique du TNA³⁷. En effet, dans les pays en développement, le TNA était négatif, ce qui signifie que les agriculteurs sont taxés, jusqu'au début des années 1990. Cependant, les réformes intervenues permettent l'amélioration des incitations par les prix, sans pour autant réserver le même traitement pour les campagnes que celui des villes, le TNA a été de l'ordre de 6 % en 2008-2010. En revanche, dans les pays à haut revenu, le TNA a enregistré une baisse sensible passant de 59 % en 1985-1989 à 22 % en 2008-2010. Ce résultat confirme ce qui a été obtenu à l'aide de l'ESP.

Néanmoins, l'amélioration constatée dans les pays en développement, doit être relativisée, en raison de la persistance d'une taxation élevée. En effet, selon la banque mondiale, les pays à vocation agricole, sur la période 2000-2004, fonctionnaient leurs agricultures à un niveau toujours élevé de 10 %, malgré la baisse constatée, puisqu'il était de l'ordre de 28 % en 1980-1984. Ce taux reste élevé comparativement au pays en mutation qui est de l'ordre de 4 % seulement et de 9 % dans les pays urbanisés³⁸.

Par ailleurs, le soutien à l'agriculture en Inde, mesuré par l'indicateur TNA, a fortement augmenté en atteignant 18 % en 2005-2007, pour diminuer à 8 % en 2008-2010. Malgré cette baisse, ce niveau est nettement supérieur à celui du Brésil qui est de l'ordre de 2 %, par contre il est inférieur de moitié à celui de la Chine. Au total, le TNA de l'Asie en développement en 2008-2010 est de 10 %, tandis que celui de l'Amérique Latine est négatif (-2%), au même titre que celui de l'Afrique Subsaharienne (- 3 %).

³⁷ Ces résultats sont inspirés du document de travail établi par : Debar J.-C. ; Douillet M. ; Le nouveau paysage mondial du soutien à l'agriculture, Document de travail établi par la Fondation pour l'Agriculture et la Ruralité dans le Monde (FARM), 2015, p.p.9-16.

³⁸ La banque mondiale fait une classification des pays qui se base sur la part de la croissance économique émanant de l'agriculture et sur la part de la pauvreté globale dans le secteur agricole. Une grande partie des pays à vocation agricole se localise en Afrique Subsaharienne. Les économies en mutation sont situées notamment en Asie et dans la région Afrique du Nord et Moyen Orient. Les pays urbanisés sont situés principalement en Amérique latine, en Europe de l'Est et en Asie centrale.

Selon une étude de la FAO, qui a touché dix pays Africains³⁹, dans le cadre de SPAAA (suivi et analyse des politiques agricoles et alimentaires) durant la période 2005-2010, les prix étaient inférieurs de 10%, en moyenne, à ce qu'ils auraient été en l'absence des distorsions inhérentes aux politiques nationales appliquées. Ainsi, le Taux nominal de protection des producteurs agricoles pendant cette période était, en moyenne, négatif.

Dans de multiples pays, des protections sont mises en place en faveur de leurs agriculteurs contre les importations des produits agricoles. Cependant, la protection est plus élevée dans les pays à haut revenu même si l'écart se rétrécit ces dernières années. Paradoxalement, les pays en développement ont longtemps taxé leurs exportations pour davantage de recette budgétaire au moment où les pays à haut revenu font le contraire en subventionnant les exportations des produits agricoles.

Néanmoins, la forme selon laquelle est octroyé un montant quelconque de soutien n'a pas toujours le même effet de distorsion sur la production et les échanges agricoles. D'après l'indicateur de soutien générateur de plus de distorsion⁴⁰ (SDE) exprimé en pourcentage de l'ESP, au niveau des pays à haut revenu, la part du SDE dans l'ESP est divisé par deux, en moyenne, entre la période 1986-1989 et celle de 2010-2012. A l'inverse dans les pays émergents, la part du SDE qui était presque nulle durant la période 1995-1999 a atteint 87% en 2010-2012. Le SDE a été sensiblement baissé dans l'Union Européenne, particulièrement après l'introduction du découplage des aides directes dans les années 2000. Par contre, celui-ci a fortement évolué dans les pays émergents notamment la Chine.

³⁹Burkina Faso, Ethiopie, Ghana, Kenya, Malawi, Mali, Mozambique, Nigéria, Ouganda et Tanzanie.

⁴⁰Cet indicateur élaboré par Debar et al op.cité, p.19. À base des données fournies par l'OCDE, permettant de regrouper les soutiens les plus couplés à la production et aux prix de marchés agricoles. Il regroupe trois types de soutiens : le soutien au titre de la production des produits base, les paiements au titre de l'utilisation d'intrants variables et au titre de surface, du nombre d'animaux, des recettes et des revenus courants, avec production requise. Ces soutiens à l'OMC correspondent, selon le cas de figure, à des protections à l'importation ou des subventions à l'exportation ; à du soutien interne classé dans la boîte orange et soumis à des engagements de réductions ; et partiellement des soutiens relevant de la boîte bleue du soutien interne qui comprend des aides non soumises à des réductions.

Par ailleurs, la baisse des soutiens à l'agriculture dans les pays à hauts revenus est expliquée par les réformes de politiques agricoles au milieu des années 1980 visant une meilleure efficacité, une réduction du coût budgétaire ainsi que la diminution des effets de distorsion sur les marchés. En outre, l'accord sur l'agriculture en 1994 est accompagné des engagements de caractère contraignants pour les pays développés visant moins de protection à l'importation, une baisse de soutiens internes et des soutiens à l'exportation.

En revanche, pour les pays émergents la hausse des soutiens est expliquée par plusieurs facteurs, particulièrement la problématique de l'insécurité alimentaire. En effet, les pays africains se sont engagés en 2003 à Maputo, d'augmenter la part des dépenses de l'agriculture pour atteindre 10% des dépenses totales. La crise alimentaire de 2008 est venue pour renforcer davantage cette tendance. En outre, les pays appartenant, jadis, à l'Union Soviétique ont montré la volonté de relancer la production agricole, qui a chuté lourdement. A titre d'exemple, l'ESP de la Russie est de 16 % alors qu'il était de l'ordre de 79 % au milieu des années 1980.

Cependant, d'autres analyses mettent l'accent sur la difficulté que rencontrent les pays en voie de développement pour mettre en application l'accord sur l'agriculture, au regard du retard enregistré dans les politiques agricoles⁴¹. Tandis que, les pays développés ont bien maîtrisé le contenu de cet accord, ce qui leur a permis de développer une stratégie dite « déplacement entre catégories », permettant de maintenir à un niveau toujours élevé les soutiens accordés à leurs agricultures, sans pour autant dépasser le plafond des dépenses MGS autorisé. C'est dans cette perspective qu'une augmentation très importante est opérée pour ce qui est des soutiens exemptés au niveau de l'Union Européenne et des Etats Unis. Les montants versés dans ce cadre pour les Etats Unis⁴² sont passés de 51,83 Milliards de

⁴¹Mellal A. et Derbal A., L'OMC et les programmes de stockage publics à des fins de sécurité alimentaire dans les PED : avancées et perspectives, Revue DIRASSAT Numéro, vol 11, n° 11 Economique, 2020, p.p.547-566.

⁴² Les USA, en plus de ce qui a été cité, dépensent l'équivalent de 75 milliards de dollars dans le cadre de son programme de subvention des denrées alimentaires, appelé «

dollars à 127, 44 Milliards de dollars entre 1996 et 2012, alors que les soutiens ayant un effet de distorsion sont passés de 7 milliards à 12,14 milliards pour la même période d'analyse. Ainsi au niveau de UE, la même situation est enregistrée où les soutiens exemptés ont connu une hausse considérable passant de 18,78 milliards d'Euros pour la période 1995-1996 à 70,98 milliards d'Euros pour la période 2011-2012. Tandis que les soutiens à effet de distorsion sont passés de 70, 85 Milliards d'Euros à 10,84 Milliards d'Euros pour la même période d'analyse.

Section 2 : les différentes acceptions de la sécurité alimentaire

La sécurité alimentaire constitue le principal défi de l'agriculture. Tous les pays sont à la recherche de cet objectif, permettant une disponibilité régulière des aliments. Cependant, le contenu de la sécurité alimentaire et les voies permettant sa concrétisation ont évolué dans le temps. Ainsi, l'agriculture longtemps est exclue des accords de libre échange, eu regard du caractère spécifique de l'activité agricole et la volonté ardue des pays développés de préserver leur agriculture. Cette dérogation est terminée par la rentrée en application de l'accord sur l'agriculture en 1995.

Une nouvelle ère est engagée sous l'égide de l'OMC, veillant sur la levée de toutes les contraintes du commerce international. Des mesures graduelles sont prises afin de rendre le commerce des produits agricoles plus fluides. Néanmoins, le déséquilibre est constaté entre les économies des uns et des autres, ce qui a favorisé une hégémonie des produits agricoles des pays développés par rapport aux produits des pays en développement sur le marché international. Cette réalité, fruit de plusieurs facteurs favorables en faveur des pays développés, exportateurs des produits agricoles, a provoqué des résistances au niveau des organisations de la société civile à cause des dommages enregistrés dans les économies des pays en voie de développement. De cette nouvelle réalité sont apparues, d'une part, des

programme de coupons- *food -stamp* », qui prend en charge 47 millions de personnes soit 15 % de la population totale, représentant une dépense annuelle par personne de l'ordre de 1 608 dollars. Cette subvention est considérée, par l'OMC, comme étant sans effet de distorsion sur les échanges.

négociations au sein de l'OMC, afin d'aboutir à des modifications des clauses de l'accord sur l'agriculture, et d'autre part, une nouvelle vision demandant plus de liberté au pays dans la mise en place et la protection de leur politique agricole sous le concept de la souveraineté alimentaire.

Enfin, nous signalons la possibilité de faire l'analyse de la sécurité alimentaire au niveau micro-économique, méso-économique et macro-économique. L'analyse micro s'intéresse au ménage⁴³ et l'individu, tandis que méso, elle s'intéresse au niveau régional. En revanche, la sécurité alimentaire au niveau macro, concerne l'analyse globale à l'échelle d'un pays. Cette troisième catégorie est retenue dans notre travail. Ce choix est justifié par l'exigence de notre problématique, qui ambitionne de faire la lumière de ce qui a été entrepris pour l'amélioration de la production nationale pour une meilleure couverture des besoins locaux. Notons, enfin, que ce concept est évolutif au fil des doctrines et des politiques⁴⁴.

1. Le concept de la sécurité alimentaire : selon la FAO

La FAO a avancé un concept élargi de la sécurité alimentaire dès 1983 « assurer en tout temps et à tous les hommes l'accès matériel et économique aux aliments de base dont ils ont besoin ». De cette définition, nous pouvons distinguer trois éléments fondamentaux dans le concept de sécurité alimentaire, à savoir : l'existence de disponibilité alimentaire en quantités suffisantes, la stabilité des approvisionnements dans le temps et dans l'espace ainsi que l'accès matériel et économique de toutes les personnes aux approvisionnements disponibles.

Cette définition a été plus explicite et enrichie quelques années plus tard, par ce même organisme. En effet, la définition officielle de la FAO en 1996, avance que *«la sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, en tout temps, un accès physique et économique à une nourriture*

⁴³ Ce n'est pas seulement la disponibilité de la production alimentaire qui garantit en effet la sécurité alimentaire mais aussi des revenus des ménages assurant un accès à l'alimentation. L'insécurité alimentaire à des échelles différentes : celle des ménages et celles des pays. Loyat J., *Agricultures du monde : Les questions qui font peur, les solutions pour agir durablement*, Editions France Agricole, 2013.p.p. 151-152.

⁴⁴ Ferault C., et Rastoin J.L., *La sécurité alimentaire mondiale : Etats des lieux et perspectives*, L'harmattan, 2017. P.19

suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active » (FAO, Sommet Mondial de l'Alimentation, 1996). Dans cette dernière définition, en plus des trois éléments déjà avancés et qui sont plus explicités, un quatrième élément vient d'être rajouté : l'utilisation appropriée de la nourriture permettant un apport adéquat en nutriment et énergie. Notons aussi que la déclaration des droits de l'homme emboîte le pas à cette définition⁴⁵.

1.1. L'existence de disponibilités alimentaires suffisantes

Cette première composante signifie la présence de toutes les denrées alimentaires qui sont nécessaires pour la composition du régime alimentaire en quantité et en qualité suffisantes pour la satisfaction des besoins de toute la population, au niveau national, dans une période déterminée. Ce premier pilier renvoie à l'existence de l'offre alimentaire, qui peut émaner de : la production alimentaire domestique, des importations commerciales et de l'aide alimentaire.

En ce qui concerne la production alimentaire domestique, elle comprend l'ensemble des produits comestibles contenant des éléments nutritifs (les semences et les aliments de bétail ne sont pas inclus). La production alimentaire domestique comprend aussi les productions destinées à l'exportation, contrairement à la production vivrière où la majeure partie est consommée localement. La croissance de la production agricole domestique est le facteur primordial permettant d'atteindre l'objectif de la sécurité alimentaire, mais pas l'unique facteur. La croissance de la production agricole domestique augmentera les disponibilités alimentaires, ce qui permettra en premier lieu l'autoconsommation et en deuxième lieu la

⁴⁵ Le droit à l'alimentation adéquate est un droit de l'homme lié à tous qui figure dans la déclaration universelle des droits de l'homme. Il se définit comme « le droit d'avoir un accès régulier, permanent et libre, soit directement soit au moyen d'achats monétaires, à une nourriture quantitativement et qualitativement adéquate et suffisante, correspondant aux traditions culturelles du peuple dont est issu le consommateur et qui assure une vie psychique individuelle et collective, libre d'angoisse, satisfaisante et digne. Cité par Rastoin J.L., et Ghersi G., Le système alimentaire mondial : concepts, analyses et dynamiques, Editions Quae, 2010. P.407.

mise sur le marché des excédents disponibles, favorisant ainsi la croissance des revenus des populations rurales.

Par ailleurs le recours à l'importation des produits agricoles, en raison de la faiblesse de la production locale, est la deuxième voie permettant la disponibilité des produits alimentaires pour combler le déficit constaté. Cependant, l'importation est tributaire des capacités d'un pays à dégager des ressources en devises nécessaires pour pouvoir financer ses approvisionnements auprès des pays étrangers. Dans ce cadre, l'Algérie est un pays fortement dépendant des importations des produits de première nécessité, notamment les céréales et les produits laitiers. Néanmoins, deux risques majeurs, au minimum, entachent le recours aux importations des produits alimentaires pour la majorité des pays en voie de développement dont fait partie notre pays :

- Le premier est lié à la fluctuation des prix de ces produits à cause de plusieurs paramètres : le caractère oligopole du marché (quelques pays développés), le caractère politique et géostratégique (arme alimentaire), la fluctuation des quantités produites au niveau mondial, etc.
- Le deuxième est lié à la capacité du pays à dégager un surplus en devises à cause de la volatilité des cours de matières premières exportées, à l'exemple du pétrole pour l'Algérie.

Enfin, l'aide alimentaire constitue la troisième voie pour l'offre alimentaire dans un pays à déficit alimentaire, à l'exemple de plusieurs pays subsahariens. L'intervention des pays donateurs ou institutions internationales pour octroyer des aides alimentaires « des transferts gratuits », aux pays pauvres ou en situation de crise, prend plusieurs formes. A titre d'exemple : l'aide d'urgence, l'aide programme et l'aide aux groupes vulnérables ou l'aide projet. Durant la période 1987-1990, l'aide alimentaire en Afrique subsaharienne a pris les formes suivantes : ventes sur les marchés 37,2 %, secours d'urgence 30,5%, projets d'alimentation des groupes vulnérables 3,7%, réfugiés 15,9%, projets vivres contre travail 12,7%.

1.2. La stabilité des approvisionnements dans le temps et dans l'espace

La production agricole est caractérisée par une certaine instabilité, particulièrement dans les pays en voie de développement, ce qui se répercute sur l'offre agricole. La deuxième composante de la sécurité alimentaire, consiste en la régularité spatio-temporelle de la disponibilité alimentaire.

Cette stabilité peut être remise en cause par des facteurs internes ou externes : instabilité des productions domestiques, déficiences des infrastructures de stockage et des systèmes domestiques de commercialisations, fluctuations des prix, fluctuations cycliques de l'offre et de la demande sur les marchés internationaux.

- l'instabilité de la production domestique : est le résultat des variations climatiques, (la sécheresse, les inondations, la grêle, etc.) ou des facteurs économiques. Celle-ci, se manifeste sur le plan géographique (disparités ou inégalités régionales) ainsi que dans le temps (instabilité saisonnière ou annuelle).

- les déficiences des infrastructures de stockage et des réseaux domestiques de commercialisations constituent des obstacles qui entravent les producteurs d'assurer l'approvisionnement des marchés.

- les fluctuations saisonnières de l'offre ont pour conséquence des fluctuations interannuelles des prix. Ces fluctuations des prix dans l'année, qui consiste en la baisse pendant la récolte et l'augmentation pendant la soudure, sont aggravées, parfois, par le phénomène de spéculation.

1.3. L'accès matériel et économique de toutes les personnes aux approvisionnements disponibles

Cette troisième composante s'intéresse à la capacité physique et économique de toutes les personnes de pouvoir recourir au marché concernant la satisfaction de leur besoins dans une période donnée. Etant donné que la disponibilité des denrées alimentaires en quantités suffisantes au niveau national et régional n'est pas nécessairement synonyme d'une satisfaction des besoins alimentaires des ménages. Dans certains pays, malgré des surplus céréaliers qui sont dégagés, des situations de

malnutritions chroniques⁴⁶ persistent, à cause, dans la majorité des cas, des problèmes d'accès. Donc, sans nul doute la croissance des disponibilités alimentaires est importante dans la satisfaction des besoins, mais qui reste insuffisante, sans la concrétisation de la condition relative à l'accès à ces disponibilités de tous les groupes de population, sans exception, notamment les plus démunis. A ce titre, des pays comme l'Ethiopie ou le Soudan exportent des céréales pour l'alimentation animale des pays occidentaux au moment où la population de ces deux pays était en proie à de sévères famines⁴⁷. Certains auteurs dont fait partie Amartya Sen, prix Nobel d'économie, insistent sur la création des conditions les plus favorables à la croissance économique accompagnée par une répartition plus équitable des revenus ainsi engendrés⁴⁸.

En fait, cette composante de la sécurité alimentaire, établit le lien entre la sécurité alimentaire et la question de la pauvreté. Ainsi, au niveau d'un ménage (ou individu), la capacité de pouvoir couvrir ses besoins dépend, évidemment, des disponibilités des biens et de la stabilité des approvisionnements mais aussi des ses revenus et de sa possibilité d'accéder au marché. Le problème de l'accès contient deux volets : un accès économique et un accès matériel.

- L'accès économique : la disponibilité des produits alimentaires dans un pays à différents échelons (national, régional et local), ne constitue pas une garantie absolue pour que tout un chacun en bénéficie. En effet, dans ce cadre plusieurs obstacles sont recensés : manque de revenu autoconsommé ou de revenu provenant de la commercialisation d'excédents agricoles ;

⁴⁶ La malnutrition chronique se caractérise par la permanence d'un régime alimentaire déficient en certains nutriments tels que : les protéines et les vitamines, qui sont indispensables à l'exercice d'une activité physique normale. Par ailleurs, la malnutrition est définie par A. Berg dans Malnutrition 1987, comme « la condition pathologique provoquée par la carence en l'un ou plusieurs des nutriments essentiels que le corps ne peut pas produire et qui sont nécessaires à la survie de l'individu, à sa croissance et à sa reproduction, ainsi qu'à sa capacité de travailler, apprendre, occuper une fonction sociale ».

⁴⁷ Mery, 2002, Cité par Dufumier M., Agriculteurs et paysanneries des tiers mondes, Karthala, paris, 2004, p.10.

⁴⁸ Cité par Dufumier M., op.cité, p.9.

manque de pouvoir d'achat des ménages pauvres à cause de la précarité des conditions de vie (chômage, paysans sans terres, nomades, etc.) ;

- L'accès physique : dans certaines situations, l'accès physique aux disponibilités alimentaires constitue une sérieuse limite à la sécurité alimentaire. Les raisons invoquées sont liées aux réseaux de commercialisation et de distribution. L'accès régulier à tout moment au lieu d'échange peut être compromis en raison de l'éloignement de la production (dispersion géographique), du manque de moyens de transport ou de l'état difficile des routes. Cela se répercute négativement sur les circuits de distribution et de commercialisation.

1.4 L'utilisation appropriée de la nourriture permettant un apport adéquat en nutriment et énergie

L'alimentation doit être nutritive et équilibrée, permettant à la personne d'avoir suffisamment de calories pour pouvoir régénérer la dépense d'énergie. C'est dans ce sens, que le renchérissement des produits agricoles peut impacter qualitativement les consommations alimentaires des ménages et des individus. La dépense pour l'alimentation dans les pays développés avoisine les 10% des dépenses globales, tandis que dans les pays en développement, elle représente souvent plus de 50% d'où l'importance de stabilisation des prix. A défaut, les ménages seront pénalisés par l'abandon des produits, parfois, très nécessaires à la vie quotidienne par l'inaccessibilité des prix.

2. Les principales institutions directement concernées par la sécurité alimentaire

Plusieurs institutions peuvent être concernées par la question de la faim et de la mal nutrition, néanmoins trois organismes sont directement concernés par les problèmes alimentaires : l'organisation pour l'alimentation et l'agriculture (plus connue par son acronyme anglais FAO : Food and Agriculture Organization), le programme alimentaire mondial, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et enfin nous pouvons rajouter l'Organisation Mondiale du Commerce, qui joue un rôle de plus en plus important dans les échanges commerciaux internationaux. Nous allons revenir sur les objectifs

et le rôle que joue chaque organisation dans la concrétisation de la sécurité alimentaire au niveau des différents pays exposés au phénomène de la faim et de la malnutrition.

2.1. L'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture : FAO

Cette organisation est créée en octobre 1945, juste après la deuxième guerre mondiale, dans le but de « libérer l'humanité de la faim ». Dès sa création une sorte de plan pour la sécurité alimentaire est institué autour du conseil mondial de l'alimentation ayant la mission de stabiliser les prix à travers les stocks régulateurs, la réserve mondiale de céréales pour faire face aux famines, le financement de l'écoulement des excédents agricoles vers les pays touchés par la famine. Néanmoins, les USA ont manifesté un refus à ce projet, considéré comme trop interventionniste, puisqu'il était le seul pays pourvoyeur des aides.

Le lancement de la campagne contre la faim par la FAO ainsi que l'assemblée générale des Nations Unies, au début des années 1960, a favorisé l'apparition du premier congrès mondial de l'alimentation tenu à Washington du 04 à 08 juin 1963. La déclaration finale pose les assises d'une politique mondiale de l'alimentation⁴⁹ :

- établissement d'un lien entre la faim, la malnutrition, la paix et la sécurité internationale ;
- incitation à la réforme des systèmes fonciers afin d'encourager les hommes à travailler la terre ;
- identifiant les responsabilités des pays en développement et les mesures institutionnelles, économiques, techniques, sociales à prendre pour l'augmentation de la production ;
- renforcement de la coopération internationale, en mettant à sa charge l'augmentation de l'assistance financière et technique et les mesures appropriées pour une meilleure répartition des richesses du monde, notamment les excédents alimentaires.

A partir de cette date, un changement est opéré sur les actions de la FAO, et cela en mettant en avant la sécurité alimentaire comme

⁴⁹ Cité par Mahiou A., et Snyder F., la sécurité alimentaire, Printed by triangle bleu, Maubeuge, France, 2006, p23.

préoccupation stratégique. Jusqu'à là, son intervention est limitée à accompagner sur le plan technique les révolutions vertes et l'amélioration de l'aide humanitaire. Le concept de sécurité alimentaire mondiale est élaboré, devenu à la fois un concept global et opératoire. De ce fait, un engagement international est conclu par la conférence mondiale sur l'alimentation en 1974, qui reste tout de même non contraignant puisqu'il n'est pas un accord mais⁵⁰ « une promesse fondée sur la confiance mutuelle et la bonne foi, matérialisant le désir des gouvernements d'atteindre par une action nationale et internationale concertée certains objectifs ».

L'inefficacité de cet engagement, suite au blocage rencontré notamment par l'accord international sur le blé sur lequel repose le mécanisme de la sécurité alimentaire, a amené la FAO, en 1979, à adopter le plan d'action pour la sécurité alimentaire mondiale ayant la spécificité d'être plus précis et plus technique en s'occupant de l'insuffisance des approvisionnements et de la hausse des prix. Ce qui s'est traduit par la mise en place d'une politique de gestion de stocks de céréales par la précision de critères d'accumulation et de déblocage des stocks. Ce mécanisme est en faveur des pays vulnérables incluant, au passage, des arrangements pour l'assistance technique à la sécurité alimentaire.

En outre, ce plan place l'autonomie des pays du sud au centre de ses préoccupations en favorisant des actions de solidarité entre eux, mais en raison notamment de faiblesses de moyens, de manque d'engagement juridiques de ces pays, l'opposition des pays développés à propos de toute planification a participé grandement à l'échec des actions prônées par ce plan.

Par ailleurs, un autre plan est mis sur pied en 1996, en remplacement du plan précédent, il s'agit du plan spécial pour la sécurité alimentaire (PSSA), qui est approuvé par le sommet mondial de l'alimentation en présence de cent quatre vingt cinq pays et la communauté européenne. Un nouvel engagement est pris, suite à l'échec de celui de 1979 qui visait à

⁵⁰ Rapport de la soixantième session du conseil, cité par Mahiou A., et Snyder F., op.cité, p.22.

éradiquer la faim et la malnutrition, lequel engagement caractérisé par une démarche plus prudente qui consiste à « réduire de moitié le nombre de personnes sous alimentées d'ici 2015 au plus tard »⁵¹. C'est ainsi que le PSSA est devenu l'instrument de gestion de la stratégie mondiale. Bénéficiant des expériences passées, celui-ci recherche la conciliation entre les aspects techniques avec une vision plus globale.

Après cinq années, en 2002 à Rome, un autre sommet mondial de l'alimentation est tenu, suite au constat du non concrétisation des objectifs arrêtés. Un document est établi contenant trente cinq points invitant les Etats à souscrire une alliance internationale contre la faim. Ce document réparti en trois chapitres, traite : de la réaffirmation de la volonté politique de tenir l'engagement, de l'indication des défis majeurs à relever et de ressources y afférentes. En parallèle, un second document précise les sept engagements que les Etats acceptent de remplir. Ces engagements permettraient la réduction de deux et demi le nombre de personnes sous alimentées en utilisant 24 milliards de dollars par an.

2.2. Le programme alimentaire mondial(PAM)

Le programme alimentaire mondial est mis en œuvre, en 1961, par l'Assemblée Générale des Nations Unies dans la perspective de prendre en charge l'aide alimentaire accordée au profit de plusieurs pays notamment ceux ayant accédé à leur indépendance et dont l'économie est en situation difficile. Ce programme est chapeauté conjointement par l'ONU et la FAO, dans le but d'écarter toute éventualité de chevauchement avec les prérogatives de la FAO, il est chargé de :

- utiliser l'aide alimentaire pour appuyer le développement économique et social ;
- intervenir pour prendre en charge les besoins alimentaires d'urgence ;
- participer à la promotion de la sécurité alimentaire dans le monde.

⁵¹Déclaration du sommet de Rome des chefs d'Etats et de gouvernement du 13 novembre 1996, alinéa 2. L'engagement sera réitéré dans la déclaration du millénaire adoptée par la réunion solennelle de l'Assemblée générale des Nations Unies en présence de la plupart des chefs d'Etats et de gouvernement en septembre 2000, cité par Mahiou A., et Snyder F., op.cité, p.24.

Le PAM est devenu, au fil du temps et dans la pratique, le plus important pourvoyeur d'aide alimentaire au regard du budget de son programme qui est passé de 100 millions de dollars, environ, au début des années soixante à plus d'un milliard de dollars au début des années 2000. De plus, il est présent dans plus de 100 pays à travers le monde permettant d'intervenir auprès de plus de 90 millions de personnes. Les principales interventions de la PAM consistent à apporter des aides alimentaires en urgence pour des populations en danger comme l'indique le volume du budget qui représente $\frac{3}{4}$ du budget global de la PAM. De plus, des actions de développement sont menées afin de prévenir les populations démunies des crises éventuelles.

Par ailleurs, le fonctionnement de la PAM est multilatéral car, en plus de la cogestion de la FAO et de l'ONU, une collaboration permanente est instaurée avec d'autres organismes s'occupant des actions humanitaires ainsi que ceux qui interviennent dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture. Parmi ces organismes, les plus-en vue, nous pouvons citer : le Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR), Organisations Non Gouvernementales humanitaires(ONG), Bureau des Affaires Humanitaires de l'ONU, Fonds International de Développement Agricole(FIDA), Programme des Nations Unies pour le Développement(PNUD), Banque Mondiale, Fonds Monétaire International(FMI).

Le PAM reste indéniablement, de par ses missions, une institution primordiale de la sécurité alimentaire, malgré l'existence d'un foisonnement d'organismes qui s'en occupent. Par contre, un recul des quantités disponibles en matière d'aides est enregistré, passant de 17 millions de tonnes en 1993 à 10 millions de tonnes dans les années 2000.Ce recul est lié à la baisse des dons collectés, ce qui se répercute négativement sur l'efficacité d'intervention de cette institution. D'autant plus qu'au niveau mondial, des foyers de tensions sont nombreux, ce qui augmentera davantage la demande. Sur un autre plan, les actions menées sur le terrain, selon une évaluation effectuée à la demande des donateurs, s'avèrent inefficaces. A cet effet, l'introduction des réformes est souhaitable afin de remédier aux lacunes et contraintes constatées : centralisation produisant

une lourdeur bureaucratique, faible vigilance dans le détournement de l'aide alimentaire, aggravation des frais administratifs, etc. Et enfin, le problème de coordination entre les différents organismes réduit l'efficacité des actions menées du fait de la multiplication des structures.

2.3. L'organisation mondiale de la santé

L'organisation mondiale de la santé a un pouvoir assez particulier par rapport aux autres institutions spécialisées des nations unies, permettant la prise en charge des populations sur le plan de l'accès aux soins en ce qui concerne le volet de la prévention ou de la guérison des maladies. Elle dispose d'un pouvoir réglementaire dont l'aspect le plus en vue est le règlement international.

Toutefois, l'OMS n'a pas de lien direct à la concrétisation de la sécurité alimentaire ni sur le plan quantitatif, puisque c'est la FAO qui s'en occupe, ni sur le plan qualitatif. Par contre, la définition de la santé qui est donnée par l'OMS, elle est large permettant ainsi d'englober la sécurité alimentaire « la santé est un état de bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

Cependant, la prise en charge, particulièrement, de la mère et de l'enfant sur le plan de la santé, nécessite un développement sain de l'individu, fondé sur une consommation, quantitativement et qualitativement, équilibrée. Cela lui confère une immixtion dans le domaine de la sécurité alimentaire.

2.4. L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)

L'OMC est créée le 01 janvier 1995, suite aux dispositions de l'accord de Marrakech signé le 15 avril 1994, au terme d'un cycle de négociations, Uruguay Round, qui a duré huit ans. Elle est venue remplacer le *Général Agreements on tariffs and Trade* (GATT), qui a été mis en place en 1947. Le traité avait pour objectif l'harmonisation des politiques douanières des 23 pays signataires à partir de 1948.

Les objectifs de l'OMC⁵² sont d'assurer l'ouverture du commerce au niveau mondial. Cet objectif majeur se concrétise à travers notamment : la réduction des obstacles du commerce, l'administration des règles commerciales, l'examen des politiques commerciales de ses membres, le règlement des différends entre ses membres, la facilitation du processus d'accession d'autres pays, la réunion et la diffusion des données sur le commerce.

L'OMC compte aujourd'hui 160 membres, elle considère que « le commerce est un facteur clé de la sécurité alimentaire ». Théoriquement, l'ouverture des marchés fait baisser les prix à travers la cooccurrence profitant au passage au plus grand nombre de personnes de se nourrir. En revanche, l'ouverture des marchés profitera pour les producteurs des pays en développement et moins avancés d'exporter leurs produits et d'enranger des recettes. Celles-ci, seront utilisées pour prendre en charge les besoins de la population. Certains membres, les USA par exemple, considèrent que le commerce peut remplacer l'aide alimentaire. De ce fait, l'intégration des pays du sud dans le jeu de libre échange international représente le meilleur chemin pour le développement.

Cependant, dans la réalité des choses le poids des pays n'est pas le même, et l'expérience a montré que le partenaire le plus faible est généralement perdant à moins d'avoir une forme de compensation. Les exemples les plus avancés sont les pays Africains producteurs du coton ruinés par les exportations américains et les producteurs mexicains du maïs dévastés par l'accord de libre-échange nord-américain. Ainsi, plusieurs économistes ne soutiennent pas la thèse de libre échange comme remède à l'insécurité alimentaire des pays pauvres. A ce titre, Stiglitz⁵³ affirme que la libéralisation rapide du commerce international « n'a pas apporté la croissance promise mais a accru la misère » et d'ajouter « les paysans pauvres des pays en développement ne pouvant évidemment pas résister aux

⁵²Il s'agit des missions annoncées dans le site de l'OMC, https://www.wto.org/french/thewto_f/whatis_f/wto_dg_stat_f.htm consulté le 20/01/2019.

⁵³ Stiglitz J-E., Cité par Dufumier M., *Agricultures et paysanneries des tiers mondes*, Karthala, Paris, 2004, p.12.

produits massivement subventionnés en provenance d'Europe et des Etats Unis d'Amérique, des emplois ont été systématiquement détruits avant que les secteurs industriels et agricoles nationaux aient pu engager une dynamique de croissance forte et en créer de nouveaux ».

En revanche, les pays en développement, en matière de sécurité alimentaire, peuvent être classés en trois groupes⁵⁴ :

- le premier groupe parvient à produire suffisamment d'alimentation et de temps à autre des surplus sont dégagés ;
- le deuxième groupe est formé par des exportateurs importants de quelques produits : pétrole, gaz, textile, etc. Ces derniers disposent de capacités financières leur permettant de recourir à l'importation, en cas d'insuffisance de production agricole, pour assurer la sécurité alimentaire ;
- enfin, un dernier groupe qualifié des pays moins avancés, ne disposant pas de ressources agricoles et financières suffisantes, ce qui les rend vulnérable au problème de la sécurité alimentaire. Malgré les politiques internationales menées en relation avec les Nations Unies, le bilan est toujours controversé, dans la mesure où presque 1 milliard de personnes sont touchées par la sous-alimentation.

2.5. Les autres institutions ou organismes du système des Nations Unies

Toutes les institutions des Nations Unies, à des degrés divers, s'intéressent à la question de la sécurité alimentaire. Néanmoins dans ce point, nous avons recensé les plus proches à cette question. A ce titre, la première institution est le Fonds International pour le Développement agricole (FIDA), créée en 1976 en vue d'accorder aux pays en développement des ressources financières à des conditions avantageuses pour lutter contre le déficit alimentaire. Le principe retenu dans les contributions fait intervenir la solidarité des pays développés ainsi que les pays en développement producteurs de pétrole. Les fonds collectés par le FIDA sont laissés à la disposition des pays pauvres, soit à titre de dons ou de prêts, afin de permettre l'accroissement de la production alimentaire et l'amélioration du niveau nutritionnel.

⁵⁴Mahiou A., op.cité, P 84.

Le second organisme qui participe activement dans le domaine de la sécurité alimentaire est le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), créé en 1965 par l'Assemblée Générale des nations unies et placé sous le l'égide du conseil économique et social. Son domaine d'intervention est étroitement lié à l'aspect technique permettant aux pays en développement de bénéficier d'un financement des projets visant à faciliter les investissements productifs. Toutefois, une évolution est enregistrée concernant sa mission initiale d'assistance technique pour s'occuper d'autres activités en collaboration avec les autres organismes des nations unies. C'est dans ce cadre qu'il contribue aux projets et programmes agricoles notamment à ceux concernant l'alimentation en coopération avec la FAO ainsi que d'autres institutions pour la réussite du programme alimentaire mondial. En outre, le PNUD participe à sensibiliser la communauté internationale sur les pénuries et autres problèmes touchant la population à travers le monde. Le rapport établi annuellement constitue un document précieux sur la situation alimentaire et les réflexions menées dans ce domaine. En revanche, à partir des années 1990, une nouvelle approche de la pauvreté est introduite à travers l'introduction des indices de développement humain et le développement humain durable pour illustrer le problème de la faim qui devient plus sévère lorsque les conditions économiques, humaines, sociales, sanitaires et environnementales sont détériorées.

Par ailleurs, le troisième organisme est la Banque Mondiale (BIRD), qui affecte une partie non négligeable de ses ressources au développement agricole des pays en développement. Néanmoins, une diminution importante est enregistrée dans les crédits agricoles passant de 40% en 1978 à 7 % seulement en 2000⁵⁵. Elle apporte son concours pour des activités productives. Néanmoins, les conditions d'accès à ces ressources pour les pays en difficulté sont contraignants étant donné qu'elle applique les règles prudentielles et de la solvabilité relevant du domaine bancaire.

⁵⁵Ces données sont contenues dans le rapport de NEPAD d'octobre 2001.p.3.

En revanche, l'intervention de la BIRD est orientée vers des actions préventives puisqu'elle s'efforce à participer à la création des conditions du développement permettant d'éviter les situations de pauvreté. Durant les années 1990, suite aux plans d'ajustements structurels décidés par le FMI visant le rétablissement des indicateurs macro-économiques et l'application de la vérité des prix pour la gestion de plusieurs pays y compris notre pays, la Banque Mondiale a joué un rôle en collaboration avec le FMI, consistant à atténuer les conséquences néfastes sur le plan social en mettant en place un filet social. Mais cela, n'est qu'un palliatif conjoncturel qui ne peut aucunement résoudre la question de la sécurité alimentaire.

Enfin, la quatrième institution qui sera abordée est le Fonds Monétaire International (FMI). De par son rôle d'assistance aux membres pour veiller au respect des règles de l'orthodoxie financière dans les politiques monétaires et de l'approche strictement monétariste, le FMI ne peut pas répondre aux besoins de nouveaux Etats dont les besoins sont nombreux et variés. Cependant, les critiques dont il a fait l'objet, l'a incité à prendre des initiatives dans le sens d'assistance financière en direction des pays en développement. Des mécanismes spéciaux sous forme de « facilités » sont adoptés. Même si ces mécanismes ne sont pas directement inhérents au domaine alimentaire, ils ont des répercussions positives sur la sécurité alimentaire. C'est ainsi, que sont mises en place : des facilités de financement compensatoire des fluctuations du coût des céréales qui permet des droits de tirage spéciaux pour faire face aux surcoûts émanant des importations de céréales à destination de la population ; un autre mécanisme à l'adresse des stocks régulateurs et le bon fonctionnement des accords de produits de base est appliqué.

Cependant, malgré ces efforts en direction des pays défavorisés, le FMI reste pour un grand nombre de spécialistes comme une institution insensible aux malheurs des catégories sociales démunies et de la sécurité alimentaire. Les arguments développés pour étayer ces critiques sont liées aux prix à payer contenu dans la conclusion des accords permettant le redressement de la situation. L'immixtion dans la politique économique des

Etats est une condition préalable pour la conclusion des accords, cela est rendu possible à cause de la situation délétère dont se trouve l'Etat demandeur l'aide de cet organisme. Enfin, certains auteurs considèrent que les principes fondateurs du système de Bretton Woods ainsi que leur pratique doivent être réformés, si réellement on veut prendre en charge les problèmes de sous-développement et de la pauvreté.

3. L'accord sur le commerce de l'agriculture (AsA)

L'accord sur l'agriculture est venu après de longues discussions, dans l'objectif d'avoir un système de commerce des produits agricoles équitable axé sur le marché. Néanmoins, cet accord n'est pas définitif étant donné que des négociations sont menées pour lui apporter des réformes.

3.1. La spécificité du commerce dans l'accord sur l'agriculture

La signature de l'accord sur l'agriculture (AsA) en 1994, est obtenue après plusieurs années de négociations⁵⁶. Cela est dû à la réticence des Etats par rapport à la question de la libéralisation des échanges agricoles et sa répercussion sur la sécurité alimentaire nationale et mondiale ainsi que sur les pratiques agricoles traditionnelles. En effet, le caractère spécifique des produits et de la production agricole et leurs caractéristiques économiques et culturelles ainsi que leur rôle dans la réalisation de la sécurité alimentaire s'est matérialisé par un protectionnisme élevé. Cet accord, relèvent les spécialistes, n'est qu'une entente entre deux pôles agricoles mondiaux, en l'occurrence l'UE et les USA. Néanmoins, il constitue une avancée systémique à l'intérieur de l'ordre économique international, au regard des réticences des Etats face à la libéralisation agricole.

En effet, la mise en place d'un accord sur le commerce agricole atteste en soi la spécificité du commerce des produits agricoles, tout de même « les membres souhaitent des réductions progressives substantielles du soutien à l'agriculture et des mesures protectionnistes afin de diminuer et de prévenir

⁵⁶ Les idées contenues dans ce point sont tirées de l'article : Geneviève P., La reconnaissance du caractère spécifique du commerce agricole à travers le prise en compte des considérations liées à la sécurité alimentaire dans l'accord sur l'agriculture, les cahiers de droit, Volume 44, numéro 3, 2003, p.p.473-493. Document en ligne : URI : <https://id.erudit.org/iderudit/043760> ar. Consulté le 19/06/2019.

les distorsions sur les marchés agricoles mondiaux ⁵⁷». Sachant que la spécificité des produits agricoles se traduit par un soutien public des marchés nationaux, notamment, dans la perspective d'atteindre la sécurité alimentaire. L'AA tient compte de cette spécificité et constitue un premier pas vers la libéralisation des échanges agricoles.

A cet effet, l'AsA utilise les termes de « considérations autres que d'ordre commercial ». Il est mentionné dans son préambule que les engagements des membres devraient être pris de manière équitable eu égard aux considérations autres que d'ordre commercial, y compris la sécurité alimentaire. En plus, ces engagements doivent être signés de manière équitable pour tous, en prévision de la possibilité des effets négatifs de la mise en place du programme de réforme sur les pays moins avancés et les pays en voie de développement importateurs nets des produits alimentaires⁵⁸.

Ainsi, l'AsA a pris en compte les considérations autres que commerciale liées à la sécurité alimentaire par l'introduction des différentes dispositions. Celles-ci sont liées à l'examen des obstacles relatifs à l'accès aux marchés agricoles, à la réduction de l'utilisation des subventions internes⁵⁹ et à l'exportation et enfin aux règles relatives à l'aide alimentaire et la cohérence externe entre l'OMC et d'autres organisations internationales se préoccupant de la sécurité alimentaire.

En premier lieu, concernant les règles relatives à l'accès aux marchés, l'AsA rend plus claires les obstacles aux frontières et engage un processus de réduction. Ce processus est poursuivi en deux étapes. La première est

⁵⁷ Accord sur l'agriculture, préambule, alinéa 2 et 3, dans Secrétariat du GATT, Résultat des négociations commerciales multilatérales du cycle d'Uruguay : textes juridiques, Genève, GATT, 1994, p.40-71.

⁵⁸ AsA, préambule, alinéa 6.

⁵⁹ Le classement des subventions en général est effectué par « catégorie ». L'OMC classe ces catégories en leur attribuant des couleurs. Ainsi, nous retrouvons la catégorie ou la boîte verte synonyme de subvention autorisée, la catégorie orange concerne les soutiens internes excédant les niveaux d'engagements mais aussi toutes les mesures ayant un effet de distorsion sur la production et les échanges ; la boîte bleue concerne les subventions liées aux programmes de limitation de la production. En outre, des exemptions sont introduites dites parfois « catégorie TSD ou « catégorie développement » prévues à l'article 6 (2) de l'accord.

entamée en 1995, et touche aux mesures non tarifaires imposées aux frontières en droit de douanes ordinaires. Pendant que la deuxième intéresse la réduction des droits de douanes et l'entremise des équivalents tarifaires pendant la période de 2001 à 2004.

En parallèle, des dispositions assurant un certain niveau de soutien et de protection des marchés nationaux dans certaines circonstances sont prévues. En effet, l'AsA prévoit une clause de sauvegarde spéciale, appliquée dans certains cas, permettant l'incorporation d'un droit de douane additionnel à l'encontre d'un produit précédé de la mention sauvegarde spéciale « SGS ». Cette clause est invoquée dans le cas d'une forte augmentation en volume des quantités importées ou en cas d'une chute considérable des prix d'un produit à l'importation au-dessus du prix du déclenchement.

En outre, une deuxième exception à la règle est prévue par l'annexe 5. Cette exception tient compte des considérations autres que d'ordre commercial inhérentes à la sécurité alimentaire et permet d'assurer la protection de la spécificité de l'agriculture au niveau national. C'est ainsi que l'article 4 alinéa 2, ne s'appliquera pas pour un produit agricole primaire ou transformé répondant aux conditions arrêtées dans la section A de l'annexe 5. De même pour un produit agricole primaire qui est l'aliment de base prédominant du régime traditionnel de la population d'un pays en voie de développement membre (la section B de cette même annexe).

En deuxième lieu, le second volet abordé par l'AsA est lié à la réduction des subventions à l'exportation et de soutien interne. En effet, les membres classent les subventions internes par rapport à leurs effets sur les marchés internationaux. Cela permet de déterminer leurs inclusions ou non dans le calcul de la Mesure Globale de Soutien interne (MGS). Cette dernière est tenue d'être réduite par les membres. Ainsi, trois catégories de soutien interne sont envisagées : la catégorie « ambre », la catégorie « bleue » et la catégorie « verte ».

En effet, la catégorie « ambre » contient des subventions qui ont des effets négatifs sur les échanges internationaux, c'est pour cette raison que ces dernières doivent être réduites. Tandis que la catégorie « bleue » regroupe les subventions internes articulées à la limitation de la production. Ces subventions permettent de préserver des systèmes de gestion des approvisionnements et d'assurer temporairement la sécurité alimentaire nationale en relation avec la production de ces exploitations. Au total les subventions de catégories « ambre » et « bleue » sont soumises à une réduction. La variable retenue est le niveau total de soutien MGS accordé par un membre. Enfin, la catégorie « verte » comprend des subventions qui n'ont pas d'effets sur les échanges internationaux et même sur la production nationale agricole. Les programmes de cette catégorie relèvent, d'une part, d'un financement dans le cadre des fonds publics et en excluant tout transfert de la part des consommateurs et, d'autre part, en évitant d'apporter un soutien des prix aux producteurs. De ce fait, les subventions de cette catégorie ne sont pas soumises aux exigences de réduction et ne sont pas concernées par les droits compensateurs.

En troisième lieu, l'AsA stipule dans son article 10 que les subventions à l'exportation, liées à l'aide alimentaire, ne sont pas sujettes aux engagements de réduction envisagées pour les autres catégories de subvention à l'exportation. En outre, pour éviter toute ambiguïté concernant l'octroi de l'aide alimentaire, il est mentionné que celle-ci ne doit pas être liée directement ou indirectement aux exportations commerciales de produits agricoles à destination des pays bénéficiaires.

Enfin, l'AsA à travers ses articles 10 et 18 permet une meilleure cohérence externe entre l'OMC et d'autres organisations internationales qui s'intéressent à la sécurité alimentaire. L'établissement d'un équilibre entre les intérêts commerciaux et la sécurité alimentaire mondiale à travers la prise en compte des considérations « autres que d'ordre commercial liées à la sécurité alimentaire mondiale » nécessitent la participation d'autres acteurs. C'est ainsi que les principes de la FAO « à titre d'exemple les principes en matière d'écoulement des excédents et obligations consultatives » peuvent

être invoqués dans le cadre de l'OMC. De plus, les pays moins avancés et les pays en voie de développement vont bénéficier de la décision, sur les mesures concernant les effets négatifs possibles du programme de réforme sur les pays les moins avancés et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires, prise au cours du cycle de négociations d'Uruguay⁶⁰.

3.2. Discussions pour l'amélioration de l'accord : processus inachevé

Le processus de négociation sur l'agriculture dans la perspective d'apporter des modifications à l'accord d'Uruguay round de 1994 ne s'est pas arrêté depuis 2000⁶¹. En effet, l'article 20 dudit accord prévoyait dans son article 20, qu'à long terme, l'objectif est la réduction progressive du soutien et la protection de l'agriculture qui reste un processus continu qui devrait reprendre à partir de 2000. C'est ainsi, que s'est déroulé par la suite plusieurs rencontres et discussions dans lesquelles l'agriculture était au centre des débats. Nous pouvons énumérer les rencontres suivantes :

- en 2001, les discussions sur l'agriculture ont été intégrées à « l'engagement unique » du cycle de Doha ;
- en 2004, suite à la réunion des membres de l'OMC dans le cadre du Conseil général, un ensemble de décisions ont été arrêtés, appelés parfois l'ensemble de résultats de juillet 2004 ;
- en 2005, les membres sont parvenus à dépasser leurs divergences dans la Conférence ministérielle de Hong Kong ;
- en 2006, un projet de texte sur l'agriculture a été élaboré, contenant des propositions de formules de réductions des tarifs et des subventions ;
- en 2007 et 2008, plusieurs documents de travail ont été élaborés et une synthèse publiée par le président du groupe sur l'agriculture appelé « REV 4 » ;
- en 2011, les négociations ont eu lieu afin de dépasser les divergences rencontrées ;

⁶⁰ GATT, précité, note 27. Secrétariat du GATT, op.cité, note 22. Résultat des négociations commerciales multilatérales du cycle d'Uruguay : textes juridiques, Genève, secrétariat du GATT, 1994, p.p. 472-473. Cité par Geneviève p., op.cité. p.492.

⁶¹ Site de l'OMC https://www.wto.org/french/tratop_f/agric_f/agric_f.htm, consulté le 15/01/2019.

- en 2013 à la Conférence ministérielle de Bali et celle de Nairobi en 2015, des résultats concernant l'agriculture sont enregistrés. La plus importante est celle relative à la suppression des subventions à l'exportation des produits agricoles et l'établissement des règles pour les autres formes de soutien à l'exportation de produits agricoles ainsi que l'accord sur la facilitation des échanges.

Nonobstant des avancées enregistrées, des points de divergences sont toujours en suspens. Ces divergences sont inhérentes aux caractères spécifiques de l'agriculture, aux mesures à prendre pour parvenir à la sécurité alimentaire, au développement de certains aspects de la sécurité alimentaire, etc. Les considérations autres que d'ordre commercial (sécurité alimentaire, santé des consommateurs, connotations culturelles et religieuses des produits agricoles, précarité de la production agricole) sont au cœur des débats. Traditionnellement⁶² « cette spécificité se traduit par un important soutien gouvernemental aux activités agricoles nationales et par une libéralisation aux échanges timides et empreinte de protectionnisme ».

4. La sécurité alimentaire en Algérie

L'Algérie depuis l'indépendance, accorde une place capitale pour la sécurité alimentaire de la population. Cela s'est traduit par des transferts sociaux importants et des subventions des produits agricoles, particulièrement les produits de base. Cependant, les moyens permettant sa réalisation, ne sont pas toujours l'émanation de la production locale. Au contraire, nous avons assisté à un recul de la production locale dans la couverture des besoins. Le déficit est comblé par des importations massives, grâce aux recettes pétrolières et rien d'autres.

4.1. Les fondements de la sécurité alimentaire en Algérie

L'Algérie a toujours poursuivi l'objectif de la sécurité alimentaire dans sa stratégie de développement. En effet, durant les années 1970 l'objectif était carrément la réalisation de l'autosuffisance alimentaire qui indique simplement la production totale des besoins alimentaires, dont a besoin le

⁶² Geneviève P., La reconnaissance du caractère spécifique du commerce agricole à travers la prise en compte des considérations liées à la sécurité alimentaire dans l'accord sur l'agriculture, les cahiers de droit n° 3, volume 44, 2003, pp. 471-516.

pays, par le secteur agricole national. Cette acception a évolué avec le temps puisque par la suite dans les années 2000, l'objectif recherché était la réalisation de la sécurité alimentaire. C'est ce que prévoient le PNDAR, le PRAR et même le dernier en date qui est le plan Filaha. En outre, la loi d'orientation foncière de 2008 stipule dans son article 2, alinéa 1 « la nécessité d'améliorer le niveau de la sécurité alimentaire par la production agricole »⁶³.

L'Algérie dispose de diverses potentialités, qui si, elles seront bien exploitées, vont permettre la réalisation de la sécurité alimentaire. Néanmoins, cet objectif est confronté à la présence de quelques obstacles qu'il faut prendre en considération. Dans ce cadre, Chehat énumère l'existence de six (6) facteurs favorables et de quatre (4) facteurs défavorables⁶⁴.

4.2. Les facteurs favorables à la réalisation de la sécurité alimentaire

L'Algérie dispose des potentialités naturelles, humaines et économiques. En effet, en ce qui concerne les potentialités naturelles, malgré la contrainte pédoclimatique, l'agriculture en Algérie dispose de plusieurs potentialités qui sont liées aux : climat, relief et à la richesse de la biodiversité. La structure particulière du relief restreignant un nombre appréciable de plaines intérieures aux caractéristiques spécifiques. En outre, l'Algérie dispose d'une riche biodiversité, représentée en une large gamme d'espèces végétales spontanées. Cette richesse permet à l'Algérie d'être une zone géographique à haut potentiel de variabilité génétique favorisant l'amélioration de la productivité en agroalimentaire.

Par ailleurs, les investissements réalisés dans le domaine de l'industrie lourde et de la pétrochimie constituent un apport indéniable pour l'intensification de l'agriculture. En effet, la fabrication de tracteurs, machines, moissonneuses batteuses, etc., ne peut qu'améliorer la

⁶³ Cité par Bessaoud O., Rapport de synthèse sur l'agriculture en Algérie, ENPARD Méditerranée, 2019, p. 32.

⁶⁴Chehat F., Stratégie pour la souveraineté alimentaire de l'Algérie, journée parlementaire organisée par la commission « Agriculture et pêche de l'assemblée populaire nationale », le 05/05/2010 à l'INRA, Alger.

productivité dans le secteur agricole. Ajoutons à cela, la production des engrais et autres produits phytosanitaires, qui sont des intrants indispensables pour l'intensification de l'agriculture⁶⁵.

En outre, la création des unités de transformation dans le domaine de l'agroalimentaire est indispensable pour une meilleure valorisation de la production agricole. Ainsi, les différentes activités de transformation de produits agricoles (lait, céréales, fruits,...), relevant de cette branche constituent la locomotive du secteur industriel en Algérie. Cela est réalisé grâce à la présence d'un tissu industriel diversifié touchant aux activités de transformation tels que : les minoteries, les laiteries, les huileries, les conserveries, etc.

4.3. Les facteurs défavorables à la réalisation de la SA

L'Algérie est réputée être un pays qui souffre sur le plan de la disponibilité des ressources hydriques et de l'étroitesse de la SAU. En plus, l'utilisation des procédés modernes de production se heurte à l'émiettement des exploitations agricoles.

L'Algérie fait partie des pays qui connaissent une rareté dans la disponibilité des ressources en eau. La grandeur du territoire national, dont plus de 4/5 est classé comme désertique, pèse lourdement sur le taux moyen de la pluviométrie, qui ne dépasse pas 100 mm/an. En fait, le problème de la disponibilité de l'eau trouve son origine dans sa répartition inégale dans l'espace mais aussi dans le temps. En dehors de la saison hivernale, où une forte pluviométrie est constatée annuellement, particulièrement dans le nord, le reste des saisons est caractérisé par une rareté, particulièrement pendant l'été.

⁶⁵ Ces investissements remontent à la période de planification tels que : asmidal d'annaba, cirta de Constantine, etc. Des investissements sont réalisés pendant la période récente par le secteur privé tels que les tracteurs qui seront produits à partir 2020 par Mahindra au niveau de la zone industrielle de Oued Aissi à Tizi-Ouzou en partenariat avec l'entreprise indienne et l'entreprise LD Azouaou d'une capacité de 1600 tracteurs par an et de 2 700 unités /an du matériels d'accompagnement. En outre, des tracteurs sont fabriqués en partenariat public et entreprise étrangère tel que celui reliant l'entreprise publique ETRAG et la firme américaine AGCO Messy Ferguson, depuis 2013, se situant à Constantine pour une production annuelle de 3 500 engins.

Par ailleurs, la concentration de la population, en grand partie dans les zones septentrionales et maritimes, ne permet pas l'occupation du territoire, mais surtout réduit considérablement les terres réservées pour l'agriculture par l'extension de la construction sur les terres agricoles (initialement très limitées, comparativement à la surface globale). A cet effet, le ratio SAU/habitant ne cesse de régresser passant de 0.5ha/habitant dans les années 1990 à 0.3ha/habitant au début des années 2000 et à seulement 0.25 ha/habitant en 2015. Ce résultat est enregistré à cause de la croissance démographique.

En outre, le morcèlement des exploitations agricoles est un autre phénomène qui gêne l'application des processus cultureux modernes. Ce phénomène existe aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé. Dans le secteur public, la loi 87/19 a encouragé l'émiettement des terres par la création des exploitations en permettant le partage. Tandis que dans le secteur privé, la succession au sein des familles, généralement, produit des exploitations plus petites. A ce titre, le dernier RGA de 1998, a recensé plus de 70% des exploitations ne dépassant pas une superficie de 10ha.

Enfin, le faible usage des intrants « intensificateurs » (engrais, produits phytosanitaires, semences et plants sélectionnés, produits vétérinaires, etc.), explique en partie la faiblesse des rendements et de la productivité agricoles⁶⁶. En effet, l'utilisation des engrais n'est pas connue avec exactitude, à l'exception des agriculteurs chargés de l'intensification des céréales et de la pomme de terre⁶⁷. La consommation des engrais a fortement chuté à cause de la disparition des subventions vers la fin des années 1980, passant de 232 000 tonnes en 1987 à seulement 113 000 tonnes en 1994. La crise sécuritaire a davantage réduit sa disponibilité et par ricochet sa consommation, puisque entre 1995 et 1998, les quantités consommées sont passées, respectivement, de 83 000 tonnes à 45 000 tonnes. Ce n'est qu'à

⁶⁶Chehat F., Sécurité alimentaire de l'Algérie : quelle stratégie ?, Djadid El Iktissad Review, Vol 07,2012, Alger, p31.

⁶⁷Bouزيد A. et Bedrani S., Dépendance alimentaire et sécurité alimentaire : le cas de l'Algérie, p7. <https://www.researchgate.net/publication/325967449>, consulté le 10/01/2019.

partir de 1999, que la tendance haussière est amorcée pour atteindre plus de 500 000 tonnes/année à partir de 2015. Et cela grâce au soutien apporté à l'utilisation des engrais dans la politique agricole de 2000 à nos jours.

Par ailleurs, l'utilisation des tracteurs reste faible comparativement aux autres pays développés, même si des avancées sont enregistrées sur ce volet. En effet, le nombre d'hectares de terres arables par tracteur est passé, en moyenne, durant la période de 1992-1996 et celle de 2004-2008, de 81 Ha/ tracteur à 74 Ha/tracteur. Alors que pour l'Espagne, pour la même période, le ratio est passé de 19Ha/tracteur à 13 Ha/ tracteur. Le retard constaté est en partie expliqué par la hausse de prix des produits industriels destinés à l'agriculture. A titre de comparaison, il fallait 43,8 tonnes de blé dur pour acheter un tracteur de 62 CV en 1974, alors qu'en 2016, il en faut 62,2 tonnes.

4.4. Les instruments de la politique de la SA

Plusieurs programmes sont initiés par les pouvoirs publics dans le cadre des plans de développement se rapportant au volet socio-économique (logements, énergie, solidarité nationale,..). A cela s'ajoutent les mesures de protection du pouvoir d'achat, touchant à la subvention des produits de base, à l'organisation du système de régulation des produits de base (syrpalac) ainsi qu' aux soutiens accordés pour les filières de production agricole.

4.4.1. Les subventions accordées aux produits alimentaires de consommation

Les subventions accordées pour les produits alimentaires permettent aux ménages de faibles revenus de maintenir leur sécurité alimentaire. Pour ce faire, une enveloppe annuelle moyenne de l'ordre de 130 milliards de DA est déboursée en faveur des offices interprofessionnels de céréales et de lait. Pour rappel, ces organismes sont chargés de la mission de régulation de ces deux produits stratégiques, au moment où le sucre et les huiles sont pris en charge par un dispositif mettant en relation les producteurs et deux ministères : le commerce et les finances.

Ces subventions sont instaurées pour prendre en charge le différentiel entre les prix internationaux, marqués par une volatilité, et les prix appliqués localement, initialement pour les céréales et lait ainsi que pour les huiles et le sucre à partir de 2011. Grâce à ce mécanisme le prix du pain est maintenu à 8,50 DA la baguette et celui du lait LPS à de 25 DA le sachet d'un litre.

4.4.2. Les aides à la production des produits stratégiques de base

La production des deux produits stratégiques, en l'occurrence les céréales et le lait, ont bénéficié des politiques avantageuses à l'achat. Pour les céréales, l'Office National Interprofessionnel des Céréales (OAIC) procède à l'achat d'un quintal de blé dur à 4500 DA et celui de blé tendre à 3 500DA le quintal. Cela au moment où ces produits sont cédés aux transformateurs à des prix bas. Ce cas de figure est appliqué aussi pour le lait à travers l'ONIL⁶⁸.

Les montants mobilisés pour la compensation des produits alimentaires sont passés de 2 100 millions DA en 2011 à 3 200 millions DA en 2012 et à 2 610 millions DA en 2013. A partir de 2014, une baisse très sensible est enregistrée grâce au recul des prix de ces produits sur le marché mondial. C'est ainsi qu'en 2014, l'enveloppe totale n'est que de 998 millions de DA et seulement de 451 millions DA en 2015. Enfin, pour 2016 et 2017, le montant annuel dépensé dans ce cadre était successivement de l'ordre de 982 millions DA et de 1470 millions DA.

5. La souveraineté alimentaire : nouvelle approche de la SA

La notion de souveraineté alimentaire est le produit de la Via Campesina, mouvement paysan international alternatif au mouvement libéral⁶⁹. Cette notion n'est pas une construction intellectuelle mais beaucoup plus « un concept –action ». Selon cette approche, la souveraineté alimentaire est une

⁶⁸Pour ce qui est de ce point, nous allons le traiter en détail dans le chapitre IV de cette thèse.

⁶⁹Ce mouvement est né en 1993 suite rapprochement de la coordination des paysans européens et des associations d'Amérique du sud, du Canada, des Etats Unis et des Caraïbes. Depuis, l'organisation altermondialiste a organisé plusieurs rencontres avec des syndicats d'Asie et d'Afrique.

dynamique émanant de réalités locales et d'un processus de transformation sociale à forte portée politique.

5.1. Les remise en cause des politiques libérales prônées par l'OMC

L'indépendance des pays en Afrique, dans une large mesure, est accompagnée par une volonté d'atteindre l'objectif de l'autosuffisance alimentaire⁷⁰, y compris en Algérie. Cependant, les problèmes économiques apparus dans les années 1980, ont poussé les Etats de procéder à des réformes, sous l'égide des institutions internationales, notamment le FMI. Ces réformes économiques reposent essentiellement sur l'adoption d'économie de marché qui, à son tour, exige : l'encouragement du secteur privé, la levée des barrières au commerce international, l'application des privatisations du secteur économique public, etc. Il s'en suit un recul du rôle de l'Etat dans les affaires économiques et le rétrécissement du poids du secteur public chargé au départ de la réalisation de l'autosuffisance alimentaire. Ainsi, cet objectif est abandonné en faveur de la sécurité alimentaire qui intègre le mécanisme du marché comme élément fondamental dans sa concrétisation.

La défaillance du marché, tel qu'il est analysé précédemment, a favorisé l'apparition d'une nouvelle vision. Celle-ci, est développée par des ONG et des sociétés civiles, remettant en cause, non pas le commerce mondial, mais la place du marché mondial dans la concrétisation de la sécurité alimentaire. Ainsi, la sécurité alimentaire ne doit pas être l'émanation de l'augmentation de la productivité et des volumes des pays exportateurs, mais doit être fondée sur le développement des capacités productives des pays moins avancés, directement concernés par l'insécurité alimentaire⁷¹. Les partisans de la souveraineté alimentaire relèvent, en outre, le paradoxe de l'agriculture. D'un côté « les importantes subventions à

⁷⁰Selon Bessaoud O., dans la sécurité alimentaire en Algérie op.cité, p 5. Il définit le concept de l'autosuffisance alimentaire renvoie à la capacité ou à la nécessité de produire dans le pays tous les produits qui concourent à la satisfaction des besoins alimentaires des populations.

⁷¹Hrabanski M, Souveraineté alimentaire, mobilisations collectives agricoles et instrumentalisations multiples d'un concept transnational, Armand colin, revue tiers monde, n° 207, pp. 151-168, 2011.

l'agriculture et aux pêches des pays riches bénéficient en grande partie à l'agro-industrie, aux négociants, aux détaillants et à quelques gros producteurs »⁷² et de l'autre côté, aux petits paysans écartés qui forment la part la plus importante des populations touchées par la sous-alimentation chronique, en fait « 80% des personnes les plus exposées à l'insécurité alimentaire dans le monde sont des petits exploitants, des ruraux sans terre, des pasteurs, des pêcheurs et des hommes et femmes qui dépendent de la forêt, reconnaissant ainsi que les politiques actuelles n'ont pas réussi à traiter les véritables causes de la faim »⁷³. Selon les défenseurs de la souveraineté alimentaire, il est nécessaire de procéder, d'une part, à l'application d'un prix rémunérateur aux agriculteurs à travers l'instauration du marché interne et d'autre part, au rejet des exportations à des prix bas sur d'autres marchés (dumping).

5.2. Définition et objectif de la souveraineté alimentaire

La notion de souveraineté alimentaire est développée par le mouvement social et paysan international « Via Campesina », lors du premier sommet de Rome sur l'alimentation, organisé sous l'égide de la FAO en 1996. Par la suite, cette notion est adoptée par plus de 400 ONG mondiales lors des forums altermondialistes. La définition adoptée par ces ONG stipule que « la souveraineté alimentaire est le droit des peuples, des communautés et des pays de définir, dans les domaines de l'agriculture, du travail, de la pêche, de l'alimentation et de la gestion forestière, des politiques écologiques, socialement, économiquement et culturellement adaptées à leur situation unique. Elle comprend le droit à l'alimentation et à la production d'aliments, ce qui signifie, que tous les peuples ont le droit à des aliments sûrs, nutritifs et culturellement appropriés et aux moyens de les produire et qu'ils doivent avoir la capacité de subvenir à leurs besoins et

⁷²Comité international de planification des ONG/OSC, « Contribution des organisations... », 2005. Cité par Laroche D, et postolle A., le concept de la souveraineté alimentaire est-il compatible avec les négociations agricoles l'OMC ? Dans le site <https://www.researchgate.net/2010>, consulté le 26/01/2019, Comité international de planification des ONG/OSC, « Contribution des organisations... », 2005.

⁷³Comité international de planification des ONG/OSC, « Contribution des organisations... », 2005, op.cité.

à ceux de leurs sociétés »⁷⁴. Il ressort de cette définition que la souveraineté alimentaire, réside dans le droit des pays à définir leur propre politique agricole et alimentaire, de protéger et réglementer leur production et leurs échanges agricoles en poursuivant l'objectif de développement durable. En outre, ces pays seront en mesure de déterminer leur degré d'autonomie alimentaire, dans des conditions de travail et de rémunérations décentes.

La production agricole permettant la nourriture des citoyens est le fruit de l'effort des paysans. Il est donc, indispensable de veiller sur le développement de l'agriculture familiale diversifiée et des marchés de proximité. En plus de la sécurité alimentaire, les conditions, sociales et environnementales, de production des aliments sont prises en considération. De ce fait, l'agriculture familiale recherche un accès équitable aux terres cultivables au profit des paysans et favorise l'utilisation des techniques agricoles permettant leur autonomie. Par conséquent, il se dégage un refus de la dépendance vis-à-vis des semences des entreprises multinationales.

Cette agriculture familiale et paysanne fondée sur le respect de l'environnement⁷⁵, agro-écologie et créatrice d'emploi au milieu rural est fortement concurrencée par les multinationales à travers l'accaparement des terres aux petits exploitants pour développer des monocultures peu durables et remettant en danger les droits fonciers⁷⁶ des populations locales et par conséquent le droit à l'alimentation. C'est dans ce cadre que le principe de la souveraineté alimentaire s'oppose aux pratiques de multinationales. Par ailleurs, pour faire face au démantèlement tarifaire, plusieurs préconisations

⁷⁴http://www.toupie.org/Dictionnaire/Souverainete_alimentaire.htm, consulté le 25/01/2019.

⁷⁵Décarsin A, La souveraineté alimentaire ou le droit des peuples à décider de leurs politiques agricoles, IdeAs Idées d'Amériques 3, pp. 1-6, 2012.

⁷⁶ Le phénomène d'accaparement des terres arables par des multinationales constitue l'un des axes développés par les promoteurs de la souveraineté alimentaire. En effet, plusieurs raisons sont à l'origine de la prolifération de ce phénomène : saturation des terres dans les pays développés, certains gouvernements pour des raisons de crise financière cèdent sous la pression pour engranger des recettes financières, etc. la vente des terres constitue un coup fatal pour la souveraineté alimentaire dans le sens où l'alimentation est le produit de la terre si la terre est bradée, inévitablement la souveraineté alimentaire est sérieusement compromise. Plusieurs cas de vente des terres sont avancés, en 2008, en pleine crise alimentaire, l'entreprise coréenne Daewoo annonce l'accaparement de 1,3 Millions ha en Madagascar, pour la production du maïs et de l'huile de palme. Alors que 70 % de la population malgache vit en dessous de seuil de pauvreté.

précises sont formulées en matière de politiques commerciales à mettre en place, particulièrement dans les pays du sud⁷⁷ :

- garantir des prix rémunérateurs corrects pour tous les agriculteurs et les pêcheurs ;
- appliquer le droit de protéger les marchés intérieurs des importations à bas prix ;
- réglementer la production sur le marché intérieur afin d'éviter la création d'excédents ;
- mettre fin à toutes les aides, directes ou indirectes, à l'exportation ;
- supprimer progressivement les subventions à la production qui encouragent une agriculture intensive ;
- et soutenir des programmes de réforme agraire intégrée.

Cette analyse remettant en cause le rôle des multinationales dans la production des biens alimentaires trouve sa justification non pas dans la capacité productive de celles-ci mais dans l'insuffisance de pouvoir d'achat des plus pauvres et des inégalités des revenus à l'échelle mondiale qui en sont à l'origine. Le paradoxe est que deux tiers de la population qui souffre au quotidien est localisé au niveau des paysans du sud. Cela à cause des moyens rudimentaires utilisés dans la production contrairement aux multinationales utilisant une agriculture exagérément moto-mécanisée et chimisée⁷⁸.

⁷⁷Comité international de planification des ONG/OSC, « Contribution des organisations... », 2005, op.cit

⁷⁸ Utopia Mouvement et Dufumier M., Agriculture et alimentation : Idées reçues et propositions, Editions Utopia, 2018.

Conclusion

L'agriculture constitue une activité caractérisée par son importance, au regard, de sa production des produits alimentaires. En outre, elle participe à la création d'emploi, particulièrement, dans les pays en voie de développement et elle s'occupe d'une grande partie des territoires, au sein de tous les pays, à travers le monde. Ces caractéristiques poussent les Etats à intervenir en agriculture à travers plusieurs instruments : l'octroi des subventions à la production, la mise en place de barrières douanières pour la protection de la production locale, etc.,

Ces mesures rentrent aussi dans le cadre de la réalisation de la sécurité alimentaire, poursuivie par les pouvoirs publics. Celle-ci, a évolué dans le temps, ne se limitant pas seulement à la disponibilité en quantité suffisantes des biens alimentaires, mais d'autres considérations ont été prises en compte : la disponibilité en tout temps et pour tout le monde de la nourriture, la disponibilité en qualité saine et requise des produits agricoles.

Par ailleurs, la voie de la concrétisation de la sécurité alimentaire, initialement est fondée sur un encouragement accrue de la production locale à travers les mesures de soutien interne et par des barrières douanières, notamment pour les pays développés. Toutefois, ce fonctionnement est remis en cause avec la mondialisation et la volonté de libéralisation du commerce international, y compris pour les produits agricoles. Cette orientation est concrétisée par la mise en application de l'accord sur l'agriculture en 1995, date correspondant à la création de l'OMC. En revanche, selon cette nouvelle vision des choses, l'insertion des pays en développement permettra la réalisation de la sécurité alimentaire par la production disponible sur les marchés mais, aussi par le jeu de la concurrence permettant l'augmentation de la productivité.

Cependant, la suprématie des économies des pays développés, exportateurs des produits agricoles, par rapport aux économies des pays du sud, a rapidement produit des effets négatifs sur l'agriculture des pays en voie de développement, matérialisé par une vulnérabilité criante du secteur

agricole et de la population rurale. Et cela malgré les mesures de réduction des soutiens internes à l'agriculture des pays développés et le maintien à des taux relativement élevés des tarifs douaniers au niveau des pays du sud (comme mesure transitaire), contenus dans l'accord sur l'agriculture.

En revanche, la réduction des soutiens internes, produisant des distorsions (pour reprendre le langage de l'OMC) sur les échanges internationaux et sur la production locale, est accompagnée par une augmentation élevée des soutiens découplés. Ce qui a amené plusieurs auteurs à s'interroger sur l'efficacité de mesures appliquées. Ce glissement des soutiens de la catégorie orange vers la catégorie verte, est interprété par la volonté des pays développés de maintenir des soutiens élevés à leur agriculture, pénalisant au passage celles des pays du sud. De ce fait, une nouvelle vision d'atteindre la sécurité alimentaire est née, se basant sur le concept de la souveraineté alimentaire. Celle-ci, favorise le recours des Etats à mettre en place des politiques propres, permettant l'amélioration de la production locale, afin d'éviter le recours au marché international qui encoure des risques (à l'image de la crise alimentaire 2008). Dans ce sens Ricardo a écrit « Seuls des arguments presque irréfutables sur le danger de dépendre de pays étrangers pour une partie de notre nourriture, car c'est seulement dans cette optique qu'il peut y avoir discussion, devraient être avancées pour nous amener à restreindre les importations »⁷⁹.

Ainsi, presque 1 milliard de personnes est confronté à la sous-alimentation en 2019. En outre, presque 3 milliards de personnes soit presque 40% de la planète souffrent de la malnutrition par défaut ou par excès : c'est le constat d'un échec de grande ampleur⁸⁰. La FAO, organisme chargé de prendre en charge la lutte contre l'insécurité alimentaire, n'est pas en mesure, à l'heure actuelle, d'éradiquer ce phénomène pour l'insuffisance des moyens et l'implication de plusieurs organismes relevant des Nations Unies (PNUD, PAM, etc.).

⁷⁹ Ricardo D., Essai sur l'influence des bas prix du blé sur les profits, article publié en 1815. Cité par, Loyat J., Agriculture du monde : Les questions qui font peur, les solutions pour agir durablement, Editions France Agricole, 2013.

⁸⁰ Ferault C., et Rastoin J.L., op.cité.p 22.

Par ailleurs, la sécurité alimentaire en Algérie bénéficie d'un certain nombre de facteurs favorables à sa réalisation, en l'occurrence, la diversification du climat, la richesse de la biodiversité et l'existence d'une assise industrielle permettant la modernisation des méthodes culturales. Néanmoins, la persistance d'autres facteurs handicapant le développement du secteur agricole, tels que le manque de ressources en eau et l'exigüité de la SAU constituent une limite à la concrétisation de celle-ci. Les fondements de la politique agricole récente sont articulés autour de la recherche de l'amélioration de la couverture des besoins alimentaires par la production locale.

Chapitre II

Etude de l'évolution historique de l'agriculture et de la sécurité alimentaire en Algérie

Introduction

L'agriculture algérienne a connu plusieurs étapes, chacune étant accompagnée par des mutations caractérisant le mode d'appropriation des terres agricoles, le mode d'organisation et de financement. Ces mutations ont eu un impact sur les cultures, la production et les rendements. Dans ce cadre, nous distinguons l'existence de trois phases historiques. La première correspond à la période coloniale, la deuxième vient juste après l'indépendance, elle concerne la période de planification, quant à la troisième, elle s'applique à la période des réformes économiques.

S'agissant de la période coloniale, l'agriculture avait subi des mutations portant sur plusieurs aspects. En effet, le foncier agricole était l'objet de toutes les convoitises de l'administration coloniale, ce qui l'avait motivé à mettre en place des procédés permettant la constitution d'un secteur colonial. Celui-ci, une fois créé, a bénéficié des dispositifs financiers et techniques favorisant son développement.

Après l'indépendance, la gestion de l'héritage colonial sur l'agriculture s'est faite avec l'instauration du système de l'autogestion. Toutefois, le fonctionnement du secteur agricole, ne pouvait rester en marge de ce qu'a été entrepris de façon plus large dans le domaine économique. L'application de la planification socialiste à l'ensemble de l'économie, a motivé les responsables de l'époque, à lancer la révolution agraire dans la perspective de la réussite de la politique d'industrialisation.

Cependant, la crise économique inhérente au contre choc pétrolier de 1986 et la libéralisation de l'économie au niveau mondial, ont imposé des changements à la gestion planifiée de l'économie. Les réformes économiques entamées ont eu comme objectif principal l'instauration d'une régulation par des mécanismes de marché. Dans cette conjoncture, le secteur agricole a été le premier secteur ayant subi l'impact de ces réformes. Celles-ci, se sont concrétisées notamment par le retrait de l'Etat du secteur ainsi que la

libération des initiatives privées. Néanmoins, la réorganisation des exploitations agricoles du secteur public, n'a pas été accompagnée par des mesures de financement et d'encouragement, produisant par la suite une situation de crise.

Dans ce chapitre, nous allons revenir sur l'évolution historique de l'agriculture algérienne en accordant une place privilégiée à l'étude de la sécurité alimentaire. Cette dernière, étant le résultat de ce qui a été entrepris sur le plan du financement, des rendements attendus et de modernisation de façon générale. Pour cela, nous avons scindé ce chapitre en deux sections. La première est dédiée à l'analyse de l'évolution de l'agriculture durant la période de la planification centralisée, précédée d'une présentation succincte de la phase coloniale ; la deuxième section porte sur l'évolution de l'agriculture pendant la période des réformes économiques.

Section1 : L'agriculture algérienne durant la planification : multiplication des modes de gestion et recul de la sécurité alimentaire

La période de planification centralisée était caractérisée, dans le domaine agricole, par l'existence de plusieurs modes de gestion. Au lendemain de l'indépendance, l'héritage colonial sur le plan du foncier agricole a favorisé l'apparition de l'autogestion. Par la suite, la nécessité d'avoir un secteur public fort a poussé les pouvoirs publics à lancer la révolution agraire. Par ailleurs, le secteur privé, en dépit de sa marginalisation, pour des raisons liées à des choix économiques, a toujours existé. Cette multiplication des modes et des structures de gestion dans le secteur agricole public et le peu d'importance accordée pour le secteur privé, a pénalisé le développement de l'agriculture algérienne.

Dans cette section nous allons revenir en premier lieu sur les caractéristiques de l'agriculture durant la période coloniale, en faisant ressortir les mécanismes de soutien et de financement développés par la puissance coloniale pour aboutir à un secteur moderne. Nous aborderons en second lieu l'évolution des modes de gestion de l'agriculture dans le secteur

public uniquement, avec préalablement la place de l'agriculture dans la planification. Enfin, nous terminons avec l'évolution de la production et son impact sur la couverture des besoins alimentaires de la population.

1. Les caractéristiques de l'agriculture à la veille de l'indépendance

Trois aspects de l'agriculture ayant prédominé avant 1962 méritent d'être présentés : les procédés utilisés pour aboutir à la concentration des terres fertiles entre les mains des colons ; le mode de production et de financement ; la prédominance de cultures spéculatives dans la production du secteur moderne, et nous terminons par l'analyse de la balance commerciale agricole.

1.1 Le foncier agricole : divers procédés pour asseoir la colonisation

L'occupation coloniale française de l'Algérie, s'était accompagnée par la modification des structures de production. Cette modification était fondée sur la destruction des anciennes structures, en faisant intervenir de multiples procédés d'appropriation tels que : la « domanialisation » des biens et la promulgation des lois foncières dites « scélérates ». Conséquemment, cette opération de destruction était suivie par la création d'un nouveau secteur dit « moderne », au profit des colons et qui faisait intervenir de nouveaux procédés de production, de financement et d'organisation. Quant au secteur traditionnel, appartenant aux algériens, il était pourvu de terres de fertilité médiocre situées dans des zones de montagne ou arides. Il ne bénéficie d'aucun encouragement de la part des autorités coloniales. Ce dualisme, maintenu pendant toute la période coloniale, a engendré des conséquences fâcheuses sur tous les aspects de la vie quotidienne de la société algérienne.

La colonisation française a utilisé plusieurs voies et moyens pour réaliser l'appropriation des richesses algériennes, en particulier les terres agricoles. Afin de détruire l'ancienne structure, fondée sur la loi musulmane, qui ne permettait pas le marchandage de la terre, la dépossession paysanne a connu plusieurs formes, passant de la confiscation des biens beylicaux et *habous*, à la promulgation des lois facilitant l'accession à la propriété privée aux algériens. Derrière ces lois

coloniales, se cachait la volonté de récupérer les terres soumises à ces règlements, profitant des conditions précaires dont se débattaient les indigènes, condamnés à vendre leurs terres pour survivre.

En effet, dès son installation en Algérie, l'administration française a pris un arrêté le huit Septembre 1830 déclarant « biens domaniaux » tous les biens abandonnés par leurs propriétaires : le bey, les deys et les propriétaires fonciers hostiles à la colonisation. Ensuite, le sept décembre 1830, un autre arrêté est venu, cette fois ci, pour confirmer le caractère domanial des biens habous. La récupération des biens vacants et des biens habous, a permis la constitution des premières assiettes foncières qui ont été réparties à titre gratuit, à des colons d'origine métropolitaine, et cela afin de réussir la colonisation.

Dans le souci de l'expansion de la colonisation grâce à la venue, de plus en plus, d'immigrés européens, l'administration française a mis en application des textes juridiques ou autres favorisant d'atteindre cet objectif. La loi dite « *Senatus Consulte* » adoptée en 1863, rentre dans ce sens, affirmant les droits de jouissance des paysans sur les terres qu'ils cultivent.

L'objectif de cette loi était d'inciter les Algériens à vendre leurs propriétés agricoles et donner ainsi un coup d'accélérateur au colonialisme. VASSIERE, cité par Sari (1975), écrivait à ce propos : « Le *Senatus Consulte* de 1863 est en effet la machine de guerre la plus efficace, l'instrument le plus puissant et le plus fécond que les colons ont pu imaginer et mettre entre leurs mains contre l'Etat social indigène¹ ». Grâce à cette loi, les mœurs et les idées qui imprégnaient le monde social d'alors se sont infiltrés peu à peu dans les masses indigènes réfractaires à la civilisation coloniale, à peu près fermée jusque-là en dépit des saisies domaniales et des séquestres prononcées à la suite d'insurrections.

Les mesures contenues dans le cadre de cette loi avaient poussé la population algérienne à la révolte. Dans cette conjoncture, plusieurs soulèvements populaires ont été enregistrés à l'image des résistances de

¹Sari D., La dépossession des fellahs, SNED, Alger, 1975, p. 11.

1864. Néanmoins, l'insurrection de 1871 était considérée comme la plus importante. Toutes ces insurrections s'étaient soldées par des échecs. Ce qui avait renforcé la présence coloniale en s'adonnant à des mesures de représailles qui allaient engendrer des conséquences graves pour la paysannerie algérienne. En effet, la fin de l'insurrection de 1871 se caractérisait par l'extension des périmètres de colonisation après une séquestration des terres appartenant aux tributs insurrectionnelles. Le bilan de cette opération dépassait un quart (1/4) de million d'hectares qui étaient confisqués après 1871 pour être ensuite, répartis aux colons. Paradoxalement, les fellahs dépossédés de leurs terres, avaient constitué une main-d'œuvre pour travailler sous forme de « khemess » dans leurs anciennes propriétés agricoles.

Au terme de l'insurrection de 1871, une nouvelle loi appelée loi de Warnier, fût promulguée en 1873. Elle devait permettre la francisation des terres agricoles algériennes. Il s'agissait de l'abolition du droit musulman dans l'établissement de la propriété immobilière et sa conservation. La loi française allait, désormais, remplacer le droit musulman ; par la soumission au code civil français dans le cadre de cette loi, de toute transaction immobilière effectuée par les musulmans. Quant à la loi de 1897, elle favorisait la naissance de la propriété privée et par ricochet, la lutte contre l'indivision des exploitations familiales, et cela en instituant les enquêtes partielles. Le bilan de la colonisation à travers les différentes lois foncières, mises en place depuis 1830, avaient permis le développement de la propriété privée européenne. Les principales étapes de cette extension coloniale, sont retracées dans le tableau1.

Tableau 01 : Evolution de la propriété agricole privée des colons Unité : Superficie : Ha

Périodes	Superficie
1840–1860	365.000
1860–1880	527.000
1880 – 1900	243.000
1900 – 1920	200.000
1920 – 1955	1 275.000
Total	2.600.000

Source : Ben Amrane D., Agriculture et développement en Algérie, Ed. SNED, Alger, 1980, P57.

1.2. Le mode d'exploitation et de financement : dualisme instauré

Le secteur agricole a connu l'apparition d'un secteur moderne colonial, à côté du secteur traditionnel. Ces deux secteurs, n'ont pas bénéficié d'un même traitement de la part de l'administration coloniale. Cette situation avait provoqué l'apparition d'un dualisme, permettant au secteur moderne de bénéficier des soutiens sur le plan technique, économique et particulièrement sur le plan financier, pendant que le secteur traditionnel était resté marginalisé.

1.2.1. Le dualisme dans le mode d'exploitation du secteur agricole

Des bouleversements étaient intervenus dans les conditions d'exploitation, suite aux changements opérés sur le mode d'appropriation des terres agricoles. Ces changements sont liés aux transformations techniques, économiques, sociales ; d'où l'apparition de deux secteurs distincts (dualisme), d'une part, un secteur traditionnel ou musulman et d'autre part, un secteur moderne ou colonial.

A cet effet, le secteur traditionnel était caractérisé par un fonctionnement à base de techniques traditionnelles. En plus de cet archaïsme technique, celui-ci reste largement dominé par des rapports sociaux de production précapitaliste. Enfin, il s'est distingué par une agriculture de subsistance basée sur une exploitation extensive des productions vivrières² cultivées sur de petites parcelles.

Par ailleurs, le secteur moderne était marqué par un mode de production capitaliste caractérisé par une agriculture intensive, subventionnée par l'administration coloniale et d'exportation, particulièrement, en direction des marchés de la métropole. Le nombre des exploitations était de 22.037 exploitations de colons alors que pour le secteur traditionnel, s'élevait à 630.732 exploitations musulmanes pour une population à 80 % rurale. La paupérisation du paysan algérien trouve son essence même dans le dualisme du secteur agricole, étant donné que le

²Hersi A., Les mutations des structures agraires en Algérie depuis 1962. O.P.U, Alger, 1979, p.p. 65- 66.

secteur traditionnel n'est pas en mesure de satisfaire les besoins des algériens alors que la production est orientée vers la métropole.

1.2.2. Le crédit bancaire : pierre angulaire de l'agriculture coloniale

L'administration coloniale avait mis en place un système de crédit, permettant au secteur moderne d'être au même niveau de développement que l'agriculture de la Métropole. Dans la pratique, cela s'est matérialisé par la création d'institutions financières spécialisées qui prennent en charge les risques découlant de l'activité agricole. Ce système de crédit a favorisé, en priorité, l'acquisition des moyens de production ainsi que la modernisation de mode de production. La jouissance du foncier privé européen des titres de propriété a constitué la pierre angulaire de l'accès au système de crédits mis en place, contrairement au secteur traditionnel, régi par le droit musulman, qui en était dépourvu.

Dans ce sillage, il y avait la création des caisses, de mutuelles et des services spécialisés dans le crédit foncier, hypothécaire et agricole. Ces institutions bénéficient, pour rappel, au secteur moderne au regard des garanties juridique et économique dont il dispose. A cet effet, le système de la Métropole a été imprégné au secteur moderne basé sur des garanties réelles. Ce système est composé de la caisse de crédit agricole mutuel (CCAM), de la Caisse Algérienne de Crédit Agricole Mutuel (CACAM) et de la Caisse des Prêts Agricoles (CPA). Cependant, le secteur traditionnel, bien qu'il ait bénéficié de structures pour le prendre en charge, en l'occurrence, les caisses locales indigènes (CLI), les Sociétés Indigènes de Prévoyance (SIP) et les Sociétés Agricoles de Prévoyances (SAP), néanmoins les sommes qui lui ont été affectées sont dérisoires.

1.2.2.1. La Caisse de Crédit Agricole Mutuel (CCAM)

Une multitude de caisses agricoles ont été créées, dès 1894, au niveau des zones de colonisation, et cela afin de satisfaire les besoins des colons. Elles sont affiliées aux caisses régionales, d'où leur autonomie très limitée, en assurant uniquement le rôle de réescompte auprès des caisses régionales. Ces dernières sont des sociétés de droit privé, n'octroyant au début que des crédits à court terme. Néanmoins, à partir de 1927, une Caisse Foncière

Agricole est créée sous forme de société anonyme. Celle-ci, grâce aux dotations et avances accordées par l'Etat, octroie des prêts à moyen et long terme, sous l'aval des caisses régionales.

Les caisses régionales ont bénéficié d'une totale autonomie, ce qui les avait amenées à développer des politiques de crédit agricole au gré des dirigeants de chacune d'elle. Cette situation avait engendré des abus et des scandales, ayant exigé l'intervention de l'administration coloniale. Cette intervention avait donné naissance à la création, en 1935, de la Caisse Algérienne de Crédit Agricole Mutuel.

1.2.2.2. La Caisse Algérienne de crédit Agricole Mutuel (C.A.C.A.M)

En effet, en 1935 il y avait la création de la Caisse Algérienne de Crédit Agricole Mutuel (C.A.C.A.M) qui avait remplacé la Caisse Foncière Agricole créée en 1927. La CACAM octroyait des crédits aux agriculteurs à moyen et long terme ainsi qu'elle effectuait des contrôles techniques, financiers et administratifs sur les caisses régionales.

La C.A.C.A.M, était un établissement public d'Etat, qui avait apporté un soutien très important dans le domaine de financement de l'activité agricole. Son intervention concernait, à la fois, les opérations d'exploitation à court terme ainsi que les opérations d'équipements à moyen et long terme. L'importance de l'intervention de la caisse régionale et de la CACAM³, concernant les différents types de crédits est illustrée par les données suivantes :

- Les Crédits à court terme octroyés par les caisses régionales sont passés de 900 millions F. Frs en 1945 à 19 milliards F. Frs en 1950, pour atteindre 33 milliards F. Frs en 1954 ;
- Les crédits d'équipement octroyés au cours de l'année 1954 sont de l'ordre de 410 opérations de crédits d'équipement pour un montant de 739,4 millions F. Frs et de 260 opérations de crédits d'équipement sur la dotation spéciale pour un montant de 25,3 millions F. Frs ;
- Les crédits à moyen et long terme pour l'année 1954 consentis par les caisses régionales avec l'aide financière de la caisse algérienne sont de l'ordre

³ Ben Amrane D., op. cité. p.86.

de 202,85millions F. Frs à moyen terme et de 45,94 millions F. Frs à long terme.

1.2.2.3. La Caisse des Prêts Agricoles (CPA)

Cette caisse était créée en 1935, dans le but d'assainir les caisses régionales, grâce à des prêts hypothécaires à long terme ou « prêts de consolidation ou prêt de désendettement », en plus, de certains fonds spéciaux destinés aux colons.

Ces deux institutions, CACAM et CPA, sont destinées à assister financièrement les colons avec de larges facilités. Cependant, la minorité d'Algériens qui a bénéficié des crédits octroyés par ces deux (02) institutions est celle qui a des grandes propriétés foncières favorables au système colonial.

1.2.2.4. Les Caisses Locales Indigènes(CLI), Les Sociétés Indigènes de Prévoyance (SIP) et les Sociétés Agricoles de Prévoyances (SAP)

L'Etat colonial a pris l'initiative, dès la première guerre mondiale, de créer des caisses locales indigènes (CLI) pour répondre aux demandes de crédits émanant des paysans algériens. Néanmoins, cette démarche n'a pas réussi faute de moyens très limités dont elles disposaient, étant donné qu'elles sont fondées sur la solidarité des usagers membres, d'où la liquidation de ces caisses locales indigènes.

Par ailleurs, indépendamment des caisses locales indigènes, des sociétés indigènes de prévoyance (SIP) ont été créées dès 1893. Celles-ci ne disposent pas suffisamment de moyens, malgré les dotations que leur avait accordées l'Etat colonial sous forme de prêts à court terme. Après 1936, ces SIP sont devenues des sociétés agricoles de prévoyances (SAP). Celles-ci, ont pris en charge, au départ, le crédit et le stockage des céréales du secteur traditionnel, et par la suite, à partir de 1952, ont assuré le crédit d'équipement et d'assistance technique aux paysans Algériens. Pour rappel, au cours de l'année 1954, le fonds commun des SAP avait octroyé aux différentes SAP, des subventions de l'ordre de 106,9 millions et avait accordé

des crédits de toute nature pour une somme de 2,9 milliards de F. Frs. Ces crédits se répartissent comme suit ⁴:

- 1 milliard et 8 00 millions de F. Frs de crédit à court terme ;
- 933 millions de crédit d'équipement ;
- 1 million et 628 mille de F. Frs de crédit moyen et long terme autres que des crédits d'équipement.

L'étude du crédit agricole durant la période coloniale, nous montre qu'il a existé une organisation dualiste dans les institutions de crédit. On constate que le secteur moderne a bénéficié, à titre d'exemple en 1954, de 35 milliards F. Frs de crédit et 811 millions F. Frs de prêts octroyés par la CPA, alors que le secteur traditionnel n'a bénéficié que d'environ de 3 milliards de F. Frs, soit 1/10 de ce qu'a été accordé au secteur moderne.

1.3. Les produits agricoles : importance des cultures spéculatives

Après avoir passé en revue l'évolution d'occupation des terres agricoles et celle de financement, il est intéressant de traiter, dans ce dernier point les types de produits agricoles dominants qui étaient cultivés.

Dans le but de satisfaire la demande croissante des produits agricoles, la France a favorisé l'apparition de certaines cultures inexistantes jusque-là et a encouragé l'amélioration de certaines variétés locales. Le mode de production de ces produits répondait à la logique de l'extension des cultures spéculatives. C'est ainsi qu'ils introduisaient, grâce au perfectionnement (à travers les recherches) des cultures existantes, des variétés très productives. Au moment où le secteur traditionnel n'a pas bénéficié de ces nouvelles techniques de production et des recherches effectuées.

1.3.1. Les céréales : la première production agricole alimentaire

La culture des céréales a existé bien avant la colonisation. Elle constitue la première production aussi bien dans l'alimentation des algériens que dans l'étendue de sa superficie et sa présence historique. La colonisation s'y est intéressée dès son installation, en raison du profit qu'elle pouvait

⁴Ben Amrane D., op. Cité, p.88.

générer dans la vente de blé à l'armée et à la métropole. En effet, La production céréalière a continué d'occuper une superficie importante au sein des deux secteurs : traditionnel et moderne.

La part des céréales produite par le secteur moderne ne cesse d'augmenter grâce à la politique coloniale de crédits, de subventions et les techniques nouvelles introduites dans le domaine de la production et de la commercialisation. En revanche, le secteur traditionnel était marginalisé par les autorités coloniales. Ce secteur, pourvu de terres pauvres, n'arrivait pas à améliorer les rendements de la production céréalière, bien que 92% de la SAU réservée pour les céréales et jachère incluse. Le tableau 02 ci-dessous, retrace l'évolution des rendements dans les deux secteurs.

Tableau 02 : Evolution des rendements moyens dans secteur traditionnel/moderne

Désignation	Secteur Moderne (RmQx/ ha)		Secteur Traditionnel (Rm Q x/ha)		Périodes
Blé dur	6,52	Q x/ha	4,76	Q x/ha	1850 – 1899
Blé tendre	7,25	Q x/ha	4,23	Q x/ha	
Orge	8,92	Q x/ha	5,63	Q x/ha	
Blé dur	9,80	Q x/ha	5,20	Q x/ha	1957 – 1958
Blé tendre	8,30	Q x/ha	4,50	Q x/ha	
Orge	8,50	Q x/ha	6,30	Q x/ha	

Source : Chiffres tirés des données de Hersi A. Op.cit., pp.59-60 et de BenAmrane D., Op.Cit.p.76.

D'après ce tableau, nous constatons que les rendements ont évolué différemment, entre les deux secteurs. Le secteur moderne, a enregistré une évolution très importante des rendements moyens, entre la première période 1850-1899 et la deuxième période 1957-1958, et cela pour les trois espèces en question (blé dur, blé tendre et orge). Pour la production de blé dur, les rendements passent de 6,52 Qx/Ha à 9,8 Qx/Ha représentant une augmentation de plus d'un tiers. Le même constat pour le blé tendre, où les rendements sont passés de 7,25 Qx/Ha à 8,30 Qx/Ha. Tandis que les rendements pour l'orge ont enregistré un recul.

Cependant, le secteur traditionnel a enregistré des rendements moyens nettement inférieurs à ceux du secteur moderne. L'évolution de ces rendements est très faible entre les deux périodes d'analyse. Pour le blé dur, les rendements sont passés de 4,76 Qx/Ha à seulement 5,2 Qx/Ha. Tandis

que pour le blé tendre et l'orge, les rendements sont passés successivement de 4,23 Qx/Ha et 5,63 à 4,50 Qx/Ha et 6,30 Qx/Ha.

Les terres consacrées à la culture des céréales dans le secteur moderne passent de 20.000 Ha en 1850 pour atteindre 700.000 Ha en 1910. En parallèle, celles du secteur traditionnel ont enregistré une diminution, en passant de 2.500.000 Ha à 2.200.000 Ha pendant la même période.

1.3.2. La viticulture : culture coloniale par excellence

La culture de la vigne est introduite en Algérie après la colonisation vers les années 1875. Elle occupe des superficies de plus en plus importantes. Les statistiques montrent qu'il y avait une augmentation assez rapide sur le plan des superficies plantées ainsi que sur le plan des exportations vers la Métropole.

C'est ainsi que les superficies sont passées de 16.044 Ha en 1875 à 70.886 Ha en 1885. Celles-ci, ont suivi la même tendance d'évolution, puisqu'en 1895 la superficie plantée s'étale sur 122.186 Ha et en 1947, elle avoisine les 400.000 Ha. La période de maturation du vignoble est longue (s'étalant sur trois années) et cette culture nécessite beaucoup de main d'œuvre et d'importants moyens financiers pour la réalisation des différentes opérations indispensables. Ces deux facteurs sont réunis, d'une part par l'abondance de la main d'œuvre algérienne, de surcroît à très bas prix en raison de la précarité sociale des algériens, et d'autre part, par les soutiens financiers sous forme de subventions et de crédits bancaires accordés par l'Etat colonial.

Cet environnement favorable a aidé l'apparition d'une concentration des propriétés viticoles au profit d'une minorité de colons qui sont attirés par un certain nombre de conditions favorables⁵ telles que : la réalisation d'une rentabilité élevée, la réussite de la plantation des vergers viticoles dans des régions aux sols pauvres impropres à la plus part des autres cultures et enfin, l'abondance de la main d'œuvre à faible rémunération.

⁵-Launay M., cité par Hersi A., op. Cité, p.68.

La culture de la vigne détient plus de 350.000 Ha répartis entre 1.500 exploitants alors que les exploitations algériennes détiennent 4.200Ha partagés par 16.700 exploitants. S'agissant de la répartition géographique de cette culture, celle-ci se trouve, en grande partie, du côté ouest du pays. C'est ainsi, l'Oranie occupe la première place, en cultivant des grandes superficies s'étalant sur 250.000 Ha au total. La région centre, l'Algérois, vient en deuxième place avec plus de 100.000 Ha.

Par ailleurs, la progression des revenus financiers issus des exportations viticoles globales ne cesse d'augmenter, comme le montre le tableau ci-dessous. Durant une période de 75 ans, de 1880 à 1955, les exportations viticoles ont représenté toujours plus de 2/3 de l'ensemble des exportations. Ce constat, confirme le caractère stratégique de la culture de la vigne, particulièrement celle destinée pour la production de vin, qui a bénéficié d'une industrie autour d'elle. Le volume financier est passé de 20 millions F. Frs en 1880 à 48 millions F. Frs en 1910 pour atteindre, enfin, le montant le plus élevé de toute la période qui est de l'ordre de 86 millions F. Frs en 1930 ainsi que 1955.

Tableau 03 : Evolution des exportations viticoles

Année	Volume Financier	% dans l'exportation globale
1880	20.000.000 F. Frs	64, 5%
1910	48.000.000 F. Frs	70 %
1930	86.000.000 F. Frs	68 %
1955	86. 000.000F. Frs	68 %

Source : Hersi A., op. Cité. p.70.

La lecture de ce tableau 03, montre que la vigne avait occupé une place prépondérante dans l'agriculture coloniale, pour des raisons conjoncturelles au départ, à cause du Phylloxera (Parasite qui a ruiné le vignoble français à partir de 1860), et structurelles par la suite, puisqu'il s'est avéré d'un vignoble de meilleure qualité.

1.3.3. Les agrumes : place de choix vers la fin de la colonisation

A côté de ces deux grandes plantations (céréales et vignes), il y a lieu de citer d'autres plantations qui ont marqué la période coloniale, notamment l'agrumiculture.

La culture des agrumes est pratiquée depuis fort longtemps en Algérie, étant donné que les conditions climatiques lui sont favorables (notamment les températures minimales, puisque à -3°C les arbres perdent leurs fruits et à -10°C meurent). Toutefois, les agrumes nécessitent beaucoup d'humidité 900 à 1 200 mm de pluie ou 9 000 à 12 000 m^3 à l'hectare⁶ et l'utilisation de l'eau, si rare, est discriminatoire et se réalise en faveur du colonat. La culture agrumicole est l'affaire des colons pour des raisons de moyens. Il s'agit d'une culture de nature capitaliste, nécessitant beaucoup de moyens, de surcroît la récolte tarde à venir. Les profits, tirés des premières récoltes ne se réalisent qu'après dix ans, d'où la nécessité d'avoir de grands moyens ou de contracter un crédit bancaire pour pouvoir faire face à toutes les dépenses y afférents.

Les agrumes qui représentent 3,5 % des exportations en 1953 ont atteint 10% en 1958. Cette culture a progressé rapidement. La superficie plantée est passée de 7880 Ha en 1922 à 9015 Ha en 1935 pour atteindre 26 000Ha en 1954. Cette évolution rapide entre 1945 à 1955, trouve son explication dans les mesures prises par l'administration coloniale consistant, notamment, à l'interdiction de nouvelles plantations de vigne à cause de la mévente persistante qui s'est produite à partir de 1934. En outre, de toutes les spéculations (productions) cultivées, les agrumes occupent la première place en termes de revenu dégagé à l'hectare. Celui-ci, est de l'ordre de 250 000 F. Frs à l'hectare dans les agrumes contre seulement 152 000 F. Frs à l'hectare pour la vigne.

1.4. La balance commerciale agricole : début de dépendance alimentaire

La balance commerciale agricole, durant toute la période coloniale a été excédentaire. Cependant, des changements ont été constatés au début des années 1950 « la balance commerciale agricole, largement excédentaire depuis 1880, amorce un retournement significatif entre 1950 et 1959, le rythme des importations évoluent beaucoup plus rapidement que celui des

⁶ Henni A., La colonisation agraire et le sous-développement en Algérie. ENAG Editions, Alger, 2009, p188.

exportations alimentaires. Les conditions sont réunies pour une évolution accélérée vers la dépendance alimentaire »⁷.

Tableau 04 : Balance agricole de l'Algérie (1950/1959) Unité : milliers de FF

Année	Importation	Indice	Exportation	Indice
1950	33.206	100	90.077	100
1951	45.598	137	90.259	100
1952	50.485	152	97.820	108
1954	51.014	153	92.618	102
1955	51.765	155	106.834	118
1956	70.532	212	106.825	118
1957	81.390	245	132.874	133
1958	1.006.208	303	1.650.720	183
1959	1.263.719	380	1.357.746	150

Source : Mesli.M.E, (2007), cité par Boukella.M, Op. Cit. p.7.

Nous constatons, à la lecture du tableau ci-dessus, que le rythme des importations est plus élevé que celui des exportations. En 1950, les exportations sont presque le triple des importations, alors qu'en 1959, les exportations arrivent presque à peine à couvrir les importations. Les principales raisons de cette situation sont liées à la situation de crise d'accumulation dans le secteur agricole, qui a commencé vers les années 1930. Pour remédier à cette situation, plusieurs réformes agricoles sont adoptées par le colonisateur, telles que celle de 1943, de 1949 et surtout celle de 1958. Cette réforme, contenue dans le plan de Constantine⁸, prévoit la répartition de 250.000 Ha⁹ pour les fellahs dépossédés des terres où ayant des parcelles trop exigües. Toutefois, le déroulement de cette opération a touché seulement 9.440 sur les 800.000 fellahs pendant la période allant de 1959 à 1963. A cet effet, la formation des exploitations se fait sous l'encadrement de la Caisse d'Accession à la Propriété et à l'Exploitation Rurale (CAPER).

⁷Boukella M., L'Algérie de demain relever le défi pour gagner l'avenir, Politiques agricoles, dépendance et sécurité alimentaire. Friedrich Ebert Stiftung, Alger, 2008, p 6.

⁸Ce n'est qu'après le déclenchement de la guerre de libération en 1954, que commencent à apparaître des semblants de mesures en faveur de l'agriculture traditionnelle et de la société algérienne "indigène", contenues dans le plan de Constantine qui est lancé en 1958. Ce plan est lancé par DE GAULLE, afin de mettre fin à la guerre de libération à travers l'amélioration des conditions de vie des algériens, particulièrement, la paysannerie algérienne qui représente 78% de la société de l'époque.

⁹ A noter que GALLISSOT R. avance le chiffre de 2.581.000 Ha en 1920 et 3.028.000 Ha en 1945.

A côté de la réforme agraire, une autre action est menée dans le but d'améliorer l'agriculture du secteur traditionnel, notamment : la dotation des agriculteurs en matériel agricole et les crédits par le biais des SAP, la vulgarisation assurée par les moniteurs et enfin la mobilisation des ressources hydriques par l'engagement d'un programme spécial.

Les multiples problèmes, qui guettaient les masses rurales algériennes rendaient ces mesures insuffisantes pour trouver une solution à la crise socio- économique. A cet effet, le plan de Constantine prévoyait la création d'emplois en dehors du domaine agricole et l'encouragement d'une émigration vers la France, ultime solution choisie par un grand nombre d'algériens afin de diminuer le poids de la pauvreté à laquelle ils étaient confrontés. Ces mesures tardives n'ont rien changé au climat insurrectionnel.

Par ailleurs, à la fin des années 1950, une nouvelle ère est entamée dans la mesure où l'accumulation du capital commence à se déplacer du secteur agricole vers le secteur pétrolier. La part des hydrocarbures dans le PIB passe de 14% en 1958 à 48% en 1962, tandis que leurs poids dans les exportations pour la même période passent de 50% à 59%, pendant que la place du secteur agricole ne cesse de reculer.

Enfin, nous pouvons dire que l'agriculture algérienne, sous la colonisation française, s'est caractérisée par une agriculture dualiste. Elle est mise au service de la métropole, particulièrement par l'introduction des nouvelles cultures (la vigne et les agrumes) servant exclusivement les besoins de la France.

2. La place marginale de l'agriculture dans la planification économique

La situation économique et sociale en 1962, à l'indépendance nationale, était difficile à cause de la précarité du peuple matérialisée par un taux élevé d'analphabètes (90%) et une paupérisation provoquée par les pratiques coloniales. Pour rappel, la situation économique avait commencé déjà à se dégrader à partir des années 1930. De surcroît, sur le plan de l'encadrement, un vide est créé suite au départ de plus de 185.000 cadres

supérieurs et ouvriers qualifiés. La situation s'est amplifiée par le transfert de capitaux qui s'en est suivi.

2.1. La stratégie de développement économique « industrialisation »

Après l'accession à l'indépendance politique, la dépendance économique, vis-à-vis de la France demeure un défi à relever. Cette dépendance a créé une situation de crise. Le choix économique adopté, pour y remédier, est fondé sur la planification inspirée de l'idéologie socialiste.

Par ailleurs, dans cette entreprise de planification, le secteur industriel constitue la locomotive du développement économique. A cet effet, un modèle théorique de base est retenu, il détermine les objectifs à atteindre et les types d'industries à réaliser. Ce modèle appelé "industries industrialisantes"¹⁰ est l'œuvre de G. Destanne de Bernis. Le choix de ce modèle est motivé par : la volonté affichée par les dirigeants de réaliser un développement à base industrielle, l'incapacité du secteur privé à générer un surplus qui favorise l'accumulation, la volonté des dirigeants de s'opposer à l'idéologie coloniale, etc.

Le rôle dévolu aux industries, selon le concepteur du modèle, est de créer les moyens matériels (machines) dont a besoin l'économie algérienne (notamment l'agriculture), pour augmenter la productivité. En contrepartie, celles-ci doivent constituer un marché qui absorbera les produits des autres secteurs (réaliser une symbiose entre l'industrie et l'agriculture).

La planification, dans une économie socialiste, constitue un instrument principal de concrétisation des objectifs recherchés. En outre, elle est considérée comme un moyen de coordination des actions, de mobilisation des ressources financières et de classification des investissements par ordre de priorités. Le secteur public, quant à lui, est vu comme un moyen de réalisation des opérations du plan. Celui-ci joue un rôle

¹⁰G. DESTANNE DE BERNIS définit le concept des industries industrialisantes comme suit : « celles dont la fonction économique fondamentale est d'entraîner dans leur environnement, localisé et daté, un noircissement systématique de la matrice industrielle et des fonctions de production grâce à la mise à la disposition de l'entière économie d'ensembles nouveaux de machines qui accroissent la productivité du travail et entraînent la restructuration économique et sociale de l'ensemble considéré en même temps qu'une transformation des fonctions de comportement au sein de cet ensemble ». cité par Benachenhou. A, planification et développement en Algérie 1962-1982, 1980, p.25.

prépondérant dans la mise en place de la politique économique. C'est dans cette logique qu'il faut comprendre les multiples moyens utilisés pour son renforcement (la nationalisation, l'appropriation par la collectivité des moyens de production).

Pour que ce modèle réussisse, un certain nombre de fonctions sont assignées à l'agriculture¹¹ à savoir: **a.** Fournir les biens alimentaires à la population se trouvant dans les villes avec un coût minimum. **b.** participer à l'absorption du chômage par la création d'emplois dans les activités agricoles et essayer de maintenir la population rurale à sa place (maintenir l'exode rural à un niveau acceptable). **c.** Dégager un surplus pouvant participer au financement de l'investissement industriel et, en même temps, créer un marché aux produits qui en découlent et enfin, produire les matières premières agricoles au profit du secteur industriel.

2.2. L'expérience nationale de planification: investissements importants

L'expérience algérienne en matière de planification est, relativement, riche. Elle est passée par l'élaboration de cinq plans de développement. En effet, la première tentative de planification a commencé en 1967, avec la stratégie de développement globale décennale 1967-1977. C'est ainsi que de Janvier 1967 à Décembre 1977, trois (03) plans ont été adoptés : de 1967 à 1969 : le plan triennal ; de 1970 à 1973 : le premier plan quadriennal ; et de 1974 à 1977 : le deuxième plan quadriennal.

L'effort d'épargne nationale est très important, pendant cette période. En effet, le taux d'épargne passe de moins 20% en 1965 à 47% à la fin de 1973, pour atteindre 46% en 1977¹². Celui-ci dépasse, en moyenne, 35 %. Grâce à ces performances en matière d'épargne, l'Algérie occupait une place privilégiée, en termes d'investissements à l'échelle mondiale¹³.

¹¹Bedrani S., L'agriculture algérienne depuis 1966- étatisation ou privatisation. op. cité. P.p.7-8.

¹² Nadir M.T., l'agriculture algérienne dans la planification en Algérie de 1967-1977, O.P.U, 1982, p. 91.

¹³ Au regard des étapes de développement économique, arrêtées par W.W.ROSTOW, l'Algérie a rempli largement le critère de décollage économique qui se réalise lorsque le taux d'investissement net passe de 5 % à 10% ou plus. Cité par, Benissad M-E., économie de développement de l'Algérie, sous-développement et socialisme. Ed. OPU - Economica, 1979, p.46.

Cependant, une halte en matière de planification est observée entre 1978 et 1979, afin d'établir un bilan de réalisation et engager une réflexion sur la décennie 1980, sans pour autant arrêter les investissements. D'ailleurs, durant ces deux années précitées, un montant de 56 milliards de DA pour la première année et 65 milliards de DA pour la deuxième année devait être dépensés pour permettre le parachèvement des programmes précédents.

Par ailleurs, le décès du Président Houari Boumediene, en 1978, a engendré un changement politique. A cet égard, la nouvelle équipe dirigeante au pouvoir a poursuivi la planification pendant la décennie 1980. Désormais, la priorité est accordée, plus particulièrement, aux équipements sociaux (pour une vie meilleure). Deux (02) plans de développement ont été adoptés pendant cette décennie qui s'étalait sur cinq (05) ans pour chacun d'eux. Le 1^{er} plan allant de 1980 à 1984 et le 2^{ème} plan de 1985 à 1989¹⁴.

Pour une meilleure synthèse de la réalité de l'époque, le tableau ci-dessous, retrace les investissements prévus durant cette période de planification, en tenant compte des différents plans élaborés et la répartition des montants prévus par secteurs d'activités.

Tableau 05: Les investissements prévus par secteurs en montants et %. U : milliards DA

Année /Structure des investissements	67/69	%	70/73	%	74/ 77	%	80 /84	%
Agriculture, Hydraulique, Pêche	1,62	17,41	4,94	17,80	16,72	15,16	47,10	11,75
Dont l'Agriculture	1,26	13,54	2,92	10,52	12,00	10,88	20,00	4,99
Industries et Hydrocarbures	5,40	58,08	12,40	44,60	48,00	43,57	154,5	38,56
Dont Hydrocarbures	2,27	24,40	4,57	17,01	19,50	17,69	63,00	15,72
Infrastructures économiques et sociales	1,58	16,98	8,54	30,85	32,27	29,27	54,10	13,50
Les autres secteurs	0,70	7,53	1,87	6,75	13,23	12,00	144,00	36,19
Total	9,30	100	27,75	100	110,22	100	400,6	100

Source : Toulait H., L'agriculture algérienne, les causes de l'échec, OPU, 1988.p.310.

La lecture du tableau 05, nous permet de constater que les montants en prévisions ne cessent d'augmenter à travers les plans élaborés. Ces montants prévus, sont passés de 09 milliards de DA pour la période de 1967 à 1969 à 28 milliards de DA de 1970 à 1973, soit 211%

¹⁴ Le deuxième plan quinquennal a été abandonné, suite à la crise du contre choc pétrolier intervenue, en 1986.

d'augmentation par rapport au premier plan triennal. Les investissements du 2^{ème} plan quadriennal ont atteint 110 milliards de DA, soit 293 % d'augmentation par rapport au premier plan quadriennal et à 400 milliards de DA lors du 1^{er} plan quinquennal, soit 363 % d'augmentation par rapport au deuxième plan quadriennal.

La répartition des investissements entre les secteurs d'activités, fait ressortir une domination en faveur du secteur industriel. Globalement, les investissements productifs ont accaparé l'essentiel des ressources mobilisées, particulièrement, durant la première décennie. Le taux des investissements productifs pour les trois premiers plans était de l'ordre de 83% de 1967 à 1969, de 69% de 1970 à 1973 et de 71% de 1974 à 1977. Cela est fait au détriment du volet social qui est marginalisé. Cependant, lors des réévaluations des coûts des projets inscrits et l'introduction d'autres projets non prévus dans les programmes, ont accentué les déséquilibres intersectoriels au profit de l'industrie.

Par ailleurs, les montants accordés sont supérieurs aux prévisions pour l'industrie. Au final, les montants accordés pour tous les secteurs confondus, sont beaucoup plus supérieurs à ceux initialement prévus. En raison, notamment de la faiblesse dans la planification, la flambée des prix du pétrole et le retard dans les délais de réalisation (apparition de surcoûts).

Nonobstant l'importance des sommes consommées, les réalisations physiques demeurent en deçà des attentes. Le taux des restes à réaliser est éloquent, il varie de 47% à 61,3% pendant la période, 1967 à 1977, et avec une moyenne de 58%. Ce qui dénote, les difficultés rencontrées dans la concrétisation des opérations planifiées.

2.3. La marginalisation du secteur agricole dans les investissements

Le secteur agricole a bénéficié, à l'instar des autres secteurs, des investissements contenus dans les plans de développement. Cependant, la part lui revenant dans le cadre de cette planification est très faible au regard, d'une part, à la vocation économique de la société algérienne qui est agricole, dont plus de 50% de la population active se trouve dans le secteur agricole et fait vivre plus de 85 % de la population globale. Et, d'autre part, à

l'importance de ce secteur à pourvoir le pays, plus particulièrement les villes, de produits de large consommation, et par conséquent, atténuer la dépendance économique du pays par une autonomie alimentaire. Le tableau suivant retrace l'évolution des montants arrêtés dans les prévisions relatives au secteur agricole.

Tableau 06: Les investissements agricoles prévus dans le total des investissements: 10⁶ DA

Désignation	1967/1969	1970/1973	1974/1977	1978	1979	1980/1984
Economie nationale	9,30	27,75	110,22	55,7	65,1	400
Agriculture	1,26	2,92	12	2,9	3,5	20
Part de l'agriculture %	13,54	10,52	10,88	5,2	5,4	5,00

Source : Toulait H., Op. Cit. p.312.

La lecture du tableau 06, illustre la faible part, qui n'a cessé de s'amenuiser, accordée pour le secteur agricole au regard de l'ensemble de l'économie. En effet, cette part est passée de 13,54% dans le plan triennal à 10,52% dans le premier plan quadriennal. Cette régression est poursuivie durant les années 1978 et 1979 en enregistrant respectivement 5,2% et 5,4%. Enfin, pour le premier plan quinquennal sa part n'était que de l'ordre de 5%.

Toutefois, le premier quinquennat 1980-1984, a enregistré, en termes de valeur, le montant le plus élevé de la période dont a bénéficié le secteur agricole, qui s'élève à 20 milliards de DA. Cette somme est très importante comparativement aux enveloppes des plans précédents, puisqu'elle correspond presque à toutes les enveloppes confondues (le montant global s'élève à 22,58 milliards DA de 1967 à 1979).

Néanmoins, dans cette enveloppe une partie est destinée à l'Hydraulique. L'intégration du secteur de l'hydraulique dans ce point est dictée par les objectifs qui lui ont été assignés. Ces objectifs concernent, notamment l'extension des terres agricoles irriguées de 200.000 Ha, pour la période de 1980-1990 ainsi que le parachèvement et la rénovation des travaux des équipements existants tels que : le barrage de Mexanna (Annaba) avec une capacité de 175 millions de m³, le barrage de Keddara (à Alger) avec une capacité de 160 millions de m³ et le barrage de Oued Sly à Chlef avec une capacité de 90 millions de m³.

Par ailleurs, les actions envisagées dans le domaine agricole sont¹⁵ diversifiées. Quoique, l'acquisition du matériel et des équipements agricoles constituent, une priorité au regard de l'importance du montant qui lui a été consacrée, il représente presque la moitié du montant global soit un taux de 44,7%. Ce montant permettra l'acquisition de 40.520 tracteurs et 4.650 moissonneuses batteuses. Par la suite l'amélioration de la production végétale, notamment l'arboriculture fruitière, les cultures maraîchères et des grandes cultures, constitue la deuxième priorité en terme d'investissement avec un taux de 25 % de cette enveloppe. Enfin, viennent les opérations liées à la recherche, aux études et infrastructures sociales avec un taux de 5,3% de cette même enveloppe.

L'effort d'investissement dans le cadre des plans de développement dans le domaine agricole se concrétise à travers le concours définitif sur le budget de l'Etat et les concours temporaires qui sont des prêts bancaires à long et moyen termes. L'évolution de ces deux modes de financement est illustrée dans le tableau, ci-après.

Tableau 07 : Les types de crédit accordés à l'Agriculture. Unité : milliards de DA.

Périodes	Total des crédits	Concours définitifs		Concours temporaires	
		Montant	%	Montant	%
1967-1969	1,2	0,4	33,3	0,8	66,7
1970-1973	2,9	1,0	37,5	1,9	62,5
1974-1977	12,0	4,5	37,5	7,5	62,5
1978	2,9	1,0	34,4	1,9	65,6
1979	3,5	0,9	28,6	2,6	71,4
1980	3,9	1,0	25,6	2,9	74,4
1981	4,5	1,5	33,3	3,0	66,7
1982	4,5	1,6	35,7	2,9	64,3

Source : Toulait.H, op. Cité, p.306.

De la lecture du tableau 07, il ressort la prédominance des concours temporaires qui représentent un peu plus de 2/3 du total des crédits accordés pour le secteur agricole. La plus grande partie de ces crédits est destinée au secteur public auquel sont accordées toutes les facilités à la différence du secteur privé qui a été marginalisé.

¹⁵- Note : les chiffres sont arrondis.

Signalons enfin que le taux de réalisation des investissements dans le secteur agricole est faible. Les facteurs explicatifs de cette situation sont nombreux. Nous pouvons citer, d'une part, le retard enregistré dans le domaine industriel qui s'est répercuté négativement sur l'agriculture par la rareté des matières intermédiaires, et d'autre part, le manque d'importance à l'égard du secteur privé.

3. Les formes d'organisation : autogestion, révolution agraire et privé

Durant la période de planification, l'agriculture algérienne a connu plusieurs formes d'organisation, notamment, en ce qui concerne les terres relevant du domaine public. La première forme appliquée, à partir de 1963, est l'Autogestion. La deuxième forme d'organisation intervenue, en 1972, est la révolution agraire. Quant au secteur privé, quoique ne bénéficiant pas d'un traitement de faveur, il s'étale sur 59 % des terres agricoles, regroupant un nombre important de petites exploitations.

3.1. Le secteur autogéré : genèse historique et importance économique

L'activité économique est maintenue, au lendemain de l'indépendance, grâce à l'initiative prise par les travailleurs de s'organiser, que ce soit dans le domaine industriel, agricole et commercial. C'est ainsi qu'apparaissent dans le domaine agricole, abandonné par les colons, des "comités de gestion"¹⁶ pour faire marcher les exploitations agricoles.

Cependant, des problèmes surgissent au niveau des exploitations tels que : l'irrégularité dans le versement des salaires, le problème de commercialisation des produits agricoles et la difficulté dans l'obtention des crédits bancaires (dû à l'extraversion des banques). Les pouvoirs publics, pour faire face à cette situation, décidèrent à partir de 1963¹⁷ de mettre de

¹⁶Hersi A., op. cité, p.93.

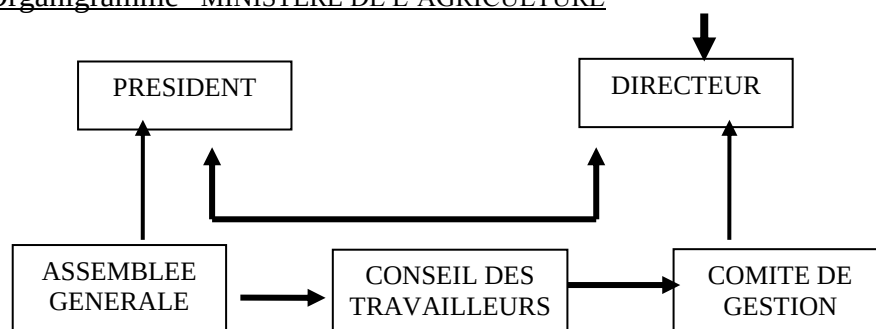
¹⁷Décret de Mars 1963 portant organisation de l'autogestion et celui de Juillet 1963 portant création de l'ONRA.

L'autogestion, en tant que concept, peut être appréhendée de plusieurs manières. Certains auteurs considèrent l'autogestion comme une méthode parmi tant d'autres, expérimentée dans les économies de type socialiste. Toutefois, l'autogestion en tant que concept peut être considérée comme un principe général d'organisation de la communauté sociale, soit comme un système de gestion.

"L'autogestion est aussi définie comme un système d'organisation politique, économique et sociale dont le contenu idéologique constitue la voie principale choisie par l'Algérie dans son ouverture vers le socialisme. Elle répond aussi aux intérêts des travailleurs promus au

l'ordre permettant, au passage, une meilleure prise en charge des difficultés rencontrées par les comités de gestion.

Figure 01 : Organigramme¹⁸ MINISTERE DE L'AGRICULTURE



Le développement du secteur autogéré, après l'indépendance, s'est fait à base des terres abandonnées par les colons. Les terres dont dispose ce secteur autogéré sont riches se situant dans les plaines de la Mitidja, d'Annaba, de Chlef, etc. En termes d'investissements, il a bénéficié d'efforts appréciables qui consistaient en l'introduction de nouvelles cultures et de procédés de mécanisation.

Par ailleurs, le secteur autogéré s'étale sur une superficie de 2.300.000 Ha, regroupant 1994 domaines autogérés en remplacement de 22.037 exploitations étrangères. La superficie moyenne d'un domaine autogéré varie de 100 Ha au moins à plus de 2.000 Ha. Parfois, les parcelles de terres d'un domaine sont éloignées les unes des autres. En outre, l'opération de regroupement effectuée par l'Office National de la Réforme Agraire (ONRA), ne répond à aucune logique de rentabilité économique. Mutin. G écrit à ce sujet : "Il n'existe aucune corrélation entre la taille des domaines et le système de cultures pratiqué ou la surface moyenne des exploitations coloniales dont ils sont issus. Ainsi les domaines viticoles de la Mitidja occidentale sont de taille relativement restreinte contrairement aux domaines viticoles de l'Est de la Mitidja qui sont les plus vastes¹⁹". La répartition de la superficie des domaines autogérés est représentée selon

statut de salariés, au rang de producteurs libres, responsables pour leur participation active, consciente et directe, et leur intéressement moral et matériel aux résultats de l'exploitation et les intérêts de la collectivité nationale pour un prélèvement approprié d'une partie des revenus de l'entreprise et la subordination des plans de développement national et régional"

¹⁸Toulait H., op. cité, p.188.

¹⁹ MUTIN G., "L'agriculture en Mitidja" in problème agraires au Maghreb, CRESM, CNRS, 1977, p. 152, cité par TOULAIT, op. cit. , p. 213.

cinq (5) catégories d'exploitations dont²⁰ : moins de 100 hectares représentant 02 % de la superficie totale ; de 100 à 500 Ha représentant 6,9 % de la superficie ; de 500 à 1.000 Ha représentant 22,6 de la superficie ; de 1.000 à 2000 Ha représentant 37,2 % de la superficie ; de 2.000 Ha et plus 33,1 % de la superficie.

3.2. Le secteur privé : superficie et hétérogénéité des exploitations

Le secteur privé, s'étale sur une superficie de 4,5 millions Ha soit 59% de la SAU. Celui-ci, reste majoritaire en termes de superficie, malgré la réforme agraire. Le tableau 08, retrace l'importance de chaque secteur.

Tableau 08 : Répartition de la SAU pour la période 1978/1979. (Unité : Ha)

Désignation		Superficie	%
Superficie Agricole Utile (SAU)	Secteur Autogéré	2.046.000	27
	Secteur de la Révolution Agraire	1.036.000	14
	Total	3.082.000	41
	Secteur privé	4.415.000	59
	Total	7.497.000	100

Source : MARA cité par Bedrani S., L'agriculture algérienne face au marché mondial. Ouvrage collectif, les politiques agraires en Algérie, vers l'autonomie ou la dépendance CREA, p.42.

Le secteur regroupe un grand nombre de petites exploitations. Cette situation est due, essentiellement à la présence de deux facteurs. Le premier facteur, est lié aux opérations de délimitation de la propriété privée par l'application de la Révolution Agraire²¹ et le deuxième facteur, concerne le partage de la propriété à l'occasion des héritages successifs. Cette miniaturisation n'est pas toutefois la seule caractéristique dans ce secteur puisque comparativement à l'assiette foncière globale, les terres relevant de cette propriété souffrent cruellement de sa mauvaise qualité (terres accidentées, ravinées, rocailleuses et mal arrosées).

Les exploitations du secteur privé, sur le plan de l'organisation sont gérées par leurs propriétaires. Ces derniers travaillent avec leurs familles dans ces exploitations. Quant à la production de ce secteur, elle est destinée à la subsistance, à laquelle s'ajoute parfois une faible part destinée au marché et qui se pratique dans les grandes exploitations. Le travail salarial

²⁰ Ben Amrane D., op.cité, p.121.

²¹ La charte de la Révolution Agraire a délimité la propriété agricole dans le secteur privé à 5 hectares.

est fortement réduit à cause de la faiblesse des moyens de ces exploitations. Néanmoins, certaines tâches conjoncturelles, lorsque la force de travail familial n'est pas suffisante, nécessitent l'utilisation temporaire d'ouvriers saisonniers.

Parmi les tentatives qui visaient à expliquer la réalité du fonctionnement de ce secteur, on cite l'effort de classification mené par les chercheurs du Secrétariat d'Etat au Plan²² au début des années 1970. En s'appuyant sur la notion de système de production et des données d'une enquête engagée sur le terrain, ce groupe de chercheurs avaient abouti à la constitution d'une typologie où ils distinguaient trois (03) types de systèmes de production²³ à savoir²⁴ : le système de production capitaliste, le système familial marchand et le système de production domestique.

Toutefois, d'autres tentatives sont mises en place, en plus de la classification fondée sur la notion de système de production, comme celle construite à l'aide du concept de "formation économique et sociale". Celle-ci était l'œuvre de Bedrani. S, qui propose une typologie où il distingue trois

²²- Secrétariat d'Etat au Plan. Directives pour les études socio-économiques par zones sur l'agriculture, Annexe III à l'enquête socioéconomique sur l'OUED-RHIOU. Tome IV. Système de production et Révolution Agraire. Décembre 1974. Alger. Cité par Bedrani. S. op.cit, pp. 284-286.

²³- Le système de production est défini par les chercheurs du Secrétariat au Plan et du Ministère de l'Agriculture, Cité par S. BEDRANI. op. cité. p.284, comme un moyen permettant d'analyser et d'apporter "une explication d'ensemble des mécanismes de fonctionnement" des exploitations émanant de la comparaison des facteurs de production et des modalités de leur mise en œuvre, les formes sociales d'appropriation, des facteurs de production et du produit.

²⁴ 1- **Le système de production capitaliste** : Ce système retient comme critère de classification l'utilisation de la main-d'œuvre salariale qui travaille avec des moyens mécaniques et dont la production est destinée au marché. A côté de cette désignation (système de production capitaliste) vient en substitution une autre appellation qui est celle du "Système moderne capitaliste". La discrimination entre les deux systèmes est difficile à établir, même le critère de mécanisation n'est pas retenu dans la deuxième classification. En outre, le chef de l'exploitation est confiné à sa tâche de "directeur de l'exploitation". Toutefois, au plan organisationnel, la seconde appellation fait apparaître un critère de remplacement à celui de la mécanisation, il s'agit de celui du directeur de l'exploitation.

2- **Le système familial marchand** : Il s'agit d'un système utilisant une main d'œuvre familiale et dont l'essentiel de la production est destiné au marché. Ces deux critères sont les plus discriminants même si la non utilisation de moyens mécaniques peut s'avérer un critère déterminant.

3- **Le système de production domestique** : Il est défini par l'utilisation d'une main d'œuvre familiale non équipée en moyens mécaniques et dont la production est destinée pour l'auto- subsistance.

(03) Formes de production²⁵ : La forme de production capitaliste, la forme de production familiale marchande et celle de production domestique.

3.3. Le secteur de la Révolution Agraire (R.A) : créé par la planification

Le lancement de la Révolution Agraire²⁶ remonte au début de 1972. La mise en place de ce projet permettra, selon ses concepteurs, de palier aux multiples problèmes du secteur agricole, notamment, la dégradation du patrimoine foncier et de freiner l'exode rural.

Le projet de la R.A s'inscrit en pleine adéquation avec la politique économique de l'époque fondée sur le choix du modèle de développement (industries industrialisantes). Parmi les objectifs élémentaires assignés à cette politique nous pouvons citer : le rattrapage du retard cumulé dans le secteur agricole, la réduction des coûts des produits agricoles constituant des inputs à l'industrie, et permettre la création d'un marché, de plus en plus, élargi pour les produits industriels. En effet, la R.A préconise la modernisation de l'agriculture²⁷. Par ailleurs, l'amélioration des conditions

²⁵ La présentation de ces différentes formes est la suivante :

1- **L'exploitation de forme familiale marchande** : Ces exploitations s'étalent sur une superficie représentant 35 % des superficies du secteur privé. La taille d'une exploitation varie de 10 à 50 hectares. Elle détient un parc de tracteurs de 51 % du parc privé. A l'intérieur de ces exploitations, on observe une forte inégalité dans la possession du matériel agricole. En outre, les exploitations se trouvant dans des fourchettes de 20 à 50 hectares en sont mieux équipées. Enfin, ces exploitations fournissent 39% de blé tendre.

2- **L'exploitation de forme familiale de production domestique ou de subsistance** : Ces d'exploitations sont caractérisées par : la taille des exploitations varie de 01 à 10 ha, la forme de la production domestique est dominante ; les superficies contrôlées sont de l'ordre de 33% et le nombre d'exploitations est relativement élevé, représentant 55% de l'ensemble des exploitations. Elles sont peu mécanisées puisqu'elles ne comptent que 12% de tracteurs, 5 % de moissonneuses batteuses. Comme fait notable, la recherche de l'autosubsistance pousse ces exploitations à pratiquer la céréaliculture.

3- **L'exploitation de forme capitaliste**. Ces exploitations qui s'étendent sur de grandes superficies, sont caractérisées par une concentration de plus de 31% des superficies agricoles privées, dépassant 50 hectares par exploitation. Leur nombre ne dépasse pas 1 % de leur total ; une mécanisation importante dont elles détiennent 37 % des tracteurs et 52 % des moissonneuses batteuses ; une utilisation de la main d'œuvre salariale estimée à 86 % de l'effectif global ; la production dominante est représentée par les céréales, avec un taux de 60,96 % des terres cultivées et 22,6 % des terres laissées en jachère. Certaines exploitations pratiquent la polyculture et l'élevage de bovins, autour des grandes villes, et l'élevage d'ovins, dans les hauts plateaux et le nord saharien. Après l'application de la Révolution Agraire, cette forme d'exploitation est abolie avec, notamment, l'introduction des nationalisations et de la limitation de la propriété privée.

²⁶ Les économies du Maghreb, CNRS, p. 32, cité par Ben Houria T., L'économie de l'Algérie, François MASPERO, 1980, p.191.

²⁷La Charte de la Révolution Agraire stipule que : « La Révolution Agraire a pour but de moderniser l'agriculture. A ce titre, elle intervient sur la délimitation de la taille des exploitations, sur les techniques de production, sur la gestion de l'utilisation des engrais et de semences sélectionnées, la maîtrise de matériel moderne, la construction de bâtiments

de vie des masses rurales par une promotion sociale et culturelle constitue un autre défi à réaliser par la R.A. Certains auteurs, notent que les objectifs de la R. A sont très ambitieux « une utopie », dans la mesure où ils touchent même aux domaines se situant en dehors du secteur agricole et rural.

3.3.1. Le déroulement de la Révolution Agraire: application par étapes

La mise en application de la R.A, d'après ses initiateurs, est passée par trois (03) étapes communes dénommées " les trois phases de la Révolution Agraire". Chaque phase touche à la structure foncière des terres appartenant au même mode d'appropriation. Cependant, la R.A ne touche pas les terres appartenant au secteur autogéré.

Les dates de lancement des trois phases, les terres concernées par les nationalisations et les superficies délimitées par chaque phase sont arrêtées dans le tableau ci-après :

Tableau 09 : La présentation des trois phases de la R.A. Unité : superficie : Ha

Phases	Périodes	Terres concernées	Superficie
1 ^{ère}	01/01/ 1972 au 16/06/ 73	Communales, « Habous », Collectivités publiques.	3.000.000
2 ^{ème}	17/06/ 1973 au 16 /06/ 75	Secteur privé	646. 647
3 ^{ème}	08 Novembre 1975	Parcours, Communales, « Arch » et Domaniales	20 000.000

Source : Hersi A., op. cité, p.127.

Le système de coopérative est retenu dans l'organisation du secteur de la R.A²⁸. Cependant, parmi toutes les formes d'organisation mises en place, les coopératives agricoles de Production de la Révolution Agraire (CAPRA) constituent la forme la plus répandue.

3.3.2. Les résultats de la Révolution Agraire : Bilan mitigé

La mise en application de la R. A s'est accompagnée par la concrétisation timide de quelques objectifs. Dans le cadre de l'attribution de terres aux fellahs, à titre collectif ou individuel, un nombre de 85.513 bénéficiaires dont 62.870 sont des coopérateurs organisés au sein de 4.792 CAPRA, soit 80%

d'exploitation, l'exploitation des terres laissées en jachère. Ce sont autant d'actions qui concourent au succès de la Révolution Agraire », citée par Benachenhou A, op.cité, p.174.

²⁸ Les types de coopératives se font en grande partie à base de conditions matérielles. Dans ce cadre, on note l'existence des coopératives de formes suivantes : les Coopératives Agricoles d'Exploitation en Commun (CAEC), les Coopératives d'Elevage et de Production de la Révolution Agraire (CEPRA), les Groupements d'Entre Aide Paysanne (GEP), les Groupements de Mise en Valeur (GMV) et les Coopératives Agricoles de Production de la Révolution Agraire (CAPRA).

de l'ensemble des coopératives. Quant à la superficie totale attribuée, elle est de l'ordre de 1.855.540 ha dont 1.103.600 ha sont des attributions à titre collectif. Egalement, les coopérateurs ont bénéficié de 01.044.130 palmiers et de 26.590 oliviers.

Par ailleurs, la comparaison des prévisions de départ et les résultats obtenus, nous renseignent sur l'échec de la politique poursuivie. En effet, initialement, l'objectif prévu est de réinstaller 424 mille familles sur des exploitations privées de moins de 10 Ha et 500 mille familles de paysans sans terres. Cependant, jusqu'en 1978 et parmi les 230 277 demandes, il n'y avait que 143 144 candidatures retenues remplissant les conditions requises à l'attribution soit près 15% de fellahs possédant de petites propriétés ainsi que des paysans sans terres. De même pour la récupération des terres des absentéistes, seulement 15 mille, sont touchés par les mesures de nationalisation soit 45% de ce qui a été recensé en 1973.

Nous pouvons expliquer ces faibles résultats, par l'avènement de facteurs défavorables à l'application de la R.A. Ces facteurs peuvent être regroupés en deux catégories. La première catégorie concerne les conditions de constitution des CAPRA et la deuxième concerne le climat social et économique dans lequel est appliquée la R.A.

En effet, les CAPRA ont rencontré plusieurs difficultés, qui sont liées à leur mise en place par les autorités de wilaya sans tenir compte des conditions élémentaires de la réussite. Dans ce cadre nous pouvons citer : l'absence de formation permettant la compréhension et l'application des règles régissant la coopérative, ce qui a provoqué une désorganisation interne donnant lieu au désistement des coopérateurs ; la faiblesse, parfois l'absence, de l'esprit de coopération et la vulnérabilité de la CAPRA face aux problèmes extérieurs rencontrés ; la structure physique des CAPRA est constituée de parcelles éloignées les unes des autres ; et enfin la perte de l'autonomie des CAPRA au profit de la tutelle.

Enfin, l'environnement dans laquelle a eu l'application de la R.A n'est pas favorable à sa réussite. D'une part, l'hostilité manifestée par des agriculteurs privés, notamment les gros propriétaires fonciers, à ce projet de la R.A et les intimidations prodiguées, par ces derniers, à l'égard des

candidats potentiels à l'attribution. Et d'autre part, l'insuffisance de matériel agricole et l'application d'une rémunération à bas revenus au sein de ces coopératives n'a pas intéressé les agriculteurs possédant des propriétés de 5 Ha et plus.

4. L'évolution de la production et des rendements agricoles

Dans ce point, nous allons traiter le résultat de la politique agricole, menée durant cette période. Ce qui nous amène à nous intéresser à l'évolution de la production, des rendements et surtout son impact sur la couverture des besoins alimentaires du pays.

4.1. L'évolution de la production des céréales

La production des céréalière, n'a pas pu satisfaire les besoins de consommation, en matière des céréales, de la population algérienne. D'après, les données contenues dans le tableau 10, la production céréalière est caractérisée par une stagnation dans son évolution. En effet, après plus de 80 ans, de 1900 à 1983, la production est presque la même, elle est restée dans la proportion de 19 millions de Quintaux, en moyenne annuelle. Ce n'est qu'en 1985, que la production enregistre pour la première fois une production de l'ordre de 30 millions de Quintaux.

Tableau 10: Production moyenne annuelle des céréales 1900-1985. (Unité : million de Qx)

Année	1900/1910	1954/1959	1967/1969	1970/1973	1974/1977	1979/1983	1985
Production Moyenne	19	23,9	18,6	19,3	18,9	19,6	30

Source : Mutin. G, in «Agriculture et dépendance alimentaire en Algérie» Maghreb-Machrek n°90, 1980, Cité par Toulait H., op. cité, p.69.

Cette stagnation dans la production locale est accompagnée par une augmentation au fil des années de la consommation, créant ainsi un gap entre la production et la consommation. Ce déficit n'est comblé qu'avec le recours aux importations dont l'importance ne cesse de prendre de l'ampleur comme le montre le tableau 11.

Tableau 11: Importations annuelles moyennes de céréales. U : (Millions de Q x et en %)

Désignation	1967/1969	1970/1973	1974/1977	1979/1983
Importations	6,2	7,8	17,3	26
Productions	18,6	19,3	18,9	19,6
Importations / productions	33,3 %	40,4 %	91,5 %	132,6 %
Consommation totale	24,8	27,1	36,2	45,6
Importations/Consommation Totale*	25%	28,78%	47,79%	57,02%

Source :Toulait H., op, cité. p.74.* Le calcul est fait par nous-mêmes.

Ce tableau montre clairement l'incapacité de la production nationale à couvrir les besoins nationaux en matière de céréales. On constate que le taux représentant la part des importations par rapport à la production nationale est passé de 33,3% de 1967 à 1969 ; à 132,6% de 1979 à 1983. C'est à dire que ce taux a quadruplé pendant cette période car la production nationale n'arrive toujours pas à couvrir la demande nationale.

En parallèle à cette augmentation des importations, le taux de couverture des besoins par la production nationale, ne cesse de reculer. Celui-ci, était de l'ordre de 75% au début de période, 1967-1969. Durant le deuxième plan quadriennal, ce taux a enregistré une baisse, passant à 63,8% et enfin, il était de l'ordre près de 43% durant la période 1979-1983.

Au début des années 1970, les superficies consacrées à la production céréalière sont de 3.509.600 hectares sur les 6.312.900 hectares labourables dont 2.687.400 hectares appartenant au secteur privé avec plus de 76% et de 822.200 hectares appartenant au secteur socialiste²⁹.

Au fil des années, les superficies réservées aux céréales ont atteint les six (6) millions d'hectares. Mais, uniquement 3 à 4,5 millions d'hectares sont emblavés chaque année tandis que le reste est laissé en jachère pour plusieurs raisons³⁰ :

- La préparation du sol et les semailles ne sont pas réalisés d'une façon adéquate entraînant une mauvaise implantation (non-respect dans l'application des itinéraires techniques) ;
- L'inadaptation des nouvelles variétés aux conditions climatiques régionales,
- L'insuffisance dans l'utilisation des engrais, notamment dans le secteur privé et l'absence de maîtrise du traitement de désherbants pour les cultures céréalières.

²⁹ Ces chiffres sont tirés de Brahim. A., op. Cité p.242.

³⁰ Belaid D., Aspect de la céréaliculture algérienne, OPU, Alger, 1986. p.4.

4.2. L'évolution des cultures de légumes secs, maraîchères et fruitières

Nous allons revenir dans ce point sur la situation des cultures maraîchères, industrielles ainsi que les cultures fruitières.

En premier lieu, les légumes secs, n'ont pas connu une évolution significative, que ce soit sur le plan de la production, de la superficie et des rendements. En effet, la production a stagné autour de 400 000 Qx/An entre 1967 à 1973. Durant la période de 1974 à 1977, il y a eu une progression dans la production pour atteindre 660 000 Qx/An, et cela grâce aux mesures prises pour atteindre les projections du deuxième plan quadriennal. Celui-ci, a prévu une production de l'ordre de 1 million et 240 mille quintaux alors que le premier plan quadriennal n'a prévu que 670 mille quintaux. Cependant, la production a reculé, entre 1979-1983 ; en ne réalisant que 531 mille quintaux en moyenne par année.

Les objectifs du plan ne sont pas réalisés notamment lors des deux (02) plans quadriennaux où le taux de réalisation des objectifs est de l'ordre de 63% pour le premier plan et de 54% pour le deuxième plan. Le tableau 12 retrace cette évolution :

Tableau 12 : Production des légumes secs. Unité : (Milliers de Qx et Ha).

Campagnes Agricoles	1967/1969	1970/1973	1974/1977	1979/1983
Superficie Moyenne (milliers HA)	82	86	96	110
Production annuelle moyenne (Q x)	404	421	666	531
Objectifs du Plan	500	670	1.240	-
Rendements (Q x/HA)	05	05	07	4,84

Source : Brahimi A., op. Cité, p.244.

Quant à la superficie occupée, elle est passée de 82.000 Ha en 1967 à 110.000 Ha en 1979, enregistrant ainsi une augmentation de 30.000 Ha soit 34% pour toute la période d'analyse. Cette augmentation limitée n'a pas pu résoudre le déficit constaté dans la production de ces produits. Sachant, qu'ils sont considérés comme des produits de première nécessité, obligeant les pouvoirs publics à fixer leurs prix. Cette décision qui a arrangé certainement les consommateurs, au regard de l'application des prix bas, a découragé les agriculteurs d'investir dans les différentes espèces, relevant de cette culture : pois chiche, fèves, haricots, etc., en raison de manque de rentabilité comparativement à d'autres cultures.

En deuxième lieu, concernant la superficie consacrée aux cultures maraîchères n'a pas cessé d'augmenter depuis 1967. Elle est passée de 75 mille Ha à 171 mille Ha en 1984. Ceci est dû à plusieurs facteurs favorisant ce type de culture, notamment, la libéralisation des prix, ce qui a encouragé le secteur privé à la développer. Le tableau 13, montre l'évolution de la superficie, de la production et du rendement des cultures maraîchères.

Tableau 13: Evolution des cultures maraîchères. Unité: Sup : 1.000 Ha ; prod : 1.000 Qx.

Campagnes Agricoles	1967/1969	1970/1973	1974/1977	1979/1983	1984
Superficie Moyenne	75	88	122	160	171
Production moyenne annuelle	6.541	7.418	10.458	12.500	15.380
Dont pommes de terre	2.331	2.758	4.837	5.700	4.150
Rendements moyen (Q x/HA)	87	84	86	80	108

Source : Toulait H., op. cité, tableau n°11, p.77.

La production est passée de 6,54 millions Qx/an durant le plan triennal à 10,46 millions Qx/an, durant le deuxième plan quadriennal et enfin en 1984, celle-ci était de l'ordre de 15,38 millions Qx/an. L'évolution de la production a suivi l'évolution des terres cultivées avec une augmentation moyenne de 200 Qx/an soit un taux de 8 % de croissance moyenne annuelle en volume. Ces résultats sont réalisés, en plus de la politique des prix favorables, grâce à l'extension des terres irriguées, rendues possibles par les investissements publics visant l'amélioration du secteur de l'hydraulique et de l'agriculture.

Parmi les produits les plus importants, en termes de production, on trouve la pomme de terre dont la production a doublé durant cette période, passant de 2,3 millions Qx/an durant 1967-1969 à 4,1 en 1984, réalisant ainsi un taux de croissance moyen annuel de 11,27%. De même pour la production de la tomate, qui a évolué avec un taux annuel de 3,8%. Enfin, celle du melon et la pastèque, les carottes et aussi d'autres produits³¹ a connu la même tendance d'évolution. Cependant, les cultures maraîchères ont évolué au détriment des autres cultures notamment les céréales et les légumes secs.

³¹ Ces chiffres sont tirés de Brahimi A., op. Cité, tableau n°55, p.245.

Enfin, la production des cultures fruitières constituées, en partie, des agrumes et des fruits à noyaux et à pépins, n'ont pas connu la même tendance d'évolution. La production des agrumes a connu une stagnation, alors que celle des fruits à noyaux et à pépins progressé de manière significative.

La production agrumicole n'a pas réalisé des performances stables d'une saison à une autre. Celle-ci était de l'ordre de 4,4 millions au début de période. Elle a atteint son summum pendant les deux plans quadriennaux, en réalisant une production annuelle de plus de 5 millions. Ensuite, elle a chuté à seulement 4,2 millions/an, entre 1979-1983. La superficie qui lui a été consacrée est pratiquement la même durant toute la période. Elle était de l'ordre de 47 mille Ha/an. Néanmoins, durant la période 1970-1977, elle a connu une légère extension en atteignant 49 mille Ha/an. A partir de 1979, la superficie agrumicole commença à reculer à cause du vieillissement des vergers, l'insuffisance de l'irrigation et le faible taux de renouvellement.

Par ailleurs, la production des fruits à noyaux et à pépins a connu une progression importante en passant de 580 mille qx/an en 1967-1969 à 1 million et 261 qx/an entre 1979-1983, pour atteindre enfin 3 millions et 400 mille Qx/an, en 1984. Cette progression est le résultat de l'extension des superficies implantées qui passent de 12 mille Ha en 1967 à 86 mille Ha en 1984, accompagnée d'une amélioration des rendements. Cette augmentation très significative est le résultat d'extension des superficies plantées, qui sont passées de 12 mille Ha à 86 mille Ha, entre 1967 et 1984, et de l'amélioration des rendements.

Tableau 14 : Evolution des agrumes, des fruits à noyaux et à pépins. (U: 1000 Ha et Qx.)

Campagnes Agricoles		1967/69	1970/73	1974/77	1979/83	1984
Agrumes	Superficie (milliers HA)	47	49	49	47	47
	Production moyenne (Q x)	4.410	5.143	5.100	4.000	4.200
	Rendements (Q x/HA)	94	105	105	85	93
Noyaux et Pépins	Superficie (milliers HA)	12	21	48	60	86
	Production moyenne (Q x)	580	610	960	1.200	3.400
	Rendements (Q x/HA)	-	37	37	40	50

Source : Toulait H., op. Cité. Tableau n°11-12, pp.77-79.

Nous signalons, enfin que la production des huiles d'olives connaît une perturbation d'une saison à une autre bien que la superficie cultivée soit

doublée, passant de 90 mille Ha en 1967 à 180 mille Ha en 1982. En outre, il y a lieu de signaler l'existence d'autres cultures telles que : la viticulture, la phoeniciculture, les cultures industrielles, qui n'ont pas connu des performances appréciables.

4.3 L'évolution des productions animales

La production animale, à l'image des autres productions n'a pas pu satisfaire totalement les besoins nationaux, particulièrement en ce qui concerne la production laitière. Le caractère stratégique de cette dernière, a amené les pouvoirs publics, à redoubler d'efforts en diversifiant les actions de soutien : importation massive des vaches laitières à haut rendement (5.000 litres par an), soutien pour la production et pour la collecte, etc. Néanmoins, la production laitière n'a pas pu atteindre les objectifs escomptés à cause³² : de la sécheresse, de l'application des prix peu rémunérateurs, des conditions d'accueil des vaches laitières peu conformes aux normes requises (les vaches laitières importées ne produisaient, en moyenne, que 2 000 litres par an et par vache), etc.

Tableau 15 : Evolution des productions animales (Unité : 10³ tonnes ; 10⁶ Litres)

/ Année		1967	1973	1977	1982	1984
Désignation						
Production Laitière	Production	482	550	700	742	708
	Importation	213	302	677	946	-
Viandes Rouges	Production	76	100	118	140	160
	Importation	0,5	-	14,5	58	-

Source : Constitué à l'aide des données des tableaux, n°15- n°16, de Toulait H., op. Cité, pp. 92-95 et Brahimi A., op. cité, tableau n°59, p. 249.

En ce qui concerne la production globale des viandes, le taux de croissance moyen était de l'ordre de 8,6 %. Quant à la production de la viande rouge, elle a progressé fortement. D'ailleurs, celle-ci a doublé durant cette période en passant de 76 mille tonnes en 1967 à 160 mille tonnes en 1984. Elle est contrôlée en grande partie par le secteur privé vu l'incapacité de l'Etat à maîtriser le marché.

Nous pouvons conclure, à la lumière de ce qui a été développé dans cette section, que l'agriculture algérienne durant la période coloniale a été mise au service de la métropole. La concrétisation de cet objectif a nécessité

³²Ce point est détaillé dans le chapitre 4 intitulé la filière lait en Algérie, inséré dans la partie 2.

la mise en place d'un secteur moderne bénéficiant de différentes formes de soutien : techniques, financiers, matériels, etc. Ces soutiens ont favorisé l'apparition d'une agriculture développée, produisant des cultures spéculatives, notamment la viticulture. Cependant, le secteur traditionnel est caractérisé par l'utilisation des méthodes archaïques ne produisant que des rendements faibles. Cela est le résultat de la marginalisation programmée de l'administration coloniale. Celle-ci a entamé cette marginalisation par l'expropriation et la récupération des meilleures terres disponibles, permettant l'extension de la colonisation.

Après l'indépendance, la production nationale n'a pas pu faire face aux besoins grandissant des citoyens. D'ailleurs, la crise du secteur agricole remonte à la dernière décennie de la colonisation. Elle s'est manifestée par une croissance plus rapide des importations par rapport aux exportations des produits agricoles. Cette situation s'est amplifiée par la suite à cause de plusieurs facteurs. Ces derniers peuvent être résumés en deux points. Le premier est lié à l'échec du modèle de développement fondé sur le développement du secteur industriel. En effet, ce choix s'est répercuté par la marginalisation du secteur agricole dans les investissements programmés, ne dépassant pas 5% de l'ensemble de ceux-ci. Le deuxième point, est lié à l'instabilité de la forme organisationnelle et du statut du foncier agricole public. Celui-ci a connu plusieurs formes : autogestion, révolution agraire, restructuration, réorganisation, etc.

Cette instabilité dans le secteur public conjuguée au manque d'intérêt accordé pour le secteur privé ont participé au recul de la couverture des besoins alimentaires par la production nationale. La progression des besoins en produits agricoles est comblée par une importation diversifiée et en nette progression. La dépendance alimentaire est devenue pour certains produits de base très importante. Par exemple, la part des importations des céréales a atteint près de 60%, des légumes secs 86% et plus de 50% pour les produits laitiers en 1984³³.

³³D'après Mutin G., cité par Toulait H., op. Cité, p.102.

Section 2 : L'agriculture algérienne pendant la période des réformes économiques : recul de la sécurité alimentaire

Des réformes économiques ont été engagées, durant les années 1990, en Algérie. Ces réformes ont tenté le passage à l'économie de marché, après avoir appliqué, depuis l'indépendance, l'économie administrée. L'agriculture, au même titre que les autres secteurs d'activité, a été touchée par ces réformes. Les mesures engagées dans, ce cadre, ont porté sur : le retrait de l'Etat du secteur agricole, la mise en place d'une nouvelle organisation du foncier agricole et de nouvelles conditions du financement du secteur agricole.

En effet, les changements opérés n'ont pas tranché définitivement la question du foncier agricole relevant du domaine public. Cette situation a provoqué, par la suite, un long débat mettant aux prises : les acteurs du secteur, la classe politique ainsi que les partenaires étrangers. En outre, comme corolaire à ce qui a été entrepris, des réformes ont été appliquées au financement du secteur agricole. Le soubassement de ces réformes vise un double objectif, d'une part, l'austérité budgétaire dans l'attribution des soutiens publics et d'autre part, l'application des conditions de rentabilité dans l'octroi des crédits bancaires. Enfin, ce qui a été entrepris à, forcément, généré un impact sur le plan de la production et des rendements.

Dans cette section nous allons revenir sur les réformes appliquées dans le secteur agricole. En premier lieu, nous allons étudier l'évolution organisationnelle sur le plan du foncier agricole relevant du domaine public. Ensuite, nous allons aborder les réformes dans le financement bancaire et les mesures prises concernant les soutiens publics. Enfin, nous allons traiter sur le plan de la production, l'évolution des résultats enregistrés.

1. Le foncier agricole public: de la restructuration à la réorganisation

Le foncier agricole, en Algérie, a toujours été, à travers l'histoire, un enjeu social, économique, politique et juridique important³⁴. Après l'indépendance les terres appartenant au domaine public, ont connu

³⁴ L'évolution historique est traitée dans la section1 de ce présent chapitre.

plusieurs formes organisationnelles (domaines autogérés, coopératives des anciens moudjahidines, révolution agraire, etc.) Ce foisonnement organisationnel, à beaucoup gêné le développement du secteur agricole, suite à l'apparition des dysfonctionnements sur le plan organisationnel et des blocages sur le plan financier.

En effet, les premières réformes économiques ont été engagées au sein du secteur agricole, au milieu des années 1980. Dans ce cadre, des mesures d'ordre juridique, financier et organisationnel ont été appliquées par les pouvoirs publics, afin de faire face aux difficultés empêchant le bon fonctionnement des différents domaines agricoles socialistes. Ceux-ci, pour rappel, sont issus des actions de restructuration appliquées au début des années 1980, ayant comme cible l'harmonisation, sur le plan organisationnel, des unités de production du secteur agricole.

1.1. La restructuration du secteur agricole : création des DAS

Le secteur agricole relevant du domaine public, comme nous l'avons déjà signalé, est formé d'un ensemble de domaines et de coopératives à organisations différentes, ce qui a gêné le bon fonctionnement de ces entités de production agricole.

Au début des années 1980 est entamée la première initiative, permettant de revoir l'ordre établi. Cette initiative consiste à restructurer les unités de production : les domaines autogérés, le secteur de la révolution agraire et les coopératives d'anciens moudjahiddines³⁵ à travers : une réduction des superficies des entités de production, et par l'uniformisation de la propriété dans le secteur public. La nouvelle forme d'organisation est dénommée Domaine Agricole Socialiste (DAS). L'opération de restructuration a donné naissance à 3.429 DAS regroupant une superficie de 2.830 518 hectares³⁶. En outre, pour permettre l'extension de la superficie agricole, une

³⁵ L'opération de restructuration a été mise en place à travers la circulaire présidentielle n°14 du 17.03.1981.

³⁶Gherdi M., Les effets de l'endettement sur le secteur agricole, Mémoire de magistère, Alger, 2003. P.11

loi est promulguée sur l'appropriation des terres de mise en valeur³⁷, notamment au Sud et les hauts plateaux.

1.2. La réorganisation du secteur public agricole : la loi 87/19 de 1987

Les objectifs recherchés par la restructuration, effectuée en 1981, ne sont pas réalisés. A cet effet, les problèmes dont souffre l'agriculture demeurent toujours présents. Ces derniers sont liés, à la grande taille des exploitations, en moyenne 800 Ha par DAS, au manque de financement, à l'endettement des exploitations, à leur mauvaise gestion, etc. A ces différents problèmes, se greffe le contexte de libéralisation qui a commencé à prendre de l'ampleur à l'échelle mondiale ainsi que la situation de crise financière, contre choc pétrolier de 1986, qui a amenuisé les ressources financières du pays. Ces facteurs, constituent des éléments favorisant l'apparition accélérée de la mise en œuvre des efforts de réformes dans le secteur. C'est dans ce cadre que s'inscrit la promulgation de la loi 87/19 du 08/12/1987 relative à la réorganisation du secteur public agricole.

Cette loi prévoit la concrétisation d'importants changements liés notamment au retrait de l'Etat du secteur de l'agriculture et à l'application de nouvelle organisation des entités de production. Celle-ci, prévoit la dissolution des DAS, forme d'organisation appliquée jusqu'ici. Les nouvelles entités constituées sur la base de cette loi ont été dotées du statut de sociétés civiles ou de personnes physiques, appelées Exploitations Agricoles Collectives (EAC) ou bien des Exploitations Agricoles Individuelles (EAI).

« Les attributaires », constitue la nouvelle appellation des bénéficiaires dans le cadre de cette forme d'organisation. La loi 87/19 consacre aux bénéficiaires des EAC et EAI le droit de jouissance perpétuelle sur les terres attribuées et un droit de propriété sur le patrimoine de l'exploitation : matériel roulant, cheptel etc. Au moment où la terre, reste la propriété de l'Etat. Ces attributaires, ont la latitude de se regrouper au sein des EAC, seulement la condition stipulant le rassemblement de (03) membres au minimum et celle de (11) membres au maximum au sein d'une EAC doivent

³⁷ Cette loi est promulguée en 13 Août 1983 n° 18-83.

être respectées. Ces attributaires ont des parts égales, en indivision, et de plus, ils ont une autonomie de gestion de leur exploitation.

1.2.1. Le bilan de la réorganisation des exploitations agricoles

La réduction de la superficie des exploitations, entre autres, constitue un objectif à atteindre par cette loi sur le plan de l'organisation, étant donné que ces exploitations jusque-là sont considérées très vastes. Il est évident, donc, du bilan de la mise en vigueur de cette loi, va ressortir, d'une part un nombre plus important de ces exploitations et d'autre part, elles sont inférieures à ce qu'elles étaient auparavant. Le premier bilan dressé³⁸ par le Ministre de l'agriculture à la fin 1987, fait ressortir : 21.235 EAC regroupant 159.987 attributaires et 4.122 EAI regroupant 4.122 attributaires. En plus de 180 fermes pilotes, qui ont un statut à part, chargées de la reproduction animale et de la production des plans végétaux. La superficie totale de celles-ci est de 185 000 Ha soit l'équivalent de 1.028Ha par ferme pilote.

Par ailleurs, la taille des exploitations des EAC/EAI, diffère d'une région à une autre. En effet, au Nord du pays, la taille moyenne par exploitation est de 85 Ha. Néanmoins, d'après Djennane. A, une distorsion importante est apparue au niveau local. A titre d'exemple, la wilaya de Sétif, à vocation céréalière, la taille moyenne des exploitations est de 291 Ha par exploitation, avec une superficie moyenne de 405 Ha pour les EAC et 29 Ha pour les EAI. Alors, qu'au niveau de la wilaya de Tipaza, à vocation maraîchère, la superficie moyenne par exploitation collective est de 34 hectares pour une EAC et de 6 hectares pour une EAI. Par ailleurs, au niveau des zones agropastorales, les exploitations collectives s'étendent sur des superficies plus importantes. Celles-ci, atteignent des tailles moyennes de 267 Ha, constituées par un effectif moyen de huit attributaires.

L'opération de réorganisation, initialement limitée dans le temps, est clôturée en 1989. Néanmoins dans la réalité le nombre des exploitations agricoles augmente au fil des années. Plusieurs raisons peuvent expliquer cet accroissement. Toutefois la principale d'entre elles, est l'apparition des conflits inhérents à la divergence d'intérêts entre les membres des entités

³⁸ Cité par, Djennane A., op. cité, p.160.

agricoles³⁹. Le tableau 16, retrace le bilan après 4 années de la clôture de l'opération de réorganisation.

Tableau 16 : Bilan de l'opération de remembrement des exploitations agricoles au 09/93

Désignation	E.A.C.	E.A.I.	Total
Effectif (Nombre d'exploitations)	29.481	18.024	47.506
Superficie totale	1.819.065	170.036	1.989.101
Nombre de bénéficiaires	157.426	18.024	175.450
Superficie moyenne par exploitation (ha)	61,7	9,4	41,06
Superficie moyenne par bénéficiaire (ha)	11,55	9,4	11,33

Source : MA, BM 1994 Cité par Djennane A., op. Cité, p.161

La lecture de ce tableau, fait ressortir l'augmentation importante du nombre des EAI, enregistrant un nombre de plus de 18000, alors qu'il était de l'ordre de 4 122 en 1989, soit un taux d'évolution de plus de 300%, alors que le nombre des EAC n'a progressé que légèrement. En parallèle, la superficie moyenne des exploitations a diminué de plus de la moitié, en passant de 85 Ha à 41,06 Ha seulement. Enfin, le nombre des exploitations au début des années 2000 est en évolution permanente. Cela dénote l'ampleur de la parcellisation des terres, qui ne s'est pas arrêtée dans la mesure où on note en 1999⁴⁰ l'existence de 94.860 exploitations (EAC et EAI).

De ce que précède, il ressort l'apport négatif de la loi 87/19 sur la structure foncière des exploitations agricoles. Elle a favorisé la parcellisation par la division des terres des exploitations du secteur agricole public. Ce phénomène a engendré un véritable problème au développement de l'agriculture intensive, dans la mesure où il est difficile, vu l'exiguïté des exploitations, de réunir les conditions requises pour l'application des itinéraires techniques modernes.

1.2.2. Aggravation des problèmes du secteur public par la loi 87/19

Le retrait de l'Etat du secteur agricole a pour objectif de réduire le fardeau des dépenses salariales et autres charges liées à cet aspect. Néanmoins, ce retrait est accompagné de la libéralisation des initiatives. Ce dernier point constitue un facteur positif au profit des acteurs de domaine

³⁹ Le rapport des collectifs CNES, problématique de développement agricole : élément pour un débat national, 14^{ème} session plénière, Novembre 1999, p.3 «les quelques 155000 attributaires collectifs ont mis fin de facto à l'état d'indivision, en attendant que soit consacrée dans leur vision et à leur profit, la propriété foncière».

⁴⁰ Les données sont du Ministère de l'agriculture 1999.

leur permettant d'entreprendre des opérations d'investissement, et par conséquent créer une dynamique dans le secteur agricole. Toutefois, la mise en application de cette réorganisation a engendré plusieurs contraintes. Ces dernières sont d'ordre organisationnel, financier, non-respect de la vocation agricole des terres, etc.

En effet, les nouvelles exploitations sont inégalement dotées des éléments pouvant apporter leur savoir-faire et leur compétence en matière de gestion et d'encadrement technique. Cette inégalité, comme le mentionne Djenane. A⁴¹ est "le résultat de la tendance quasi générale à la concentration du personnel d'encadrement (ingénieurs, techniciens, agents techniques, comptables) dans un nombre réduit d'exploitations abandonnant l'immense majorité des autres exploitations à un personnel doté, certes, d'une expérience professionnelle, mais ignorant dans la plus part des cas, les techniques agronomiques modernes à haute productivité."

De même, la répartition aléatoire, sans tenir compte des paramètres de la rationalité économique, a produit la constitution des exploitations agricoles ayant des superficies très variables. En outre, la répartition inégale, concernant la nature du sol et les moyens de production, constitue un autre problème au sein de ces exploitations, d'où l'apparition d'une catégorie d'exploitation dotées des terres riches, alors qu'une autre catégorie ne détiennent que des terres pauvres.

Les litiges entre les membres d'une même exploitation agricole, ont fait leur apparition avec le temps, ce qui a donné naissance à une nouvelle division au sein de ces exploitations. De ce fait, leur nombre a augmenté d'une année à une autre et les problèmes de délimitation vient se greffer en compliquant davantage la situation.

Le financement qui a posé problème auparavant, n'a pas été réglé par ce nouveau dispositif. Ce facteur d'une importance capitale est devenu, au fur et à mesure, un élément de blocage, compte tenu des exigences d'une

⁴¹Djenane A., La restructuration foncière des exploitations agricoles publiques de la wilaya de Sétif (les agriculteurs ...présent et avenir, in les cahiers du CREAD, n°23/24, p.149.

agriculture performante, et ce malgré les possibilités de crédits accordées par cette nouvelle loi 87/19 aux producteurs⁴².

Le détournement de la vocation des terres agricoles à d'autres fins, est un phénomène qui est venu amplifier davantage le problème de l'étroitesse des terres agricoles. Cette opération est rendue possible par le laxisme des autorités et l'absence d'une politique claire d'occupation des sols. Ce point est souligné dans l'introduction du rapport de CNES⁴³.

Au final, les problèmes générés par cette réorganisation ont retardé le développement de l'agriculture du secteur public. A cela, s'ajoute l'avènement des pratiques nuisibles à l'agricultures, entre autres, dilapidation du foncier agricole, vente sur pieds des vergers, recours à des transactions sur des terres agricoles, transfert de la vocation agricole des terres.

2. Les tentatives de réformes depuis 1990 : un processus très long

L'agriculture a été toujours au cœur des débats alimentant ainsi des positions contradictoires. Le point central autour duquel ce débat est articulé, est le patrimoine foncier du domaine privé de l'Etat. Cette situation est la résultante de la contestation de la loi déterminant le mode d'exploitation des terres agricoles du domaine national (87/19), par l'ensemble des intervenants du secteur agricole ainsi que de la classe politique nationale.

L'insuffisance des résultats du secteur agricole et la volonté affichée par certains acteurs de s'inscrire dans la libéralisation constituent les arguments en faveur d'un débat entre les acteurs autour de la question. Toutefois, si l'unanimité est trouvée au niveau du diagnostic, c'est sur la réforme à introduire qu'elle ne l'est pas. Globalement, cette question mobilise, en résumé, deux (02) propositions. La première proposition plaide pour la privatisation. La deuxième est, plutôt, favorable pour l'application de la concession.

⁴² "Les producteurs et leur collectif peuvent accéder aux crédits dans les conditions fixées par la législation en vigueur", article 4.

⁴³ Rapport du CNES ,14^{ème} session plénière .Novembre 1999, p. 3.

2.1. Les arguments en faveur de la privatisation des terres agricoles

Pour les adhérents à cette formule de "vente des terres" agricole du secteur public, le problème réside dans l'instabilité qui caractérise les exploitations issues de l'opération de réorganisation (EAC et EAI). Il est donc plus judicieux de stabiliser les attributaires des exploitations par un acte de propriété au lieu d'un acte de jouissance. En d'autres termes, l'attributaire deviendra par le biais de la privatisation, propriétaire de la terre. Les avantages attendus de cette opération de privatisation sont multiples selon les promoteurs de cette analyse :

Un attachement plus sûr à la terre et une confiance totale permettra d'investir dans ce domaine puisque l'acquéreur ne craindra plus l'intervention d'une nouvelle donne qui remettra en cause les efforts déployés jusque-là. A l'image de la loi 90-25⁴⁴, portant l'orientation foncière, qui a restitué les terres nationalisées dans le cadre de la Révolution Agraire.

- Mettre le facteur de production le plus prisé "la terre" à l'abri des luttes idéologiques et à des fins de propagande à l'approche des rendez-vous électoraux.

- Faire appliquer les règles de la rentabilité et de la logique strictement économique à ce secteur, et par là, éviter de verser dans la logique sociale. En somme, le secteur agricole doit être géré par les règles de l'économie de marché au même titre, d'ailleurs, que le secteur industriel.

Pour faire aboutir ces aspirations, un nombre important de projets de loi visant à introduire ces changements, se sont succédé depuis le début de 1990.

Cependant, les différentes tentatives émanant des gouvernements successifs, depuis celui présidé par Bélaïd Abdeslam à nos jours, n'ont pas pu régler cette question, malgré l'insistance et l'intérêt qui lui ont accordés.⁴⁵

⁴⁴ La loi 90-25 des 10.11.1990 portant loi d'occupation foncière est venue pour l'annulation de la loi concernant la réforme agraire du 197. Cette loi autorise la restitution des terres expropriées dans le cadre de la révolution agraire. Plus de 400.000 ha sont restitués à leurs propriétaires par le biais de cette loi.

⁴⁵ Le gouvernement a mené une tentative dans le sens de la privatisation. Néanmoins, l'Union Nationale des Paysans Algériens (UNPA), à sa tête Mr Naimi, a mis en garde le Gouvernement contre toute idée de privatisation des terres et les conséquences y découlant. Selon Chabani S., in les cahiers du C.R.E.A.D, n°49/1999, cette opposition est

La concrétisation de l'opération de privatisation se heurte à certains nombres d'obstacles. Le rapport du CNES⁴⁶ énumère quelques difficultés à la vente des terres publiques.

2.2. La vente des terres : une opération complexe à mener

La vente des terres constitue une opération complexe dans la mesure où elle nécessite la détermination de la valeur de celle-ci (la terre.). Et pour pouvoir accomplir cette tâche, il faut trancher la question en choisissant entre⁴⁷ :

- Les prix réels sur le marché : en procédant de la sorte, il y a risque d'écarter les anciens attributaires, de facto, vu la faiblesse des capacités financières chez cette catégorie d'agriculteurs. Par ailleurs, la voie est ouverte aux détenteurs de capitaux d'investir le terrain et de mettre la main sur les meilleures terres agricoles en Algérie. Forcément, cette option sera accompagnée de l'apparition des grands propriétaires terriens et par ricochet l'émergence d'une classe bourgeoise.

- La vente des terres aux bénéficiaires (attributaires 87/19) : Les premiers concernés sont les attributaires qui exploitent ces terres.

motivée par l'absence d'une assemblée nationale élue, étant donné qu'à cette époque (1993), il y avait encore le Conseil National de Transition (CNT) qui ne pouvait trancher sur une question aussi importante d'intérêt national.

Le processus d'élaboration du projet de loi fixant les conditions et les modalités de vente ou de location des terres agricoles du domaine national a été présenté par le quotidien national « la Tribune » du lundi 13.04.1998 comme suit :

- Consultation nationale sur l'agriculture, Mai 1992.
- Examen par le Comité Interministériel du foncier, Septembre 1994.
- Séance de travail organisée conjointement avec les Ministères (Budget, Justice, Plan et Equipement, Intérieur, Affaires Religieuses, Moudjahiddines), en Novembre 1994.
- Journée nationale d'information sur le foncier, Avril 1994.
- Transmission du projet de texte aux organisations syndicales et professionnelles du secteur agricole, Mars 1995.
- Examen en Conseil du Gouvernement (pour la 1^{ère} fois) le 30 Août 1995.
- Confirmation de la démarche par la Conférence Nationale sur le Développement Agricole en Juin 1996.
- Examen en Conseil du Gouvernement (pour la 2^{ème} fois), le 18 Décembre 1996.
- Examen et adoption par le Conseil des Ministres, le 14 Décembre 1997.
- Transmission à l'APN, Décembre 1997. Projet de loi sur la concession des terres agricoles appartenant à l'Etat est proposé en 2002.

⁴⁶- Rapport du CNES, de Juillet 2001, session plénière relative au projet d'étude de la stratégie de développement de l'agriculture

⁴⁷- Chabai S., les cahiers du CREAD, le problème du foncier agricole du domaine public en Algérie, n°49/1999 (version arabe).

Néanmoins, cette catégorie ne pourra jamais acheter avec les prix réels appliqués sur le marché. La solution possible est donc d'appliquer des prix symboliques, ce qui pose un autre problème d'inégalité sociale. A cet effet, Bedrani S. qualifie cette démarche de vente symbolique d'inégalité envers des milliers de chômeurs se trouvant à travers le pays.

La vente des terres engendre le problème du non homogénéité des exploitations agricoles qui découleront de l'opération de la cession, ce qui constituerait un frein à l'avènement d'une agriculture moderne. En somme, la vente des terres pose, en amont, quelques questions à prendre en compte.

- La question de la valeur à appliquer ;
- La question de son acquisition. (L'achat se fera par qui ?) ;
- La question de celui qui se chargera de déterminer son évaluation.

2.3. Les arguments en faveur de la concession : plus de partisans

L'alternative donnée à l'option de la vente des terres est la formule consistant à garder les terres publiques au profit du domaine public, c'est à dire que l'Etat reste propriétaire de ces terres. Tandis qu'en ce qui concerne l'aspect relatif à son exploitation, la nouveauté consiste à introduire la concession comme moyen de cultiver ces terres en établissant une permission, une autorisation ou encore celle d'un droit accordé par l'administration à un particulier⁴⁸

Cette formule de "concession" est retenue définitivement à partir de 2010, par l'adoption de la loi 03/2010. Cette loi est le résultat de la volonté des pouvoirs publics ces dernières années, à leur tête, le Président de la République qui a tranché en Novembre 2000, à l'occasion du 26ème anniversaire de l'Union Nationale des Paysans Algériens (UNPA), en faveur de la concession⁴⁹. Un projet de loi a été élaboré dans le but de concrétiser

48 – Rapport du CNES, op, cit, p.15.

49 - Quotidien «El Watan», les terres agricoles en concession du 12/10/2002.

cette politique. Le gouvernement a été exhorté par le Président d'aller plus vite dans la mise en place de cette concession⁵⁰des terres publiques⁵¹

Selon cette loi, les exploitations agricoles collectives et individuelles (EAC et EAI) seront remplacées par des sociétés civiles d'exploitation agricole. Les membres de ces sociétés reçoivent des parts sociales transmissibles, cessibles et saisissables en rapportant leurs apports. A ces derniers (apporteurs de capitaux), il ne leur est pas exigé la nécessité d'être professionnel du secteur. Cette volonté délibérée de permettre aux détenteurs de capitaux de pouvoir faire partie de ces sociétés civiles est faite dans le but d'attirer les investissements privés dans le secteur agricole et de créer des possibilités de financement, permettant de faire face au déficit enregistré dans ce domaine jusque-là.

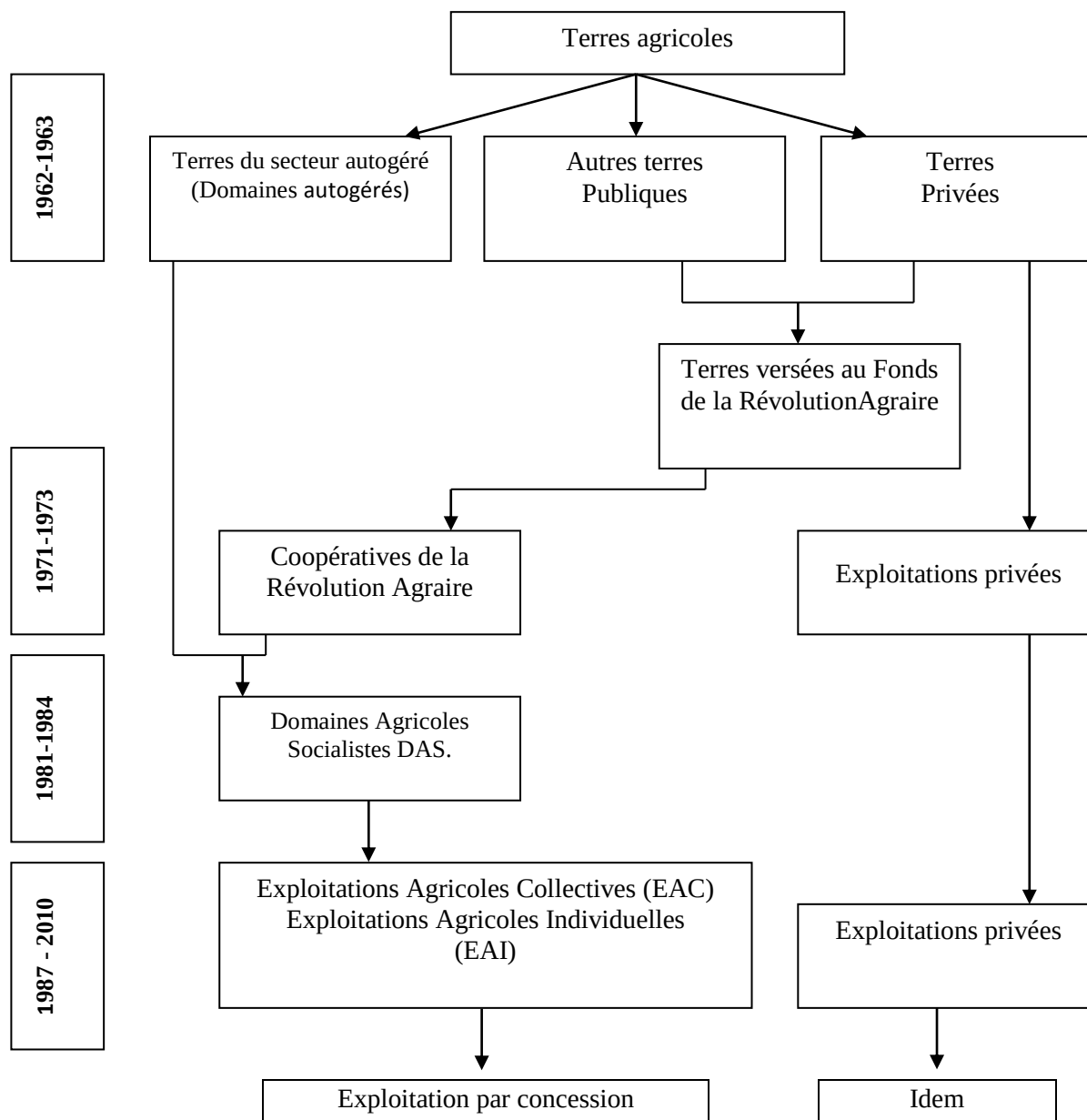
Pour finir avec la question du foncier agricole en Algérie, il y a lieu de signaler que les terres privées ne sont pas touchées par les réformes successives qu'a connues le secteur agricole du domaine public, exceptée la loi sur la Révolution Agraire qui a amputé une partie de ces terres privées au profit du Fonds National de la Révolution Agraire. (Figure 3).

⁵⁰-Mr Saïd BERKAT, lors de son passage au forum d'El Moudjahid a déclaré : " Nous avons opté pour une gestion privative, mais les terres resteront propriété de l'Etat". Pour expliquer le choix des pouvoirs publics concernant la nouvelle décision prise pour la concession des terres publiques régies jusque-là par la loi 87/19.

⁵¹ - Quotidien « El-Watan », op. cité, 12.02.2004.

Figure 02: Organigramme : Evolution des structures agraires 1962 -2020

Cet organigramme⁵² retrace les principales étapes d'évolution des structures agraires qu'à connu l'Algérie depuis 1962 à nos jours.



Source : Tiranti S., la privatisation du foncier agricole en Algérie ; plus de dix ans de débats silencieux, communication du Fourthpen – African program on land and resourcerights workshop, copetowth, mai 2003 et par nous même à partir de 2010. *

⁵²- Note : La volonté du gouvernement de trouver une nouvelle forme d'exploitation des terres agricoles publiques, s'est matérialisée par l'avant-projet relatif à la concession : de plus, le Gouvernement par le biais des Ministres de l'Agriculture et de la Justice a manifesté la volonté de poursuivre en justice tous ceux qui ont été impliqués dans des malversations et des dilapidations des terres publiques. (Quotidien «la tribune» en dates du : 18/01/2005 et 19/01/2005.)

3. Le financement de l'agriculture : crédit bancaire et soutien public

La problématique du financement de l'agriculture est toujours d'actualité. Durant cette période, a été au centre des débats des acteurs du secteur, étant donné les réformes entreprises sur le secteur bancaire et celui des finances publiques. Dans ce point, nous allons revenir sur l'évolution du financement du secteur agricole sur le double plan, bancaire et public.

3.1. Le crédit bancaire : un net recul de la contribution de la BADR

Au début des années 1980, le secteur agricole s'est doté d'une institution bancaire spécialisée, en l'occurrence, la Banque Agricole de Développement Rural (BADR) créée en 1982. Sa création a pour finalité de prendre en charge les actions liées à l'activité agricole en octroyant des crédits d'investissement et des crédits de campagne et en collectant l'épargne des agriculteurs. Cette spécialisation n'est plus en vigueur après la réforme bancaire introduite en 1990⁵³. Des lors, les banques sont régies par un nouveau mode de fonctionnement qui consiste à appliquer les règles de la commercialité lors de l'octroi des crédits bancaires. A l'instar de ces banques, la BADR s'est conformée à l'application de ces règles dans les opérations de financement des exploitations agricoles publiques ou privées.

A cet effet, l'autonomie bancaire instaurée par la réforme a lourdement pénalisé les exploitations agricoles. La banque exige des cautions et des gages lors des opérations de financement. L'application de cette rigueur financière dans l'octroi des crédits a fait baisser sensiblement les crédits octroyés par la BADR. L'évolution des crédits d'investissement est résumée dans le tableau suivant.

Tableau 17 : Evolution des crédits d'investissements 1987/1996. Unité: millions DA

Années	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Type de crédit										
Crédits à long terme	491	1973	346	89	31	14	27	22	30	24
Crédits moyen terme	732	1459	459	201	592	452	255	165	78	22
Total crédits investissements	1223	3432	805	290	623	466	282	187	108	46

Source: BADR/DRF, Situation des crédits d'investissement, au 31/12/96, citée par Gherdi M., op. Cité, p.43.

⁵³ La réforme bancaire est introduite par le biais de la loi 90/14 relative à la monnaie et au crédit, 04.04.1990, Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire n°16 de l'année 1990.

La baisse des crédits d'investissements accordés au secteur agricole est la véritable caractéristique qui se dégage de la lecture du tableau 18. En effet, une chute très significative est enregistrée pour les crédits à long terme et les crédits à moyen terme. A partir de 1989, la tendance baissière commença déjà à se manifester.

En effet, les crédits à long terme ont enregistré une chute très importante, passant de 1973 millions de DA en 1988 à seulement 14 millions de DA en 1992, pour enfin se stabiliser autour de 24 millions de DA en 1996. Le même constat peut être dressé pour les crédits à moyen terme, puisque ces derniers étaient de l'ordre de 1.459 millions DA en 1988 et en 1992 leur montant a atteint seulement 452 millions de DA. Cette allure baissière des crédits à moyen terme est plus importante par la suite enregistrant que 22 millions DA en 1996 correspondant au montant le plus bas de la période.

Par ailleurs, les crédits d'exploitation, à leur tour ont connu la même évolution que les crédits d'investissements mais avec une tendance moins aigue. Leurs montants qui étaient de l'ordre de 5.590 millions de DA en 1988-1989 à été ramené à 407 millions de DA seulement en 1996.

La baisse des crédits bancaires accordés par la BADR au secteur agricole s'explique, d'une part par la poursuite de la politique préventive à l'égard des exploitations agricoles surendettées, atteignant le seuil de 8 milliards de dinars au début des années 1990⁵⁴ et 35 milliards de dinars en 1999⁵⁵, et d'autre part par de la réticence des agriculteurs à consentir des garanties à leurs emprunts lorsqu'ils leurs sont accordés. En effet, dans la plus part des cas, les agriculteurs privés ne détiennent pas de titres de propriétés leurs permettant d'hypothéquer la terre qu'ils exploitent, vu la situation d'indivision qui y règne⁵⁶.

⁵⁴Bedrani S., L'agriculture et le rural de 1990 à 2000, ouvrage collectif, Où va l'Algérie ? Karthala, 2001.

⁵⁵- Selon Mr Benfodil, Président Directeur Général de la BADR, dans une interview accordée au quotidien « La Tribune » du lundi 29.11.1999.

⁵⁶- les données du RGA 2003, font apparaitre 39,55 % des exploitations sont dans l'indivision dont 25 % ne sont pas titrés et couvrent 31 % de la SAU. Au total, 50,14 % des exploitations sont érigées sur des terres sans titre et couvrent 51 % de la SAU totale.

Par conséquent, En 1999, seulement 112 dossiers de crédit à moyen et long terme et 1.168 dossiers à court terme ont bénéficié de financement de la BADR. En revanche, le nombre de dossiers ayant bénéficié des financements dans le cadre des crédits d'investissements était, successivement, pour les campagnes de 1996-1997 et 1997/1998 de l'ordre de 44 et 45 dossiers uniquement⁵⁷. En tout, deux tiers ($\frac{2}{3}$) des exploitations privées, totalisant une superficie de 3 millions Ha, ne sont pas régularisées sur le plan des titres de propriété⁵⁸. De même, les exploitations relevant du domaine public (EAC et EAI) ne pouvaient pas faire l'objet d'une hypothèque.

La résolution du problème foncier, particulièrement en ce qui concerne les exploitations (EAC et EAI) aura un impact certain sur la politique du crédit. Le PDG de la BADR déclarait ceci : "Je représente une banque dont la fonction est de donner des crédits. Si demain, j'ai en face de moi un agriculteur désirant hypothéquer son terrain lequel disposant d'un acte de propriété, je serai moins regardant et moins exigeant dans l'octroi d'un crédit. Ceci m'encouragera d'avantage à accompagner l'agriculteur. Aujourd'hui malheureusement, l'agriculteur n'apporte en guise de garantie que sa notoriété et sa solvabilité que je connais dans le cadre de mes relations avec lui. Quand il s'agit d'investissement, on prend en gage le tracteur, la moissonneuse batteuse⁵⁹etc...."

Ainsi, nous déduisons que l'acte de propriété est un facteur à la fois de stabilité et de garantie pour la banque qui s'engage avec plus de confiance et de sérénité avec les agriculteurs. En revanche, les difficultés rencontrées par les agriculteurs pour le remboursement de leurs dettes datent déjà

⁵⁷Djenane A, op. cité.p .204.

⁵⁸- Rapport du CNES, Stratégie de développement de l'agriculture 2000, op, Cit p.13.

⁵⁹- Mr BENFODIL, PDG de la BADR en1989 ; Interview au quotidien «La Tribune» ...

D'après toujours Mr BENFODIL, " Cela ne veut pas dire que la BADR n'accorde pas de crédits puisque nous avons eu recours à des crédits aux alentours de 31 Milliards de dinars en direction du secteur agricole, Cela prouve clairement que nous ne sommes pas désintéressés en matière de financement de l'agriculture...et ce n'est pas parce que nous rencontrons des difficultés de remboursement avec certains agriculteurs qu'il faut blâmer tout le secteur... J'ai parlé d'un total de 31 milliards de dinars de créances non honorées, il faut préciser que figure 9 milliards de dinars de créances rééchelonnées dans le secteur agricole afin de donner la possibilité à ces débiteurs d'avoir accès à d'autres crédits bancaires qui leur permettront de donner un nouveau souffle à leur exploitation pour pouvoir continuer à travailler ”.

depuis des années. Ce n'est qu'au milieu de la première décennie de l'an 2000, qu'un traitement similaire à celui des crédits du secteur industriel a été adopté. Sachant que, les crédits du secteur agricole représentent moins de 1% en comparaison aux subventions accordées au secteur industriel. Pour rappel le secteur industriel public a été subventionné en deux périodes, entre 1992-1994 et 1995-1997, respectivement, avec des sommes de 550 milliards de DA et de 350 milliards de DA⁶⁰.

En outre, le taux d'intérêt bancaire est un autre obstacle qui venait s'ajouter aux réticences des banques. Les taux d'intérêts appliqués après les réformes est passé de 5,6% avant les réformes à 22% après celles-ci. Ce qui a éloigné les agriculteurs des crédits qui leurs ont été alloués (25% seulement des montants ont été consommés en 1993). Les pouvoirs publics pour pallier à ce problème ont accordé des subventions pour alléger les effets de ces taux d'intérêts exorbitants. Ils sont fixés dans la fourchette de 6 à 8%. En 1993, une enveloppe d'un montant de 1 milliard de DA a été dégagée au profit de la BADR afin de prendre en charge la différence des prêts interbancaires, où les taux d'intérêts appliqués sont de l'ordre de 20%⁶¹.

Pour terminer, nous pouvons conclure que le financement bancaire était l'un des obstacles majeurs du développement du secteur agricole durant cette période. Ainsi, en plus du durcissement des conditions d'octroi des crédits, le coût de l'argent, a constitué aussi un frein non négligeable dans le recul des concours bancaires. Les effets étaient fortement ressentis particulièrement par les petits exploitants agricoles. Ces derniers, étaient astreints de faire appel à l'autofinancement et le financement informel pour mener à bien leurs investissements et les opérations courantes.

⁶⁰- D'après Djennane A., op. Cité, p.205.

⁶¹-Idem.

3.2. Les soutiens à l'agriculture à travers l'instauration des fonds publics

En plus du financement bancaire accordé sous forme de concours temporaires, un autre mode de financement, cette fois-ci, sous forme de concours définitif prend de l'ampleur durant cette période. Ces derniers, sont des soutiens publics apportés au secteur agricole, à travers l'instauration de divers fonds publics sous forme de Comptes Spéciaux de Trésor. L'objectif de leur création, est d'encourager la production agricole et de stabiliser les prix pratiqués sur le marché. Parmi ces fonds, on peut citer : le Fonds national du développement agricole (F.N.D.A) ; le Fonds de garantie des prix à la production agricole (F.G.P.P.A) ; le Fonds de garantie des calamités agricoles (F.G.C.A) et le Fonds de Protection zoo sanitaire (FPZ).

3.2.1 Le Fonds National du Développement Agricole (F.N.D.A)

Dans le cadre de la loi de finances 1988, le FNDA fut créé. Celui-ci, est un compte d'affectation spécial sous le n° 302-052. Quoique, ce compte n'est devenu fonctionnel qu'en 1990, en guise de la publication du décret exécutif n° 90-208 du 14 juillet 1990, fixant les modalités de son fonctionnement et définissant les conditions permettant aux agriculteurs et aux producteurs des soutiens de ce fonds.

Néanmoins, le cadre juridique et réglementaire a évolué avec la promulgation du décret exécutif n° 95-73, fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale. Le Ministère de l'Agriculture, à travers la mise en place de ce décret, compte apporter une meilleure efficacité des soutiens publics accordés pour la promotion des investissements. En effet, le nouveau dispositif prend en charge, désormais : le soutien aux investissements productifs initiés par les agriculteurs ou éleveurs professionnels ; la bonification des intérêts pour les crédits d'investissement et d'exploitation pour les activités contenues dans la liste fixée par un arrêt interministériel ainsi que l'aide financière pour la promotion de la production laitière, versée aux producteurs et collecteurs de lait cru. En outre, le ministère a chargé la CNMA et ses structures locales de l'exécution des opérations financières de ce fonds, conformément à l'arrêté interministériel du 20/06/1995.

Par ailleurs, l'allocation des ressources accordées aux wilayas par le Ministère de l'Agriculture est établie, après avoir étudié les propositions émanant de la direction des services agricoles de chaque wilaya, en précisant la nature des investissements, le coût des projets, la liste des bénéficiaires, l'apport des candidats, les montants des subventions demandées pour chaque projet et ne dépassant pas le plafond fixé par le FNDA. De plus, une estimation des effets attendus des projets doit être mentionnée pour ce qui concerne l'emploi et la production.

Nous déduisons des textes régissant le FNDA, que la démarche centraliste dans l'octroi des aides prédomine, du moment que pour chaque projet à réaliser, la tutelle doit donner son aval pour sa réalisation, en s'appuyant sur les dossiers qui parviennent des services agricoles de la wilaya. Et ce n'est qu'après étude du dossier, à son niveau, que les subventions seront accordées. Cette logique de centralisation, qui est à la base du financement du fonds a constitué une contrainte majeure pour bénéficier des disponibilités financières dont dispose ce fonds. En guise d'illustration, pour l'année 1992, le fonds dispose de 750 millions de DA et n'a pu utiliser que 10% de ces sommes⁶². Le même constat est dressé pour les années allant de 1995 à 1999. Cette faiblesse dans la consommation des disponibilités s'applique aussi pour les investissements inhérents à la production laitière ainsi que la collecte de lait cru. A ce titre, les disponibilités étaient de l'ordre de 5,17milliards de DA, au moment où la consommation cumulée était de l'ordre de 1,46 milliards de DA, soit un taux de consommation de l'ordre de 28%. Ce qui signifie que le montant des restes à réaliser dépasse largement le taux de réalisation, soit 72 %, l'équivalent de 3,76milliards de DA⁶³.

3.2.2. Le Fonds de Garantie des Calamités Agricoles (FGCA)

La création du FCGCA, en 1990, a pour but de faire face aux dommages et calamités, que subit l'agriculture algérienne. D'autant plus

⁶²- Données contenues dans Gherdi M., op. Cité, p.47.

⁶³- Données recueillies auprès du Ministère de l'Agriculture.

que la production agricole est fortement dépendante des variations annuelles et saisonnières des précipitations, notamment pour la production céréalière (blé tendre, blé dur, orge, avoine), qui reste dépendant à concurrence de 90% du régime pluvial. Les indemnisations octroyées pour les agriculteurs, sont déterminées à base des recettes et des ressources du soutien. Les données⁶⁴ relatives à l'évolution des calamités agricoles et leurs indemnisations fait apparaitre les éléments suivants :

- La nature des calamités qui sont cités dans les indemnisations accordées sont : sécheresse, sirocco, inondation, gel et les vents violents. Néanmoins, la sécheresse est le phénomène naturel qui revient quasiment chaque année au niveau d'un certain nombre de wilaya. La campagne 1996/1997, est celle qui a enregistré le nombre le plus élevé de wilayas touchées (28 wilayas). De même, pour le montant d'indemnisation qui s'est élevé à 3,58 milliards de DA soit un taux d'indemnisation de 35% ;

- Les inondations est le deuxième phénomène qui a figuré dans le tableau des calamités. Cependant, sa présence s'est limitée à la première moitié de la décennie 1990. La campagne agricole 1990/1991, a vu 15 wilayas touchées par les inondations dont le montant d'indemnisation était de l'ordre de 438 millions de DA ;

- Le montants d'indemnisation accordé pour la céréaliculture durant la période de 1990-2000, sont en moyenne de 1,4 milliards de DA par année soit un taux d'indemnisation de 34%. Les zones semi arides, sont les plus touchées par la sécheresse au regard de leur dépendance exclusive de la pluviométrie.

- Enfin, la campagne 1995/1996, est celle qui a connu le nombre de wilaya le moins élevé touché par les calamités et par ricochet le montant le plus bas de la période. Au total trois wilayas sont concernées par les inondations et une par les vents violents et le montant d'indemnisation n'était que de l'ordre de 122,22 millions de DA. Cette saison a connu une très bonne pluviométrie qui s'est répercutée positivement sur la production,

⁶⁴ Ces données sont collectées au niveau du ministère de l'agriculture.

en enregistrant 49 millions de Qx, correspondant à la production record de la période.

3.2.3. Le Fonds de Garantie des Prix à la Production Agricole (FGPPA)

La création du FGPPA⁶⁵ est motivée par la recherche de garantir les prix de la production des produits stratégiques (céréales, légumes secs,...) et les produits de large consommation (pomme de terre). Néanmoins, les prix des produits de large consommation ne jouissent plus des aides de ce fonds après la libéralisation de leurs prix. Il n'y a que les blés qui continuent d'être subventionnés par l'octroi d'une prime incitative à la collecte et des primes incitatives à l'élévation des rendements. En revanche, à partir de l'avènement du plan national de développement agricole, le FGPPA et le FNDA ont été remplacés par un seul compte d'affectation spécial en l'occurrence le Fonds National de Régulation et du Développement Agricole (FNRDA). Les ressources de ce nouveau fonds émanent du budget de l'Etat et des résultats excédents du CNMA (à hauteur de moins de 5%).

Les montants de soutiens⁶⁶ accordés dans le cadre de ce fonds s'élève à 7,33 milliards de dollars pour la période 1990-1994 représentant ainsi presque 80% du total des subventions accordées durant cette première moitié de cette décennie qui est de l'ordre de 9,4 milliards de DA. Cependant, avec la libéralisation des prix des produits de large consommation le montant dont a bénéficié ce fonds a reculé ne dépassant pas 6,06 milliards de DA du total qui s'élève à plus de 13 milliards de DA pour la période 1995-1999, représentant moins de 46 % du montant global des subventions accordées dans le cadre des fonds publics. Toutefois, malgré ce recul, le FGPPA reste tout de même en termes de classement le premier fonds doté, qui est poursuivi par Fonds de Mise en Valeur des terres par la Concession (FMVTC) avec un montant de 3,2 milliards de DA.

⁶⁵Ce fonds est ouvert sous le compte n°302-067. Les modalités et les mécanismes d'évolution et d'affectation des subventions du FGPPA sont fixés par le décret exécutif promulgué en 1993.

⁶⁶ MADAR : 2003, cité par Khiati M., L'agriculture algérienne, de l'ère précoloniale aux réformes libérales actuelles, Editions ANEP, 2008, p. 176

3.2.4. Le Fonds de Protection Zoo sanitaire (FPZ)

Dans la perspective de l'amélioration de la santé animale, un nouveau compte a été créé en 1993. Ce dernier est intitulé le fonds de protection zoo sanitaire. Ce fonds est financé par des dotations du budget de l'Etat et les produits des taxes parafiscales instituées à son profit. En termes de dépenses, il enregistre les opérations liées au développement de la santé animale, à l'abattage obligatoire décidé à la suite d'épizooties ou de maladies infectieuses et aux campagnes prophylactiques.

3.3. L'implication de la Caisse Nationale de Mutualité agricole (CNMA)

La Caisse Nationale de Mutualité Agricole, créée en 1972⁶⁷, suite au regroupement de trois (03) caisses (CRMA, CCMSA, CMAR)⁶⁸ créées au paravent, est spécialisée dans les opérations d'assurance. Par la suite, sa mission a connu des changements puisque cette caisse s'est vue attribuer une vocation de banque à partir de 1995. Cette structure fait ressortir, en 2019, un réseau de 67 caisses régionales, appelées caisses régionales de mutualité agricole (CRMA) et 383 bureaux locaux, qui sont éparpillés à travers le territoire national⁶⁹. En outre, en matière de ressources humaines et pour une meilleure gestion des risques, la CNMA est dotée de 300 experts entre agronomes et docteurs vétérinaires. Toutefois, et faute de ressources celle-ci n'a pas pu satisfaire les nombreuses sollicitations des agriculteurs.

Comme innovation importante, on a assisté à la création de la société algérienne de leasings mobiliers (SALEM) qui aura comme mission le financement des petits investissements agricoles et agro-alimentaires. La SALEM est très sollicitée puisque le montant représentant la demande de crédit émanant des agriculteurs a très vite atteint le niveau de 4,5 milliards

⁶⁷ Ordonnance 72-64 du 02.12.1972.

⁶⁸ Les trois (03) caisses sont :

- La caisse centrale de réassurance des mutuelles agricoles (CCRMA) fondée en 1907.
- La caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA) fondée en 1949.
- La caisse mutuelle agricole de retraites (CMAR) créée en 1958.

⁶⁹ La répartition de ces CRMA et bureaux locaux est la suivante : 1) Centre : 18 CRMA et 164 Bureaux locaux ; 2) Est : 15 CRMA et 151 Bureaux locaux ; 3) Ouest : 21 CRMA et 94 Bureaux locaux ; 4) Sud : 13 CRMA et 74 Bureaux locaux.

DA. Cependant, et pour le premier semestre de 1999⁷⁰, celle-ci n'a pu contribuer qu'avec le concours de 105 millions DA.

Après la mise en place du Fonds National de Régulation et de Développement agricole (FNRDA), la CNMA est chargée, en premier temps, de domicilier toutes les opérations financières de ce fonds, à travers ces caisses agricoles. Ainsi, pour la période allant du lancement du FNRDA, en Août 2000, jusqu'au 31.12.2001, la CNMA⁷¹ a réussi à faire le traitement des milliers de dossiers dont, ceux qui sont conventionnés par les CRMA sont au nombre de 78.676 dossiers. Le total des engagements financiers contenus dans ces dossiers s'élève à 76,4 milliards DA dont FNRDA : 51,3 milliards DA. Tandis que le montant des crédits octroyés est de 17,7 milliards DA et enfin l'apport des postulats dans le cadre de l'autofinancement est de 7,4 milliards DA.

Les décaissements opérés dans le cadre de PNDA sont, quant à eux, de l'ordre de 45 milliards de dinars, dont 09 milliards DA sont des crédits accordés par la CNMA. De même, la société SALEM est impliquée dans le dispositif de soutien à l'investissement d'appui à l'exploitation agricole par le financement des frais d'installation ou de location de bâtiments d'exploitation et des frais d'achat de matières premières nécessaires au démarrage des activités, ainsi que pour le financement des équipements (tracteurs, camions de collecte de lait,...). Les projets financés par les services de la SALEM sont à hauteur de 50% sous forme de crédit-bail. En outre, une subvention est incluse dans la partie restante sous forme de dotations définitives accordées par le F.N.R.D.A.

4. Evolutions de la production et des rendements agricoles

Nous abordons dans ce point la question de l'évolution des rendements et de la production, en prenant comme exemple les principales cultures pratiquées. En effet, la céréaliculture, les légumes secs, le maraichage, les fruits et légumes, l'élevage, feront partie de cette analyse.

⁷⁰ Bedrani S., Où va l'Algérie ? op, cité, p.218.

⁷¹ Données de la CNMA.

4.1. Evolution de la production céréalière : amélioration /fluctuation

Les céréales sont des produits stratégiques, au vue de leur importance dans la structure de la consommation de la population algérienne. Cette spécificité se traduit par l'étendue de la superficie agricole consacrée chaque année à la culture céréalière. Celle-ci, est passée de 2,5 millions Ha, en moyenne annuelle, durant la décennie 1980 à 3,5 millions Ha, en moyenne annuelle, durant la décennie 1990. Toutefois, les conditions climatiques, particulièrement la pluviométrie, constitue souvent un facteur contraignant pour l'augmentation de façon continue de la production céréalière, comme le montre le tableau 18.

Tableau 18 : Evolution du rapport superficie / production céréalière.

Campagnes Agricoles	Superficies Ha	Quantité Q x	Campagnes Agricoles	Superficies Ha	Quantité Q x
1989-1990	2.365.440	16.247.170	1996-1997	3.483.090	8.682.210
1990-1991	3.417.700	38.076.880	1997-1998	3.659.720	30.200.000
1991-1992	3.529.910	33.279.320	1998-1999	3.158.300	20.200.000
1992-1993	1.958.930	14.517.720	1999-2000	3.483.380	9.318.180
1993-1994	1.286.740	9.632.350	Moyenne décennies		
1994-1995	2.579.920	21.380.000	1980-1985	2.526.000	16.024.000
1995-1996	3.663.300	49.000.000	1991-2000	3.787.962	23.432.243

Source : O.N.S série B, Ministère de l'agriculture p. 37 ; L'agriculture dans l'économie nationale pp.14-15 ; Rapport sur la situation du secteur agricole 2002 pp 9-10.

La production moyenne céréalière de la décennie 1980 a atteint 16,02 millions de Qx quinquaux alors que durant la décennie 1990, la production moyenne est de l'ordre de 23,32 millions de Qx. Quoique, l'amélioration de la production moyenne dans la décennie 1990, ne signifie pas une régularité de la production. Ces moyennes cachent des fluctuations sévères d'une saison à une autre. A ce titre, la saison 1995-1996, a enregistré une production record jamais égalée auparavant de l'ordre de 49 millions de Qx. En revanche, la saison suivante, 1996-1997, a connu la production la plus faible avec seulement 8,68 millions de Qx, soit une baisse de l'ordre de 83 % par rapport la saison précédente.

Par ailleurs, la superficie emblavée durant les années 1990, a connu une progression de un (01) million d'hectares comparativement à la décennie 1980. Toutefois, à cause de la sécheresse, près de 33% en moyenne des

superficies emblavées ne sont pas récoltées. Ce qui explique la forte fluctuation caractérisant la céréaliculture en Algérie.

Cependant, la structure des espèces céréalières cultivées a été marquée par une avancée remarquable de l'orge, durant la décennie 1990. L'orge a observé une progression au détriment du blé. Ainsi, la place de l'orge a fortement évolué passant de moins de 25% de la structure globale des céréales dans la décennie 1980, à plus de 35 % dans les années 1990. Les quantités produites durant cette décennie, en moyenne, sont de l'ordre de 8,5 millions de Qx d'orge, 15 millions de blé (dur et tendre) soit 63 % et enfin l'avoine avec un taux inférieur à 1% (0,55), de la production totale.

En revanche, les rendements pendant cette période sont très faibles et ne dépassant pas 07 Qx/Ha, en moyenne, pour toutes espèces confondues. Cette faible performance en matière des rendements est inférieure à celle des pays voisins tels que la Tunisie⁷². L'amélioration de la production céréalière, dans la décennie 90, est le résultat exclusif de l'extension de la superficie emblavée, alors que les rendements n'ont pas connu une progression. En parallèle, la couverture de la consommation par la production nationale a fortement régressé. Ainsi, le taux de couverture de la consommation par la production est passé de 80 % dans les années 1970 à seulement 30% dans les années 1990. Le recours aux importations est devenu systématique pour combler le déficit enregistré. Les USA, le Canada et la France constituent les principaux fournisseurs de l'Algérie. Cette dépendance du marché mondial est une menace pour l'économie nationale au vu des variations des cours du blé. A titre d'exemple, celui-ci a atteint 200 dollars la tonne en 1997 soit 70 dollars de plus par rapport à ce qui a été l'année précédente⁷³.

4.2. Evolution de cultures : légumes secs, maraîchères et industrielles

L'évolution des cultures maraichères ainsi que les cultures industrielles ont enregistré des performances appréciables durant la décennie 1990.

⁷²D'après Djenane A., Le rendement des céréales en Algérie, en 1991 (Une très bonne performance) alors qu'en France, il était de l'ordre de 67 qx/Ha, au Portugal, 13 qx/Ha et en Tunisie : 17qx/ha,op, Cit pp.242-252.

⁷³- Le Quotidien « La tribune » du 15.02.1989.

Contrairement, aux légumes secs qui ont connu des performances très faibles.

En effet, les cultures maraîchères ont connu des évolutions positives grâce aux conditions favorables dans lesquelles elles sont pratiquées. Ces conditions sont liées à l'application de l'irrigation et des facteurs de productivité (engrais et autres fertilisants), témoignant de la régularité de la production tout au long de la période. Cela est rendu possible grâce aux marges bénéficiaires dont jouissent ces cultures étant spéculatives, puisque les prix sont libéralisés. Ce qui explique l'engouement des agriculteurs pour ce type de cultures. La production moyenne décennale, hormis la pomme de terre, est de l'ordre de 3,08 millions tonnes/an. Le seuil de 3 millions de tonnes est atteint en 1995 en enregistrant 3,2 millions de tonnes et depuis, la production n'a jamais baissé au-dessous de ce seuil. La superficie moyenne consacrée au maraîchage est de 289.463 Ha/an. Quant aux rendements, sont de l'ordre de 10,64 tonnes/Ha, en moyenne, pour la période 1991-2000. De surcroît, la dernière campagne 1999-2000, a enregistré un rendement supérieur à la moyenne de la période avec 12,03 tonnes/Ha. En conséquence, une variété des cultures est pratiquée : melon, tomates, poivron, etc. Quoique, la pomme de terre constitue la principale culture, étant un produit de large consommation. La production moyenne de la pomme de terre est de 1,1 million de tonnes soit de 34,5% de la production globale. Elle est suivie, successivement, par les pastèques et le melon (14,3%), les oignons (10,2%) et la tomate (10%) de la production globale.

Ces réalisations placent la pomme de terre largement au-dessus de toutes les autres espèces soit plus de 1/3 du maraîchage algérien. La superficie moyenne qui lui est consacrée est de l'ordre de 84 mille Ha par année. De même, les rendements de la dernière année, 16,6 tonnes/Ha, sont supérieurs au rendement moyen de la décennie 1990, qui sont de l'ordre de 12,6 tonnes/Ha. Enfin, nous signalons que la pomme de terre de saison est largement pratiquée en lui consacrant 60,3 % de superficie, alors que sa production représente 62,2 % du total de pomme de terre.

Tableau 19 : Evolution des légumes secs, maraîchères et industrielles. Unité : (Ha ; Tonnes ; Qx)

Types de spéculation		Moyenne 1991/2000	Moyenne 1999/2000
Cultures maraîchères	Superficie	289.463	274.930
	Production	3.080.410	3.308.156
	Rendement (tonnes/Ha)	10,64	12,03
Pommes de terre	Superficie	84.000	73.000
	Production	1.100.000	1.200.000
	Rendement (tonnes/Ha)	12,6	16,6
Légumes secs	Superficie	90.833	63.140
	Production	45.630	21.864
	Rendement (tonnes/Ha)	05	3,5
Cultures industrielles			
Tomates industrielles	Superficie Ha	28.024	27.200
	Production Q x	4.363.664	4.753.920
	Rendement (Q x/Ha)	155,7	174,8
Tabac	Superficie Ha	4.932	6.450
	Production Q x	54.524	71.530
	Rendement (Q x/Ha)	11,1	11,1
Arachides	Superficie Ha	2.943	4.020
	Production Q x	33.539	38.940
	Rendement (Q x/Ha)	11,4	9,7

Source : Ministère de l'agriculture, rapport sur la situation agricole 2002.

Par ailleurs, les cultures industrielles ont progressé de manière significative. La superficie qui leur est consacrée est passée de près de 20 mille Ha en 1990 à plus de 37mille Ha en 2000, soit une évolution de 85%. En parallèle, la production a progressé de plus de 300% entre 1989-2000. Ces cultures sont constituées en grande partie de la tomate industrielle (98%). La progression importante de cette culture est le fruit notamment des subventions de l'Etat et la concrétisation des contrats entre les agriculteurs et les confiseries permettant ainsi la stabilité du marché. Ainsi, la quantité produite pour l'année 1999-2000 est de l'ordre de 4,75 millions de Qx et un rendement supérieur à toutes les cultures de l'ordre de 174, Qx/Ha. Cependant, la culture des arachides et du tabac, restent marginales dans la structure des cultures industrielles ne dépassant pas 8 mille Ha, en moyenne annuelle pour toute la période. Même si, des avancées remarquables sont constatées enfin de période en dépassant le seuil de 10 mille Ha et une production supérieure à la moyenne.

En revanche, la culture des légumes secs, au même titre que la céréaliculture, soumise aux conditions climatiques, n'a pas enregistré des résultats positifs. Bien au contraire, des reculs sont constatés sur le double

plan de la superficie et de la production. En terme de superficie, les légumes secs occupent, en moyenne, 90.833 hectares chaque année durant cette période. Mais sur le plan du rendement, les résultats sont très faibles avec cinq (5) qx/ha. Et durant la dernière année la superficie n'est que de 63 mille Ha. De même, pour les rendements qui ne sont que de l'ordre de 3,5 Qx/Ha, provoquant ainsi une baisse de la production de plus de la moitié par rapport à la moyenne de la période en passant de 45.630 tonnes à seulement 21.864 tonnes. Enfin, pour la structure des légumes secs, elle est dominée par les fèves et féverole dont la part de superficie qui lui est réservée est de plus de 53%, suivie des pois chiche avec 34%.

4.3. Evolution des cultures arboricoles : une tendance haussière

Dans ce point, nous allons faire le point sur les cultures arboricoles sur le plan de la superficie plantée et de l'évolution de la production. A cet effet, nous constatons, selon le tableau 20, que la superficie arboricole a enregistré une extension pour toutes les cultures, à l'exception de la vigne.

Tableau 20 : Evolution des cultures arboricoles : fruitières et autres. (Unité: HA ; Tonnes)

Désignation		Moyenne 1991/2000	Moyenne 1999/2000
Cultures Fruitières (Noyaux et Pépins)	Superficie Complantée	153.248	154.090
	Superficie en Rapport	121.513	132.920
	Production	3.728.106	4.523.370
	Rendement (tonnes/Ha)	30,7	36,5
Agrumes	Superficie Complantée	45.620	46.010
	Superficie en Rapport	40.160	41.680
	Production	3.733.400	4.326.350
	Rendement (tonnes/Ha)	93	105
Vignes	Superficie Complantée	68.300	58.800
	Superficie en Rapport	61.100	51.000
	Production	1.902.500	2.038.800
	Rendement (tonnes/Ha)	31	41
Oléiculture	Superficie Ha	163.658	168.080
	Nombres d'oliviers (arbres)	16.721.687	16.702.610
	Nombres d'oliviers en rapport	13.160.200	15.035.200
	Production totale d'olives Q x	2.161.293	2.171.120
	Rendement (KG /Arbre)	14	14
phoeniciculture	Nombres d'arbres complantés	10.300.000	11.900.000
	Nombres d'arbres en rapport	7.700.000	8.900.000
	Production totale Q x	3.200.000	3.700.000
	Rendement (KG /Arbre)	41,6	42

Source : Constitué à l'aide des données, du MADR, contenues dans les tableaux du rapport sur la situation du secteur agricole 2002.

Les cultures fruitières ont enregistré une augmentation significative durant cette période, sur le plan des superficies cultivées ainsi que la production. Cette tendance haussière est le résultat de la reconversion de certaines zones céréalières à faibles rendements pour la plantation des arbres fruitiers. Les cultures fruitières occupent une superficie de 153.248 Ha en moyenne par an, durant la décennie 91-2000, enregistrant une augmentation de la superficie totale de plus de 30 % par rapport à la saison 1990-1999, dont les principales productions sont : les pommes, les poires et les amandes. Les rendements, quant à eux, ont augmenté pour la saison 99-2000 en passant de 30,7Qx/ha en moyenne décennale à 36,5 Qx/ha.

La production des agrumes a évolué positivement en passant de 2,80 millions de Qx durant la saison 1989-1990 à 4,33 millions de Qx pour la saison 1999- 2000, soit une augmentation de plus de 50%. Alors que la production moyenne durant la période de 91-2000 est de 3,73 millions de Qx/ha. Toutefois, la superficie complantée n'a pas connu une progression significative malgré les efforts déployés dans le cadre des programmes du FNDA, étant donné que celle-ci a enregistré un taux de moins de 5% pour toute la décennie.

En revanche, la superficie consacrée pour la viticulture ne cesse de se rétrécir passant de plus de 90 mille Ha durant la campagne 1990-1991 à moins de 60 mille Ha durant la campagne agricole 1999-2000, enregistrant une baisse de 1/3 de la superficie totale. Cette superficie ne représente que 1/6 de la superficie totale à la veille de l'indépendance estimée à l'époque à 400 mille Ha. Ce recul est dû aux arrachages constatés pour des raisons économique-politiques dans les années 1970 et en raison de vieillissement des vergers dans les années 1990. Toutefois, sur le plan des rendements, une amélioration est enregistrée passant de 31 Qx /Ha en moyenne dans la décennie 1991-2000 à 40 Qx /Ha durant la saison 1999-2000, soit une évolution de près de 30%. C'est ainsi que la production est passée de 1,90 million de Qx à 2,07 millions de Qx pour la même période. Sachant que, deux types de raisins sont cultivés à savoir : le raisin de cuve et le raisin de table. La production est nettement meilleure pour le raisin de table.

Par ailleurs, la production oléicole⁷⁴ pour la décennie 1990 a connu une augmentation, en passant de 1,78 millions de Qx en 1988-90 à 2,17 Qx en 1999-2000 soit une progression de 22%. Quoique, les rendements n'ont pas connu une amélioration en se situant à 14 Kg/ arbre. La répartition de la superficie complantée est située en grande partie dans cinq (05) wilayas, en l'occurrence : Bejaia 30,8%, Tizi-Ouzou 18,9%, Bouira 8,7%, au Centre et Jijel 5,6%, Sétif 5,8% à l'Est.

Enfin, en ce qui concerne la phoeniciculture, elle a connu une extension de la superficie cultivée matérialisée par l'augmentation du nombre de palmiers dattiers de l'ordre de 1,6 million arbres durant la dernière année comparativement à la moyenne décennale. De même pour la production, celle-ci a enregistré une augmentation de 500 mille Qx durant la saison 1999-2000 par rapport à la moyenne décennale. Cette augmentation est l'émanation de l'augmentation des arbres implantés, grâce à la mise en valeur des terres dans le sud, et non pas à l'amélioration des rendements qui sont restés presque inchangés autour de 42 Kg /arbre. L'Algérie détient un avantage comparatif concernant la phoeniciculture grâce à l'étendue des terres sahariennes. Elle est largement répandue, particulièrement, dans certaines régions telles que : Biskra, El-oued et Ouargla.

4.4. Evolution des élevages et productions animales

Les productions animales constituent une importante stratégie pour l'équilibre alimentaire du citoyen algérien. Notre analyse est portée sur l'évolution des effectifs des animaux au cours des années 1990 et aussi sur la production des viandes (rouges et blanches)⁷⁵. Le tableau 21, retrace l'évolution, sur le plan de l'effectif, des principales espèces animales.

⁷⁴- Données tirées de documents du Ministère de l'Agriculture, "l'agriculture dans l'économie nationale", 2000.

⁷⁵ Concernant la production laitière, celle-ci sera abordée en détail dans le chapitre IV.

Tableau 21: Evolution des effectifs animaux (Bovins, Ovins, Camelin)

Année	1990	1995	1998	1990-1998	
Désignation				Moyenne	%
Vaches laitières	797.410	698.650	832.580	753.228	3,43
Autres bovins	595.290	597.970	484.660	545.060	2,48
Brebis	11.529.900	11.062.790	11.403.930	11.403.930	51,97
Autres ovins	6.167.370	6.238.770	6.265.039	6.265.039	28,55
Chèvres	1.475.700	1.647.400	1.706.530	1.621.826	7,39
Autres caprins	996.250	1.132.390	1.550.050	1.157.214	5,27
Equins adultes	66.260	218.370	33.310	53.181	0,24
Equins noirs de 2ans	14.760	13.790	12.680	13.491	0,06
Camélidés	122.450	126.350	154.310	128.783	0,59
Total	21.765.390	21.536.480	22.443.089	21.941.752	100

Source : Constitué à l'aide des données du Ministère de l'Agriculture, Rapport sur la situation du secteur agricole 2002. p.21

Les principaux effectifs animaux durant les années 1990, sont constitués des ovins, caprins et bovins. Pour toute la période, les effectifs ovins constituent la principale espèce d'élevage animal. En revanche, une évolution très timide est constatée pour toute la période où seulement près de 600 mille têtes animales sont venues augmenter les effectifs existants entre le début de période en 1990 et celle de 1998, passant de 21, 76 millions de têtes à 22,44 millions de têtes. Tandis que l'effectif moyen durant la période 1990-98 avoisine, en moyenne annuelle, près de 22 millions de têtes toutes espèces confondues, dont les ovins qui occupent la première place avec 17,7millions de têtes, soit un peu plus de 80% de l'effectif global. L'élevage caprin occupe la deuxième place avec 12,7% devant l'élevage bovin (6%) avec un effectif de 1,3 million de têtes dont 753.228 (58%) sont des vaches laitières.

Par ailleurs, la production des viandes rouge a progressé durant cette décennie en passant de 2,44 millions de Qx en 1990 à 3,1 millions de Qx en 1999. Tandis que la viande blanche, a régressé en passant de 2,11 millions de Qx en 1990 à seulement 1,90 million de Qx en 1995 pour atteindre 2 millions de Qx en 1999.

Par ailleurs, malgré son importance, la production laitière n'arrive toujours pas à satisfaire la demande nationale en matière de ce produit de première nécessité. De surcroit la consommation moyenne par habitant ne cesse de progresser en atteignant 100 litres par an à la fin des années 1990. D'énormes efforts sont déployés dans le but d'encourager cette activité en

question. Durant la décennie 1990, la production moyenne annuelle est de 1 milliard et 200 millions de litres, correspondent à la couverture de 60 % des besoins nationaux. Au moment où le taux d'intégration est de 25 % l'équivalent de 350 millions de litres par an⁷⁶.

En guise de conclusion, nous confirmons que le changement organisationnel de l'agriculture algérienne, passant de la restructuration à la réorganisation, n'a pas abouti au règlement des difficultés rencontrées sur le plan de gestion, du foncier agricole et de financement. Bien au contraire, cette instabilité a œuvré au recul de financement du secteur agricole à travers le durcissement des conditions d'octroi des crédits d'investissement. En outre, le financement public à son tour n'a pas apporté grand-chose au regard des difficultés financières dont se trouve l'économie algérienne, mise sous le regard des institutions de breton Wood, particulièrement le FMI. Ces contraintes ont pesé négativement sur la relance de l'investissement, l'évolution des rendements, etc. Tout cela a créé un déficit sur le plan de la nourriture des citoyens, qui n'est comblé que par une importation de plus en plus importante, témoignant ainsi du recul de la sécurité alimentaire.

⁷⁶ Données puisées dans le document du Ministère de l'Agriculture et de la pêche, Evolution des productions agro-industrielles et des produits agricoles (1990-1991), p.3.

Conclusion

A travers l'analyse des grandes étapes qu'a connues l'agriculture algérienne, nous pouvons conclure que l'évolution historique de chaque étape a apporté des changements, parfois profonds, sur les modes de gestion, le statut du foncier agricole, le financement du secteur ainsi que sur la capacité de la couverture des besoins alimentaires de la population algérienne.

Le dualisme instauré par la colonisation française dans le secteur agricole, entre un secteur moderne et un secteur traditionnel, a marqué cette période. Ce dualisme s'est matérialisé par une forte assistance, pour le secteur moderne, sur le plan financier, technique, etc. Tandis que le secteur traditionnel, est marqué par une marginalisation remarquable à son égard. En conséquence, une distorsion est constatée au niveau des productions et des rendements en faveur du secteur moderne. Tout de même, des problèmes sont apparus à la fin de la colonisation, ce qui s'est répercuté sur la dégradation du taux de couverture des besoins ainsi que le recul des exportations agricoles dans les exportations globales.

A l'indépendance, l'héritage colonial, sur le plan agricole, s'est transféré aux domaines autogérés appartenant à l'Etat, sur le plan de la propriété. Un autre secteur, en l'occurrence, celui de la révolution agraire a été instauré dans le but d'une meilleure adéquation de la politique agricole avec la politique économique initiée pendant cette période de planification. Cependant, sur le plan des rendements, le secteur agricole public a enregistré des rendements meilleurs que le secteur privé, resté à la marge durant cette période.

Par ailleurs, la multiplication des modes et des structures de gestion n'a pas aidé le secteur à se stabiliser. Cette instabilité dans le secteur public conjuguée au faible intérêt accordé au secteur agricole dans les investissements programmés, ne dépassant pas 5%, a participé au recul de la couverture des besoins alimentaires par la production nationale. La progression des besoins en produits agricoles est comblée par une

importation de plus en plus diversifiée. La dépendance alimentaire est devenue pour certains produits de base très importante. A titre indicatif, la part des importations des céréales a atteint près de 60%, des légumes secs, et 86% et plus de 50% pour les produits laitiers en 1984.

Durant la période des réformes, le secteur agricole, au même titre que les autres secteurs, a connu des mutations sur le plan de l'organisation. Le retrait de l'Etat du secteur agricole est le slogan de cette période. Sa concrétisation est concrétisée par l'application de la loi 87/19. Les retombées en matière de financement des investissements et d'exploitation sont éloquentes. En effet, une baisse immense en matière de crédits est enregistrée, passant de 1.223 millions de dinars en 1987 à seulement 46 millions de dinars en 1996 pour les crédits d'investissements et de 4.128 millions de dinars à 407 millions de dinars pour la même période en ce qui concerne les crédits d'exploitation.

Des mesures de soutien sont adoptées afin de faire face à la crise qui a secoué le secteur agricole. C'est dans ce cadre que s'inscrit la mise en place, durant cette période, de plusieurs fonds publics : FNDA, FGPPA, FPZ, etc. Ces programmes n'ont pas eu un grand impact à cause de la somme dérisoire dépensée dans le cadre de ces fonds.

Cependant, la production est marquée par une évolution positive pour toutes les cultures, sans pour autant réaliser une meilleure couverture des besoins alimentaire. Bien au contraire, le taux de couverture a reculé pour les produits stratégiques. A cet effet, la production moyenne céréalière est passée de 16 millions de Qx/an pour la décennie 1980 à 23 millions de Qx/an pour la décennie 1990, alors que la production laitière a atteint plus de 1 milliard de litres vers la fin de la décennie 1990. Toutefois, le taux de couverture des besoins alimentaires a reculé. Pour la céréaliculture, il ne représente que 30% durant la décennie 1990 alors qu'il était de l'ordre de 80% durant les années 1970.

Les autres cultures, notamment les produits maraichers, ont connu une progression très importante, en raison de la libéralisation des prix et par conséquent la réalisation des marges bénéficiaires très élevées.

Chapitre III

La politique agricole récente : soutiens publics diversifiés et vulnérabilité alimentaire

Introduction

A partir du début de ce nouveau millénaire, l'agriculture algérienne, a bénéficié d'un regain d'intérêt de la part des pouvoirs publics. Ce regain, est rendu possible par l'amélioration des paramètres de l'économie, particulièrement, l'augmentation des recettes pétrolières d'une part, et la volonté affichée par les pouvoirs publics de relancer le secteur agricole, victime d'un manque d'intérêt jusqu'ici, d'autre part.

La concrétisation de cette volonté politique affichée, s'est matérialisée par l'adoption d'une nouvelle démarche, axée sur le retour de l'Etat, non pas sur le plan de la gestion du secteur, mais par une politique de soutien diversifiée. Cette politique est passée par trois phases.

La première phase, mise en œuvre en 2001, correspond au lancement du Plan National de Développement Agricole et Rural (PNDAR). Cette politique a comme objectif la modernisation des exploitations agricoles, publiques ou privées, en soutenant des actions en amont et en aval de l'acte agricole, structurées par filières de production.

La deuxième phase, correspond à la mise en place de la Politique du Renouveau Agricole et Rural (PRAR), lancée en 2009. Elle est venue pour faire face à la crise alimentaire mondiale de 2007-2008, caractérisée par la flambée des prix des produits agricoles sur le marché international. La concrétisation des objectifs de cette politique, se décline en trois volets complémentaires à savoir : le renouveau agricole, le renouveau rural et le Programme du Renforcement des Capacités Humaines et de l'Appui Techniques aux producteurs (PRCHAT).

La troisième phase, quant à elle, correspond au lancement du plan FILAHA 2014-2019. Celui-ci, s'inscrit dans la continuité de ce qui a été entrepris précédemment. Dans ce cadre, nous pouvons citer : l'élargissement de la base productive, la poursuite de l'intensification et renforcement des

capacités humaines et le renforcement des mécanismes de protection de la production nationale.

Dans ce chapitre nous allons revenir sur l'évolution de la politique agricole et les résultats enregistrés. Deux sections, sont élaborées pour cerner toute cette période.

Section I : Les soutiens publics diversifiés : base d'une politique agricole ambitieuse

Section 2 : Amélioration des Performances des filières agricoles et persistance de la vulnérabilité alimentaire.

Section I : Les soutiens publics diversifiés : soubassement d'une politique agricole ambitieuse

La nouvelle stratégie de développement agricole, contenue dans le PNDAR, est composée d'un ensemble de programmes dédiés et financés par des fonds spéciaux du trésor. Cependant, le Fonds National de Régulation et de Développement Agricole (FNRDA), constitue l'instrument privilégié de cette politique. Nous allons revenir dans cette section, à l'étude des politiques mises en place, en prenant en considération les objectifs poursuivis et l'importance des dépenses effectuées. Pour ce faire, nous allons aborder ces éléments en quatre points. Le premier point traite les objectifs et les instruments financiers du PNDAR, au moment où le deuxième point s'intéresse à la nomenclature des filières et des actions contenues dans le FNRDA. Quant au troisième point, il est consacré à l'étude du PRAR et du plan Filaha. Enfin, nous terminons par l'analyse de l'évolution de quelques indicateurs du secteur agricole.

1. Plan National de Développement Agricole et Rural (PNDAR) 2000-2010

La politique de la relance économique entamée depuis l'an 2000, période correspondant à la fin du programme d'ajustement structurel (PAS), s'est matérialisée par le lancement d'un plan de développement qui touche aux différentes activités du secteur agricole. Ce plan est constitué de plusieurs programmes qui prennent en charge un vaste champ d'activités agricoles en tenant compte des contraintes agroalimentaires. C'est dans ce

cadre que s'inscrit le programme d'adaptation des systèmes de production et les programmes d'intensification de la production, lesquels sont financés par un instrument de financement public spécifique, en l'occurrence le Fonds National de Régulation et de Développement Agricole (FNRDA). Nous devons signaler que le PNDA est devenu Plan National de Développement Agricole et Rural (PNDAR), c'est-à-dire qu'il y a l'intégration de la dimension rurale dans la politique agricole depuis la mise en place du plan national de développement rural en 2002 par le Ministère délégué au développement rural.

1.1. Les objectifs élémentaires du PNDA

La nouvelle stratégie agricole, initiée avec l'adoption du PNDA, tente d'améliorer le niveau de la sécurité alimentaire du pays et d'augmenter les capacités de production nationale pour une meilleure couverture de la consommation. En outre, et vu la rareté des ressources naturelles (eaux et sols), il est exigé une rationalité accrue dans leur utilisation dans une perspective de réaliser un développement durable et de favoriser l'émergence des productions à avantages comparatifs. Ainsi, les objectifs du PNDA sont les suivants :

- Une meilleure utilisation des capacités de production et des ressources naturelles ;
- L'intensification de la production agricole, là où les conditions sont réunies ;
- L'adaptation des systèmes de production aux spécificités climatiques du pays ;
- L'extension des terres agricoles utiles (SAU) par la voie de la concession ;
- La réhabilitation de la vocation naturelle des différentes régions ;
- La création de l'emploi dans le secteur agricole et améliorer les revenus des populations rurales.

Pour la réalisation de ces objectifs, le PNDA a prévu un ensemble de programmes.

1.2. Les programmes contenus dans le PNDA

La concrétisation du PNDA nécessite une prise en charge d'un vaste champ d'activités agricoles et une prise en compte des contraintes agroalimentaires de l'Algérie. Pour cela un ensemble de programmes est mis en place.

1.2.1 . Programme d'adaptation des systèmes de production

Ce programme d'adaptation des systèmes de production ou programme de reconversion, incite l'agriculteur à adhérer à une démarche agro-climatique de chaque terroir. Cette réponse différenciée est le meilleur procédé pour gérer le problème de la sécheresse, qui est devenue une contrainte de taille à surmonter. Ce programme cherche à accompagner financièrement l'agriculteur à travers notamment le soutien des activités agricoles à revenu immédiat (l'opération de reconversion). Un tel accompagnement est fait pour compenser le manque à gagner de cette reconversion, en attendant de nouvelles plantations entrant en production.

1.2.2 . Programme d'intensification de la production (programme de développement par filière)

La mise en place de ce programme vise l'amélioration de la production et de la productivité ainsi que la valorisation du patrimoine, l'acquisition des équipements et des infrastructures. La concrétisation de ce programme tient à l'accomplissement des actions suivantes :

- L'intensification des céréales par le soutien à l'acquisition d'intrants agricoles et à la préparation des travaux du sol et à l'octroi d'une prime pour la multiplication des semences ;
- L'encouragement pour l'entretien des vergers et la réalisation de nouvelles plantations pour certaines filières de production telles que : l'oléiculture, la viticulture, l'arboriculture fruitière, l'agrumiculture et la phoeniciculture (culture des dattes) ;
- La modernisation des exploitations par l'introduction de matériel spécialisé de production, de stockage, de conditionnement, telles que les huileries et les serres (pour la plasticulture) ;

- L'acquisition de matériel agricole : arracheuse, ensileuse, construction de silos etc., pour la majorité des filières de production ;
- La réalisation des équipements de stockage notamment les chambres froides ;
- L'extension du périmètre irrigué par l'encouragement de l'acquisition des équipements de pompage sous forme d'équipements d'irrigation par aspersion, d'équipements d'irrigation locative et la mobilisation des ressources hydriques (forages) ;
- La protection et le développement des patrimoines génétiques animaux et végétaux par la création de pépinières (production d'essaims, production de génisses) et à la préservation des races (insémination artificielle bovine et ovine) ;
- Le développement de la production laitière par l'octroi de primes à la production laitière, à la collecte du lait et par un soutien à l'acquisition de matériels spécialisés et l'encouragement à la création de laiteries.

1.2.3 . Plan National de Reboisement (PNR)

Pour mettre un terme à la dégradation des sols et lutter contre la désertification, le **PNR** se fixe comme objectifs :

- la restauration des zones forestières menacées ;
- l'amélioration des taux de boisement au Nord du pays, pour passer un objectif de 14% de la superficie au lieu de 11 % actuellement.

1.2.4. Programme de Développement des Zones de Parcours et de Protection de la Steppe (PDZPPS)

Ce programme met l'accent sur la protection de l'écosystème pastoral¹, l'augmentation de la production fourragère et sur l'amélioration des revenus des populations locales. En effet, la zone steppique fait l'objet d'une agression systématique de la part de l'homme (le pacage accentué des pâturages, destruction des sols, etc.) et des effets ravageurs de la nature (désertification). Dans le but de faire face à ce

phénomène dévastateur, ce programme ambitionne la réhabilitation de 74.500 ha de parcours notamment les plus menacés. Il vise aussi la mise en valeur de 1.408.000 hectares pour lutter contre la dégradation des sols, la désertification et l'aménagement des points d'eaux pour l'abreuvement des cheptels.

1.2.5. Programme de Mise en Concession et de Dynamisation au Développement de l'Agriculture Saharienne

Ce programme prévoit la réalisation d'un certain nombre d'actions qu'on peut présenter comme suit :

- l'introduction de nouveaux matériels d'irrigation ;
- la réfection des réseaux d'irrigation ;
- la réhabilitation du Hoggar avec ses puits traditionnels ;
- et le rajeunissement de la palmeraie.

1.2.6. Programme de la mise en valeur des terres par la concession

L'objectif recherché par ce programme n'est rien d'autre que l'extension de la SAU. A cet effet, les actions de mise en valeur devraient être économiquement viables, écologiquement durables et socialement acceptables.

1.2.7. Programme de Soutien à l'Investissement et à l'Exploitation Agricole

Dans le cadre de la mise en œuvre des programmes du PNDA, il est question de donner plus de consistance aux actions de l'acte agricole, et ce par l'incorporation des nouveaux créneaux situés en amont et en aval de l'exploitation agricole.

Ce nouveau dispositif prend en charge des actions d'encadrement de l'acte agricole dans la phase de préparation, d'exécution, de la protection et de la valorisation des productions. La normalisation (répondre aux normes mondiales de la production agricole algérienne) est le but recherché par ces mesures d'encadrement. Ce programme est destiné aux jeunes diplômés ainsi que ceux qui ont des qualifications en relation avec l'activité agricole. Leur intégration dans le plan national de développement agricole se fait par la valorisation de leurs compétences en créant des

projets d'investissement qui constituent, en fait, un support à l'exploitation agricole.

Pour la concrétisation de ces projets, les jeunes postulants peuvent bénéficier du soutien du FNRDA. Toutefois, la particularité de ce dispositif est la non implication d'apport en fonds propres du jeune promoteur. Le montage financier de ce programme est composé des aides et des crédits à hauteur de :

- 50% du montant de l'investissement qui est financé par le FNRDA sous forme de concours définitifs ;
- 50% du montant de l'investissement sous forme de crédits bail octroyés par la Société SALEM. Celle-ci est une société de leasing² qui met à la disposition du jeune promoteur des équipements, contre paiements de loyers à échéances fixes, avec la possibilité ou le but de l'acquérir à terme. De ce fait, les équipements demeurent la propriété de Salem jusqu'au remboursement du crédit-bail. A noter que cette société de leasing est une Société Par actions (spa) spécialisée dans le financement des équipements, des frais d'installation ou de location de bâtiments d'exploitation et des frais d'achat de matières premières nécessaires au démarrage des activités. Elle est sous la tutelle de la Caisse Régionale de la Mutuelle Agricole (CRMA).

1.3. Les outils d'intervention par les fonds de soutien public

La concrétisation des différents programmes, contenus dans la stratégie agricole, nécessite un encadrement particulier sur le plan de financement. Pour cela, une diversification en termes de création des fonds publics est envisagée. Nous pouvons les aborder dans les points qui suivent.

1.3.1.Fonds National de Régulation et de Développement Agricole FNRDA

Créé par la loi des finances 2000, le FNRDA est un compte d'affectation spécial n°302-067, venu pour remplacer le Fonds National de Développement Agricole (FNDA). Il vise essentiellement la prise en charge des

² Le leasing est une opération de financement mettant en relation trois parties : l'utilisatrice d'un bien, l'établissement de crédit ou de financement et le loueur. Le leasing consiste à passer un contrat de location à durée déterminée avec l'existence d'une option d'achat à la fin du contrat.

actions des programmes de la reconversion, de l'intensification et de la modernisation des filières agricoles.

1.3.2. Fonds de Soutien des Activités des Hauts Plateaux (FSAEHP)

Ce fonds est exclusivement réservé aux wilayas localisées dans les hauts plateaux. Il prend en charge les programmes d'investissements se situant dans ces localités.

1.3.3. Fonds de la Mise en Valeur par la concession (FMVC)

Ce fonds est lancé pour prendre en charge les doléances des localités rurales sur le plan de l'investissement. Il est remplacé en 2002 par le Fonds de Développement Rural et de la Mise en Valeur des Terres par la Concession (FDRMVTTC).

1.3.4. Fonds National de Développement d'Investissement Agricole (FNDIA)

Ce fonds a été créé en 2008, en remplacement du FNRDA. L'objectif de son lancement était de venir en aide aux intervenants dans le processus de production, de valorisation ou d'exportation des produits agricoles et agroalimentaires.

1.3.5. Fonds de Développement Rural et de la Mise en Valeur des Terres par la Concession (FDRMVTTC)

Ce fonds est venu pour soutenir le monde rural, dans le cadre de la politique visant la concrétisation des projets de proximité pour le développement rural. Un montant de crédit plafonné à 500.000 DA est octroyé aux postulants pour la réalisation des ouvrages à usage individuel ou collectif. Le crédit octroyé est bonifié des taux d'intérêt.

1.3.6. Fonds de Développement Social (FDS)

Ce fonds est mis en place afin de soutenir les travailleurs indépendants. Des crédits sont octroyés à un taux de 2%. La différence par rapport au taux appliqué par les banques est prise en charge par le Trésor Public.

1.3.7. Fonds de Lutte contre la Désertification et le Développement du Pastoralisme (FLDDPS)

Ce fonds est mis en place dans le but de prendre en charge les opérations s'inscrivant dans la préservation et le développement du pastoralisme ainsi que la lutte contre la désertification. En outre, ce fonds finance l'extension des productions animales et la valorisation des produits de la steppe. L'investissement y afférent est soutenu à hauteur de 10% à 15%, selon la nature du projet. En sus, il prend en charge totalement les intérêts dus.

1.3.8. Fonds National de Régulation de la Production Agricole (FNRPA)

Ce dispositif est institué afin de garantir les crédits d'investissement destinés à la création, à l'extension et à la rénovation des équipements des entreprises. Il concerne les intervenants du secteur, que ce soit à titre individuel ou de manière organisée.

1.3.9. Autres mesures d'accompagnement de l'intervention publique

En plus des différents fonds publics mis en place, d'autres mesures d'accompagnement sont appliquées afin de garantir les conditions de réussite des objectifs recherchés. Ainsi, la mise en place du crédit sans intérêt (RFIG) constitue l'une des mesures importantes s'inscrivant dans cette optique. De plus, des programmes spécifiques sont chapeautés par des structures bien définies tels que : le plan national de reboisement, le programme des zones de parcours et de mise en valeur s'inscrivent dans cette optique.

En effet, le crédit RFIG est lancé en 2008 par le ministère de l'agriculture. L'objectif recherché à travers son lancement est essentiellement, d'apporter un soutien aux programmes lancés dans le cadre de la politique de renouveau rural. Deux banques, (la banque de l'agriculture et de développement rural « BADR » et la banque nationale d'Algérie « BNA ») sont conventionnées avec le ministère de l'agriculture pour permettre l'octroi de ce produit aux exploitations agricoles. Le crédit RFIG est octroyé pour une durée d'une année, pour tous les intervenants du secteur (exploitations,

éleveurs, coopératives,...), avec un avantage lié aux intérêts qui, pour précision, sont pris en charge par le ministère de l'agriculture.

Par ailleurs, des mesures spécifiques favorisant la réalisation des programmes au niveau des zones homogènes sont instaurées. En premier lieu, nous pouvons citer le plan national de reboisement, inscrit à l'indicatif de la DGF, qui est soutenu par un prêt de la BIRD pour le programme de l'emploi rural (04 wilayas de l'Ouest du pays) mis sous la Direction Générale des Forêts (DGF). En second lieu, il y a eu la mise en place du Programme de Développement et de Protection des Zones de Parcours. Ce programme est mis sous la direction du Haut-commissariat au Développement de la Steppe (HCDS). Enfin, en troisième lieu, la volonté affichée par les pouvoirs publics de réussir l'opération de mise en valeur dans les régions sahariennes a donné naissance à la mise en œuvre du Programme de la mise en valeur au Sud du pays. Ce dernier est mis sous l'égide du Commissariat au Développement des Régions Sahariennes (CDRS).

2. Le FNRDA, instrument financier de la concrétisation du PNDAR

La mise en place du FNRDA en 2000, à la suite de la fusion des deux fonds existants auparavant, le FNDA et le FGPPA, s'inscrit dans les mesures prises par l'Etat de relancer le secteur agricole par une politique s'inscrivant dans le cadre du plan national de développement agricole (PNDA).

Le FNRDA bénéficie de l'expérience acquise par la mise en place du FNDA, d'où le maintien de la démarche adoptée jusque-là. Cependant, il s'agira dans ce nouveau dispositif d'être plus rapide dans l'exécution, en assouplissant les procédures et en responsabilisant les services déconcentrés de l'agriculture.

Nous allons aborder quatre points : la nomenclature des actions éligibles au soutien du FNRDA, les filières de production concernées, les modifications apportées à la première nomenclature et enfin la démarche à suivre pour la concrétisation d'un projet du FNRDA.

2.1. La nomenclature des actions éligibles au soutien du FNRDA

La nomenclature des actions pouvant faire l'objet du financement du FNRDA, sont nombreuses :

- Le développement de la production et de la productivité ;
- La valorisation des productions agricoles ;
- La commercialisation, le stockage, le conditionnement, l'exportation des produits.
- Le développement de l'irrigation agricole ;
- La protection et le développement du patrimoine génétique animal et végétal ;
- Les stocks de sécurité (produits agricoles, semences et plants) ;
- La protection des revenus des agriculteurs ;
- Le soutien des prix des produits énergétiques utilisés en agriculture ;
- Bonification des taux d'intérêts des crédits agricoles et agroalimentaires à court, moyen et long terme. (Crédits à court, moyen et long terme obtenus dans le cadre des programmes de développement du secteur agricole) ;
- L'encadrement des actions.

2.2. Les filières touchées par les actions soutenues par le FNRDA³

La nomenclature des actions éligibles au financement du FNRDA est arrêtée dans le cadre des filières de production. Une liste des filières est arrêtée touchant au passage pratiquement toutes les activités agricoles. Ces dernières, nous pouvons les regrouper en deux rubriques. La première contient les filières de la production végétale et la deuxième concerne la production animale.

2.2.1. Rubrique des filières de production de type végétal

Cette rubrique regroupe un ensemble de filières herbacées et arboricoles. Nous avons la filière de : Pommes de terre ; Légumes secs ; Céréaliculture ; Cultures fourragères ; Oléiculture ; Arboriculture fruitière (rosacée) à noyaux, à pépins et rustiques ; Viticulture ; Agrumiculture ; Plasticulture ; Cultures industrielles (tomates, tabac, oléagineux, betteraves

³- Arrêté interministériel n°586 du 25.Juin 2000 déterminant la nomenclature des recettes et dépenses du FNRDA.

sucrières, etc.) ; Semences végétales et animales ; Plants arboricoles et viticoles ; Phoeniciculture ; Pépinière.

2.2.2. Rubrique des filières de production de type animal

La production animale est prise en charge à travers la répartition faite à base des types d'animaux élevés en Algérie. Nous retrouvons la filière de : Apiculture ; Aviculture ; Cuniculiculture ; Elevages bovins ; Ovins ; Caprins ; camelins, Equins ; Animaux de reproduction ; Inséminations artificielles ; Lait ; Pépinières animales.

2.2.3. Rubrique des filières de productivité et de valorisation produits

L'amélioration de la productivité et de la valorisation des produits agricoles constitue un enjeu primordial de la politique agricole. Pour ce faire, un ensemble de filières permettant la concrétisation de cet objectif est intégré. Nous avons : l'irrigation, l'énergie, et valorisation de la production (chambres froides, unités de transformation, huileries, etc.).

2.3. Les modifications introduites à la nomenclature des actions soutenues par le FNRDA au cours de leur réalisation

La première nomenclature, qui définit les actions soutenues par le FNRDA lors de son lancement⁴, a subi plusieurs modifications au fur et à mesure des réalisations des programmes de reconversion et de développement des filières, conformément aux évolutions de la concrétisation des opérations prévues.

A cet égard, plusieurs listes modifiant et complétant la première sont élaborées⁵. Les rapports des services agricoles et les évaluations effectuées par les instituts spécialisés constituent des documents permettant de déceler les dysfonctionnements, de cerner le contenu des actions énoncées, et d'introduire des mesures correctives pour certaines subventions.

La comparaison entre les différentes listes établies, notamment entre la première et les autres listes permettent de constater l'existence d'importants

⁴ -Décision n° 599 du 08.07.2000 définissant les actions.

⁵-Décisions n°1324 du 14.10.01, n° 397 du 13.11.02, n° 118 du 26.04.03 et n° 791 du 18.14.2004 modifiant et complétant la décision.

abaissements de subventions pour certaines actions, l'introduction de soutien pour d'autres actions nouvelles et l'élévation de plafond de subventions pour d'autres.

2.3.1. L'abaissement de subventions

Ces abaissements ont atteint des taux remarquables sur certaines subventions allant de 50% à 60%, plus particulièrement, les opérations nécessitant un investissement colossal, à cela s'ajoute l'introduction d'apport personnel minimum de 15%. D'après les modifications enregistrées, on peut dresser le tableau 22, ci-après.

2.3.2. L'introduction de soutien pour des nouvelles actions

Des nouvelles actions sont introduites au fur et à mesure de l'application de la politique publique, parmi lesquelles, nous pouvons citer les subventions accordées pour l'acquisition :

- D'extraits agricoles (herbicides et pesticides), pour désherbage ;
- D'équipement complexe de greffage (infrastructure pépinière) ;
- De chambre chaude 200 m³ pour 50.000 DA ;
- De chambre froide de 160 m³ pour 750.000 DA ;
- Bassin de trempage pour 190.000 DA ;
- Une aide au greffage de 15DA/plant pour une somme ne dépassant pas 300.000 DA.

Les aides, pour l'élevage ovin et caprin définies à partir de 2002, consistent en :

- ✓ Un soutien pour l'alimentation ;
- ✓ Un soutien pour l'abreuvement ;
- ✓ Un soutien pour l'insémination artificielle.

Les primes pour la multiplication de la pomme de terre allant de 3 à 6 DA selon la classification préétablie.

Tableau 22 : Exemples des modifications en baisse sur les subventions

LES SUBVENTIONS CONTENUES DANS LA PREMIERE NOMENCLATURE	LES MODIFICATIONS REALISEES LES SUBVENTIONS ACCORDEES
<u>Mobilisation des ressources hydriques.</u> Forage : maximum 150 ML plafonné à 1.500.000 DA Fonçage de puits et travaux maçonnerie: 250.000 DA	50% de 150 ML plafonné à 10.000 DA/.ml 50% de 350.000 DA
<u>Crédit infrastructure intermédiaire de stockage (d'eau)</u> Bassin (béton) 250.000 DA. Ouvrage en terre recouvert en film plastique : Volume 1500m3 → 200.000 DA Volume 3000m3 → 300.000 DA volume 4500m3 → 400.000 DA	50% de 2.500 DA/m3 pour 100 m3 maxi. 50% de 200.000 DA 50% de 300.000 DA 50% de 400.000 DA
<u>Equipement de pompage d'irrigation :</u> Matériel de pompage et accessoires : 500.000 DA Matériel d'irrigation par aspersion : 200.000 DA	→ 50% du 300.000DA → 50% de 200.000 DA
<u>Equipements d'irrigation localisée :</u> Réseau goutte à goutte : 200.000 DA	→140.000 DA / Ha
<u>Acquisition de matériel spécialisé :</u> Pour cultures fourragères : 350.000DA Silo : 100.000DA	→40.000DA →40.000DA
<u>Acquisition d'une huilerie :</u> 4.000.000 DA <u>Infrastructure spécialisée pour plasticulture.</u> Serres multi chapelets : 1500.000 DA / Ha Serres tunnels : 1.000.000 DA.	40% de 4.000.000 DA 900.000 DA par exploitation 450.000 DA.
<u>Semences et plants (pépinière)</u> Marcottières 1500 plants / Ha : 400.000 DA Percs à bois 600 plants / Ha : 200.000 DA	Soutien plafonné à 375.000 DA Soutien plafonné à 180.000 DA
<u>Production laitière :</u> Salle de traite : 650.000 DA Cuve de réfrigération 300.000DA Chariot trayeur 80.000DA	50% de 500.000 pour salle de traite. 50% de 300.000 pour cuve réfrigération 50% de 80.000 pour chariot trayeur
<u>Création de laiteries :</u> 4.000.000 DA	40% en 2001 et 50% en 2002 de 4.000.000 DA
<u>Acquisition de matériels et équipements spécialisés d'élevage de l'aviculture :</u> 150.000 DA	50% du montant plafonné à : 150.000 DA
<u>Amélioration de l'ambiance des poulaillers :</u> 100.000 DA <u>Equipements d'abattage,</u> d'ex... : 3000.000 DA	50% du montant plafonné à : 100.000 DA 40% de 3.000.000 DA

Source : Constitué par nos soins à partir de l'étude des différentes nomenclatures.

2.3.3. L'élévation du plafond de certaines actions, accompagnées de plus de précisions en termes de conditions d'éligibilité

En plus d'abaissement constatées pour certaines actions, d'autres mesures visant l'élévation de plafond de soutien sont incorporées. Toutefois, il y avait peu d'actions qui sont touchées par ces mesures. Ces aménagements concernent :

a. Le soutien au développement de la production et de la productivité pour les légumes secs. Il est passé de 4000 DA/Ha en 2000 à 10.000 DA/Ha en 2001 et 12.500 DA/Ha en 2002, tout en exigeant la livraison aux organismes chargés de stocker une quantité minimale de 04 Qx/Ha ainsi que le traitement qui sera réalisé selon les recommandations de l'Institut National de la Protection des végétaux (INPV) et sous le contrôle de l'Inspection de la protection des végétaux de la Wilaya (IPVW).

b. La prime à la production laitière est passée de 5 à 6 DA puis à 7 DA en 2003. De même, pour la prime à la collecte de lait est passée de 3 à 4 DA.

d. Le soutien dans le cadre de développement de la filière apiculture est passé de 50.000 DA pour 10 ruches pleines en 2000 à 140.000 DA pour 20 ruches pleines en 2003.

e. L'acquisition de matériel d'extraction du miel qui passe de 36.000 DA à 100.000 DA.

f. La classification des surfaces céréalières en deux (02) zones, intensive et extensive. Notons qu'au départ, il existait une distinction entre zone Nord et zone sud.

g. Le soutien consacré au développement de la production et de la productivité céréalière est passée de 4.000 DA/Ha à 9.000 DA/Ha pour le blé en zone intensive.

Enfin, il convient de noter que le calcul à l'hectare, pour l'octroi d'un soutien pour certaines filières (Oléiculture), est passé par d'autres unités de mesures, tel que le plant ou le trou creusé.

2.4. La démarche à suivre pour la concrétisation d'un projet FNRDA

Toute personne physique ou morale désireuse de bénéficier des subventions contenues dans le FNRDA est tenue de fournir certains

documents lui permettant de constituer un dossier qui va suivre plusieurs étapes jusqu'à sa concrétisation.

Figure 03 : Schéma retraçant les principales étapes pour la concrétisation du dossier FNRDA

1^{ère} Etape : Présentation, étude et examen du dossier de l'agriculteur	2^{ème} Etape : Lancement des opérations et actions retenues
Bureau d'étude : Etude technico-économique et financière. Elaboration d'un plan pluriannuel de développement de l'exploitation agricole	Agriculteur : -Solliciter un fournisseur ou prestataire
Demande d'Agriculteur : Préparation du dossier Fiche de l'exploitation Carte d'agriculteur Demande d'adhésion	Fournisseurs ou prestataires : - Effectuer des travaux. -fournir des services
Subdivision agricole : Vérification agricole Présentation du dossier à la CTW	Subdivision agricole : -Contrôle des travaux -Viser les factures par le Subdivisionnaire. - Etablissement d'un certificat de service
Direction des Services Agricole (DAS) : Réception du dossier Convocation des membres du CTW avant huit (8) jours.	Services financiers : (Banque, Caisses agricoles) -Païement du fournisseur ou prestataire
Comité Technique de Wilaya (CTW) : Examen du dossier -Attribution d'une décision d'octroi consigné par des procès-verbaux	Subdivision Agricole : -Signature de " Main levée" après clôture du dossier de l'agriculteur
Subdivision Agricole : Convocation de l'agriculteur dans un délai de trois (3) jours pour signer l	Direction des Services Agricole(DSA) : -Signature du certificat de service fait
Services financiers (Banques, caisses) : Signature de la convocation de prêt Attestation de mise en œuvre du financement.	

NB : Le dossier s'étale sur 2à3 ans. Les opérations et les actions de la 2^{ème} et 3^{ème} année suivent le même cheminement que celui de la 1^{ère} année. Néanmoins, à chaque fin d'exercice, la Direction des Services de l'Agriculture (DSA) signe la décision, ensuite le dossier sera présenté au Comité Technique de Wilaya (CTW).

3. La Politique de Renouveau Agricole et Rural (PRAR) 2010-2014

La politique de renouveau agricole et rural en Algérie est venue pour réaffirmer les orientations stratégiques du secteur agricole. Cette dernière préconise le partenariat public/privé dans la concrétisation des objectifs recherchés, à travers l'implication des différents acteurs et l'impulsion d'une nouvelle gouvernance. La réduction de vulnérabilités constatées nécessite l'amélioration de plusieurs aspects permettant le renforcement de la sécurité alimentaire.

Les objectifs recherchés concernent, en premier lieu, la modernisation et la diffusion des progrès technologiques dans les exploitations agricoles, l'accroissement de la production nationale en produits de large consommation (blé dur, lait) pour assurer au minimum 75% des besoins, la modernisation et l'organisation des réseaux de collecte et de commercialisation. En deuxième lieu, ces objectifs concernent la mise en place des systèmes de régulation interprofessionnelle (SYRPALAC), la généralisation des systèmes d'irrigation agricole et le développement des capacités nationales dans le domaine des semences. En dernier lieu, l'aspect rural est pris en charge à travers la recherche du développement des espaces ruraux d'une manière équilibrée, harmonieuse et durable.

La concrétisation de ces objectifs se décline en trois volets complémentaires à savoir : le renouveau agricole, le renouveau rural et le renforcement des capacités humaines et de l'appui techniques aux producteurs (PRCHAT).

3.1. Les objectifs de la période 2010-2014

Dans le cadre de cette politique, des objectifs à caractère stratégique sont visés. Les moyens financiers mobilisés pour cette période s'élèvent à 200 milliards de DA par an, l'équivalent de 1000 milliards de DA pour toute la période. Plusieurs objectifs sont assignés à cette politique qui rentre dans le cadre de l'amélioration de la sécurité alimentaire de l'Algérie.

Dans le domaine agricole, l'enveloppe financière allouée est de l'ordre de 120 milliards de DA par année. Elle sera consacrée à l'intensification des filières de large consommation par les moyens de soutien à la mécanisation,

à la fertilisation, aux systèmes d'irrigation, aux semences,...et ce pour toutes les filières stratégiques au nombre de dix (10). Le développement des systèmes de régulation et la protection des revenus des agriculteurs par le biais du dispositif SYRPALAC est destiné à la filière pomme de terre, en premier lieu, et qui sera élargi par la suite à d'autres filières. C'est dans cette perspective l'élargissement des capacités de stockage sous froid de 8 millions de mètres cubes et la réalisation de 39 silos de stockage sont envisagés.

Dans le domaine rural, le nombre de projets prévus au titre de contrat de performance du renouveau rural est de 10.200 projets. Les indicateurs d'impacts prévus sont comme suit :

Tableau 23 : Les indicateurs d'impacts

communes	Localités	ménages	population	Emploi	Espace traité Ha	Extension SAU
1.169	2.174	726.820	4.470.900	1.000.000	8.192.000	250.000

Source : Ministère de l'agriculture et du développement rural

Les cinq (5) programmes du renouveau rural portent sur :

- la protection des bassins versants de barrages : ce programme vise la concrétisation de 34 bassins versants sur une superficie de 3.5 millions Ha, répartis sur 25 wilayas et touche 350 communes ayant une population de 7 millions d'habitants ;
- la lutte contre la désertification : ce programme touche 30 wilayas et 388 communes. La superficie totale visée est de 2.5 millions d'Ha dont 137.000 Ha seront traités ;
- la réhabilitation et l'extension du patrimoine forestier : ce programme concerne la réalisation des travaux sylvicoles sur 118.500 Ha et la plantation de 36.000 Ha ;
- l'extension de la SAU pour la mise en valeur des terres agricoles à travers les projets de la concession. La superficie totale à mettre en valeur est de l'ordre de 230.000 Ha ;
- la conservation des écosystèmes naturels : ce programme envisage le traitement d'un espace de 188.000 Ha et la création de 17.500 équivalents emplois permanents.

Dans le domaine du renforcement des capacités humaines et de l'appui technique aux producteurs, une enveloppe financière de l'ordre de 24 milliards de DA est allouée selon les différentes actions ci-après :

- un programme d'envergure dans le domaine de la formation et de perfectionnement à l'égard des agriculteurs ;
- la construction de nouvelles stations expérimentales et de laboratoires des instituts techniques de développement par filière du secteur ;
- le renforcement de l'administration locale et des moyens de suivi ainsi que le renforcement de l'encadrement technique ;
- le développement d'études et la mobilisation des compétences, en particulier universitaires, autour de la problématique du développement agricole et rural ainsi qu'en matière d'expertise pour la mise en œuvre des projets.

3.2. Le renouveau agricole

La concrétisation du renouveau agricole se traduit de façon opérationnelle par plusieurs actions qui peuvent être regroupées en trois catégories : la première catégorie concerne le lancement des programmes d'intensification et de modernisation dans la perspective d'accroître la production et d'améliorer la productivité pour une meilleure intégration des filières agricoles. Certaines filières sont considérées comme prioritaires telles que la céréaliculture, la filière lait, la phoeniciculture et l'arboriculture. Ces filières sont touchées par des programmes regroupant des actions inhérentes à la généralisation des systèmes d'économie d'eau, au développement de la production des semences, au développement de la mécanisation, etc. La deuxième catégorie concerne la mise en place d'un système de régulation (SYRPALAC) qui vise la stabilisation de l'offre de produits de large consommation et la protection des revenus des agriculteurs et des consommateurs. Le renforcement des capacités de stockage et l'amélioration des instruments de régulation sont primordiaux pour atteindre les objectifs tracés. La dernière catégorie, quant à elle, concerne la création d'un environnement favorable pour l'investissement agricole tels que : le lancement du crédit de compagne sans intérêt dénommé « RFIG », le renforcement du crédit leasing, le soutien des organisations professionnelles

et interprofessionnelles, le renforcement de la mutualité rurale de proximité, etc.

3.3. Le nouveau rural

Le nouveau rural est construit sur une nouvelle approche, celle qui consiste à favoriser le développement des zones défavorisées dans le cadre des projets de proximité. Pour ce faire, plusieurs mesures en faveur des agriculteurs des montagnes, des steppes ou du Sahara sont envisagées pour une localité donnée dans le cadre d'un projet intégré. Le nouveau rural fait intervenir deux outils : le système d'information du programme de soutien au nouveau rural (SI-PSRR) et le système d'aide à la décision pour le développement durable (SNADDR). L'application de ces deux outils nécessite, selon le cas, l'approche fondée sur les projets de proximité de développement rural intégré (PPDRI) ou celle basée sur les projets de proximité de lutte contre la désertification (PPLCD).

Les PPDRI sont des projets multisectoriels, réalisés sur des territoires ruraux connus préalablement. L'objectif recherché à travers la mise en place de ces projets est de stabiliser les communautés rurales et le retour de celles qui ont quitté ces territoires. Il est question aussi de réaliser un certain équilibre entre les besoins de la population rurale, son accès aux ressources, les conditions de leur reproduction et les moyens de rendre durable ses liens à travers une action intégrée sur le territoire réceptacle des infrastructures et services nécessaires à la viabilité économique des activités. Globalement, cinq types d'actions font l'objet de la réalisation de cette politique à savoir :

- les actions liées à la protection des bassins versants ;
- les actions liées à la gestion et la protection du patrimoine forestier ;
- les actions liées à la protection des espaces naturels et des aires protégées ;
- les actions liées à la mise en valeur des terres ;
- et les actions liées à la lutte contre la désertification.

Les PPDRI sont destinés à répondre aux attentes de la population rurale. Autrement dit, il s'agit des projets qui vont être appliqués au milieu rural. L'originalité de la démarche relative à ces projets consiste dans la concertation, qui doit avoir lieu avant la mise en place d'un projet donné. De

ce fait, c'est à l'initiative de la population rurale, organisée dans des cellules d'animations rurales que la formulation du PPDRI est initiée. C'est une démarche donc ascendante (du bas vers le haut) regroupant, en plus de la population rurale, les élus locaux et l'administration locale.

3.4. Le renforcement des capacités humaines et de l'appui technique aux producteurs

L'objectif recherché à travers ce dernier fondement consiste à surmonter les difficultés rencontrées par les différents acteurs, notamment les nouveaux rôles à jouer dans le cadre de cette politique .Ainsi, un programme important est mis en place. Il vise : la modernisation des méthodes de l'administration agricole ; l'amélioration de capacités liées à l'aspect humain ou matériel de l'ensemble des institutions ayant la responsabilité d'apporter un appui aux agriculteurs et à l'ensemble des opérateurs du secteur ; l'amélioration des services ayant pour mission le contrôle et la certification des semences, des produits phytosanitaires, des plants, etc. ; et l'amélioration dans le domaine de la recherche, de la formation, de la vulgarisation agricole grâce aux investissements prévus dans ce cadre.

4. Le plan Filaha 2014-2019 : objectifs, fonds publics et nomenclature

Dans le cadre du plan quinquennal 2014-2019, le secteur agricole a bénéficié d'un programme contenu dans ce qui est appelé « plan Filaha ». Ce plan a reconduit les grandes lignes de la PRAR et ce malgré la situation financière peu reluisante du pays. Nous allons aborder les objectifs attendus, les fonds publics mobilisés et la nomenclature arrêtée.

4.1. Les objectifs du plan Filaha

Le plan Filaha poursuit les objectifs généraux assigné au secteur agricole, notamment en ce qui concerne le renforcement de la sécurité alimentaire, la diversification de l'économie, la revitalisation économique des espaces ruraux et la protection et l'extension des terres agricoles. Pour ce faire, les principaux axes poursuivis concernent : le maintien des efforts de renforcement des capacités de production et d'élargissement de la base productive ; la poursuite de l'intensification des productions agricoles et agro-alimentaires ; le renforcement des mécanismes de protection de la

production nationale ; l'intensification des actions de préservation et de valorisation des ressources naturelles ; la poursuite du renforcement des capacités humaines et d'appui technique. Ces objectifs sont centrés autour de cinq idées ou modèle de croissance en « i » ⁶ : investissement privé (nouveau moteur de croissance), intégration (meilleure construction des chaînes de valeur) ; innovation (clé de la modernisation) ; irrigation (accroissement soutenu de la productivité et exclusivité (participation efficiente des acteurs et développement équilibré des territoires).

Par ailleurs, le plan Filaha ambitionne de mettre en place des exploitations intégrées ayant comme base un système de production intensif, caractérisé par sa disposition de capacités de stockage, de transformation et de valorisation des produits agricoles. Les prévisions faites dans ce domaine, consistent à créer 350 fermes intégrées de grande taille avec des concessions de terre s'étalant sur plusieurs milliers d'Ha. Dans le cadre de la mise en valeur une superficie de 350 mille Ha a été attribuée en 2016, dont 200 mille Ha ont été validés par la cellule centrale du MADRP au profit de 1 266 investisseurs (céréales, élevage bovin destiné à la production lait et arboricultures). Actuellement, une superficie de 650 mille Ha est en cours d'étude et 35 projets de grandes fermes laitières ont été mis en place. En outre, le partenariat public/privé, initié dans le cadre de la PRAR, est fortement encouragé, et des actifs des fermes pilotes gérées par les fermes pilotes, sont transférés aux investisseurs privés. A titre d'exemple une concession, parmi les plus importantes, a été accordée à un investisseur algérien en association avec un partenaire américain⁷.

En outre, d'autres objectifs précis sont poursuivis : atteindre une superficie agricole irriguée de 2 millions Ha ; réalisation d'un taux de croissance moyenne de 5% ; réalisation d'une production de l'ordre de 4 300 milliards de DA (en 2014 la valeur était de l'ordre de 2 700 DA) en tenant

⁶ Document du MADR, Contribution du secteur à l'élaboration d'un nouveau modèle de croissance économique, 2016-2019, Mai 2016.

⁷ Cette opération est décrite par plusieurs acteurs, étant donné qu'elle est entachée des irrégularités et de népotisme au profit des hommes proches du pouvoir. Annulation d'une concession par le président Bouteflika après un mouvement de contestation du personnel de certaines fermes pilotes.

compte d'un taux d'inflation annuel de 3% , la création de 1,5 million emplois et équivalent emploi permanent ; doublement de la production de la pêche, réduction de la facture alimentaire de 2 milliards de dollars, doublement des exportations agricoles pour atteindre 1,1 milliard de dollars contre 698 millions de dollars en 2014⁸.

4.2. Recentrage du financement publics et création de nouveaux fonds

Le plan Filaha est accompagné d'une réorganisation des comptes spéciaux du trésor ouverts pour le ministère de l'agriculture pour le financement des programmes contenus dans la politique agricole. En outre, une nouvelle nomenclature des filières de production est adoptée.

4.2.1. Le Fonds National de développement Agricole : FNDA

Une synthèse des fonds publics a été faite et a permis, globalement, de reprendre le financement des opérations prises en charge dans les comptes créés avant 2014. Deux nouveaux comptes spéciaux de trésor sont dédiés à la prise en charge du développement agricole et rural. En effet, le développement agricole est pris en charge par l'intermédiaire du Fonds National du développement Agricole⁹ (FNDA) et le développement rural est pris en considération par le Fonds National de Développement Rural (FNDR).

Le FNDA, est décliné en 3 lignes de financement. La ligne 1, prend en charge le développement de l'investissement agricole, initialement financé par le FNDIA. L'ensemble des filières de production sont intégrées dans cette ligne ainsi que l'acquisition des équipements s'y rattachant. Une nomenclature des actions programmées est établie¹⁰. Cependant, la ligne 2, porte sur la promotion zoo-sanitaire et la protection phytosanitaire, initialement financée par FPZSP¹¹. Un vaste champ d'activités liées à la protection et le développement de la santé animale et végétale est

⁸ Ces données sont collectées au niveau du MADR, 2016.

⁹ Le FNDA, est créé par la loi de finance 2013. Décret exécutif n° 13-280 du 01/08/2013, portant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spécial n° 302-139.

¹⁰ La nomenclature est contenue dans l'annexe 1 de la décision du n° 414 du 22/05/2014 fixant les conditions d'éligibilité du soutien sur le compte d'affectation spéciale n° 302-139 intitulé FNDA.

¹¹ Fonds de la Promotion Zoo-Sanitaire et de la Protection Phytosanitaire, compte d'affectation spécial n° 302- 71.

programmé. En outre, l'indemnisation des pertes occasionnées aux exploitants par les abattages décidés, par les autorités compétentes, est incluse.

Enfin, la ligne 3, prend en charge la régulation de la production agricole, qui a remplacé le FNRPA. L'objectif recherché est la stabilisation du marché des produits agricoles, à travers le soutien octroyé pour, d'un côté, le développement de la production et de la productivité agricole, et de l'autre côté, pour sa valorisation, son stockage, sa transformation et son conditionnement. Les organismes chargés des opérations de régulation sont : L'Office National Interprofessionnel du Lait et des produits laitiers (ONIL) ; l'Office Interprofessionnel des Céréales (OAIC) et l'Office Interprofessionnel des Légumes et Viandes (ONILEV). La mission de ces offices consiste dans l'octroi des primes aux producteurs et aux industriels agro-industriels. La nomenclature des actions par nature d'activité, les montants de soutien et les conditions d'éligibilités sont fixés¹². En plus de ces trois lignes de financement, des mesures liées aux bonifications bancaires dans le cadre de l'encouragement de l'investissement agricole sont introduites.

4.2.2. Fonds National de Développement Rural (FNDR)

Le Fonds national de développement rural¹³ est mis en place pour prendre en charge le volet rural. Ce fonds, remplace les fonds ouverts, jusqu'ici, pour le financement des actions relatives au volet rural. Au même titre que la FNDA, le FNDR est scindé en 3 lignes de financement.

La ligne 1, concerne la lutte contre la désertification et le développement du pastoralisme et de la steppe. Initialement, ce volet est pris en charge dans le cadre du FLDPPS¹⁴. Quant à la ligne 2, elle traite du développement rural et la mise en valeur des terres par la concession. Initialement, ce domaine

¹² La décision n° 616 du 13/07/2014, précise les modalités, les conditions et les frais de stockage dans deux annexes : 1 et 2.

¹³ Le FNDA, est créé par la loi de finance 2013. Décret exécutif n° 13-280 du 01/08/2013, portant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spécial n° 302-140.

¹⁴ Fonds de lutte contre la désertification et développement du pastoralisme et de la steppe, compte d'affectation spécial n° 302-109.

est pris en charge par le FDRMVT¹⁵. Ce dernier, a été le principal instrument du financement des PPDRI. Enfin, la ligne 3, traite de l'appui aux éleveurs et aux petits exploitants agricoles. Ce volet est financé, précédemment, par le Fonds qui porte le même nom¹⁶.

4.2.3. Les mesures d'accompagnements : Bonification de crédits

Les crédits bonifiés, institués dans le PNDAR, sont maintenus. La BADR, est chargée d'allouer les crédits, au profit des agriculteurs et des éleveurs, pour le financement des projets dans le domaine de production agricole, de valorisation, de transformation des produits agricoles et agroalimentaires. Ces crédits bonifiés sont « *ETTEHADI* », « *RFIG* » et « *FEDERATEUR* ».

4.2.3.1. Le crédit *Ettahadi*

Le crédit *Ettahadi*, est un crédit d'investissement visant : la création, équipement et modernisation de nouvelles exploitations agricoles ou d'élevages ; renforcement des capacités de production de celles existantes, des entreprises économiques qui participent à l'intensification, à la valorisation de produits agricoles et d'élevage. Il est destiné pour les exploitations disposant d'au moins 10ha. Le montant du crédit est plafonné à 200 millions DA, le taux d'intérêt est de 5,25%. Toutefois, ce crédit est bonifié totalement (taux 0%) concernant les 5 premières années. Par contre, le taux normal est appliqué à partir de la 10^{ème} année. S'agissant des réalisations, le nombre de dossiers cumulé jusqu'à la fin de 2015 a atteint 3 653¹⁷ dossiers. Le montant global mobilisé est de l'ordre de 31,5 milliards de DA dont 15 milliards DA utilisés.

4.2.3.2. Les crédits : *R'fig* et fédérateur

Le crédit *R'fig* est un crédit de campagne bonifié, paiement total des charges d'intérêts, d'une durée de 2 années, octroyé par la BADR. Il regroupe le crédit de campagne et le crédit fédératif, destiné pour les agriculteurs et les éleveurs, à titre individuel ou organisés ainsi que les

¹⁵Fonds de développement rural et la mise en valeur des terres par la concession, n°302-111.

¹⁶ Fonds spécial d'appui aux éleveurs et petits exploitants agricoles, n° 302-126.

¹⁷ Document du MADR, Contribution du secteur à l'élaboration d'un nouveau modèle de croissance économique, 2016-2019, Mai 2016.

fermes pilotes et les entreprises économiques valorisant les produits agricoles. Les bénéficiaires de ce crédit peuvent postuler à un autre crédit de même nature pour la période suivante dans le cas où le remboursement a été effectué dans un délai de 6 à 24 mois. Par contre, ceux qui ont dépassé le délai de 2 années perdent l'avantage de la bonification et sont appelés à payer eux mêmes les charges. Ainsi, un ensemble d'activités est couvert par ce crédit tels que : acquisitions d'intrants, acquisition d'aliments, acquisition de produits agricoles à entreposer dans le cadre de SYRPALAC et travaux culturels. Par ailleurs, le crédit *Fédérateur* octroyé dans les mêmes conditions que le crédit de campagne, s'adresse aux opérateurs intégrateurs, aux entreprises économiques, aux coopératives et groupement intervenants dans plusieurs activités¹⁸. Ainsi, sur le plan des réalisations, un nombre de 93 260 dossiers est accepté, pour la période 2008 à 2015¹⁹, au niveau national, pour un montant de 110 milliards de DA dont 72 milliards ont été utilisés et 39 milliards DA remboursés, soit un taux de remboursement de 55%.

4.3. Analyse de la nomenclature des filières de production du FNDA

L'investissement agricole est répertorié à travers les filières de production. Ainsi, la nomenclature du FNDA, correspondant à la ligne 1, est contenue dans : la décision n° 414 du 22/05/2014 portant nomenclature des filières , la décision n° 943 du 02/10/2014 portant sur le paiement des subventions pour le développement de l'irrigation et la promotion de l'économie d'eau et de la décision n° 1096 du 15/01/2015 portant sur le paiement des subventions pour les cultures fourragères et pour le développement de la filière lait. En revanche, la régulation de la production agricole, ligne 3, est contenue dans la décision n° 616 du 13/07/2014 (le montage financier contenu dans ces décisions est présenté en annexe n°1).

¹⁸ Ces activités sont : transformation de la tomate industrielle, production de céréales, production de lait, production de semences de pomme de terre, unités de fabrication de pâtes alimentaires et couscous, conditionnement et exportation des dattes, Production d'olive de table et d'huile d'olive, production de miel, production de produits de terroir, création d'unités d'élevages et centres d'engraissement, insémination artificielle et transfert d'embryons, abattage avicole et découpe, commercialisation, stockage, conditionnement et valorisation des produits agricoles, production et distribution de petits outillages agricoles, irrigation, serres, etc.

¹⁹ Document du MADR, op.cité., 2016-2019, Mai 2016.

4.3.1. Soutien de l'investissement à travers les filières de production

Plusieurs filières sont retenues dans la nomenclature arrêtée pour soutenir l'investissement agricole. Toutefois, cette liste contient des filières d'investissement agricole d'une production précise et des filières transversales, extrêmement importantes pour l'amélioration de la productivité au niveau de toutes les filières de production agricoles et l'intégration des activités agricoles au processus de modernisation.

En effet, en ce qui concerne les filières liées à une production spécifique nous retrouvons : la céréaliculture, le lait, l'arboriculture fruitière, les agrumes, la vigne, l'oléiculture, la filière pomme de terre, la filière tomate industrielle, les fourrages pour lait, la phoeniciculture, l'apiculture, élevage ovin et caprin, élevage équin et camelin, filière légumes secs, aviculture et petits élevages. En revanche, les filières transversales permettant une amélioration de la productivité et de la valorisation des produits sont au nombre de huit (8), nous avons : l'engrais, la plasticulture, l'agriculture biologique, le machinisme agricole, les pépinières arboricoles et viticoles, les produits énergétiques, la filière irrigation, la valorisation des produits agricoles (chambres froides, unités de transformations, etc.). L'analyse de la nomenclature des filières de production, nous a permis de tirer les enseignements suivants :

- le nombre d'opérations et d'actions à effectuer pour chaque filière est arrêté : arrachage, plantation, greffage, acquisition du matériel, etc. ;
- le niveau de soutien public concernant les actions et les opérations effectuées est calculé au prorata du montant de l'achat des équipements, des plants, ou de l'investissement réalisé. La base de calcul est un montant plafonné dont le pourcentage de la subvention oscille entre 30% à 60%, en fonction de l'importance de la filière ;
- le seuil minimum est intégré dans la nomenclature pour l'adhésion au programme. Ainsi, pour chaque filière, des seuils spécifiques sont arrêtés, exemple : superficie requise pour l'arboriculture, nombre de vaches pour le lait, nombre de ruches, etc. ;

- Le respect des conditions techniques de réalisation, de plantation ou d'acquisitions sont arrêtées : nombres de plants à l'hectare, la distance entre un plant et un autre, puissance du matériel, la quantité d'engrais utile, etc. ;
- les conditions d'éligibilité pour chaque filière sont préétablies, exemple : d'un local, d'une superficie requise, d'un contrat avec une unité de transformation, d'un verger d'une date donnée (pour l'arrachage), disposant d'une assiette ou d'une autorisation d'emplacement, etc. ;

4.3.2. Soutien pour la régulation de la production agricole

La régulation de la production agricole concerne en premier lieu les produits stratégiques et en deuxième lieu les produits de large consommation. Ainsi, nous retrouvons : les produits céréaliers, la pomme de terre (multiplication et consommation), les légumes secs (pois-chiche et lentilles), oignon secs, les cultures oléagineuses, le lait, la tomate industrielle, les viandes blanches. L'analyse de la régulation des produits agricoles fait apparaître l'application des mêmes conditions que celles de la ligne 1. Toutefois, les subventions accordées sont des montants fixes ou bien des unités de mesures inhérentes à la production en question, exemple : un montant pour un quintal produit, un montant pour un litre produit ou collecté, un montant pour un kilogramme stocké, etc.

L'analyse de la nomenclature en vigueur, nous a permis de constater la diversification des filières et des activités soutenues. Cependant, des contraintes persistent pour l'octroi de ces soutiens à l'exemple de minimum exigé, de la lourdeur bureaucratique, du paiement effectué après service fait, etc. En parallèle, la régulation à travers le dispositif SYRPALAC, a montré ses limites à plusieurs reprises. Des pénuries ou la rareté de certains produits contrastent avec l'abondance des produits concernés par la régulation (la pomme de terre, la viande blanche, etc.). Dans les deux cas, le marché a été déstabilisé soit en pénalisant le consommateur ou le producteur. Une révision de ce dispositif est nécessaire pour une meilleure efficacité dans la stabilisation des produits.

5. Evolution des dépenses publiques pour le secteur agricole

Des dépenses importantes sont affectées pour le secteur agricole durant la période 2000-2015, permettant le financement des différents plans. Une enveloppe globale de 1 041,28 milliards DA est allouée pour les différentes opérations d'investissement dans le cadre du budget d'équipement et des différents fonds publics. Toutefois, nous avons distingué deux périodes d'analyse. La première concerne la période du PNDAR et la deuxième correspond à l'application du PRAR.

5.1. Analyse des dépenses publiques du secteur agricole 2000-2010

La période de l'application du PNDAR est caractérisée par un effort considérable, de la part des pouvoirs publics, en faveur du secteur agricole. Le tableau 24, retrace les montants affectés pour le soutien des exploitations, les montants octroyés pour le soutien du pouvoir d'achat des citoyens et le budget d'équipement et de fonctionnement des organismes du secteur agricole.

Tableau 24 : Evolution des budgets alloués au MADR 2000-2010

Année	Budgets alloués. Unité millions DA				Total
	Equipement	Fonctionnement	Soutien aux exploitations	Soutien au pouvoir d'achat	
2000	9 702	6 897	35 540		52 139
2001	11 622	7 915	24 726		44 263
2002	10 670	8 025	26 916		45 611
2003	9 393	8 553	49 638		67 584
2004	11 265	9 135	55 986		76 386
2005	10 888	9 306	55 109		76 303
2006	47 947	10 356	60 394	11 300	129 997
2007	13 202	11 605	45 829	11300	81 936
2008	9 025	17 936	72 877	184 400	284 238
2009	17 436	18 158	16 701	192 223	244 438
2010	21 115	20 604	43 685	96 151	181 555
Total	172 175	128 490	488 401	495 374	1 284 440

Source : MADR, Bessaoud O., op.cité p21.

Nous constatons, à la lecture de ce tableau que pour la première décennie 2000, un montant global de 1 284,44 milliards DA est accordé pour le secteur agricole et du développement rural. La répartition de ce montant s'articule autour de quatre rubriques. La première rubrique concerne le soutien direct aux exploitations agricoles et aux revenus des agriculteurs est

de l'ordre de 488,4 milliards DA. L'année 2008, se distingue par l'octroi du montant le plus élevé avec 72,88 milliards DA et cela est dû à la révision à la hausse des primes du lait et des céréales pour faire face à la crise mondiale des produits agricoles. Quant à la deuxième rubrique, elle est réservée à la prise en charge de la différence des prix des produits stratégiques (céréales et lait) à l'importation et leurs prix appliqués localement. Le montant total réservé au soutien du pouvoir d'achat est 495,37 milliards DA. Celui-ci dépasse le soutien aux exploitations, à cause de la forte variation des prix lors des années 2008 et 2009. Enfin, la troisième et quatrième rubriques, concernent, successivement, les dépenses d'équipement et de fonctionnement des organisations publiques du secteur. Ces deux rubriques rassemblées, ne représentent que 23,40% du montant global de soutien accordé pour le secteur.

5.1.1. La place des subventions FNRDA dans le budget du Ministère de l'Agriculture

Nous allons analyser dans ce point l'évolution des subventions publiques accordées au secteur agricole et leur place dans le budget du Ministère de l'Agriculture. Il est évident de mettre l'accent sur le FNRDA, étant donné, qu'il constitue l'instrument clé dans le financement de plusieurs programmes.

Tableau 25: Evolution des dotations FNRDA et le budget du MADR (Unité: millions DA)

Année	Total dotations FNRDA(1)	Budget de l'Etat (Equ/Fonc) (2)	Fonds(3)	Part1 dans 2 en%	Part 1 dans3 en %
2000	9.400	29.164	12.000	32,00	58,33
2001	21.700	43.276	26.570	50,17	81,67
2002	25.800	44.831	27.110	57,54	95,16
2003	40.900	69.625	50.710	58,74	80,65
2004	43.000	72.674,41	54.720	59,16	78,58
2005	36.000	21.612	-	166,00	-

Source : MADR, cité par Bouri C., Les politiques de développement agricoles : le cas de l'Algérie, Thèse de Doctorat, Université d'Oran, 2010-2011, p514.

Nous constatons à partir du tableau 25, l'importance des subventions accordées dans le cadre du FNRDA depuis son lancement en 2000. En termes d'évolution, le montant de la subvention est passé de 9.400 millions de DA en 2000 à 36.000 en 2005, ce qui signifie qu'il y avait une hausse considérable, de presque 400%, durant cette période. La place du FNRDA est

capitale dans le financement des programmes arrêtés dans le cadre de la politique de l'Etat. Les sommes qui lui ont été affectées nous renseignent sur son caractère prédominant, comparativement à l'ensemble des fonds institués, qui sont passées de 58.33% en 2000 à 95.16% en 2002 et presque 80% en 2004.

Tableau 26 : Evolution des dotations financières du FNRDA. (Unité : millions de DA)

FNRDA	2001	2002	2003	2004	2005
Primes à la collecte des céréales	8.000	6.500	8.000	9.000	7.000
Primes à la collecte du lait	0	800	1.000	1.000	1.000
Bonifications d'intérêts	700	700	1.000	1.000	500
Soutien aux investissements	13.000	17.800	30.900	32.000	1.900

Source : MADR, cité par Bouri C., Les politiques de développement agricoles : le cas de l'Algérie, Thèse de Doctorat, Université d'Oran, 2010-2011, p 514.

L'analyse des grandes rubriques des subventions transitant à travers le FNRDA, tableau 26, montre la prédominance du soutien accordé dans le cadre de la redynamisation de l'investissement agricole touchant aux différentes filières de production. Le montant est passé de 13.000 millions de DA en 2000 à 32.000 millions de DA en 2004. Cependant, en 2005 le montant n'était que de 1.900 millions de DA, à cause de la volonté affichée par l'Etat de mieux cibler les projets d'investissements. Autrement dit, la nomenclature a été revue à la baisse. La deuxième rubrique concerne la prime accordée pour la filière céréaliculture. En effet, cette filière est d'une importance stratégique, ce qui justifie les montants importants et stables pour toute la période. Chaque année, en moyenne 8000 millions de DA sont affectés à la céréaliculture. La troisième rubrique concerne la bonification des taux d'intérêts afin de stimuler l'investissement. La somme totale est passée de 700 millions de DA en 2001, à 1.000 millions DA en 2003 et à 500 millions de DA en 2005.

5.1.2. Analyse des subventions FNRDA par filières de production agricole

Nous allons traiter dans ce point les principales filières de production agricole soutenues dans le cadre du FNRDA.

Tableau 27 : Réalisation financière des filières soutenues par le FNRDA. U: millions DA

Année Filières	2001	%	2002	%	2003	%	2004	%	2005	%
Céréaliculture	8.797	37,2	7.353	25,4	13.164	34,6	9.437	30,6	6.088	25
Légumes secs	17	0,07	4	0,01	15	0,03	64	0,2	84	0,3
Cultures fourragères	237	0,11	60	0,20	175	0,46	140	0,45	197	0,72
Pomme de terre	18	0,07	19	0,06	25	0,06	33	0,1	294	1
Plasticulture	439	2,08	347	1,20	123	0,32	53	0,17	-	-
Oléiculture	0	-	1.563	5,41	1761	4,63	2.145	0,17	-	-
Agrumiculture	254	1,07	466	1,61	324	0,85	251	0,81	132	0,48
Viticulture	1.000	4,22	1.204	44,17	980	2,57	730	2,37	128	0,47
Arboriculture fruitière	3.361	14,21	3.314	11,48	3.119	8,20	2.691	8,15	758	2,8
Phoeniciculture	1.785	7,54	1.621	5,61	1.396	3,67	1.056	3,43	2.187	8,1
Irrigation	5.603	23,96	9.180	31,82	15.253	40,11	13.011	42,28	12.219	45,25
Lait	624	2,63	743	2,57	877	2,30	3	0,009	151	0,55
Valorisation	120	0,50	2.460	8,52	418	1,09	1192	3,87	790	2,9
Energie	95	0,40	81	0,28	-	-	1	3,24	157	0,58
Pépinière	208	0,87	42	1,45	1	0,002	0	-	1.972	7,3
Apiculture	951	4,02	366	1,49	385	1	38	0,001	672	2,48
Aviculture	83	0,35	21	0,07	4	0,01	0	-	222	0,8
Total	23.646	100	28.844	100	38.020	100	30.845	100	26.998	100

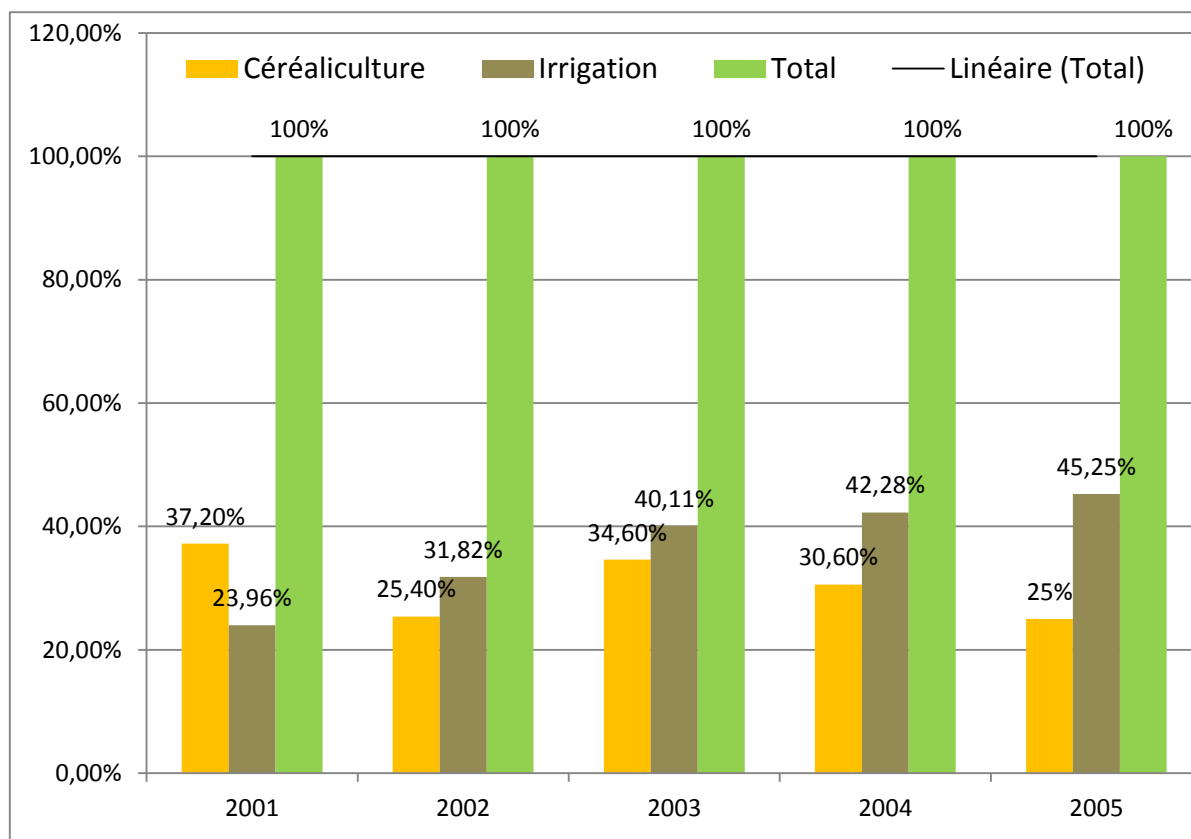
Source : MADR, cité par Bouri C., Les politiques de développement agricoles : le cas de l'Algérie, Thèse de Doctorat, Université d'Oran, 2010-2011, p 510.

Le tableau 27, nous renseigne sur le large éventail des filières subventionnées, passant de la céréaliculture à l'arboriculture à l'aviculture, etc. Au total, les données contenues dans ce tableau font ressortir la subvention de 17 filières agricoles. Cependant, l'importance de la subvention diffère d'une filière à une autre. A cet effet, parmi les principales filières ayant bénéficié des soutiens dans le cadre du FNRDA, on trouve comme première filière l'irrigation. Le montant qui lui a été consacré n'a cessé d'augmenter durant les trois premières années, passant de 5.603 millions de DA en 2001 à 9.180 en 2002 pour atteindre 15.253 millions de DA en 2003, ce qui représente, en termes relatifs, successivement, 23,96%, 31,82% et 40,11%. Même si pour les deux dernières années d'analyse le montant de la subvention a baissé dans l'absolu, en termes relatifs il a connu une progression, passant de 42.28% en 2004 à 45.25% en 2005. Cette situation est due à la volonté de l'Etat d'investir dans l'extension de la surface agricole irriguée avec l'introduction des techniques permettant

l'économie de l'eau, tel le financement des bassins d'accumulation pour pouvoir utiliser le goutte à goutte, l'acquisition des pompes, etc.

La deuxième filière qui a été fortement soutenue, durant toute cette période, est la céréaliculture avec un taux élevé, oscillant entre 25% et 37% du total des subventions (Figure 04). La troisième filière qui a connu un financement important est l'arboriculture avec un taux variant entre 14% à 8% pour les 4 premières années. Cela est justifié par le programme de reconversion ayant pour objectif de mieux utiliser la surface agricole, notamment dans les régions semi-arides, pour mieux utiliser les potentialités du pays.

Figure 04: L'importance des soutiens destinés à la céréaliculture et l'irrigation dans le FNRDA



Source : Constitué par nous même à partir des données, 2000-2005, contenues dans le tableau 27.

5.1.3. Analyse de l'évolution du FNRDA et de la valeur ajoutée agricole

Nous allons analyser, dans ce point, l'évolution de la valeur ajoutée agricole et la contribution des soutiens accordés.

Tableau 28: Evolution dotations FNRDA et la valeur Ajoutée agricole (U: millions DA)

Année	Valeur Ajoutée Agricole (1)	Montant des dotations FNRDA (2)	(2)/(1) en %
2000	346.171,40	9.400	2,71
2001	412.119,50	21.700	5,26
2002	417.225,20	25.800	6,18
2003	510.033,00	40.900	8,02
2004	561.000,00	40.000	7,06
2005	636.500,00	36.000	5,65

Source : MADR, cité par Bouri C, les politiques de développement agricoles : le cas de l'Algérie, Thèse de Doctorat, Université d'Oran, 2010-2011, p 512.

Les données du tableau 28 nous renseignent sur l'évolution de la valeur ajoutée agricole ainsi que la contribution de l'Etat dans le cadre du FNRDA. Nous constatons que la valeur ajoutée agricole est en progression continue, pour toute la période d'analyse, passant de 346.171 millions de DA en 2000 à 636.500 millions de DA en 2005, ce qui représente une progression de 83%. La part de la contribution de l'Etat à travers les soutiens accordés est passée de 2,71% en 2000 à 8,02% en 2003 pour baisser à 5,65% en 2005. En moyenne, la subvention est de l'ordre de 6,02 % pour toute la période. Il est important de signaler ici l'apport positif des subventions sur l'augmentation de la valeur ajoutée agricole.

5.2. Analyse des dépenses publiques du secteur agricole 2008-2019

L'analyse des lois de finances de la période 2008-2019, montre que les crédits de paiements octroyés pour le secteur de l'agriculture et de l'hydraulique représentent en moyenne annuelle 12,5% du total du budget de l'équipement entre 2008-2012. Ce taux élevé, témoigne de l'intérêt accordé par l'Etat à ces deux secteurs qui s'est traduit par cet important effort financier. Cependant, le taux moyen annuel a chuté à 6,77 % du total du budget de l'équipement pour la période 2014-2019. Cette baisse est justifiée par l'annulation de plusieurs projets programmés et la rigueur budgétaire, appliquée depuis 2014, suite à la chute des recettes pétrolières, induite par le recul des cours du pétrole.

Tableau 29 : Crédits de Paiement au secteur Agriculture-Hydraulique entre 2008-2019

Année	Crédits de paiements	Total du budget d'équipement	% du secteur agriculture et hydraulique
2008	308 559 000	2 304 892 500	13,38
2009	393 592 000	2 597 717 000	15,15
2010	335 592 000	3 022 861 000	11,10
2011	392 442 000	3 184 120 000	12,32
2012	301 257 000	2 820 416 581	10,60
2013	129 613 000	2 544 206 660	5,09
2014	203 520 500	2 941 714 210	6,91
2015	315 957 500	3 885 784 930	8,13
2016	271 432 500	3 176 848 234	8,54
2017	151 655 000	2 291 373 620	6,61
2018	157 775 000	4 043 316 025	3,90
2019	235 599 403	3 602 681 942	6,53

Source : MADR, cité par Bessaoud O., op. cité, p22.

Au terme de cette section, nous pouvons conclure que la relance du secteur agricole est devenue effective, par la politique de soutien entamée depuis 2000. Cette politique agricole élargie, par la suite au domaine rural et aux ressources humaines a nécessité une batterie d'instruments financiers, dont le FNRDA au début, était le plus important. Le volume financier consacré pour le secteur, durant la première décennie, était de l'ordre de 1284 milliards DA.

La part des crédits consacrés pour l'hydraulique et l'agriculture était de l'ordre de 12,50% en moyenne entre 2008-2012. Suite à la crise, survenue à partir de 2014, ce taux n'est que de 6,77% en moyenne entre 2014-2019. Enfin, l'adoption de la loi sur la concession, peut constituer une solution pour la stabilité du foncier agricole public, au regard des possibilités de partenariat ainsi que des garanties offertes pour solliciter le financement bancaire.

Section 2 : Amélioration des performances des filières de production agricole et persistance de la dépendance alimentaire

La mise en place des politiques agricoles, depuis l'an 2000, a permis l'apparition d'une dynamique dans le secteur agricole. Cette dynamique s'est concrétisée à travers la relance de l'investissement grâce aux soutiens apportés par les pouvoirs publics. L'étude de l'évolution des performances des principales filières de production, nous permettra d'avoir une appréciation de la politique entreprise. Néanmoins, la satisfaction des besoins nationaux en matière de l'alimentation est toujours dépendante, en partie, de l'importation. Cela nous amène, à nous intéresser à l'évolution des principaux indicateurs de celle-ci.

A cet effet, nous allons traiter dans cette section, en premier lieu, l'évolution de la performance des principales filières herbacées et, en deuxième lieu, l'évolution des filières d'arboricultures fruitières. En troisième lieu, nous allons évoquer l'évolution de l'agriculture saharienne. Et enfin, nous allons terminer par l'analyse de la balance commerciale et la place de la facture alimentaire dans l'ensemble des importations.

1. Analyse de quelques indicateurs de l'agriculture algérienne récente

Nous allons traiter dans ce point, l'extension des terres agricoles, l'application d'un nouveau référent réglementaire et de la place de l'agriculture dans l'économie.

1.1. Extension des terres, répartition des spéculations et irrigation

L'Algérie, ce vaste pays d'Afrique occupe la première place en termes de superficie. Néanmoins, les terres utilisées par l'agriculture ne représentent qu'une partie restreinte qui ne dépasse pas 1/5 de la superficie totale dans les meilleurs des cas.

Nous allons voir dans ce point l'évolution relative à la répartition de la superficie agricole entre l'année 2000 et l'année 2015.

Tableau 30 : Répartition des terres agricoles en Algérie par spéculations : 2000 - 2015

S A T	Spéculations			Superficie Ha	% (1)	% (2)	Superficie Ha	% (1)	% (2)
	S A U	Terres Labourables Cultures permanentes	Cultures herbacées	4 141 130	10,1		4 368 589	10,1	
			Terres au repos	3 521 290	8,6		3 093 664	7,1	
			Plantations fruitières	470 000	1,1		929 641	2,1	
			Vignobles	59 790	0,1		70 664	0,2	
			Prairies naturelles	35 230	0,1		25 468	0,1	
			Total SAU	8 227 440	20,1		8 488 027	19,6	
			Pacages et parcours	31 794 320	77,8		32 968 513	76,0	
			Terres improductives des exploitations agricoles	866 340	2,1		1 938 887	4,5	
			Total des terres utilisées par l'agriculture (S.A.T)	40 888 100	100	17,2	43 395 427	100	18,2
Autres Terres			Terres alfatières	2 949 000		1,2	2 475 485		1,0
			Terres forestières (bois, forêts, maquis.)	4 223 000		1,8	4 220 311		1,8
			Terres improductives non affectées à l'agriculture	190 114 000		79,8	188 083 050		79,0
			Total Superficie Territoriale	238 174 100		100	238 174 273		100
%⁽¹⁾: Pourcentages calculés par rapport à la superficie des terres utilisées par l'agriculture									
%⁽²⁾: Pourcentages calculés par rapport à la superficie territoriale									

Source : constitué par nous-même, d'après les données du MADR, B 2000 et B 2015.

La comparaison de la répartition des terres en Algérie entre l'année 2000 et l'année 2015, fait ressortir l'extension de la SAU de 260 587 Ha pendant la période, passant de 8,23 millions Ha à 8,49 millions Ha. Cette extension est le résultat d'application de plusieurs programmes : le programme à l'accession de la propriété foncière (APFA)²⁰ mis en vigueur en 1983, les aménagements de nouveaux périmètres irrigués conduits par la Générale des Concessions suite à l'application de la loi sur les concessions²¹ et récemment la création de nouvelles exploitations agricoles et d'élevage²², localisées plus particulièrement dans le sud du pays. Cependant, cette SAU ramenée au nombre d'habitants est en réduction continue,

²⁰ La loi n° 83-18 relative à l'accession à la propriété foncière agricole (APFA).

²¹ Décret exécutif n° 97-483, fixant les modalités, charges et conditions de la concession de parcelles de terre du domaine privé de l'Etat. Un dispositif de soutien public est appliqué, permettant la mobilisation de l'eau, l'alimentation en énergie électrique, le désenclavement des périmètres par l'ouverture des accès, la mise en valeur des terres au dinar symbolique pendant la durée fixée au concessionnaire pour terminer le programme de mise en valeur projeté.

²² Circulaire interministérielle du 23/02/2011.

puisque'elle était de l'ordre de 0,32 Ha/Habitant en 1995 et elle n'est que de 0,21 Ha/Habitant en 2015, ce qui constitue un recul très important.

La répartition des terres agricoles est dominée par les grandes cultures, en particulier les céréales. Le système extensif est toujours le plus répandu, nécessitant de laisser des terres au repos « la jachère », une année sur deux ou une année sur trois, en raison de la faible pluviométrie. La jachère est passée de 3,52 millions Ha représentant 42% de la SAU en 2000 à 3,09 millions Ha en 2015 représentant 36% de la SAU. Le système grandes cultures/ jachère concentre 93% de la SAU en 2000 et 87% en 2015. Souvent ce système est associé à l'élevage, mais aussi les conditions de sol et de climat favorisent le maintien d'un système extensif de culture.²³

La superficie réservée pour l'arboriculture, constituée principalement d'oliviers, palmiers dattiers et des plantations fruitières a doublé passant de 529 790 Ha représentant 6,4% de la SAU en 2000 à plus de 1 million Ha représentant 11,78 % en 2015. Les cultures maraîchères couvrent 268 000 Ha en 2000 (3,3 % de la SAU) et sont de l'ordre de 431 151Ha (4,8%).

Par ailleurs, les efforts déployés dans le domaine de la mobilisation des ressources en eau ont permis l'extension de la superficie irriguée. La mobilisation a concerné la réalisation des nappes et forages dans le sud mais aussi la réalisation d'infrastructures (barrages) dans le nord. A cet effet, le nombre de barrages est passé de 44 avec une capacité de mobilisation de l'ordre de 3,3 milliards M³ en 1994 à près de 100 barrages en 2016 permettant une mobilisation de plus de 12 milliards de M³. Le secteur agricole est le principal utilisateur des eaux des barrages avec plus de 6 milliards M³ utilisés.

Les céréales dominent dans les zones arides et semi-arides. A cet effet, les principales zones de production sont :²³

- 1) - La zone semi-aride des plaines telliennes dont la pluviométrie est comprise entre 350 et 500 mm mais avec une distribution irrégulière (Constantine, Bouira, Médéa, Tlemcen, Mila, Souk Ahras, AïnDefla, Chlef, AïnTémouchent, Relizane, Sidi Bel-Abbès) ;
- 2)- La zone sub-aride des Hauts-Plateaux, caractérisée par une faible pluviométrie (200-350 mm) et un système à prédominance agro-pastorale avec des altitudes supérieures à 1 000m (Tissemsilt, Tiaret, Sétif, Saïda, Oum El-Bouaghi, Bordj Bou-Arréridj) ;
- 3)- La zone humide et sub-humide des régions littorales et sub-littorales au centre-est du pays (Tipasa, Skikda, Guelma, El Tarf, Béjaïa, Tizi Ouzou, Annaba), dont la pluviométrie est supérieure à 600 mm et, relativement, bien distribuée.
- 4)- La région du Sud avec les périmètres irrigués et les cultures oasiennes.

Sur le plan financier, un volume de 30 milliards de dollars est investi dans le secteur de l'hydraulique agricole par les pouvoirs publics et les investisseurs privés. Les investissements dans l'hydraulique ont concentré plus de la moitié des investissements consentis au secteur agricole²⁴.

Ces efforts dans le domaine de la mise en valeur des terres et de la mobilisation des ressources en eaux, ont multiplié la superficie irriguée par 3,7, ces deux dernières décennies. Celles-ci, sont passées de 350 000 Ha en 2000 à presque 1 million Ha en 2008 et à plus de 1,3 million en 2018, représentant plus de 15% de la SAU. L'agriculture irriguée a permis, d'une part, de réduire la vulnérabilité au climat et, d'autre part l'introduction des modes de production intensifs des terres.

1.2. L'application d'un nouveau cadre juridique pour le foncier agricole

Le secteur agricole s'est doté de deux lois dans le cadre d'adaptation du secteur agricole aux exigences de la période d'économie de marché. Deux lois sont promulguées. La première porte sur l'orientation agricole et la deuxième concerne l'application de système de concession dans le foncier agricole relevant du domaine privé de l'Etat.

1.2.1. La loi d'orientation agricole n°8-16 du 03 août 2008

La loi d'orientation agricole est venue pour apporter des nouvelles orientations pour l'agriculture algérienne, en remédiant aux déséquilibres constatés notamment dans les modes d'exploitation. Ces objectifs fondamentaux consistent en la recherche de :l'amélioration de la sécurité alimentaire par la production, la mise en place d'un cadre législatif adéquat favorisant une agriculture viable sur le plan économique et social et sur le plan écologique durable, la maîtrise de l'organisation et des instruments d'encadrement du secteur, la poursuite des soutiens publics adaptés au développement agricole, le renforcement de l'approche participative

²⁴ OMARI C., et al., « L'agriculture algérienne face aux défis alimentaires » Trajectoire historique et perspectives, Revue Tiers Monde n° 210, Editions de la Sorbonne, 2012.

encourageant l'adhésion volontaire des partenaires aux efforts de l'Etat, etc.²⁵

Dans le domaine du foncier, cette loi est venue pour consolider les principes énoncés par la loi d'orientation foncière de 1990. Les objectifs arrêtés concernent : la préservation et la valorisation du patrimoine foncier par la précision de l'organisation et du mode d'exploitation des terres agricoles, l'extension des terres par la mise en valeur et la réorganisation du foncier agricole, l'encouragement des opérations de remembrement pour l'amélioration de la structure des exploitations agricoles et cela pour faire face au problème du morcellement de la propriété agricole en Algérie.

Par ailleurs, des instruments sont prévus pour la concrétisation des objectifs recherchés. Ces instruments portent essentiellement sur : la dotation nécessaire en moyens financiers, la réhabilitation et le soutien des fermes pilotes, l'encouragement de l'emploi des jeunes, l'extension des terres par leur mise en valeur, la promotion de la politique participative, la régulation des produits agricoles, la mise en place des mécanismes réglementaires favorisant les investissements, la précision de l'organisation foncière et la définition d'un mode approprié d'exploitation des terres agricoles, etc.

1.2.2. La concession : promulgation de la loi n° 10-03 du 18 août 2010

L'adoption de la loi n° 10-03 du 18 août 2010, fixant les conditions et les modalités d'exploitation des terres agricoles du domaine privé de l'Etat, est venue pour compléter la loi d'orientation foncière, qui a retenu déjà la concession comme mode d'exploitation. Cette loi est venue, aussi pour mettre fin à l'application de la loi 87/19, qui a généré longuement une situation du statu quo.

Les terres agricoles sont préservées comme propriété pérenne de l'Etat et leur exploitation devant se faire sous le régime exclusif de la concession pour une période de 40 ans renouvelable, en contrepartie d'une redevance

²⁵Les idées contenues dans ce paragraphe sont inspirées de Baouche F., l'évolution du foncier agricole en Algérie à travers les réformes, Thèse de Doctorat, Faculté de Droit et des Sciences Sociales, Université de Poitiers, France, 2014, pp.119-138.

payée au trésor public. Par contre, comme élément nouveau, le droit de concession confère un **droit réel immobilier susceptible d'hypothèque** auprès des organismes de crédit. Cette disposition est venue comme réponse au manque de financement, qui a lourdement pénalisé les exploitations pour faute de garantie pouvant faire l'objet d'hypothèque. La conversion du droit de jouissance perpétuelle en droit de concession est établie par l'administration des domaines. Le dépôt de la demande de reconversion des anciens attributaires est fait auprès de l'Office National des Terres Agricoles (ONTA). Un acte de concession est établi pour chaque exploitant dans l'indivision et à parts égales.

L'introduction du **partenariat** pour l'exploitation des terres concédées, constitue un autre élément nouveau de cette loi. Dans son article 21, elle stipule que « l'exploitation agricole peut conclure tout accord de partenariat, sous peine de nullité, par acte authentique publié, avec des personnes physiques de nationalité algériennes ou morales de droit algérien dont la totalité des actionnaires est de nationalité algérienne.. ». Donc, les détenteurs de capitaux et moyens techniques, peuvent investir dans ces exploitations, en préservant tout de même, le caractère agricole de la concession.

Les fermes pilotes sont concernées par l'exploitation et la gestion dans le cadre du partenariat. Le partenariat, dans ces fermes, est envisagé comme facteur pouvant apporter une dynamique qui favorisera la création des conditions nécessaires pour le développement du secteur agricole. En plus du partenariat public/privé national, la possibilité d'élargir le partenariat avec les investisseurs étrangers est permise dans le cadre des dispositions législatives en vigueur²⁶, particulièrement le respect de la règle 51/49 qui sera appliquée aux investisseurs étrangers.

1.3. La place de l'agriculture dans l'économie

Dans ce point, il sera question de voir la place du secteur agricole dans l'économie. Ainsi, nous allons aborder l'évolution de la valeur ajoutée et

²⁶ Notamment la loi de finance complémentaire de 2009 qui a institué la règle de majorité (51%) pour le partenaire algérien.

sa place dans le PIB. Ensuite, nous nous intéresserons à l'analyse de la croissance de la production agricole et de l'emploi dans le secteur agricole.

1.3.1. La valeur ajoutée agricole : évolution et place dans le PIB

La valeur ajoutée agricole constitue un indicateur principal de l'analyse de l'évolution du secteur agricole. Pour ce faire, nous avons procédé à l'analyse de la valeur ajoutée pour ces deux dernières décennies, 2000-2019, et ensuite sa place dans le PIB.

La valeur ajoutée agricole a connu une évolution continue, pendant cette période comme le montre le tableau 34, passant de 322 milliards DA en 2000 à 3482 milliards DA en 2019. Ce qui signifie que la valeur ajoutée s'est multipliée par 10 en l'espace de deux décennies et le taux de croissance moyen de celle-ci est de 5%. Néanmoins, l'analyse montre que des fluctuations, même positives, sont enregistrées où des pics sont réalisés entre 2010 et 2012, passant successivement de 1362 milliards DA à 2223 milliards DA. Au moment où une faible évolution est enregistrée entre 2015 et 2017, passant 2914 milliards DA à seulement 3060 Milliards DA.

Tableau 31 : Evolution de la valeur ajoutée du secteur agricole 2000-2017. Unité : Milliard de DA

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Montant	322,1	411	475	496	511	524,2	547,7			
Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Montant	1362,5	1696,4	2223,1	2555,5	2761,4	2914,1	2976,4	3060	3281,8	3482

Source : Données du MADR (Rapport sur la situation agricole 2000-2006) et données de la DSASI.

Par ailleurs, la part de la valeur ajoutée agricole dans le PIB, est passée de 8,4% en 2000 à 12,4% en 2019 comme est illustré dans le tableau 35. En revanche, l'analyse de l'évolution de la valeur ajoutée pendant cette période a révélé l'existence de trois étapes distinctes entre ces deux dates. La première, débute de 2000 à 2004, dans laquelle la valeur ajoutée était autour de 9% par année. Néanmoins, à partir de 2005 à 2012, nous avons enregistré une baisse sensible dans la place de la valeur ajoutée. Ce recul est le résultat de l'amélioration de la fiscalité pétrolière, produite à son tour de l'augmentation très importante des cours sur marché international. Enfin, la dernière étape coïncide avec le recul des recettes pétrolières de 2014 jusqu'à 2019. La part de la valeur ajoutée est en nette progression, passant

de moins de 10% à plus de 12 % par année. Et la place du secteur agricole est passée de la quatrième place à la troisième place (la première et la deuxième place sont occupées par les hydrocarbures et les services).

Tableau 32 : Evolution de la part de valeur ajoutée agricole dans le PIB 2000-2017

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
%	8,4	9,75	9,22	9,81	9,44	7,69	7,54	7,57	6,59	9,34
Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
%	8,47	8,11	8,77	9,85	10,29	11,58	12,21	12,27	12,3	12,4

Source : Données du MADR (Rapport sur la situation agricole 2000-2006) et données de la DSASI.

1.3.2. Croissance de la production agricole et de l'emploi agricole

La croissance de la production agricole est positive durant toute la période passant de 3,82 % en 2000 à 6,1 % en 2019. Cependant, la caractéristique la plus importante est les variations, parfois très sensibles, enregistrées d'une année à une autre. A titre d'exemple, l'année 2010 le taux de croissance était de l'ordre de 4,1% et l'année d'après a enregistré un taux de 11,6%, ce qui signifie que le taux de croissance a plus que doublé. Le cas similaire s'est produit inversement pour l'année 2013 et 2014, où le taux de croissance est passé de 8,2 % à seulement 2,5 %. Ces fluctuations sont le résultat des conditions climatiques, favorables ou défavorables, selon le cas. La filière céréaliculture est la plus soumise à ces fluctuations. Le tableau 33, précise l'évolution de la production agricole en Algérie de puis 2000.

Tableau 33 : Taux de croissance de la production agricole 2000-2017.

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
%	3,82	3,01	5,61	7,20	4,30	5,91	7,69			
Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
%	4,9	11,6	7,2	8,2	2,5	6	1,8	1	3,25	6,1

Source : Données du MADR (Rapport sur la situation agricole 2000-2006) et données de la DSASI.

En revanche, l'emploi dans le secteur a connu une évolution sensible de 2000 à 2006. Cette croissance positive est boostée par la concrétisation des programmes diversifiés du PNDAR²⁷.

²⁷ Le rapport sur la situation du secteur agricole donne des détails sur la répartition de l'emploi par programme.

Tableau 34: Evolution de l'emploi dans le secteur agricole 2000-2018 (en milliers)

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Nombre		1 300		1 400	1 600	1 400	1 600	1 200	1 300	1 130
Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre	1 200	1 030	912	1,14	813	917	949	928		

Source : Données du MADR (Rapport sur la situation agricole 2000-2006) et données de la DSASI.

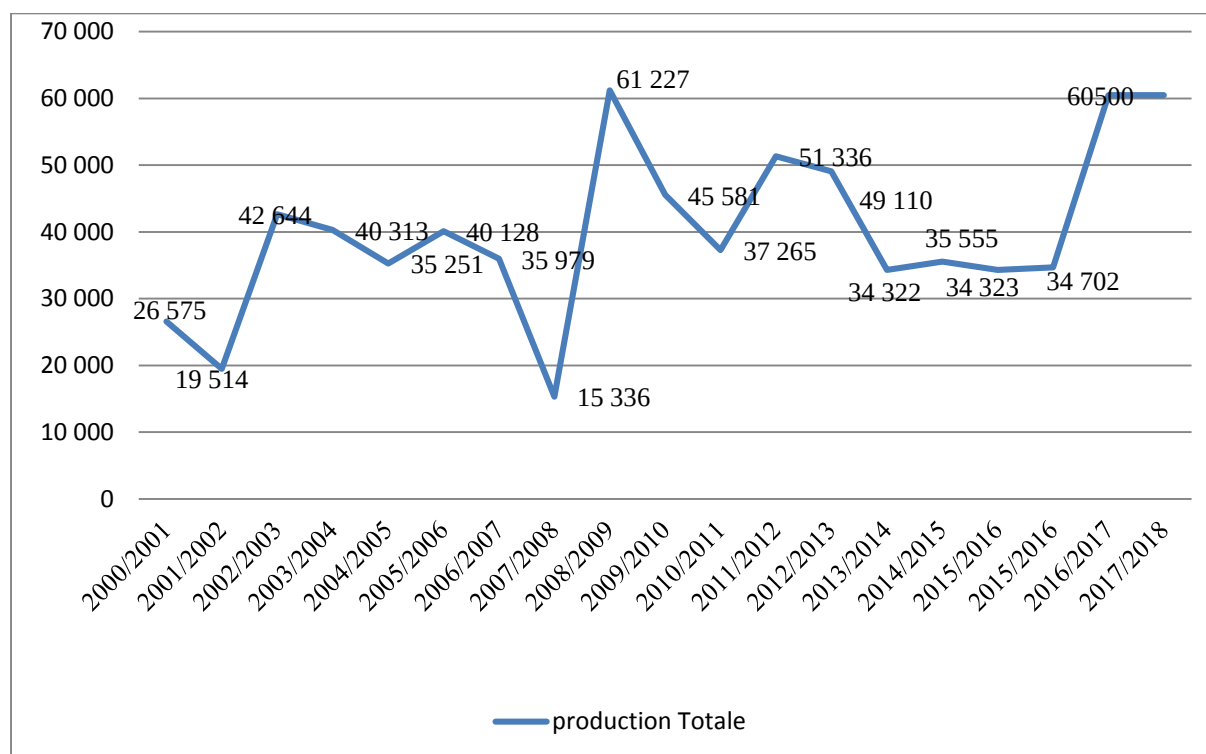
2. Evolution de la performance des principales filières herbacées

Nous allons revenir dans ce point à l'analyse des principales filières de production agricoles. Nous allons traiter particulièrement, la production céréalière, la production laitière, la production maraîchère, la production des cultures industrielles, la production des cultures fourragères, la production des cultures fruitières ainsi que les légumes secs.

2.1. Evolution de la filière céréaliculture

Nous accordons un regard particulier sur l'évolution de la production, de la superficie cultivée ainsi que les rendements enregistrés. Les données y afférents sont retracées dans la figure 05.

Figure 05: Evolution de la production céréalière 2000-2018 en 1000 Qx



Source : Réalisé par nous-mêmes à partir des données du MADR, série B, 2000 à 2018 (tableau 01 de l'annexe 01).

La filière céréaliculture constitue une filière stratégique, au regard de sa mission consistant à produire l'alimentation de base pour la population. De ce fait, elle occupe une surface agricole très importante²⁸ ou la moitié des exploitations agricoles (700 000)²⁹ exercent cette culture. Sur le plan de la politique agricole, elle est au centre des préoccupations des pouvoirs publics. Cet intérêt s'est traduit par des financements multiples : crédits bancaires et soutiens publics, favorisant une production en intensive. Durant la première décennie 2000 plus de 30%, en moyenne annuelle de subventions dans le cadre du FNRDA, lui sont accordées.

La production totale des céréales a progressé passant de 26,57 millions de quintaux en 2000 à 35,98 millions de quintaux en 2007 pour atteindre 61.23 millions de quintaux en 2009. Cependant, l'année 2008 est caractérisée par une production médiocre de l'ordre de 15,34 millions de quintaux. La moyenne décennale pour 2000 était de l'ordre de 36,26 millions de quintaux. Alors que la superficie cultivée en moyenne était de l'ordre de 2,56 millions d'hectare, ce qui nous donne un rendement moyen annuel décennal de 16,11 Qx /Ha. Durant la deuxième décennie, la production est passée de 45,8 millions de quintaux en 2010 à 51,4 millions de quintaux en 2012 et une production record de 60,5 millions de quintaux en 2018. Ces résultats nous donnent une production moyenne annuelle de 44 millions de quintaux et une superficie moyenne de 2,8 millions Ha et un rendement moyen de 17 Qx/Ha. Nous pouvons déduire que les indicateurs de la céréaliculture sont améliorés comparativement aux décennies précédentes. A titre d'exemple, la production moyenne durant la décennie 1990 était de l'ordre de 2,25 millions de quintaux. Elle est passée à 36,26 millions de quintaux durant la première décennie 2000 et enfin elle a atteint 44 millions de quintaux lors de la dernière décennie. En ce qui concerne les rendements, une nette évolution est enregistrée passant de moins de 10 Qx/Ha durant la décennie 1990 à 16 Qx/Ha durant la décennie 2000-2010 et 18Qx/ Ha

²⁸ Les terres réservées annuellement à la céréaliculture s'élèvent à plus de 1/3 de la SAU et si on lui rajoute 1/3 des terres laissées en jachère qui lui associé, la surface augmentera jusqu'à 2/3 de la SAU.

²⁹Bessaoud O., Rapport sur la sécurité alimentaire en Algérie, Selon les données avancées dans le rapport établi par

durant la dernière décennie. En l'espace de 20 ans les rendements ont presque doublé, ce qui dénote l'effort déployé pour atteindre ces résultats.

Ces efforts sont matérialisés par plusieurs mesures en faveur des céréaliculteurs tels que les crédits fournisseurs pour l'acquisition des semences, engrais et produits phytosanitaires. En outre, d'autres mesures sont instaurées : les crédits de campagne sans intérêt sont instaurés à partir de 2010 « Rfig », les engrais sont subventionnés à hauteur de 20%, exonération de la TVA en faveur des produits phytosanitaires et la disponibilité des semences certifiées...

Un autre volet est pris en charge ces dernières années dans la politique agricole, il concerne l'extension de la superficie en irriguée, irrigation d'appoint. La superficie en irriguée pour la céréaliculture et en nette extension. Elle est passée de 60 240 Ha en 1999 à 95 536 Ha en 2004 ; celle-ci a atteint successivement 81 861 Ha et 90 428 Ha l'année 2006 et 2009³⁰. Enfin, la politique des prix appliqués ces dernières années (alignement des prix locaux sur les prix appliqués sur le marché mondial) encourage les professionnels à opter pour ce créneau.

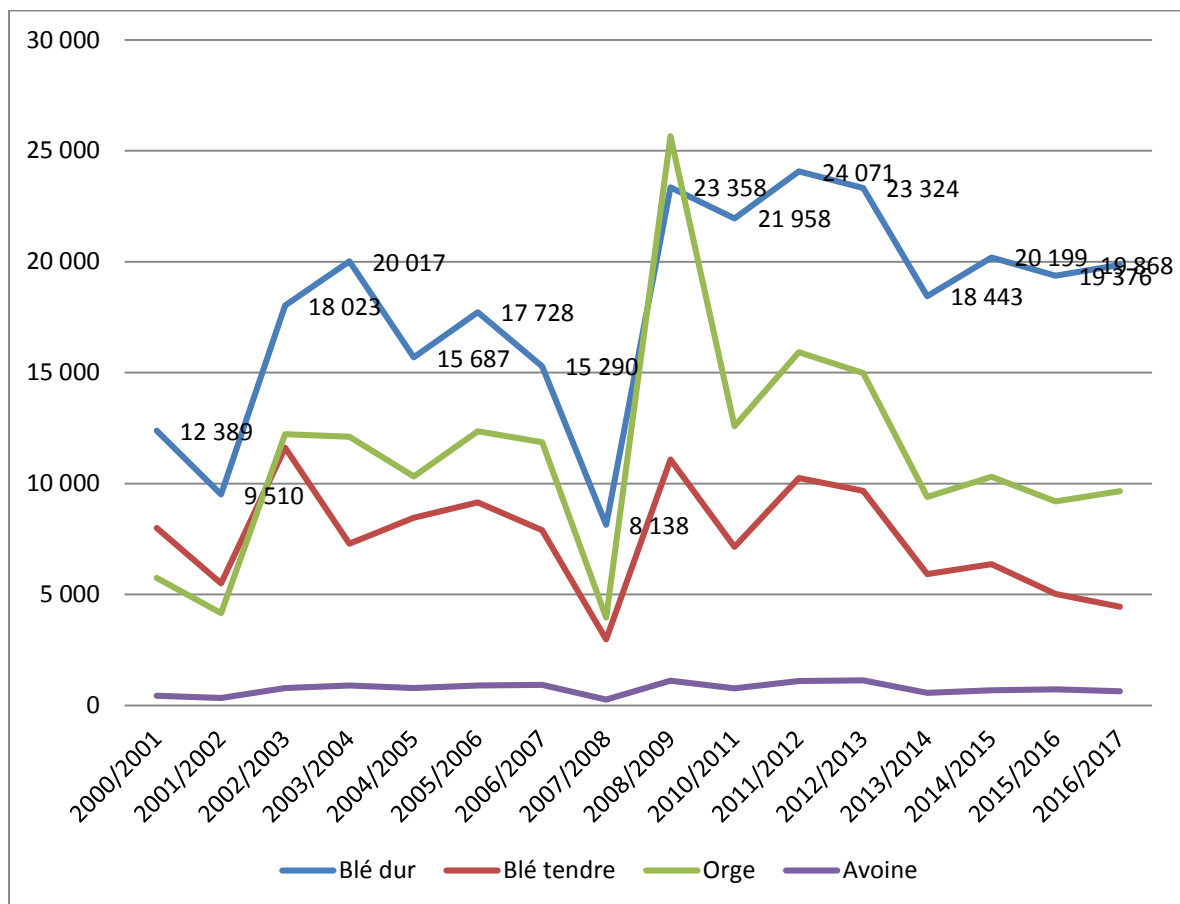
Cependant, des fluctuations dans la production et même dans les rendements persistent. A titre d'exemple, l'année 2008 est marquée par un rendement de 10,3 Qx/Ha et une production de 15,4 millions de quintaux, ce qui la place au plus bas de l'échelle durant toute la période d'analyse. En parallèle, l'année 2009, a connu une production record de 61,2 millions de quintaux et un rendement de 19,30 Qx/H. Cela ne peut être expliqué que par la persistance des facteurs naturels, particulièrement la pluviométrie et sa répartition dans l'année, dans la détermination d'une bonne ou mauvaise récolte. L'atténuation de ces fortes variations passe indéniablement par extension davantage de la surface irriguée.

Après avoir traité d'une manière globale l'évolution de la production céréalière, la superficie et les rendements, nous allons accorder un regard

³⁰D'après les statistiques du MADR 2015, cité par Bessaoud O., Op.cité, p..

attentif en ce qui concerne l'évolution de la production céréalière par espèces. Cette dernière est retracée dans la figure 06.

Graph 06: Répartition de la production par espèces céréalière (Unité : 1000 Qx)



Source: Réalisé par nous-mêmes à partir des données du MADR, série B, 2000 à 2015 (Tableau 02, l'annexe 01)

L'analyse des données contenues dans la figure ci-dessus, montre clairement que la première espèce cultivée en Algérie est le blé dur, et cela pour toute la période d'analyse, à l'exception de l'année 2010 où l'orge est placée à la première place avec 42% de la production. La part du blé dur, varie d'une année à une autre. En 2001 elle représentait 47% et en 2007 elle représentait 42% et en 2015, elle était de l'ordre de 57%. L'évolution est devenue plus significative avec le temps. Les raisons pouvant expliquer cette situation, sont liées aux conditions agro-climatiques et les vocations construites au fil du temps dans les différentes régions du pays ainsi que les politiques différenciées de soutien des prix.³¹

³¹ La crise de 2008 a favorisé l'apparition d'une politique qui aligné les prix au niveau interne sur les prix du marché mondial. A ce titre le blé dur a connu une revalorisation

2.2. Les Cultures maraichères

Les cultures maraichères ont connu une progression très significative sur le plan des superficies cultivées, des rendements ainsi que la production comme le montre le tableau 35. En effet, la superficie a presque doublé passant de 277,4 mille Ha en 2001 à 511 mille Ha en 2015. La même tendance est observée au niveau des rendements. Ces derniers sont en progression passant de 121,2 Qx/Ha en 2001 à 244 Qx/Ha en 2015, cela est dû à la réussite de l'intensification dans ce domaine. Le constat est nettement meilleur au niveau de la production qui est passée de 33,6 millions Qx en 2001 à 95,7 millions Qx en 2011 pour 124,7 millions Qx en 2015, enregistrant ainsi un accroissement de 270%. Les facteurs qui sont à l'origine de ces performances sont liés à ce que nous avons évoqué précédemment (superficie et rendement) et l'extension de la superficie en irriguée. Le développement de l'agriculture saharienne³² constitue un autre facteur de réussite.

Tableau 35: Evolution de la filière des cultures maraichères : superficie cultivée, production et rendements (Unité : quantité : 1000 Qx, superficie : Ha).

Année	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Superficie	277 400	290 690	320 100	345 558	363 030	372 096	353 992	363 549
Production	33 622	38 374	49 089	54 800	59 266	59 292	55 243	60 681
rendement	121,2	132,0	153,4	158,6	163,3	159,3	156,1	166,9
Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Superficie	393 594	429 417	449 258	468 262	505 615	499 103	511 018	512
Production	72 913	86 405	95 692	104 023	118 665	122 978	124 693	130 827
rendement	185,2	201,2	213,0	222,1	234,7	246,4	244,0	255,9

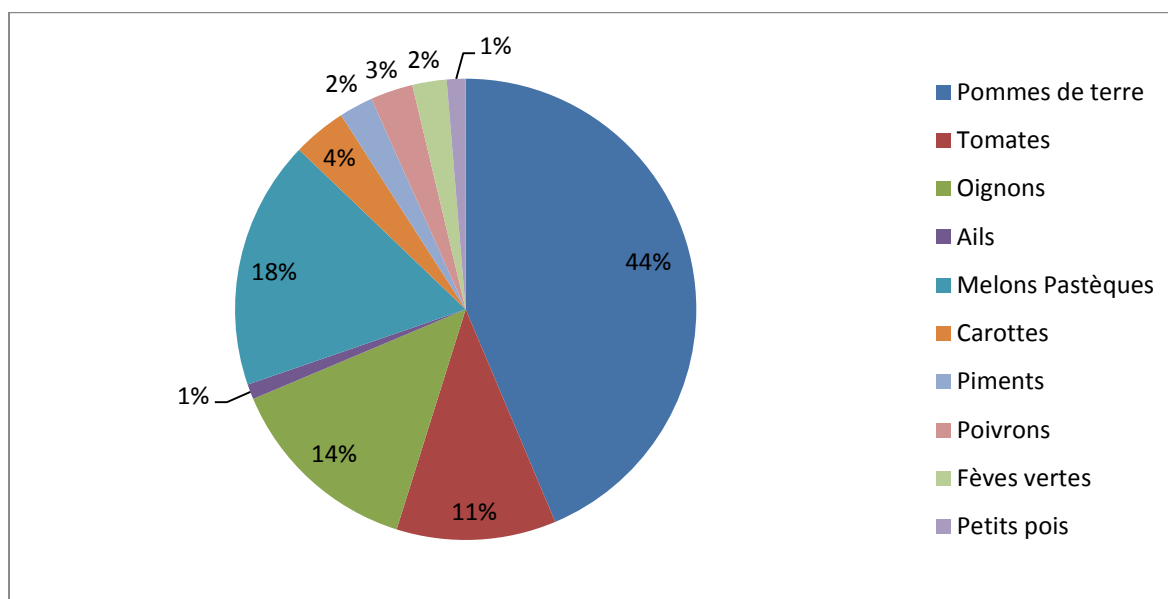
Source : Réalisé par nous- même à partir des données du MADR, série B, 2000 à 2015

Par ailleurs, les cultures maraichères sont composées de plusieurs espèces, tomates, oignons, ails, melons et pastèques. Néanmoins la pomme de terre constitue la culture la plus importante. Le graphique 07 illustre, pour l'année 2015, la part de chaque espèce des cultures maraichères.

sensible, passant de 2100DA/ql à 4500DA/ql, le blé tendre est passé de 1 950 DA/ql à 3500DA/ql et l'orge son prix est passé à 2500 DA/ql.

³²Les principales réalisations seront traitées dans un point à part.

Graphique 07 : Répartition des espèces maraichères par production en 2015



Source : constitué à base des données du tableau de l'annexe.

La pomme de terre est considérée comme un produit de large consommation, ce qui explique son évolution positive durant la période considérée. A cet effet, son importance dans la structure des produits maraichers ne cesse de prendre de l'ampleur. En termes de production elle a connu une augmentation très importante. Celle-ci est passée de 9,6 millions de quintaux en 2001 à 49,3 en 2013 et enfin 45,3 en 2015. Le taux d'accroissement enregistré durant la période est de 375%. La part relative de la pomme de terre dans le total des productions maraichères a enregistré aussi une amélioration. Pour preuve en 2001, la pomme de terre représente 29% dans le total des cultures maraichères et en 2015 celle-ci représente 44%. Ces résultats positifs sont le fruit de l'encouragement de l'Etat particulièrement en ce qui concerne : la réalisation des chambres froides pour stockage, la protection des revenus des agriculteurs par l'introduction de « syrpalac » et le soutien apporté pour l'agriculture saharienne. Tout de même, des contraintes persistent dans le domaine de la production. Ces contraintes de taille sont liées à l'importation de la « semence élite ». La quantité importée annuellement varie, selon les années, de 1 200 tonnes à 1 500 tonnes. En outre, les variétés potagères dont

« spunta » sont les plus utilisées, elles sont sensibles aux maladies et au stockage prolongé³³.

Tableau 36: évolution de la filière pommes de terre: superficie cultivée, production et rendements (Unité : quantité : 1000 Qx, superficie : Ha)

Année	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Superficie	65 790	72 560	88 660	93 144	99 717	98 825	79 339	91 841
Production	9 672	13 335	18799	18 963	21 566	21 810	15 069	21 711
rendement	147	183,8	212	203,6	216,3	220,7	189,9	236,4
Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Superficie	105 121	121 996	131 903	138 666	162 707	156 176	153 313	156 308
Production	26 361	33 003	38 622	42 195	49 280	46 735	45 396	47 597
rendement	250,8	270,5	292,8	304,3	302,9	299,2	296,1	304,5

Source : Réalisé par nous-mêmes à partir des données du MADR, série B, 2000 à 2015.

2.3. Les Cultures industrielles

Les cultures industrielles ont enregistré une forte régression sur le plan de la superficie cultivée, particulièrement depuis 2005. Le fait marquant est constaté entre 2004 à 2006 où la superficie est passée de presque 40 mille Ha à 20 mille Ha. Cette situation est liée à la non prise en charge des contraintes liées à cette filière. Par contre en terme de production la situation est nettement meilleure comparativement au début de période. La production est passée de 3,5 millions en 2001 à 13,3 millions en 2015, ce qui constitue une évolution de l'ordre de 280%. Ces résultats sont le fruit de l'amélioration des rendements qui sont passés de 132, Qx/Ha en 2001 à 408,4Qx/Ha en 2015.

Tableau 37:Evolution de la filière des cultures industrielles : superficie cultivée, production et rendements (Unité : quantité : 1000 Qx, superficie : Ha)

Année	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Superficie	35 760	35 720	37 920	39 164	31 274	20 555	20 590	27 468
Production	4 749	4 291	4 441	5 982	5 246	2 628	2 689	5 288
rendement	132,8	120,1	117,1	152,7	167,7	127,8	130,6	192,5
Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Superficie	21 219	25 814	27 509	27 402	25 792	28 472	32 562	
Production	4 000	7 777	7 237	8 759	9 380	8 759	13 300	
rendement	188,5	301,3	263,1	319,6	363,7	319,6	408,4	

Source : Réalisé par nous- même à partir des données du MADR, série B, 2000 à 2015.

2.4. Les Légumes secs

La filière des légumes secs a enregistré une extension de la superficie cultivée chaque année. Celle-ci, est passée de moins de 60 mille Ha en 2001

³³ Selon l'observatoire des filières, INRA 2015, citée par Bessaoud O.,op. cité, p..

à plus de 85mille Ha en 2015 selon les données du tableau 4. Quant à la production, elle est passée, successivement, de 384 mille Qx à 874Qx, entre 2001 et 2015. A cet effet, la production a réalisé une augmentation de l'ordre de 127% entre les deux dates précitées. Les variétés cultivées sont en premier lieu les fèves-féveroles, suivies de pois chiche, pois secs et les lentilles.

Tableau 38 : évolution de la filière des légumes secs: superficie cultivée, production et rendements (Unité : quantité : 1000 Qx, superficie : Ha)

Année	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Superficie	59 470	62 160	68 010	72 063	69 240	66 866	63 510	61 211
Production	384	435	578	580	471	441	501	402
rendement	6,5	7,0	8,5	8,0	6,8	6,6	7,9	6,6
Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Superficie	67 448	74 220	87 296	85 295	84 993	90 507	85 068	77 406
Production	643	724	788	843	958	937	874	773
rendement	9,5	9,7	9,0	9,9	11,3	10,4	10,3	10,0

Source : Réalisé par nous- même à partir des données du MADR, série B, 2000 à 2016.

3. Evolution des filières d'arboricultures fruitières

Nous allons revenir dans ce point à l'analyse des principales filières arboricoles telles que : les agrumes, la viticulture, les cultures fruitières (espèces à noyaux et pépins).

3.1. La filière Agrumiculture

La filière agrumicole a connu une nette progression durant la période d'analyse, et ce sur le plan de la superficie plantée, de la production ainsi que les rendements. La superficie plantée est passée progressivement de 48 640Ha en 2001 à 64 016 Ha en 2008 ce qui constitue une augmentation de 1/3 par rapport à la première année, pour atteindre un seuil maximum de 65 353 Ha en 2012. Par la suite, une régression est enregistrée à partir de 2013, qui pourraient s'expliquer par l'arrachage des anciens vergers. Par ailleurs, la production des agrumes a connu une augmentation très importante, passant de 4,7 millions au début de période à 11 millions en 2011 ce qui représente une augmentation de 134% pour atteindre 13,4 millions en 2015, ce qui signifie qu'en l'espace de 15 ans la production est multipliée presque par 3. Cette augmentation trouve son explication dans

l'amélioration des rendements au fil des années, grâce aux efforts d'intensification déployés dans ce domaine. Les rendements sont doublés passant de 112,8 Qx/Ha en 2001 à 223,9 Qx/Ha en 2015.

Les vergers agrumicoles en Algérie sont composés de plusieurs espèces : oranges, clémentines, mandarines, citrons et pomélos. Cependant, les oranges composées de foisonnement de variétés, constituent la part la plus importante (presque $\frac{3}{4}$ de la superficie plantée et de la production) de la filière agrumicole. A titre d'exemple, en 2003 les oranges occupent une superficie de 40 100 Ha et une production de 3,9 millions Qx et en 2013, la superficie consacrée pour les différentes variétés des oranges est estimée à 47 589 Ha et la production était de l'ordre de 8,9 millions Qx.

Tableau 39 : Evolution de la filière agrumicole 2000-2016 : superficie plantée, production et rendements (Unité : quantité : 1000 Qx, superficie : Ha)

Année	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Superficie	48 640	52 710	56 640	59 368	62 126	62 902	63 296	64 016
Production	4 700	5 195	5 599	6 091	6 274	6 804	6 895	6 974
rendement	112,8	122,9	130,4		142,6	148,4	144,9	139,4
Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Superficie	63 589	63 825	64 124	65 353	64 771	59 151	59 943	65 974
Production	8 445	7 881	11 068	10 878	12 049	12 710	13 420	12 032
rendement	167,0	146,0	200,4	190,3	209,6	214,9	223,9	206,4

Source : Réalisé par nous- même à partir des données du MADR, série B, 2000 à 2016.

3.2. La filière Viticulture

La filière viticulture sur le plan de la superficie plantée a connu deux périodes distinctes. La première s'étale de 2001 à 2005, marquée par l'extension rapide passant de 68,5 mille Ha à plus de 100 mille Ha, enregistrant ainsi une progression de 1/3 en l'espace de 5 ans, et cela grâce aux mesures favorisant cette culture au début de période. La deuxième période allant de 2006 à 2015, quant à elle est marquée par une régression continue passant ainsi de 97 mille Ha à moins de 66 mille Ha. Cette régression pourrait s'expliquer par l'exclusion de la filière, des subventions publiques à partir de 2007 et le coût élevé de l'entretien des vergers ce qui engendre une faible rentabilité, particulièrement pour la vigne de cuve ou le

problème de commercialisation s'est posé avec l'Office National de Commercialisation des Vins³⁴(ONCV).

Cependant, sur le plan de la production une amélioration progressive est constatée, passant de moins de 2 millions de Qx en 2001 à 5,6 millions en 2015, ce qui nous donne une progression moyenne annuelle de 13% pour toute la période. Ces résultats sont le fruit de l'amélioration des rendements qui sont passés de 29,3 Qx/Ha en 2001 à 86,1 Qx/Ha en 2015 enregistrant ainsi un accroissement de presque 200% sur la période considérée. L'effort de l'intensification notamment l'introduction de pergola³⁵ comme technique de production.

Tableau 40: Evolution de la filière viticulture 2000-2016 : superficie plantée, Production et rendements (Unité : quantité : 1000 Qx, superficie : Ha)

Année	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Superficie	68 540	79 990	94 025	97 696	100 202	97 063	91 930	86 665
Production	1 962	2 344	2 780	2 839	3 340	3 980	2 500	4 020
rendement	29,3	29,3	46,0	45,4	48	52,9	31,9	54,5
Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Superficie	82 184	79 930	77 885	74 114	73 352	66 417	65 979	70 502
Production	4 925	5 606	5 425	5 432	5 709	5 180	5 6810	5 714
rendement	63,8	71,7	73,7	74,2	78,6	78,0	86,1	81,0

Source : Réalisé par nous- même à partir des données du MADR, série B, 2000 à 2016.

Par ailleurs, la culture de vignoble est composée essentiellement de la vigne de table destinée pour la consommation directe et de la vigne de cuve orientée pour la transformation pour la production du vin. La superficie consacrée pour la vigne de cuve est passée de 30 190 Ha en 2001 pour atteindre un seuil maximum en 2007 avec 38 044 Ha en 2007. Ensuite, la tendance baissière est enclenchée à partir de 2008, passant de 34 332 Ha à 23 712 HA en 2015. La production de vigne de cuve n'a pas connu une augmentation sensible pour deux raisons, à savoir la diminution de la superficie agricole avec le temps et le faible rendement enregistré qui n'ont guère dépassé 34,4 Qx/Ha comme meilleur rendement réalisé en 2013. En effet, même si la production a progressé d'une année à une autre passant de

³⁴ Le prix proposé par cet office ne couvre pas les charges de production selon certains agriculteurs, ce qui n'encourage le développement de cette activité.

³⁵Pergola est une technique de plantation de vignoble permettant l'intensification.

347,5 mille Qx en 2001 à une production maximale de 878 mille Qx en 2013 et une production moyenne de 800 mille Qx de 2010 à 2015. Celle-ci reste faible par rapport la production de la vigne de table et par rapport aux potentialités existantes.

3.3. La filière des Espèces à Noyaux et à Pépins

Les espèces à noyaux et à pépins ont progressé positivement, tableau 41, en ce qui concerne la superficie plantée, de 2001 à 2009. Pendant, cette première étape la superficie à presque doublé passant de 141,5 mille Ha à 263,3 mille Ha. Cette période coïncide avec l'application du PNDAR. La deuxième étape à partir de 2010, par contre est marquée par la régression de la superficie plantée, particulièrement en 2014 ou une diminution de plus de 43 mille Ha est enregistrée. Au total, la superficie plantée a perdu plus de 60 mille Ha en l'espace de 10 ans à cause de plusieurs facteurs : manque de soutien, difficultés rencontrées dans la commercialisation, apparition de certaines maladies, etc.

Tableau 41 : Evolution des filières des Espèces à Noyaux et Pépins 2000-2016 : superficie plantée, production et rendements (Unité : quantité : 1000 Qx, superficie : Ha).

Année	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Superficie	141 570	173 070	206 460	235 570	254 804	280 387	279 752	268 033
Production	4 276	5 032	5 697	6 191	7 733	9 810	6 907	9 227
rendement	43,8	49,6	51,3	51,4	55,2	60,3	39,1	51,3
Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Superficie	263 332	262 698	257 395	246 409	243 550	200 440	202 381	206 000
Production	10 154	12 331	13 822	13 588	15 401	13 965	15 389	15 399
rendement	54,2	62,6	68,6	68,4	76,3	69,7	76,0	74,8

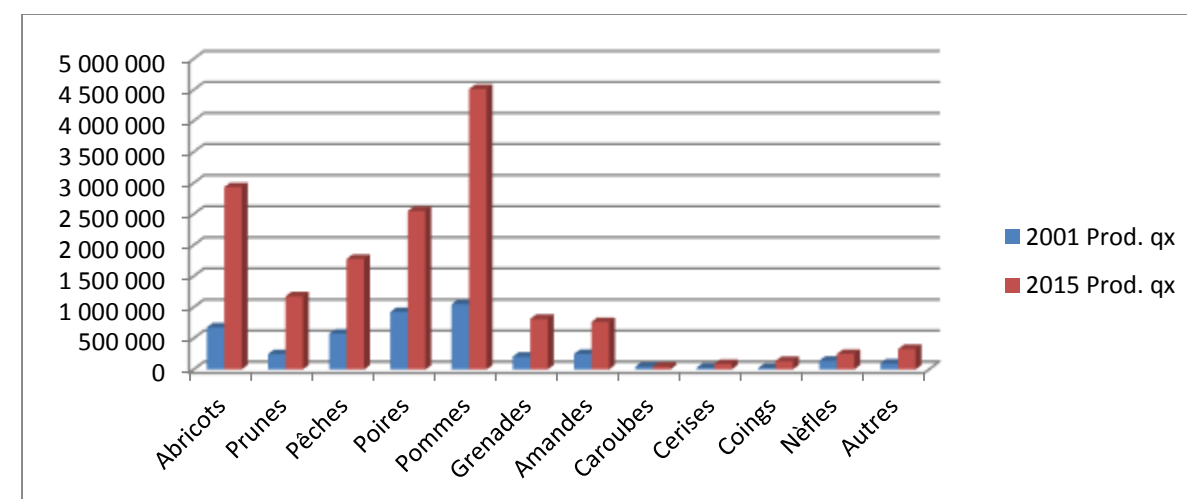
Source : Réalisé par nous-même à partir des données du MADR, série B, 2000 à 2016.

Par ailleurs, l'évolution de la production a progressé positivement durant la période, d'une manière très significative. Celle-ci est passée de 4,2 millions Qx en 2001 à plus de 10 millions en 2010 pour enfin atteindre 15,4 millions en 2015. En somme, un fort accroissement annuel moyen est constaté, estimé à 17,78 pour la période considérée. Cette progression est le résultat de l'amélioration des rendements, qui ont presque doublé, passant de 43,8 Qx/Ha en 2001 à 76 Qx/Ha en 2015.

Les espèces à noyaux et à pépins sont nombreuses et variées, cependant, leur importance diffère d'une espèce à une autre (voir annexes1).

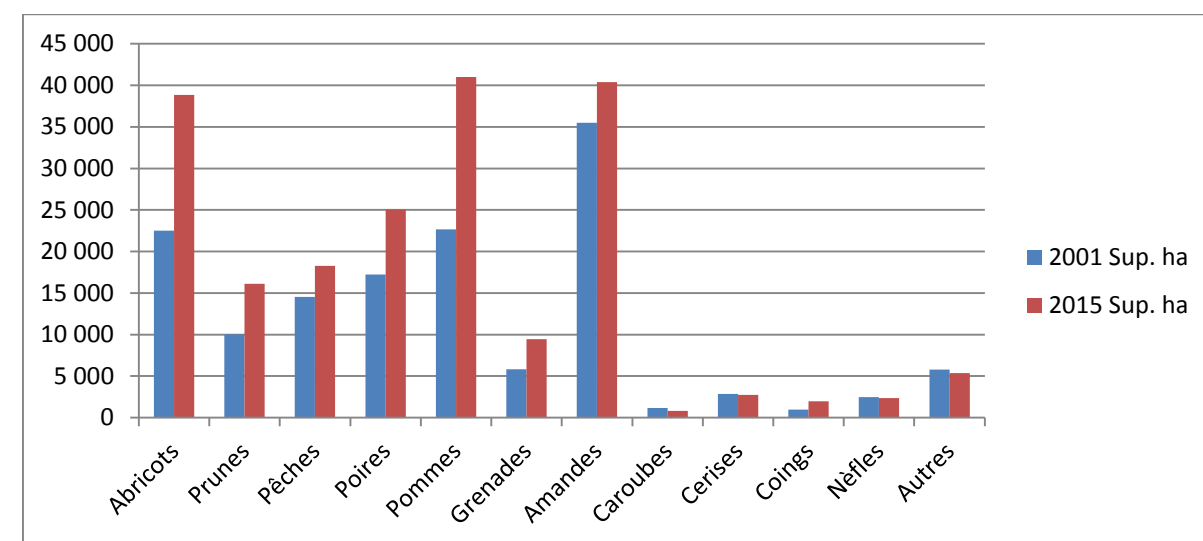
La première espèce, en termes, de production est la pomme, avec 4,5 millions Qx, elle représente presque 1/3 en 2015 de la production totale alors qu'elle représente $\frac{1}{4}$ en 2001. La deuxième espèce est l'abricot avec presque 3 millions Qx, ce qui représente $\frac{1}{5}$ de la production en 2015. Ensuite viennent les poires, les pêches et les prunes avec successivement, 2,5 millions Qx, 1,7 million Qx et 1,2 million Qx. En outre, les grenades, les amandes, les cerises, nèfles...ne représentent que moins de $\frac{1}{5}$ de la production totale en 2015. Le graphique 08 ci-dessous, donne la production pour les deux années 2001 et 2015, des principales espèces à noyaux et à pépins.

Graphique 08: Principales espèces à noyaux et à pépins de production (2001/ 2015).U.Qx



Source : constitué par nous- même à base des séries B (2001et 2015).

Enfin, la répartition des plantations par espèces est représentée dans le graphique 09. IL ressort, que les pommes, suivies des amandes et des abricots sont les espèces les plus cultivées avec 60% de la superficie totale des noyaux et à pépins. Ces dernières sont suivies des poires, pêches et les prunes avec 30%, alors que les coings, les nèfles et les cerises sont marginales dans la structure globale.

Graph 09 : Principales espèces à noyaux et à pépins par superficie plantée 2001- 2015

Source : constitué par nous même à base des séries B (2001et 2015).

4. L'évolution de l'agriculture saharienne entre 2000 et 2015

Nous allons consacrer ce point à l'analyse de l'évolution de l'agriculture saharienne, en nous basant sur trois filières essentielles. Ces filières sont : l'arboriculture dont la phoeniciculture, le maraichage sous serre ainsi que la pomme de terre.

4.1. L'arboriculture au Sahara : extension de la surface plantée et diversification de la production

L'évolution des superficies consacrées à l'arboriculture au niveau des wilayas de sud entre 2000 et 2015 est retracée dans le tableaux 42.

Tableau 42 : La superficie occupée par l'arboriculture au niveau du Sahara en 2000

WILAYA	OLIVIERS		PALMIERS DATTIERS		AGRUMES		FIGUIERS		NOYAUX/ PEPINS		SUPERFICIE TOTALE	
	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%
ADRAR	0	0	19 150	100	0	0	0	0,0	0	0,0	19 150	100
BISKRA	146	0,6	24 244	96,4	50	0,2	0	0,0	702	2,8	25 142	100
BECHAR	2	0	4 680	97,7	16	0,3	0	0,0	90	1,9	4 788	100
TAMANRAST	0	0	2 480	93,9	0	0	15	0,6	146	5,5	2 641	100
OUARGLA	0	0	16 717	100	0	0	0	0,0	0	0,0	16 717	100
ILLIZI	2	0,3	609	81	53	7,1	21	2,8	65	8,7	750	100
TINDOUF	0	0	126	100	0	0	0	0,0	0	0,0	126	100
EL-OUED	12	0	26 057	97,8	52	0,2	20	0,1	508	1,9	26 649	100
GHARDAIA	0	0	5 650	89	345	5,4	49	0,8	303	4,8	6 347	100
Total Sahara	162	0,9	99 713	97,4	516	0,05	105	0,01	1 814	1,77	102 310	100
TOTAL Algérie	168 080	35,8	101 820	21,7	46 010	9,8	36 000	7,7	118 090	25,1	470 000	100

Source : Réalisé par nous- même d'après les statistiques du ministère, série B, année 2000.

Les données contenues dans le tableau 42, montrent que la superficie totale plantée par les différentes filières arboricoles, au début du millénaire, occupe une superficie de 470 000 Ha à l'échelle nationale. En termes d'importance de superficie plantée, l'oléiculture occupe la première place avec 168 080 Ha correspondant à près de 36% de superficie totale, suivie en deuxième place par des espèces à noyaux et pépins avec 118 090 Ha. Ces dernières représentent 25% de la superficie arboricole. En troisième place vient la phoeniciculture (culture des dattes) avec 101 820 ha correspondant à près de 22% de la superficie totale.

La phoeniciculture est la principale filière de l'arboriculture saharienne, elle occupe plus de 99 713 Ha de la surface arboricole, ce qui représente plus de 97% de la surface totale arboricole (de l'ordre de 102 310 Ha). Les espèces noyaux et pépins viennent en deuxième position avec seulement 1 814 Ha représentant moins de 2% de la surface arboricole. La répartition de la surface phoenicicole au sein de la zone étudiée n'est pas homogène. Nous constatons que quatre wilayas en l'occurrence, *El oued* avec 26%, *Biskra* avec 24%, *Adrar* avec 19% et *Ouargla* avec 17% détiennent plus de 86% de l'ensemble des palmiers dattiers. Alors que *Ghardaïa* et *Bechar* ne détiennent respectivement que 6% et 5%.

Tableau 43 : Superficie occupées par les plantations en 2015

WILAYA	OLIVIERS		PALMIERS DATTIERS		AGRUMES		FIGUIER S		NOYAUX / PEPINS		SUPERFICIE TOTALE	
	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%
ADRAR	-	-	28 326	100,0	-	-	-	-	-	-	28 326	100
BISKRA	4 245	8,1	42 911	82,3	77	0,1	1 409	2,7	3 483	6,7	52 125	100
BECHAR	1 334	8,3	14 121	87,8	46	0,3	58	0,4	525	3,3	16 084	100
TAMANRAST	174	2,2	7 003	86,8	182	2,3	65	0,8	646	8,0	8 070	100
OUARGLA	642	2,8	21 977	95,5	28	0,1	109	0,5	257	1,1	23 012	100
ILLIZI	122	7,6	1 254	78	129	8,0	21	1,3	83	5,1	1 608	100
TINDOUF	124	21,7	434	75,7	-	-	10	1,7	5	0,9	573	100
EL-OUED	3 000	7,4	36 680	90,5	26	0,1	-	-	805	2,0	40 511	100
GHARDAIA	1 250	8,7	10 848	75,1	1 063	7,4	209	1,4	1 078	7,5	14 448	100
TOTAL Algérie	406 571	43,7	166 893	18,0	67 191	7,2	43 130	4,6	245 855	26,4	929 641	100

Source : Réalisé par nous- même d'après les statistiques du ministère, série B, année 2015.

Après une quinzaine d'années d'efforts d'investissements, nous constatons d'après le tableau 43, une importante évolution dans la surface agricole arboricole et dans la structure des espèces arboricole cultivées.

La surface arboricole globale a enregistré une augmentation de 459 641 ha par rapport à l'an 2000, soit près de 100 % d'évolution. La surface dédiée à la culture d'oliviers occupe toujours la première position avec 406 571 ha avec presque 44% de la surface globale, suivie des espèces à noyaux et pépins avec 245 855 Ha et enfin des palmiers dattiers avec 166 893 Ha.

Au niveau de la zone d'étude la surface arboricole a connu une augmentation importante, puisqu'elle a atteint 184 757 Ha. La phoeniciculture a enregistré une augmentation de 65 073 Ha, soit une évolution de 65%.

Cependant, la place de la phoeniciculture enregistre une régression dans le total de la surface arboricole puisqu'elle ne représente que 88,5% du total arboricole. Cela est dû à l'introduction d'autres filières arboricoles, notamment les espèces à noyaux et pépins au niveau de la wilaya de *Biskra* et la plantation des oliviers dans les wilayas d'*El oued*, *Bechar*, *Biskra* et *Ghardaïa*. Au total, la filière oléiculture enregistre une évolution très importante et s'étale désormais sur une superficie de 10 891Ha, soit 6% de la surface arboricole. Les espèces à noyaux et pépins, à leur tour, ont connu la plantation de 6 882 ha.

Tableau 44: évolution de la filière phoeniciculture 2000-2016 : Nombre d'arbres complantés, production et rendements (Unité : 1000 Qx, Nombre : 1000 Arbres)

Année	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Nbre d'arbres complantés	12 036	13 506	14 605	15 384	16 515	17 094	17 615	17 865
Production	4 373	4 184	4 922	4 426	5 163	4 922	5 269	5 528
rendement	48,2	44,7	51,1	44,5	49,8	47,0	48,2	46,2
Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nbre d'arbres complantés	17 715	17 922	17 956	18 202	18 336	15 091	15 509	15 743
Production	6 007	6 447	7 249	7 894	8 482	9 344	9 904	10 296
rendement	49,5	52,2	55,8	57,2	57,9	61,9	63,9	65,4

Source : Réalisé par nous- même à partir des données du MADR, série B, 2000 à 2016.

La filière phoniciculture ou le palmier dattier a enregistré une progression importante. Le nombre de palmiers a progressé d'une manière continue de 2001 jusqu'à 2013, passant successivement, de 12 millions arbres, occupant ainsi une superficie globale de 101,8 mille Ha à 18,3 mille arbres et une superficie de 164 695Ha. Cependant, à partir de l'année 2014, le nombre de palmiers dattiers est en régression ne dépassant pas 15 millions arbres, s'étalant tout de même sur une superficie de 166,9 mille Ha.

La production ne cesse de progresser durant toute la période. Elle était de l'ordre de 4,4 millions en 2001 et de 6,4 en 2010 et 8,4 millions en 2013. Cette tendance haussière est poursuivie pour atteindre presque 10 millions en 2015. Ces résultats proviennent des mesures dont a bénéficié cette filière permettant le rajeunissement des palmeraies.

4.2. Evolution des cultures maraichères sous serre

Les cultures maraichères constituent l'un des segments de l'agriculture saharienne qui a connu, visiblement, une forte évolution sur la période de comparaison (2000-20015). Les données chiffrées ci-après nous permettront d'en faire une lecture de manière plus concrète.

Tableau 45: La production des cultures maraichères sous serre dans le sud en 2000

WILAYA	TOMATES		PIMENTS		POIVRONS		TOTAL	
	Superficie (ha)	Production (Qx)	Superficie (ha)	Production (Qx)	Superficie (ha)	Production (Qx)	Superficie (ha)	Production (Qx)
ADRAR	9,50	5 620	11,95	3 060	5,20	1 330	40,00	13 960
BISKRA	689,24	510 040	437,84	168 560	201,98	90 490	1 370,46	801 820
OUARGLA	9,00	5 620	8,00	2 850	4,00	1 230	103,00	21 300
ILLIZI	0,58	350	0,18	60	0,14	40	1,21	580
EL-OUED	35,38	22 730	12,82	3 860	5,10	1 970	56,22	28 940
GHARDAIA	4,78	3 350	1,82	910	1,50	780	8,21	5 080
TOTAL	1 737,11	1 266 560	778,08	276 750	883,37	325 330	4 349,70	2 224 660
Rendement (Qx/ha)		729,1		355,7		368,3		511,5

Source : Réalisé par nous- même d'après les statistiques du ministère, série B, année 2000.

Selon le tableau 47, la surface agricole consacrée en 2000 pour la culture maraichère sous serre, au niveau national, est de l'ordre de 4 349 ha. Cette superficie est répartie notamment entre la culture des tomates (1737 ha), poivrons (883 ha) et piments (778 ha). Sur le plan de la production une quantité de 2.224.660 Qx est récoltée. Celle-ci se répartit comme suit : 1 266 560 Qx de tomates, 325 330 Qx de poivrons et 276 750 Qx de piments. Le Sahara n'a pas connu de résultats probants en ce qui concerne la superficie plantée ou bien les productions récoltées. Cependant, ce constat ne s'applique pas sur la wilaya de *Biskra* qui a consacrée 1 370 ha pour les cultures maraichères sous serre, c'est-à-dire 30% de la superficie nationale consacrée à cette culture et elle a produit 1/3 de la production maraichère totale.

Cependant, la situation a fortement évolué en faveur de ces cultures maraichères en 2015, (voir annexe le tableau 5). Cette évolution concerne la

superficie plantée ainsi que la production réalisée. En termes de superficie plantée une progression de plus 200% est réalisée, puisqu'elle est de l'ordre de 13 217 ha et en terme de production une quantité de 10 337 756 Qx ce qui constitue une progression de plus 350%.

La wilaya de Biskra, devenue, actuellement, un pôle de production des cultures maraichères. Elle a enregistré des résultats très importants sur le plan de l'extension des superficies plantées ainsi que sur le plan de l'amélioration des rendements à l'hectare. A cet effet, la superficie plantée est de l'ordre de 5 587 ha ce qui représente 42% de la superficie totale des produits maraichers sous serre en Algérie. Par ailleurs, la production de Biskra est de l'ordre de 5 584 116Qx ce qui représente plus de 54% de la production globale. Enfin, les rendements moyens à l'hectare réalisés pour les tomates, poivrons et les piments sont supérieurs à la moyenne nationale. A titre d'exemple, les rendements des tomates est de près de 1000 Qx/ha alors que la moyenne nationale est de 782 Qx/ha.

Les facteurs qui sont à l'origine de ces réalisations importantes pour les productions maraichères au niveau national, mais surtout dans la wilaya de *Biskra* sont multiples. Le premier facteur réside dans le caractère spéculatif de ces cultures à forte valeur ajoutée, d'autant plus que cela a coïncidé avec l'amélioration du pouvoir d'achat des citoyens qui a connu, de son côté, une nette amélioration (revalorisation des salaires de tous les secteurs), durant la même période. Le second facteur est lié à l'encouragement des agriculteurs pour investir dans ce créneau via l'octroi de subventions dans le cadre de la politique agricole. Le troisième facteur, est inhérent à la valeur intrinsèque des différents produits maraichers. La qualité de ces produits a permis leur commercialisation à l'international, même si la quantité exportée chaque année n'est pas très importante.

4.3. La pomme de terre : exemple de la dynamique agraire saharienne

La pomme de terre constitue un produit de large consommation en Algérie. Jusqu'à une date récente, la wilaya d'*Ain Defla* (au nord) de par la fertilité de ses terres, était pionnière dans la culture de ce produit. Au début de l'an 2000, la superficie consacrée à la production de la pomme de terre

est de 72 690 ha dont seulement 1495 ha relevant du Sahara (2%). Au total une quantité de 12 076 900 Qx est produite durant l'année 2000 dont moins de 500 000Qx (3%) sont produites au Sahara³⁶.

Tableau 46 : Superficie occupée par la culture de la pomme de terre en 2000

WILAYA	PRIMEURS		SAISON		ARRIERE SAISON		TOTAL	
	<i>Superfici e (ha)</i>	<i>Productio n (QX)</i>	<i>Superfici e (ha)</i>	<i>Productio n (QX)</i>	<i>Superfici e (ha)</i>	<i>Productio n (QX)</i>	<i>Superfici e (ha)</i>	<i>Productio n (qx)</i>
ADRAR	290	29 780	10	900	0	0	300	30 680
BISKRA	21	1 540	32	4 800	152	31 160	205	37 500
BECHAR	0	0	12	1 345	13	2 550	25	3 895
TAMANRAST	0	0	67	15 070	0	0	67	15 070
OUARGLA	0	0	0	0	35	4 160	35	4 160
EL-OUED	20	3 370	220	40 630	582	87 380	822	131 380
GHARDAIA	32	5 920	0	0	0	0	32	5 920
TOTAL	3 480	475 920	45 590	8 027 450	23 620	3 573 530	72 690	12 076 900
Rendement National (Qx/ha)		136,8		176,1		151,3		166,1

Source : Réalisé par nous- même d'après les statistiques du ministère, série B, année 2000.

En 2015, la culture de la pomme de terre a fortement évolué (voir tableau 48). La superficie qui lui a été réservée a plus que doublé puisqu'elle a atteint 153 313 ha au niveau national. Au sahara, la wilaya d'El oued a enregistré une forte extension de la superficie cultivée, avec 33 000 ha consacrée à la plantation de la pomme de terre, ce qui représente plus de 1/5 de la superficie totale consacrée à cette culture.

De même pour les quantités produites, une quantité de 45 395 769 Qx est récoltée à l'échelle nationale. Cela signifie que la production a presque quadruplé entre 2000 et 2015. La wilaya d'El oued, seule a produit presque 11 000 000 Qx, ce qui représente près de ¼ de la production globale en 2015 et l'équivalent de 91% la production totale en 2000.

³⁶De plus la répartition des récoltes tout au long de l'année permet sa disponibilité régulière. La production de la pomme de terre se distingue par l'existence de trois périodes de récoltes : primeurs, saison et arrière-saison.

Tableau 47 : La culture de pomme de terre dans les wilayas productrices au sud en 2015

	PRIMEURS			SAISON		
WILAYA	Superficie (ha)	Production (QX)	Rendement Q x/ha	Superficie (ha)	Production (QX)	Rendement Qx/ha
BISKRA	46	8 800	191,3	-	-	-
OUARGLA	-	-	-	154	45 550	295,8
EL-OUED	-	-	-	11 000	3 850 000	350,0
GHARDAIA	-	-	-	12	4 560	380,0
TOTAL ALG	4 743	1 090 690	230,0	84 599	26 874 681	317,7
	ARRIERESAISON			TOTAL		
WILAYA	Superficie (ha)	Production (QX)	Rendement Q x/ha	Superficie (ha)	Production (QX)	Rendement Qx/ha
BISKRA	116	25 520	220,0	162	34 320	211,9
OUARGLA	1 512	442 828	292,9	1 666	488 378	293,2
EL-OUED	22 000	7 040 000	320,0	33 000	10 890 000	330,0
GHARDAIA	90	24 300	270,0	102	28 860	282,9
TOTAL ALG	63 971	17 430 399	272,5	153 313	45 395 769	296,1

Source : construit par nous- même d'après les statistiques du ministère de l'agriculture, série B, année 2015.

Cette évolution au niveau de la wilaya d'El oued s'explique par plusieurs raisons. La première raison est liée à la volonté des pouvoirs publics de développer cette filière, considérée comme filière stratégique. Ceci par la mise en place d'une politique favorisant, d'une part, l'investissement et d'autre part le stockage et la commercialisation par le biais du dispositif syrpalac(système de régulation des produits à large consommation). La deuxième raison est liée aux rendements élevés à l'hectare 330 Qx/Ha enregistré, alors que la moyenne nationale n'est que de 296 Qx/Ha.

4.4. Contraintes et problèmes de l'agriculture au sud

Nonobstant les avancées enregistrées dans le domaine de l'agriculture saharienne, particulièrement dans les filières que nous avons traitées, des contraintes demeurent posées. A ce titre, l'implication des pouvoirs publics est indispensable pour résoudre des obstacles multiformes de nature différente. Ces contraintes relèvent, en premier, lieu des difficultés naturelles et en deuxième lieu, du manque et d'insuffisance de moyens technico-économique.

A cet effet, les contraintes naturelles sont liées : à la qualité de la terre qui n'est pas riche en matières organiques, à l'accentuation des phénomènes de salinisation, au déficit hydrique avec en plus du rabattement des nappes, à l'enclavement de certaines Oasis, à l'érosion génétique (déperditions de cultivars) et à la fréquence et l'intensité des vents qui entraînent des ensablements. De même, les insuffisances de moyens, constitue un autre

handicap qui empêche le développement de l'agriculture saharienne. A cet effet, nous pouvons recenser ce qui suit : faible utilisation de nouvelles itinéraires techniques, manque de formation des agriculteurs, problème de moyens de commercialisation , les contraintes foncières dues à l'indivision ou au morcellement excessif de la palmeraie, défectuosité et vétusté des réseaux d'irrigation , forte présence des maladies tels que le bayoudh et des ravageurs comme les lépidoptères qui menacent les palmiers dattiers.

Par ailleurs, le problème de l'énergie affecte sérieusement l'agriculture saharienne ; qui est en face de deux cas de figure. Le premier cas est lié à la non disponibilité de l'électricité dans plusieurs localités au regard de l'espace très vaste de cette zone, ce qui pénalise l'agriculture par le manque de moyens de pompage de l'eau sous terraines permettant l'irrigation. L'alternative trouvée dans ce cas est l'utilisation du gasoil qui revient très onéreux notamment avec les prix qui ont plus que doublé en l'espace de deux années. Le deuxième cas, quant à lui, l'existence de cette ressource, néanmoins la consommation élevée fait le prix augmente par tranche, ce qui grève considérablement les dépenses d'énergie pour l'irrigation. En définitif, les coûts élevés de l'énergie (gasoil ou électricité), ne font qu'augmenter les couts de revient ce qui pose avec acuité la question de la rentabilité des exploitations agricoles. L'alternative, ne peut se trouver que dans les énergies renouvelables et cela pour, au moins deux raisons : de faisabilité (installation facile et équipements décentralisés) et potentialités en abondance (particulièrement pour l'énergie solaire).

5. Evolution de la balance commerciale et de la facture alimentaire de 2000 à 2017

Dans ce point nous abordons, l'évolution de la balance commerciale, de la facture alimentaire, des principaux produits alimentaires importés et enfin de l'évolution des exportations des produits agricoles.

5.1. La balance commerciale : réapparition du déficit commercial

L'économie algérienne a connu une relance, depuis le début de ce nouveau millénaire, grâce au redressement des cours du pétrole sur le marché mondial. Le prix moyen passe de 17.5 dollars le baril sur la période 1990-

1999 à 47.6 dollars le baril dans la première décennie 2000 à plus de 100 dollars de 2011 à 2014. Cependant, à partir de 2014 les prix ont connu une chute très importante, ce qui a généré des recettes moins importantes, comme le montre le tableau 48.

Tableau 48 : Evolution des exportations, des importations et le solde de la balance commerciale en Algérie 2000-2017(Unité : millions de dollars)

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Exportations(CAF)	22 031	19 132	18 825	24 612	32 083	46 001	54 613	60 163	79 298
Importations(FOB)	9 173	9 940	12 009	13 534	18 308	20 357	21 456	27 631	39 479
Balance commerciale	12 858	9 192	6 816	11 078	13 775	25 644	33 157	32 532	39 819
Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Exportations(CAF)	45 194	40 473	73 489	71 866	65 917	60 061	34 668	30 026	35 191
Importations(FOB)	39 294	57 053	47 247	50 376	55 028	58 580	51 702	47 089	46 059
Balance commerciale	5 900	-16 580	26 242	21 490	11 065	1 481	-17 034	-17 063	-10 868

Source : Réalisé par nous-même à partir des données de douanes, Rapports CNIS, 2000 à 2017.

Selon les données de ce tableau, les recettes d'exportation des hydrocarbures ont connu une augmentation très importante, passant de 21.2 en 2000 à 46 milliards de dollars en 2005 à presque 80 milliards de dollars en 2008 et 73 milliards de dollars en 2012. Depuis 2014, les recettes ont baissé sensiblement passant de 60 milliards en 2014 à 34,6 milliards en 2015 à seulement 30 milliards en 2016 et enfin 35 milliards en 2017.

Ces rentrées de devises, s'élevant au total à 813,6 milliards pour toute la période, émanant en grande partie des exportations des hydrocarbures à hauteur de 97% ont permis aux pouvoirs publics de mettre en place des programmes d'investissements favorisant particulièrement : les infrastructures de base (routes, ponts, barrages, aéroports,...) et le logements sous différentes formes (AADL, Rural, Sociaux, participatif,...). En parallèle, les dépenses de fonctionnement ont connu une augmentation très importante liée : au recrutement dans la fonction publique, la revalorisation des salaires, l'importance des transferts sociaux, à la subvention accordée pour les produits de large consommation, etc.

Par ailleurs, les importations ont connu une augmentation presque continue durant la même période, passant de 9 milliards de dollars en 2000 à 20 milliards de dollars en 2005 pour atteindre 39 milliards de dollars en 2008 et 2009. L'année 2010, enregistre une somme exorbitante de l'ordre de 57 milliards de dollars ce qui représente une augmentation de 50% par

rapport à 2010 est plus de 520% par rapport à l'année 2000. Cette situation coïncide avec le lancement d'un programme économique quinquennal 2010-2014 pour une enveloppe de 274 milliards de dollars.

A cet effet, la facture des importations est restée élevée, dépassant le montant de 50 milliards de dollars par an pour toute cette période, exception faite pour l'année 2011 avec 47 milliards de dollars, jusqu'à 2015. Il est à signaler aussi que le record en termes d'importations est réalisé durant l'année 2014 avec 58,6 milliards de dollars et le total des importations s'élève à 624,32 milliards de dollars. La chute brutale des cours du pétrole a amené les pouvoirs publics à mettre en place des mesures permettant la réduction des dépenses publiques et des importations. Ces mesures consistent à sursoir à la concrétisation de plusieurs projets initialement prévu et l'établissement d'une liste de produits interdits à l'importation(qui évolue dans le temps).

Nonobstant ces mesures, la facture des importations demeure toujours très élevée puisqu'elle est de l'ordre de 47 milliards de dollars et 46 milliards de dollars successivement pour l'année 2016 et 2017. De ce fait, le déficit de la balance commerciale est devenu chronique depuis 2015 à ce jour. Le montant du déficit était de l'ordre de 17 milliards de dollars successivement pour l'année 2015 et 2016. Enfin pour l'année 2017, le déficit est ramené à presque 11 milliards de dollars.

Le financement des déficits engendrés par la baisse des recettes pétrolières, de l'inefficacité des mesures prises à l'importation et de plusieurs comportements frauduleux (la presse a rapporté plusieurs cas de surfacturation et de scandales financiers : Sonatrach 1 et 2, etc.), n'a été possible que grâce au recours aux réserves de change. Cependant, en l'espace de 4 années le montant des réserves est passé de 200 milliards à seulement 80 milliards de dollars au début de l'année 2019.

Ce constat amer nécessite une meilleure réflexion sur les voies et moyens pour, d'un côté, juguler la facture des importations par la disponibilité d'une volonté politique et des mécanismes stricts et de l'autre

côté, par la diversification de l'économie permettant au pays de sortir de l'ancrage des exportations des hydrocarbures.

5.2.L' importations des biens alimentaires dans les importations totales

Pour mieux cerner la question de la sécurité alimentaire nous allons traiter, l'évolution des produits alimentaires et leur place dans le total des importations ainsi que la structure des principaux produits importés.

Tableau 49 : Evolution des importations alimentaires dans les importations globales 2000/2017 (Unité : millions de dollars)

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Alimentaires (1)	2 415	2 395	2740	2 678	3 597	3 587	3 800	4 954	7 813
Totales(2)	9 173	9 940	12 009	13 534	18 308	20 357	21 456	27 631	39 479
Rapport (1)/ (2)%	26.32	24.29	22.82	19.78	19.65	17.62	17.71	17.93	19.79
Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Alimentaires (1)	5 863	6 058	9 850	9 022	9 580	11 005	9 316	8 223	8 437
Totales(2)	39 294	40 473	47 247	50 376	55 028	58 580	51 702	47 089	46 059
Rapport (1)/ (2)%	14.92	14.97	20.85	17.91	17.41	18.79	18.02	17.46	18.36

Source : Réalisé par nous- même à partir des données de douanes, Rapports CNIS, 2000 à 2017.

La facture alimentaire ne cesse d'augmenter passant de 2,4 milliards de dollars en 2000 à presque 5 milliards de dollars en 2007. L'année 2008, connaît une augmentation très importante puisque la facture atteint pour la première fois presque 8 milliards enregistrant ainsi un accroissement de 58% par rapport à l'année 2006 et plus de 223% par rapport à 2000.

La crise alimentaire mondiale, caractérisée par une augmentation très importante des prix des biens alimentaires, est à l'origine de cette situation. Des mesures urgentes sur le plan de la politique agricole ont été prises afin de favoriser la production locale dans la filière des céréales et lait. L'année 2009 et 2010, ont connu une baisse dans la facture alimentaire puisque elle avoisine 6 milliards de dollars annuellement. Ensuite un autre cycle d'augmentation de la facture est constaté de 2011 à 2015. Elle varie autour de 9 milliards de dollars annuellement, exception faite pour l'année 2011 où elle atteint un record jamais connu de plus de 11 milliards de dollars. Enfin les années 2016 et 2017, ont connu une baisse significative où la facture est ramenée à 8 milliards de dollars annuellement, et cela suite à la baisse des prix sur le marché mondial et la restriction de la liste des importations de certains produits alimentaires.

La place de la facture alimentaire dans la facture globale en termes de pourcentage varie entre 26,3% en 2000 à 18,3 % en 2017. L'année 2009 et 2010, ont enregistré le taux le plus bas de la période avec moins de 15%. En général, la tendance était baissière suite à l'augmentation de la facture totale induite par les investissements contenus dans les programmes successifs. La facture alimentaire totale de la période s'élève à 111,33 milliards ce qui nous donne une facture annuelle moyenne de l'ordre de 6 185,20 et d'un taux de 17,84 par rapport à la facture totale.

L'analyse par décennie met en exergue une grande évolution puisque pour la première décennie 2000, la facture annuelle moyenne était de l'ordre de presque 4 milliards de dollars (3,984 milliards), alors que durant cette deuxième décennie la facture moyenne annuelle s'élève à presque 9 milliards de dollars (8,937 milliards), ce qui signifie que celle-ci a plus que doublé, puisque le taux de progression est de 125%, en l'espace d'une décennie. En terme relative la facture alimentaire a représenté en moyenne 18,87% de la facture totale pour la première décennie et 17,30 % pour la deuxième décennie.

5.3. Evolution de l'importation des principaux produits : Céréales / Lait

Nous allons traiter dans ce point les principaux produits alimentaires importés. Ainsi, une attention particulière est accordée à l'analyse des céréales et laits.

Tableau 50 : Evolution des importations des céréales et laits dans les importations totales des biens alimentaires 2000/2017 (Unité : millions de dollars)

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Total Alimentaires	2 415	2 395	2740	2 678	3 597	3 587	3 800	4 954	7 813
Céréales	1 000	1 000	1 300	1 100	1 400	1 400	1 300	1 900	4 000
Laits et dérivés	374	484	448	455	745	674	640	979	1 166
Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Total Alimentaires	5 863	6 058	9 850	9 022	9 580	11 005	9 316	8 223	8 437
Céréales	2 300	1 900	4 000	3 200	3 300	3 600	3 500	2811	2 774
Laits et dérivés	800	903	1 364	1 094	1 073	1 799	1 002	985	1 409

Source : Réalisé par nous- même à partir des données de douanes, Rapports CNIS, 2000 à 2017.

L'analyse de la structure des importations illustre clairement la place de choix qu'occupent les céréales. Le montant consacré pour les céréales, particulièrement le blé tendre et le maïs, varie de 1 milliard de dollars en

2000 à 1,9 milliard de dollars en 2007 pour atteindre un pic de 4 milliards de dollars en 2008. Ce pic est le résultat d'un double événement. Le premier est lié à la sécheresse qu'a connue le pays, ce qui a provoqué une production des plus basses pour toute la période avec seulement 15 millions de quintaux. Le deuxième est lié à l'augmentation des prix sur le marché mondial. En moyenne annuelle, la facture des céréales, pour la première décennie était de l'ordre de 1,87 milliard ce qui représente 46% du total de la facture.

La deuxième décennie est entamée, en 2010, avec une facture des céréales de l'ordre de 1,9 milliard de dollars et en 2012 un deuxième pic est enregistré avec le même montant que celui de 2008 à savoir 4 milliards de dollars et pratiquement pour les mêmes raisons. Par la suite le montant s'est stabilisé autour de 3,5 milliards de dollars en moyenne de 2012 à 2015. Enfin la facture a baissé au-dessous de la barre de 3 milliards de dollars pour les années 2016 et 2017. La moyenne annuelle pour la deuxième décennie est de 3,14 milliards de dollars ce qui représente une augmentation de 68% par rapport à la première décennie. Néanmoins la place des céréales est en nette régression durant cette décennie puisqu'elle représente 35% du total. En somme, une facture de presque 44 milliards de dollars est déboursée pour les céréales durant la période, ce qui représente près de 40% de la facture totale.

Le deuxième produit importé est le lait et ses dérivés³⁷. Le montant réservé pour ce produit est passé de 374 millions en 2000 à 745 millions en 2004 pour atteindre 1,17 milliard en 2008. En moyenne pour la première décennie, un montant de 676,5 millions est dépensé annuellement. A partir de 2011, une enveloppe de plus de 1 milliard est consacrée chaque année avec un maximum de près de 1,8 est enregistré en 2014. En moyenne, une enveloppe de 1,2 milliard de dollars par année est dépensée durant la deuxième décennie. La comparaison entre les deux décennies nous permet de constater une augmentation de l'ordre de 78% durant la deuxième

³⁷ L'analyse détaillée sera présentée dans le chapitre traitant la filière lait en Algérie.

décennie. Au total une enveloppe de 16,4 milliards de dollars est dépensée durant la période, ce qui représente une moyenne de 14,74%.

Tableau 51 : Evolution de l'exportation des produits agricoles .Unité : millions de dollars

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Exportations(CAF)	22 031	19 132	18 825	24 612	32 083	46 001	54 613	60 163	79 298
Exportations de produits agricoles		28,70	43,71	51,88	61,70	70,50	88,03	98,63	127,48
% dans totales		0,15	0,23	0,21	0,19	0,15	0,16	0,16	0,16
Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Exportations(CAF)	45 194	40 473	73 489	71 866	65 917	60 061	34 668	30 026	35 191
Exportations de produits agricoles	116,32	319,93	358,82	320,01	405,25	325,96	237,32	331,01	352,29
% dans totales	0,26	0,56	0,49	0,45	0,61	0,54	0,68	1,10	1,00

Source : Réalisé par nous- même à partir des données de douanes, Rapports CNIS, 2000 à 2017.

La lecture du tableau 51, confirme bien la part très marginale des exportations agricoles durant la période d'analyse de 2000 à 2017. Cependant, nous pouvons distinguer deux principales étapes. La première est marquée par une très faible participation des produits agricoles dans l'exportation, elle s'étale de 2000 à 2009. Par contre la deuxième étape, enregistre des améliorations, elle commence de 2010 à 2017.

En effet, la première étape est caractérisée par une très faible part des exportations agricoles dans le volume global des exportations. Le volume financier n'a guère dépassé le montant de 100 millions de dollars de 2000 à 2007. Ce n'est qu'en 2008, et pour la première fois, que ce montant a atteint 127 millions de dollars. En termes de pourcentage, durant cette première étape, le volume financier varie dans une fourchette allant de 0,15% à 0,26%. Cette faiblesse peut être expliquée par la rigidité de l'offre agricole au niveau local, ce qui réduit sensiblement toute velléité d'exportations.

Toutefois, à partir de 2010 une amélioration est enregistrée, sans pour autant réaliser des performances appréciables. Le volume financier, pendant cette deuxième étape a dépassé les 300 millions de dollars par année, et même plus de 400 millions de dollars en 2013. En termes de pourcentage, les exportations agricoles représentent une part qui varie entre 0,56 % à 1,10 %. Les deux dernières années, 2016-2017, ont connu un seuil dépassant 1%. Cela est le résultat de l'amélioration de la production agricole, mais aussi des dispositions appliquées, favorisant la diversification des

exportations hors hydrocarbures, dans la perspective de combler le manque à gagner généré par la chute des cours de pétrole. Malgré, cette évolution positive, puisque le volume financier des exportations a enregistré un accroissement de plus 1000% entre 2001 et 2017 et plus de 200% entre l'année 2009 et l'année 2017, le volume des exportations agricoles reste toujours faible. Celui-ci, pour l'année 2017 ne couvre que moins de 5% des importations alimentaires pour la même année.

Conclusion

L'évolution de l'agriculture algérienne pendant la période récente est marquée par le retour de l'Etat pour soutenir les activités agricoles et rurales. Les politiques conçues, ont touché le secteur agricole, en favorisant l'apparition des exploitations pouvant créer de la richesse grâce à la prise en charge, sur le plan financier, de plusieurs actions et opérations. De même, le volet rural s'est vu attribué une possibilité d'amélioration de son cadre, notamment par la mise en place des PPDRI.

L'analyse de la situation du secteur agricole durant cette période fait ressortir un certain nombre d'éléments inhérents à la politique agricole, aux performances enregistrées ainsi que la contribution de celles -ci à la réalisation de la sécurité alimentaire.

En ce qui concerne la politique agricole, certes des changements lui ont été apportées passant du PNDAR en 2000 à la PRAR 2009 et au plan Filaha en 2014, néanmoins celle-ci est caractérisée par le retour de l'Etat à l'accompagnement des investissements agricoles dans le cadre des filières de productions par l'octroi des aides financières et la professionnalisation de l'acte agricole.

A cet effet, des sommes très importantes ont été déboursées à travers les différents fonds publics mis en place. Le budget d'équipement a bénéficié d'un montant de 255,79 milliards DA et les fonds publics ont accaparé un montant deux fois supérieur à celui de l'équipement qui s'élève à 785,49 milliards DA. Quant aux consommations, un montant global de 777,06 milliards DA leurs étaient consacrées dont 580,95 milliards DA ayant transité par les fonds publics et 196,11 milliards DA dans le cadre du budget

d'équipement. Ces efforts, ont impacté positivement les indicateurs de l'investissement agricole, des dépenses publiques et la part de l'agriculture dans les dépenses totales. A ce titre, le volume d'investissement a été multiplié par 3,5 entre 1995 et 2015 et les dépenses publiques pour l'agriculture ont été multipliées par 2,42 soit 18,63% du PIBA en 2013 contre 7,70% en 1995. En outre, la part de l'agriculture dans les dépenses totales de l'Etat s'est améliorée de 1,26 point entre ces deux dates, passant de 2,42% du PIB en 1995 à 3,68% en 2013³⁸.

Ces efforts financiers ont permis l'amélioration des performances dans le secteur agricole. A cet effet, la production moyenne annuelle des céréales qui était, durant la décennie 1990, de l'ordre de 22,5 millions de quintaux est passée à 36,26 millions de quintaux durant la première décennie 2000 pour atteindre 44 millions de quintaux lors de la dernière décennie. La même tendance est enregistrée dans la filière lait où la production s'est multipliée par 3, passant de (1) un milliard de litres en 2000 à plus de (3) trois milliards de litres en 2018. Au niveau de la production des cultures maraichères, celles-ci est passée de 33,6 millions Qx en 2001 à 95,7 millions Qx en 2011 pour 124,7 millions Qx en 2015.

En revanche, ces efforts déployés, par l'Etat, n'ont pas suffi pour faire sortir définitivement l'agriculture algérienne de la situation de crise et son rôle capital dans la réalisation de la sécurité alimentaire. En effet, la facture alimentaire ne cesse de progresser d'une année à une autre. Le montant des importations est passé de 2,5 milliards de dollars en 2000 à 9,75 milliards de dollars en 2011 et presque 10 milliards de dollars en 2013. Bien que le taux de la production agricole soit en croissance entre 2000 et 2010, le montant annuel moyen des importations alimentaires, par contre, passe de 2,5 milliards de dollars en moyen entre 1999-2003 à 7,2 milliards entre 2009 à 2011 et à 9 milliards entre 2011-2015. A l'inverse des importations, les exportations des produits agricoles ont connu une chute. En effet, le taux de couverture des exportations par les importations est passé de 10,2 % entre 1984-1988 à 4,3%, à 1,7% 2004-2008 et à 3% entre 2009-2011.

³⁸ Selon les données de l'IFPRI, cité par Bessaoud O., Rapport de synthèse sur l'agriculture en Algérie, ENPARD Méditerranée, p22, 2019.

Conclusion de la partie I

La mise en place de l'accord sur l'agriculture en 1995, qui s'inscrit dans une optique de libéralisation du commerce mondial, a introduit des restrictions en matière de soutiens accordés à l'agriculture. La recherche de réduire les distorsions sur le marché mondial des produits agricoles est la raison principale évoquée par l'OMC, pour la limitation d'une catégorie importante de soutiens. La sécurité alimentaire, peut être ainsi atteinte, non seulement par la production locale, mais par la disponibilité des produits au niveau du marché international.

Cependant, cette acception de la concrétisation de la sécurité alimentaire par les forces du marché est contrariée par la suprématie de l'agriculture des pays développés étouffant toute velléité de développement de l'agriculture des pays du sud. De plus, l'apparition des dysfonctionnements du marché est un autre facteur défavorable qui a remis en cause cette vision. Ainsi, la crise alimentaire mondiale de 2008, est venue pour confirmer, la déficience des marchés alimentaires, du fait de l'intervention d'autres paramètres, qui ne relèvent pas forcément du domaine économique.

En Algérie, avant l'indépendance, la France a opté pour le soutien du secteur colonial par plusieurs mécanismes. Grace à ces soutiens diversifiés, mis en place, que l'agriculture coloniale a connu un essor remarquable. Des résultats dans le domaine de la production et de l'amélioration des rendements ont été réalisés. Ce qui a permis l'exportation de plusieurs produits agricoles (céréales, vin, agrumes) vers la métropole. Par contre, le secteur agricole des algériens (indigènes) a souffert de plusieurs obstacles. Cette situation a produit un dualisme au niveau du secteur agricole.

Après l'indépendance, les efforts menés pour rattraper le retard n'ont pas suffi pour rendre le secteur agricole plus performant. Au contraire, les résultats enregistrés témoignent du recul de la couverture des besoins alimentaires par la production nationale, reflétant l'échec des politiques poursuivies. En conséquence, la dépendance de l'Algérie envers les marchés extérieurs ne cesse de se renforcer en matière d'approvisionnement de ces besoins alimentaires.

Le retour de l'Etat, à partir de 2000, pour le financement du secteur agricole à travers les mécanismes de soutiens, a permis l'amélioration des indicateurs du secteur agricole. Ainsi, le taux de croissance dans le secteur est passé de 3,82 % en 2000 à 11,60 en 2011 et à 6,10 % en 2019. D'ailleurs, le taux moyen de 5% enregistré dans le secteur agricole pour ces deux dernières décennies est supérieur au taux de croissance de l'économie nationale. En outre, la valeur ajoutée a connu une augmentation continue passant de 322 milliards de DA en 2000 à 1362 milliards de DA en 2010 à 3482 milliards en 2019. En parallèle, la part de la valeur ajoutée agricole dans le PIB est passée de 8,4 % en 2000 à 8,74 % en 2010 pour atteindre 12,4% en 2019. Ces résultats placent le secteur agricole à la troisième place dans l'économie nationale.

Par ailleurs, une amélioration des performances est réalisée grâce aux efforts financiers consentis. A cet effet, la production moyenne annuelle des céréales durant la décennie 1990, qui était de l'ordre de 22,5 millions de Qx, est passée à 36,26 millions de Qx durant la première décennie 2000 et enfin elle a atteint 44 millions de Qx lors de la dernière décennie. Au niveau de la production des cultures maraichères, celles-ci est passée de 33,6 millions Qx en 2001 à 95,7 millions Qx en 2011 pour atteindre 124,7 millions Qx en 2015. Le même constat pour les cultures fruitières où des avancées sont constatées toute au long de la période d'analyse. Les rendements dans l'agrumiculture sont quadruplés au même titre que la production, passant de 48 Qx/ha en 2000 à 222 Qx/Ha en 2017. La viticulture à son tour a enregistré des rendements meilleurs, puisqu'ils passent de 34 Qx/ha à 81Qx/ ha entre 2000 et 2017.

Enfin, au niveau de l'agriculture Saharienne, des avancées sont, aussi, enregistrées. Les superficies plantées ont enregistré des extensions dans toutes les filières : la phoeniciculture, l'arboriculture, les cultures maraichères et la pomme de terre. Les quantités produites ont connu des augmentations très importantes. La wilaya d'El oued, à titre d'exemple, produit $\frac{1}{4}$ de la pomme de terre et occupe la première place en la matière.

Introduction de la partie II

La filière lait en Algérie revêt un caractère stratégique, eu égard à son rôle dans le domaine de la production et de la transformation. Pour pouvoir comprendre sa situation actuelle, nous allons essayer de revenir sur son évolution historique et les différentes politiques publiques y afférentes. En outre, la relation qu'elle entretient avec le marché international sera abordée. A travers ce volet d'analyse consacré à l'évolution du recours de la filière lait à son approvisionnement sur le marché international, cherche à expliquer à la fois l'importance des importations effectuées ainsi que les différentes facettes de cet approvisionnement. Celui-ci, ne se limite pas à l'importation de la poudre de lait uniquement mais il concerne aussi les autres facteurs de production (élevage bovin, aliments, etc).

Par ailleurs, l'importance de la filière lait au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou, s'est matérialisée par l'implication, de plus en plus, importante des éleveurs dans le créneau de production laitière. De même, pour les autres acteurs relevant du maillon de la collecte ou de la transformation. Nous allons revenir, dans cette partie, sur les caractéristiques de cette filière. Néanmoins, une présentation des réalisations de la politique agricole dans ses différentes variantes est analysée pour apprécier l'apport des soutiens publics au secteur agricole de la wilaya. Cette analyse est fondée sur l'approche filière, telle que recherchée justement dans les objectifs initiaux de cette politique.

Enfin, la vérification des réalisations de cette filière est effectuée au niveau de la vallée de Sébaou. L'objectif recherché à travers l'enquête de terrain effectuée au niveau de 115 exploitations est de voir l'apport de cette politique en ce qui concerne le maillon de la production. Pour ce faire, des rubriques d'analyses sont constituées via le questionnaire qui cherche la vérification de : l'amélioration de la production, de la conduite de l'élevage, les investissements réalisés, les contraintes rencontrées, etc. Le plan de rédaction de cette deuxième partie est composé de trois chapitres, qui sont :

Chapitre IV : La filière lait en Algérie, composé de deux sections : la première section traite des caractéristiques de la filière lait. Nous allons essayer de retracer l'évolution de la filière lait de l'indépendance jusqu'à la fin des années 1990. Cette évolution concerne la production laitière ainsi que l'industrie laitière du secteur public. La deuxième section traite de la politique récente et ses résultats. Il sera question de revenir sur la politique appliquée dans le domaine laitier et les différents mécanismes favorisant le développement de la production locale. En plus, le bilan de l'application de cette politique est examiné. Les indicateurs d'analyse portent sur les acteurs conventionnés avec l'ONIL, le volume de la production et le volume financier engagé. Enfin, la facture alimentaire de la filière lait sera examinée pour comprendre le déficit persistant, malgré les efforts consentis.

Chapitre V : Présentation du cadre géographique et analyse de l'impact des politiques agricoles récentes au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou, composé de deux sections. La première s'intéresse à la présentation de la wilaya de Tizi-Ouzou et de la démarche méthodologique de l'enquête. Nous allons revenir sur les données géographiques, démographiques et les potentialités de la wilaya. La deuxième, porte sur l'analyse de l'impact des soutiens publics sur le secteur agricole de la wilaya. Evidemment, une analyse par filière de production sera menée pour apprécier l'apport de la politique agricole au niveau local. Deux indicateurs clés vont être élucidés, les réalisations physiques et l'enveloppe financière déboursée.

Chapitre VI : Analyse des résultats de l'enquête et étude de l'impact par traitement de données. Celui-ci est composé de deux sections, la première est consacrée à la méthodologie de l'enquête, expliquant le choix de la population et le processus d'échantillonnage en ce qui concerne les exploitations laitières appartenant à la zone de Sebaou. Quant à la deuxième section, elle est réservée à l'analyse de l'impact des soutiens publics sur ces exploitations de productions laitières. Plusieurs indicateurs sont retenus afin de mesurer cet apport au niveau de l'investissement, de la modernisation des exploitations, de l'amélioration de la production et des rendements, etc.

Chapitre IV

La filière lait en Algérie : analyse de la politique récente et dépendance au marché mondial

Introduction

La filière lait, en Algérie, est passée par plusieurs étapes, de l'indépendance à nos jours. Le souci majeur des pouvoirs publics, au départ, était la satisfaction des besoins des citoyens en matière de lait. La concrétisation de cet objectif est rendu possible, d'une part, à travers l'importation de la poudre de lait au regard de son prix accessible sur le marché mondial et d'autre part, en appliquant un prix subventionné pour le consommateur algérien. En revanche, la production locale n'a pas bénéficié d'un accompagnement de la part des pouvoirs publics, pour lui permettre d'instaurer un processus pour son développement. Ce manque d'intérêt s'est répercuté par le recul dans la couverture des besoins et l'absence des exploitations de grande taille pouvant améliorer les rendements.

Cependant, au milieu des années 1990, une politique de réhabilitation de la filière lait a été mise en place, pour tenter d'augmenter les capacités de production, mais sans succès. Par contre, la première décennie 2000 a connu une politique favorisant notamment l'acquisition des équipements et du cheptel moderne (BLM).

Par ailleurs, la crise alimentaire de 2008 a impacté sérieusement la facture alimentaire de l'Algérie, ce qui a amené les pouvoirs publics, à se pencher sur la meilleure façon d'augmenter la production locale. Une politique s'en est suivie, articulée sur les trois maillons de la filière qui sont : la production, la collecte et la transformation. Néanmoins, même si des résultats positifs commençaient à être enregistrés, la problématique de la dépendance de la filière au marché mondial en amont (alimentation, acquisition du cheptel, produits vétérinaires, etc.) constitue un véritable handicap pour la rentabilité de cette activité, notamment, la filière bovine.

Dans ce chapitre nous allons traiter les grandes caractéristiques de la filière lait en Algérie ainsi que l'évolution des politiques laitières, en premier lieu, et en analysant les résultats, en deuxième lieu.

Section I : caractéristiques de la filière lait et politique publique.

Section II : amélioration des performances et dépendance au marché mondial.

Section 1 : Les caractéristiques de la filière lait et politique publique

La filière lait constitue un élément central de l'agriculture algérienne, au regard de la couverture des besoins en matière de lait ainsi que les activités qu'elles génèrent pour l'ensemble de l'économie nationale. En effet, le lait et les produits laitiers sont des produits stratégiques d'où la nécessité de la satisfaction des besoins vitaux des citoyens par cette matière. En revanche, plusieurs facteurs sont nécessaires pour l'amélioration des performances de tous les maillons de la filière.

Pour ce faire, nous allons traiter dans cette section les caractéristiques de la filière lait en Algérie, en s'intéressant, notamment à l'évolution du cheptel, de l'industrie laitière, des contraintes ainsi que les politiques laitières adoptées dans la perspective de son développement. Plus précisément, nous allons développer les points suivants : les caractéristiques du bovin laitier : races bovines, l'évolution de l'industrie laitière, les contraintes au développement de la filière laitière en Algérie et enfin les différentes politiques laitières mises en place.

1. Les caractéristiques du bovin laitier en Algérie : races bovines

1.1. Les races bovines laitières et système de production

Le cheptel bovin en Algérie se distingue par la présence de trois types ou races distinctes : le bovin laitier local BLL, le bovin laitier amélioré BLA, le bovin laitier moderne BLM. Toutefois, nous signalons que le BLA et le BLM sont orientés, en grande partie, vers la production laitière.

1.1.1. Le bovin laitier local BLL

Le bovin laitier local est composé de la race locale Brune de l'Atlas, qui est connue par sa rusticité et par sa faible production laitière de 3 à 4 litres/jour. Elle comprend quatre (4) sous races¹ : **a)** la Guelmoise qui est un animal de petite taille à pelage gris marron foncé vivant en zone forestière ; **b)** la Cheurfa qui a une robe blanchâtre vivant en zone de piémonts forestiers ; **c)** la Chélifienne qui a une robe fauve et se localise dans la région centre ouest ; **d)** la Sétifienne qui est un animal noirâtre adapté aux conditions des hauts plateaux notamment la région de Sétif.

En ce qui concerne le système de production, et vue la localisation de cette race dans des zones difficiles (montagnes, collines et piémonts), cela impose le suivi d'un système de production en extensif. Ce dernier se caractérise par : un élevage de type familial fournissant un revenu en fonction de la pluviométrie, l'exploitation de l'offre fourragère gratuite, la production laitière destinée à l'autoconsommation, la production de viande est dominante, fourniture de fumier pour l'arboriculture et le maraichage, la main d'œuvre est familiale, l'alimentation en matière première (laine et cuir) des activités artisanales en milieu rural, etc.

1.1.2. Le bovin laitier amélioré BLA

Le bovin laitier amélioré est un ensemble constitué de croisement entre la race locale « Brune de l'Atlas » et des races importées. Le BLA est localisé dans les zones de montagnes et forestières, particulièrement dans les zones de piémonts de l'est et du centre du pays. Ce type de cheptel est connu pour sa production de viande mais aussi pour sa production de lait avec une proportion non négligeable. Les rendements moyens de ce type de cheptel varient entre 3 000 et 3500 litres/vache/an.

Par ailleurs, le système de production suivi est de type semi intensif, qui se caractérise par : une utilisation modérée d'intrants constitué en grande

¹Benyoucef M.T, Diagnostic systémique de la filière lait en Algérie, Organisation et traitement de l'information pour l'analyse des profils de livraison en laiteries et des paramètres de production des élevages, Thèse de doctorat d'Etat en sciences agronomiques, INA Alger, 2004-2005, p.p77-78.

partie des aliments et des produits vétérinaires, élevage familial avec des troupeaux de petite taille généralement moins de 10 vaches et les rendements des vaches dépassent rarement 10L/vache/jour. Cependant, les exploitations de ce système peuvent entreprendre des investissements dans l'équipement laitier mais sont, généralement, limités par la trésorerie. Enfin, vue l'exigüité des exploitations, l'essentiel de l'alimentation est achetée à l'extérieur (concentré), au moment où la production sur place se limite seulement à la paille et le foin².

1.1.3. Le bovin laitier moderne BLM

Le bovin laitier moderne concerne les vaches laitières d'origines étrangères ou sélectionnées. Elles sont importées, généralement des pays de l'Europe, constituées de 3 types génétiques (Frisonne Pie Noire, Pie rouge de l'est et Montbéliard). Ce sont des races laitières répandues dans les régions littorales et sublittorales. En outre, d'autres races bovines laitières existent au niveau des exploitations privées telles que : Holstein et Ayershire.

Ces vaches laitières connues pour leurs rendements élevés, sont conduites en intensif dans des zones de plaines, dans les périmètres irrigués où la production fourragère assez importante et même en troupeaux conduits en hors sol autour des grands centres urbains. Les rendements moyen de la vache varie de 4 000 à 4 500 litres/vache /an. « Il s'agit souvent des exploitations de création ex-nihilo, financées par de l'argent provenant d'autres secteurs ou de l'étranger, et beaucoup plus rarement des exploitations semi-extensives en recherche d'agrandissement".³

Les bâtiments sont plus modernes, pouvant disposer de salle de traite, de salarié et d'une alimentation plus équilibrée (concentrés, foin, paille, fourrages verts si disponibles...). Les cultures fourragères sont très limitées en général. Certaines exploitations utilisent des parcours tandis que d'autres sont en zéro pâturage. L'essentiel de l'alimentation est acheté, et ces

²Champion F., Chaumet J-M., Bouyssieres , Carlier M., Chotteau P., You G., Les filières bovines en Algérie, le développement local ne tarit pas le besoin d'importation, Economie de l'élevage, Institut de l'élevage, Bercy, France, 2014, p 15.

³ Ibid., p15.

exploitations sont très sensibles au prix des matières premières. Les rendements peuvent atteindre 15 à 20 litres/vache/jour. Les vaches sont gardées pendant 4 à 6 lactations, la valorisation des vaches de réformes étant très faible »⁴.

1.2. Evolution du cheptel bovin laitier

Ce point est consacré à l'étude de l'évolution des vaches laitières par races et par effectifs. Ces deux paramètres sont analysés en deux périodes distinctes. La première s'étale de 1962 à 1999 et la deuxième concerne les années 2000.

1.2.1. Evolution du bovin laitier avant l'année 2000

Après l'indépendance, en 1963, l'effectif bovin total, en Algérie, a été de l'ordre de 552.000 têtes. A la fin de la décennie 1960, l'effectif total a atteint 871.000 têtes, ce qui constitue une augmentation de 319.000 têtes. Le taux moyen annuel d'accroissement, tableau 52, est de 10.98%. La décennie 1970, quant à elle, est marquée par une augmentation de 442.000 têtes ce qui constitue un taux d'accroissement moyen annuel de 5,55%. Les statistiques ont avancé à la fin de cette décennie un effectif total de 1.327.000 têtes. Les décennies 1980 et 1990, ont enregistré une évolution moins rapide. A cet effet, la décennie 1980 enregistre un taux très faible, avec seulement 0,41%. De même pour la décennie 1990, qui a enregistré un taux de 1,49%. Au total durant vingt ans, l'effectif n'a évolué que de 225.000 têtes, passant ainsi de 1.355.000 têtes au début de 1980 à 1.580.000 à la fin de 1999.

⁴ Ibid., p15.

Tableau 52 : Evolution du cheptel bovin par décennie (1963-1999) Unité : 1000 têtes

Année	Total bovin	Total vaches	BLL/BLA	BLM	Croit total bovin%	Croit total BLM%
1963	552	300	258	42	10,98	10,99
1969	871	498	429	70		
1970	885	506	436	71	5,55	4 ,72
1979	1.327	821	720	101		
1980	1.355	844	744	100	0,41	8,15
1989	1.405	804	630	173		
1990	1.393	797	591	206	1,49	2 ,09
1999	1.580	987	743	245		

Source : Benyoucef M.T., Diagnostic de la filière lait en Algérie, Thèse Doctorat D'état, INA Alger, 2004-2005(annexe tableau n°38).

Par ailleurs, le nombre total de l'effectif des vaches laitières a connu une évolution positive durant les quatre premières décennies après l'indépendance. Passant de 300 mille vaches laitières en 1963 à 506 mille vaches laitières en 1970. Au début de la décennie 1980, l'effectif total de vaches laitières est passé à 844 mille vaches laitières, pour connaître une régression au début des années 1990, puisque l'effectif n'était que de l'ordre de 797 mille vaches laitières, ce qui constitue une régression de plus de 47 mille vaches en l'espace de dix (10) années. Cette régression peut être expliquée par les réformes appliquées dans le secteur agricole, en particulier le retrait de l'Etat, matérialisé par la loi 87/19. Cependant, la décennie 1990, a connu une augmentation de 200 mille vaches, en l'espace de 10 années. L'effectif total a atteint, en 1999, le nombre de 987 mille vaches laitières, et cela en faveur de la politique laitière mise en place à partir de 1995.

La structure de l'effectif bovin laitier, en Algérie, comme nous l'avons traité ci-dessus, se caractérise par l'existence de trois races. Néanmoins, les données relatives à l'évolution de l'effectif, ne permettent de suivre séparément, que le BLM ainsi que le BLL et BLA rassemblés. Les données contenues dans le tableau 52 ci-dessus, permettent de constater la domination des races BLL/ BLA, tout au long de la période d'analyse.

Néanmoins, l'importance du BLM, ne cesse de connaître une évolution positive, et cela grâce à la politique d'importation de ce type de vaches dans le but d'améliorer la production laitière. A cet effet, l'effectif de BLM en 1963 était de l'ordre de 42 mille vaches laitières, ce qui ne représente que 14% de l'effectif total des vaches laitières. Au début de 1970, le total BLM a atteint 71

mille vaches laitières ce qui constitue une augmentation de 29 mille têtes. Néanmoins, la part du BLM dans le total des vaches laitières est restée inchangée, puisqu'elle ne représente que 14,03%.

Durant la décennie 1980, une progression nette est constatée, puisque le total BLM a atteint 173 mille têtes en 1989, enregistrant ainsi un taux d'accroissement moyen annuel de 8,15% au moment où le taux de l'évolution du bovin n'est que de 0,41%. La part de BLM est passée à 21% dans le total des vaches laitières. Cette tendance est consolidée durant la décennie 1990, puisque l'effectif BLM a fortement augmenté en atteignant 245 mille têtes, permettant ainsi à la part de ce dernier d'atteindre 25% de l'effectif total.

1.2.2. Evolution des cheptels animaux d'élevage après l'an 2000

La structure des animaux d'élevage est constituée de cinq espèces à savoir : les bovins, les ovins, les caprins, les camelins et enfin les équins. Il ressort de la lecture du tableau ci-dessous, que l'importance de chacune des espèces n'est pas la même. En effet, les ovins constituent la partie la plus importante avec un effectif allant de 17, 62 millions en 2000 à 28,12 millions en 2015, représentant ainsi plus de $\frac{3}{4}$ de l'effectif global. Les caprins viennent en deuxième rang avec un effectif de 3, 03 millions en 2000 et 5,02 millions en 2015, représentant 14% de l'effectif global. Le bovin vient à la troisième place, suivi, successivement des camelins et des équins.

En ce qui concerne l'évolution des effectifs, durant la période d'analyse, une tendance haussière se dégage pour toutes les espèces, passant de 22 millions têtes en 2000 à 35 millions têtes en 2015, ce qui constitue une évolution positive de presque 60% entre les deux dates et avec une évolution moyenne annuelle de 4%. Ce taux est réalisé particulièrement par les ovins, qui ont connu une remarquable augmentation en termes d'effectif, tandis que le bovin, a connu une augmentation moins rapide estimée à 35% pour toute la période et avec un taux de 2,3% comme moyenne annuelle.

Tableau53 : Evolution de l'effectif du cheptel 2000 - 2016. Unité: Têtes

Races	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Bovins	1 595 259	1 613 040	1 510 770	1 560 545	1 613 700	1 586 070
Ovins	17 615 928	17 298 790	17 057 250	17 502 790	18 293 300	18 909 110
Caprins	3 026 731	3 129 400	3 280 540	3 324 740	3 450 580	3 589 880
Camelins	234 170	245 490	249 690	253 050	273 140	268 560
Equins	43 828	42 570	46 430	47 530	44 590	42 642
Total	22 515 916	22 329 290	22 144 680	22 688 655	23 675 310	24 396 262
Races	2006	2007	2008	2009	2010	Moyenne00/09
Bovins	1 607 890	1 633 810	1 640 730	1 682 433	1 747 700	1 604 425
Ovins	19 615 730	20 154 890	19 946 150	21 404 584	22 868 770	18 779 852
Caprins	3 754 590	3 837 860	3 751 360	3 962 120	4 287 300	3 510 780
Camelins	286 670	291 360	295 085	301 118	313 990	269 833
Equins	43 570	47 040	45 285	44 803	141 275	44 829
Total	25 308 450	25 964 960	25 678 610	27 395 058	29 359 032	24 209 719
Races	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Bovins	1 750 000	1 843 930	1 909 000	2 049 652	2 149 549	2 081 306
Ovins	23 000 000	25 194 105	26 572 980	27 807 734	28 111 773	28 135 986
Caprins	3 962 120	4 594 525	4 910 700	5 129 839	5 013 950	5 915 700
Camelins	301 118	340 140	344 015	354 465	362 265	379 094
Equins	44 803	139 170	133 645	134 920	122 106	177 820
Total	29 058 041	32 111 870	33 870 340	35 476 610	35 759 643	36 689 906

Source : Réalisé par nos soins, à base des statistiques de MADRP, séries B, 2000-2016.

1.2.3. Le cheptel bovin laitier après 2000

L'effectif bovin durant les années 2000, a évolué presque d'une manière continue en passant de 1,36 million têtes en 2000 à 1,91 million têtes en 2013 pour atteindre enfin 2,08 millions têtes en 2016. Pendant une période de 15 années, l'effectif bovin a enregistré une augmentation de 686 mille têtes et une augmentation moyenne de plus de 45 mille têtes par année, tableau 54. Néanmoins, les années 2002 et 2005 ont enregistré des baisses d'effectif de l'ordre respectivement de 102 mille têtes et de 28 mille têtes, à cause principalement de l'apparition des maladies. Enfin, la part des vaches laitières dans l'effectif bovin est importante. Elle représente pour toute la période un taux moyen annuel de l'ordre de 53%.

L'effectif bovin laitier a évolué dans les mêmes tendances que l'effectif global, passant de 643 mille vaches laitières en 2000 à 1,01 million en 2013 pour atteindre 1,11 million en 2015. Ainsi, une augmentation totale, pour toute la période, est enregistrée de l'ordre de 465 mille vaches laitières, ce qui constitue une évolution de 31 mille vaches en moyenne par année. Par ailleurs, l'effectif des vaches laitières modernes (BLM) s'est amélioré sensiblement, passant de 135 mille vaches en 2000 à 347 mille vaches en

2013, permettant ainsi d'augmenter leur part dans le total des vaches en passant de 21% en 2000 à 31% en 2015. Ces réalisations dans le domaine d'amélioration de la race bovine est le résultat des importations massives en vue d'une production laitière satisfaisante.

En effet, en plus des subventions accordées pour l'acquisition du BLM au début des années 2000, dans le cadre de la politique agricole, d'autres dispositifs sont mis en place favorisant l'investissement dans la filière lait. A ce titre les dispositifs d'aide à l'emploi de jeunes tels que : ANSEJ, ANJEM et CNAC, ont fortement participé à l'encouragement de l'investissement des jeunes dans l'élevage bovin laitier, grâce aux différents avantages accordés.

Tableau 54 : Evolution du cheptel bovin (2000-2017) Unité : 1000 têtes

Année	Total bovin (1)	Total Vaches (2)	BLA /BLL (3)	BLM (4)	(2)/ (1)	(4)/ (2)	Année	Total bovin (1)	Total Vaches (2)	BLA/ BLL (3)	BLM (4)	(2)/ (1)	(4)/ (2)
2000	1.364	643	509	135	0.47	0.21	2009	1.682	882	652	229	0.52	0.26
2001	1.613	1.007	585	224	0.62	0.22	2010	1.748	915	676	240	0.52	0.26
2002	1.511	842	637	205	0.55	0.24	2011	1790	940	691	249	0.52	0.26
2003	1.561	833	641	192	0.53	0.23	2012	1.843	966	699	267	0.52	0.27
2004	1.614	844	645	199	0.52	0.23	2013	1.909	1.009	715	294	0.52	0.29
2005	1.586	829	625	204	0.52	0.24	2014	2050	1072	744	329	0.52	0.31
2006	1.608	848	640	208	0.52	0.24	2015	2 150	1 108	761	347	0.52	0.31
2007	1.634	860	644	216	0.52	0.25	2016	2 081	1 067	736	331	0.52	0.31
2008	1.641	854	639	214	0.52	0.25	2017	1 895	972	662	310	0.52	0.32

Source : Réalisé par nous-mêmes, d'après les données du MADR (: série B 2000 ; 2015)

1.3. Les cultures fourragères et leur part dans la superficie totale

Les ressources alimentaires des animaux d'élevage se composent en général de fourrages verts ou secs (constituant leur ration alimentaire de base) et de produits complémentaires (grains, de maïs ou d'orge et de sous-produits agro-industriels. Un fourrage étant toute production végétale verte ou sèche (sauf les grains) destinée à l'alimentation des animaux d'élevage.

Les ressources fourragères en Algérie se composent en général des fourrages verts ou secs et des produits complémentaires⁵. Les fourrages sont répartis en fourrages artificiels consommés en sec ou en vert et en fourrage naturels (prairies naturels et jachères fauchées). En outre, l'existence des

⁵Benyoucef M.T., Diagnostic systémique de la filière lait en Algérie, Organisation et traitement de l'information pour l'analyse des profils de livraison en laiteries et des paramètres de production des élevages, Thèse de doctorat d'Etat en sciences agronomiques, INA Alger, 2004-2005, p.86.

espaces de pâture pour les animaux conduits en élevages extensifs, au niveau des parcours telliens, steppiques et sahariens.

Dans ce présent point, nous allons revenir sur l'évolution de la place, en termes de superficie emblavée, qu'occupent les cultures fourragères par rapport à la superficie totale. Le tableau 55, retrace cette évolution durant la période 1999-2015. La superficie fourragère a évolué positivement durant cette période, ce qui a ramené sa part de 1,55% de la SAT en 1999 à 1,83% en 2006. Après un recul constaté pendant 3 années (2007- 2009), l'année 2010 marque pour la première fois une part qui dépasse 2% de la SAT. Les années suivantes ont enregistré des parts plus importantes, particulièrement, 2014 avec 2,79% du SAT.

En parallèle, la superficie fourragère comparée à la surface agricole utile, a connu une extension de plus de 5% entre 1999 à 2015, passant ainsi de 7% à plus de 12% de la SAU. La structure des fourrages est dominée par les fourrages artificiels à hauteur de plus de 70% pour toute la période d'analyse, et cela en raison de l'exigüité des prairies naturelles. Par ailleurs, la SAT à son tour a connu une extension importante, passant de 40 596 340 Ha en 1999 à 43 395 427 Ha en 2015. Cette extension est le résultat des programmes de mise en valeur (voir le chapitre précédent).

Tableau 55 : Evolution des superficies fourragères et de leur part dans la superficie agricole(1999-2015U : HA)

Année	F. A	F.N	Total F	SAT	Superficie F/SAT %
1999	460 710	169 850	630 560	40 596 340	1,55
2000	458 050	127 850	585 900	40 888 100	1,43
2001	331 270	142 690	473 960	40 983 840	1,15
2002	395 840	101 030	496 870	40 735 920	1,21
2003	377 110	299 020	676 130	40 817 940	1,65
2004	461 589	175 634	637 223	42 209 600	1,50
2005	484 152	144 737	628 889	42 380 630	1,48
2006	611 817	165 725	777 542	42 367 890	1,83
2007	493 793	227 761	721 554	42 448 840	1,69
2008	588 171	171 727	760 617	42 435 990	1,79
2009	416 297	269 283	685 580	42 466 920	1,61
2010	669 490	224 162	893 652	42 444 350	2,10
2011	544 172	241 854	786 026	42 443 860	1,85
2012	641 713	274 845	916 558	42 499 430	2,16
2013	693 989	210 073	904 062	42 889 410	2,11
2014	915 981	280 767	1 196 748	42 888 555	2,79
2015	797 377	237 775	1 035 152	43 395 427	2,38

N.B : F.A : fourrages artificiels ; F.N : fourrages naturels ; F : fourrages.

Source : MADR, statistiques agricoles série/B, (1999-2016).

2.Évolution de l'industrie laitière ou la transformation de l'industrie laitière publique

Dans le souci d'alimenter la population algérienne de lait et produits laitiers, une industrie publique dans ce domaine a été mise en place, durant la période de planification. Cependant avant cette période, il n'existait pas de véritable industrie laitière, hormis trois coopératives laitières à savoir : COLAITAL d'Alger, CLO d'Oran et COLAC de Constantine.

2.1. L'industrie laitière pendant la planification

Cette période coïncide avec le premier plan triennal (1967-1969), l'Etat a crée l'Office National du Lait et des produits laitiers (ONALAIT)⁶, dans la perspective de mettre en place une assise industrielle en la matière, en prenant en considération dans les plans de développement la création des unités de production (usines nouvelles ou extension de celles déjà existantes). A cet effet, la première phase (1970-1974) est consacrée au renouvellement des équipements existants déjà, par la suite, la deuxième phase (1974-1977), l'office a réalisé de nouvelles installations, telles que : laiterie et fromagerie de Draa-Ben-Khedda ; laiterie et fromagerie d'Annaba ; laiterie et fromagerie de Sidi-Bel-Abbès ; laiterie et fromagerie de Boudouaou.

Par ailleurs, l'office avait des missions diversifiées relevant du développement, de l'organisation, et de la transformation de la production laitière nationale, d'une part, et de la distribution et de la régulation du marché du lait et ses dérivés, d'autre part. Dans la réalité, suite à la faiblesse de la production nationale, l'office s'occupe beaucoup plus de la deuxième mission. Le choix technologique est basé sur la reconstitution en lait à partir des matières premières issues de l'importation (poudre laitière anhydre et matière grasse laitière anhydre). Ce choix est l'émanation de plusieurs facteurs : le coût élevé du lait frais importé du sud de la France; l'échec de programme d'élevage massif de vaches issues de l'importation à partir de 1966; le faible prix des matières premières sur le marché mondial

L'ordonnance n°69-93 du 20 novembre 1969

de lait a encouragé l'importation; la volonté politique ayant comme objectif d'alimenter le marché d'une manière régulière avec des quantités requises.

A partir de 1972, la recombinaison de lait à base de poudre de lait écrémé et de matière grasse laitière anhydre (MGLA) provenant des marchés extérieurs est devenue opérationnelle. Cette option de s'alimenter auprès des marchés extérieurs a permis la satisfaction rapide de la demande qui n'a cessé de progresser à cause de la démographie croissante et de l'exode rural, néanmoins la production locale a été pénalisée par la suite à cause des conditions peu favorables à son développement, mais aussi en l'absence de stratégies d'élevage.

Après plus de 10 ans de gestion socialiste, une nouvelle ère a commencé à se dessiner au début des années 1980. A ce titre, dans le sillage des réformes engagées, l'ONALAIT a été touché par la restructuration à l'instar des autres entreprises publiques. Cette restructuration vise la réduction de la dimension de grandes entreprises afin d'améliorer la gestion. En 1982, l'ONALAIT a été restructuré en trois offices régionaux : OROLAIT (ouest), ORLAC (centre), ORELAIT (est). Cette restructuration n'a pas favorisé l'apparition d'une production locale performante puisque la performance économique exigée aux unités de production a encouragé davantage ces dernières à s'approvisionner sur les marchés extérieurs vu les cours mondiaux nettement bas comparativement à ceux de lait cru. L'origine de cette distorsion trouve son explication dans les subventions à l'exportation des pays producteurs.

La loi 1987/19 relative à la réorganisation des domaines socialistes en EAC et EAI a amplifié le problème de la production nationale puisque des problèmes de gestion, de financement,...surgissent au sein de ces nouvelles entités.

2.2. L'industrie laitière à l'ère des réformes

L'autonomie des entreprises publiques, mise en place à partir de 1988, a rendu l'industrie publique dans une situation difficile, étant donné que ces unités industrielles sont tenues de poursuivre des objectifs à la fois économiques « équilibre financier » et sociaux en assurant l'approvisionnement du marché en lait et produits laitiers avec des prix

administrés. Pour pouvoir réaliser ces objectifs l'Etat intervenait pour accorder des subventions permettant ainsi de compenser le différentiel entre le prix de revient et le prix de vente de lait.

Pendant la période 1990, cinq nouvelles unités ont été créées : Arib (Ain Defla), Tell (Sétif), Aurès (Batna), Relizane avec une capacité moyenne de 100.000L/J. Les offices régionaux, étaient sous tutelle de fonds de participation de l'Etat, en premier lieu, et par la suite sous des Holdings. Cette nouvelle organisation était chapeautée par le conseil national de participation de l'Etat (C.N.P.E), présidé par le chef de gouvernement dont le ministre de l'agriculture était membre.

Une autre restructuration intervient en 1998 et touche l'industrie laitière publique. Elle a donné naissance à la création de groupe industriel des producteurs de laits (GIPLAIT). On comprend parfaitement que les trois (3) offices régionaux, ont été fusionnés. Un réseau de filiale est constitué de 19 usines, en sus, d'une société de commercialisation et d'approvisionnement des filiales en matière première, en l'occurrence Milk Trade(figur10).

Le ministère de l'agriculture a créé en 1997 l'Office National Interprofessionnel du Lait(ONIL),⁷ étant donné que l'industrie publique n'était pas directement rattachée au ministère de l'agriculture. L'ONIL était chargé de plusieurs missions stratégiques s'inscrivant dans le développement de la filière lait à savoir : amélioration de la production, stockage,... ; régulation de la filière ; intervention en qualité d'arbitre entre les instances centrales et les organisations interprofessionnelles ; participation à la mise en place des conseils interprofessionnels à l'échelle, locale, régionale et nationale de la filière lait ; modernisation des exploitations laitières en leur assurant des dotations en moyens techniques. Cependant, cet office a enregistré un retard dans sa dotation en moyens financiers, ce qui a décalé dans le temps sa mise en place. Ce n'est qu'en 2007, suite à la crise qu'a connue la filière au niveau mondiale, que cet office est devenu effectif (voir section 2).

La capacité de l'industrie publique ne cesse d'augmenter, passant de 39,68 millions de litres en 1969 à 1 179 millions de litres en 1992. Cette

⁷L'ONIL est créé par le décret n° 97/247 du 08 juillet 1997.

évolution importante, où la production industrielle est multipliée par 30, est le fruit d'une politique d'industrialisation soutenue. Le montant des investissements réalisés durant la période 1970-1992, est de l'ordre de 2,6 milliards de DA.

En parallèle à cette extension de capacités installées, la production industrielle des laits et dérivés par les entreprises du groupe GIPLAIT a connu une progression rapide jusqu'à 1993, année durant laquelle une production maximale de l'ordre de 1,4 milliard de litres est enregistrée. Par la suite, une baisse régulière dans la production est constatée pour atteindre 915 millions de litres en 1999. L'industrie laitière, selon Boukella M.⁸, vient en deuxième position dans le classement des IAA nationale, et cela de par son chiffre d'affaires qui était de l'ordre 3 milliards de DA, soit 17% de l'ensemble des IAA et de par ses effectifs qui regroupent 9 000 ouvriers, soit 9% du total en 1990.

Par ailleurs, en ce qui concerne le taux d'intégration de lait collecté dans la production totale, il est resté marginal. Durant la décennie 1980 et la première moitié de la décennie 1990 (1980-1994), le taux d'intégration était inférieur à 10%. Ce taux est inférieur à 6% seulement, pendant la période 1988-1993. Cependant, à partir de 1995 le taux d'intégration est passé au-dessus de la barre de 10%. Cette augmentation est beaucoup plus le résultat de la baisse de la production industrielle que l'augmentation de la quantité collectée comme le montre le tableau ci-dessous.

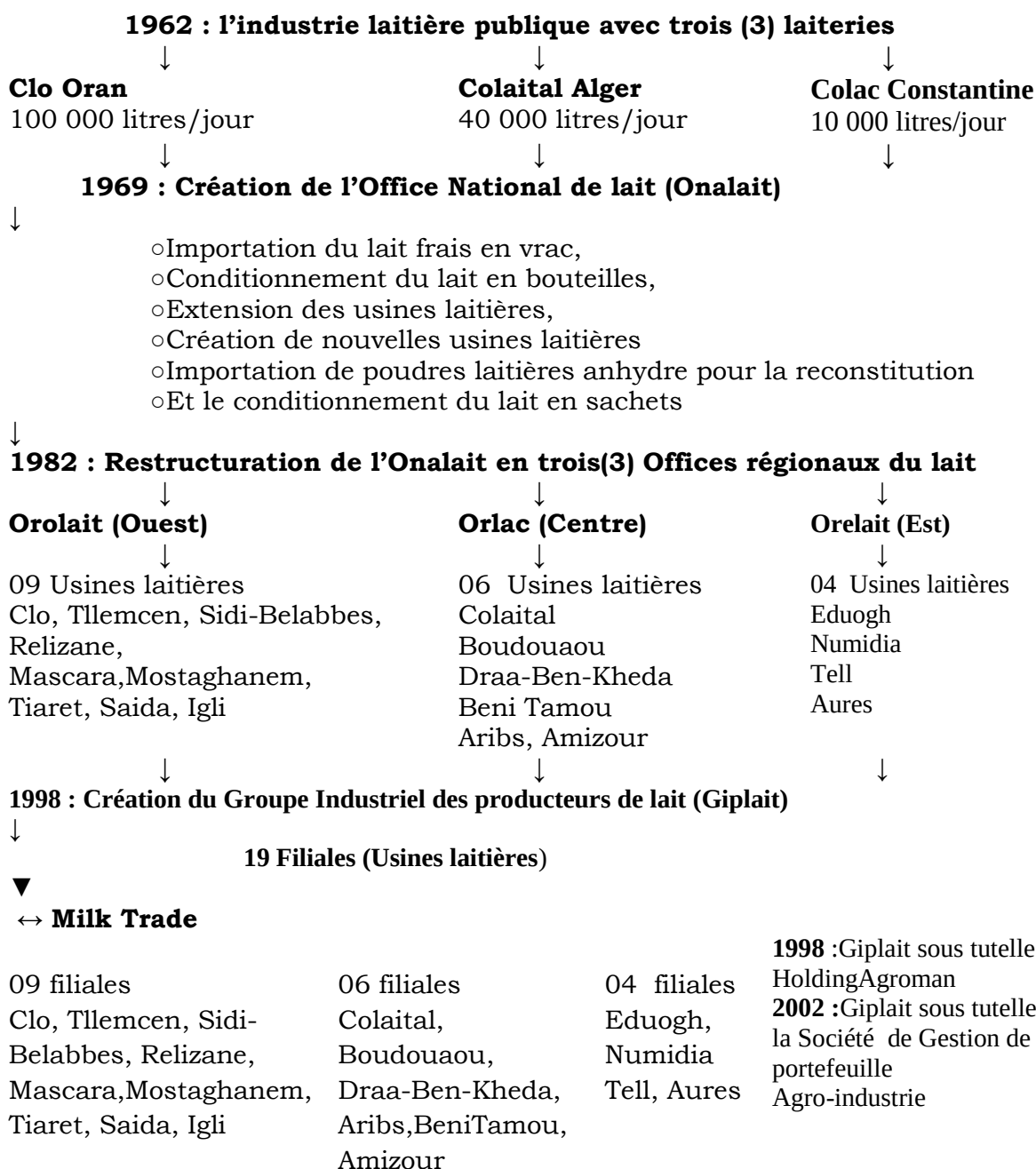
Tableau 56: Evolution du taux d'intégration entre 1995-1999Unité : 10⁶litres.

Année	Production industrielle	Collecte de lait cru	Taux d'intégration en %
1995	1 188	125,0	10,5
1996	1 186	137,6	11,6
1997	1 046	112,7	10,8
1998	1 004	92,0	9,2
1999	915	92,9	10,1

Source : Bencharif A., Stratégies des acteurs de la filière lait en Algérie : états des lieux et problématiques, Options Méditerranéennes, Série B/n° 32, 2001, p31.

⁸Boukella M. ; Les industries agro- alimentaires en Algérie : politiques, structures et performances depuis l'indépendance, Montpellier : CIHEAM, Cahiers Options Méditerranéennes ; n19, 1996, pp. 1- 67.

Figure 10: Étapes d'évolution de l'industrie laitière publique (1962-2002)



Source : Benyoucef .M.T, op.cité, p. 117.

3. Les contraintes au développement de la filière laitière en Algérie

Le développement de la production laitière et de la filière, en général, fait face à de multiples contraintes qui pèsent négativement sur sa performance globale. La rigidité des structures, le déficit fourrager, le manque de ressources en eau, le manque d'accès généralisé au foncier et au capital, le manque de formation et la faible organisation, sont les principales contraintes rencontrées.

3.1. La rigidité des structures des exploitations de production laitières

Les exploitations agricoles en général et celles de la production laitière souffrent de l'étroitesse de leur superficie. En effet, le dernier Recensement Général de l'Agriculture (RGA 2001), avait identifié un total de 1 023 799 exploitations réparties sur les 8.458.680 ha de Superficie Agricole Utile (SAU) dont 70% de « petites » exploitations avec une superficie comprise entre 0,1 et moins de 10 ha occupent 25,4% de la SAU totale.

En ce qui concerne les exploitations d'élevage, un total de 215000 éleveurs mixtes (viande et lait), soit 21 % du total des exploitations qui sont caractérisées par des structures de petites tailles et rigides.

Tableau57 : Structures des systèmes d'élevage en Algérie

Type d'élevage	Effectif en % de l'effectif national	% de vaches reproductrices	Taille moyenne : Nombre de vaches laitières/exploitation
Familial	85,9	57,4	2
Traditionnel	13,1	31	9
Moderne	0,9	9,1	45
Industriel	0,1	2,5	171

Source : MADR, 2005.

Le tableau ci-dessus, montre clairement la dominance des petites exploitations (85%), à caractère familial, ne dépassant pas en moyenne 2 vaches laitières. Les exploitations traditionnelles occupent la deuxième place avec 13,1% dont la moyenne de l'exploitation en vaches laitières est au nombre de 9 vaches laitières. Au total 99% des exploitations sont de types familial et traditionnel. Ces exploitations pratiquent le système de production en extensif qui assure 40% de la production nationale⁹ dont près de 60% est destiné à l'autoconsommation qui joue un rôle très important dans l'équilibre nutritionnel de la population rurale.

En revanche, les exploitations modernes et industrielles ne représentent que 1% de l'ensemble des exploitations et détiennent presque 12% des vaches laitières.

La moyenne des vaches laitières au sein de ces exploitations est de 45 vaches pour les exploitations modernes et 171 vaches pour les exploitations industrielles.

⁹Nedjraoui D., le profil fourrager de l'Algérie. Rapport URBT, Alger, 2001.

Actuellement, plus de 95% des exploitations disposent de moins de 5 vaches laitières, alors que celles ayant plus de 50 vaches ne représentent que 0,3 % du total. Cette situation constitue un véritable handicap pour le développement de la filière lait, d'autant plus que presque la moitié (45%) n'a pas d'étable.

3.2. Le déficit fourrager

La production laitière souffre de la rareté des ressources fourragères, malgré les efforts déployés ces dernières années afin d'encourager sa production. L'essentiel de l'alimentation du cheptel est assuré par les milieux naturels (steppe, parcours, maquis) et artificiels (Jachères, prairies)¹⁰. Le déficit fourrager dont souffre l'élevage algérien est attribué à plusieurs facteurs dont la taille faible de superficie agricole fourragère nonobstant son amélioration ces dernières années, passant de 7% en 1999 à 12% en 2015 de la SAU ainsi que la nature des fourrages cultivés à faible diversification avec dominance des cultures pluviales (vesce-avoine) caractérisées par leurs rendements réduits à cause de l'irrégularité des pluies.

Par ailleurs, ce déficit était plus important dans les années 1990, Amellal(1995)¹¹ fait remarquer que le déficit est élevé et qui trouve son explication dans plusieurs raisons: « la situation est marquée par un fort déficit. Pour des besoins annuels estimés à environ 9,5 milliards d'UF (unités fourragères), les disponibilités ne sont en moyenne que de 4,8 milliards d'UF, soit un taux de couverture de 50,5 %. Cette situation est aggravée par le caractère aléatoire et saisonnier de la production en raison d'une faible pluviométrie et de fréquentes sécheresses. L'industrie des aliments de bétail ne peut fournir qu'un appoint de l'ordre de 1,3 milliard d'UF. Par ailleurs, les espèces de fourrages cultivées, dont les rendements ne dépassent pas 15 quintaux à l'hectare, sont généralement de faible valeur nutritive et ne permettent pas d'obtenir des rendements satisfaisants »¹².

¹⁰Kali S., et al, 2011.

¹¹

¹²Amellal R., La filière lait en Algérie : entre l'objectif de la sécurité alimentaire et la réalité de la dépendance. In : Allaya M., (ed.). Les agricultures maghrébines à l'aube de l'an 2000. Montpellier :CIHEAM, 1995. p. 229 -238 (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches ; n.14).

Cette situation de déficit persiste toujours dans les années 2000, néanmoins avec moins d'acuité. En effet, le bilan fourrager en 2006 a mis en exergue les disparités existantes entre les zones en terme de déficit fourrager.

Tableau 58: Bilan fourrager par zone agro-écologique Unité : 10⁹UF.

Zones	Disponibilités UF	Besoins UF	Bilan UF
littoral	1,310	1,975	-0,665
Zones céréalières	3,014	3,263	-0,250
Montagne	0,513	0,895	-0,382
Steppe	3,223	3,331	-0,107
Sud	0,873	1,568	-0,696
National	8,933	11,032	-2,099

Source : Bekhouche-Guendouz (2011), p. 45, d'après le MADR, 2006, citée par Zaidi Z., Dynamique de marché et productivité : cas de la filière laitière en Algérie, Thèse de Doctorat en Economie et Gestion, Université Abderahmane Mira, Béjaia, 2016/2017.

La lecture du tableau 58, fait ressortir un déficit fourrager en 2006, évalué à plus de 2 milliards UF, ce qui représente 20%. Ce déficit touche toutes les zones agro-écologiques du pays. Cependant, les zones du sud, du littoral et à degré moindre, les zones montagneuses sont les zones les plus génératrices de ce déficit.

Enfin, la deuxième décennie des années 2000 est caractérisée par la même tendance dans l'insuffisance des disponibilités fourragères. A titre d'exemple, l'année 2011, 2012 et l'année 2016 sont marquées par un déficit successivement de 3,24 milliards, 3,12 milliards UF et 4 milliards UF représentant ainsi 25,44%, 23,52% et 40,6%. L'année 2016 marque un déficit élevé dépassant 40% à cause de la faible pluviométrie qui a induit une baisse de la récolte agricole de l'ordre 40% comparée à celle de 2015. L. Merdjane¹³ (2016) signale que toutes les zones, à des degrés différents, sont touchées par ce déficit. Le plus important est enregistré au niveau des zones semi-arides et arides abritant une forte concentration du cheptel produisant ainsi une dégradation accrue de leurs parcours. Ce déficit s'est répercuté négativement sur les stratégies adoptées par les éleveurs en matière de conduite alimentaire de leur bovin. En effet, des études (F. Ghoulane et al 2010) ont fait remarquer que le rationnement de base dans les exploitations

¹³MERDJANE L., et IKHLEF H., Le déficit énergétique fourrager : Diagnostic régionalisé de la situation des ressources alimentaires destinées aux herbivores domestiques en Algérie. Ed Universitaires européennes, 2016.

bovines laitières est pauvre, en couvrant à peine les besoins d'entretien. Dans le même sens Amellal 1995¹⁴, signale la relation étroite qui existe entre la disponibilité fourragère et la production journalière d'une vache laitière. La différence peut atteindre des proportions importantes, passant de 15 litres par jour en saison pluvieuse à pas plus de 8 litres par jour en période sèche. La couverture de ce déficit se fait par le recours à des aliments concentrés, initialement complémentaires, mais deviennent principaux.

3.3. Les limites des ressources en eau

L'Algérie fait partie des pays qui connaissent des difficultés en matière d'eau, en raison principalement du climat aride et semi-aride prévalant dans la quasi-majorité du pays. Elle dispose seulement de 500 M³/habitant/an, pendant que la norme théorique fixée par la banque mondiale est de 1000 M³/habitant/an, ce qui signifie qu'un déficit de l'ordre de 50% est enregistré. Pour pallier ce déficit, d'énormes investissements sont concrétisés, par les pouvoirs publics ces dernières années. Ces investissements concernent la réalisation des barrages de différentes capacités : Bouharoun, boukerdane, Taksabt, etc. et des stations de dessalement d'eau (El hamma, etc.). Ces réalisations ont permis l'extension des capacités de stockage d'eau, qui est de l'ordre de 10,2 milliards M³ pour l'eau de surface et de 7 milliards M³, selon le (MRE en 2012). Nous signalons que le sud du pays, recèle un fort potentiel d'eau évalué à 60 millions de milliards M³, et actuellement la consommation annuelle est de l'ordre de 5 milliards M³, néanmoins ce potentiel revêt un caractère non renouvelable d'où la nécessité de la rationalisation de la consommation, en adoptant les principes de développement durable dans son utilisation.

Dans le domaine agricole, ces efforts d'investissements pour l'extension des capacités de stockage conjugués aux efforts de la rationalisation de la consommation par l'encouragement de l'utilisation des techniques d'économies d'eau (goutte à goutte et autres), ont permis au secteur agricole d'avoir une superficie agricole actuelle, en 2018, de l'ordre

¹⁴Amellal R., op.cité, p234.

de 1,3 million Ha soit 15% de la SAU. Sachant que cette superficie n'était que de l'ordre de 350 000 Ha en 2000 moins de 1 million Ha en 2008.

Néanmoins, malgré ces réalisations qui profitent pour le secteur agricole, des insuffisances sont signalées. L'objectif des pouvoirs publics est d'atteindre 2 millions Ha irrigués, quoiqu'en cette période de rareté des ressources cet objectif est difficilement réalisable. La filière lait rencontre, en plus de ce qui touche le secteur, un autre problème de taille qui consiste en la concurrence avec les autres filières à forte valeur ajoutée, particulièrement les cultures maraichères et fruitières. C'est pour cette raison d'inégalité, que les dernières dispositions en matière de soutien ont inclu les subventions pour les cultures fourragères dans une nomenclature spécifique¹⁵, afin de mieux prendre en charge la qualité de la nourriture du bovin laitier (étant donné que la consommation des fourrages constitue la principale source de la production du lait).

3.4. Difficulté d'accès aux crédits bancaires

Les crédits bancaires en agriculture algérienne remontent à des années passées, à cause, notamment du statut de la terre. En effet, le manque des titres de propriété pour les terres privées est un véritable handicap à toute sollicitation d'un crédit bancaire. D'après le RGA de 2001, le statut majoritaire des exploitations est de type privé 76%. Les exploitations ayant un titre de propriété, pouvant faire l'objet d'hypothèque, parmi ces exploitations privées sont minoritaires. Elles sont de l'ordre de 120.087 exploitations et ne représentent que 11,73% de l'ensemble de ces exploitations et détiennent moins de 13% de la SAU. Cette situation empêche beaucoup d'agriculteurs de bénéficier des services du secteur bancaire (public ou privé).

En ce qui concerne le secteur public, sa situation est compliquée depuis la mise en place de la loi 87/19¹⁶. Les évolutions récentes, ont en

¹⁵ Cette nomenclature a fait l'objet d'étude dans cette section (voir dans le développement plus haut).

¹⁶ Cet aspect est largement développé dans le chapitre 1 de cette thèse.

principe apporté des réponses satisfaisantes, pour une meilleure garantie aux concessionnaires¹⁷.

De ce qui précède, nous pouvons comprendre le faible taux de crédit accordé au secteur agricole, qui est de l'ordre de 2,8% du total des crédits accordées à l'économie¹⁸. En termes de volume financier, le montant de crédit bancaire s'élève à 120 milliards de DA seulement dont 85 milliards, soit 71%, sont destinés à l'exploitation (crédits d'exploitations). Au final, les crédits d'investissements ne sont que de 35 milliards DA soit 29% des crédits agricoles.

3.5. Manque d'accès au foncier et à la formation

L'exigüité de la surface agricole utile dans le nord, a favorisé le phénomène de l'émiettement des exploitations agricoles. Aujourd'hui, une grande catégorie des exploitations ne dépasse pas 5 Ha, et cela suite aux opérations de partages successifs au sein des familles. Ce problème d'émiettement et de manque de titre de propriété n'a pas laissé place à la disponibilité de grande superficie pouvant faire l'objet de location ou de vente de terre pour les éleveurs souhaitant s'installer ou élargir leur activité.

En ce qui concerne la location, les terres publiques sont toutes distribuées, donc il ya un manque du foncier public. Pour les terres privées pouvant faire l'objet de la location, une forte demande existe sur ses terres, notamment pour la plantation des arbres fruitiers avec l'avènement des soutiens pour ce type d'investissement et les cultures spéculatives caractérisées par une forte valeur ajoutée.

4. Les politiques laitières en Algérie de la planification à la période actuelle

Le caractère stratégique de lait et produits laitiers, en Algérie, a amené les pouvoirs publics à mettre en place des politiques laitières permettant la disponibilité de ce produit par son importation en agissant sur les prix à travers la subvention publique pour le rendre accessible à tous les citoyens. En parallèle, des efforts sont déployés afin d'augmenter la production locale,

¹⁷ Des développements sur l'évolution du statut foncier public sont apportés dans le chapitre 2 de cette thèse.

¹⁸ Selon le rapport de la banque d'Algérie, cité par Makhlouf M., op.cité, p110.

notamment, dans les périodes de crise de l'économie nationale ou durant la flambée des prix laitiers sur le marché international. Le but recherché dans ce cas, en premier lieu est la réduction de la facture des importations qui ne cesse de croître en raison de l'accroissement démographique, de fluctuation des prix sur le marché international et de l'insuffisance de la production locale, et en deuxième lieu la recherche de la satisfaction des besoins par la production locale en réalisant la sécurité alimentaire en la matière.

4.1 La politique laitière fondée sur l'importation : réponse au déficit de la production laitière locale durant la période de planification

La politique laitière menée en Algérie, après l'indépendance jusqu'à la fin des années 1980, consistait à satisfaire les besoins de la population, en encourageant la consommation du lait afin de remédier aux faibles disponibilités de protéines animales. Le planificateur a décidé au milieu des années 1960, au moment de l'élaboration de la stratégie de développement, de favoriser la consommation de lait, étant donné qu'il est riche en protéines et son prix n'est pas cher comparativement aux autres sources, telles que les viandes. Pour cela, le maintien des prix à un niveau bas sur le marché, grâce notamment aux subventions accordées, devient une nécessité pour réussir cette stratégie.

Cependant, la rigidité de l'offre au niveau local, à cause, particulièrement, de la pratique du système d'élevage extensif au sein des exploitations laitières, l'insuffisance en terme de superficie fourragère, de la faible productivité de la race bovine locale, de faible encouragement de l'Etat à la production laitière n'a pas permis à la production nationale à elle seule de satisfaire les besoins grandissants au fil du temps. Le recours à l'importation des matières premières lactées « poudres de lait, matière grasse de lait anhydre pour la recombinaison industrielle d'une part et produits finis tels que les fromages, laits instantanés et beurre pour le conditionnement et la vente directe d'autre part » (Ben Youcef 2005), constitue une solution inéluctable, pour combler le déficit constaté en termes de production et de collecte.

La situation financière du pays caractérisée par des rentrées importantes des devises grâce à l'élévation des cours de pétrole a permis

aisément de faire face aux acquisitions évolutives sur le marché international de grandes quantités de lait. En outre, la production laitière dans les principaux pays producteurs laitiers tels que les USA et UE a connu une augmentation très sensible. « La production mondiale de lait a augmenté de 50% sur la période de 1970-1985, ainsi que les autres produits laitiers qui ont connu des situations d'excédent. A cet effet, les stocks ont enregistré des accroissements continus, étaient estimés à 25 millions de tonnes « équivalent lait » en 1983, sont un peu plus d'une année de commerce international ; et en 1984 ce niveau était dépassé pour atteindre un niveau historique. »¹⁹ (Bencharif, 2001).

4.2. La politique laitière nationale de 1995 : réhabilitation de la production locale et maintien du soutien à la consommation

La rareté des moyens financiers de l'Etat suite à la situation économique difficile induite par l'application de l'ajustement structurel et la persistance des cours très bas sur le marché des ressources énergétiques a motivé les pouvoirs publics à mettre en place une politique laitière favorisant la production mais aussi la collecte de lait. La mise en place de cette politique de production n'a pas remis en cause la politique de soutien pour la consommation de lait. Nous allons traiter, en premier lieu, la politique nationale de réhabilitation de la production locale, et en deuxième lieu, la politique poursuivie pour la formation du prix à la production et à la consommation.

4.2.1. La politique laitière nationale de 1995 : la réhabilitation de la production locale

Un programme de réhabilitation de la production nationale du lait cru a été adopté en 1995. Ce programme vise essentiellement :

- a. L'augmentation de la production nationale du lait cru, par le biais notamment de l'accroissement de vaches BLM. L'objectif tracé dans ce cadre est d'atteindre, dans la perspective de cinq(5) années, 500.000 vaches laitières BLM, permettant au passage d'améliorer la productivité de 3.000

¹⁹Bencharif A., Stratégies des acteurs de la filière lait en Algérie : état des lieux et problématiques, enseignant chercheur, CIHEAM- AM, Options méditerranéennes, Les filières et marchés du lait et dérivés en Méditerranée, Série B/ n° 32, 2001.

litres/vache à 4.000litres/vache pour une production totale annuelle de 2 milliards de litres ;

b. L'augmentation de la collecte du lait cru, qui jusqu'ici était très faible, pour atteindre à moyen terme 400 millions de litres ;

c. L'augmentation du taux d'intégration de lait cru dans la production nationale, permettant ainsi de réduire la dépendance de l'industrie laitière à la poudre importée. Le taux d'intégration attendu à moyen terme oscille entre 25% et 30%.

Pour ce faire, la filière lait a bénéficié d'un financement dans le cadre des soutiens financiers, transités par les fonds publics. Néanmoins, les consommations de crédits sont restées insignifiantes, comme le montre le tableau ci-dessous. Le taux de consommation varie de 4,56% en 1996 à 9,52% en 2000. Cette faible consommation de crédit, alors qu'en parallèle des besoins de différentes natures ne sont pas satisfaits, ne fait que participer à l'échec des objectifs annoncés dans le programme de réhabilitation.

Les raisons avancées pour expliquer cette réalité sont liées aux facteurs suivants :

- la lourdeur des mécanismes (centralisation de la décision) de l'octroi de soutien ;
- l'inefficacité des structures de suivi ;
- la pratique des cultures à forte plus-value (cultures maraichères) au détriment des cultures fourragères ;
- la soumission des aides à l'existence d'un module constitué de 12 vaches(cela a été finalement un handicap pour plusieurs éleveurs, il s'agissait d'une barrière à l'entrée) et enfin la mise à l'écart des éleveurs hors sol par la disponibilité de parcelle de terre de 06 Ha, ne fait qu'exclure une grande partie d'éleveurs n'ayant pas pu réunir ces conditions.

Tableau 59 : Evolution du budget du secteur agricole, de fonds de soutiens et la part de la filière lait dans les fonds de soutiens. Unité: millions DA

Année Budget	1996	1997	1998	1999	2000
Budget total agriculture (1)	27.478	45.900	38.469	32.334	31.001
Budget fonds de soutiens (2)	9.900	11.900	10.400	8.900	9.900
(2)/(1) en %	36,03	24,13	27,03	27,52	31,93
Consommation de crédit pour la filière lait (3)	451,67	451,67	451,67	451,67	943,43
(3)/(2)/ en%	4,56	3,77	4,34	5,07	9,52

Source : MADR, 2005. Cité par Makhoul M., Performance de la filière laitière locale par le renforcement de la coordination contractuelle entre les acteurs : cas de la wilaya de Tizi-Ouzou-Algérie, Thèse de Doctorat en Sciences Agronomiques, UMMTO, 2015, p47.

4.2.2. La formation du prix du lait

A partir du moment où le lait est considéré comme un produit de première nécessité, une politique des prix est arrêtée afin de rendre ce produit accessible à tout le monde. Cette politique intervient sur les deux niveaux. Le premier niveau concerne le soutien à la production et le deuxième niveau concerne le soutien à la consommation. L'Etat intervient à travers un compte de trésor appelé fonds de compensation des prix.

4.2.2.1. Soutien des prix à la production

Le soutien à la production « est fondé sur la fixation d'un prix minimum garanti (PMG) pour la collecte de lait cru local. La subvention accordée est destinée à absorber la différence entre le PMG et le prix de référence qui est fixé en fonction du prix de revient moyen à l'importation. L'objectif recherché est de supprimer l'avantage comparatif existant au profit de la poudre de lait, pour inciter les entreprises de transformation à collecter le lait cru local ».²⁰ A la veille du lancement de la politique de réhabilitation de la filière lait en 1994, le PMG était fixé à 18DA/litre. Le prix de référence était arrêté à 6,1 DA, ce qui rend le montant de soutien d'un litre de lait s'élève à 11,90DA.

4.2.2.2. Soutien des prix à la consommation

Le soutien des prix à la consommation concerne la compensation de l'écart entre le coût de revient du lait transformé et son prix vente administré par les pouvoirs publics. A cet effet, la subvention à la consommation concerne le lait local, mais aussi le lait recombinaison à base de la poudre de lait

²⁰Bencharif A., op.cité, p.38.

issue de l'importation. Néanmoins, elle est destinée uniquement pour le lait, les produits laitiers n'y sont pas concernés. Le tableau 60, retrace l'évolution de la subvention : de transformation, de production de lait cru, de lait recombinaé, le coût de revient ainsi que le PMG, pour la période 1986-1996.

En 1986, le PMG était de l'ordre de 4 DA/L, la marge de transformation étant de l'ordre de 1,20 DA/L, le coût de revient était fixé à 1,60 DA, et la subvention pour la consommation était fixée à 0,10 DA/L, puisque le prix à la consommation était de l'ordre de 1,60 DA/L ($1,60 \text{ DA/L} - 1,50 \text{ DA/L} = 0,10 \text{ DA/L}$). Cependant, le lait cru a bénéficié d'une subvention à la production de l'ordre de 3,70 DA/L, ce qui fait qu'il obtient deux subventions : 3,70 DA/L et 0,10 DA/L = 3,80 DA/L ; alors que le lait produit à base de la poudre importée ne bénéficie que de la subvention à la consommation qui s'élevait à 0,10 DA/L.

La marge de transformation, était de l'ordre de 4 DA/L en 1994, alors que le coût de revient du lait pasteurisé était estimé à 10,10 DA/L et le prix de vente à la consommation était fixé à 8,50 DA /L. La subvention à la consommation était fixée à 1,6 DA/L. Cette subvention est le résultat de la différence du coût de revient et le prix de vente au consommateur final, ce qui nous donne : $10,10 - 8,50 = 1,60 \text{ DA/L}$. Au final, nous aurons un soutien pour un litre de lait cru de l'ordre de 13,50 DA, qui n'est rien d'autre que la subvention de transformation et celle de production ($11,9 + 1,6 = 13,5 \text{ DA/L}$), alors que le lait recombinaé à base de la poudre de lait est touchée seulement par la subvention à la transformation qui s'élevait à de 1,6 DA/L.

Tableau 60 : Évolution de la subvention par litre de lait de Consommation

Années	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
PMG (1)	4,00	4,00	4,00	4,00	7,00	7,00	12,00	15,00	18,00	22,00	22,00
Prix de référence(2)	0,40	0,50	1,20	1,50	1,50	2,70	4,80	4,20	6,10	10,70	14,00
S. P. L.C(3)=(1)-(2)	3,60	3,50	2,80	2,50	5,50	4,30	7,20	10,80	11,90	11,30	8,00
C.T (4)	1,20	1,20	1,50	1,70	2,20	3,00	3,00	3,50	4,00	5,00	6,00
Coût de revient (5)	1,60	1,70	2,70	3,20	3,70	5,70	7,80	7,70	10,10	15,70	20,00
P.C(6)	1,50	1,70	1,70	1,70	1,70	2,00	4,00	5,50	8,50	10,50	15,00
S.L.P.C.C (7)=(5)-(6)	0,10	0,00	1,00	1,50	2,00	3,70	3,80	2,20	1,60	5,20	5,00
S.L.CT (8)= (3)+(7)	3,70	3,50	3,80	4,00	7,50	8,00	11,00	13,00	13,50	16,50	13,00

N.B : PMG : Prix moyen garanti(1) ; Subvention au prix à la production de lait cru (3) ; Charges de transformation. (4) ; Prix à la Consommation (6) ; Subvention au prix de lait LPC à la consommation (7) ; Subvention au lait cru, Total (8). **Source :** Ministère de Commerce, 2001. PLC= Lait pasteurisé et conditionné par l'industrie, citée par Lakhdari H., le comportement stratégique des petites entreprises dans un contexte de transition : cas du secteur laitier en Algérie, Thèse de doctorat, Montpellier 1, 2011.

En 1995, le PMG a réalisé une augmentation pour atteindre 22 DA/L, le prix de référence était de l'ordre de 10, 70 DA/L et la subvention s'élève à 11,30 DA/L. La subvention est composée de 4 DA/L prime à l'incitation de la production et de 7,30 DA/L prime à la transformation. La subvention à la consommation a atteint 5,2 DA/L, à cause de l'augmentation du prix de référence provoqué par l'évolution des prix à l'importation.

Par ailleurs, un nouveau système des prix a été mis en place à partir de 1995. Il trace comme objectif le maintien de la subvention à la production et la suppression graduelle des primes à la consommation. Cette dernière, a été supprimée complètement en janvier 1997, ce qui a fait augmenter le prix à la consommation à 20 DA/L.

Ce système n'est pas motivant pour le développement de la production laitière à fait remarqué Bencharif « Cependant, la volonté de supprimer la subvention à la consommation et de limiter la subvention à la production, sans permettre une hausse continue des prix à la consommation, pénalise les producteurs de lait cru et les transformateurs. Des études récentes ont montré que les prix à la production du lait cru défavorisent cette production qui est considérée de plus en plus comme un sous-produit. En effet, l'activité laitière est jugée peu rémunératrice par les producteurs pour lesquels elle ne constitue qu'une activité secondaire après la production des viandes »²¹.

4.3. La politique laitière de l'année 2000 à nos jours

La filière lait est passée par 3 étapes depuis le lancement du PNDAR en 2000 à nos jours. La première s'étale de 2000 à 2008, la deuxième de 2009 à 2015 et la dernière de 2016 à nos jours.

4.3.1. La politique laitière menée dans le cadre du PNDAR

Au même titre que les autres filières, la filière lait a bénéficié d'une nomenclature dans le cadre du FNRDA. Plusieurs actions sont intégrées aux soutiens publics qui touchent à tous les maillons de la filière (production, collecte, transformation, le développement des cultures

²¹Bencharif A., op.cité, p.39.

fourragères et l'encouragement de l'irrigation). Cependant, des mesures de plafonnements et des conditions d'éligibilités sont instaurées dans l'octroi des subventions.

4.3.1.1. La production

Dans la perspective de développer la production et la productivité, des actions sont arrêtées au financement public pour les éleveurs disposant de 6 vaches et plus. Elles concernent, en premier lieu, l'acquisition de matériels et d'équipement spécialisés d'élevage ainsi que de matériels laitiers qui sont : l'équipement et l'installation d'abreuvoirs automatiques 20 000 DA, la cuve de réfrigération 50% plafonné à 120 000 DA, le chariot trayeur 50% plafonné 80 000DA et l'équipement de salle de traite 50% plafonné à 500 000DA. En deuxième lieu, elles concernent la protection et le développement du patrimoine génétique qui sont : le soutien à l'insémination artificielle 1500DA/ insémination fécondante, le soutien à la production de vèles à l'âge de 3 mois 5 000DA / tête et la production de génisses gestantes 25 000DA/tête. En troisième lieu, elles concernent l'encouragement à la création de pépinière de production de génisses : vèles acquises à l'âge de 6 mois 6000DA/tête, génisses à 12mois 10 000DA/tête, génisses inséminées à l'âge de 18 mois 10 000DA/tête, génisses gestantes plus de 5 mois 15000DA/tête. Enfin, une prime à l'incitation de la production est prévue, elle est de l'ordre de 6 DA/litre. Toutefois, pour pouvoir en bénéficier l'éleveur doit disposer d'un agrément sanitaire délivré par les services vétérinaires de la wilaya.

4.3.1.2. La collecte

Afin d'augmenter le taux de collecte, qui est très faible jusqu'ici, un ensemble d'actions est prévu. Il s'agit de : la prime pour la collecte de l'ordre de 4 DA/L collecté moyennant de disposer d'un agrément sanitaire pour le collecteur ; la réalisation d'un centre de collecte de 1000 L/jour ou acquisition d'une cuve de réfrigération de 1000L/jour avec 50%plafonné à 300 000DA ; l'acquisition de citernes réfrigérantes ou isothermes spécifiques

au transport du lait, 500 à 2 000L avec 50% plafonné à 200 000DA ou 2 000 à 6 000L avec 50% de subvention, plafonné à 400 000DA.

4.3.1.3. La transformation

Deux objectifs sont recherchés à travers les actions programmées, le premier objectif concerne l'augmentation des capacités de transformation et le deuxième concerne la stimulation des unités de transformation à intégrer le lait cru à la place de la poudre de lait importée. Les actions prévues pour la réalisation du premier objectif, consistent en : la création de laiteries avec 40% de subvention plafonnée à 4 000 000DA, l'acquisition de matériels spécialisé (pasteurisation/ transformation) de capacité minimale de 5 000L/jour avec 40% de subvention pour un maximum de 400 000DA et la création d'un atelier de transformation de lait de chèvre avec 40% de subvention, pour un maximum de 250 000DA. Quant à la concrétisation du deuxième objectif, elle consiste notamment en l'attribution d'une prime de 4 DA pour chaque litre transformé.

4.3.1.4. La production des cultures fourragères

La production laitière nécessite une prise en charge des cultures fourragères. Ces dernières constituent un élément de base dans la ration alimentaire de la vache laitière. A cet effet, des actions sont envisagées dans le cadre de développement de la production et de l'amélioration des rendements. Ces actions concernent : les travaux de préparation de sol 6 000DA/H pour labour profond et 3 000DA pour recroisement, engrais 1 000DA/H et la construction de silo 50 000DA.

4.3.1.5. Le développement de l'irrigation agricole

L'extension de la surface irriguée constitue un objectif recherché pour toutes les productions agricoles. La production laitière, constitue l'une des filières qui ne peut être développée sans l'augmentation de la superficie fourragère, elle-même déterminée par la présence de la ressource en eau. Plusieurs actions sont programmées afin d'augmenter les capacités de mobilisation de l'eau et par conséquent étendre la superficie irriguée. Nous pouvons citer : la réalisation de forage avec 50% de subvention de

10 000DA/ML plafonnée à 150ML, la création de bassin d'accumulation avec 50% de subvention à 2 500DA/M³ plafonnée à 100 M³, l'acquisition d'équipement d'irrigation par aspersion avec 50% de subvention plafonnée à 200 000DA.

4.3.2. La politique laitière lancée à partir de 2009

La crise alimentaire intervenue entre 2007- 2008, a amené les pouvoirs publics à revoir la politique agricole menée depuis 2000, dans le but de réduire la facture des importations de lait et produits laitiers. Cet objectif ne peut être atteint sans une production locale plus dynamique et plus performante. Dans cette logique, la filière lait a connu des augmentations dans les primes accordées avant cette date. En effet, la prime à la production laitière est doublée, elle est passée de 6 DA/L à 12 DA/L, la prime à la collecte 5 DA/L et la prime à la transformation a atteint 6 DA/L, elle peut être 7,5 DA/L selon le volume, et la prime à l'insémination est devenue 1 800DA insémination fécondante.

Les investissements programmés dans le cadre du FNDIA de la filière ont été, de même, revu à la hausse. Nous pouvons citer, la réalisation d'aménagement d'étable 30% plafonné à 500 000DA/étable, le soutien des ressources fourragères 50% plafonné à 6 000 DA, le soutien pour l'acquisition de génisses gestantes 25% plafonné à 60 000DA.

Par ailleurs, un partenariat est instauré afin de renforcer la coordination entre les acteurs de la filière, permettant une meilleure efficacité de la démarche entreprise. Ce partenariat est matérialisé par la signature des conventions²², d'une part, entre l'ONIL (acteur de régulation) et les laiteries, et d'autre part entre les laiteries, collecteurs et éleveurs.

Les conventions entre l'ONIL et les laiteries, visent le développement de la production laitière nationale et la collecte de lait cru ainsi que son intégration dans la production de lait transformé et les autres produits laitiers. Dans ces conventions, il est demandé aux laiteries de s'engager à transformer, leur quota de poudre de lait dont elles bénéficient à un prix

²²Voir en annexe n°2 une copie de la convention lait signée entre, d'une part, L'ONIL-laiteries et d'autre part, laiteries –collecteurs – centres de collectes et enfin laiteries -éleveurs.

subventionné, en lait pasteurisé dans les conditions requises et de le mettre à la disposition du consommateur pour un prix administré qui est de 25DA. Sur un autre volet, les laiteries s'engagent à collecter le lait cru, à le pasteuriser et à le distinguer par des informations lisibles sur l'emballage, pour pouvoir l'écouler sur le marché à des prix, cette fois-ci, libre.

En ce qui concerne les conventions laiteries-éleveurs et laiteries - collecteurs, fixant comme objectif, la stabilisation des transactions au niveau de la filière. Ces contrats portent, essentiellement, sur les engagements liés aux : volumes de production, la durée du contrat, les modalités de paiement, les caractéristiques du lait objet de livraison, les modalités précises de détermination de prix ainsi que les modalités de révision et résiliation du contrat en question. En parallèle, ces laiteries, afin de mieux stimuler la production, doivent intervenir auprès des exploitations pour leur apporter des soutiens : financiers, techniques, matériels. Dans ce cadre plusieurs laiteries (à titre d'exemple Soummam) ont attribué des vaches laitières aux éleveurs en contre partie de la livraison de lait cru. Celui-ci, constituera le moyen de paiement des vaches acquises.

Enfin, une nouvelle organisation du territoire national est intervenue à partir de 2011. Cette nouvelle répartition a augmenté le nombre de régions à neuf (09), après avoir été quatre(04) régions avant 2011 : Est, Centre, Sud et Ouest.

Tableau 61: Organisation territoriale de la production laitière en 09 pôles de développement

Région	Pôles de développement laitier	Wilayas concernées
Est	Constantine	Constantine, Sétif, Mila, Jijel, Oum el Bouaghi
	Annaba	Annaba, Taraf, Skikda, Guelma, Souk ahras
Centre	Tizi-Ouzou	Tizi-Ouzou, Bordj Bou Arredj, Boumerdes, Bejaia, Bouira
	Alger	Alger, Blida, Ain Defla, Médéa, Tipaza
Ouest	Mostaganem	Mostaganem, Chlef, Relizane, Tiaret, Tissemsilt
	Oran	Oran, Ain T'émouchent, Mascara, Saida, Sidi Bel abbés, Tlemcen
Sud	Batna	Batna, Biskra, Msila, Khenchela, El Oued, Tébessa
	Ghardaïa	Ghardaïa, Djelfa, Laghouat, Ouargla, Illizi, Tamanrasset
	Bechar	Bechar, Adrar, Naama, El Baidh, Tindouf

Source : selon les données de l'ONIL

4.3.3. La politique laitière de 2015 à nos jours

A partir de 2015, des décisions inhérentes à la production laitière ont été appliquées sous la pression des éleveurs, afin d'une part, revaloriser la prime accordée à production et d'autre part, assurer un accompagnement aux éleveurs à travers l'amélioration du cadre de travail et l'encouragement de l'investissement. A cet effet, des mesures de courte durée, moyenne durée ainsi que celles relatives à l'accompagnement de l'intensification des cultures fourragères ont été prises.

En ce qui concerne les mesures de court terme, elles consistent : en premier lieu, à la revalorisation du prix de référence du lait cru de 2 DA/L, passant ainsi de 34 DA/L à 36 DA/L, (tableau 62). Cette augmentation de deux (02) DA sera à la charge des laiteries. En second lieu, l'introduction d'une prime sanitaire de 2 DA/L. Celle-ci est conditionnée par l'instauration de l'agrément sanitaire qui vise à garantir la qualité du lait collecté et l'augmentation de sa production, en améliorant la productivité du cheptel bovin laitier. En troisième lieu, l'approvisionnement direct du « son » au prix officiel auprès des minoteries (Note SG/MADRP/ N°1140 du 30/09/2015). En dernier lieu, la décentralisation au niveau wilaya du dispositif de soutien du lait cru. Cette décentralisation est appliquée à partir d'avril 2016.

Tableau 62: Evolution des primes de la filière lait à travers les des différents dispositifs

	Programme de réhabilitation de la filière lait	Lancement PNDAR à partir de 2001-2008 Lancement de PRAR à partir de 2009-2014 Lancement du plan Filaha à partir de 2015			
		Dispositif DSA-CRMA		Dispositif ONIL-Laiteries-Banques	
Période	1995-2000	2001-2004	2005-2008	2009-2014	2014-2019
Prime de production (éleveur)	4DA/l	5DA/l	7DA/l	12DA/l	14DA/l
Prime de collecte de lait cru	2DA/l	2 DA/l	4DA/l	5 DA/l	7 DA/l
Prime d'intégration du lait cru pour les industries	-	2à 4DA/l en fonction des volumes		4DA/l ,6DA/l,	7.5DA/l

Source : MADR, 2005. Cité par Makhoul M., op.cité, p56 et nous même pour la période 2014-2019.

Les mesures à moyen terme concernant l'amont de la filière envisagent l'élargissement du dispositif actuel de soutien de la filière lait (élargissement des institutions financières). Il s'agit de: l'encouragement de l'investissement orienté vers le développement des fermes intégrées d'élevage intensif ; La priorisation de l'accès au foncier agricole des professionnels du lait,

notamment pour la production fourragère et l'installation de grandes fermes d'élevage intensif ; la résorption de la jachère ; l'extension des périmètres irrigués (un million d'Ha en irrigué dont 240 000 Ha affectés aux cultures fourragères) ; le soutien du programme de multiplication des semences fourragères (OAIC- opérateurs publics/privés) ; la mise en œuvre du programme d'appui technique et d'accompagnement des éleveurs bovins laitiers.

Par ailleurs, un dispositif spécifique d'accompagnement à l'intensification et au développement des cultures fourragères est établi, selon le tableau 63, afin de faire face aux augmentations des aliments de bétail sur le marché. Parmi les actions ayant bénéficié d'un intérêt particulier, celles liées, à l'acquisition des semences pour le développement des cultures fourragères, au soutien à la production d'ensilage et au soutien aux fourrages enrubanné.

Tableau 63:Dispositif spécifique d'accompagnement à l'intensification et au développement des cultures fourragères pour la production laitière.

Nomenclature des actions soutenues	Niveau de soutien	Définitions	Conditions d'éligibilité
Soutien à la production d'ensilage	1000 DA/m³	Incitation financière à la production d'ensilage de qualité	Le soutien est octroyé aux exploitations produisant des fourrages en vert destiné en ensilage
Soutien aux fourrages enrubannés	30% Prix de référence Zone Nord : 14 DA/kg Zone sud : 18 DA/kg	Incitation financière à l'acquisition de fourrages enrubannés par les laiteries au profit des éleveurs	établit une convention avec les laiteries
Nomenclature des actions soutenues			Niveau de soutien
Développement de la production et de la productivité			50 % du prix de référence
Acquisition et utilisation des semences fourragères	Légumineuses fourragères à petites graines : Luzerne bersim		80.000 DA/q 12.000 DA/q
	Légumineuses fourragères à grosses graines : pois vesce Féverole		7.000 DA/q 6.000 DA/q 6.000 DA/q
	Graminées fourragères : avoine triticale		3.600 DA/q 3.500 DA/q

Source : MADR, décision ministérielle n°1096 du 15/ 12/2015.

Dans le cadre de l'acquisition des semences pour le développement des cultures fourragères, trois types de semences sont répertoriées pouvant être soutenues : premièrement, les légumineuses fourragères à petites graines, luzernes et bersim, qui sont soutenues à hauteur de 50% du prix plafonné successivement 80 000DA/Qx et 12 000DA/Qx. Ensuite les légumineuses fourragères à grosses graines, pois, vesce et féverole, qui sont soutenus de 50% du prix plafonné, successivement, 7 000 DA/Qx, 6 000 DA/Q x et 6000 DA/Qx. Enfin, les graminées fourragères, avoine et triticale, à leurs tour soutenus de moitié du prix plafonné, successivement, 3 600 DA/Qx et 3 500 DA/Q x. En ce qui concerne le soutien pour la production d'ensilage, un montant de 1000 DA/m³ est octroyé aux éleveurs. Enfin, le soutien aux fourrages enrubannés, s'élève à 30% pour un prix de référence de 14 DA/KG pour la zone du nord et 18 DA/KG pour la zone du sud.

Section II : Amélioration des performances et dépendance au marché mondial

La problématique laitière ne date pas de la période récente, comme nous l'avons souligné précédemment. Le manque d'intérêt des pouvoirs publics, s'est traduit par une dépendance au marché mondial en ce qui concerne la poudre de lait. Toutefois, depuis plus d'une décennie des efforts sont consentis dans le cadre de la politique laitière. Celle-ci tente d'augmenter les capacités de production à travers les différentes primes, d'une part, et de modernisation de l'activité par le biais des soutiens accordés dans le cadre de l'investissement.

Cependant, tous ces efforts sont tributaires de la fluctuation du marché mondial, en ce qui concerne l'importation de l'alimentation de bétail et autres fournitures. Cet handicap de taille, influence négativement tous les maillons de la filière. En parallèle, l'importation de la poudre de lait n'a pas enregistré de baisses significatives, bien au contraire, elle constitue une composante essentielle pour l'industrie laitière locale, qui a connu une évolution significative ces dernières années. Dans cette section nous allons revenir sur : l'évolution de la filière mondiale durant la période récente ; les importations de laits et produits laitiers ; les importations de génisses et aliments de bétail et les principaux résultats enregistrés.

1. La filière lait dans le monde durant la période actuelle

La filière lait au niveau mondial est composée de plusieurs maillons et intervenants. Dans ce point, nous essayons de présenter quelques éléments permettant de saisir l'évolution de cette filière. Ainsi, nous allons traiter de la production laitière mondiale, de la transformation laitière et des principaux pays exportateurs et importateurs.

1.1. Le cheptel bovin laitier et production laitière globale dans le monde

L'effectif total du bovin laitier mondial est en croissance permanente ces dernières années, voir tableau 64, passant de 250 millions en 2007 à 270 millions en 2012 pour atteindre 282 millions en 2015. L'augmentation totale pour toute la période, 2007-2015, est estimée à 32 millions de vaches

laitières, soit un taux annuel moyen de croissance de l'ordre de 3.55%. Ce taux est significatif puisque plus de 3 millions de vaches, en moyenne annuelle, viennent chaque année augmenter l'effectif mondial.

L'évolution de l'effectif bovin laitier selon les différentes régions du monde n'est pas homogène. L'Europe a enregistré une baisse continue passant de 41 millions en 2007 à 37 millions en 2015, ce qui constitue une perte de presque 4 millions de vaches. L'Amérique du sud avec 32 millions et l'Océanie avec 6 millions ont enregistré une stagnation pour toute la période. L'Amérique du nord, l'Asie et l'Afrique ont enregistré une évolution positive pour toute la période, passant respectivement de 15 millions, 94 millions et 59 millions en 2007 à 21 millions, 112 millions et 71 millions en 2015.

Tableau 64 : Evolution de l'effectif bovin laitier mondial par continent. U : 10⁶ têtes

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Europe	41.2	40.7	39.6	37.9	38.4	38.2	38.1	38	37.6
Asie	94.1	95.3	97.5	101.2	104.4	106.4	106.5	110	112.1
Amérique du Nord	15.6	15.7	15.8	15.8	20.98	21.05	21.16	21.3	21.2
Amérique du Sud	32.8	33.2	35.6	36.3	33.4	32.9	32.7	32.9	32.8
Afrique	59.2	60.5	64.6	63.9	64.5	65.2	67.4	69.4	71.8
Océanie	6.0	6.0	6.3	6.3	6.2	6.4	6.5	6.6	6.8
Total Effectif	250.1	252.8	260.8	262.6	268	270.1	272.5	278.3	282.5

Source : Rapport C.N.I.E.L (2007,...,2017). N.B : Europe à 28 à partir de 2011

Par ailleurs, la production laitière mondiale selon les différentes espèces durant la période d'analyse (2011-2015) a évolué d'une manière stable en ce qui concerne la participation de chaque espèce dans la production totale, voir tableau 65. En grande partie, celle-ci tire son origine de la vache (cheptel bovin laitier), à raison de 4/5 (82%) de la production globale. La deuxième espèce produisant du lait est la bufflonne avec une moyenne de 13% de la production, suivie par la chèvre avec seulement moins de 3% et enfin la brebis avec une part insignifiante de l'ordre de 1%.

Tableau 65 : Evolution de la production de laits selon les espèces. Unité : 10⁶ têtes

En 10 ⁶	2011	%	2012	%	2013	%	2014	%	2015	%
Lait vache	619.5	82.7	633.9	82.74	661.00	85.50	674.40	84.14	674.40	82.50
Lait bufflonne	97.00	13	99.8	13.04	107.00	13.81	109.50	13.61	109.50	13.34
Lait de chèvre	18.20	2.4	18.4	2.40	19.30	2.50	19.60	2.4	19.60	2.4
Lait de brebis	9.70	1.3	9.70	1.3	10.30	1.3	10.40	1.3	10.40	1.3
Autres	3.70	0.5	3.70	0.5	3.90	0.5	3.90	0.5	3.90	0.4
Total	748.2	100	765.5	100	773.2	100	801.50	100	817.80	100

Source : Rapport C.N.I.E.L (2009,...,2017)

1.2. Evolution de la production et des rendements des vaches laitières par continent

La production de lait de vache dans le monde n'a pas cessé de progresser durant la période d'analyse, voir tableau 66, passant de 573.9 millions de tonnes en 2007 à 619.50 millions de tonnes en 2011 pour atteindre 674.40 millions de tonnes en 2015. La répartition de la production par continent est hétérogène. La première place est occupée par l'Europe pendant toute la période, sa production est en progression passant de 208.5 millions de tonnes en 2007 à 211.4 millions de tonnes en 2011 pour atteindre 221.3 millions de tonnes en 2015.

Cependant, en terme relatif, sa part est en régression, elle était de l'ordre de 36% en 2007, 34% en 2011 et 32% en 2015. La deuxième place est occupée par l'Asie, sa production est passée de 146.8 millions de tonnes en 2007 à 170.30 millions de tonnes en 2011 pour atteindre 197.30 millions de tonnes en 2015. Ces réalisations lui ont permis d'améliorer sa part en terme relatif, passant de 25% en 2007 à 27% en 2011 pour atteindre 29% en 2015. La troisième place est occupée par l'Amérique du nord, bien que sa production est passée de 106.1 millions de tonnes en 2007 à 120.90 millions de tonnes en 2015, sa part relative est restée stable autour de 10% pour toute la période. La quatrième place est occupée par l'Afrique, sa production est passée de 30.1 millions de tonnes en 2007 à 37.30 millions de tonnes en 2015 ce qui représente 5% de la production mondiale. La dernière place est occupée par l'Océanie avec seulement une part qui ne dépasse pas 4% pour toute la période.

Tableau 66: Evolution de la production de lait de vache par continent. Unité: 10⁶ tonnes

En 10 ⁶	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Europe	208.5	209.00	207.70	207.30	211.4	212.20	212.3	218.2	221.3
Asie	146.8	150.60	153.30	157.50	170.30	177.10	179.00	188.80	197.30
Amérique du Nord	106.1	108.60	108.20	110.00	113.60	116.30	116.60	119.00	120.90
Amérique du Sud	55.6	60.30	58.90	63.60	63.00	64.00	65.90	67.00	66.10
Afrique	30.1	30.40	30.50	31.60	31.60	34.20	35.00	36.00	37.30
Océanie	25.3	24.50	25.90	26.10	28.90	30.20	29.90	32.00	31.50
Total lait de vache (1)	573.9	585.10	586.30	593.60	619.50	633.90	661.70	674.00	674.40
Total lait (2)	682.5	695.00	702.00	721.00	748.00	765.50	773.20	801.50	817.80
(1)/(2) en %	84.08	84.18	83.47	82.25	82.75	82.74	85.50	84.14	82.50

Source : Rapport C.N.I.E.L (2009,...,2017) N.B : Europe à 28 à partir de 2011.

Par ailleurs, le rendement moyen des vaches laitières dans le monde a enregistré une amélioration comme le montre le tableau ci-dessous, passant de 2.294 kg/an/vache en 2007 à 2.375 kg/an/vache en 2015. Cependant, une distorsion est constatée entre les différents continents. En première position vient l'Amérique du nord avec 6.793 kg/an/vache en 2007 pour atteindre 7.352 kg/an/vache en 2015 ce qui représente une progression de 8,22 % pour toute la période. L'Europe occupe la deuxième place, passant de 5.052 kg/an/vache en 2007 à 5.885 kg/an/vache en 2015 ce qui représente une progression de plus de 16.48% pour toute la période. L'Océanie occupe la troisième place 4201 kg/an/vache en 2007 et 4,623 kg/an/vache en 2015. La quatrième et cinquième place est occupée, successivement, par l'Amérique du sud et l'Asie en enregistrant 1692 kg/an/vache et 1560 kg/an/vache au début de période et 2015 kg/an/vache et 1759 kg/an/vache en fin de période. Le continent africain vient à la dernière place avec seulement 509 kg/an/vache en 2007 et 519 kg/an/vache en 2015. Cela explique en grande partie, le retard considérable du continent africain dans la réalisation de la sécurité alimentaire où les rendements sont nettement inférieurs aux autres continents. A titre d'exemple, le rendement d'une vache en Europe est l'équivalent du rendement de 10 vaches en Afrique.

Tableau67 : Evolution du rendement des effectifs bovin laitier (kg/an/vache)

En 10 ⁶	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Europe	5052	5134	5242	5347	5495	5547	5558	5741	5885
Amérique du Nord	6793	6884	6837	6959	7035	7147	7087	7181	7352
Océanie	4201	4058	4094	4153	4607	4732	4584	4830	4623
Amérique du Sud	1692	1812	1656	1753	1905	1944	2014	2032	2015
Asie	1560	1579	1571	1571	1631	1664	1681	1716	1759
Afrique	509	503	472	494	490	524	520	519	519
Monde	2294	2314	2248	2276	2394	2311	2346	2344	2375

Source : Source : Rapport C.N.I.EL (2013-2017).

1.3. Evolution des exportations et des importations mondiales de lait en poudre (Écrémé et entier)

Les exportations mondiales de lait écrémé en poudre, ont évolué d'une manière significative, durant la période d'analyse 2011/2015 selon le tableau 68. Elles sont passées de 1 712 millions de tonnes à 2 237 millions de tonnes. La production est localisée au niveau de l'UE, USA et la nouvelle Zélande avec des quantités qui sont passées respectivement de 518 millions de tonnes, 436 millions de tonnes et 466 millions de tonnes en 2011 à 671

millions de tonnes, 560 millions de tonnes et 418 millions de tonnes en 2015.

Tableau 68 : Evolution des exportations mondiales du lait : écrémé et entier en poudre 2011/2015(Unité : 10³ de tonnes)

Evolution des exportations mondiales du lait écrémé en poudre					
En 10³ de tonnes	2011	2012	2013	2014	2015
U.E à28	518	521	407	647	671
USA	436	445	555	553	560
Nouvelle Zélande	466	396	398	389	418
Australie	142	170	121	166	204
Biélorusse	55	76	96	92	111
Malaisie	10	15	24	40	38
Ukraine	22	26	12	28	35
Uruguay	25	32	31	21	27
Argentine	19	14	25	22	24
Inde	03	34	145	61	17
Reste du monde	115	92	91	79	132
Monde	1.712	1.820	1.906	2.097	2.237
Evolution des exportations mondiales de lait entier en poudre					
En 10³ de tonnes	2011	2012	2013	2014	2015
Nouvelle Zélande	1.133	1.282	1.313	1.448	1.403
U.E à28	388	386	374	388	382
Argentine	202	205	189	145	138
Uruguay	52	61	74	58	98
Australie	119	113	100	83	67
Singapour	51	53	60	54	55
Brésil	01	00	03	39	38
Biélorusse	27	33	46	31	38
USA	22	21	40	55	35
Malaisie	10	10	10	14	28
Reste du monde	169	216	196	219	203
Monde	2.173	2.381	2.405	2.534	2.488

Source : Rapport C.N.I.EL (2013-2017)

De même, les exportations mondiales de lait entier en poudre, ont progressé positivement, passant de 2 173 millions de tonnes en 2011 à 2488 millions de tonnes en 2015, ce qui constitue une évolution de près de 15 %. La production est dominée par la nouvelle Zélande, qui a produit 1 133 millions de tonnes représentant 52% de la production totale en 2011 et 1403 millions de tonnes représentant 56% de la production totale en 2015. Les pays de l'UE et l'Argentine viennent, successivement, en deuxième et troisième place, produisant ainsi 388 millions de tonnes et 202 millions de tonnes en 2011 et 382 millions de tonnes et 138 millions de tonnes en 2015.

Par ailleurs, l'évolution de l'importation de lait écrémé en poudre pendant la période d'analyse a évolué d'une manière significative (le même constat que les exportations). L'analyse de la structure des pays importateurs, fait apparaître qu'une dizaine de pays importe plus de 2/3 des quantités importées. L'Algérie fait partie de ce noyau de pays, elle vient derrière le Mexique et la Chine. La quantité importée par l'Algérie de cette matière est passée de 129 mille tonnes représentant 7,5 % des importations mondiales en 2011 à 168 mille tonnes représentant 8,1 % des importations mondiales en 2014 pour enfin chuter à 136 mille tonnes représentant 6 % des importations mondiales en 2015.

Tableau 69: Evolution des importations mondiales du lait écrémé et entier en poudre 2011/2015 (U : 10³ de tonnes)

Evolution des importations mondiales du lait écrémé en poudre					
En 10³ de tonnes	2011	2012	2013	2014	2015
Mexique	194	236	198	203	259
Chine	130	168	235	253	200
Malaisie	96	105	102	138	147
Indonésie	128	136	155	146	145
Algérie	129	112	120	168	136
Russie	70	75	110	95	110
Philippines	111	106	113	95	101
Thaïlande	64	63	60	63	82
Viêt-Nam	85	76	65	70	70
Singapour	61	60	55	62	70
Reste du monde	644	684	695	806	917
Monde	1.712	1.820	1.906	2.097	2.237
Evolution des importations mondiales de lait entier en poudre					
En 10³ de tonnes	2011	2012	2013	2014	2015
Chine	320	405	619	671	347
Algérie	204	188	142	204	224
Emirats Arabes Unis	97	123	112	176	176
Arabie Saoudites	69	64	62	93	133
Oman	63	78	74	72	78
Singapour	81	74	90	85	75
Sri-Lanka	76	71	66	60	72
Nigéria	78	75	69	76	72
Brésil	55	71	54	30	59
Malaisie	28	30	20	32	46
Reste du monde	1.103	1.202	1.095	1.034	1.206
Monde	2.173	2.381	2.405	2.534	2.485

Source : Rapport C.N.I.EL (2013-2017)

Enfin, l'évolution de l'importation de lait entier en poudre au niveau mondial a réalisé un taux de croissance de 14% pendant la période d'analyse. Le volume des importations est passé de 2millions et 173 mille

tonnes en 2011 à 2 millions et 485 mille tonnes en 2015. Un groupe de pays dont fait partie l'Algérie, importe plus de 50 % des quantités importées. La Chine occupe la première place, suivie de l'Algérie pour toute la période. Les quantités importées par ces deux pays sont passées respectivement, entre 2011 à 2015, de 320 mille tonnes à 347 mille tonnes pour la Chine et de 204 mille tonnes à 224 mille tonnes pour l'Algérie. La part des importations de l'Algérie, représente en moyenne 10% des importations mondiales, ce qui constitue un taux très élevé comparativement aux autres pays.

1.4. La transformation laitière: une industrie fortement concentrée

L'industrie de transformation laitière est dominée par la concentration des grandes industries laitières. Ces dernières sont, généralement, issues des pays du nord, Europe et Etats Unis d'Amérique. Durant la période d'analyse, 2011-2015, le classement mondial des principaux transformateurs laitiers, en termes de chiffres d'affaires, est dominé par 10 groupes industriels. Leurs chiffres d'affaires a connu une augmentation remarquable passant de 93 milliards USD en 2011 à plus 124 milliards USD en 2015. Le montant global d'augmentation est de l'ordre de 31 milliards USD représentant presque 1/3 d'évolution en l'espace de 5 années. Bien avant cette date de 1996 à 2011, le cumul du chiffre d'affaires laitier des 20 principaux leaders mondiaux a quasiment doublé, passant de 77 milliards USD à 114 milliards USD²³.

Tableau 70: Les principaux transformateurs mondiaux. Unité : milliards USD.

En milliards USD	Nationalité	Statut	2011	2012	2013	2014	2015
1-Lactalis	France	Privé	12.6	20.2	16.0	21.9	18.9
2-Nestlé	Suisse	Privé	13.3	19.8	14.1	18.3	15.2
3-Fanterra	Nouvelle-Zélande	coopératif	11.0	15.8	11.4	18.7	14.3
4-DFA	Etats-Unis	coopératif	9.3	12.1	9.6	17.9	13.8
5-Danone	France	Privé	11.2	15.0	11.8	14.8	12.3
6-Friesland Campina	Pays-Bas	coopératif	9.6	13.2	11.4	15.0	12.2
7-Arla Foods	Danemark	coopératif	7.4	10.9	9.9	14.1	11.4
8-Yili	Cn	Privé	4.1 ¹	6.7 ³	5.9	8.8	9.6
9-Saputo	Ca	coopératif	4.9 ²	7.2 ⁴	6.6	9.4	8.6
10-Dean Foods	Etats-Unis	Privé	9.4	11.5	6.8	9.5	8.1

Source : Rapport C.N.I.E.L (2013-2017). ¹ : Durant l'année 2011, Yili est classée 17^{ème}. ² : durant l'année 2011, Saputo est classée 12^{ème}. ³ : Durant l'année 2012, Yili est classée 12^{ème}. ⁴ : durant l'année 2012, Saputo est classée 11^{ème}.

²³ Selon Jachnick, cité par Makhlouf M., op.cité. p

Cette évolution importante dans le chiffre d'affaires accompagnée d'une forte concentration de l'industrie laitière mondiale, peut être expliquée, sans doute, par les particularités du secteur laitier, caractérisé par le grand nombre de produits qui peuvent être fabriqués à partir de la même matière première²⁴. La diversité²⁵ des produits concerne la fabrication des laits, des yaourts, des glaces, etc. Ainsi, les grands pays producteurs laitiers au niveau mondial se composent de 15 pays voir tableau 71. La répartition de ces pays au niveau des continents, nous trouvons : 5 pays de l'Europe, 3 de l'Amérique de nord, 3 de l'Amérique de sud, 2 de l'Asie, l'Australie et enfin un seul (1) pays d'Afrique, en l'occurrence l'Afrique de sud.

L'évolution des productions de l'industrie laitière au niveau des pays producteurs, durant la période 2011-2015, est analysée dans ce point, à travers les principales productions suivantes: lait de consommation, lait entier et lait écrémé en poudre, lactosérum en poudre et de lait fermenté, la production de fromage et de la production de beurre et beurre concentré.

1.4.1. Evolution de la production de lait de consommation

Pour la production de lait de consommation, la plupart des pays producteurs de cette matière a enregistré des stagnations ou des régressions dans leurs performances, tableau 71, à l'image des pays de l'union européenne et des USA.

²⁴Jaffee cité par Makhlouf M., op.cité. P

²⁵Makhlouf M., op. Cité. p 33. Dans ce cadre : du lait entier ou écrémé sous différentes formes (pasteurisé, stérilisé), des poudres de lait, des laits concentrés, des crèmes, des beurres (et autres produits issus de la matière grasse). Des fromages (frais à pâtes molles, à pâtes persillées, à pâtes cuites, ou fondus), des glaces et crèmes glacées, des aliments lactés spéciaux (infantiles, vitaminés, ou de régime), ainsi qu'un grand nombre de produits frais (yaourts, laits, laits fermentés et autres desserts lactés). Les industries laitières se spécialisent d'abord dans les produits de grandes consommation (PGC), (laits liquides, laits fermentés, desserts lactés, fromages frais, crèmes, beurre conditionné, fromages) à plus forte valeur ajoutée. Les produits industriels (PI) (beurre, lait en poudre vrac, caséines, lactosérum) servent principalement à utiliser les surplus de lait par rapport aux besoins de transformation en PGC au moment de pic laitier.

Tableau 71: Evolution de la production de lait de consommation (2011/2015)

En 10 ³ de tonnes	2011	2012	2013	2014	2015
U.E à 28	32.012	31.890	32.067	31.664	31.136
Royaume uni	7.011	6.943	7.055	7.098	6.966
Allemagne	5.238	5.254	5.132	5.030	4.982
France	3.577	5.373	3.614	3.536	3.423
Russie	4.860	5.373	3.614	3.536	3.423
Biélorussie	1.643	1.779	1.859	1.936	2.008
Chine	16.684	21.466	23.360	24.001	25.210
Inde	8.632	10.452	11.069	11.698	12.251
U.S.A	24.376	23.972	23.368	22.754	22.437
Mexique	4.222	3.794	3.860	3.674	3.653
Canada	2.770	2.774	2.724	2.680	2.605
Brésil	8.355	8.562	9.242	9.267	9.093
Argentine	1.721	1.747	1.695	1.777	1.905
Colombie	1.654	1.677	1.720	1.818	1.818
Australie	2.460	2.525	2.540	2.658	2.578
Afrique du sud	1.564	1.401	1.473	1.510	1.921

Source : Rapport C.N.I.E.L (2013-2017)

La production au niveau d'U.E est passée de 32 millions de tonnes à 31 millions de tonnes. Les USA ont connu la même situation, la production est passée de 24 millions de tonnes à 22 millions de tonnes pour la période 2011 à 2015. Cependant, deux pays se distinguent par leurs performances spectaculaires, la Chine et l'Inde, la production est passée respectivement, de 16 millions de tonnes à 25 millions de tonnes et de 8 millions de tonnes à 12 millions de tonnes.

1.4.2. L'évolution de la production de lait entier et lait écrémé en poudre, lactosérum en poudre et de lait fermenté

Nous allons aborder dans ce point, l'évolution de quatre (4) produits : la production de lait entier et lait écrémé en poudre, lactosérum en poudre et de lait fermenté. La synthèse de l'évolution de ces produits est présentée dans l'annexe (Tableau 03 de l'annexe 01).

Premièrement, en ce qui concerne la production de lait entier en poudre, nous constatons qu'il ya peu de pays qui se spécialise dans la production de cette matière. L'évolution de la production durant la période est plutôt positive dans les principaux pays producteurs, la nouvelle Zélande, la Chine, l'UE et le Brésil. La Nouvelle Zélande, le plus grand pays producteur de cette matière a enregistré une progression positive, passant de 1 162 millions de tonnes à 1 375 millions de tonnes. La Chine vient à la deuxième place avec 1 045 millions de tonnes en 2011 et 1 100 millions de

tonnes en 2015. Les pays de l'UE, composés de 28 pays, sont classés à la troisième place avec 740 millions de tonnes en 2011 et 830 millions de tonnes en 2015.

En second lieu, l'analyse de la production de lait écrémé en poudre, nous renseigne, comme fait marquant, de l'augmentation très importante, quasiment pour tous les pays producteurs. Les pays de l'UE constituent les pionniers de cette matière avec une production qui a progressé de plus de 38% pendant la période, puisqu'elle est passée de 1 213 millions de tonnes à 1 676 millions de tonnes. Le deuxième pays, les USA avec une production qui a atteint 1 034 millions de tonnes en 2015, enregistrant ainsi une augmentation de 17% pour la période. Le troisième pays, l'Inde qui a enregistré une production de 540 millions de tonnes en 2015 alors qu'elle était de l'ordre de 430 millions de tonnes en 2011.

En troisième lieu, pour la production de lactosérum, celle-ci est dominée par les pays de l'UE, elle est passée de 1 976 millions de tonnes en 2011 à 2 214 millions de tonnes en 2015. Au sein de cet ensemble, la France, constitue le premier pays producteur suivi de l'Allemagne et des pays Bas. Les USA, est le deuxième pays producteur de cette matière, en dehors de l'UE, elle a enregistré un léger recul passant de 498 millions de tonnes en 2011 à 474 millions de tonnes en 2015.

Enfin, la production de lait fermenté constitue l'une des productions les plus importantes en termes de volume. Plusieurs pays, sont recensés dans la production de cette matière, néanmoins avec des volumes de productions disparates. L'évolution de la production durant la période, elle est plutôt vers la baisse dans les pays de l'UE. Cet ensemble, constitue le principal pourvoyeur de cette matière. La production est passée de 9 438 millions de tonnes en 2011 à 9 441 millions de tonnes en 2015. Le deuxième pays producteur, est la Chine qui a enregistré, par contre une augmentation significative de 1/3 de la production durant la même période. L'Iran constitue le troisième pays producteur, avec une production de 2 000 millions de tonnes en 2011 et qui est passée à 2 250 millions de tonnes en 2015.

1.4.3. Evolution de la production de fromage, beurre et beurre concentré

La production de fromage à l'échelle mondiale a évolué positivement durant cette période (Tableau 04 de l'annexe 01). Les pays appartenant à l'EU sont les principaux producteurs, suivi des USA. Au niveau de l'UE, l'Allemagne, la France et l'Italie fournissent chaque année presque 2/3 de la production totale de l'union. Par ailleurs, les USA produisent l'équivalent plus $\frac{1}{2}$ de la production de l'EU. La production, de l'UE et des USA, est passée respectivement, de 9,14 millions tonnes et 4,8 millions tonnes en 2011 à 9,97 millions de tonnes et 5,37 millions de tonnes en 2015. Cependant, l'exportation de ce produit (fromage) a régressé pendant la période d'analyse, passant de 2,25 millions tonnes à 2,21 millions de tonnes. Les pays exportateurs, sont notamment l'EU suivi de la Nouvelle Zélande et des USA. Cependant, la Russie, le Japon, l'Arabie saoudite et les USA, constituent les principaux pays importateurs de ce produit.

Par ailleurs, la production de beurre et beurre concentré est largement dominée par l'Inde. Ce dernier, produit à lui seul, plus de $\frac{1}{2}$ de la production mondiale. En 2011, sa production était de l'ordre 4 millions 330 mille tonnes. En 2014, elle atteint 4 millions 887 mille tonnes et pour enfin en 2015, sa production passe le seuil de 5 millions tonnes. Les pays de l'UE, sont classés en deuxième place mais de loin derrière l'Inde, leurs productions représentent moins de 50% de ce dernier. En 2011, la production de l'EU était de l'ordre de 2 millions 42 tonnes et elle a atteint 2 millions 242 mille tonnes en 2015. Toutefois, le volume des exportations de beurre est moins important comparativement aux autres produits laitiers. Ainsi, les quantités exportées sont passées de 856 mille tonnes en 2011 à 968 mille tonnes en 2015. La Nouvelle Zélande, occupe la première place, elle exporte plus de $\frac{1}{2}$ des exportations mondiales. La quantité exportée est passée de 472 mille tonnes en 2011 à 578 mille tonnes en 2015. Quant aux importations, les principaux pays sont la Russie, la Chine, l'Égypte et l'Arabie saoudite.

2. Les importations en lait et produits laitiers en Algérie

Nous allons traiter dans ce présent point l'évolution des importations de laits et produits laitiers, en distinguant deux étapes, la première concerne la période antérieure à l'an 2000 et la deuxième concerne la période récente, de 2000 à nos jours.

2.1. Les importations de l'indépendance à l'an 2000

L'importation de lait, pendant les premières années de l'indépendance, de 1969 à 1971, était exclusivement du lait en vrac, à cause de l'inexistence de l'industrie laitière. Ensuite, de 1972 jusqu'à 1975, l'importation du lait en vrac a continué à être importé en compagnie de la poudre de lait qui sera par la suite recombinaison dans les unités de transformation qui venaient d'être installées.

Cependant, à partir de 1976 l'importation de lait en vrac est arrêtée pour laisser place, entièrement, à l'importation de la poudre de lait puisque la capacité des unités de transformation le permettait. Les quantités importées sont passées de 13,85 millions litres en 1972 à 378,5 millions de litres en 1980, comme le montre le tableau 72. L'explosion de l'importation est liée au choix des pouvoirs publics d'avantager la consommation de lait produisant des protéines à la place de la consommation de la viande, et cela pour des raisons économiques.

Tableau 72: La quantité de lait en vrac importé, de lait produit localement à partir de la poudre importée et le lait collecté localement entre 1969-1980. Unité : litre

Année	Lait en vrac importé	Lait recombinaison avec la poudre et la MGLA	Lait ramassé localement	Total
1969	10 626 000	0	29 066 000	39 682 000
1970	15 319 000	0	41 013 000	56 332 000
1971	23 303 000	0	34 252 000	57 555 000
1972	31 948 000	13 855 000	33 072 000	78 875 000
1973	35 994 000	78 836 000	32 612 000	14744 200
1974	24 104 000	133 045 000	33 160 000	190 309 000
1975	14 330 000	164 552 000	39801 000	218 683 000
1976	0	210 668 000	59 600 000	270 268 000
1977	0	235 440 000	63 000 000	298 440 000
1978	0	253 152 000	56 000 000	152 309 000
1979	0	286 035 000	48 400 000	334 435 000
1980	0	378 500 000	43 500 000	422 000 000

Source :

Par ailleurs, l'importation de la poudre de lait et de MGLA, ont continué à être l'essentiel de la matière première pour l'industrie laitière locale durant la décennie 1990. En ce sens, la quantité importée en 1990, était de l'ordre de 139 696 tonnes pour une facture de 234,4 millions de dollars. Cependant, par la suite avec la crise économique et l'application de l'ajustement structurel, un recul très sensible est enregistré dans les quantités importées et de la facture y afférent.

Tableau 73: Quantités de poudre de lait importées. Unité : tonne

Année	Poudre de lait (T)	MGLA(T)	Total	Valeur (1000 \$)
1990	113 500	26 196	139 696	234 376
1991	91 394	20 250	111644	183 574
1992	119 421	31 172	150 593	273 822
1993	60 500	11 830	72 330	136 214
1994	36 452	5 500	41 952	71 420
1995	54 500	2 500	57 000	129 032
1996	101 778	13 224	115 002	252 956
1997	76 000	4 500	80 500	154 781
1998	100 882	5 500	106 382	187 262
1999	97 987	6 500	104 487	128 586

Source : Lakhdari H., le comportement stratégique des petites entreprises dans un contexte de transition : cas du secteur laitier en Algérie, Thèse de doctorat, Montpellier 1, 2011.p.136.

2.2. Les importations de laits et produits laitiers de 2000 à nos jours

Nous allons traiter dans ce point l'évolution de l'importation de laits et produits laitiers durant la période récente entre 2000 et 2017. Les importations de la poudre de lait (lait écrémé en poudre et lait entier en poudre) a connu une augmentation, comme le montre le tableau ci-dessous, en termes de quantités et de volume financier. Concernant, l'évolution de quantités importées, nous avons distingué deux phases. La première s'étale de 2000 à 2008 et la deuxième de 2009 à 2017.

Tableau 74: Evolution des importations de lait et crème de lait en poudre 2000-2017. Unité : poids tonnes T ; 1000DA ; 1000 \$US

Année	Tonnes	Montant DA	Montant \$US	Année	Tonnes	Montant DA	Montant \$US
2000	188 079		374	2009	293 009	58 104 086	799 745
2001	219 000		484	2010	265 383	67 181 649	902 786
2002	234 954	34 635 8 84	434 619	2011	329 846	97 896 030	1 343 596
2003	211 075	35 235 861	455 251	2012	300 430	84 801 833	1 093 378
2004	251 546	53 712 929	745 465	2013	262165	85 162 242	1 072 730
2005	250 260	49 321 762	672 21 1	2014	373 465	14 4 94 685	1 799 021
2006	250 076	46 505736	640 064	2015	360 817	100 586 928	1 001 364
2007	252 805	67 867 177	978 309	2016	345 822	87 875 127	802 749
2008	259 501	76 347 724	1 182 432	2017	425 678	137 535 450	1 239 366

Source : constitué par nous même à partir des données de MADR-DSASI 2018.

Pour la première phase les quantités sont passées de 188 079 tonnes en 2000 à 211 075 tonnes en 2003 pour se stabiliser autour de 250 000 tonnes tout au long des 5 années suivantes. Nous constatons qu'il y a une augmentation très importante par rapport à la décennie 1990. A titre d'exemple, entre l'année 1999 et l'année 2000 l'augmentation est estimée à 84 000 tonnes ce qui constitue un taux de progression de 80%. Par la suite, l'évolution est en progression presque continue, durant toute cette période, exception l'année 2003 pour laquelle une légère diminution est constatée. La facture de l'importation correspondante a évolué plus rapidement que prévue. A cet effet, elle a triplé en l'espace de moins de 10 années, passant de 374 millions de dollars en 2000 à 1 182,4 millions de dollars en 2008. Cette forte augmentation de la facture est le résultat de l'augmentation du prix sur le marché international passant de moins de 2000 dollars / tonne en 2000 à 4300 dollars/ tonne en 2008. D'ailleurs cette crise des années 2007-2008, est la raison principale du lancement de la nouvelle politique laitière en Algérie.

Quant à la deuxième phase, qui s'étale de 2009 à 2017, elle a connu une nette augmentation puisque les quantités importées ne cessent d'augmenter passant de 293 009 tonnes en 2009 à 425 678 tonnes en 2017. La quantité d'importation moyenne par année est de l'ordre de 328 512 tonnes. D'ailleurs, toute la période a enregistré des quantités dépassant cette quantité moyenne annuelle, en dehors des années 2010 et 2013, qui ont enregistré successivement 265 383 tonnes et 265 383 tonnes. Les facteurs pouvant expliquer cette situation, malgré la mise en place de la politique laitière, sont :

- la fluctuation de la production locale, puisque celle-ci, après avoir enregistré des augmentations depuis 2009, a connu un recul en 2017.
- l'augmentation de la quantité consommée par habitant/an, passant de 120 L à 145 L en 2018²⁶.
- la population algérienne qui enregistre un accroissement relativement élevé où presque un million de personne /an de naissance.

²⁶Dans une déclaration à la presse, M Alim M., Directeur Général de l'ONIL, considère que la consommation des algériens en matière de lait est supérieure de 55 Litres, par rapport à la norme mondiale. Celle-ci, pour rappel est arrêté par l'OMS à 90 Litre par an/ habitant.

Tous ces facteurs ont placé l'Algérie parmi les premiers pays importateurs au monde avec une facture toujours élevée. Celle-ci, après avoir connu un montant record pendant la crise de 2008 avec un montant de 1 182,4 millions de dollars, est redescendue à presque 800 millions de dollars en 2009, suite à la baisse du prix de la tonne de 4300 dollars /tonnes à 2 240 dollars/tonne. Cependant, les années qui ont suivi ont connu une augmentation considérable. Pendant toute la période la facture a dépassé le montant de 1000 millions de dollars par année, sauf pour les années 2009 et 2016, enregistrant ainsi une facture annuelle moyenne de 1117 millions de dollars. L'analyse de cette période a révélé aussi l'enregistrement de deux extrémités. La première concerne l'année 2014 où un nouveau montant record est enregistré, après celui de 2008, de l'ordre de 1 799 millions de dollars. En revanche, la deuxième concerne l'année 2016 où la facture est à son plus bas niveau avec seulement 802 millions de dollars, ce qui représente 44% de celle de 2014.

Au regard de l'analyse des importations effectuées ces dernières années, la fluctuation de la facture est beaucoup plus liée au cours mondial de la poudre de lait qu'à autre chose. Selon M. Ziani²⁷, « aujourd'hui sur le marché mondial, il y a le prix de lait qui est en net recul. Avant, il était entre 5000 à 6000 dollars la tonne. Aujourd'hui, la même quantité est cédée à 3000 dollars ».

Tableau75 : Evolution des importations de lait et crème de lait liquide1999-2017.(Unité : poids tonnes T ; 1000DA ; 1000 \$US)

Année	Tonnes	Montant DA	Montant \$US	Année	Tonnes	Montant DA	Montant \$US
2000				2009	746	41 010	564
2001				2010	14	4 166	56
2002	62	1 773	22	2011	545	180 470	2 477
2003	9	466	6	2012	60	21 225	274
2004	19	1 312	18	2013	131	17 196	217
2005	20	1 493	20	2014	71	20 814	258
2006	23	1 798	25	2015	68	19 703	196
2007	793	19 659	283	2016	101	31 284	286
2008	2 406	72 876	1 129	2017	60	18 716	169

NB : LCLL : lait et crème de lait liquide ; **LCLP** :lait crème de lait en poudre

Source : constitué par nous même à partir des données de MADR-DSASI 2018.

²⁷Ziani A, Président de la Fédération Algérienne de l'agroalimentaire, in Mutations n° 92, octobre 2015.

2.3. Les droits de douanes et les produits laitiers

Les produits laitiers, particulièrement la poudre de lait a toujours bénéficié d'une exonération ou d'une application d'un taux très faible en ce qui concerne les droits de douanes ainsi que la TVA. Cette réalité est le résultat d'une politique cohérente permettant la disponibilité de ce produit sur le marché national à un prix bas. Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des droits de douanes ainsi que la TVA appliqués sur l'importation des produits laitiers.

Tableau 76: Evolution des droits de douanes et de TVA des produits laitiers (1980/2004)

Produits	1980-1985		1992-1995		1996		1997-1998		1999-2000		2001-2004	
	DD %	TUGP %	DD %	TVA %	DD %	TVA %	TVA %	TVA %	DD %	TVA %	DD %	TVA %
Lait frais	Ex	Ex	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Lait et crème		Ex	3	Ex	3	Ex	5	Ex	25	Ex	30	Ex
Poudre de lait	3	Ex	3	Ex	3	Ex	5	Ex	5	Ex	5	Ex
Yaourt	/	/	25	13	25	13	25	21	25	21	30	17
Beurre	3	7,25	25	13	25	13	25	21	25	21	30	17
Fromage	25	11,11	60	13	60	13	45	21	45	21	30	17
Fromage fonte de transformation	25	11,11	60	13	25	13	25	21	45	21	30	17
MGLA	-	-	-	-	-	-	-	-	5	21	5	17

Source : Kherzat (2007), p 49, d'après les services des douanes CNIS, cité par Zaidi Z., dynamique de marché et productivité : cas de la filière en Algérie, Thèse de Doctorat, Université A. Mira, Bejaia, 2016/2017, p.113.

La lecture de ce tableau nous renseigne sur un traitement de faveur pour ce qui est de la poudre de lait. Le taux des droits de douanes appliqué est le taux réduit, celui-ci est passé de 3% à 5% tout au long de la période, au moment où il a été toujours exonéré de la TVA.

2.4. Les principaux fournisseurs du lait et produits laitiers de l'Algérie

Dans ce point, nous allons traiter l'évolution des principaux fournisseurs de l'Algérie en matière de poudre de lait, fromage et beurre.

2.4.1. Les principaux pays fournisseurs de la poudre de lait

Les importations Algériennes en poudre de lait, sont en nette progression, comme nous l'avons traité dans le point précédent. Ces importations proviennent de plusieurs pays, comme le retrace le tableau ci-dessous. Au total, l'Algérie s'approvisionne principalement auprès de neuf pays, durant la période d'analyse, néanmoins la part de ces pays n'est pas homogène et elle varie avec le temps.

Tableau 77: Principaux fournisseurs de l'Algérie en poudre de lait 2000-2013. U: Tonne.

	2000	2002	2004	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
N. Zélande	4081	25243	28904	56112	41197	42036	78298	49767	68176	77943	75648
Belgique	18015	23466	31326	24213	39020	36326	28894	32910	33688	65694	17991
France	89891	81699	46960	41484	38613	50242	45531	59006	68067	24586	37700
Argentine	1060	23141	50037	47297	32038	12485	35082	28865	45061	49214	49007
Pologne	17744	49246	22906	6787	19232	25526	21671	22747	38866	29537	11670
Irlande	6116	6195	6981	8464	9757	7163	6676	14284	17975	8997	8283
Pays-Bas	14340	412	1780	1744	6840	10504	16503	7245	9834	8575	3310
Royaume-U	4519	2740	5975	4122	3748	4895	3712	16432	18789	5641	1850
Allemagne	17332	1947	10432	2194	861	13035	3703	8063	17216	11486	10538
Total	188079	235089	251546	250076	252351	257684	293009	265483	334830	300429	262700

Source : Statistiques douanières-GTA, cité par Hirondel J-C., Le marché de la filière laitière en Algérie, UBIFrance d'Alger, 2014, p.19.

Les importations de poudre de lait en 2000, début de période, étaient dominé par les pays de l'union européenne avec plus de 97% de l'ensemble des importations dont la France constitue le fournisseur principal avec 89 891 tonnes, représentant presque 50% du total des importations, suivi de la Belgique, la Pologne et l'Allemagne avec des parts égales représentant presque 10% chacune d'elle, de l'ensemble des quantités importées. La part de la nouvelle Zélande et de l'argentine, deux pays qui n'appartiennent pas à l'union européenne, est insignifiante.

La structure des pays fournisseurs n'a pas changé, en 2013. Cependant, le poids des uns et des autres a beaucoup évolué. En effet, la part des pays de l'union européenne a enregistré un recul important. Au total leur part représente 56% de l'ensemble des importations dont la France, qui malgré son très grand recul, vient en pole position au sein des pays de l'union, mais avec seulement 14% de l'ensemble des quantités importés.

Par ailleurs, la nouvelle Zélande est devenue le premier fournisseur de l'Algérie, et cela depuis 2006, sa part a progressé avec le temps, et en 2013, elle fournit 75 648 tonnes représentant presque 30% du total des importations. A notre sens, cette évolution est justifiée, étant donné que ce pays a réussi le développement de sa production laitière en devenant le principal pays producteur de poudre lait au niveau mondial. En outre, l'Argentine est devenue le deuxième fournisseur en 2013, avec une part de 18%. Ce pays est devenu, ces dernières années, exportateur de plusieurs produits agricoles tels que les céréales, le lait, etc.

2.4.2. Les principaux pays fournisseurs de fromage et de beurre

Nous allons traiter dans ce point les pays fournisseurs de fromage et de beurre pendant la période allant de l'année 2000 à 2013. Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de l'importation de fromage.

Tableau 78: Principaux fournisseurs de l'Algérie en Fromage 2000-2013.U : tonne

	2000	2002	2004	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Pays-Bas	2667	3749	4840	4635	4744	4697	4940	6254	6683	8845	8380
Irlande	510	1350	6654	8577	7219	2084	6921	9528	5315	6898	5099
N. Zélande	7011	5531	2373	3246	6726	3570	3705	1724	2310	3757	5680
Australie	3679	4944	4216	4388	1156	1515	440	520	1340	-	-
Pologne	-	-	236	262	645	651	512	1008	966	3750	2300
France	769	1070	189	341	715	726	783	1001	988	1411	1349
Total	18647	22680	24730	24310	24169	15588	19197	21633	19254	26486	26801

Source : Statistiques douanières-GTA, cité par Hironde J-C., Le marché de la filière laitière en Algérie, UBIFrance d'Alger, 2014, p.19.

La lecture du tableau 78, nous permet de conclure que les importations de fromage ont enregistré une progression significative, pendant la période d'analyse, 2000-2013. Cette progression a connu deux étapes, la première allant de l'année 2000 à 2007 et la deuxième de 2009 à 2013. Entre ces deux périodes, l'année 2008, enregistre une diminution très importante, liée au renchérissement des prix sur le marché mondial.

Les principaux fournisseurs de fromage sont constitués de six (06) pays : Pays-Bas, Irlande, Nouvelle Zélande, Australie, Pologne et France. L'importance de chaque pays dans l'approvisionnement du marché algérien varie au fil des années. La nouvelle Zélande, les pays bas et l'Irlande constituent les principaux fournisseurs pratiquement pour toute la période. Tandis que, la France, la Pologne et l'Australie ne représente qu'une part marginale, estimé dans le meilleurs des cas, pendant l'année 2002, à 26 % de l'ensemble des importations.

Par ailleurs, les importations de beurre et les deux principaux pays fournisseurs, la nouvelle Zélande et la France, sont retracées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 79: Principaux fournisseurs de l'Algérie en beurre 2000-2013. Unité : tonne

	2000	2004	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
N. Zélande	2882	730	5361	3533	4889	3033	4660	10953	9892	10559
France	1846	2109	840	2759	310	80	1511	1939	494	155
Total	6103	14217	12200	12932	15365	9014	8326	18925	14474	14632

Source : Statistiques douanières-GTA, cité par Hironde J-C., Le marché de la filière laitière en Algérie, UBIFrance d'Alger, 2014, p.20.

Les importations de beurre, au même titre que le fromage, ont augmenté sensiblement, passant de 6 103 tonnes pour l'année 2000 pour atteindre un maximum de 18 925 tonnes en 2011 et enfin 14 632 tonnes en 2013. La lecture de ce tableau, nous renseigne sur l'existence de la France et de la nouvelle Zélande comme principaux fournisseurs de l'Algérie. Néanmoins, au fil des années l'essentiel des importations sont l'émanation de la nouvelle Zélande, qui représente presque $\frac{3}{4}$ de l'ensemble des quantités de beurre importées.

3. L'importation du cheptel et de l'alimentation animale

Nous allons voir dans ce point, en premier lieu, l'évolution de l'importation des vaches laitières (génisses pleines) afin d'améliorer les rendements laitiers et en deuxième lieu, l'évolution de l'importation de l'alimentation animale.

3.1 Importation de génisses pleines : amélioration du cheptel

Dans le but de faire face aux faibles rendements des vaches de la race locale, les pouvoirs publics ont adopté depuis l'indépendance des politiques d'incitation à l'élevage bovin laitier issu de l'importation de génisses pleines. Dans ce cadre, les agriculteurs bénéficient des subventions et d'un droit de douane réduit pour toute acquisition. Cependant, l'effort fourni depuis les années 1960 n'est pas traduit dans la réalité par l'existence d'un troupeau de vaches laitières à haut potentiel important. Les importations sont passées de 1.671 têtes en moyenne annuelle durant la période 1964-1968 à 29.222 têtes durant la période 2005-2009. Un effectif total de 165000 vaches est importé entre 1985 et 2000. Après une halte de deux années, 2001 et 2003, suite à l'apparition de la maladie « vache folle » dans les pays d'Europe, près de 200 000 vaches laitières sont importées entre 2003 et 2013 dont près de 93.459 têtes durant la période 2009-2012. Le nombre

total de vaches laitières importées entre 1964 et 2012 est de 378.459 vaches. D'après une étude réalisée en 2012²⁸, la descendance de ce cheptel aurait pu être en 2011 multiplié par 53 le chiffre avancé par les statistiques du ministère de l'agriculture, selon une hypothèse d'une fécondité forte et d'un taux de mortalité faible tout au long de la période 1964-2011. La différence entre les chiffres officiels et l'estimation avancée pourrait s'expliquer par plusieurs raisons, à savoir :

- a.** Le manque de fiabilité des statistiques officielles, puisqu'il s'agit des données arrêtées à l'aide des estimations des délégués communaux ou bien par le biais des vétérinaires après avoir effectué les campagnes de vaccination ;
- b.** La faiblesse de performance de reproduction qui trouverait son origine dans le manque d'entretien de ce cheptel en matière d'alimentation et de santé animale ;
- c.** L'importation déguisée de viande sur pied, pourrait être une autre piste pouvant expliquer ce gap, étant donné que le droit de douane appliqué est très faible comparativement à celui relatif à la viande fraîche. Le taux appliqué était de l'ordre de 3% en 1995 et 5% à partir de 2000 à ce jour, tandis que celui appliqué à la viande fraîche était respectivement de l'ordre de 60% et de 30% pour la même période, comme le montre le tableau ci-dessous. En outre, l'éleveur introduisant dans son troupeau une génisse pleine importée bénéficie, dans le cadre de soutiens de l'Etat, d'une prime de 60.000DA²⁹.

Tableau 80 : Evolution des droits et taxes

Année	1995		1999-2000		2001-2002		2005-2006		2007-2009		2012-2013	
	DD %	TVA %	DD %	TVA %	DD %	TVA %	DD %	TVA %	DD %	TVA %	DD %	TVA %
Génisses pleines	3	0	5	0	5	7	5	7	5	7	5	7
Viande fraîche	60	0	45	0	45	0	30	0	30	0	30	0

Source : Statistiques CNIS, citée par Kheffache H., et Bedrani S., op.cité., p.135.

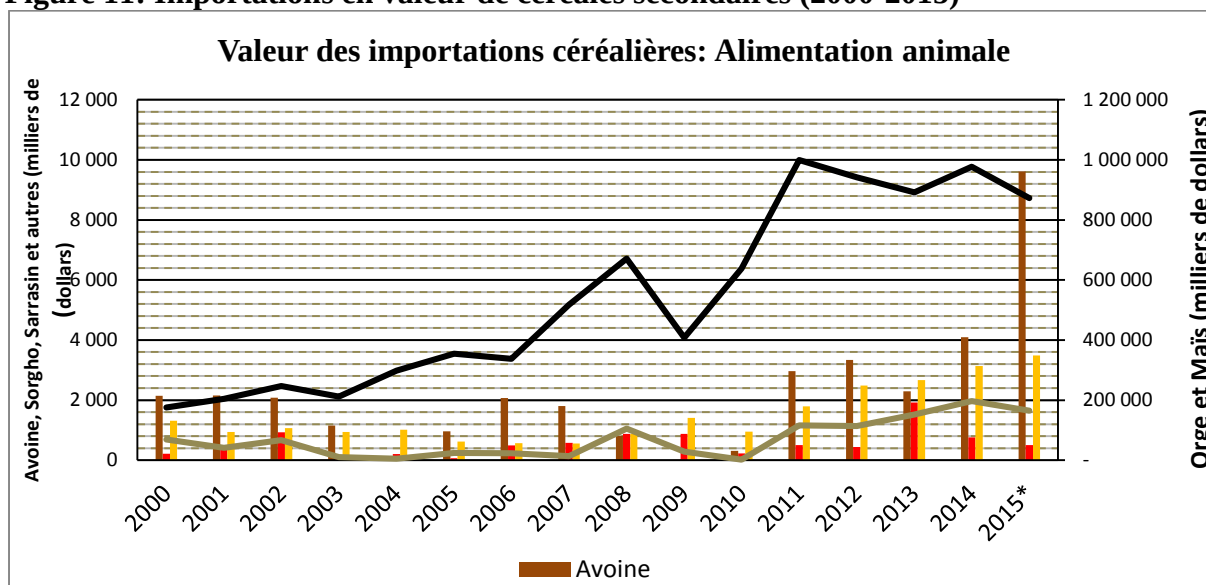
²⁸Kheffache H., et Bedrani S, les importations subventionnées de génisses à haut potentiel laitier : un échec du à l'absence de politique laitière globale, Les cahiers du CREAD, n° 101, 2012, pp. 123-135.

3.2. Importation de l'alimentation animale

L'importation de l'alimentation animale, constitue un autre volet de l'extraversion de la filière laitière en Algérie. Il est quasiment impossible de pouvoir nourrir les animaux (ovins, bovins et autres animaux), sans faire recours à l'importation. En ce qui concerne l'élevage bovin, l'importation de la race moderne, ne fait qu'amplifier l'importation de l'alimentation animale en quantité et en volume financier, et cela eu égard des exigences dans le domaine de leurs alimentation (ration alimentaire équilibrée nécessitant obligatoirement la présence des quantités de maïs, d'orge et de tourteaux de soja) pour une meilleure production laitière. Tous ces facteurs, ne font qu'augmenter la facture alimentaire animale. Le graphique ci-dessous retrace l'évolution des importations animales entre les années 2000 et 2015. La lecture de ce graphe, nous renseigne sur une évolution importante dans la facture consacrée à l'importation de maïs et de l'orge. Cette dernière est passée de 175 millions de dollars au cours de l'année 2000 à 976 millions en 2014.

Dans ce cadre, des contributions de certains auteurs expliquent souvent l'ampleur de cet aspect, Benaldjia S. parle d'une consommation à hauteur de 50% des céréales importées par le pays en raison de la relation alimentaire qui existe entre le mouton et le grain « *quand on sait que l'élevage ovin arrive souvent à être nourri à 90% de produits importés, on comprend l'enjeu du grain dans l'élevage du mouton, estimé à plus de 20 millions de têtes* »³⁰.

³⁰Benaldjia S, l'élevage consomme plus de 50% des céréales importées, contribution à El watan, n° 8770, du 22/07/2019.

Figure 11: Importations en valeur de céréales secondaires (2000-2015)

Source : Base de données DSASI- MADR

4. Principaux résultats de la politique laitière récente

Nous allons aborder dans ce dernier point, les principaux résultats de la politique laitière mise en place. Nous allons traiter les réalisations des acteurs dans le cadre de l'ONIL en ce qui concerne les trois maillons de la filière. Ensuite nous allons voir le bilan des cultures fourragères et l'évolution de l'industrie laitière. Enfin, nous allons revenir sur le coût budgétaire de la filière lait.

4.1. La production locale de lait cru : une offre en progression

La production de lait cru a connu une évolution très importante durant la période d'analyse. Celle-ci, est passée durant la première période 2000-2008, de 1,5 milliard litres en 2000 à 2,2 milliards litres en 2008 soit une progression de la quantité produite de l'ordre de 647 millions, soit 40%. En moyenne annuelle une augmentation de 80 millions est enregistrée soit une progression de 5% par année.

Tableau81 : Evolution de la production laitière 2000-2017. Unité : 10⁶ L

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Quantité produite	1 586	1 637	1 544	1 610	1 915	2 092
Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Quantité produite	2 244	2 218	2 233	2 448	2 632	2 926
Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Quantité produite	3 088	3 368	3 548	3 753	3 600	3 520

Source : Construit par nous même à base des données collectées auprès du MADR, 2000-2017.

Durant la période 2009-2015, une évolution remarquable est plus significative à la première période. La production est passée de 2,4 milliards en 2009 à 3,7 milliards en 2015. Le taux de croissance annuel a presque doublé, passant de 5 % durant la première période à presque 10%. Cette évolution positive correspond à la mise en place des mesures de soutien dans le cadre de programme de la filière lait, venu comme réponse à la crise alimentaire mondiale de 2008. L'année 2015, a enregistré la quantité la plus élevée de production laitière de toute la période d'analyse avec la quantité de 3,7 milliards.

Cependant, les deux dernières années ont enregistré une baisse des quantités produites. Cela est expliqué par le renchérissement des facteurs de production, notamment les produits importés, ce qui a rendu les conditions d'élevage plus contraignantes, malgré les décisions prises en faveur de cette filière, suite au mouvement de contestation des producteurs laitiers, réclamant une révision des mesures de soutien appliqué jusqu'ici. Ces mesures n'ont pas apporté des solutions escomptées. C'est dans cet esprit qu'il faut analyser les dernières performances réalisées.

Au total, la production laitière en l'espace de quelques années est multipliée par 2,3 passant de 1,5 milliard en 2000 à 3,5 milliards en 2017. Nonobstant, de ces résultats encourageants, la production locale ne couvre qu'une partie réduite de la consommation nationale, eu regard de la demande qui ne cesse de progresser.

4.2. Bilan des acteurs : éleveurs, collecteurs, laiteries, conventionnés avec ONIL

Tableau 82: Evolution du nombre de laiteries, collecteurs et éleveurs conventionnés avec ONIL.

Année	Laiteries		Collecteurs		Eleveurs		Bovins laitiers	
	Nombre	Evolution (%)	Nombre	Evolution (%)	Nombre	Evolution (%)	Nombre	Evolution (%)
2009	88	100	659	100	13 726	100	83 704	100
2010	95	108	755	114	18 144	132	143 272	171
2011	135	153	1 011	153	25 301	184	185 281	221
2012	154	175	1 219	184	32 425	236	226 936	271
2013	172	195	1 424	216	33 642	245	251 491	300
2014	180	204	1 636	248	35 524	258	276 832	330
2015	191	217	1 794	272	34 336	250	277 968	332
2016	198	225	1 806	274	31 153	226	262 182	313

Source : données collectées auprès de l'ONIL (2018).

La mise en œuvre de la nouvelle politique laitière après la crise de 2008, a permis la redynamisation de tous les maillons de la filière. Le tableau ci-dessus, nous montre l'évolution positive des adhérents au dispositif mis en place pour tous les acteurs : éleveurs, collecteurs et laiteries durant la période d'analyse de 2009 à 2016.

Le nombre d'éleveurs conventionnés avec l'ONIL est passé de 13 726 en 2009 à 25 301 en 2011 pour atteindre 35 524 en 2014, ce qui constitue une progression, successivement, de 84%, 136% et 158% par rapport à l'année de base (2009). Cependant, à partir de 2015, le nombre d'éleveurs commence à diminuer puisque il est passé à 34 524 et à 31 153 en 2016, ce qui constitue une baisse, par ordre, de 4% et de 12%, par rapport à l'année 2014. Cette situation est liée à la cherté des facteurs de production notamment le maïs. Pour ce faire, un mouvement des éleveurs demandant la revalorisation des primes est né. Un conseil interministériel a été organisé pour l'étude de la situation des mesures ont été prises (voir précédent).

Le nombre de bovins laitiers détenus par les éleveurs conventionnés a suivi la même tendance que le nombre d'éleveurs. Il est passé de 83 704 têtes en 2009 à 185 281 têtes en 2011, pour atteindre 277 968 têtes en 2015. Cependant, l'année 2016 a enregistré pour la première fois une baisse, pour les mêmes raisons évoquées, de près de 16 000 têtes par rapport à l'année 2015, l'équivalent de 6%. Par ailleurs, l'adhésion des éleveurs et le nombre de vaches ayant fait l'objet de convention n'est pas important, puisqu'il n'a pas dépassé 25% dans les meilleurs des cas, de l'effectif global qui avoisine, en moyenne un million par an de vaches laitières, pour toute la période. Cette situation est expliquée, en partie, par le caractère extensif de la production laitière en Algérie et la faible taille des exploitations productrices de lait.

Le nombre de collecteurs conventionnés avec ONIL, n'a cessé d'augmenter, passant de 659 collecteurs en 2009 à 1219 collecteurs en 2012 pour atteindre 1806 collecteurs en 2016. Cette tendance évolutive rapide dans le réseau de collecte est justifiée par plusieurs facteurs : les soutiens

publics, les facilités dans l'acquisition du matériel roulant, le risque est faible dans l'exercice du métier, le montant d'investissement peu élevé ...

Les unités de transformation ou laiteries conventionnées avec l'ONIL ont connu aussi une tendance haussière. Le nombre de laiteries a plus que doublé en l'espace de 7 années, passant de 88 unités en 2009 à 172 unités en 2013 pour atteindre 198 en 2016. Les éléments pouvant expliquer cette situation, sont liés notamment à l'encouragement de l'investissement dans ce créneau et l'accompagnement de la production à travers les subventions pour le lait cru ainsi que pour la poudre de lait importée.

En ce qui concerne les quantités de : productions de lait, sa collecte et son intégration par les unités de transformation sont comme suit :

Tableau 83 : Evolution des quantités : produites, collectées et intégrées conventionnées avec ONIL (2009/2017).Unité : 1000 000 L

Année	Production			Collecte		Intégration		Objectif collecte	Taux de réalisation(%)
	Quantités déclarées	Primes sanitaire	Evolution (%)	Quantités Déclarées	Evolution (%)	Quantités déclarées	Evolution (%)		
2009	190,00	-	-	192,00	-	130,00	-	-	-
2010	403,74	-	112	403,31	113	276,15	115	500	80
2011	578,56	-	43	577,78	43	396,97	43	600	96
2012	759,68	-	24	756,83	24	477,26	20	700	109
2013	914,91	-	20	913,89	21	579,94	22	800	114
2014	979,74	-	07	979,40	07	618,19	03	950	104
2015	972,57	-	-01	972,10	-01	624,39	01	980	103
2016		-	-						
2017		-							

Source : données collectées auprès d'ONIL (2018)

Les quantités produites dans le cadre des conventions avec l'ONIL, ont enregistré une augmentation très importante, passant de 190 millions de litres en 2009 à 759 millions de litres en 2012 pour atteindre 979 millions en 2014. Cependant, une baisse de 7 millions de litres est enregistrée pour la première fois en 2015. Cette dernière trouve son explication dans le recul des éleveurs conventionnés. En ce qui concerne les quantités collectées, elles ont connu une évolution positive puisqu'elles sont passées de 192 millions de litres en 2009 à 756 millions en 2012 pour atteindre 972 millions de litres en 2015. Nous signalons que les objectifs fixés par l'ONIL en matière de collecte sont réalisés et même sont dépassés dans certains cas. Cependant, malgré ces résultats en matière de production et de collecte, des efforts supplémentaires sont indispensables afin de produire plus et de collecter plus. Au stade actuel, la collecte ne concerne que 1/3 de la production, le

reste est absorbé par l'autoconsommation et le circuit informel. Ce résultat confirme les écrits de plusieurs auteurs, auparavant, sur la réalité de l'intégration de la production par rapport au système de transformation³¹.

Par ailleurs, le coût budgétaire³² permettant la prise en charge des opérations de production, de collecte et de transformation, versé par l'ONIL aux acteurs de la filière est passé de 8,19 milliards de DA en 2009 à presque 15 milliards de DA en 2012. Cependant, la part des soutiens accordés aux acteurs de la filière comparativement aux sommes déboursées pour prendre en charge la différence du prix des importations et le prix fixe (159 DA/ Kg) par lequel est cédé la poudre de lait importé est largement supérieur. En effet, le montant versé au titre de l'année en 2008 est de 22 milliards de DA et en 2010, le montant déboursé était de l'ordre de 14,8 milliards DA. Cette somme³³ a plus que doublé en 2012 où la somme déboursée était de l'ordre de 31,55 milliards de DA. En revanche, la part des soutiens accordés pour la production locale représente en moyenne 1/3 du budget total de l'ONIL (l'année 2010 enregistre le taux le plus élevé 35,9%). Les 2/3 restants sont destinés à soutenir l'importation de la poudre de lait.

Toutefois, la répartition du montant de la prime destinée à soutenir la production locale pour les acteurs de la filière, durant la période 2009-2015, selon une étude récente³⁴, est de 47% pour les producteurs, 32% pour les collecteurs et les centres de collectes et 21% pour les transformateurs. De même, le montant global de soutien consacré pour la production locale pour l'année 2013 et de 2014 est, successivement, de l'ordre de 28,7 milliards DA et 27,7 milliards DA.

³¹C'est le cas de Belhadia M et AL., Production est mise sur le marché du lait en Algérie, entre formel et informel. Stratégie des éleveurs du périmètre du haut Chécliff, New médit, 1/2014. De même pour Soukehal A, Histoire et développement de la filière lait en Algérie, Agriculture et développement n° 16. pp.22-26, 2013.

³² Ces données sont tirées de Makhlouf M., op.cité, p121.

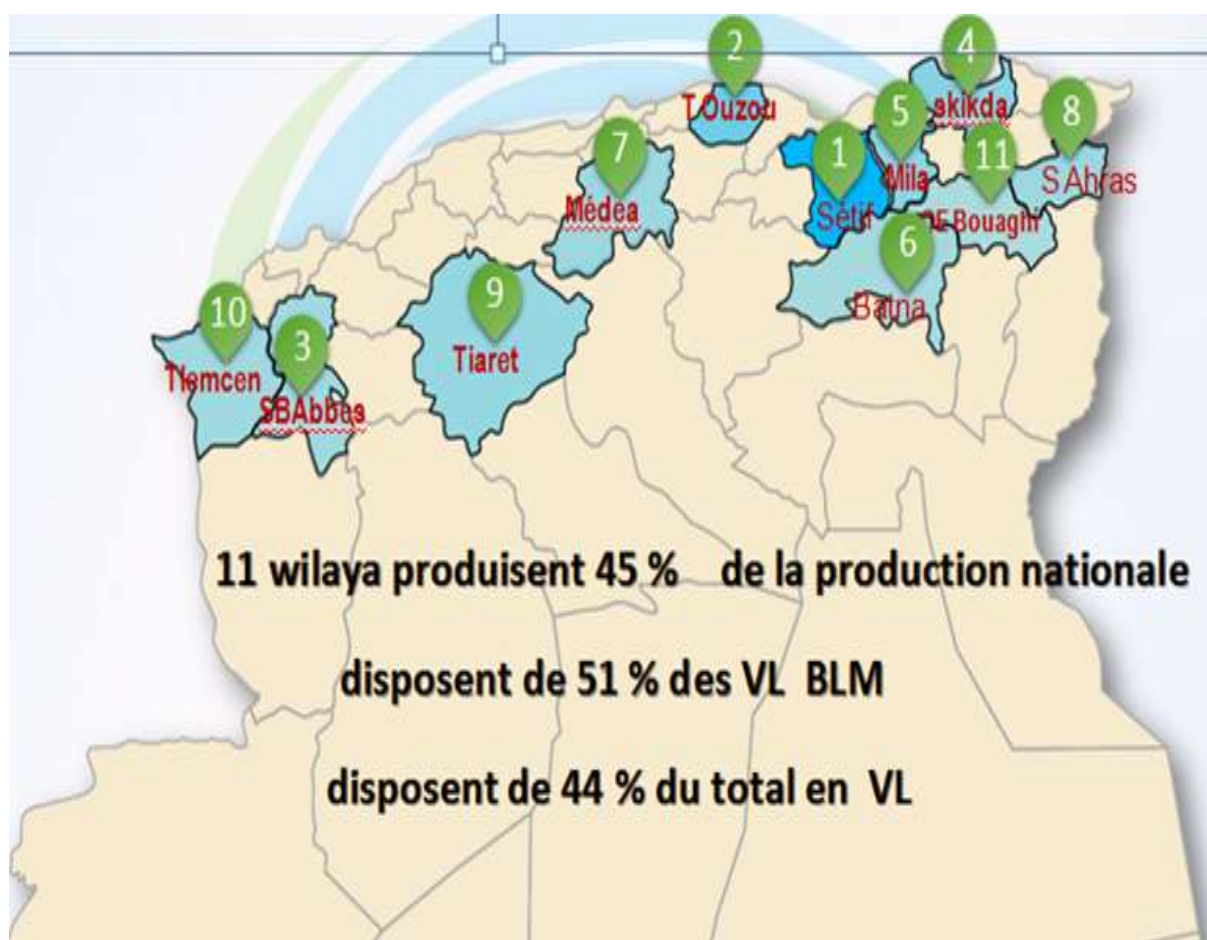
³³ Certains écrits, considèrent qu'un ciblage des aides gouvernementales est urgent, permettant l'encouragement de l'investissement privé et le retrait graduel de l'Etat. Nous pouvons citer, Zaida w, Evaluation de la performance de la nouvelle politique de régulation de la production nationale de lait cru, in Revue Nouvelle économie, n° 15 volume 2, pp. 51-67,2016.

³⁴Kalli S., et al, Eléments d'enquête générale sur la filière lait en Algérie, IJBES, Volume 8, pp. 12-19, 2018.

4.3. Répartition géographique de la production laitière et stratégie de l'ONIL pour le développement de la filière

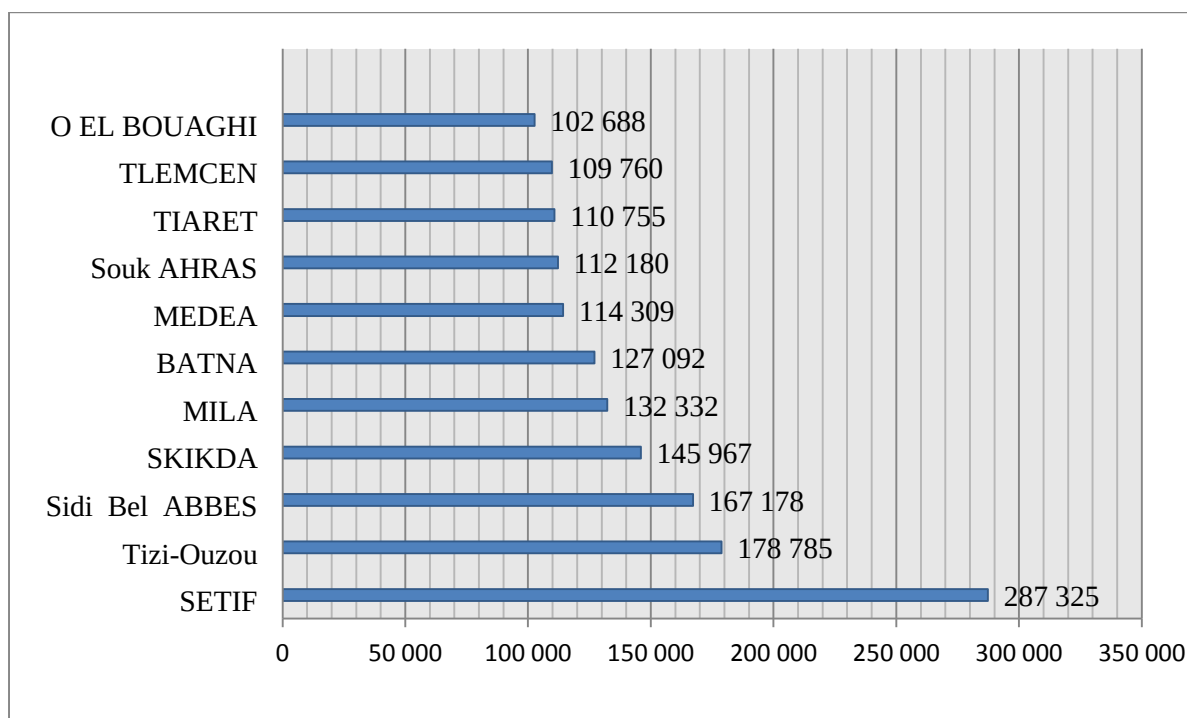
La répartition de la production laitière au niveau national est située dans le nord du pays, particulièrement dans les wilayas de l'est. La classification effectuée par l'ONIL, pour l'année 2017, fait ressortir 5 groupes. Néanmoins, le premier groupe est le plus important, étant donné la concentration presque de la moitié (45%) de la production dans les 11 wilayas qui le composent. Ainsi, pour une production totale de 3,5 milliards de litres, le premier groupe de wilayas, constitué de celles dépassant le seuil de 100 millions de litres, a produit plus de 1,5 milliard de litres. Au sein de ce groupe, la wilaya de Sétif se distingue, depuis toujours, largement par rapport aux autres wilayas pour une production de 178 millions de litres, soit 8,1% de la production nationale.

Figure12 : Répartition géographique des wilayas importantes de production laitière, 2017.



Source : ONIL, 2019.

Figure 13: Bilan des wilayas importantes de production laitière en 2017. (Unité : 10⁶ L)



Source : constitué à base des données collectées au niveau de l'ONIL.

En outre, les quatre (4) groupes restants sont constitués des wilayas dont la production ne dépasse pas 100 millions de litres. Au sein de ces wilayas la classification est faite à base d'une distinction d'une part, par rapport à la production, oscillant entre 50 à 100 et celle inférieure à 50 millions de litres, et d'autre part, par rapport aux potentialités agro-climatiques³⁵. Par ailleurs, en se référant à cette classification, l'ONIL développe une stratégie³⁶ se basant sur une approche de proximité humaine

³⁵Les groupes constitués à base de ces deux critères sont les suivants :

Groupe 2 : Treize (13) Wilayas dont la Production laitière annuelle oscille entre **50 et 100 millions** de litres : El Tarf, Guelma, Constantine, Jijel, Bordj Bou Arreridj, Bouira, Bouverdes, Blida, Ain Défla, Chlef, Relizane, Mostaganem, Mascara, et Ain Témouchent.

Groupe 3 : Cinq (05) Wilayas qui disposent de potentialités agro climatiques favorables à l'élevage Bovin. Néanmoins, la Production laitière annuelle est inférieure à **50 millions** de litres ils s'agit des wilayas de : Annaba, Bejaia, Alger, Tipaza, et Oran.

Groupe 4 : Huit (08) Wilayas dont la Production laitière annuelle oscille entre **50 et 100 millions** de litres situées en zones semi-arides à agropastorales : Tébessa, Djelfa, El Bayadh, , Laghouat, Naama, et M'Sila.

Groupe 5 : Douze (12) Wilayas dont la Production laitière annuelle est inférieure à **50 millions** de litres. Ces wilayas, ne disposent pas ou disposent de faibles potentialités agro climatiques favorables à l'élevage Bovin laitier en intensif : El oued, Biskra, Khenchela, Ghardaïa, Tissemsilt, Saida, Bechar, Adrar, Tindouf, Ouargla, Illizi et Tamanrasset.

³⁶Cette stratégie contenue dans l'article de Meslem M, Chef de division appui au développement de la production laitière niveau de l'ONIL, publié septembre 2019, sur le site

(socio économique). Celle-ci, se concrétise par l'intervention des équipes pluridisciplinaires au niveau des exploitations laitières pour un appui conseil direct et un suivi de la progression technique et de la production laitière. Trois étapes sont arrêtées pour la concrétisation de cette stratégie : étude des potentialités du bassin laitier, structuration de la filière à partir de la base et appui et conseil direct.

En effet, pour la première étape, elle consiste à étudier les potentialités du bassin laitier en question. En gros, elle consiste à dresser un diagnostic de la filière (identification de systèmes de production existants, des systèmes de revenus des ménages, ciblage des fermes pilotes pour une augmentation des marges de production) et de son environnement (climat, infrastructures laitières, etc.). Quant à la deuxième étape, elle consiste en la structuration de la filière à partir de la base, favorisant le regroupement des agriculteurs dans des coopératives, des associations, etc. Cette démarche vise la fédération des efforts des producteurs pour une meilleure préservation de leurs intérêts mais aussi pour une plus grande intensification de la production. Enfin, la troisième étape se veut une intervention directe auprès des producteurs. Pour ce faire, deux types d'intervention sont privilégiés, au niveau individuel et au niveau d'un groupe. Ces interventions permettent l'amélioration des techniques spécifiques de production, et procèdent au réajustement nécessaire en fonction des besoins pour permettre un meilleur accroissement des niveaux de production.

Par ailleurs, cette stratégie ambitionne de faire émerger un système intensif de production grande ferme intégrée, sans pour autant abandonner les systèmes existants. Le rendement moyen attendu par vache, est de 20 L/jour, soit l'équivalent de 6 000 L/ année. Néanmoins, cela n'est possible qu'à travers un recours massif à l'importation des vaches modernes. Une simulation du nombre d'exploitations dont le nombre varie de 5 000 têtes à 20 000 têtes est effectuée. La concrétisation de ces projections permettra à l'Algérie de concrétiser l'objectif de la sécurité alimentaire en matière de

production laitière et produits laitiers grâce à la production de 5 milliards de litres annuellement.

4.4 Le bilan des cultures fourragères : superficie, production et rendement

Nous allons revenir dans ce point sur les principaux résultats enregistrés dans le domaine de la production des différentes cultures fourragères (naturelles, artificielles en sec ainsi qu'artificielles en vert).

Tableau 84: Evolution des fourrages: sup (HA), production(Qx) et rendement (Qx/HA).

	2001			2010			2015		
	Sup.	Prod.	Rdt	Sup.	Prod.	Rdt	Sup.	Prod.	Rdt
Fourrages ^{a+b+c}	386 210	8 080 000	22,5	893 652	31360 960	35,1	1035152	42 746 917	41,3
Fourrages naturels ^a	142 690	2 535 540	16,5	224 162	5 459 700	24,4	237 775	7 047 791	29,6
Prairies naturelles	30 900	655 890	21,8	24 750	672 230	27,2	25 468	790 047	31,0
Jachères fauchées	111 790	1 879 650	16,0	199 412	4 787 470	24,0	212 306	6 257 743	29,5
Fourrages artificiels ^b	243 520	5 544 460	29,0	548 232	12885 130	23,5	650 651	16 901 827	26,0
Vescs-Avoines	65 240	1 634 310	31,6	63 178	1 748 674	27,7	78 977	2 576 616	32,6
Luzernes	1 360	39 860	47,9	2 425	196 191	80,9	3 517	389 456	110,7
Céréales reconverties	42 420	673 020	18,3	241 324	1 351 160	5,6	368 052	5 567 411	15,1
Divers	134 500	3 197 270	29,6	241 305	9 589 105	39,7	200 105	8 368 344	41,8
Fourrages artifi vert ^c	-	-	-	121 258	13016130	107,3	146 726	18 797 300	128,1

Source : Réalisé par nous-même, d'après les statistiques agricoles, MADR, séries B, 2000/2015.

Le tableau ci-dessus retrace l'évolution des différentes espèces de fourrages en termes de superficie, de production ainsi que des rendements. Il ressort de ce tableau l'existence de trois types de fourrages : les fourrages naturels, artificiels et artificiels verts. La part la plus importante en termes de superficie revient aux fourrages artificiels avec plus de 60% suivis de fourrages naturels et de fourrages artificiels en vert.

Les fourrages naturels, composées de prairies naturelles mais surtout en grande partie de jachères fauchées, ont connu une évolution très importante durant la période d'analyse. La superficie des fourrages naturels est passée de 142, 69 mille Ha pour une production de 2, 54 millions Qx avec un rendement de 16,5 Qx/ha en 2001 à 224, 16 mille Ha pour une production de 5,46 millions Qx et un rendement de 24,4 Qx/Ha en 2010 pour atteindre 237, 77 mille Ha pour une production de 7,05 millions Qx

avec un rendement de 29,6 Qx/Ha en 2015. Nous constatons que la production et les rendements ont évolué, successivement, de plus de 177% et de 180% entre la première année de référence correspondant à 2001 et la dernière année d'analyse qui est l'année 2015.

De même pour les fourrages artificiels consommés en sec ont enregistré des résultats très importants, sur les trois indicateurs d'analyse. En effet, les fourrages artificiels composés de reconverties et autres, vesces-Avoines, Luzernes, Céréales, ont connu une évolution positive, particulièrement en ce qui concerne la superficie emblavée et la production totale. Par contre, les rendements ont connu des fluctuations plus au moins en dents de scie. La superficie emblavée est passée de 243,52 mille Ha en 2001 à 548,23 mille Ha en 2010 pour atteindre 650,65 mille Ha en 2015. La production est passée de 5,55 millions Qx en 2001 à 12,88 millions Qx en 2010 à 16,90 millions Qx en 2015. Nous constatons que la production a augmenté de plus de 200% en l'espace de 15 années. Cependant, les rendements sont passés de 29 Qx/Ha en 2001 à seulement 20,3 Qx/Ha en 2008 (plus de détail dans le tableau 05 de l'annexe 01). L'année 2010, a enregistré les rendements les plus élevés de la période avec 39,1 Qx/Ha. Enfin en 2015, les rendements ne sont que de 26 Qx/Ha. La fluctuation constatée dans les rendements ne peut s'expliquer que par l'irrégularité de la pluviométrie d'une année à une autre.

Par ailleurs, les fourrages artificiels consommés en vert ont enregistré des augmentations, que ce soit pour les quantités produites ou pour les rendements. Néanmoins, en ce qui concerne la superficie, celle-ci n'a pas trop évolué. En effet, pour la production, une évolution très importante est réalisée, qui est évaluée à plus de 11,22 millions Qx entre l'année 2004 et celle de 2015, puisque la quantité produite n'était que 7,76 millions Qx pour la première date et elle a atteint 18,80 millions Qx pour la dernière année d'analyse. Cette augmentation est le résultat, particulièrement de l'amélioration des rendements, qui sont passés de 62,9Qx/Ha en 2004 à 128,1 Qx/Ha en 2015, ce qui constitue une augmentation de plus de 100%. Par contre, les superficies emblavées ont enregistré une évolution moins rapide que celles des rendements, étant donné que celles-ci, sont passées de

120,41 mille Ha en 2004 à seulement 146, 73 Ha en 2015, ce qui représente une augmentation de 21% entre les deux dates de référence.

En définitif, les fourrages toutes espèces confondues (naturels, artificiels et artificiels verts), ont connu une importante augmentation sur tous les paramètres d'analyse. En ce qui concerne la superficie emblavée, celle-ci est passée de 386,21 mille Ha en 2001 à 893,65 mille Ha en 2010 pour atteindre 1,04 million Ha en 2015. De même pour le volume de production qui est passé de 19 millions Qx en 2001 à 31,36 millions Qx en 2010 pour atteindre 42,75 millions Qx en 2015. Globalement, la production a enregistré une évolution continue, exception faite pour l'année 2003, qui a enregistré une baisse de production importante, passant de 12, 85 millions Qx en 2002 à seulement 6,34 millions Qx en 2003, et cela à cause de la sécheresse vécue. Ces performances réalisées sont le fruit de l'extension des superficies emblavées ainsi que l'amélioration des rendements. Cependant, nous tenons à préciser que bien que les rendements soient en nette amélioration passant ainsi de 22 Qx/Ha en 2001 à 41,1Qx/Ha en 2015, des fluctuations sont parfois constatées.

4.5. L'industrie laitière durant les années 2000 : extension du marché et dynamisme de l'industrie laitière privée

La politique de soutien permettant de fixer le prix de litre de lait au consommateur a favorisé l'extension de la production de lait pasteurisé. En parallèle, les produits laitiers dérivés, malgré la libéralisation de leur prix, ont connu à leur tour une forte progression en quantité ainsi que les marques industrielles les fabricants.

4.5.1. Extension du marché de la production laitière

L'industrie laitière actuelle connaît une extension rapide, avec l'apparition d'un secteur privé dynamique. La progression de son activité est estimée à 9,2% /an (Kaci, 2007). L'existence d'une forte demande interne sur les produits laitiers est le facteur qui peut expliquer cette forte croissance. Cette demande trouve son explication dans : une croissance démographique relativement importante, une forte urbanisation et surtout une nette amélioration du pouvoir d'achat du consommateur.

Tableau 85: Evolution de la production industrielle en lait et produits laitiers en Algérie.

Année	1967	1988	1992	2000	2004	2012	2015
Nombres d'entreprises laitières	03*	11*	17*	40	139	177**	
Production industrielle réelle (10 ⁶ litres par an)	30,7	1 280	1 179	1 415	2100	3292	
Production industrielle/nombre d'habitants	2,5	53	27,5	47	45	86	147

Source : de 1967 à 2004 Kaci et al (2007) ; 2012 Makhoul M., op.cité et pour l'année 2015, réalisé par nous-même.

NB : * Il s'agit des entreprises relevant exclusivement du secteur public

** Il s'agit laiteries ayant signé la convention avec l'ONIL

La lecture de ce tableau, nous permet de conclure qu'une progression sur les indicateurs d'analyse est enregistrée et cela concernant : le nombre d'entreprises, le volume de la production industrielle ainsi que la production industrielle équivalent lait par habitant.

En effet, le nombre d'entreprises est passé de 3 en 1967 à 40 en 2000 pour atteindre 177 en 2012. Cette augmentation, est beaucoup plus le résultat du dynamisme du secteur privé, qui a investi ce créneau depuis les années 1990. Tandis que le secteur public, représenté par le groupe GIPLAIT, n'a pas connu une évolution pour des raisons évidentes, puisque l'Etat n'investit plus dans le domaine économique.

Par ailleurs, la production de lait et produits laitiers sont en nette progression, par le tissu industriel national (public et privé). Après avoir été négligeable, pendant les premières années de l'indépendance ne dépassant pas 30 millions par année, celle-ci est de l'ordre de 3,265 milliards de litres équivalent lait en 2012, ce qui représente 86 litres sur les 147 litres consommés, soit 58,5% des disponibilités laitières du pays.

Cette production industrielle, utilise en grande partie comme matière première la poudre de lait importée à hauteur de 79% (68/86litres), alors que le lait cru collecté ne représente qu'une faible part (18/86 litres soit 21%). Toutefois, une forte distorsion réside entre le secteur public et le secteur privé concernant les produits fabriqués. En effet, selon le tableau ci-dessous, qui retrace l'approvisionnement du marché national par l'industrie laitière en matière de lait et produit laitiers, il ressort clairement l'importance du secteur public, représenté par le groupe GIPLAIT, dans l'approvisionnement du marché par le LPS. Le taux d'approvisionnement en cette matière s'élève à presque 60% et constitue 88,5% de sa production totale, alors que le

secteur privé ne fournit que 40,6% du total LPS et ne représente que 30% de sa production totale.

Cependant, l'essentiel de la production des autres produits laitiers est fourni par le secteur privé à hauteur de 92,3%(fromage, yaourts, camemberts, etc.). Ces produits laitiers représentent 70% de sa production globale. La libéralisation des prix de ces produits permettent la réalisation d'une forte marge bénéficiaire, ce qui explique cet engouement pour la production des produits laitiers, alors que le LPS est écoulé par un prix administré.

Concernant le fromage, son marché est estimé à 100 000 tonnes/an. Il est constitué de fromage fondu à hauteur de 80 000-90 000 tonnes/an, de fromage à pâte molle de type brie d'environ 7 000-8 000 tonnes/an, et des fromages nature et les pâtes pressées qui se développent lentement, à cause du manque de lait et de traditions. La forte demande de pâtes pressées oblige l'Etat à importer près de 3 000 tonnes/an afin de satisfaire une forte demande³⁷.

Tableau 86 : l'industrie laitière et approvisionnement du marché national 2012

.U.10⁶l/Eql

	Production totale GIPLAIT		Production totale du secteur privé		Total production industrielle disponible sur le marché national		Part du marché de chaque production et de chaque secteur en%		
	Quantité	%	Quantité	%	Quantité	%	GIPLAIT	Privé	Total
Production LPS	970	88,5	664	30,6	1 634	50,1	59,4	40,6	100
Production autres produits laitiers	125	11,5	1 503	69,4	1 628	49,9	7,7	92,3	100
Production totale	1 095	100	2 167	100	3262	100			

Source : Makhlouf. M, op.cit, p.118.

4.5.2. Dynamique des entreprises privées de la production laitière

La libéralisation des prix des produits laitiers, à l'exception du LPS, a encouragé le secteur privé d'investir dans ce créneau. En effet, le secteur privé est composé de plusieurs entreprises de différentes tailles (PME, PE et TPE), nous pouvons citer dans ce cadre : Soummam, Hodna, Tifralait,

³⁷ Cité par, AMZIANE épouse BELABBAS Louiza, Perception du consommateur pour l'image régionale de la Kabylie spécifique au fromage, Thèse de Doctorat, UMMTO, 2018/2019, p.63.

Pâturage, etc. En outre, plusieurs groupes laitiers internationaux se sont implantés ou ont conclu des partenariats en Algérie et fabriquent au niveau national à l'image de: Soummam, Danone, Lactalis, Candia, etc. Nous allons revenir dans ce point sur quelques entreprises leader sur le marché national.

4.5.2 .1. Soummam

L'entreprise Soummam, est une entreprise familiale, créée en 1993, à Akbou, est devenue avec le temps l'une des principales entreprises privées de l'industrie laitière en Algérie. Elle compte plus de 1000 employés et détient près de la moitié du marché de yaourt. Tout cela, grâce à sa capacité de production qu'est d'environ 6 millions de pots/jour et d'une diversification dans la gamme estimée à 35 références. En termes de collecte, Soummam fait beaucoup d'effort en intégrant près de 60 millions de litres, soit $\frac{1}{4}$ de ses besoins, en 2013. Cela était possible, grâce à la mise en place d'un réseau de collecteurs et de centres de collecte (75 camions et 35 centres), auprès de plus de 3.000 éleveurs. Ces derniers ont bénéficié de la politique menée par l'entreprise qui consiste à importer des vaches laitières qui seront payées par la livraison de lait cru. Le nombre de vaches importées est passé de 1.200 génisses pleines en 2011 à 5.000 génisses pleines en 2012. En outre, des actions visant l'amélioration des conditions de travail par l'acquisition des équipements performants (chariots trayeurs, bidons en inox, cuves réfrigérantes,...). Quant à son réseau de distribution, il est constitué de : quatre dépôts régionaux, 50 distributeurs agréés et plus de 200 grossistes et distributeurs.

4.5.2 .2. Danone

L'entreprise Danone est la deuxième entreprise, elle est implantée à Bejaia, Akbou. Sa capacité de production s'élève à 100.00 tonnes par/an. Elle détient un réseau de collecte constitué de 26 centres de collectes, qui sont alimentés par 1.000 éleveurs, ayant signé des contrats renouvelables annuellement. Ces efforts, lui ont permis d'avoir 34 millions de litres en matière de lait, soit $\frac{1}{3}$ de ses besoins, qui proviennent, essentiellement (60%), de la zone de Bejaia et Sétif. Les actions menées en faveur de ses éleveurs contractants, consistent en la négociation de l'achat de

l'alimentation pour le bétail et le financement de l'acquisition de génisses pleines.

4.5.2 .3. Hodnalait

Hodnalait est située dans la wilaya de M'sila, elle est la troisième entreprise algérienne produisant de : yaourts, desserts, lait UHT. Elle emploie 800 personnes et détient un réseau de distribution qui sillonne tout le territoire du pays. Au niveau de chaque wilaya, elle dispose d'un dépôt et d'un réseau de distribution secondaire. Elle utilise, de plus en plus, davantage de lait cru dans sa production des yaourts. Elle est contractante avec plus de 1000 éleveurs.

4.5.2.4. Laiterie de Béni Tamou (groupe Lactalis)

La laiterie de Béni tamou est située à Blida, a été rachetée au groupe GIPLAIT en 2007, par la laiterie Soummam (49%) et Lactalis (51%). Elle collecte du lait auprès de 750 éleveurs, se trouvant à Blida ainsi qu'au niveau des wilayas limitrophes : Ain-Defla, Boumerdes et Médéa. Sa production est diversifiée, constitué de lait en sachet, des fromages (frais et fondus), du camembert président. Elle transforme 100 000 tonnes de lait par an et emploie 450 personnes. En plus de la distribution de ses produits, elle a l'exclusivité de la distribution de lait en poudre Celia. D'ailleurs, fin 2013, la laiterie de Beni Tamou est rachetée à 100% par Celia Algérie.

En plus de ces entreprises que nous avons citées, il existe d'autres entreprises qui sont dynamiques sur le marché et qui intègrent le lait cru dans leurs produits à des taux différents tels que : Bel Algérie produisant la vache qui rit, Tchén lait produisant le lait UHT Candia, Safilait qui est conventionnée avec 600 éleveurs, lui fournissant plus de 10 millions litres/an dont le taux d'intégration est de l'ordre de 65%.

Conclusion du chapitre

Au regard de ce que nous avons développé, nous pouvons conclure que la filière lait, en Algérie est restée longtemps à la marge de toute politique visant sa modernisation, étant donné que la poudre de lait constitue la matière première de luxe pour toute industrie de transformation, qui à son tour satisfait, sans difficulté, la demande locale en la matière. La consommation étant subventionnée, et par ricochet les prix appliqués sur le marché ne motivent pas l'éleveur ou producteur.

Cette demande locale ne cesse de progresser, en raison, d'une part, de la croissance démographique, puisque la population algérienne a presque quadruplé depuis l'indépendance à 2020, et d'autre part de l'augmentation de quantité consommée par habitant/an. Celle-ci avoisine les 150 litres, actuellement, alors qu'elle était à peine de l'ordre de 100 litres début 2000 et seulement 35 litres en 1967, cela grâce à l'amélioration du niveau de vie des algériens.

En revanche, la crise de 2008 constitue un catalyseur pour une nouvelle vision pour la filière laitière. Cette dernière, a bénéficié d'une politique contenant des avantages financiers importants touchant tous les intervenants de la filière. C'est ainsi, que grâce aux soutiens accordés, des améliorations dans le domaine de la production, de la collecte et de la transformation sont enregistrés. Pour la production, elle est passé de 1.2 milliard litre au début 2000 à 3,6 milliards de litres en 2016, alors que la collecte avoisine 1 milliard de litres. En outre, plusieurs industries laitières de différentes marques, y compris multinationales, se sont installées en Algérie, spécialisées particulièrement dans les produits laitiers. Ainsi, la forte valeur ajoutée, en raison des prix libéralisés, justifie le choix de ce créneau.

Par ailleurs, la dépendance de cette filière au marché mondial, constitue une réelle menace sur la durabilité de cette activité. Les fluctuations enregistrées à cause de la dépréciation de la monnaie nationale ne fait qu'amenuiser les marges bénéficiaires des éleveurs, à cause de l'augmentation des charges, d'un côté, et de la rigidité des prix de la vente du lait cru d'un autre côté. En effet, la facture d'importation des céréales

bétail, maïs et le soja, est passé de 175 millions de dollars en 2000 à 976 millions de dollars en 2015.

Certes, la sécurité alimentaire s'est améliorée grâce à l'augmentation de la production, mais le taux de couverture de la consommation par la production nationale « lait cru », ne dépasse pas dans le meilleur des cas 50%. De ce fait, l'importation de la poudre de lait est en nette progression que ce soit en volume financier dépensé ou en quantité importée. En moyenne, la quantité importée est passée de 188 079 tonnes en 2000 à 328 512 tonnes, durant la période 2009-2017 et de moins de 500 millions de dollars en 2000 à plus de 1 milliard de dollars durant la période 2009-2017.

Enfin, des avancées sont enregistrées sur le plan de la structure des races de vaches. Les vaches BLM représentent 31% dans l'ensemble des vaches en 2017, alors qu'ils étaient de l'ordre de 22% en 2000. La surface fourragère ainsi que les rendements ont connu des améliorations significatives. Ces paramètres augurent, à notre avis, d'un meilleur avenir pour la production locale avec davantage d'efforts d'investissements matériels et humains (réorganisation, formation et recherche).

Chapitre V : Présentation du cadre d'analyse et étude de l'impact des politiques agricoles récentes au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou

Introduction

Les politiques agricoles, menées depuis l'an 2000, se sont matérialisées au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou par la concrétisation de plusieurs investissements inhérents aux différentes filières de production. Ces réalisations seront abordées dans ce chapitre afin d'avoir une appréciation sur la contribution des pouvoirs publics à travers les principaux dispositifs mis en place. L'analyse est répartie en fonction des politiques poursuivies durant ces deux dernières décennies. C'est ainsi, que nous allons revenir sur l'apport du FNRDA/FNDIA, en premier lieu, et en deuxième lieu nous allons traiter les réalisations dans le cadre de la PRAR et plan FILAHA. Ces réalisations sont traitées sur le plan de leur importance financière et sur le plan des réalisations physiques, selon la notion de filière poursuivie dans l'attribution des soutiens publics.

La wilaya de Tizi-Ouzou dispose de potentialités non négligeables dans le secteur agricole, malgré son relief difficile. Ces potentialités existent au niveau des cultures végétales, particulièrement l'oléiculture qui occupe une superficie appréciable dans la SAU, mais aussi dans les filières animales. Au niveau de ces dernières, la filière élevage bovin et notamment la production laitière occupe une place de choix, en raison des facteurs sociologique et historique malgré la contrainte de l'exigüité de la SAU. Les réalisations de la filière lait sont abordées d'une manière plus détaillée, en s'intéressant aux différents maillons, qui sont la production, la collecte et la transformation.

Dans ce chapitre nous allons procéder, dans la première section, d'une part, à la présentation de la wilaya de Tizi-Ouzou, sur le plan : géographique, humain et des potentialités agricoles et d'autre part, à la présentation de la démarche méthodologique de notre enquête menée dans

la zone du Sébaou. La deuxième section est dédiée à l'analyse des réalisations des investissements agricoles et des soutiens accordés dans le cadre des différents fonds publics mis en œuvre. Pour ce faire, l'analyse est effectuée sur la base des données collectées au niveau des services agricoles de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Section 1 : Présentation de la wilaya de Tizi-Ouzou

La wilaya de Tizi-Ouzou est connue pour son relief difficile et accidenté mais surpeuplé. Ce qui rend les efforts de développement plus onéreux et difficilement réalisables. Cette situation a amené les pouvoirs publics, dans le dernier découpage administratif de 1984, à créer 67 communes pour couvrir tout le territoire de la wilaya, ce qui la classe comme première à l'échelle nationale en termes du nombre de communes.

Le territoire de la wilaya est constitué à 70% des montagnes, d'où la prédominance de l'oléiculture. Cependant, la SAU ne représente que 30% de l'ensemble du territoire de la wilaya. Au sein de son territoire, une diversité d'activités agricole est constatée, que ce soit sur les plans arboricoles, herbacés ou animaux.

Dans cette section, nous allons traiter, premièrement, les données géographiques, démographiques et relief. En deuxième lieu nous allons étudier les principales cultures permanentes. Troisièmement, les filières animales seront abordées ainsi que les principales performances de la filière lait. Enfin, nous terminons par la présentation du fichier d'identification sanitaire de la wilaya de Tizi-Ouzou.

1. Les données géographiques et démographiques de la wilaya de T.O

Nous allons essayer de présenter succinctement la wilaya de Tizi-Ouzou, sur le plan géographique, démographique et de la répartition de l'emploi sur les différents secteurs de l'activité économique.

1.1. La situation administrative de la wilaya de Tizi-Ouzou

L'Algérie indépendante a connu trois (03) restructurations territoriales, intervenues successivement en 1966, 1974 et 1984. Le premier découpage

intervenue, en 1966, a organisé le territoire national en quinze (15) wilayas, quatre vingt deux (82) dairates et sept cents quatre (704) communes. La wilaya de Tizi-Ouzou, par le biais de ce découpage, est composée de sept (07) daïras (Tizi-Ouzou, Azazga, Bordj-Menail, Bouira, Draa-El-Mizan, Lakhdaria et Larbaa-Nat-Irathen) et cinquante (50) communes.

Le deuxième découpage administratif en 1974 a produit une restructuration territoriale en divisant le pays en trente et une (31) wilayates, cent soixante (160) daïras et sept cents quatre (704) communes. Cette restructuration, au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou, s'est matérialisée par la répartition du territoire en huit (08) daïras (Tizi-Ouzou, Azazga, Bordj-Menail, Draa-El-Mizan, Ain -El-Hammam, Tigzirt, Dellys et Larbaa-Nat-Irathen) et trente huit (38) communes avec près de deux mille (2000) villages. Toutefois, la superficie de la wilaya de Tizi-Ouzou s'est rétrécie après s'être vue amputée de deux ex-arrondissements : Bouira et Lakhdaria.

La troisième réorganisation territoriale intervenue en 1984, et toujours en vigueur, a divisé le pays en quarante huit (48) wilayas et mille cinq cents quarante et une (1541) communes. Par conséquent, la wilaya de Tizi-Ouzou se compose de dix (10) daïras et soixante sept (67) communes. Cependant, le nombre de daïras est revu à la hausse puisqu'il passe à vingt et une (21) daïras au début des années 1990. Ce dernier découpage a ramené la superficie de la wilaya de Tizi-Ouzou à moins de 3.000 Km², et cela après le rattachement de la daïra de Dellys et Bordj-Menaïel à la wilaya de Boumerdes.

1.2. Les données humaines : évolution de la population et de l'emploi

Après l'indépendance du pays, des recensements sur la population et l'habitat sont organisés tous les dix ans. Il y avait d'abord le recensement général de l'habitat et de la population (RGPH) de 1966, suivi par ceux de 1977, 1987, 1998 et enfin celui de 2008.

Le premier RGPH, effectué en 1966, donne une population de 831.441 habitants au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou, ce qui représente 6,8 % de la population de l'Algérie évaluée à 12.142.000 habitants. Quant à la densité de la population, était de l'ordre de 172 ha/km² au niveau de la wilaya. La

population, en âge de travailler, représente 37,8% (314.284 habitants) de la population totale. En revanche, la population occupée représente 38% (119.300 personnes) de la population en âge de travailler et 14,4% de la population totale de la wilaya. La population occupée était répartie sur les secteurs d'activités de la manière suivante : Agriculture 65.615 personnes soit 55% du total, Industrie et Bâtiment 21.474 personnes soit 18% du total, Commerce, transport et services 32.211 personnes soit 27% du total. Ces données montrent que l'agriculture vient en premier rang avec un taux de 55% de la population occupée. Alors que le commerce, le transport et les services ne représentent que moins de 1/3 de celui de l'agriculture et 18% de la population occupée.

Le deuxième recensement effectué en 1977, a montré que la population de la wilaya de Tizi-Ouzou a baissé d'environ de 4.000 habitants, en passant de 831.441 habitants lors du RGPH de 1966 à 826.740 habitants. Cette baisse a pour origine le découpage administratif intervenu en 1974. La population active était à l'époque de 102.618 individus exerçant dans les secteurs suivants : Agriculture 17.169 personnes soit 16,73% du total, Industrie 42.343 personnes soit 41,25% du total, Commerce et transport 43.101 personnes soit 41,82% du total.

Le troisième RGPH, effectué en 1987, a fait ressortir pour la wilaya de Tizi-Ouzou une population de 935.141 individus. On notera également que la densité de la population n'a pas cessé d'augmenter, malgré l'amputation de deux (02) daïras (Dellys et Bordj-Menaiel). La population active était de 143.277 personnes qui se répartissent comme suit : Agriculture 11.402 personnes soit 7,5 %, Industrie et BTP 49.496 personnes soit 34,54%, Commerce et transport 82.379 personnes soit 57,50%. Ces données montrent la régression de l'emploi dans le secteur agricole, contrairement au secteur de services qui est en pleine expansion.

L'avant dernier recensement, réalisé en 1998, nous donne une population de 01.080.709 habitants pour la wilaya de Tizi-Ouzou et sa population active est de 158.452 individus sur 224.754 personnes en âge de travailler. La répartition de l'emploi par secteurs d'activités est la

suivante : Agriculture 8.122 personnes 5,12%, Industrie et BTP successivement, 19.404 et 17.157 ce qui donne un total de 36.559 personnes soit 23%, Services 111.961 personnes soit 70,65% dont 1.810 personnes non déclarées.

Nous constatons que le secteur de l'agriculture, considéré sur la période 1966-1998, a enregistré une baisse en matière d'emploi, que se soit en volume ou en pourcentage. En effet, le nombre des emplois dans ce secteur a chuté de 65.615 postes en 1966 à 8.122 postes en 1998. Prise du point de vue du pourcentage par rapport aux autres secteurs (industrie et services), cette régression est beaucoup plus significative, dans la mesure où on passe d'un taux de 55 % en 1966 à seulement 5,12 % en 1998.

Au moment où l'emploi régressait dans le secteur agricole, il devenait de plus en plus important dans les autres secteurs, notamment dans celui des services. A titre d'exemple, les postes d'emploi dans ce dernier étaient de 32.211 en 1966 pour atteindre 111.961 postes en 1998. Deux raisons, au moins, peuvent expliquer cette régression continue des emplois dans le secteur agricole. Bien que marginalisé par l'effort de développement des années 1970, concentré sur l'industrialisation, l'introduction de la mécanisation dans la production agricole a fortement contribué à la baisse de la demande de main d'œuvre dans ce secteur.

Les dernières statistiques¹ relatives à l'emploi dans la wilaya de Tizi-Ouzou remontent à 2018. Le total des postes d'emplois dans tous les secteurs est de l'ordre de 361 200 postes, représentant 30 % de l'ensemble de la population estimée à 1.191.750 habitants. La répartition de l'emploi selon les secteurs d'activités fait ressortir une domination du secteur des services et du commerce par rapport aux autres secteurs avec 146 755 postes soit 40,63 % de l'ensemble des postes. Le deuxième secteur pourvoyeur d'emploi est l'administration avec 84 743 postes représentant presque ¼ du total (23,46 %). Par la suite, en troisième position, vient le secteur du bâtiment et les travaux publics avec 79111 postes soit 21,90% de

¹ Annuaire statistiques de la wilaya de Tizi-Ouzou 2018, Direction Générale du Budget, édition 2019.

l'ensemble des postes. Tandis que le secteur de l'industrie vient en quatrième position avec seulement 34 632 postes soit 9,59 %. Enfin, l'agriculture se classe à la cinquième et dernière place avec 25 759 postes représentant 7,13 % du total des postes d'emplois.

L'analyse des emplois par secteurs d'activités fait ressortir la position peu confortable du secteur agricole par rapport aux autres secteurs. Néanmoins, comparativement aux données de 1998, nous constatons une amélioration de 2 points passant de 5 % à 7%. De même par rapport aux postes créés, passant de 8 mille à 25 mille postes. Ces réalisations sont le résultat des investissements concrétisés dans le cadre des dispositifs publics et de la politique agricole. Les statistiques obtenues concernent la création d'emploi dans le cadre de la micro crédit pour 10 002 postes d'emplois (pour un total de 32 000 emplois pour tous secteurs), l'ANSEJ pour 2 046 postes d'emplois, la CNAC pour 1 355 postes d'emplois. Cependant, les potentialités dont dispose la wilaya dans le domaine agricole permettront la création des postes au delà de ces réalisations.

1.3. Les données du relief et climat : les zones homogènes

Nous pouvons distinguer, au niveau du territoire de la wilaya quatre (04) zones de potentialités agricoles. Chaque zone se caractérise par un type d'agriculture spécifique. Notre classification s'est basée sur le travail effectué par E. Bovet, dans lequel, il a distingué quatre (04) zones, et cela pour qu'il puisse examiner la répartition des cultures au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou².

Zone 1 : La zone des plaines et des piémonts

La zone des plaines et piémonts est la zone la plus fertile de la wilaya. Elle s'étale sur une superficie agricole utile (SAU) de 40 000 hectares (soit 44% du total), dont 6 000 Ha des terres de l'ex-secteur socialiste (actuellement EAC et EAI) et de la majeure partie des terres irriguées. Cette zone touche essentiellement les terres de la vallée de Sebaou et de la

² Bovet E., Chances et périls de l'agriculture de montagnes de la Wilaya de Tizi-Ouzou, CREAD, 1988

dépression de Draa-El-Mizan. Les communes faisant partie de cette zone sont subdivisées en deux (02) groupes ou sous zones.

Sous zone 1: La vallée de SEBAOU : elle englobe 17 communes qui sont :

1. AZAZGA	6. Freha	11. Oueguenoun	16. Tizi-Rached
2. Ait Aissa Mimoun	7. Boudjima	12. Sidi-Namane	17. Tizi-Ouzou
3. Ait Khellili	8. Irdjen	13. Souamaa	
4. Aghribs	9. Makouda	14. Tadmait	
5. Draa-Ben-Kheda	10. Mekla	15. Timizart	

Sous zone 2 : La dépression de Draa-El-Mizan : elle touche 13 communes :

1. Agueni-Gueghrane	5. Bounouh	9. Mechetras	13. Tizi-Ntleta
2. Ain-Zaouia	6. Boghni	10. M'kira	
3. Ait Bouadou	7. Draa-El-Mizan	11. Ouadhia	
4. Assi- Youcef	8. Frikat	12. Tizi-Ghenif	

Zone II : Les montagnes côtières

Dans cette zone, on trouve une superficie importante de plus de 19.000 hectares de pacages et de parcours, alors qu'elle ne possède que 1.000 hectares de la SAU (soit 8% de la SAU de la wilaya). Elle occupe la partie Nord de la wilaya allant de Mizrana à Ait chaffa. Les communes qui font partie de cette **zone II** sont au nombre de cinq (05) :

1. Ait chaffa	3. Iflissen	5. Tigzirt
2. Azzeffoun	4. Mizrana	

Zone III: Le massif de l'intérieur

Cette zone est la plus importante de par sa superficie qui représente plus de la moitié en pacages et parcours de la wilaya avec un superficie de 47.000 hectares. Quant à la SAU, elle est de 39.000 hectares (soit 43% de la SAU total). Elle est composée de l'axe montagneux allant de Maatkaas, jusqu'à Iferhounene, dans laquelle sont localisées 24 communes de la wilaya.

1. Abi- Youcef	7. Ait Mahmoud	13. Beni Yenni	19. Larba-Nat-Iraten
2. Ain -El-Hammam	8. Ait Oumalou	14. Ben Zmenzer	20. Maatka
3. Akbil	9. Ait Toudert	15. Iboudrarene	21. Ouacif
4. Ait Aggouacha	10. Ait Yahia Moussa	16. Iferhounene	22. Souk-El-Tenine
5. Ait Aissi	11. Ait Yahia	17. Imsouhal	23. Tirmatine
6. Ait Boumahdi	12. Beni Douala	18. Illilten	24. Yatafen

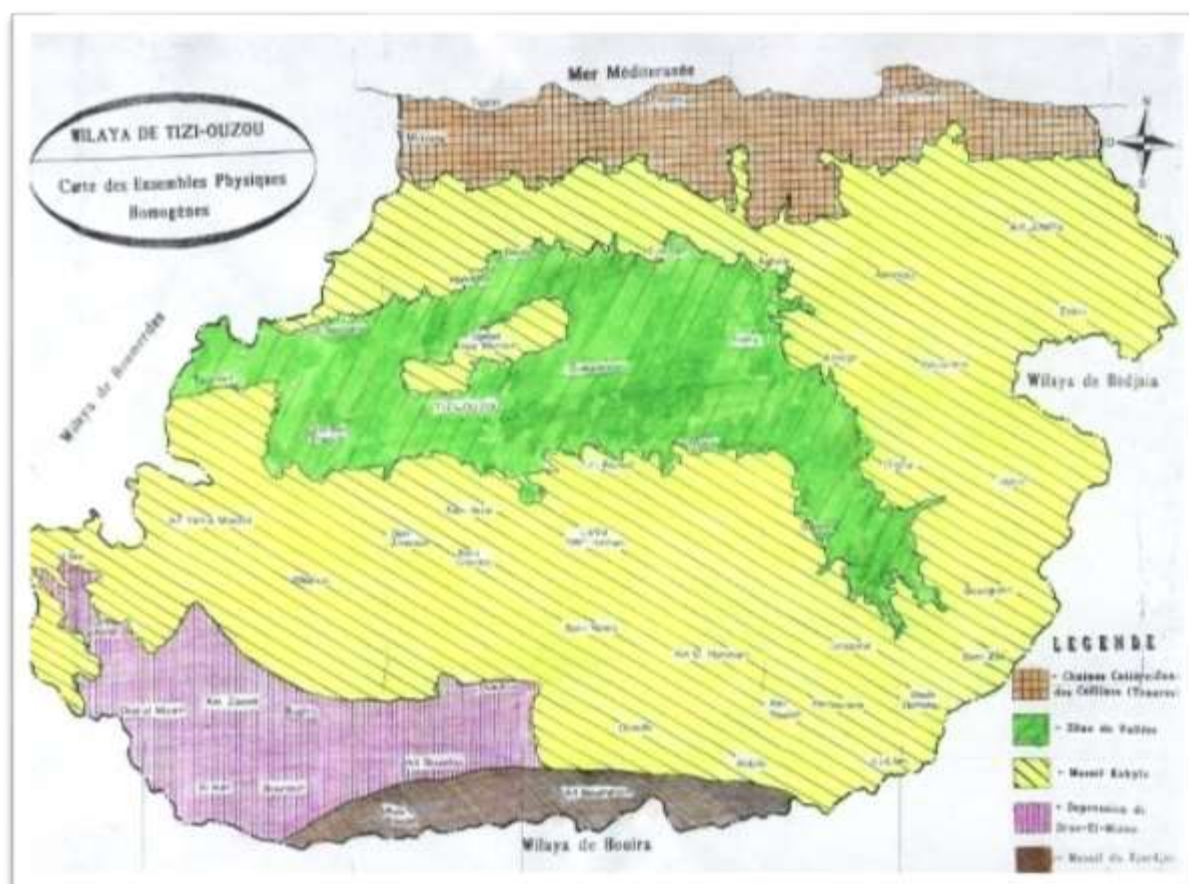
Zone IV : Les forêts

Cette zone correspond à la partie occupée par les forêts de Yakouren et de Zekri, c'est à dire la frange Est de la Wilaya. Elle est constituée de 11.000

hectares de pacages et parcours et de 5.000 hectares de SAU. Elle est constituée de huit (8) communes :

1. Akerrou	3. Bouzeguene	5. Ifigha	7. Yakouren
2. Beni Zekki	4. Idjer	6. Illoula ou malou	8. Zekri

Figure 14: la répartition du territoire de la wilaya de T.O par zones homogènes



Source : Annuaire statistiques de la wilaya de T.O, 2018.

1.4. Les ressources en eau de la Wilaya de T.O

Les ressources en eau de surface de la wilaya de Tizi-Ouzou proviennent des différents oueds tels que : Assif n'boubhir, Oued djemaa, Oued bougdoura, Oued Aissi, Assif Ousserdhoun, Assif El hammam, Oued Ksari, Oued Rabta et d'autres oueds de moindre importance. Néanmoins, Oued Bougdoura et Oued Sébaou constituent les principales ressources. Nonobstant, les quantités d'eau mobilisées par les différents barrages et retenues mises en place, il reste, tout de même, que des quantités importantes sont déversées annuellement dans la mer méditerranéenne.

Toutefois, les ressources de surfaces mobilisées se répartissent, en 2018, comme suit :

- les barrages : la wilaya de Tizi-Ouzou dispose de 5 barrages dont le plus important est le barrage de Taksebt avec une capacité de mobilisation de 181 millions de M³. En plus, des barrages de Djebba, Zaouia, Draa el Mizan et Tizi Ghenif. La quantité globale mobilisée par ces 5 barrages s'élève à 187 millions M³.

- les retenues collinaires ; au total 75 retenues collinaires sont réalisées, en majorité dans les années 1980, permettant de mobiliser 5,09 HM³.

- les ressources en eau souterraines sont constituées essentiellement de la nappe alluviale d'oued sébaou dont la quantité est estimée à 61 HM³/an.

- les forages et les puits : le nombre de forages de la wilaya s'élève à 195 dont 133 sont réellement exploités. La quantité d'eau mobilisée est de 112 HM³/an, destinée l'utilisation dans le domaine de l'AEP, l'AEI et l'irrigation agricole.

- les sources : la wilaya dispose d'un nombre très élevé de sources d'eau, situées en grande partie dans la partie nord de Djurdjura. Un total de 1459 sources est recensé dont 142 sources importantes d'un débit global estimé à 772,5 M³/h.

2. La répartition de la superficie agricole : cultures permanentes, herbacées et fourragères

La surface agricole totale est estimée à 145 717 Ha en 2015. Cette dernière est composée de 98 487 ha de SAU soit 67,6%, de 25 370 Ha de pacages et parcours soit 17,4% et de 21 859 Ha de terres improductives soit 15%. La SAU, quant à elle est composée de plantations arboricoles, des terres herbacées et autres.

Tableau 87 : Répartition de la surface agricole totale en 2015

WILAYA	Plantations arbres fruitiers		TOTAL S. A. U		Pacages & parcours		Terres improductives		TOTAL S.A.T	
	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%
15 Tizi-Ouzou	46 809	32,1	98 487	67,6	25 370	17,4	21 859	15,0	145 717	0,3
Total ALG	929 641	2,1	8 488 027	19,6	32 968 513	76,0	1 951 406	4,5	43 364 581	100

Source : constitué par nous même à base de série B, 2000-2015.

2.1. les plantations arboricoles ou cultures permanentes

Nous allons traiter, dans ce point, les cultures permanentes ou les plantations arboricoles au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou. Pour des raisons évidentes, l'oléiculture est la culture dominante, néanmoins d'autres espèces ont toujours existé.

Tableau 88: Les plantations arboricoles au niveau de la wilaya de T.O, 2000-2015

Wilaya	Oliviers		Palmiers/dattiers		Agrumes		Figuiers		Espèces à Noyaux et Pépins		Superficie Totale	
L'année 2000												
	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%
Tizi-Ouzou	30 600	74,1	0	0,0	1 110	2,7	5 878	14,2	3 730	9,0	41 318	100
Total Algérie	168 080	35,8	101 820	21,7	46 010	9,8	36 000	7,7	118 090	25,1	470 000	100
L'année 2015												
Tizi-Ouzou	35 608	76,1	0	0,0	1 433	3,1	5 978	12,8	3 789	8,1	46 809	100
Total Algérie	406 571	43,7	166 893	18,0	67 191	7,2	43 130	4,6	245 855	26,4	929 641	100

Source : constitué par nous même à base de série B, 2000-2015.

Les plantations arboricoles occupent 46 809 Ha soit 47,53% de la SAU, enregistrant ainsi une extension de l'ordre de 5 491 Ha par rapport à l'année 2000. Cette extension est enregistrée, essentiellement, au niveau de la filière oléicole qui est passée de 30 600 Ha en 2000 à 35 608 Ha en 2015, soit une augmentation de près de 17%. Les facteurs pouvant expliquer cette augmentation sont liés aux multiples actions contenues dans la politique agricole. Nous pouvons citer : les opérations de réhabilitation des plantations et les opérations liées aux nouvelles plantations.

Les données partielles concernant le premier volet traitant la réhabilitation des plantations a permis : la taille de 52.816 arbres, la réalisation de 75.500 cuvettes et enfin, le débroussaillage et le greffage de 51.179 arbres. Ces trois (03) opérations sont les plus importantes dans la prise en charge de la réhabilitation des plantations. Par la suite, vient l'opération de plantation des arbres restants des vergers réhabilités. Celle-ci, concerne la densification ou la plantation en isolé (c'est-à-dire la plantation des arbres éloignés de 7 mètres linéaire) et l'octroi de filets de récolte pour la cueillette des olives. En ce qui concerne la deuxième étape, à savoir la plantation de nouveaux arbres, au total 489 hectares sont plantés. Nous constatons, également, que les subventions dans le financement de la filière de l'oléiculture sont élevées. Elles représentent plus de 94,81 % de la somme

investie. A travers nos contacts avec les membres de l'association de l'oléiculture de la wilaya de Tizi-Ouzou, on a enregistré une certaine satisfaction dans la prise en charge des préoccupations des oléiculteurs.

Enfin, les données du tableau ci-dessus montrent que l'olivier représente plus de $\frac{3}{4}$ de l'ensemble des plantations soit 76,1% de la wilaya de Tizi-Ouzou et représente 8,63 % du total de la superficie nationale, qui est de l'ordre de 460 571 Ha. Pour rappel la wilaya de Tizi-Ouzou, occupe la deuxième place, après la wilaya de Bejaia qui s'étale sur une superficie de 52 798 Ha, alors que la wilaya de Bouira vient en troisième place avec 35 098 Ha. Ces trois wilayas recèlent l'essentiel des vergers oléicoles en Algérie puisqu'elles s'étalent sur une superficie de l'ordre de 123 504 ha, représentant ainsi plus de 30% de l'ensemble national.

La deuxième plantation arboricole, en termes de superficie, est le figuier. Celui-ci s'étale sur une superficie de 5 978 Ha, ce qui représente 12,8 % de la surface arboricole. Néanmoins, durant cette période cette culture n'a pas connu une extension, malgré la valeur intrinsèque de ce produit et la possibilité du stockage en le transformant en figue sèche. A notre sens, cette culture mérite une attention particulière, en raison de sa présence ancestrale en Kabylie, d'une part et d'autre part, de sa valeur économique sur le marché avec l'existence d'une forte demande qui n'est comblée que par l'importation (pour ce qui est des figues sèches), alors que jadis l'Algérie était un pays exportateur par excellence de ce produit.

Le troisième type de plantation est les fruits à noyaux et pépins, qui occupent une superficie de l'ordre de 3 789 Ha, soit 8,1 % de la superficie arboricole totale. Plusieurs espèces sont regroupées dans cette rubrique. En termes d'importance, nous retrouvons les cerises 1 066 Ha, les pommes avec 778 Ha, les poires avec 774 Ha, les prunes avec 444 Ha, les abricots avec 255 Ha, les amandes avec 220 Ha et les pêches avec 146 Ha.

Enfin, comme autres plantations importantes, nous retrouvons le vignoble et les agrumes. En ce qui concerne la viticulture, sa présence remonte à l'époque coloniale. Cependant, les soutiens publics ont permis le rajeunissement des vergers, étant donné que plusieurs actions sont

intégrées dans le financement (défoncement, acquisition des plants, engrais..). La superficie viticole est passée de 969 Ha en 2000 à 1 158 Ha en 2015, soit une augmentation de près de 20%, sachant que la culture viticole au niveau de la wilaya est dédiée exclusivement à la vigne de table ou de consommation. En revanche, aucun hectare de vigne de vin n'est planté. Le rajeunissement des vergers a permis une augmentation de la production, passant de 68 970 Qx en 2000 à 214 150 Qx en 2015. Par ailleurs, les agrumes sont passés de 1 110 Ha en 2000 à 1 433 Ha en 2015. Les orangers constituent l'essentiel des variétés avec une superficie de 1 230 ha. Quant à la production, elle est passée de 104 000 Qx en 2000 à 325 900 Qx en 2015, enregistrant au passage un rendement très élevé de l'ordre de 258 Qx/Ha au moment où la moyenne nationale n'est que de 223 Qx/Ha.

2.2. Les cultures herbacées

Les cultures herbacées sont constituées de céréales, de légumes secs, de cultures maraichères ainsi que des cultures fourragères. La superficie consacrée pour les cultures herbacées est en régression, passant de 28 853 Ha en 2000 à seulement 26 891 Ha en 2015, soit une diminution de l'ordre de 7%, comme le retrace le tableau ci-dessous.

Tableau 89: les cultures herbacées au niveau de la wilaya de T.O, 2000-2015.

	Cultures herbacées		Terres au repos		Prairies naturelles		Vignes		Plantations arbres fruit		TOTAL S A U	
L'année 2000												
	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%
T-O	28 853	14,2	22 070	10,9	1 330	0,7	969	0,5	41 318	20,3	94 540	46,5
Total ALG	4 141 130	10,1	3 521 290	8,6	35 230	0,1	59 790	0,1	470 000	1,1	8 227 440	20,1
L'année 2015												
	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%
T-O	26 891	18,5	22 372	15,4	1 257	0,9	1 158	0,8	46 809	32,1	98 487	67,6
Total ALG	4 368 589	10,1	3 093 664	7,1	25 468	0,1	70 664	0,2	929 641	2,1	8 488 027	19,6

Source : constitué par nous même à base de série B, 2000-2015.

La répartition des cultures herbacées en 2015 est composée de 5. 759 Ha de céréales dont 38 Ha sont des céréales d'été, de 571 Ha de légumes secs, de 6.405 Ha de cultures maraichères ainsi que de 14.118 Ha de fourrages artificiels.

Pour ce qui est des céréales, la production a atteint 104 490 qx en 2015 alors qu'elle était de l'ordre de 182 300 Qx en 2000. Cette régression trouve son explication dans le recul de près de 50% de la superficie réservée à cette

culture, passant de 11 300 Ha en 2000 à seulement 5 759 Ha en 2015. Cela est le fruit du programme de reconversion contenu dans le PNDAR. Quant à la structure de la production des céréales, elle est composée essentiellement du blé dur, puisque la superficie qui lui a été consacrée en 2015 est de 5 293 Ha, permettant une production de 96 978 Qx, ce qui représente 93 % de la production totale des céréales.

Par ailleurs, les cultures maraichères ont progressé, entre 2000 et 2015, en termes de production, passant de 870 400 Qx à 990 838 Qx, alors que la superficie qui leur a été consacrée a enregistré une réduction de près de 1000 ha, puisque celle-ci est passée de 7 510 Ha à 6 542 Ha. Les espèces cultivées sont nombreuses et variées, mais leur importance n'est pas toujours homogène. Dans ce cadre, nous retrouvons plusieurs espèces qui occupent une place privilégiée. A ce titre, nous pouvons citer, les melons – pastèques s'étalant sur une superficie de 1 445 Ha et produisant une quantité de 354 248 Qx, les oignons pour une superficie de 1 52 Ha et une production de 114 071 Qx, les fèves vertes 1 009 Ha et une production de 76 518 Qx ainsi que la pomme de terre pour une superficie de 887 Ha et une production de 176 077 Qx.

A côté de ces cultures dominantes, d'autres espèces sont cultivées, mais dans des superficies moins importantes telles que : les haricots verts 320 Ha pour une production de 26 130 Qx, les navets 284 ha pour une production de 59 710 Qx, les aulx 289 Ha pour une production de 16 400 Qx, les courgettes 273 Ha pour 61 905 Qx et les tomates 170 Ha pour une production de 36 466 Qx. Enfin, plusieurs espèces sont cultivées pour des superficies très réduites à l'image des poivrons 99 Ha pour une production de 11 726 Qx et des carottes 60 Ha pour une production de 11 105 Qx.

Enfin, les légumes secs ont connu une régression très significative sur le plan de la superficie cultivée ainsi que de la production. Pour ce qui est de la superficie, celle-ci est passée de 1 428 Ha en 2000 à seulement 571 Ha en 2015, enregistrant au passage un recul de plus de 60 %. Quant à la production, elle est passée de 10 840 Qx en 2000 à 7 850 Qx en 2015, soit une régression de près de 30%. La structure des légumes secs est dominée

par les fèves-féveroles, qui sont de l'ordre de 7850 Qx en 2000 et de 7 307 Qx en 2015.

2.3. Les cultures fourragères

La culture fourragère au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou est composée de deux types. Le premier concerne les fourrages naturels, constitués essentiellement par les jachères fauchées et une infime partie de prairies naturelles. Quant au deuxième, il concerne les fourrages artificiels, constitués des fourrages artificiels consommés en vert ou ensilés et les fourrages artificiels consommés en sec.

Tableau 90 : Evolution de la culture fourragère dans la wilaya de T-O (U: 1000 Qx; Ha)

La culture fourragère	2000	2001	2002	2003	2004	2006	2008	2009
La superficie (ha)	21 115	22 522	22 795	24 040	23 291	27 988	30 644	32 485
Dont sup. fourrages naturels	12000	12000	12 000	13 567	12 350	16 396	17 097	18 807
Dont sup. fourrages artificiels	9 115	10 522	10 795	10 473	10 941	11 592	13 547	13 678
La production fourragère Qx	221 ,52	402 ,10	409,75	383,63	1 181,20	908,80	1 505,20	2 317,84
Dont fourrages naturels	108, 00	180,00	170,00	203,00	231,40	184,50	259,40	433,58
Dont fourrages artificiels	113, 52	222,10	239,75	180,63	989,80	1 093,3	1 254,80	1 884,26
La culture fourragère	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
La superficie (ha)	32.246	31.123	30.457	30.710	30.505	30.682,36	30.991	29.952
Dont sup. fourrages naturels	17 353	19 365	17 494	17 234	16 614	16 564		
Dont sup. fourrages artificiels	14 810	11 758	13 065	13 476	13 889	14 118		
La production fourragère Qx	2.664,6	2.907,3	2.970.	2.906	3.008,8	3.258,12	4.022,15	6.775,01
Dont fourrages naturels	353,25	388,13	432	393,36	267	287,18	409,14	322,65
Dont fourrages artificiels	2.311,37	2.519,16	2.538,07	2.512,62	2.741,82	2.970,94	3.613,04	3.548,52

Source : constitué par nous même, d'après les données de la série B, 2000-2017.

N.B : de 2000 à 2003, les statistiques concernant les données de la production fourragères artificielle, n'ont pris en considération que les fourrages consommés en sec. Tandis qu'à partir de 2004, les données concernant les fourrages artificiels consommés en vert sont prises en considération dans les statistiques du MADR.

Le tableau ci-dessus, retraçant l'évolution des cultures fourragères dans la wilaya de Tizi-Ouzou, montre clairement que la superficie fourragère est en nette évolution ces dernières années. A cet effet, celle-ci est passée de 21,16 mille Ha en 2000 soit 22% de la SAU à plus de 30 mille Ha, en moyenne par année, à partir de 2008 à 2017 soit en moyenne 33% de la SAU. Cette extension de la superficie fourragère est motivée par l'augmentation du cheptel, notamment le bovin laitier.

L'analyse des cultures fourragères, en termes de superficie, montre que l'extension est concrétisée pour les deux types de cultures, que ce soit pour les cultures naturels ou bien pour les cultures artificielles. Néanmoins, sur le plan de la production, nous constatons une forte évolution, particulièrement pour ce qui concerne les cultures fourragères artificielles. La production fourragère totale est en progression permanente, passant de 1,18 million Qx en 2004 à 2,66 millions Qx en 2010 et à 3,26 millions Qx en 2015.

En effet, les cultures fourragères naturelles sont passées de 12 mille Ha produisant une quantité de 108 mille Qx en 2000 à 12,35 mille Ha pour une production de 231 mille Qx en 2004. A partir de 2006, la superficie fourragère naturelle a dépassé 16 mille Ha, en enregistrant son maximum en 2011 avec plus de 19 mille Ha, pour une production de seulement 184 mille Qx en 2006 et de 433 mille Qx en 2009. En suite, de 2012 à 2017, la superficie s'est stabilisée autour de 17 mille Ha pour une production annuelle de plus de 300 mille Qx, sauf pour les années 2014 et 2015 où la production était au dessous de 300 mille Qx.

Par ailleurs, les cultures fourragères artificielles ont évolué d'une manière continue de 2000 à 2010, passant successivement de 9,16 mille Ha à 14,81 mille Ha. Par la suite, un deuxième cycle de progression est constaté à partir de 2012, au moment où l'année 2011 a connu une chute, pour la première fois en enregistrant seulement 11,76 mille Ha. Quant à la production, celle-ci a enregistré une augmentation très importante et cela suite à l'extension de la superficie cultivée ainsi que l'utilisation de l'irrigation de plus en plus importante. Nous distinguons, au sein des cultures artificielles, la présence des données concernant la consommation des fourrages en sec mais aussi des fourrages consommés en vert. Cependant, les données relatives à la consommation des fourrages en vert font leur apparition pour la première fois en 2004. Le volume de production des fourrages artificiels est passé de moins de un (1) million de Qx en 2004 à 2,31 millions Qx en 2010. Cette tendance haussière s'est poursuivie pour atteindre presque trois (3) millions de Qx en 2015.

En ce qui concerne les espèces cultivées, nous retrouvons des données retraçant trois rubriques, en premier lieu, celle relative à l'Orge, l'Avoine et le Seigle en vert. En deuxième lieu, celle relative au Trèfle et Luzerne et en dernier lieu la rubrique du Mais et Sorgho. Cette dernière rubrique a connu une évolution très importante, passant de 335 Ha pour une production de 105 mille Qx en 2000 à 2,07 mille Ha pour une production de presque 1 million de Qx.

3. Les potentialités animales : bovines, ovines et apicoles de la W. T.O

Nous allons aborder, dans ce point, les potentialités animales de la wilaya, pour ce qui est de l'effectif bovin, ovin ainsi que apicole.

3.1 Evolution de l'effectif bovin de la wilaya de Tizi-Ouzou

La wilaya de Tizi-Ouzou est connue pour son élevage bovin qui s'étend sur tout le territoire de ses communes. L'activité d'élevage bovine est ancestrale dans toutes les familles se trouvant dans les villages de Kabylie. Malgré le relief difficile pour ce type d'élevage, l'effectif bovin est en augmentation. Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de l'effectif bovin de la wilaya de Tizi-Ouzou, de 2000 à 2017.

La lecture de ce tableau révèle des données concernant les différents types du bovin à savoir : vaches laitières, génisses, taureaux, taurillons, veaux et vêles. L'effectif global de bovin, au niveau de la wilaya, a connu une augmentation très importante pendant la période d'analyse, passant de 50 153 têtes en 2000 à 98 604 têtes en 2010 pour atteindre 134 146 têtes en 2016. Le taux de croissance moyen annuel de 2000 à 2016 est de l'ordre de plus de 10%. Cependant, l'année 2017 a enregistré, pour la première fois, une diminution importante passant de 134 146 têtes l'année 2016 à seulement 95 346 têtes, soit une diminution de près de 30%. Les raisons de cette réduction sont liées au renchérissement des facteurs de production, notamment en ce qui concerne le concentré qui est passé de 3000 DA/Qx à plus de 4000DA/Qx. Cette augmentation des coûts de production n'est pas suivie d'une revalorisation des prix de vente de lait. Cette situation a engendré des surcoûts dont une partie d'éleveurs n'a pas pu faire face, ce qui l'a amenée à vendre son cheptel.

Tableau 91 : Evolution de l'effectif bovin dans la wilaya de T.O, 2000-2017.

Année	Vaches laitières			Génisses	Taureaux Reproduct	Taurillons 12à18Mois	Veaux -12 mois	Velles -12 mois	Total Bovin
	BLM	BLA/BLL	Total						
2000	4829	17019	21848	6662	1961	6996	6483	6203	50153
2001	9483	27185	36668	10393	1836	1219	2439	6107	58662
2002	9500	27200	36700	7340	2274	6900	6411	7373	66998
2003	9400	28000	37400	8366	2735	5091	7155	7253	68000
2004	9600	28400	38000	7271	2137	7135	6268	7689	68500
2005	9774	28776	38550	7480	2450	7300	6314	7900	69990
2006	9633	29026	38659	9058	3270	6848	7112	7773	72720
2007	12079	24944	37023	11147	4306	11863	8728	8669	81736
2008	12474	25455	37929	12023	4695	12199	9814	9736	86396
2009	13192	26232	39424	12685	4488	12908	10874	10529	90908
2010	13981	26496	40477	13939	4187	14095	12887	13019	98604
2011	14965	27362	42327	14831	3813	14223	14973	14367	104534
2012	16155	28705	44860	15602	4359	14614	16412	16079	111.926
2013	17936	29800	47736	16674	4612	15711	16492	17114	118339
2014	24025	30078	54103	18253	6912	13297	16796	17863	127224
2015	26605	29 617	56222	19 833	7 172	15 635	15 967	16925	131 754
2016	27715	29 311	57026	19 258	6 894	16 678	15 935	18355	134 146
2017	22135	18 584	40719	11 767	7 053	14 747	10 102	10958	95 346

Source : constitué par nous même, d'après les données tirées des séries E V1, 2000-2017 de la DSA de T.O.

3.2. Evolution de l'effectif ovine et caprine de la wilaya de Tizi-Ouzou

L'effectif ovine, constitué de brebis, antenais(e), agneaux et agnelles, au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou, a enregistré une augmentation très sensible de 2000 à 2016. L'effectif total était de l'ordre de 94 269 têtes en 2000 et a doublé en 2010 en enregistrant 184 101 têtes , pour atteindre en 2016 un total de plus de 213 000 têtes. Cependant, l'année 2017 a enregistré une diminution très importante de l'effectif total ovine. Celui-ci n'était que de 116 348 têtes, enregistrant ainsi une diminution de l'ordre de 45,46 % par rapport à l'année 2016. Cette diminution considérable est liée aux conditions climatique très difficile et à l'apparition des maladies notamment la maladie de la fièvre catarrhale ovine ou la maladie de « la langue bleu ». Dans la structure des espèces ovines, les brebis, source de production laitière, constituent, comme le retrace le tableau ci-dessous, presque la moitié de l'effectif global. Leur nombre était de 37 280 têtes en 2000, et il a atteint plus de 74000 têtes en 2016. Néanmoins, le nombre total a chuté significativement en 2017, puisqu'il a atteint seulement 47 000.

Tableau 92 : Evolution de l'effectif Ovin, dans la wilaya de T.O, 2000-2017.

Année	Brebis	Béliers	Antenaises	Antenais 6 à 12 mois	Agneaux - de 6mois	Agnelles - de 6mois	Total Ovin
2000	37280	11130	9318	12309	12395	11837	94269
2001	39536	10411	10587	13242	13195	11750	98721
2002	39531	9420	9726	14566	13124	11926	98293
2003	42000	7922	9961	13848	12760	12009	98500
2004	43500	10260	10435	16205	13328	11272	105000
2005	43900	10300	10600	16300	13900	11700	106700
2006	45915	9164	12331	18283	14826	13455	113974
2007	49727	7514	14577	19711	21422	19734	132685
2008	55708	10830	20644	21625	22983	22679	154469
2009	61 523	9755	21603	23665	24584	23565	164695
2010	65431	10110	22232	27192	29643	29493	184101
2011	67763	9538	23008	27755	34234	34609	196907
2012	70259	9924	24167	28477	38057	37843	208727
2013	71657	10298	26162	29866	38830	38141	214954
2014	72469	10278	27171	29978	38360	36694	214950
2015	74 678	9 974	25 314	28 608	39 634	37 741	215 949
2016	74 319	10 194	24 415	26 759	40 712	36 937	213 336
2017	47 051	6 730	13 283	14 104	17 675	17 505	116 348

Source : constitué par nous même, d'après les données tirées des séries E V1, 2000-2017 de la DSA de T.O.

Par ailleurs, l'effectif caprin a aussi, à son tour, enregistré une augmentation, durant cette période. L'effectif total est passé de 36 708 têtes en 2000 à 67 517 têtes en 2015. Cependant, les deux dernières années ont connu une baisse sensible, particulièrement l'année 2017, qui a enregistré une diminution de l'ordre de 40%, par rapport à l'année d'avant. Toutefois, des races de chèvres plus productrices de lait ont été importées pour satisfaire une demande croissante des transformateurs laitiers produisant les yaourts, fromages, camemberts.

Tableau 93 : Evolution de l'effectif Caprin dans la wilaya de T.O, 2000 -2017.

Année	Chèvre	Bouc	Chevreaux (- 6 mois)	Chevrettes (- 6 mois)	Total Caprin
2000	16 924	5039	6 915	7 830	36 708
2001	17 270	4 776	7 212	7 721	36 979
2002	18 752	5 874	7 624	7 912	40 162
2003	20 000	6 055	8 234	7 211	41 500
2004	21 000	5 065	8 068	8 067	42 200
2005	21 500	5 100	8 200	8 800	43 600
2006	21 875	5 964	8 567	8 950	45 356
2007	21 391	5 947	8 982	9 356	45 676
2008	22 706	6 252	10 208	10 097	49 263
2009	24 051	5 642	11 113	10 983	51 789
2010	25 448	5 645	13 154	13 058	57 305
2011	26 867	5 969	14 274	14 400	61 510
2012	27 961	6 223	15 523	15 166	64 873
2013	28 700	6 449	15 794	15 620	66 563
2014	29 108	6 124	15 883	15 570	66 685
2015	29 309	6 012	16 356	15 840	67 517
2016	28 959	5 107	16 497	16 112	66 675
2017	19 076	3 058	8 728	8 608	39 470

Source : constitué par nous même, d'après les données tirées des séries E V1, 2000-2017 de la DSA de T.O

3.3. Evolution de l'apiculture dans la wilaya de Tizi-Ouzou 2000-2017

L'apiculture au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou occupe une place privilégiée, au regard des potentialités mellifères dont elle dispose. Les différents investissements, concrétisés dans le cadre de la politique agricole a placé la wilaya de Tizi-Ouzou à la tête du classement national, notamment en ce qui concerne la production des essaims.

La filière apicole a bénéficié d'un montage financier favorable (plusieurs actions sont soutenues à un taux élevé) s'inscrivant dans le cadre du programme de la reconversion et celui de développement de la filière.

Une dynamique est créée, permettant à la filière de se développer. A cet effet, des pépinières apicoles, au nombre de 21, sont rentrées en activité favorisant la multiplication de l'effectif apicole, par le biais de l'essaimage. Chaque année ces pépinières reçoivent des demandes élevées en production d'essaims, même en dehors de la wilaya (Biskra, Batna, Souk ahras,...). Ces commandes sont stimulées par la demande publique émanant des projets de la politique agricole, le dernier en date est les PPDRI d'où leur financement conséquent (voir le point suivant).

D'après les données, contenues dans le tableau 94, retraçant l'évolution du nombre de colonies, de la production d'essaims et de la

production du miel pour les années 2000 à 2017, nous constatons qu'une évolution positive pour tous les indicateurs, est enregistrée.

Tableau 94: évolution des ruches, des essaims et de la production de miel dans la W. T.O

Année	Ruches pleines	Production d'essaims		Production de miel	
	Total des ruches Modernes	colonies mises à l'essaimage	Essaims produits (nombre)	Colonies à production de Miel	Production de miel (Qx)
2000	50 290	12 300	10 680	13 300	198
2001	71 380	23 930	26 770	23 760	2 094
2002	90 440	25980	50 860	32 250	612
2003	105 000	43 050	55000	37 600	350
2004	113 260	42 000	65 050	42 000	669
2005	101 491	38 650	47 480	34 500	360
2006	102 490	30 000	45 000	32 000	1 453
2007	102 000	32 600	40 000	38 000	2 271
2008	88 550	20 470	35 070	33 530	2 800
2009	90 540	30 000	42 138	37 097	2 478
2010	100 330	39 240	58 900	38 110	3 194
2011	100 2 66	37 115	66 025	36 686	1 352
2012	//	28 170	52 470	28 150	1 175
2013	90 332	28 819	43 652	36 663	2 995
2014	101 780	34 540	47100	38 520	1 602
2015	104 370	40 270	45 100	43 080	2 980
2016	108 950	36 132	47 448	60 872	4 909
2017	112 080	27 146	41 120	72 539	3130

Source : Données collectées auprès de la D.S.A de la wilaya de T.O, 2018.

Le nombre de ruches pleines avec des colonies d'abeilles, au niveau de la wilaya, est passé de 50 290 unités au début de ce millénaire (année 2000) à plus de 100 000 ruches à partir de 2003, ce qui constitue une augmentation de plus de 50%. Cependant, à cause des conditions climatiques difficiles en hiver des pertes sont enregistrées, ce qui a provoqué des taux de mortalité élevé, comme c'était le cas en 2008.

La production des essaims constitue une activité très importante pour la filière apicole au niveau de la wilaya. Actuellement, la wilaya est beaucoup plus spécialisée dans cette activité, notamment avec la mise en place des pépinières apicoles. Chaque année une moyenne de plus de 40 000 essaims est produite par les nombreux apiculteurs de la wilaya, et parfois beaucoup plus que cela, comme ce fut le cas en 2011, en produisant plus de 66 000 essaims. La particularité de ce créneau consiste dans la création d'effets d'entraînement pour les autres activités, tel que la menuiserie qui permet la réalisation des ruches, des hausses et des nourrisseurs en bois.

Ces externalités positives permettent la création de plusieurs postes d'emplois.

Par ailleurs, la production du miel a connu, à son tour, une augmentation très importante, même si parfois pour des raisons climatiques l'évolution est en dents de Cie. Mais globalement, la tendance est à la hausse, celle-ci est passée de 198 Qx en 2000 à une moyenne de 1717 Qx/an pour toute la période d'analyse. A cet effet, la production est multipliée par 9 par rapport à 2000.

4. Les principales performances de la filière lait dans la wilaya de T-O

Nous allons revenir, dans ce point, sur les principales performances enregistrées par la filière lait au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou. En effet, nous allons accorder une importance pour ce qui est des réalisations de l'amont et de l'aval de la filière.

4.1. Les éleveurs adhérents au programme : évolution remarquable

Le nombre d'éleveurs, au niveau de la wilaya, adhérents aux programmes de lait est en nette progression, après la mise en application de la politique laitière, comme le fait montrer le tableau ci-dessous.

Tableau 95: Evolution du nombre d'éleveurs adhérents aux programmes du lait de T.O.

Année	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Eleveurs	255	294	400	504	560	652	1223	1 918
Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Eleveurs	3 262	3 825	4 257	4 590	4 597	4573	4 098	4 013

Source : Données collectées auprès de la D.S.A de la wilaya de T.O, 2018.

Avant l'année 2009, le nombre ne dépassait pas 652 éleveurs agréés par les services vétérinaires de la wilaya. L'obtention de l'agrément exige le respect d'un certain nombre de conditions inhérentes au volet sanitaire et à la disposition d'au moins 6 vaches laitières. Pour l'aspect sanitaire, le dépistage des vaches laitières se fait régulièrement chaque demi-douzaine de l'année, contre deux maladies : la tuberculose et la brucellose. Le risque encouru est élevé, puisque dans le cas où la vache dépistée positive (malade) l'abattage de celle-ci est l'unique solution pour l'éleveur. Ce risque n'a pas encouragé les éleveurs pour la demande d'obtention de l'agrément sanitaire.

A partir de 2009, l'agrément sanitaire est remplacé par l'identification sanitaire, qui est un document administratif attribué par les services vétérinaires, après visite du cheptel, une fois par année. Le cheptel en question sera donc identifié par une immatriculation. Suite à cette mesure appliquée, le nombre d'adhérents est en nette progression, passant de 1 223 éleveurs en 2009 à 4 590 éleveurs en 2014, pour atteindre 4 597 éleveurs en 2015. Les deux dernières années, en l'occurrence, 2017 et 2018, ont enregistré un recul, au même titre que l'effectif bovin laitier, passant successivement de 4 098 à 4 013 éleveurs.

4.2. L'effectif bovin laitier : la part des vaches modernes en progression

Le bovin laitier a connu une augmentation très sensible, durant la période d'analyse, en termes d'effectif mais aussi en termes de qualité de la race des vaches laitières. En effet, dans la structure de l'effectif bovin, les vaches laitières occupent une place primordiale. Le nombre de vaches laitières est passé de 21 848 vaches en 2000 à 40 477 vaches en 2010 pour atteindre 57 026 vaches en 2016. Néanmoins, pour les mêmes raisons évoquées précédemment, le nombre de vaches en 2017 s'est nettement rétréci, en enregistrant seulement 40 719, soit une diminution de près de 30% par rapport à l'année 2016.

Cependant, la part des vaches laitières dans le total de l'effectif bovin a enregistré une régression depuis le lancement de la politique laitière en 2008. Les vaches laitières ont occupé dans la structure bovine, de 2000 à 2009, plus de 50% de l'effectif bovin, comme le retrace le tableau ci-dessous. Alors que depuis 2010, la place des vaches laitières n'a guère dépassée 42% de l'effectif bovin total. Cette régression de la place des vaches laitières dans l'effectif global trouve son explication dans le recul des vaches laitières de race locale et celles de la race améliorée. Ainsi, celles-ci sont en nette régression, leur part qui était de l'ordre de 77,90% (presque 4/5 de l'ensemble des vaches en 2000), n'est que de 45% en 2017. En parallèle, les vaches laitières modernes ont connu le phénomène inverse, passant de seulement 22,10% en 2000 à 54,36% en 2017, alors que à l'échelle nationale ce taux n'a pas dépassé 31% dans le meilleur des cas. Cette situation est le

résultat de l'orientation d'une grande partie des éleveurs à la production laitière, suite à l'application de la nouvelle politique laitière. L'investissement dans les vaches à haut rendement est devenu, au fur et à mesure, une priorité pour les éleveurs au regard des caractéristiques productives dont elles disposent.

Par ailleurs, les éleveurs qui n'ont pas les moyens de production de lait, se sont orientés vers la production de viandes rouges. Pour cela, l'engraissement des veaux a constitué une alternative plus rentable. En définitif, le recul des vaches locales est justifié par leur faible rendement d'où leur remplacement par les vaches importées et l'extension de l'activité de l'engraissement bovin pour d'autres.

Tableau 96: Evolution des vaches laitières par races et leur part dans le bovin de T.O

Année	Vaches laitières (V/L)					Total Bovin (4)	(V/L)/ Total bovin %
	BLM(1)	(1/3)%	BLA/BLL(2)	(2/3)%	Total(3)		
2000	4 829	22,10	17 019	77,90	21 848	50 153	43,56
2001	9 483	25,86	27 185	74,14	36 668	58 662	62,51
2002	9 500	25,88	27 200	74,12	36 700	66 998	54,78
2003	9 400	25,13	28 000	74,77	37 400	68 000	55,00
2004	9 600	25,26	28 400	74,74	38 000	68 500	55,47
2005	9 774	25,35	28 776	74,65	38 550	69 990	55,08
2006	9 633	24,92	29 026	74,08	38 659	72 720	53,16
2007	12 079	32,62	24 944	67,38	37 023	81 736	45,30
2008	12 474	32,89	25 455	67,11	37 929	86 396	43,90
2009	13 192	33,46	26 232	66,54	39 424	90 908	43,37
2010	13 981	34,54	26 496	65,46	40 477	98 604	41,05
2011	14 965	35,35	27 362	64,65	42 327	104 534	40,49
2012	16 155	36,01	28 705	63,99	44 860	111 926	40,08
2013	17 936	37,57	29 800	62,43	47 736	118 339	40,34
2014	24 025	44,41	30 078	55,59	54 103	127 224	42,53
2015	26 605	47,32	29 617	52,68	56 222	131 754	42,67
2016	27 715	48,60	29 311	51,40	57 026	134 146	42,51
2017	22 135	54,36	18 584	45,64	40 719	95 346	42,70

Source : données collectées auprès de la D.S.A de la wilaya de T.O, 2018.

4.3. L'évolution de la production laitière: la production d'origine bovine prédomine

La production laitière a connu une nette progression malgré les différents problèmes que rencontre la filière laitière au niveau local, notamment le relief difficile ne favorisant pas ce type d'activité. Cette production est en grande partie d'origine bovine, elle a permis à la wilaya de

se retrouver parmi les wilayas les plus en vue, dans la production de cette matière stratégique à l'échelle nationale. Le tableau ci-dessous, retrace l'évolution de la production laitière durant la période d'analyse.

La lecture des données de ce tableau nous permet de constater l'origine de la production laitière émanant des espèces bovines, ovines et caprines. Néanmoins, la production laitière bovine est dominante dans la production totale. Le taux de participation de la production bovine dans la production totale, durant toute la période d'analyse, varie entre 87 % et 95%, enregistré respectivement durant les années 2008 et 2005.

La production laitière totale a progressé d'une manière continue de 2001 à 2017. Nous distinguons, deux périodes pour cette évolution, la première concerne 2001-2008 où la progression est moins importante comparativement à la deuxième 2009-2017. En effet, durant la première période ; la production est passée de 44,52 millions en 2001 à 63 millions en 2005 pour atteindre 71 millions en 2008. Le taux de progression moyen était de l'ordre de 8,5%.

Par contre, la deuxième période qui coïncide avec le lancement de la politique laitière a enregistré des performances meilleures. La production est passée de 82 millions en 2009 à 130,5 millions en 2014, pour enfin atteindre 178,78 millions en 2017. En moyenne une augmentation de 12 millions est enregistrée annuellement, soit un taux de progression de l'ordre de 14,69 % en moyenne.

Tableau 97: Evolution de la production laitière des différentes espèces de T.O (U : Litre)

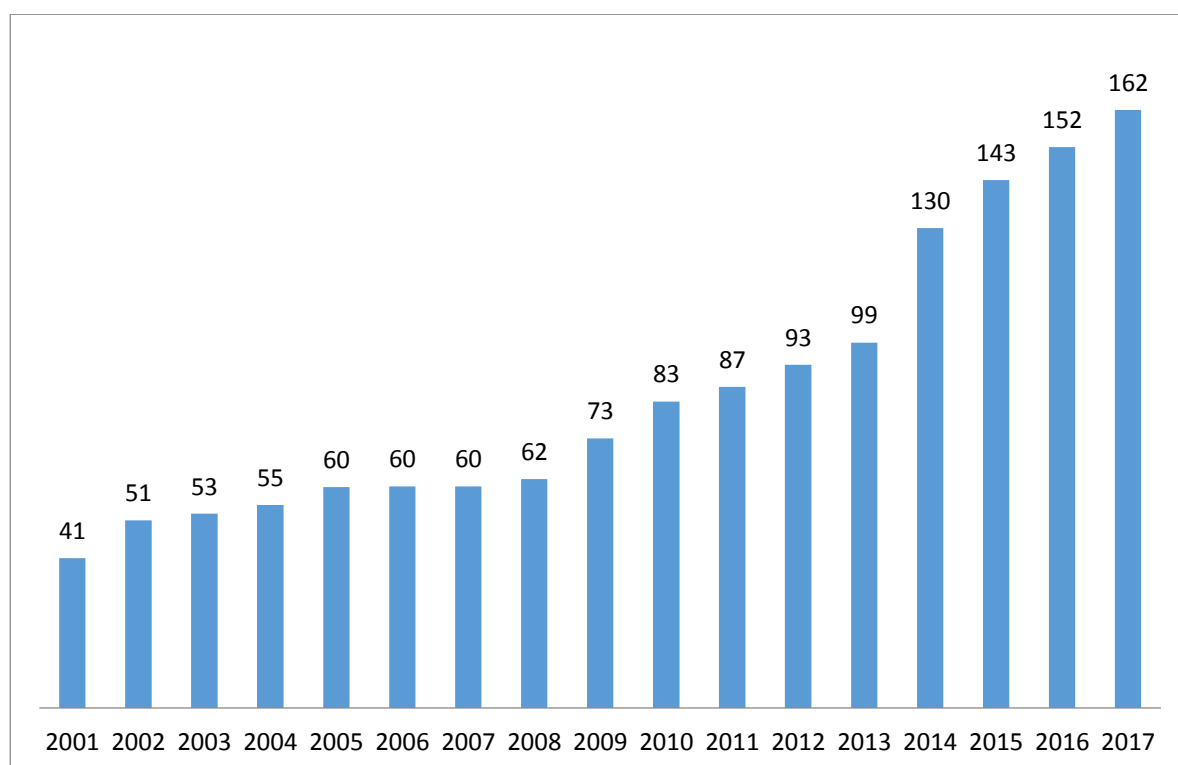
Année	Vaches (1)	chèvre (2)	Brebis (3)	Production totale (4)	(1)/(4) en %	(2)/(4) en %	(3)/(4) en %
2001	40 596 800	2 379 000	778 200	44 562 000	91,10	5,34	1,75
2002	50 772 240	2 437 760	790000	54 000 000	94,02	4,53	1,46
2003	52 550 000	2 610 000	840 000	56 000 000	93,84	4,66	1,50
2004	55 000 000	4 000 000	1 000 000	60 000 000	91,67	4,67	1,67
2005	59 800 000	1 500 000	1 700 000	63 000 000	94,92	2,38	2,70
2006	60 827 000	1 531 400	1 836 600	64 195 000	94,75	2,85	2,86
2007	60 000 000	3 010 920	1 989 080	65 000 000	92,31	4,63	3,06
2008	61 600 000	4 600 000	4 800 000	71 000 000	86,76	6,48	6,76
2009	72 800 000	7 000 000	2 400 000	82 200 000	88,56	8,52	2,92
2010	82 913 002	8 128 050	3 289 890	94 330 942	87,91	8,62	3,49
2011	86 589 950	8 265 732	3 388 078	98 243 760	88,14	8,41	3,45
2012	93 314 923	8 652 650	3 658 684	105 626 257	88,35	8,19	3,47
2013	99 513 770	9 297 280	3 839 350	112 650 400	88,33	8,25	3,41
2014	130 591 500	9 991 990	4 071 160	144 654 650	90,28	6,91	2,82
2015	142 875 000	10 557 000	4 295 000	157 728 000	90,58	6,51	2,72
2016	151 984 000	10 903 500	4 481 000	167 369 000	90,81	6,52	2,68
2017	161 591 000	11 869 700	5 324 570	178 785 270	90,38	6,64	2,98

Source : constitué par nous même, d'après les données des séries E V2, 2000-2017 de la DSA de T.O

Par ailleurs, la production laitière bovine a connu, au même titre que la production totale, une augmentation très significative (figure 15). Celle-ci est passée de 40,59 millions en 2001 à 61,60 millions en 2008. Alors que durant la deuxième période, elle est passée de 72,80 millions en 2009 à 161,59 en 2017, enregistrant ainsi une augmentation de presque 89 millions en l'espace de 8 années, soit un taux de 122% d'augmentation entre 2009 et 2017, ce qui nous donne un taux d'évolution moyen annuel de l'ordre de 15,25%.

Enfin, la production caprine occupe la deuxième place, à son tour elle a enregistré une évolution positive, passant de 2,39 millions de litres en 2001 à 4,6 millions de litres en 2008 pour atteindre enfin presque 12 millions en 2017. Cette production est encouragée notamment par l'installation de plusieurs unités de transformation de lait dans la wilaya. Ces dernières utilisent le lait des chèvres dans la production de camembert et d'autres dérivés laitiers.

Figure15: Evolution de la production laitière bovine de T.O. 2000-2017. (U: million L)



Source : les données des séries E V2, 2000-2017 de la DSA de T.O.

4.4. La collecte de lait : un réseau organisé et des centres nombreux

La collecte de lait cru est considérée comme un facteur essentiel de développement de la filière. C'est dans cette logique, qu'elle est intégrée dans les maillons qui ont bénéficié du financement public. Au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou, le réseau de collecte est très dynamique, au regard des résultats réalisés. Celui-ci est constitué d'un ensemble d'intervenants diversifiés : des collecteurs privés dont une grande partie est issue des dispositifs publics, des éleveurs eux-mêmes disposant du matériel nécessaire, des laiteries, des centres de collecte ou de groupement appartenant à une coopérative, etc.

Le réseau de collecte, quasiment inexistant avant le lancement du PNDAR, est composé actuellement de 192 collecteurs privés, d'une capacité journalière de 110 710 litres. Ajoutant à cela, 11 unités de transformations laitières pratiquent la collecte, alors il n'y avait qu'une seule l'année 2001.

En outre, la wilaya de Tizi-Ouzou dispose de 19 centres de collecte, tableau 98, d'une capacité de stockage totale de 126 480 litres. Plus de la

moitié de ces centres sont rattachés aux différentes laiteries de la wilaya, 8 d'entre eux sont rattachés à deux grandes laiteries (Danone et Soummam) se trouvant dans la wilaya de Bejaia et enfin 3 disposent du statut de centre privé. Néanmoins, la capacité de ces centres est très hétérogène allant de 1000 litres à 20 000 litres. Les plus importants d'entre eux sont le centre de Fréha appartenant à la laiterie de DBK (le plus ancien, appartenait à l'ancienne laiterie Etatique ex ONALAIT) ayant une capacité de 19 500 litres et celui de Tizgirt appartenant à Tifra-lait, pour une capacité de 20 000 litres.

La répartition de la majorité de ces centres se trouve dans les principales communes de production laitière de la vallée de Sébaou. Ainsi, nous constatons l'existence d'importants centres appartenant aux grandes laiteries dans les communes de Fréha (Danone, DBK, STLD), Timizart (Tifra-lait, Danone, Soummam) et Azazga (Danone, Soummam).

Tableau 98 : Répartition des centres de collecte sur le territoire de la wilaya de T.O

Laiteries	Nom-Centre	Capacité du centre (litre)	Statut du centre
DBK	C. Fréha	19 530	Attaché à la laiterie
	C. Tamda	1 750	Attaché à la laiterie
	C. Mekla	1 500	Attaché à la laiterie
Tifra-Lait	C.Semghoun (Crête)	3 020	Attaché à la laiterie
	C. Imaloussene	6 535	Attaché à la laiterie
	C. Tizgirt	20 000	Attaché à la laiterie
	Achéraïou Amar	7 500	Privé
	Ounouh M'hamed	3 000	Privé
STLD	EURL. STLD Fréha	6 985	Attaché à la laiterie
	Ferhah Mustafa	5 090	Privé
Danone	Fréha	12 400	Mixte (Gestion privé, matériel laiterie)
	Azazga	6 200	Attaché à la laiterie
	Timizart	3 200	Attaché à la laiterie
Soummam	Fréha	6 000	Attaché à la laiterie
	Timizart	12 000	Attaché à la laiterie
	Azazga	7 000	Attaché à la laiterie
	Ouaghzene Samia	2 290	Attaché à la laiterie
	Amir Khelaf	1 040	Attaché à la laiterie
Pâturage	Chioukh Rafik	1 500	privé
Total	19	126 480	-

Source : données du DSA, citées par Makhlouf M., op. Cité. p.143.

Par ailleurs, grâce à ce réseau, les quantités collectées ne cessent d'augmenter. Ces quantités étaient dérisoires avant le lancement de la

politique laitière en 2009. En effet, comme mentionne le tableau ci-dessous, de 2003 à 2008, les quantités varient entre 5,8 millions et 14,18 millions Litres. A partir de 2009, les quantités collectées ont enregistré une augmentation très significative. De 2009 à 2010, la quantité collectée a été doublée passant de 27,1 millions Litres à 54,66 millions Litres. La tendance haussière est maintenue jusqu'à atteindre 96,57 millions litres en 2016. La comparaison entre l'année 2008 et l'année 2016, fait ressortir une augmentation de l'ordre de 847 %. Le taux de collecte est passé de 38,31% en 2009 à presque 70% en 2012. Ce qui constitue une progression très élevée.

Tableau 99: Evolution de la collecte de lait cru au niveau de la W .T.O (U: 1000 Litres)

Année	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Quantité	5 833	8 317	11 067	13 777	14 182	10 200	27 100	54 663
Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Quantité	43 626	69 000	75 822	87 100	93 003	96 568	93 024	86 180

Source : données collectées auprès de la D.S.A de la wilaya de T.O, 2018.

Ces réalisations placent la wilaya de Tizi-Ouzou en deuxième place derrière la wilaya de Sétif. La part de quantités collectées au niveau de celle-ci par rapport à l'ensemble des quantités collectées au niveau national est passée de 9% pour l'année 2013 à 10% pour l'année 2014.

5. Présentation du fichier d'identification sanitaire de la Wilaya de T.O

Le fichier identification sanitaire tenu par les services vétérinaires de la wilaya de Tizi-Ouzou, contient beaucoup d'informations inscrites sur un fichier Excel. Ces informations concernent l'ensemble des éleveurs de la wilaya ayant sollicité une identification sanitaire ou un agrément sanitaire. Les informations relatives aux éleveurs sont contenues dans un tableau répertorié en 30 colonnes. Ce qui signifie que tout éleveur peut avoir jusqu'à 30 informations le concernant. Ces informations sont inhérentes à : l'agrément ou identification (type, numéro, code, statut, situation, date pour la première fois, date d'annulation, etc.) ; l'éleveur (nom, prénom, date de naissance, lieu d'exercice, commune, subdivision, etc.) ; le type d'élevage (bovin, ovin, caprin) ; le cheptel (le nombre total, vaches laitières, génisses, taureaux, vêles, vœux, etc.) et la laiterie de convention.

5.1. Evolution du nombre d'agrément et d'identification sanitaire T.O

Le nombre d'agrément sanitaires et des identifications sanitaires qui sont délivrés, varient d'une année à une autre. Toutefois, il est à noter que ce fichier contient des données allant de 2009 à 2018. Le nombre total des agréments et d'identification délivrés pendant cette période est de 13 092. Cependant, le nombre réel toujours en vigueur en 2018 est de 6 532, ce qui signifie que 6 560 éleveurs, pour une raison ou une autre, ne font plus partie des éleveurs recensés. Ce qui entraînera une suspension ou annulation de leur agrément. Cette opération a touché particulièrement l'annulation des agréments délivrés avant 2009. Pour rappel, avant cette date, l'identification sanitaire n'était pas encore introduite. Au total 3166 agrément ont été annulés, en raison notamment des conditions sanitaires exigées.

Tableau100 : Evolution du nombre d'agrément/d'identification sanitaire

Avant 2009	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
3166	883	1045	1002	828	1602	2155	1211	462	472	266	13 092

Source : constitué à base du fichier identification sanitaire de la wilaya de T.O

La lecture du tableau ci-dessus, montre que le nombre d'identification sanitaire de 2009 à 2014, a presque connu une évolution positive, passant de 883 en 2009 à 2155 en 2014. Cependant, la situation a évolué en défaveur de la production laitière avec l'augmentation des facteurs de production, ce qui s'est répercuté sur la rentabilité de l'activité et par ricochet le nombre de nouveaux éleveurs demandant une identification sanitaire ne cesse de reculé, passant de 1 211 en 2015 à 472 en 2017 et seulement 266 en 2018.

Par ailleurs, la répartition des agréments et identifications sanitaires en cours de validité, pour l'année 2018 est retracée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 101 : Les agréments et identification sanitaire en cours de validité

Avant 2009	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
622	364	424	404	396	948	1327	958	391	432	266	6 532

Source : constitué à base du fichier identification sanitaire de la wilaya de T.O

D'après le tableau ci-dessus, l'évolution de nouvelles identifications sanitaires notamment, puisque le nombre d'agrément n'est que de 442 en 2018, suit une progression presque continue de 2009 à 2014, passant de 364 identifications à 1357 identifications en 2014. En revanche, à partir 2015, le nombre est en régression passant de 958 identifications à seulement 266 identifications en 2018. Enfin, l'analyse de ces identifications fait ressortir l'existence de 6 378 identifications attribuées pour les éleveurs bovins, 128 pour les éleveurs caprins et 24 éleveurs ovins.

5.2. La contractualisation : l'âge des éleveurs et laiteries de convention

La mise en place de la nouvelle politique laitière est accompagnée sur le mode d'organisation des échanges par un renforcement de la contractualisation. Le nouveau schéma de fonctionnement a permis le renforcement de la coordination verticale au sein de la filière. Le nombre de contrat formels signés entre les acteurs de la filière est en évolution permanente. Nous allons aborder dans ce point les contrats signés entre les éleveurs et les laiteries. Néanmoins, une présentation sommaire de la tranche d'âges des éleveurs est introduite

5.2.1. La tranche d'âge des éleveurs: une activité envahie par les jeunes

L'analyse de la tranche d'âge des éleveurs de la wilaya est retracée dans le tableau ci-dessous. Nous tenons à signaler qu'il existe 5 personnes morales ainsi que 114 éleveurs leur date de naissance n'est pas indiquée.

Tableau 102 : La répartition des éleveurs par tranche d'âge en 2018

Tranche	(-) 20ans	20 à 29ans	30a à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	60 est plus	Total
nombre	43	480	2150	1995	901	844	6 413
%	0.66%	7.35%	32.92%	30.55%	13.80%	12.92%	98.20%

Source : constitué à base du fichier identification sanitaire de la wilaya de T.O.

Nous pouvons déduire, du tableau ci-dessus, que l'âge des éleveurs de la wilaya de Tizi-Ouzou, se situe en premier lieu dans la tranche allant de 30 à 39 ans avec un nombre de 2 150 soit 32,92% (représentant 1/3 de l'ensemble des éleveurs) et en deuxième lieu dans la tranche allant de 40 à 49 ans avec un nombre de 1995 soit 30.55%. Ces deux tranches d'âges regroupent presque 2/3 des éleveurs de la wilaya. Au total les éleveurs ne

dépassant pas 50 ans représentent presque $\frac{3}{4}$ de l'ensemble des éleveurs de la wilaya. Cela ne peut constituer qu'un facteur favorable pour l'activité d'élevage bovin laitier. Il est tout de même remarquable de souligner que des personnes dépassant les 95 ans (date de naissance de 1925), sont toujours en exercice. Cela constitue un élément d'encouragement et d'inspiration, à l'égard des jeunes pour l'exercice de cette activité.

5.2.2. Les laiteries de convention : rayonnement sur l'espace régional

L'analyse des conventions signées par les éleveurs de la wilaya, fait ressortir, en plus de celles installées au niveau local, la présence des laiteries exerçant leur activité en dehors de territoire de la wilaya. Ainsi, nous avons recensés des conventions qui sont signées avec des laiteries relevant de la wilaya de béjaia, de Boumerdes et de Blida.

Au total, nous avons recensé 47 laiteries qui ne sont pas de la même taille. Ainsi, le nombre de conventions signées avec les éleveurs varie d'une laiterie à une autre. A ce titre nous avons recensé 7 laiteries totalisant 4 277 conventions soit 65.48% (2/3) de l'ensemble des conventions signées par les éleveurs au nombre de 6 532. La répartition de ces laiteries se présente comme suit : plus de 1000 conventions : EURL STLD Amyoud 1 070 et Tifralait 1 066 (Ces deux laiteries ont enregistré un total de 2 136 soit 32.70 % du total des conventions) ; de 500 à 999 éleveurs : Laiterie Soummam 935 et Danone 512 (Ces deux laiteries ont enregistré 1447 conventions soit 22.15% du total des conventions) ; de 100 à 499 éleveurs : Laiterie Spa DBK 285, Pâturages d'Algérie 247 et Lamrous Sid Ali 162 (Ces trois laiteries totalisent 694 soit 10.62%).

En revanche, le reste des conventions, au nombre de 2 255 représentant 1/3 de l'ensemble des conventions, est partagé entre 40 laiteries, allant de 2 conventions à 94 conventions. Laiterie Le Semeur 94, Laiterie Meziane Hacene 61, Giplait 50, Amizour, SNC Gadi, Amari ahmed, Azar Agro, Laiterie Bettouche, Laiterie Boudouaou, Chaima, Cheese Lait, Chifa Blida, Diboun Saliha, Sarl Afir, Fermier, Floral, Fromagerie Thizwal, Ghemras Oulhadj, , Hamia Houria, Hamour Ouiza, Hodna, Ibersiene Rachid, Inter Lait, Kentour Fatiha, , Laiterie delice, Laiterie Fafi, Laiterie Had Lait,

Laiterie Inter Lait, , Laiterie Le martinet, Laiterie Matinale, , Laiterie Mokrani Mohamed, Laiterie Thinzar, Laiterie Thissitha, Mekla lait, Sarl Celia, Sarl Complexe Agro Alimentaire Chiffa, Laiterie Tachabet, Univert Milk, Yahiaoui Khadira, Talbi Hocine.

La signature des contrats entre les éleveurs et les laiteries permettent de stabiliser la relation entre les acteurs de la filière et la maîtrise des flux. En outre, plusieurs laiteries à l'image de Soummam et de Danone³ offrent des avantages de différentes natures. Le plus important est l'acquisition des vaches laitières modernes au profit des éleveurs respectant les conditions requises. Ces achats seront remboursés par l'achat du lait par Danone. Le deuxième avantage offert est l'achat groupé des aliments de bétail bénéficiant ainsi de la réduction des coûts qui représentent l'une des contraintes majeures de la production laitière.

Section 2 : Analyse de l'impact des soutiens publics sur le secteur agricole de la wilaya

L'impact au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou, des différentes politiques agricoles nationales mises en œuvre depuis 2000, sera traité dans cette section. L'analyse concerne les réalisations financières en termes des montants d'investissements et de soutiens octroyés, dans le cadre des fonds publics créés ainsi que les réalisations physiques enregistrées.

La démarche consiste à analyser par groupe de filières toutes les données que nous avons pu recueillir au niveau des différents organismes publics. Pour ce faire, le premier point est consacré à l'analyse des réalisations des filières de production dans le cadre du PNDAR pour la période 2000-2008. Quant au deuxième point, il est réservé à l'analyse des réalisations en termes d'investissements et des soutiens pour la période 2009-2014. Et enfin nous allons traiter les réalisations de la politique du renouveau rural 2014-2016.

³ Achabou M.A., Abrika B, et Houanti L'H., l'enjeu de la maîtrise des approvisionnements dans la filière lait en Algérie : un examen de la coordination verticale entre Danone et ses fournisseurs, in économies et sociétés, série, « systèmes agroalimentaires », AG, n° 36, 10/ 2014, p.p. 1615-1636.

1. Les investissements réalisés dans le cadre du PNDAR à travers le FNRDA / FNDIA au niveau de la W.T.O durant la décennie 2000-2009

Nous allons revenir, dans ce point, sur les principales réalisations au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou, dans le cadre des filières de production.

1.1. La filière irrigation: l'une des faiblesses de l'agriculture Algérienne est l'irrégularité des productions agricoles d'une saison à une autre. Cela est dû à la faible disponibilité des pluies ou leur répartition irrégulière dans l'année. La politique agricole donne comme priorité l'augmentation de la surface irriguée. Pour cela, pas moins de huit (8) actions sont programmées dans la nomenclature. En termes de réalisation, la première décennie, a enregistré, comme le montre le tableau 103 : la réalisation de 223 nouveau puits et la réhabilitation de 47 existants auparavant, la réalisation de 112 bassins d'accumulation, la réalisation de 56 forages, l'acquisition de 475 pompes, l'irrigation de 1550 Ha par aspersion. En outre, l'économie de l'eau est prise en charge dans le dispositif à travers l'extension de la superficie en irriguée notamment par la concrétisation de technique de goutte à goutte pour 409 Ha. Ainsi, la superficie en irriguée est passée de moins de 4000 Ha en 2000 à 6 106 Ha en 2009.

Le coût total de l'investissement s'élève à plus de 426 millions DA ce qui représente 17% de l'investissement global, alors que le montant des soutiens publics est de l'ordre de 282,6 millions de DA, ce qui constitue 20% du total des subventions accordées.

Tableau 103: Synthèse de réalisation d'investissements de la filière irrigation dans le cadre du FNRDA/FNDIA 2000-2009 au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou. U : 1000 DA

ACTIONS	Indicateur	valeur	investissement total	subvention FNRDA	REA physique	Réalisation subvention	REA Investis
Aménagement	ML	977	544,00	526,00	442	204,99	205,00
Aspersion	Superficie	1 860	82 418,51	49 242,81	1550	40 876,46	63 686,28
Goutte à goutte	Superficie	715	150 854,91	113 592,40	409	65 238,34	80 770,11
Enrouleurs	Nombres	3	1 300,00	463,00	2	357,50	735,00
Bassins	Nombres	215	73 776,59	37 040,24	112	16 401,28	36 733,65
Forages : nombre	Nvel réali	67	30 861,94	18 295,98	56	10 659,22	16 417,73
Pompes	Nombres	674	290 404,74	180 618,26	475	125 298,07	194 140,52
Puits	Nvel réali	257	66 610,00	49 702,20	223	21 764,64	29 012,83
	Réhabilita	71	8 704,52	4 245,49	47	1 803,50	4 429,33
S / TOTAL		-	705 475,22	453 726,39		282 604,01	426 130,44
			3 768 621,72	2 113 806,54		1 414 858,04	2 493 866,43

Source : constitué à base des données de la DSA de Tizi-Ouzou, 2018.

1.2. La filière équipement de stockage et de transformation

Les investissements dans le secteur agricole nécessitent l'existence des équipements qui viennent en amont ou en aval de la production. Pour ce faire, un ensemble d'actions est programmé pour encourager l'investissement dans le créneau de transformation et de stockage. Le tableau 104, retrace les principales réalisations dans ce domaine. En ce qui concerne le stockage sous froid, 13 chambres froides sont réalisées à un coût de 258.3 millions de DA dont 110,4 millions sont des subventions.

En ce qui concerne les équipements de transformations, nous constatons la réalisation de 25 huileries modernes avec un coût d'investissement qui dépasse 298 millions de DA dont presque 90 millions DA sont des subventions. Les huileries modernes sont très demandées, étant donné qu'il s'agit d'un créneau porteur vu les potentialités de la wilaya en termes des surfaces occupées par l'oléiculture. Enfin trois (3) laiteries sont réalisées, ce qui constitue un apport important pour la filière lait dans la wilaya, qui ne cesse de réaliser des bonnes performances, que se soit, au niveau de la production que de la collecte.

Tableau104: Synthèse des investissements réalisés des filières : Equipement de stockage et de transformation dans le cadre du FNRDA/FNDIA 2000-2009 de Tizi-Ouzou. U : 1000 DA

ACTIONS	Indicateur	valeur	investissement total	subvention FNRDA	REA physique	Réalisation subvention	REA Investis
Atelier découpe	Nombres	5	46 444	13 061	1	3 000	18 757
Capacité de froid	Nombres	16	404 109	157 944	13	110 442	258 302
Confiserie	Nombres	1	10 659	3 000	-	-	-
Huilerie	Nombres	36	431 921	133 956	25	89 952	298 470
Laiterie	Nombres	4	62 980	16 000	3	12 000	70 007
S / TOTAL 1			956 113,94	323 960,79		215 393,76	645 536,34
TOTAL WILAYA			3 768 621,72	2 113 806,54		1 414 858,04	2 493 866,43

Source : constitué à base des données de la DSA de Tizi-Ouzou, 2018

1.3. La filière des Grandes cultures : céréales, fourrages et légumes secs

Nonobstant de l'exigüité des superficies agricoles permettant le développement des cultures céréalières, des réalisations sont enregistrées, notamment pour la céréaliculture qui a été encouragée par plusieurs actions. Cependant, le faible taux de soutien n'a pas permis l'adhésion des

agriculteurs. Les subventions concernent l'acquisition de l'engrais, l'énergie, le défoncement et les primes à la production (570 DA/Qx pour le blé dur et 770DA DA/Qx pour le blé tendre). La même situation pour les fourrages qui n'ont pas bénéficié d'un montage favorable, au regard de la somme dérisoire prévue pour ce type d'actions qui est de l'ordre de 3000 DA/Ha.

Les réalisations, retracées dans le tableau 105, montrent clairement la faiblesse des réalisations. En effet, seulement 9 482 Ha de céréales pour une décennie alors qu'en moyenne plus de 10.000Ha sont emblavés annuellement. L'enveloppe financière qui a été déboursée est de 197,9 millions dont 44,5 de soutien. En outre, les réalisations pour les fourrages concernent 3 395 Ha pour un montant de 78 millions de DA dont seulement 17millions de soutien.

Tableau 105 : Synthèse des réalisations des investissements des filières : Grandes cultures dans le cadre du FNRDA/FNDIA 2000 -2009 au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou. Unité : 1000 DA

ACTIONS	Indicateur	valeur	investissement total	subvention FNRDA	REA physique	Réalisation subvention	REA Investis
Céréales	Superficie	12 000	288 472	66 634	9 482	44 551,64	197 900,31
Fourrages	Superficie	5 374	126 560	34 241	3 395	17 871,84	78 667,97
Légumes secs	Superficie	143	3 437	1 000	20	79,00	454,00
S / TOTAL		17 516	418 468,64	101 873,85	12 896	62 502,48	277 022,28
TOTAL WILAYA			3 768 621,72	2 113 806,54		1 414 858,04	2 493 866,43

Source : constitué à base des données de la DSA de Tizi-Ouzou, 2018.

1.4. Les filières arboricoles : nouvelles plantations et réhabilitations

Les filières d'arboricultures ont bénéficié de plusieurs actions incluses dans la nomenclature, notamment dans le cadre du programme de la reconversion et de l'intensification. Le tableau106, nous renseigne sur les réalisations enregistrées. En termes de superficie, l'oléiculture occupe la première place avec 615 Ha nouvelle plantation, en plus de 833 Ha de densification et de réhabilitation. L'opération de réhabilitation consiste à améliorer les arbres déjà plantés par : la taille, la réalisation de cuvettes, le débroussaillage, le greffage et la densification (la plantation des arbres manquant dans le verger). Le coût de l'investissement dans cette filière s'élève à 27 millions DA dont 21millions DA de soutiens, pour les nouvelles plantations et 185 millions DA dont 178 millions DA de soutiens pour la réhabilitation.

La filière vigne de table occupe la deuxième place en termes de superficie plantée, puisque 509 Ha sont réalisés. Le caractère spéculatif de cette culture, le montage financier, l'introduction de nouvelle technique et l'introduction de nouvelles variétés ont stimulé les agriculteurs à investir dans cette filière. Le montant total de l'investissement s'élève à 68 millions de DA dont 62,7 millions sont des soutiens. Nous constatons le taux élevé de soutiens, il représente 92% de l'investissement, ce qui montre l'intérêt accordé à cette filière par la prise en charge presque de toutes les opérations nécessaires.

La filière agrumiculture et la filière noyaux, pépins et rustiques, ont enregistré des réalisations globales de presque 1000 Ha de superficie plantée et de plus de 105 millions DA d'investissement dont 72 millions DA de subventions. Les plantations des pépins occupent une superficie de 353 Ha et les agrumes s'étalent sur 259 Ha.

Les filières d'arboricultures ont bénéficié d'un montant d'investissement de l'ordre de 200 millions de DA, en ce qui concerne les nouvelles plantations est de 185 millions DA liés à la réhabilitation de l'oléiculture. Au total, 385 millions sont investis dont 335 millions constituent des subventions. Les réalisations physiques s'élèvent à plus de 2 072 Ha de nouvelles plantations et de 833 Ha de plantations réhabilitées.

Tableau 106 : Synthèse des investissements réalisés des filières arboricoles : nouvelles plantations/ réhabilitations, du FNRDA/FNDIA 2000-2009 dans la W.T.O. Unité : 1000 DA

ACTIONS	Indicateur	valeur	investissement total	subvention FNRDA	REA physique	Réalisation subvention	REA Investis
Agrumes	Superficie	248	32 318,35	23 917,10	244	19 778,09	26 315,63
Noyaux	Superficie	276	26 625,80	19 216,03	259	10 772,63	13 704,03
Pépins	Superficie	237	100 074,32	60 494,78	353	37 501,91	60 778,92
Rustiques	Superficie	224	8 775,58	6 683,94	92	4 092,62	4 506,70
Oléiculture d'huile	Superficie	658	49 367,52	34 744,66	615	21 644,21	27 330,78
Vigne de table	Superficie	609	110 842,69	98 268,92	509	62 756,06	68 046,54
S/TOTAL1 : N plantations		2 252	328 004,26	243 325,43	2 072	156 545,51	200 682,60
Oléiculture	Superficie	1 825	298 857,55	283 548,31	833	178 853,64	185 014,41
Agrumes	Superficie	2	124,00	124,00	-	-	-
S / TOTAL 2 : R plantations		1 827	298 981,55	283 672,31	833	178 853,64	185 014,41
S/TOTAL arboriculture 3=1+2		4079	626 985,81	526 997,74	2 906	335 399,15	385 697,01
TOTAL WILAYA			3 768 621,72	2 113 806,54		1 414 858,04	2 493 866,43

Source : constitué à base des données de la DSA de Tizi-Ouzou, 2018.

1.5. Les filières animales : apiculture, aviculture et cuniculture

Les filières animales que ce soit l'apiculture, l'aviculture ou la cuniculture ont bénéficié des soutiens dans le cadre de l'investissement. Nous constatons, du tableau 107, tout de même la prédominance de la filière apiculture avec l'attribution de 71 620 ruches réparties sur pratiquement tout le territoire de la wilaya et la création de 21 pépinières apicoles. L'engouement des gens pour la création de ruchers est motivé d'une part, par les facilités accordées pour intégrer ce créneau, qui se justifié à son tour par la possibilité d'engranger un revenu à court terme, et d'autre part, par l'existence d'un relief montagneux riche en floraison. La wilaya de Tizi-Ouzou, grâce à ces investissements, fait partie des premières wilayas productrices du miel mais surtout d'essaims. L'investissement total de cette filière s'élève à 486,9 millions DA, auquel il faut ajouter 48,7 millions pour la création de pépinières apicoles. Les subventions sont successivement de l'ordre de 350, 8millions DA et de 39,3 millions de DA.

La filière aviculture et cuniculture n'ont pas connu d'important investissement, au regard du montant dépensé mais aussi au nombre de personnes bénéficiaires. Seulement 57 aviculteurs bénéficiaires de l'acquisition du matériel et 15 personnes ayant bénéficié du cheptel cunicole.

Les filières apiculture, aviculture et cuniculture confondues ont bénéficié d'un d'investissement de l'ordre de 549,2 millions de DA et des subventions d'un montant qui s'élève à 398 millions DA.

Tableau 107: Synthèse des investissements réalisés des filières animales dans le cadre du FNRDA/FNDIA 2000-2009 au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou. Unité: 1000 DA

ACTIONS	Indicateur	valeur	investissement total	subvention FNRDA	REA physique	Réalisation subvention	REA Investis
Apiculture	Ruches	96 190	663 543,89	480 230,33	71620	350 821,97	486 939,04
	Pépinière	21	49 087,17	39 364,89	21	39 325,85	48 784,86
Aviculture	Nombres	61	22 047,53	10 007,78	57	5 366,01	9 356,91
Cuniculture	Nombres	20	6 276,42	3 540,13	15	2 566,33	4 172,72
S/TOTAL 1			740 955,01	533 143,13		398 080,16	549 253,53
TOTAL WILAYA			3 768 621,72	2 113 806,54		1 414 858,04	2 493866,43

Source : constitué à base des données de la DSA de Tizi-Ouzou, 2018.

1.6. La filière lait

Le caractère stratégique de cette filière a permis l'introduction de plusieurs actions dans la nomenclature, dans le but de moderniser l'activité. A cet effet, nous constatons la réalisation de plusieurs opérations contenues dans le tableau 108 qui sont : l'acquisition de 275 machines de traite (chariots trayeurs), 206 cuves réfrigérées, 661 abreuvoirs automatiques, 16 citernes de transport lait. En outre, d'autres actions sont prévues, telles que la construction de silo, la construction de bâtiment d'élevage, la réalisation de salle de traite, la bonification de vèle et la mise en place de pépinières génisses. Néanmoins, ces dernières actions n'ont pas connu d'importantes réalisations pour plusieurs raisons.

L'ensemble des actions réalisées ont nécessité un montant d'investissement de l'ordre de 149,5 millions de DA dont 93,3 millions de DA de subvention. Nous signalons, qu'à coté de ces investissements, d'autres actions sont prévues dans le cadre de développement de la production, la collecte et l'intégration. Ces éléments seront traités dans le point suivant.

Tableau 108: Synthèse des réalisations des investissements de la filière lait dans le cadre du FNRDA/FNDIA 2000-2009 au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou. Unité : 1000 DA

ACTIONS	Indicateur	valeur	investissement Total	subvention FNRDA	REA physique	Réalisation Subvention	REA Investis
Chariots trayeurs	Nombres	336	44 028	22 712	275	18 587	33 215
Cuves réfrigérées	Nombres	277	71 724	32 485	206	24 023	48 078
salle de traite	Nombres	3	7 900	1 000	1	500	1 900
Citerne transp lait	Nombres	11	13 704	4 951	9	3 205	9 235
Construction silo	Nombres	37	6 582	2 950	16	1 500	3 996
Bâtiment d'élevage	Nombres	3,00	1 988	580	1	162	432
Abreuvoirs	Nombres	1 174	4 811	1 850	661	1 020	2 609
Bonification VL	Nombres	32	471	471	32	331	5 524
vêles et génisses	Nombres	3167/ 1898	62 870	62 870		44 585	44 585
Pépinière génisses	Nombres	1	4 000,00	4 000	-	-	-
S/TOTAL			218 082	133 870		93 915	149 574
TOTAL WILAYA			3 768 621	2 113 806		1 414 858	2 493866

Source : constitué à base des données de la DSA de Tizi-Ouzou, 2018

1.7. Les primes pour la production, la collecte et l'intégration

La filière lait, en plus des subventions qui sont accordées dans le cadre de l'investissement, que nous avons traité précédemment, a bénéficié des primes pour son développement et son intégration. En effet, les primes concernent la production, la collecte et la transformation. Le tableau 109, retrace l'évolution de ces primes de 2001 à 2009.

Tableau 109: Synthèse de la Subvention lait 2001-2009(prime: Unité : 1000 DA ; quantité: 1000 L)

Année	Réalisation				
	Quantité	Montant Producteur	Montant Collecteur	Montant Intégration	Montant TOTAL
2001	4 645,793	23 229	13 663	9 292	46 183
2002	4 741,892	28 451	17 842	-	46 294
2003	5 833,229	38 975	20 885	-	59 860
2004	8 317,502	58 223	30 154	-	88 376
2005	11 095,942	77 672	42 066	17 674	137 412
2006	13 797,065	96 579	53 842	16 680	167 101
2007	13 433,000	94 029,16	52 432,01	26 866,31	173 327
2008	20 337,000	142 356	79 183	40 673	262 212
2009	8 507,000	102 090	41 729	1 326	145 145
TOTAL	90 708,423	661 603	351 795	112 511	1 125 910

Source : constitué à base des données de la DSA de Tizi-Ouzou, 2018.

Les primes allouées à la production ont connu une augmentation d'une année à une autre, passant de 23 millions en 2001 à 77 millions en 2005 pour atteindre 142 millions en 2008. Néanmoins, l'année 2009 a connu une baisse de 30% par rapport à l'année 2008 l'équivalent de 40 millions DA, au moment où la production a connu une chute de 58%, puisqu'elle est passée de 20,3 millions litres à seulement 8,5 million litres. La raison pouvant justifier cette situation est liée à l'apparition de la fièvre aphteuse (maladie contagieuse touchant surtout le cheptel bovin) au niveau de plusieurs localités. L'enveloppe totale consacrée pour le soutien de la production est de 661,6 millions de DA, ce qui représente plus de 58% de sommes globales des primes de la filière.

En ce qui concerne la prime de la collecte, au même titre que la production, a connu une évolution positive, passant de 13,6 millions de DA en 2001 à 42 millions DA en 2005 et à 79 millions DA en 2008, par contre l'année 2009 a connu une baisse de 38 millions de DA. Le montant total de la prime consacrée pour la collecte s'élève à 351,7 millions DA, représentant ainsi presque 1/3 de la totalité des primes. Enfin, la prime d'intégration a évolué de la même façon que les deux premières, passant de 9,2 millions DA en 2001 à 17,6 en 2005 pour atteindre 40,6 en 2008. Cependant, en 2009 le montant de la prime est insignifiant, puisqu'il est de l'ordre de 1,3 million DA. Nous déduisons, à travers l'analyse des primes accordées pour tous les intervenants de la filière, qu'elles sont conséquentes, comparativement aux subventions accordées pour l'investissement. La somme totale pour les

primes de la filière lait est de l'ordre de 1,12 milliard DA, alors que la somme totale pour l'investissement de toutes les filières, y compris la filière lait, s'élève à 1,41 milliard DA.

1.8. Synthèse des investissements réalisés et des soutiens accordés

La politique agricole dans sa première version PANDAR, au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou⁴, a permis la réalisation de plusieurs investissements inhérents aux différentes filières de production. Le souci de modernisation et de l'intensification contenus dans les programmes énoncés s'est traduit par le montant des investissements et des soutiens accordés.

L'extension des surfaces irriguées a nécessité un volume financier d'investissement de l'ordre de 426 millions de DA dont 282 millions de soutiens, ce qui place la filière irrigation à la deuxième place dans la structure de l'investissement, mais à la première place dans les subventions accordées. Quant aux investissements liés aux équipements de stockage et de transformation, de par leur coût élevé, occupent la première place avec un montant de 645 millions DA, et la deuxième dans les soutiens avec 215 millions DA.

Par ailleurs, la concrétisation du programme de reconversion s'est matérialisée par la plantation d'importantes superficies arboricoles de l'ordre 2 906 Ha. L'analyse des réalisations par filière classe l'oléiculture à la première place avec 615 Ha de nouvelles plantations et de 833 Ha de réhabilitations. La deuxième filière arboricole est la viticulture avec 509 Ha, suivie en troisième place par les noyaux et pépins.

2. Les investissements réalisés dans le cadre du PRAR à travers le FNDIA au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou durant la période 2009-2016

La politique du renouveau agricole et rural est articulée autour de trois fondements. Elle consiste à réaliser la synergie entre le volet agricole, rural et le renforcement des capacités humaines et de l'appui aux producteurs. Nous allons traiter l'impact de cette politique en ce qui concerne le renouveau agricole. Nous avons distingué dans l'analyse deux phases, la première s'étale du 2009 à 2014 et la deuxième de 2014 à 2016.

⁴ Plus de détail dans le tableau 06 de l'annexe1.

2.1. La phase 2009-2014 : la filière lait privilégiée dans les soutiens

L'analyse de la période 2009-2014, qui s'inscrit avec le lancement de la PRAR, n'a pas connu d'importantes réalisations sur le plan de l'investissement. Le montant total des subventions accordées pour les différentes filières n'a pas dépassé les 401 millions de DA.

Le classement des filières en termes de subventions accordées, tableau 110, nous montre que la filière lait vient à la première place avec un montant de soutien de 108 millions de DA, qui représente plus de $\frac{1}{4}$ de la somme totale. Cette subvention a permis le financement de plusieurs actions, notamment l'acquisition du 2603 têtes de cheptel reproducteur bovin dans la perspective de l'amélioration de la race pour un montant de 96 millions de DA, l'aménagement et la réfection de 8 étables et l'acquisition de 148 génisses.

Les filières arboricoles et celles des grandes cultures ont bénéficié, particulièrement des subventions accordées pour l'acquisition des engrais. En effet, une subvention de 20% du prix d'achat est accordée à l'agriculteur pour chaque quintal acquis. L'objectif de cette mesure est la recherche de l'amélioration de la productivité et l'intensification de la production. Au total, une enveloppe de 152 millions de DA est déboursée pour l'acquisition de 154 490 Qx durant la période d'analyse. Ce montant représente plus de $\frac{1}{3}$ de la somme totale des subventions.

La filière de l'apiculture vient à la troisième place pour un montant de soutien de l'ordre de presque 70 millions de DA, ce qui représente plus de 17 % du montant global du soutien. Ce financement a permis l'acquisition de 13 790 ruches pleines et l'achat de 606 équipements de récolte (extracteur, chaudière à cire,...).

La filière lait, la filière apiculture ainsi que celle liée à l'acquisition des engrais ont consommé plus de 80% des soutiens accordés. Le reste de la somme est réparti entre la filière oléicole avec 32 millions de DA qui ont permis la réalisation de 8 huileries modernes, la création d'une confiserie et l'acquisition d'une cuve de stockage ainsi que la filière céréaliculture avec un montant de 32 millions de DA, destiné à prendre en charge la production de

semences. Nous tenons à signaler, enfin, le soutien de la filière aviculture et la filière plasticulture avec des sommes dérisoires et des réalisations physiques presque très médiocres.

Tableau 110 : Les investissements dans le cadre du FNDIA 2009-2014 Unité : DA

Rubrique	Actions	Indicateur	Valeur	Engagements SUB. FNDIA	Réalisation physique	Total
Lait	Acquisition de génisses pleines ou vaches laitières pleines	Nombres	5	300 00	-	-
	Cuves de réfrigération ≤6000L	Nombres	7	1 028 484	2	294 418
	Chariot trayeur	Nombres	31	808 074	26	614 585
	Salle de traite	Nombres		-		-
	Citerne transport lait ≤6000L	Nombres	1	87 399	1	87 399
	Autres équipement: Abreuvoirs	Nombres	461	516 90	155	230 601
	Aménagement/réfection étable	Nombres	18	6 253 76	8	3 093 105
	Superficie fourragère pour lait	Superficie	528	2 424 79	345	1 603 893
	Silo	Nombres				-
	Ensileuse	Nombres	1	40 00	1	40 000
	Soutien pour la Production de reproducteurs	Nombres	13824/6263	451 390 000	2603/1413	96 680 00
Soutien aux pépinières de génisses	Nombres	230/200	15 640 00	148/74	5 920 00	
S/TOTAL 1				478 489 421	538	108 564 003
	Viandes rouges : prime	Nombres	13	260 000	5	100 000
	Viandes blanches	Nombres	5	868 465	4	529 295
	Acquisition d'équipement	Nombres				
	Acquisition de reproducteurs	Nombres	300	67 815	100	46 110
	Création atelier d'abattage	Nombres	3	3 000 000	1	1 000 000
	Aménagement bâtiment avicole	Nombres	1	433 244	1	423 969
S/TOTAL 2				4 629 524		2 099 374
Oléiculture	création huilerie	Nombres	9	36 000 000	8	32 000 000
	Création confiserie	Nombres	1	3 393 443	1	3 393 443
	Acquisition cuve stockage de 2000 à 10 000	Nombres	1	255 840	1	254 208
S/TOTAL 3				39 649 283	10	35 647 652
production semences Céréales	Différentiel	Quantité	27 196	32 171 000	27 196	32 171 000
S/TOTAL 4			27 196	32 171000	27 195	32 171 000
Arboriculture	Plantation vigne-raisin de table	Superficie	1	120 000	0,60	74 400
S/TOTAL 5				120 000	0,60	74 400
Plasticulture	Serres sous tunnel	Nombres	15	674 505	2	89 505
		Superficie	0,65	-	-	-
S/TOTAL 6				674 505	2,00	89 505
Energie	Gasoil	Superficie	38	5 320	16	2 240
S/TOTAL 7				5 320		2 240
Apiculture	Acquisition ruches pleines	Nombres	17 410	87 050 000	13 790	68 950 000
	Equipements de récolte	Nombres	752	1 539 202	606	1 034 458
	Autres (menuiserie apicole)	Nombres	1	1 492 186		-
S/TOTAL 8				90 081 389	14 396	69 984 458
Engrais	Acquisition et utilisation	Quantité	255583	216503195	154 490	152 598 29
S/TOTAL 9				216503195	154 490	152 598 293
TOTAL				862323640		401 230 928

Source : constitué à base des données de la DSA de Tizi-Ouzou, 2018.

2.2. La phase 2014-2016 : recul des soutiens pour investissement

Cette deuxième période obéit à la même logique que la première, à savoir la réalisation des actions s'inscrivant dans les grandes lignes de la politique du renouveau agricole.

L'amélioration des rendements, par le biais de l'intensification, constitue le premier fondement de la politique. Dans ce cadre, les subventions accordées pour l'acquisition des engrais, au profit des filières arboricoles et celle des céréales, ont occupé la première place, tableau 111, en termes de volume financier dépensé avec un montant de presque de 91 millions de DA, ce qui a permis l'acquisition de 84.167 Qx. Ce montant représente plus de 30% de la somme totale des subventions, qui est de l'ordre de 299,19 Millions de DA. La filière lait a bénéficié, dans le cadre de l'intensification et de modernisation, d'une somme de 69 millions de DA, correspondant à presque un 1/4 de la somme totale. Ce qui a permis l'aménagement de 64 étables pour une valeur de 32 millions de DA, des subventions pour 29 millions de DA de 589 génisses gestantes issues de l'insémination artificielle et de 528 vèles pour un montant de 5 millions de DA, dans la perspective d'avoir des vaches à des meilleurs rendements. La filière avicole, à son tour, s'est vue accordée une somme de 27 millions de DA, presque 10% de la somme totale. Ce montant est destiné pour l'aménagement de bâtiment d'élevage. L'objectif recherché consiste en l'amélioration des conditions d'élevage et de production. Cette opération, au total, a concerné seulement 32 poulaillers. Enfin, la filière apicole est toujours présente dans le financement public, par contre la somme qui lui a été réservée n'est pas conséquente. Celle-ci est de l'ordre de 21 millions de DA, permettant ainsi l'acquisition de 4090 ruches pleines et de 49 équipements de récolte.

Le deuxième fondement de la politique concerne la stabilisation des revenus des agriculteurs ainsi que la régulation de l'offre de produits de large consommation. Pour ce faire, les actions visant à augmenter les capacités de stockage et de conditionnement s'inscrivent dans cette optique. Dans ce cadre, 3 chambres froides sont réalisées pour une capacité de 987

Chapitre V : Présentation du cadre d'analyse et étude de l'impact des politiques agricoles récentes au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou

M³. La somme de la subvention déboursée pour cette action s'élève à presque 69 millions de DA, correspondant à 23% du montant global de la subvention. Au final, nous pouvons conclure que les actions concrétisées répondent aux fondements de la politique agricole. Cependant, les réalisations sont faibles au vu du besoin du secteur, qui nécessite plus d'investissement et d'encouragement.

Tableau 111 : Synthèse des investissements agricoles réalisés par filière de production dans le cadre du FNDIA du 01/01/2014 au 30/06/2016 au niveau de la wilaya de T.O. Unité : DA

RUBRIQUE	ACTIONS	Indicateur	Valeur	Engagement FNDIA	Réalisation physique	Réalisation financière ASF
Lait	Acquisition de génisses pleines	Nombres	44	2 640 000	11	660 000
	Cuves de réfrigération 250 à 1000L	Nombres	3	462 900		
	Chariot trayeur	Nombres	6	175 893		
	Acquisition des équipements	Nombres	136	264 394	-	-
	Aménagement /réfection étable	Nombres	97	46 847 286	64	31 226 613
	Acquisition de semences fourragère	Superficie	285	1 610 164	264	1 552 566
	vêl de 3 mois	Nombres	1 324	13 240 000	528	5 280 000
	Génisse gestante : insémination	Nombres	1 325	67 200 000	589	29 450 000
	Taurillons de testage de 8 mois	Nombres	4	120 000	-	-
	Vêl acquise ou produite 3 et 6mois	Nombres	40	400 000	15	150 000
	* Génisses gestantes	Nombres	40	2 400 000	15	900 000
S/TOTAL			-	135 360 639		69 219 179
	équins	Nombres	6	120 000	3	60 000
	Acquisition de matériels	Nombres	1	354 510	1	270 270
	Acquisition de reproducteur	Nombres	1	30 000	1	27 240
	Aménagement de bâtiments d'élevage avicole	Nombres	45	38 565 919	32	27 061 005
S/TOTAL			-	39 070 429		27 418 515
Oléiculture	création huilerie	Nombres	4	16 000 000	1	4 000 000
	Acquisition cuve de stockage de 2000 à 10 000 litres	Nombres	3	790 452	1	561 600
S/TOTAL			-	16 790 452		4 561 600
Valorisation de productions agricoles	Développement des capacités de stockage sous froid $\geq 2\ 000\ m^3 \leq 10\ 000\ m^3$	Volume+	14 510	-	10 512	
		volume-	-		987	
		Nombres	3	87 060 000	3	68 994 000
S/TOTAL			-	87 060 000		68 994 000
Pr.semences(1)	différentiel	Quantité	13 362	15 943 850	13 362	15 943 850
S/TOTAL				15 943 850		15 943 850
Agrumiculture	Arrachage de vieilles plantations d	Superficie	1,5	27 000	1,5	27 000
S/Total			-	27 000		27 000
Viticulture	Plantation de vigne raisin de table	Superficie	11	577 966	10,5	178 000
S/TOTAL			-	577 966		178 000
Plasticulture	Serres tunnel	Nombres	2	90 000	2	90 000
S/TOTAL			-	90 000	-	90 000
Apiculture	Acquisition de ruches	Nombres	5 520	27 600 000	4 090	20 450 000
	Equipements de récolte	Nombres	67	1 624 310	49	1 180 910
	Outils apicoles	Nombres	235	237 032	174	166 530
S/TOTAL				29 461 343		21 797 441
	Engrais	Quantité	85522	92 600 832	84 162	90 968 302
S/TOTAL				92 600 832		90 968 302
TOTAL GENERAL				41698512		299 197 888

Source : constitué à base des données de la DSA de Tizi-Ouzou, 2018

2.3. L'importance des primes pour la filière lait à partir de 2010 dans la W.T.O

Les aides financières sous forme de primes ont touché tous les maillons de la filière lait, que ce soit la production, la collecte ou l'intégration. En outre, des aides sont accordées pour l'amélioration de la race bovine et de la production des fourrages.

Ces aides sont destinées à soutenir la production laitière pour tous les maillons de la filière. Ainsi pour chaque litre produit, l'éleveur bénéficiera d'une prime de 12 DA, le collecteur bénéficiera de 7 DA et l'unité de transformation quant à elle percevra 7 DA. Les sommes accordées sont retracées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 112: Evolution des aides financières pour la production, collecte et intégration pour la wilaya de T.O : 2010-2016. Unité : Quantité : L ; Montant : 1000 DA.

Année	Production		Collecte		Intégration	
	Quantités produites	Réalisation Financière	Quantités collectées	Réalisation Financière	Quantités produites	Réalisation Financière
2010	94 330 942	623 652	54 663	259 855	15 591	62 364
2011	98 243 760	697 272	43 626	290 530	17 431	69 724
2012	105 626 257	835 536	69 000	348 140	20 888	83 552
2013	112 650 400	932 160	75 822	388 025	23 281	93 124
2014	144 654 650	1 045 200	87 100	435 500	26 130	104 520
2015	157 728 000	1 116 036	93 003	465 015	27 900	111 603
2016	167 369 000	1 182 583	96 568	482 840	28 250	196 120
2017	178 785 270	1 285 495	93 024	465 125	27 900	194 300

Source : Constitué par nous même, selon les données collectées auprès de la DSA, T.O.

La lecture des données contenues dans le tableau ci-dessus, retrace une évolution très importante pour tous les maillons de la filière durant la période d'analyse. Cette évolution positive s'est traduite par des dépenses plus importantes sur le plan des aides financières accordées à la filière lait au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou.

La production laitière est passée de 94 millions en 2010 à 178 millions en 2017, ce qui signifie que la production a presque doublé par rapport à l'année 2010. De même pour la collecte, qui est passée de 54 millions en 2010 à 93 millions en 2017. Enfin, pour l'intégration la même tendance est observée, puisqu'en 2010, la quantité intégrée par les unités de transformations n'était que de 15 millions alors qu'en 2017, celle-ci est de l'ordre de presque 28 millions. Ces performances sont réalisées grâce à

l'implication davantage des acteurs de la filière pour preuve nous avons recensé la multiplication des producteurs, collecteurs et unités de transformations. Pour les éleveurs, le nombre est passé de 1918 éleveurs à 4 240 éleveurs entre 2010 et 2017. Alors que le réseau de collecte est quasiment inexistant avant 2009. Actuellement, en 2019, il est de l'ordre de 192 collecteurs.

Par ailleurs, les aides financières ont connu une augmentation très importante que ce soit pour la production, la collecte ainsi que la transformation. Les primes accordées pour la production sont passées de 623 millions en 2010 à 932 millions en 2013. A partir de 2014, le montant annuel consacré pour soutenir la production laitière a dépassé 1 milliard de DA. La dernière année d'analyse (2017) a enregistré un montant de 1,28 milliard de DA, dépassant ainsi le montant total des primes accordées pour la filière lait durant la première décennie 2000, qui s'élevait à 1,13 milliard de DA.

Les primes accordées pour la collecte, à leur tour, ont enregistré une évolution rapide passant de 259 millions de DA en 2010 à plus de 465 en 2017 DA, alors que la somme totale dépensée pour la décennie 2000 n'est que de 112 millions de DA.

Enfin, en ce qui concerne l'intégration le montant qu'il lui a été consacrée est passée de 62 millions DA en 2010 à 196 millions DA en 2016. A titre de comparaison, le montant de la prime d'intégration pour l'année 2017 est de 192 millions alors que pour la décennie 2 000, il n'était que de 112 millions DA.

3. Analyse des principaux résultats du renouveau rural à travers la réalisation des PPDRI dans le cadre du FDRMVT

Le volet rural de la PRAR est pris en charge par la réalisation des PPDRI, ce qui a favorisé la réalisation de plusieurs projets permettant le désenclavement des localités rurales.

La Wilaya de Tizi-Ouzou se caractérise par une forte densité de la population, elle figure parmi les wilayas les plus peuplées en Algérie. D'après le dernier recensement de 2008, la population totale est estimée à 1.127.607, ce qui représente une densité de 381.21 Ha/km². Elle occupe le quatrième

rang à l'échelle nationale après Alger, Sétif et Oran. En somme, la répartition démographique au sein de la wilaya n'est pas équilibrée. En effet, les zones montagneuses, notamment le massif central, constitue l'espace le plus occupé⁵D'après le rapport de la wilaya (SDRDW 2005), le taux de ruralité représente 72.24%, ce qui signifie que presque de $\frac{3}{4}$ de la population vie en milieu rural. Ces caractéristiques favorisent la mise en œuvre des PPDRI, étant donné l'enclavement dont se retrouvent plusieurs localités. Dans ce qui suit, nous allons nous intéresser aux principaux résultats de la mise en œuvre des PPDRI au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou.

3.1. Analyse des contrats de performances

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme renouveau rural, un contrat de performance est signé entre le Ministère de l'Agriculture et Développement Rural d'une part, et le Conservateur des Forêts, le Directeur des Services agricoles de la Wilaya d'autre part, pour la prise en charge des projets (PPDRI) prévus pour la période 2009-2014.

Au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou, les besoins exprimés en matière de développement rural sont immenses comme le montre le tableau 113. A cet effet, le nombre total de contrats signés est de 357 pour la période d'analyse. Cependant, la mise en œuvre de ces projets est entachée parfois du non-respect de la démarche telle qu'elle est stipulée dans les textes régissant cette politique. En outre, la faible implication des présidents d'APC et les élus constitue un autre handicap pour le respect de la démarche participative de la communauté rurale dans le choix des projets à réaliser.

A cet effet, nous avons constaté lors du colloque sur le développement local organisé par l'Assemblée Populaire de la Wilaya de Tizi-Ouzou⁶, que les présidents d'APC peuvent être classés en trois catégories : une première qui

⁵ Cette concentration de la population kabyle dans les montagnes est expliquée par l'instabilité et les conflits qu'a vécus la région au fil des évolutions historiques. Entre autre, l'exiguïté des terres agricoles et la forte densité d'habitants ne permettent pas à la population locale de subvenir à leurs besoins de consommation. Cette situation a poussé un bon nombre d'habitants à émigrer vers d'autres régions du pays (notamment Alger) ou encore vers les pays étrangers (particulièrement la France).

⁶Colloque organisé par l'Assemblée Populaire de la Wilaya de Tizi-Ouzou, sous le thème « économie de montagne et développement local durable en Kabylie » en date du 27/05/2015.

ignore totalement l'existence de cette politique, une deuxième qui en a entendu parler et enfin celle qui a une idée claire sur cette dernière puisqu'elle a participé déjà au montage et la mise en œuvre de ces projets dans leur localités.

Tableau113 : Etat de mise en œuvre des contrats de performances (2009-2014)

C.P	Objectif	CPM	Formulés	Confirmés	validés	Approuvés	Lancés	Clôturés
2009	60	60	60	60	60	60	51	60
2010	80	80	80	80	80	80	77	0
2011	69	69	69	69	69	69	69	0
2012	61	61	61	61	61	61	60	0
2013	26	26	26	26	26	26	26	0
2014	61	61	61	61	61	61		0
Total	357	357	357	357	357	357	283	60

Source : Construit par nous-mêmes, d'après les données de la direction des forêts de la wilaya de T.O

Par ailleurs, l'exécution des PPDR se fait par quatre thèmes fédérateurs .Le premier thème(I) concerne la réhabilitation et la modernisation des villages et des ksours. Le deuxième thème (II) concerne la diversification des activités économiques en milieu rural, ce qui vise à assurer des revenus aux populations rurales à travers l'introduction des activités économiques. Quant au troisième thème (III), il prend en charge la protection et valorisation du patrimoine rural ce qui constitue une opportunité de création de richesses au profit des populations locales. Enfin, le quatrième thème (IV) s'intéresse à la Protection et la valorisation des ressources naturelles dont la tendance est d'assurer un équilibre entre la reproduction et le renouvellement des ressources naturelles et leur consommation. Le tableau suivant résume les réalisations cumulées au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou suivant ces quatre thèmes.

Tableau114: répartition des PPDR par thème fédérateurs (Situation arrêtée au 30/07/ 2015)

Thèmes fédérateurs	Objectif	CPM	Formulés	Confirmés	Validés	Approuvés	Lancés	Clôturés
Thème 1	50	50	40	40	40	38	38	10
Thème 2	196	204	195	133	133	187	26	26
Thème 3	96	106	96	96	96	96	90	18
Thème 4	34	34	27	27	27	27	25	06
TOTAL	376	394	358	358	296	296	349	60

Source : Construit par nous-mêmes, d'après les données de la direction des forêts de la wilaya de T-O

Selon le tableau ci-dessus, sur l'ensemble des PPDR approuvés, 133 sont inscrits dans le cadre de la diversification des activités économiques en

milieu rural (thème II), ce qui correspond à 45% de l'ensemble des PPDRI englobant 1053 actions. Le second thème, le plus demandé au niveau de la wilaya, est celui de la protection et la valorisation des ressources naturelles (thèmes III), avec 96 projets approuvés et compte 531 actions. Concernant le premier et le quatrième thème, ils représentent respectivement des taux de 13.5% et 9% et contiennent respectivement 177 et 106 actions.

3.2. Synthèse des réalisations physiques et financières

En termes de réalisation, nous allons nous intéresser au volet relatif à l'aspect concrétisation des opérations programmées dans les projets retenus ainsi que les dépenses financières engagées dans le cadre du fonds de développement rural et la mise en valeur des terres par la concession. Il ya lieu de signaler que plus de 70% des projets sont réalisés dans le cadre de ce fonds, d'où l'importance d'en étudier les réalisations enregistrées. Nous avons procéder à l'analyse par année de ce qui a été engagé et réalisé.

Notre analyse des PPDRI, pour le programme quinquennal 2009-2014, montre que sur les 357 projets approuvés, 79.3% sont lancés et sauf 16.8% des projets sont clôturés (sont liés à l'année 2009). Selon la conservation des forêts, le reste des contrats de performance qui n'ont pas été clôturés est du au retard de lancement des opérations de la réalisation des unités d'élevage.

Sur le plan financier, une enveloppe de plus de 2 milliards de DA est consacrée tout au long du programme (2009-2014), pour les PPDRI. L'analyse des réalisations financières montre que dans les deux premières années (2009 et 2010), toutes les opérations effectuées dans le cadre des projets de proximité sont achevées, elles englobent 802 millions de DA soit un taux de 47% des réalisations financières (2009-2014).

Quant aux opérations des autres années (2011-2014) sont encore inachevées et le taux de consommation des crédits a connu une évolution baissière sur l'ensemble de la période, cela est dû aux retards accumulés d'année en année. Par ailleurs, il ressort de notre analyse que la majorité des PPDRI concerne la réalisation d'ouvrages à usage collectif. Ces derniers sont exécutés dans leur intégralité par le biais de l'ERGR Djurdjura. Les composantes les plus réalisées sont dédiées majoritairement à

l'aménagement et ouverture de pistes rurales ainsi qu'aux plantations fruitières.

Tableau115: Synthèse des réalisations physique des projets au titre du FDRMVTTC2009/2013

Action Prévue	Unité	Prévision	Réalisation Physique	Taux
Amélioration foncière	Ha	157,5	93,5	59%
Captage et aménagement de sources	Unité	149	132,4	89%
Correction torrentielle	M3	53.404	48.033	90%
Création d'unités de petits élevages (apiculture)	Module	237	237	100%
Création de petites unités d'élevage (ovin)	Module	152	152	100%
Débroussaillage	Ha	43,7	43,7	100%
Débroussaillage	Sujet	47.100	35.974	76%
Greffages oléastre et vignoble	Sujet	47.100	35.974	76%
Ouverture de voies d'accès au périmètre	Km	743,92	678,62	91%
Plantation haute tige	Ha	2	2	100%
Plantations fruitières	Ha	3.605,65	3.605,65	100%
Réalisation de bassins	Unité	20	20	100%
Réalisation de murettes en pierres sèches	M3	9.321	5.549	60%
Aménagement de voies d'accès aux périmètres	Km	272,9	262,86	96%
Unités d'élevages CP2009 :programme10000U	Module	119	119	100%

Source : Construit par nous-même, d'après les données de la direction des forets de la wilaya de T-O.

En définitif, les opérations réalisées dans le cadre des PPDRI au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou ont touché 18 types d'opérations. Nous avons constaté une prédominance des opérations relatives à l'ouverture et l'aménagement de pistes. Au total, nous avons enregistré l'ouverture de 678 Km de pistes qui a consommé la somme totale de 496 millions de DA et l'aménagement de 272 Km de pistes avec une somme totale de 130 millions de DA.

En deuxième lieu, nous avons constaté la réalisation des opérations liées à la plantation des arbres fruitiers par la couverture de la superficie de 3605Ha. En plus, de plantation de 1271 Ha d'oléiculture, à laquelle il faut rajouter le greffage d'oléastres avec un nombre de 35.974 sujets, correspondant à 350 Ha de densification de l'olivier.

L'autre opération très importante est relative à la protection des sols concrétisée par des travaux de gabionnage sur 48.033 m³.

Sur le plan de la création de l'emploi, les PPDRI engagés, au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou, ont mobilisé pour l'année 2012 seulement 38 entreprises de travaux forestiers et la mise en place de 448 chantiers. Ces derniers ont créé 3687 emplois durant 86.920 journées de travail au profit

des zones rurales déshéritées⁷. Par ailleurs, nous constatons aussi que les opérations liées à la création de petites unités ont fait leur apparition uniquement pour l'année 2009 avec 212 unités de l'élevage bovin ou ovin et 296 pour l'apiculture.

L'étude des PPDRI au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou, nous conduit à retenir en termes de synthèse les points suivants :

-Les projets n'ont pas touché à tous les secteurs d'activité. Ceci représente l'une des limites importantes de cette politique. Les activités recensées au niveau de la wilaya sont essentiellement agricoles (plantation fruitière, débroussaillage, aménagement et ouverture de pistes, ...). La non prise en compte des activités productives des autres secteurs constitue un frein à la réalisation des objectifs tracés dans le cadre des PPDRI ;

-l'intégration souhaitée dans la concrétisation des projets ne peut pas se réaliser, étant donné que les projets sont proches de la démarche sectorielle qu'autre chose. Ceci n'est pas conforme à l'esprit de l'intégration qui exige en fait la réalisation de plusieurs actions qui touchent à des domaines aussi diversifiés que complémentaires ;

-la participation active de l'ensemble des acteurs du monde rural à la conception et la réalisation des différents projets n'a pas été mise en œuvre de la manière souhaitée ou de moins de façon assez remarquable, dans le cadre des projets réalisés jusqu'à maintenant.

Par ailleurs, le monde rural a bénéficié de plusieurs projets dans le cadre de l'investissement public, ce qui a permis l'amélioration des conditions de vie de la population rurale. Nous pouvons citer, dans ce sillage, le raccordement des villages au réseau de gaz naturel, d'eau potable, d'électrification, etc. Cependant, la nouveauté pour le monde rural en Algérie consiste en l'adoption du programme de l'habitat rural, qui a enregistré un succès dans la wilaya de Tizi-Ouzou. Ce programme est adapté à la réalité

⁷ Bilan annuel des activités de la wilaya de Tizi-Ouzou.

des habitants de la wilaya, ce qui le place à la tête des programmes de logements mis en place par les pouvoirs publics (LSP, AADL, LS,...). Les aides publiques pour l'habitat rural ont créé 74.300 logements. Ce qui représente plus de 60% de l'ensemble des logements réalisés sous différentes formes.

4. L'ANSEJ, dispositif favorisant l'investissement de production laitière

Les dispositifs publics mis en place dans le but d'encourager la création d'entreprises ont participé à l'encouragement de l'investissement agricole, notamment l'investissement dans la production laitière. Ainsi, le dispositif ANGEM, ANSEJ et ONDI, ont contribué au financement des projets dans le domaine agricole. Néanmoins, l'ANSEJ constitue le dispositif le plus important dans ce domaine.

4.1. création et mesures d'accompagnements

La lutte contre le chômage a nécessité la mise en place des organismes et des dispositifs spécifiques. L'ANSEJ, s'inscrit dans cette logique, est créée en 1996 par l'ordonnance n° 96-14 du 24/06/1996. Cet organisme à caractère spécifique est mis en œuvre en 1997, dans la perspective d'encourager les jeunes chômeurs porteurs de projets âgés de 19 à 35 ans à créer leur entreprise.

Le réseau de l'ANSEJ s'étale sur tout le territoire national à travers les 48 wilayas, permettant ainsi de fournir des services de proximité aux jeunes chômeurs de toutes les localités du pays. La création des entreprises dans le cadre de ce dispositif est accompagné de la réalisation d'un certain nombre de missions en faveur des jeunes promoteurs. En effet, ces derniers bénéficient des conseils et d'accompagnement durant le financement de leurs projets. En outre, des informations de nature économique, technique et réglementaire sont mises à leurs dispositions.

Par ailleurs, des objectifs sont poursuivis, en parallèle à la création d'entreprises. Ces objectifs consistent en la réinsertion des jeunes dans la vie économique et sociale du pays, la réhabilitation des institutions financières dans leurs missions classiques d'intermédiation financière et de prise de décision quant au financement des projets, le recentrage de l'intervention des pouvoirs publics sur les missions d'assistance et de conseil aux jeunes

promoteurs, la création d'activité des biens et services dans les différents secteurs, etc.

Le montage financier des projets ANSEJ mettent en relation trois intervenants : le porteur de projet, l'agence et la banque. Les projets sont classés selon deux fourchettes. La première fourchette concerne les projets ne dépassant pas 5 millions de DA. Le montage financier de ces projets exige un apport personnel de 1% seulement, de 29% de l'apport de l'agence à travers le fonds national de l'emploi de jeunes et de 70% de crédits bancaires à un taux bonifié. Quant à la deuxième catégorie de projets, entrant dans la fourchette de 5 millions de DA à 10 millions de DA, leurs montages financiers est composé de 2% d'apport personnel, de 28% de fonds national de l'emploi de jeunes et de 70% de crédits bancaires à un taux bonifié.

4.2. Répartition des projets du secteur agricole par activité dans le cadre de l'ANSEJ

Le dispositif ANSEJ permet aux porteurs de projets de choisir le créneau qui leur garantit la réussite. C'est ainsi qu'une liste très importante est retenue, touchant un large éventail d'activité économique inhérent aux différents secteurs : industrie, services, BTP, agriculture, etc.

Dans le secteur agricole une multitude d'activités est retenue pour le financement. Celles-ci, sont en relation, d'une part, avec des filières agricoles : élevage ovin, élevage bovin, élevage apicole, etc. Et d'autre part, avec des activités se situant en amont ou en aval de l'activité agricole elle-même : mise en valeur des terres pour l'agriculture, mise en place des pépinières, aménagement des espaces, etc. L'évolution des activités agricoles financées dans le cadre de l'ANSEJ est retracée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 116 : Répartition des projets financée par l'ANSEJ par nature d'activités dans le domaine agricole, 2013-2017, au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou

Nature de l'activité	Projets financés	Part des projets financés en %	Emplois créés	Part de nombre d'emploi en%
Aménagement des espaces verts	5	0,5	14	0,6
apiculture	23	2,4	61	2
aviculture	39	4	90	4
cuniculture	5	0,5	11	0,5
Elevage bovin	534	55,4	1 211	53,5
Elevage caprin	25	2,6	61	3
Elevage d'animaux domestiques	2	0,2	5	0,2
Elevage ovin	23	2,4	51	2,3
Entreprise de volaille	14	1,5	38	2
Entreprise de pêche	13	1,4	48	2
Entreprise de travaux forestiers	1	0,1	2	0,1
Activités maraîchères	5	0,5	8	0,4
Mise en valeur des terres agricoles	272	28,2	656	29
Pépinières	3	0,3	9	0,4
Total	964	100%	2 265	100%

Source : données fournies par la direction de l'ANSEJ de T.O.

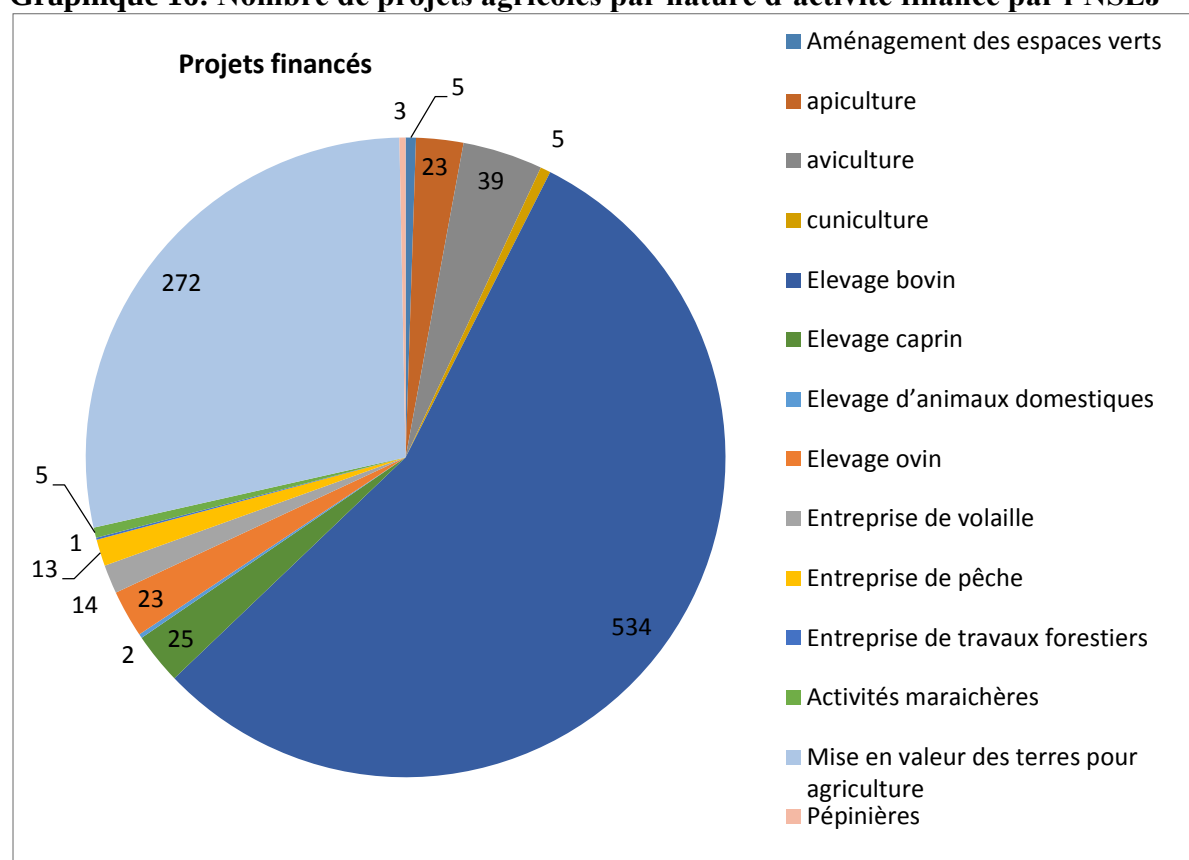
Les données contenues dans ce tableau 116, nous permettent de conclure que le dispositif ANSEJ a participé au financement des projets d'activités diversifiées au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou. Cependant, l'élevage bovin de production laitière constitue l'activité principale qu'a financée ce dispositif.

Le nombre total de projet financé entre 2013 et 2017, s'élève à 964 projets. La part de l'élevage bovin est de 534 soit 55,4% de l'ensemble des projets. De même pour les postes d'emploi créés, sur un total de 2 265 postes d'emplois, l'activité d'élevage bovine à permis la création de 1 211 postes représentant ainsi 53,5 % de l'ensemble d'emplois créés. Nous constatons donc, que les projets d'élevage bovin s'accaparent de plus de la moitié des projets créés ainsi que des postes d'emplois créés. Cet engouement des jeunes pour l'investissement dans le domaine de l'élevage bovin est justifié par plusieurs raisons. Les mécanismes de la politique publique favorisant la production laitière constitue un des éléments essentiels. Néanmoins d'autres considérations liées à l'activité de la famille sont parfois déterminants dans le choix du jeune promoteur. A titre d'exemple, sur un ensemble de 115 exploitations enquêtées dans le cadre de la thèse, le facteur qui est à l'origine de l'investissement de 89 propriétaires

dans la production laitière (et non pas une autre activité), est l'émanation d'une famille agricole ayant déjà exercé ce métier.

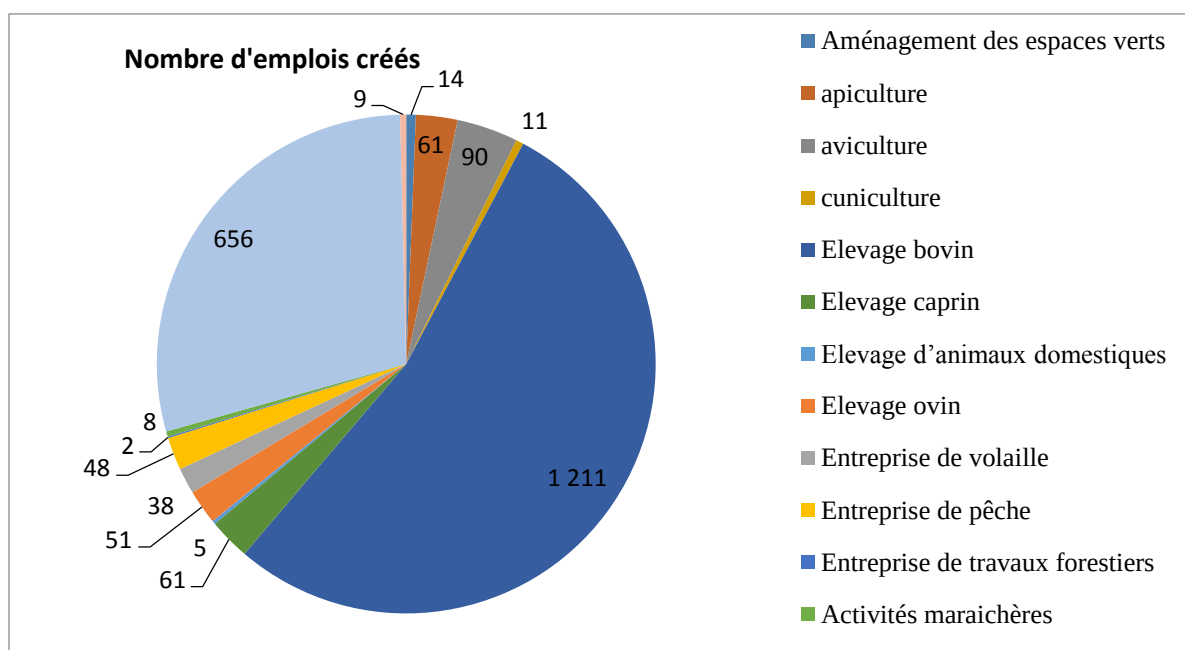
Quant aux autres projets financés, la mise en valeur des terres pour l'agriculture vient en deuxième position avec 272 projets, ce qui représente 28,2 % du total des projets financés et la création de 656 postes d'emplois soit presque 1/3 de l'ensemble d'emplois. Enfin, les autres activités sont insignifiantes ne dépassant pas 4% dans le meilleur des cas en ce qui concerne le nombre de projets mis en place ou l'emploi créé.

Graphique 16: Nombre de projets agricoles par nature d'activité financé par l'ANSEJ



Source : données fournies par la direction de l'ANSEJ de Tizi-Ouzou.

Graphique 17 : Nombre d'emplois créés des activités agricoles par L'ANSEJ

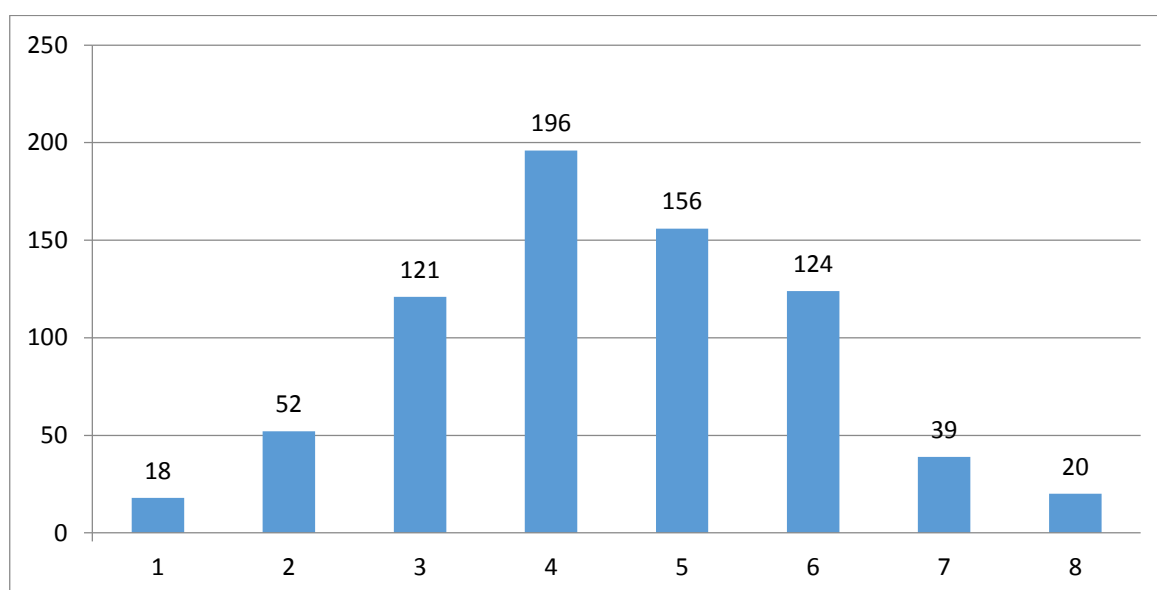


Source : données fournies par la direction de l'ANSEJ de Tizi-Ouzou.

4.3. L'évolution des projets d'élevage bovin financés par l'ANSEJ

L'analyse de l'évolution du nombre de projets créés dans le cadre du dispositif ANSEJ, fait ressortir deux périodes distinctes. La première s'étale de 2010 à 2013 et la deuxième de 2014 à 2017. En effet, la première période se caractérise par une évolution positive passant de 18 projets en 2010 à 196 projets en 2013. Quant à la deuxième période, elle est caractérisée par une évolution dégressive, passant de 156 projets en 2014 à seulement 20 projets en 2017. La situation financière du pays, est le facteur explicatif de cette évolution progressive en premier lieu et dégressive en deuxième lieu. Ajouté à cela, l'apparition de la fièvre aphteuse a amené les pouvoirs publics à geler le financement de l'élevage bovin à partir de 2016. Nous pouvons conclure qu'il ya une relation directe entre les rentrées en devises de l'Algérie et le nombre de projets financés par l'ANSEJ. Une fois, la crise commence à s'installer à partir de 2014, le durcissement des conditions de financement est de mise. Le graphique, retrace l'évolution de cette situation.

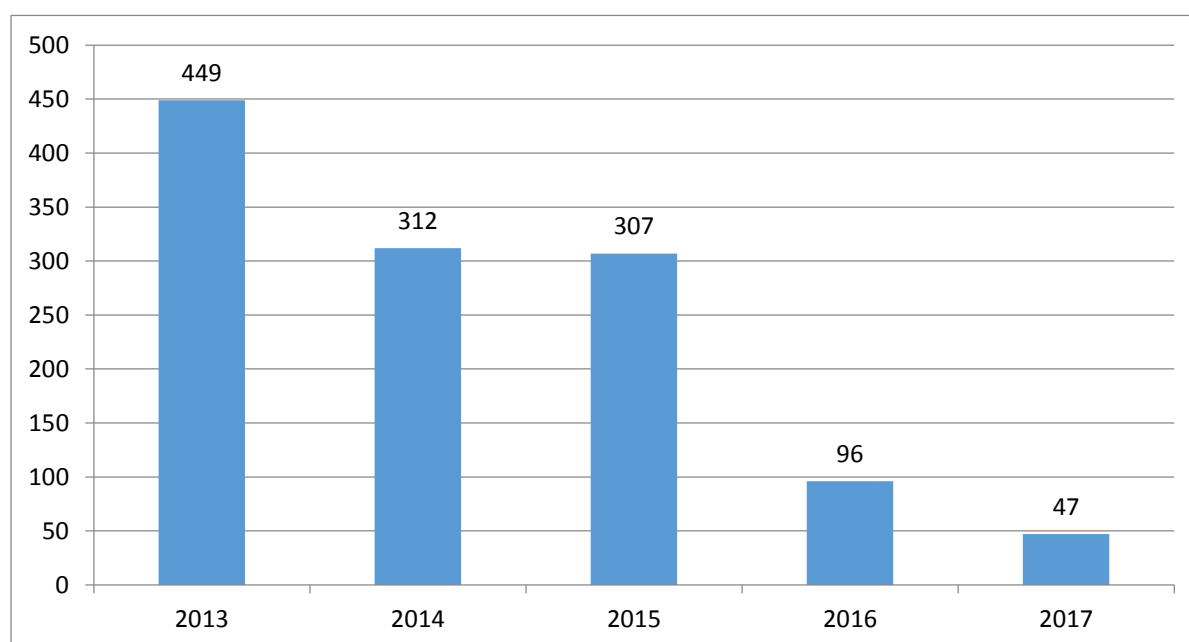
Graphique 18: Etat du nombre de projets d'élevage bovin financé par ANSEJ 2010-2017



Source : données fournies par la direction de l'ANSEJ de Tizi-Ouzou, 2018.

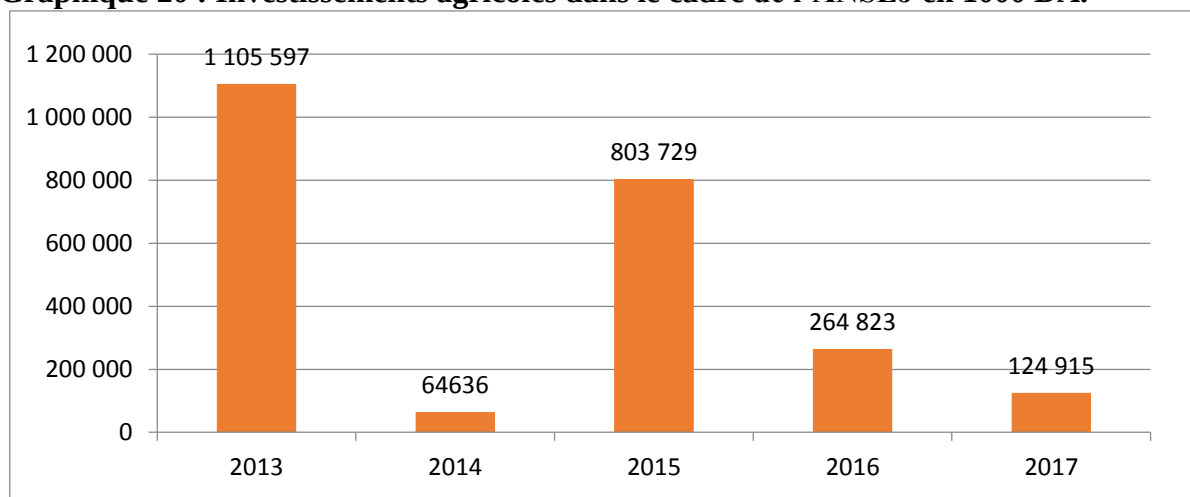
Par ailleurs, le volume financier investi est passé de 1 105,59 millions de DA en 2013 à seulement 124,91 millions de DA en 2017. La même chose est constatée pour la création d'emploi. Celui-ci est passé de 449 postes créés en 2013 à seulement 47 postes en 2017. Il ressort, que la crise actuelle a pesé lourdement sur l'activité de l'ANSEJ, Comme le montre le tableau ci-dessous.

Graphique 19 : Nombre d'emploi créés dans le cadre de l'ANSEJ



Source : données fournies par la direction de l'ANSEJ de Tizi-Ouzou, 2018.

Graphique 20 : Investissements agricoles dans le cadre de l'ANSEJ en 1000 DA.



Source : données fournies par la direction de l'ANSEJ de Tizi-Ouzou, 2018.

Enfin, la répartition des projets sur l'espace de la wilaya fait ressortir la domination des communes de la vallée de Sébaou. Les communes se trouvant dans ce périmètre irrigué ont reçu un nombre important de projets. En effet, le nombre de projets mis en place au niveau de ces communes est de : 67 Timizart, 40 Fréha, 20 Souamaa, 25 Tizi-Ouzou, 29 Azazga, 19 Makouda, 19 Ouaguenoun, etc. L'implantation des projets de production laitière au niveau de cette zone est justifiée par des raisons objectives se rattachant aux conditions naturelles : l'existence des terres en irrigué, notamment, et la disponibilité des unités de transformations laitières, de centre de collecte et des unités de fabrication d'aliments de bétail.

5. La forte implantation des laiteries au niveau de la zone de sébaou

La forte présence des exploitations de production laitière au niveau de la zone de Sébaou a encouragé les entreprises industrielles de transformations laitières et les laiteries à s'y installer. Pour une meilleure gestion de leur approvisionnement, ces laiteries ont procédé à la création des centres de collectes comme nous l'avons traité précédemment. Dans ce point nous allons citer quelques exemples de laiteries qui sont installées dans cette zone.

5.1. La laiterie Tassili DBK (ex ONALAIT) : pionnière des laiteries

La laiterie Tassili est située dans la commune de Draa- Ben- Kheda, créée à l'ère d'économie planifiée en 1971. Elle est considérée comme la pionnière des laiteries de la wilaya de Tizi-Ouzou. Cette entreprise est privatisée en 2008 (suite à la décision du CPE en date du 28/11/2006), devenue, SPA laiterie Tassili DBK.

La diversification de la gamme de production de Tassili, est un élément révélateur de cette entreprise de toucher le maximum de consommateurs. Sa gamme de produit est constituée de 30 produits. Le lait pasteurisé est le principal produit, en plus de camembert Tassili, sous différentes formes, qui a une renommée à l'échelle nationale. Elle emploie 371 personnes, représentant ainsi la plus importante laiterie au niveau du territoire de la wilaya.

La nouvelle stratégie adoptée consiste à se rapprocher du consommateur final. Ce qui l'a amené à ouvrir des points de ventes, réservés exclusivement, aux ventes de ses produits (Nouvelle Ville, Maatkas, Ain El hammam, Draa El Mizan). En outre, ses relations, en amont et en aval, dépassent le cadre de la wilaya. Pour son approvisionnement en lait cru, elle fait appel aux éleveurs de la wilaya et ceux des wilayas de Boumerdes, Bejaia et de Bouira. Le total des éleveurs conventionnés avec elle est de 414 éleveurs dont 285 éleveurs appartiennent à la wilaya de Tizi-Ouzou. Ce qui signifie que presque 1/3 de ces fournisseurs en matière de lait cru relève des wilayas limitrophes. Quant à la quantité de lait collectée par mois, elle varie de 30 mille litres à 45 mille litres. Celle-ci est collectée par 38 collecteurs. En aval, elle représente la principale laiterie de production de lait en sachet, distribuée sur le territoire de la wilaya de Tizi-Ouzou, de Boumedes et de Bouira.

Nous pouvons conclure que Tassili a participé, dès sa création en 1971, grandement au développement de ce qui va devenir par la suite une spécialisation de la wilaya de Tizi-Ouzou et particulièrement la zone de Sébaou, en l'occurrence, la production fromagère à pâte molle.

5.2. Tifra-lait

L'entreprise Tifra lait, créée en 1987, est devenue la deuxième laiterie de la wilaya en terme d'emploi créés. Elle est située dans la commune de Tigzirt, loin de Sébaou. Néanmoins, son rachat de l'entreprise la SARL Matinale se trouvant dans la commune de Tizi-Ouzou pour la production du lait en sachet, lui a permis de se rapprocher des sources d'approvisionnement.

Elle est spécialisée dans la production fromagère à patte molle comme activité principale, en employant 282 personnes. Elle a réalisé des investissements lui permettant d'avoir une certaine maîtrise technologique⁸, ce qui lui a valu l'acquisition de la certification ISO 9001 et agréée aux normes HACCP.

5.3. Pâturages d'Algérie

L'entreprise pâturages d'Algérie est située dans la zone d'activités de Tizi-Ouzou « sud ouest ». Celle-ci, est créée en 1998 à Ain el Hammam, elle s'appelait jadis « la montagnarde ». Suite à un incendie qui la ravagée en 2002, elle s'est déplacée à Tizi-Ouzou sous l'appellation actuelle. Elle est la troisième laiterie produisant du lait de sachet et une diversification de produit. Elle a une capacité de production de 250 mille litres /jour. Et emploie 181 personnes.

5.4. Laiteries de moindre dimension au niveau de la zone de Sébaou

En plus des trois laiteries évoquées précédemment, d'autres laiteries de dimension de moindre importance sont installées dans cette zone. Ces laiteries sont toutes spécialistes dans la production de la fromagerie à patte molle et autres produits laitiers. Le recours à l'utilisation de lait cru est systématique puisque l'approvisionnement auprès de l'ONIL par la poudre de lait est conditionné par la production du lait en sachet.

Dans ce cadre nous pouvons citer les laiteries suivantes⁹ :

⁸ Kabene A., Formes de coordination territoriale et conditions d'émergence d'une dynamique entrepreneuriale de filière : cas du bassin laitier du Sébaou, Thèse de Doctorat en économie, UMMTO, 2019, p.208.

⁹ Ces données sont tirées de l'annuaire statistique de la wilaya de Tizi-Ouzou, Op.cité p.p.38-58.

- 1) Fromagerie Gada « Essendou », emploie 39 personnes, créée au niveau de la zone d'activité de Draa Ben Khedda ;
- 2) Sarl laiterie- fromagerie Mekla Lait, emploie 30 personnes, créée à Souamaa ;
- 3) Sarl, Laitia Amari, emploie 29 personnes, créée au niveau de la zone d'activités de Draa Ben Khedda ;
- 4) SNC Geni Glace Ait kaci, emploie 26 personnes, créée au niveau de la commune de Fréha ;
- 5) Eurl STLD Amyoud, emploie 20 personnes, créée au niveau de la nouvelle ville, commune de Tizi-Ouzou ;
- 6) SNC Chène Blanc, emploie 11 personnes, créée au niveau de la nouvelle ville, Commune de Tizi-Ouzou ;
- 7) Laiterie Diaoui Tarik, emploie 10 personnes, créée au niveau de la commune de Tizi Rachid ;
- 8) EURL laiterie Le capricieux, emploie 10 personnes, créée au niveau de la commune de Tizi-Ouzou ;
- 9) SARL Maxi milk, Camembert Abou Samir, emploie 10 personnes, créée au niveau de Tala Athmane, commune de Tizi-Ouzou.

En plus de ces laiteries, qui activent en aval de la filière lait, d'autres activités se situant en amont de la filière, sont recensées au niveau de Sébaou. Malgré le manque d'informations relatif à cet aspect, nous pouvons confirmer, grâce à nos visites dans le cadre de notre enquête, l'existence de nombreux cabinets vétérinaires et inséminateurs, de l'exercice de beaucoup de commerce spécialisés dans la vente des pièces de rechanges et des machines agricoles et enfin le développement des petites fabriques d'aliments de bétails. Ces fabriques emploient de 3 personnes à 14 personnes selon les données contenues dans l'annuaire statistiques.

Conclusion du chapitre

L'analyse des aides financières de l'Etat pour le secteur agricole trouve son fondement notamment dans la multifonctionnalité. Au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou, le secteur agricole a bénéficié, dans le cadre du PNDAR durant la période 2000-2009, des investissements élevés destinés, en grande partie, à l'extension de la superficie des terres irriguées avec 20% des aides financières réalisées, suivie des filières arboricoles (agrumes, vigne, etc.) avec 23%. Les filières des équipements de stockages et de transformation viennent à la troisième place avec 15% de l'ensemble des subventions. Ces aides financières sont destinées, d'une part, à stimuler l'investissement agricole et, d'autre part, à créer un environnement favorable pour la régularité de la production agricole. Le montant global des aides financières pour cette première période s'élève à 2,2 milliards DA.

A partir de l'année 2010, avec la mise en place de la PRAR, la priorité est accordée non pas pour soutenir l'investissement agricole, mais beaucoup plus pour soutenir la production agricole sous forme de primes. De l'analyse faite, il ressort une évolution positive des primes accordées pour la filière lait qui s'est accaparée la majorité des aides financières destinées pour le secteur agricole dans la wilaya. Les primes accordées pour, seulement, la production sont passées de 623 millions en 2010 à 932 millions en 2013. A partir de 2014, le montant annuel consacré pour soutenir la production laitière a dépassé 1 milliard de DA. La dernière année d'analyse (2017) a enregistré un montant de 1,28 milliard de DA. Ce dernier montant dépasse le montant global des primes accordées pour la filière lait durant la première décennie 2000, qui s'élevait à 1,13 milliard de DA.

Cependant, la part des aides financières destinées pour soutenir l'investissement agricole est en nette régression, ne dépassant pas 700 millions pour toute la période 2010-2016, et cela pour l'ensemble des filières de production. Tout de même, la filière lait vient à la première place avec un montant de 178 millions DA, ce qui prouve que l'investissement, en grande partie, est orienté vers les filières stratégiques.

Par ailleurs, la wilaya de Tizi-Ouzou a connu une forte adhésion des éleveurs producteurs laitiers au dispositif mis en place. Le nombre d'éleveurs n'a pas cessé d'évoluer passant de 1223 éleveurs en 2009 à 4536 éleveurs en 2018. Cela s'est répercuté positivement sur les indicateurs liés à la production et à la collecte de lait. Ainsi, la production est passée de 73 millions de litres en 2009 à 161 millions de litres en 2017. De même, pour la collecte qui est passée de 27 millions de litres en 2009 à 93 millions en 2017.

Au sein de la wilaya de Tizi-Ouzou, la zone de Sébaou occupe une place primordiale dans la production laitière puisqu'une grande partie de celle-ci, émane de cette zone. De ce fait, un ensemble d'activités est venu pour épauler cette activité mère. La collecte de lait et ces nombreux centres créés constituent l'une des activités développée durant cette période. Il en est de même pour les activités industrielles liées à la transformation et la production de lait et ses dérivés. Les 32 entreprises, de différentes dimensions, exerçant au niveau de la wilaya, elles se trouvent en grande partie sur le territoire des communes appartenant à la zone de Sébaou en raison du facteur de proximité. La plus importante est la laiterie Tassili DBK, se trouvant à Draa Ben Khedda. A travers cette analyse nous pouvons confirmer notre hypothèse de départ relative à la structuration de la production laitière du maillage territorial de la zone de Sébaou.

En parallèle, les actions menées, dans le cadre de la politique du renouveau rural, ont touché 283 localités éparpillées sur l'ensemble des communes de la wilaya au nombre de 67. Ces résultats montrent le nombre important de localités touchées et le caractère diversifié des actions réalisées étant donné, qu'elles couvrent toutes les communes de la wilaya. La population concernée est de 86.663 ménages pour une population totale de 519.978 habitants. Autrement dit, la moitié des habitants de la wilaya sont concernés par les différentes actions menées dans le cadre des PPDRI. Néanmoins, l'esprit de la politique, qui se veut comme instrument d'intégration des actions au niveau local, n'est pas respecté. En conséquent, les projets contenus dans un PPDRI, ne sont pas totalement réalisés du fait de la faible collaboration des organismes qui sont censés chapeauter ces

projets. Les principales réalisations sont l'œuvre de la direction des forêts, qui a participé activement sur le plan de l'ouverture des pistes, de plantation des arbres, de gabionnage, etc.

Enfin, pour terminer, nous pouvons conclure que l'investissement agricole, à partir de 2014, a ressenti la baisse des ressources financières engendrée par la baisse des cours du pétrole. Toutefois, pour des raisons évidentes, la production laitière continue d'être soutenue, malgré la situation financière difficile du pays. Au fil des années, la filière lait est la première filière soutenue, à travers l'octroi des primes, au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Chapitre VI :

Analyse des résultats de l'enquête et étude de l'impact par traitement de données

La wilaya de Tizi-Ouzou occupe une place privilégiée dans la production et la collecte de lait (2^{ème} rang au niveau national après la wilaya de Sétif)¹. Cependant, l'analyse de la répartition géographique de la production laitière au niveau du territoire de la wilaya, montre clairement son implantation au niveau des communes appartenant à la zone de Sébaou. Cette zone est favorable à l'activité agricole grâce aux potentialités dont elle dispose. Pour ce, nous avons choisi d'effectuer une enquête de terrain auprès de 115 éleveurs producteurs laitiers de cette zone, afin de vérifier l'apport de la politique agricole, particulièrement, la nouvelle politique laitière sur l'amélioration de la production et la modernisation de l'activité du bovin laitier.

Ce chapitre est scindé en deux sections, la première est réservée à la présentation de la méthodologie de l'enquête et à la présentation des premiers résultats obtenus. L'exploitation et le traitement des données du questionnaire sont effectués par le logiciel SPSS version 23. Ces données sont relatives aux caractéristiques des éleveurs et des exploitations. En outre, nous avons synthétisé par rubrique les investissements réalisés au niveau de ces exploitations.

Par ailleurs, la deuxième section est réservée, en premier temps, à l'interprétation des résultats obtenus et en second temps, à l'analyse des liaisons entre certaines variables pertinentes. En effet comme première étape, nous allons analyser, d'une part, les réalisations en termes de soutiens publics et de primes accordées et d'autre part, l'analyse de l'impact de soutiens octroyés par rapport à l'amélioration des conditions et de la conduite de l'élevage.

Ensuite, en deuxième étape nous allons effectuer une analyse du degré de satisfaction des éleveurs quant au dispositif appliqué. En outre, une analyse par traitement de données sera effectuée. L'objectif recherché est de

¹Classement l'année 2017.

mettre en relation, après sélection, quelques variables pertinentes, pour pouvoir tester leur degré de dépendance. Pour ce faire, trois rubriques d'analyse des variables sont prises en considération : La relation entre les caractéristiques de l'exploitant et la production, les variables influant les rendements et enfin l'impact des soutiens publics sur l'amélioration des conditions de l'élevage.

Section 1 : Méthodologie de l'enquête : choix de la population et processus d'échantillonnage : cas des exploitations laitières de Sebaou

L'importance de l'activité liée à la production laitière au niveau de Sebaou se manifeste à travers le nombre élevé d'éleveurs exerçant cette activité et le nombre d'exploitations se spécialisant exclusivement dans ce créneau. Par conséquent, le développement de toute activité économique est conditionné par l'effort d'investissement déployé et son impact sur l'amélioration de la production laitière. Cependant, nous allons focaliser notre analyse sur les investissements qui sont concrétisés dans l'exploitation. L'étude de la composition de ces investissements est répartie sur plusieurs rubriques : achat de vaches laitières, construction d'étables, acquisition d'équipements spécialisés, acquisition du matériel roulant, acquisition du matériel spécialisé.

Dans cette section, il sera question de traiter en premier lieu la méthodologie de l'enquête et le choix de l'échantillon. Par la suite nous allons traiter les caractéristiques des éleveurs ainsi que celles des exploitations. Enfin, nous allons présenter les investissements enregistrés au sein de ces exploitations de production laitière.

1. Méthodologie de l'enquête et choix de l'échantillon

Notre enquête qui s'est déroulée du mois de Septembre 2017 à Mai 2018, avait touché 115 éleveurs, représentant les 17 communes de la zone de Sebaou.

1.1. Importance du nombre d'éleveurs de la zone d'enquête « Sebaou »

La zone de Sebaou se trouve dans la wilaya de Tizi-Ouzou. Elle s'étale de l'est à l'ouest tout au long de la vallée qui porte son nom. Elle regroupe

plusieurs communes. Au regard des terres fertiles et des potentialités hydriques se trouvant au niveau de cette zone, une activité agricole importante est y exercée. La production laitière constitue l'une des activités majeures d'une grande partie des agriculteurs- éleveurs de cette zone. L'évolution du nombre d'éleveurs contenus dans le fichier d'identification sanitaire de la wilaya de Tizi-Ouzou est retracée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 117 : Evolution du nombre d'éleveurs par commune de Sébaou (2009- 2018).

Communes	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
AGHRIBS	38	59	65	75	159	241	276	294	298	309
AIT A. MIMOUN	11	15	25	40	45	57	77	80	87	93
AIT KHELLILI	02	5	11	14	15	25	39	51	54	58
AZAZGA	42	59	94	129	151	198	242	259	286	297
BOUDJIMA	29	58	75	88	103	126	154	161	175	188
Draa Ben Kheda	02	07	11	12	14	23	33	37	49	49
FREHA	107	179	197	219	363	584	652	683	723	756
IRDJEN	05	07	09	11	15	19	25	30	35	37
MAKOUDA	76	103	142	177	226	287	349	369	401	420
MEKLA	16	25	39	61	97	120	147	158	177	184
OUAGUENOUN	59	84	115	143	176	214	245	258	275	287
SIDI- NAAMANE	14	21	33	46	58	76	91	99	105	108
SOUAMAA	6	08	11	23	38	60	76	87	104	112
TADMAIT	11	14	16	18	24	81	126	135	135	135
TIMIZART	166	251	260	262	458	744	855	891	929	945
TIZI-OUZOU	15	21	25	28	59	92	115	125	139	149
TIZI RACHED	08	14	24	40	58	82	105	119	126	130
Total Sébaou (1)	607	930	1127	1386	2059	3029	3607	3836	4098	4257
Total wilaya (2)	944	1367	1769	2164	3107	4416	5368	5735	6140	6379
(1)/(2) en %	64.30	68.03	63.70	69.65	66.27	68.59	67.20	66.69	66.74	66.74

Source : Construit par nous même, selon les données du fichier identification sanitaire de la wilaya en 2018.

Il ressort de ce tableau, que le nombre d'éleveurs identifiés est en nette évolution concernant la zone de Sébaou. En effet, le nombre est passé de 607 en 2009 à 2059 en 2013, pour atteindre 3 607 en 2015. Cette tendance haussière s'est poursuivie pour les années 2016, 2017 et 2018 mais avec une cadence moins élevée qu'auparavant puisque le nombre, successivement, est de 3836, 4098 et 4257. En revanche, la place de la zone Sébaou au niveau de la wilaya est primordiale comme le montre clairement le rapport éleveurs de la zone/total de la wilaya. Ce rapport est illustré par le taux élevé pour toute la période, passant de 64.30 % en 2009 à presque 70% en 2012 pour se stabiliser autour de 66% à partir de 2013. En moyenne, 2/3 soit 67% des

Cette liste² contient plusieurs informations tels que : le nom et prénom, l'adresse de l'éleveur, la date de début d'adhésion, le nombre de vaches, etc. Le choix de l'échantillon est effectué en 2017. Pour ce faire, les données relatives à cette zone, par communes en 2017, correspondant à l'année de la constitution de notre échantillon, sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 118: Nombre d'éleveurs, de vaches et de la production laitière de Sebaou 2017

Communes	BLM	BLL/BLA	Total vaches laitières	éleveurs producteurs	production laitière	lait collecté
Aghribs	1200	800	2000	298	7 423 000	3 931 660
Ait khellili	120	180	300	54	1 174 000	496 000
Ait A. Mimoun	380	40	420	87	1 815 000	762 260
Azazga	1658	320	1 978	286	7 860 000	4 565 660
Boudjima	240	350	590	175	2 507 000	2 454 000
DraaBenKheda	300	300	600	49	2 280 000	637 000
Freha	3500	2000	5 500	723	21 421 000	15 454 120
Irdjen	100	130	230	35	1 205 000	324 000
Makouda	646	1154	1800	401	7 560 000	7 259 000
Mekla	600	900	1.500	177	5 542 000	3 888 000
Ouaguenoun	1300	110	1 410	275	5 148 000	4 500 000
Sidi- Naamane	280	370	650	105	2 616 000	1 011 000
Souamaa	360	500	860	104	3 039 000	2 363 000
Tadmait	310	440	750	135	2 557 000	789 760
Timizart	2 900	1100	4000	929	16 453 000	15 353 260
TiziRached	340	350	690	126	2 785 000	634 000
Tizi-Ouzou	950	350	1 300	139	5 249 000	1 582 700
Total Sebaou	15 184	9 394	24 578	4 098	96 634 000	69 422 000
Total Wilaya	22 135	18 584	40 719	6 140	161 591 000	92 532 090

Source: Constitué par nous même à base des données du fichier identification sanitaire de la wilaya de T.O.

Par ailleurs, dans notre échantillon nous avons pris en considération les éleveurs possédant au moins 6 vaches laitières. Ce choix est dicté par les conditions exigées dans la nomenclature des soutiens, qui arrête le nombre minimum à 6 vaches pour pouvoir postuler à un éventuel soutien public ou subvention dans le cadre de la politique publique. Cette démarche nous a permis de recenser 1576 éleveurs possédant 6 vaches et plus sur un total de 4 098 producteurs laitiers. Nous avons arrêté un total de 115 exploitations à enquêter représentant plus de 7% de population mère, correspondant au seuil de plus de 5% exigé par méthode de l'échantillonnage. Le choix de

²Cette liste contient des informations qui sont actualisées annuellement au moment de l'identification ou du dépistage. Pour ce faire, l'analyse des données de toute la wilaya de Tizi-Ouzou sont insérées dans la section une(1) du chapitre cinq (V).

l'échantillon est fait par tirage au sort à base de la liste de d'identification sanitaire, il s'agit d'un échantillonnage aléatoire stratifié. Cependant, une dérogation à la procédure d'échantillonnage est faite pour le remplacement des éleveurs non présents, chez eux le jour de l'entretien ou ceux qui ne veulent pas répondre à nos questions.

Grace à l'exploitation des données du fichier d'identification sanitaire établi par les services vétérinaires de la DSA de Tizi-Ouzou, nous avons pu repérer l'adresse de tous les éleveurs retenus.

Tableau119: Nombre d'éleveurs, de vaches et de la production laitière de Sebaou2017

Communes	Eleveurs	Eleveurs disposant de 6 vaches et plus	Nombre d'éleveurs de l'échantillon	%	% cumulé
Aghribs	298	96	7	6,09	6.09
Ait khellili	54	25	2	1,61	7.7
Ait A. Mimoun	87	34	2	2,16	9.86
Azazga	286	117	8	7,42	17.28
Boudjima	175	51	4	3,23	20.51
DBK	49	21	2	1,33	21.84
Freha	723	308	23	19,55	41.39
Irdjen	35	12	1	0,76	42.15
Makouda	401	119	9	7,55	49.70
Mekla	177	82	6	5,20	54.90
Ouaguenoun	275	125	9	7,94	62.84
Sidi- Naamane	105	38	3	2,42	65.26
Souamaa	104	52	4	3,30	68.56
Tadmait	135	45	3	2,86	71.42
Timizart	929	360	26	22,85	94.27
TiziRached	126	34	2	2,15	96.42
Tizi-Ouzou	139	57	4	3,61	100.00
Total	4 098	1 576	115	100	

Source: Constitué par nous même sur la base des données du fichier identification sanitaire de la wilaya de T.O, 2017.

Il ressort de la lecture du tableau 119, que l'importance des communes n'est pas homogène au sein de la zone d'étude. De ce fait, trois groupes de communes peuvent être distingués. Le premier groupe dans l'échantillon est constitué des communes dont le taux de fréquence ne dépasse pas 5%. Celui-ci est composé de dix(10) communes, ce qui représente plus de la moitié des communes enquêtées. Le deuxième groupe est composé des communes ayant un taux de fréquence compris entre 5% et 9%. Ce groupe totalise cinq(5) communes dans l'échantillon. Enfin, le dernier groupe est composé de deux (2) communes appartenant à la même subdivision agricole, qui est celle de

Fréha. Au total 49 exploitations de notre échantillon sont issues de cette subdivision agricole représentant 42,40% de l'ensemble de l'échantillon.

Ainsi, l'importance des communes de Fréha et Timizart, dans notre échantillon est liée à la place dominante de l'activité de production laitière au sein du secteur agricole local. Cette activité s'est développée grâce à l'implication du tissu familial, qui remonte à une période lointaine « ancestrale ». Ainsi, l'arch athjenad qui chapeaute ces deux communes avait une renommée historique pour l'élevage bovin. D'ailleurs, Imaloussen qui est le village le plus producteur de lait en Algérie depuis 2008, se trouve dans la commune de Timizart avec plus de 200 éleveurs ayant 1200 vaches laitières pour une production annuelle de 4,5 millions de litres³. Cette caractéristique lui a permis de recevoir dans son territoire la foire du lait, organisée chaque année depuis 2013.

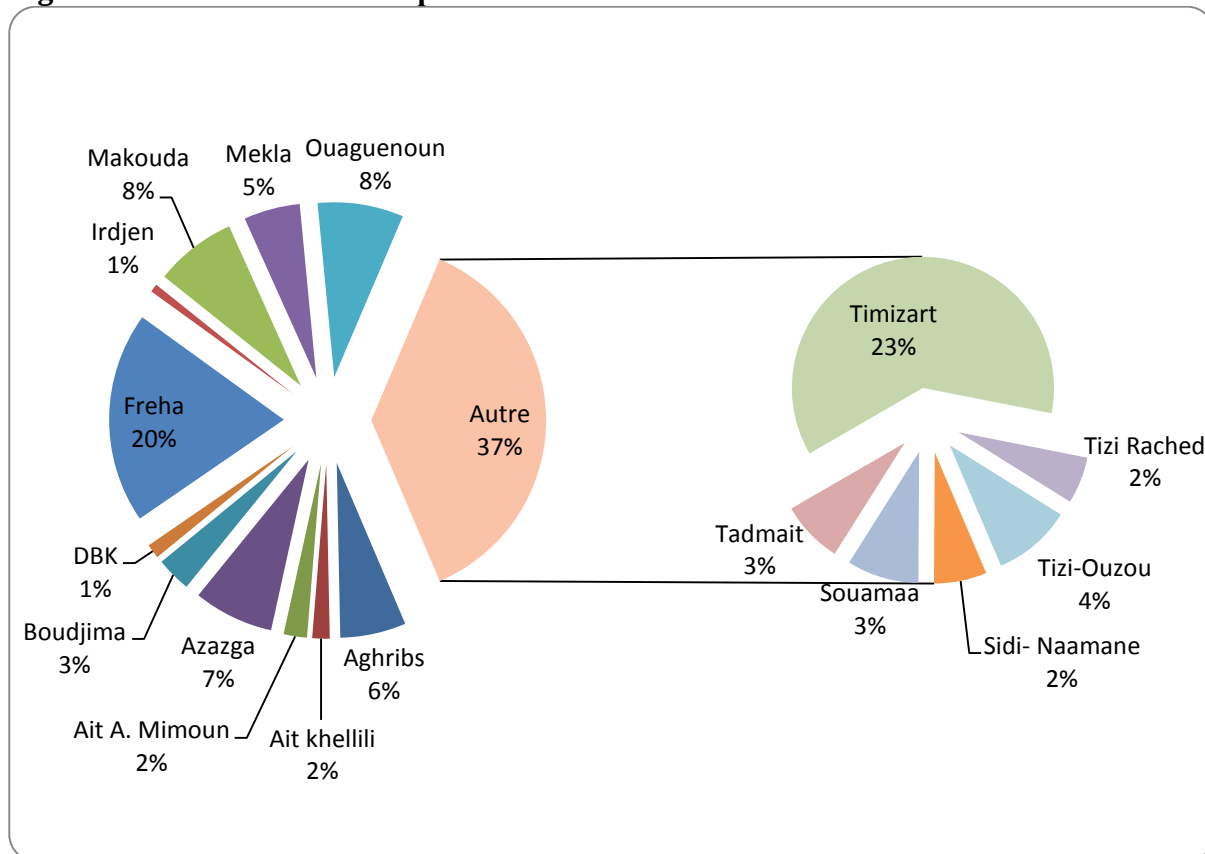
Tableau 120: Répartition des communes enquêtées par groupe

Groupe 1	Aitkhellili, Ait AissaMimoun,Boudjima,Draa Ben Kheda,Irdjen, Sidi-Namane,Souamaa, Tadmait,Tizi-Rached, Tizi-Ouzou.
Groupe 2	Azazga, Mekla, Ouaguenoun, Makouda, Aghribs
Groupe 3	Timizart,Fréha

Source: Constitué par nous même sur la base des données du fichier identification sanitaire de la wilaya de T.O, 2017.

³Données collectées lors de la foire du lait, organisée dans le village Imaloussen, commune de Timizart, en mai 2017.

Figure 22: illustration de la répartition de l'échantillon des Communes de la zone Sebaou



Source : constitué par nous même à base des données de l'enquête (voir tableau 1)

1.3. Objectif de l'enquête et contenu du questionnaire

Notre enquête vise la compréhension de la réalité de la production laitière au niveau de ce bassin laitier de la wilaya. Cette enquête consiste à confronter les données collectées et la réalité du terrain. Dans ce sens, nous allons, en plus des données quantitatives collectées, intégrer des données qualitatives afin d'apporter une appréciation au dispositif mis en place. Ainsi, des rubriques liées à l'appréciation des éleveurs sont incorporées.

Néanmoins, l'examen de la politique est orienté exclusivement vers des exploitations pouvant faire l'objet des soutiens publics et des aides financières. Sachant que, notre problématique consiste à rechercher l'impact des soutiens publics sur la réalisation de la sécurité alimentaire. Pour ce faire, l'élaboration de notre questionnaire est synthétisée en rubriques au nombre de neuf (9), permettant la vérification de nos hypothèses de départ.

1.4. Le déroulement de l'enquête et l'outil d'analyse statistique mobilisé

Notre enquête s'est déroulée en deux temps, la première concerne un nombre restreint d'éleveurs test de septembre à octobre 2017, permettant d'éviter les risques de compréhension du contenu du questionnaire. Une fois cette étape passée, nous avons entamé la deuxième étape de novembre 2017 à mai 2018. Nous avons procédé à l'enquête, par entretien, au niveau des exploitations des éleveurs concernés. Bien que, dans plusieurs cas, nous nous sommes entretenus avec les éleveurs au niveau : des cafés, des centres de collectes, de la foire du lait à Imalloussen édition 2018 et du marché hebdomadaire de bétail(souk el djemaa).

La localisation des éleveurs à enquêter a été facilitée par plusieurs personnes issues des villages concernés qui nous ont servi de guide. Ces personnes, en grande partie, sont constituées de collègues, enseignant et ATS, ainsi que des étudiants de master d'Economie de Développement ainsi que des amis.

Par ailleurs, le contenu de notre questionnaire englobe un nombre important de questions regroupées en neuf(9) rubriques, qui peuvent être analysées en trois (3) axes :

1) Le premier axe concerne la caractérisation de l'exploitation en se basant sur : l'identification de l'exploitant ; l'identification de l'exploitation et les investissements réalisés dans l'exploitation ;

2) le deuxième axe concerne l'analyse des soutiens publics et les primes accordées en analysant : les soutiens publics à l'encouragement et au renforcement de l'investissement et les soutiens publics pour l'amélioration de la production à travers les primes ;

3) le troisième axe concerne l'analyse de l'évolution de quelques indicateurs, c'est ainsi que nous évoquerons : l'évolution des facteurs de la productivité et la conduite de l'élevage ; la production laitière ; la commercialisation ; les appréciations et perspectives des agriculteurs.

2. Caractéristiques sociodémographiques et professionnelles des éleveurs

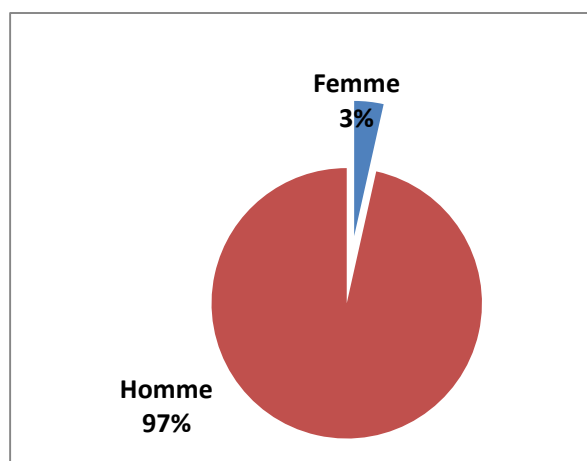
Nous allons aborder dans ce point, les caractéristiques des éleveurs

concernant : l'âge, le sexe, le niveau d'instruction et la formation ainsi que les différentes sources de motivations derrières le choix de la production laitière.

2.1. Caractéristiques sociodémographiques : Sexe, âge, état matrimonial

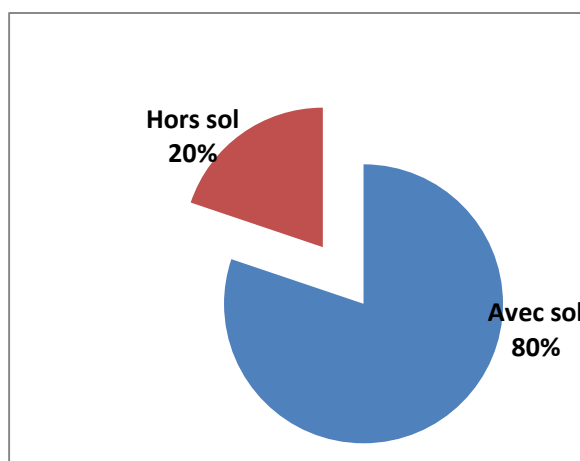
Les données de l'enquête font apparaitre une domination du sexe masculin de l'activité d'élevage dans la wilaya avec 111 éleveurs sur un total de 115, ce qui représente un taux de plus de 96 %.

Figure 23: Répartition des éleveurs par sexe



Source : Constitué à base des données de l'enquête (Tableau 07 de l'annexe1).

Figure24: Répartition des éleveurs (sol/ hors sol)



Source : Constitué à base des données de l'enquête (Tableau 08 de l'annexe1).

En ce qui concerne l'état matrimonial de ces éleveurs, nous avons enregistré une répartition presque équitable entre célibataire et marié, au moment où aucun cas de divorcé ou de veuf n'est recensé comme le montre le tableau 121.

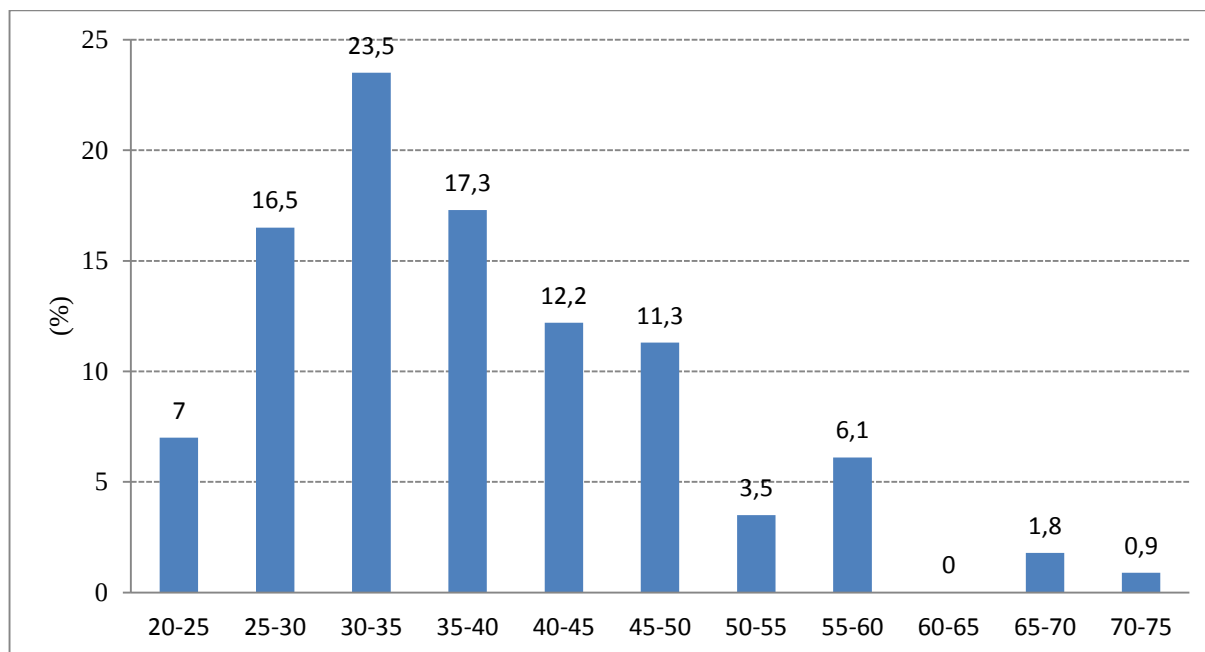
Tableau121 : Etat matrimonial des éleveurs

	Nombre d'éleveurs	%
Célibataire	58	50,4
Marié(e)	57	49,6
veuf	00	00
divorcé	00	00
Total	115	100,0

Source : Résultat de notre enquête, Septembre 2017 à Mai 2018.

Par ailleurs, le graphique 2 nous renseigne sur la répartition des éleveurs par tranche d'âge. De cette figure, nous constatons une prédominance des jeunes dans l'exercice de l'activité.

Figure 25 : Répartition des éleveurs par tranche d'âge



Source : Constitué à base des données de l'enquête (Tableau 09 de l'annexe1).

En effet, parmi les 11 strates arrêtées allant de 20 ans à 75 ans, nous retrouvons à leur tête la tranche d'âge (30-35) avec 27 éleveurs ce qui représente presque $\frac{1}{4}$ de l'échantillon. Au total, les éleveurs ne dépassant pas 40 ans représentent presque $\frac{2}{3}$ de l'ensemble des éleveurs, au moment où ceux qui dépassent 60 ans constituent moins de 3%. Ce constat nous permet de dire que l'implication des jeunes dans l'activité de la production laitière constitue un facteur positif pour l'avenir de l'activité. Notamment quand on sait qu'il s'agit d'une activité pénible à exercer caractérisée par l'emploi continu des efforts physiques.

Par ailleurs, ces éleveurs déclarent aussi avoir le statut professionnel de l'activité agricole, étant donné que 108 parmi eux possèdent la carte professionnelle de fellah. Cette carte, justement est instituée au début des années 2000, avec la mise en place du PNDAR. Celle-ci, permet à son détenteur, d'une part d'avoir le statut de l'agriculteur par l'attribution d'un numéro et le répertorié dans l'une des filières de la production agricole

(céréaliculteur, apiculteur, producteur bovin, etc.), et d'autre part, elle constitue la condition *sine qua non* pour toute tentative d'adhésion aux différents programmes instaurés par les pouvoirs publics. C'est pourquoi, la répartition dans le temps des éleveurs-professionnels de notre échantillon fait apparaître une répartition inégale en faveur de la troisième période. En effet, la première période, avant 2000, avait enregistré l'existence de 15 éleveurs. La deuxième période, 2000-2008, avait révélé l'adhésion de 16 agriculteurs et enfin la troisième période avait enregistré le plus important nombre d'éleveurs qui est de l'ordre de 77.

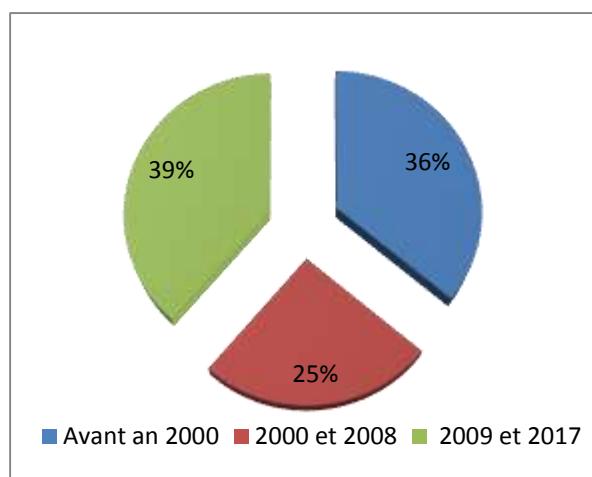
Encore, en plus des avantages que peut procurer la possession de la carte professionnelle dans le cadre de la politique publique (investissement, primes,...), cette carte donne le droit à son détenteur d'intégrer le régime de la sécurité sociale à travers les cotisations annuelles payées éventuellement, s'il souhaite s'assurer. Au final, l'agriculteur adhérent à la Caisse d'Assurance Sociale des Non Salariés CASNOS, bénéficiera de la couverture sociale ainsi que la retraite. Cette mesure est venue pour tranquilliser les agriculteurs mais aussi pour revaloriser davantage le statut de l'agriculteur. Le nombre d'éleveurs assurés s'élève à 51 personnes soit 45 % du total enquêtés dont 39 ont intégré le régime de l'assurance sociale durant la phase 2009-2017. En revanche, la carte Fellah permet aux pouvoirs publics d'avoir des statistiques fiables sur le nombre d'agriculteurs répartis par filière. L'intervention de l'Etat dans le cadre de la régulation de l'activité agricole devient plus efficace du fait du ciblage qui peut être effectué.

2.2. Date de début d'activité et motivations pour l'exercice de l'activité

Nous distinguons trois périodes de début d'activité. La première période concerne l'avant lancement de la politique agricole des années 2000. Dans ce cadre, nous constatons que 41 éleveurs soit 35% du total, a débuté son activité pendant cette période. La deuxième période, concerne les éleveurs ayant commencé leur activité de 2000 à 2008. Pour cette période, seulement 29 éleveurs soit 25% ont débuté leur activité. Ce résultat est relativement faible, au regard des efforts de l'Etat pour le secteur agricole. Néanmoins, ce résultat peut être expliqué par le montage financier peu motivant contenu

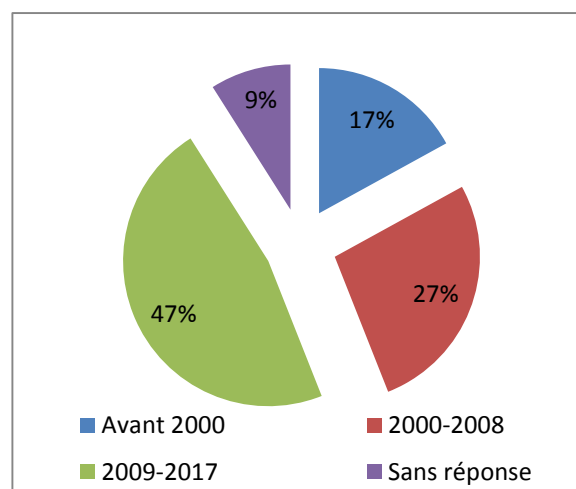
dans la nomenclature de la filière lait dans la première version de la politique agricole (PNDAR). Enfin, la dernière période, correspond au lancement de la nouvelle politique laitière après la crise mondiale de 2008. Le nombre total des éleveurs qui ont lancé leur activité durant cette période est de 44, ce qui correspond au nombre le plus élevé de toutes les périodes d'analyse. Cela est dû à l'amélioration des conditions de l'exercice de l'activité. Néanmoins, ce point fera l'objet de vérification dans les points ci-dessous.

Figure 26: Répartition par période du début d'activité d'élevage bovin



Source : Constitué à base des données de l'enquête (Tableau 10 de l'annexe1)

Figure 27: Répartition par période du début d'activité de production laitière



Source : Constitué à base des données de l'enquête (Tableau 11 de l'annexe1)

Par ailleurs, l'activité de production laitière constitue l'activité principale de la majorité des éleveurs de notre échantillon durant le déroulement de notre enquête en 2018. Au total 98 éleveurs (soit plus de 85% des éleveurs) enquêtés déclarent avoir comme activité principale la production laitière (tableau 122). Ce résultat ne peut que confirmer notre hypothèse de départ considérant la zone de Sebaou comme étant une zone de production laitière par excellence.

Tableau 122: Lait comme activité principale

	Nombre d'éleveurs	Pourcentage
Non	17	14,8
Oui	98	85,2
Total	115	100,0

Source : Résultat de notre enquête, Septembre 2017 à Mai 2018.

Tableau 123 : Les facteurs motivant le choix de l'activité par les éleveurs

	Non	Oui	Sans réponse	Total
Issu de milieu agricole	54	59	2	115
Spécialisé dans le domaine	94	20	1	115
Problème du chômage	96	18	1	115
Mesures de soutien à la politique laitière	101	13	1	115
Facilités accordées à l'investissement	109	5	1	115

Source : Résultat de notre enquête, Septembre 2017 à Mai 2018.

Les facteurs de motivation de l'exercice de l'activité production laitière sont constitués de cinq sources, comme le montre le tableau 123, qui sont présentées par ordre croissant. La première source de motivation est l'origine du milieu agricole, autrement dit, la famille dont est issu l'éleveur. Ce facteur constitue la source principale dans le choix de la production laitière avec 59 éleveurs sur 115. Le deuxième facteur de motivation est lié au diplôme dans le domaine agricole avec 20 éleveurs. Quant à la troisième source de motivation, elle est inhérente au problème du chômage avec 18 éleveurs. Cependant, les mesures de soutiens ne concernent que seulement 13 éleveurs et les facilités accordées pour l'investissement avec 5 éleveurs.

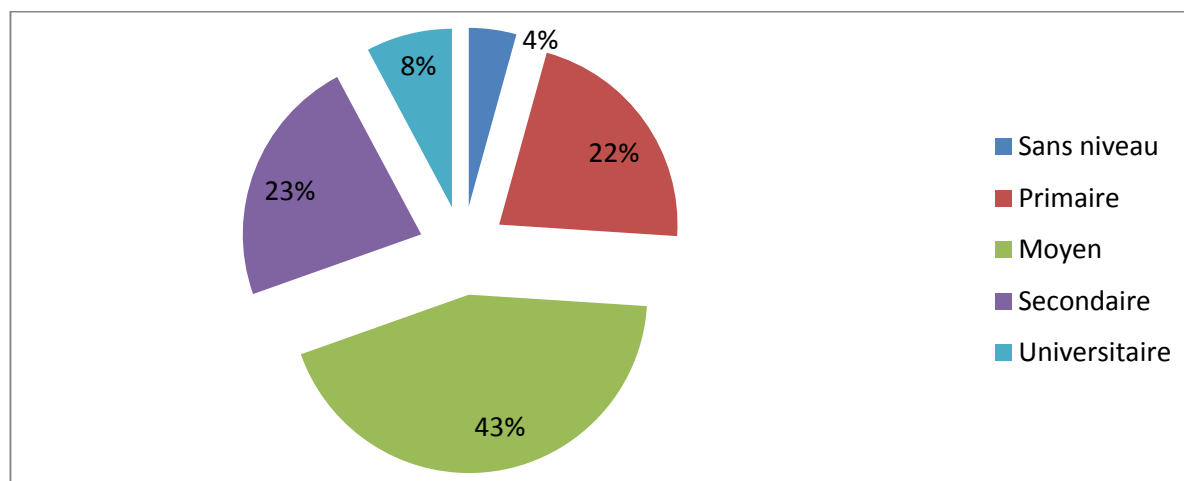
Il ressort de l'analyse des facteurs qui sont à l'origine de l'exercice de l'activité, une forte influence de l'héritage familial à hauteur de plus de 50% de l'ensemble des éleveurs. Cela paraît évident, au regard de l'enracinement de cette activité au sein de la famille kabyle. Tout de même, les autres facteurs cités sont intéressants dans l'analyse. En dehors du facteur chômage qui ne peut être une motivation en soi, puisque il s'agissait d'une réalité imposée à l'éleveur, la spécialisation et les mesures de soutiens constituent des éléments nouveaux en faveur de la production laitière. En effet, ces deux facteurs sont à l'origine de l'intégration de 38 éleveurs (soit 1/3 du total des éleveurs), dans le domaine de la production laitière. Enfin, en matière de facilités accordées à l'investissement, en dehors des dispositifs étatiques, les conditions sont peu favorables puisqu'il n'y avait que 5 éleveurs qui ont rejoint l'activité grâce à ce facteur.

Cependant, la comparaison des facteurs de motivations de l'exercice de l'activité et la date de début d'activité, nous renseigne sur l'importance de l'amélioration du cadre général de la filière, puisque le nombre le plus élevé des éleveurs enquêtés se déclare opter pour la production laitière durant la dernière période d'analyse 2009-2017.

2.3. Niveau d'instruction des éleveurs et formation

Le niveau d'instruction des éleveurs est un indicateur significatif pour connaître les aptitudes de la ressource humaine en quête de poursuivre des itinéraires nouveaux de production et de s'adapter aux éventuels changements. La modernisation de l'agriculture, en général, et de la production laitière, en particulier, passe par l'introduction de nouvelles techniques de production ainsi que le respect des normes dans le domaine de l'alimentation et du suivi sanitaire.

Figure 28 : Le niveau d'instruction des éleveurs



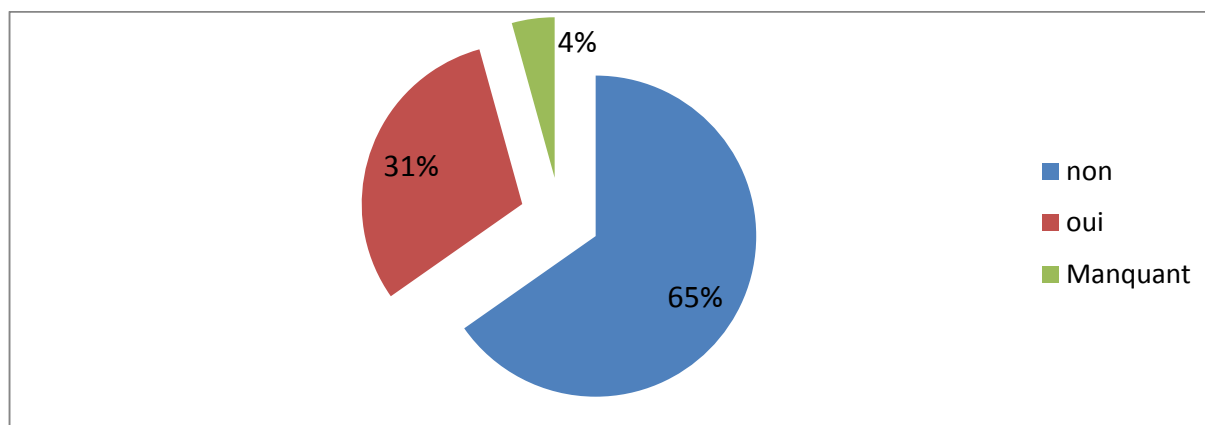
Source : Constitué à base des données de l'enquête (Tableau 12 de l'annexe1).

Le graphique 28, fait apparaître la répartition du niveau d'instruction en 5 groupes ou strates. Le premier groupe concerne les éleveurs sans instruction avec un pourcentage très faible de 4 % seulement. Le deuxième et le troisième, concernent, successivement, le niveau primaire avec 22% et le niveau moyen avec 43%. Enfin, le quatrième et cinquième groupes, concernent, successivement, le niveau secondaire avec 23% et le niveau universitaire avec 8%. Globalement, le niveau d'instruction dominant au niveau des éleveurs concerne le moyen pour 50 éleveurs représentant 43% de l'ensemble des

éleveurs. Au total, le niveau de la majorité des éleveurs relève du primaire, du moyen et du secondaire avec un nombre de 101 éleveurs soit 88% de l'ensemble. Enfin, le niveau universitaire n'est atteint que par 9 éleveurs soit 8% du total.

Par ailleurs, la formation est un autre facteur qui favorise une meilleure maîtrise de l'activité. La politique agricole a intégré ce paramètre, en ajoutant aux directions des subdivisions agricoles la mission de collecter les demandes des agriculteurs souhaitant poursuivre une formation quelconque liée à la maîtrise d'un champ spécifique. Les formations, généralement, sont domiciliées au niveau de l'Institut Technologique du Matériel Agricole Spécialisé l'ITMAS.

Figure 29 : Formation des éleveurs



Source : Constitué à base des données de l'enquête (Tableau 13 de l'annexe1).

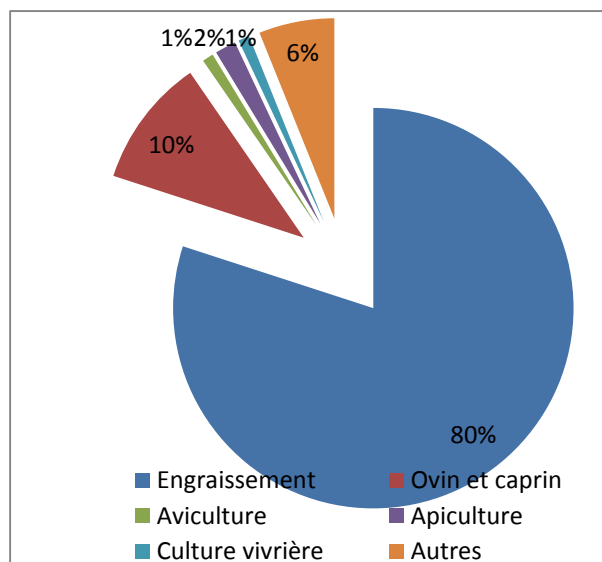
Le graphique 29, montre que 75 des éleveurs soit 2/3 de l'ensemble des éleveurs n'ont pas reçu une formation relative à l'une des activités d'élevage. Ceci peut s'expliquer par de multiples raisons : manque d'information, manque d'intérêt, éloignement, la charge de travail, etc. Par contre, 35 éleveurs soit 1/3 du total des éleveurs, ont bénéficié d'une formation liée à l'élevage : alimentation, conduite de l'élevage, etc. A notre avis, malgré que le nombre d'éleveurs ayant bénéficié de la formation est nettement inférieur par rapport à ceux qui n'en ont pas, cela montre tout de même, que les éleveurs s'intéressent au développement de leurs connaissances, au regard des multiples contraintes, dont ils se débattent. Ce résultat, reste largement

supérieur à celui obtenu par Kadi⁴, en 2007, où 97,5% des éleveurs ont déclaré jamais avoir bénéficié d'une quelconque formation. Ce manque dans le domaine de la formation peut avoir des impacts négatifs sur les rendements des exploitations laitières.

2.4. Autres activités secondaires exercées par les éleveurs

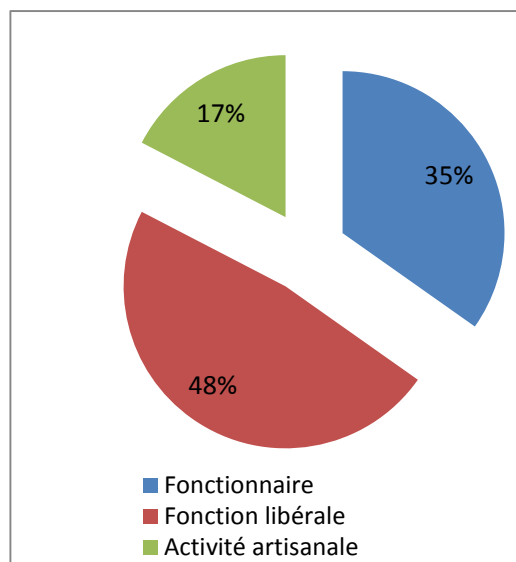
Les éleveurs de la zone d'étude, en plus de l'activité principale exercée qui est la production laitière, exercent, en parallèle, d'autres activités secondaires. Celles-ci se répartissent en deux types d'activités, celles exercées au niveau de l'exploitation ainsi que les autres activités en dehors de l'exploitation comme l'illustrent les figures 30 et 31 ci-dessous.

Figure 30 : Activités secondaires au niveau de l'exploitation



Source : Constitué à base des données de l'enquête (Tableau 14 de l'annexe1).

Figure 31 : Activités secondaires en dehors de l'exploitation



Source : Constitué à base des données de l'enquête (Tableau 15 de l'annexe1).

Les activités secondaires exercées par les éleveurs sont en grande partie au niveau de l'exploitation. En effet, la figure 30 nous renseigne sur l'existence d'une seule activité dominante qui est l'engraissement, suivie de l'élevage ovin et caprin. Le nombre d'éleveurs exerçant ces deux activités sont successivement 92 (80%) et 09 (10%). Nous pouvons conclure que les éleveurs

⁴Kadi S.A., Djellal F., et Berchiche M., Caractérisation de la conduite alimentaire des vaches laitières dans la région de Tizi-Ouzou, Algérie, LiverstockResearch for Rural Développement, Vol 19, 2007.

sont des gens de métier, étant donné qu'ils inscrivent leur activité secondaire dans le prolongement de leur activité de base. En revanche, les autres activités ne représentent au total que 10% de l'ensemble des activités secondaires. Celles-ci, sont constituées de l'apiculture, l'aviculture, les cultures vivrières (jardinage), etc.

Par ailleurs, les éleveurs exerçant leurs activités secondaires en dehors de l'exploitation, figure 31, sont au nombre de 23, représentant 20% de l'ensemble des éleveurs. Quant aux activités recensées sont au nombre de trois réparties comme suit : fonctions libérales 11 personnes, fonctionnaires 08 personnes et activités artisanales 4 personnes. Ces résultats renforcent l'idée de la domination de l'activité agricole en général et de l'élevage en particulier.

Au final, l'exercice des activités secondaires même au sein de l'exploitation, à l'image de l'engraissement, constitue une limite pour la production laitière. Dans la mesure où les efforts seront dispersés, l'intégration de ces activités pour un bon nombre des éleveurs est dans le souci d'avoir un complément de ressource financière, pour faire face aux difficultés rencontrées dans le créneau de la production laitière. Nous pouvons qualifier, l'opération d'engraissement notamment, comme une diversification d'activité au sein de l'exploitation.

2.5. Relation des éleveurs et le système coopératif local

Le système coopératif est l'un des facteurs permettant la mutualisation des moyens, ceci à comme conséquence la réduction des charges d'exploitation et assurant une meilleure présence des concernés sur le marché. Le système coopératif dans d'autres pays⁵ est considéré comme un vecteur de développement⁶. C'est ainsi que l'assemblée générale de

⁵Selon Olivier Rives, Diagnostic du système coopératif algérien : Recommandations, Programme d'appui à l'initiative ENPARD, CIHEAM-IAMM, France, 2016. Estime qu'en France les coopératives réunissent par exemple les ¾ des agriculteurs dans plus de 1 600 Coopératives Agricoles et 12 600 CUMA, générant 85 milliards d'€ de chiffre d'affaire et plus de 160 000 emplois salariés directs.

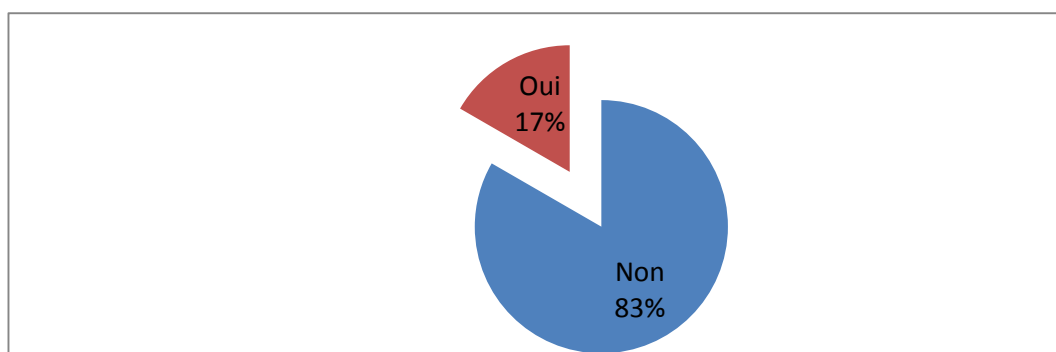
⁶La FAO définit les coopératives agricoles comme étant des entreprises véhiculant des valeurs de l'économie sociale « Les coopératives sont des organisations autonomes de membres qui reposent sur des principes de non-discrimination. Elles offrent toute une gamme de services à leurs membres (femmes, hommes et jeunes) notamment des débouchés

l'organisation des nations unies a considéré 2012 comme année des coopératives.

En Algérie le système coopératif dans le secteur agricole est faible, les données du Ministère avancent un chiffre de 1000 coopératives. De même, selon l'étude⁷, menée par Bedrani S et Berabez F, le nombre de coopérateurs dans la wilaya de Blida est très faible, au regard de ses potentialités agricoles.

Au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou, seulement une seule coopérative est fonctionnelle. Cela constitue, une limite à la participation des éleveurs au système coopératif. Au sein de notre échantillon, le nombre d'éleveurs enquêtés déclarant avoir une adhésion à une coopérative est de 20 personnes soit 17% du total (figure 32 ci-dessous).

Figure 32 : Participation au système coopératif à travers l'adhésion à une coopérative



Source : Constitué à base des données de l'enquête.

Dans l'optique de comprendre les facteurs qui sont derrière ce faible⁸ intérêt des éleveurs enquêtés à la constitution ou à l'intégration de coopératives de production ou de collecte, nous avons tenté via notre enquête

sur le marché, un meilleur accès aux facteurs de production, à l'information et leur donnent la capacité d'agir. Elles permettent également à leurs membres d'accéder aux ressources naturelles et à leur gestion et d'avoir accès au processus décisionnels qui infléchissent les politiques. Les coopératives représentent un modèle unique d'entreprise dotée d'une conscience sociale et sont des vecteurs importants de réduction de la pauvreté et de création d'emplois, contribuant au développement socio-économique et, en définitive, à la sécurité alimentaire. »

⁷Bedrani.S et Berabez .F, les coopératives agricoles de services en Algérie : étude de cas, CREAD 113/114.

⁸Ce constat est partagé par les responsables du secteur agricole de la wilaya. C'est dans ce cadre, que nous avons été sollicités par la DSA de la wilaya de Tizi-Ouzou, pour participer à une journée sur la coopérative destinée aux agriculteurs afin de les sensibiliser sur les aspects positifs d'une éventuelle adhésion à la coopérative. Cette journée est organisée en mai 2018. Notre communication est intitulée « **Le développement de la filière lait et les coopératives agricoles : à travers quelques expériences** ».

d'en faire une synthèse. Les réponses apportées à notre questionnaire ont permis de faire ressortir les résultats contenus dans le tableau ci-après.

Tableau 124: Les raisons de non adhésion à une coopérative

	Nombre d'éleveurs	Pourcentage
Manque d'information	14	12,2%
Manque de confiance	2	1,7%
Pas d'avantage	22	19,1%
Pas de temps	3	2,6%
Sans réponse	74	64,3%
Total	115	100%

Source : Données de notre enquête, Septembre 2017 à Mai 2018

Pour plus de 53% des éleveurs qui se sont exprimés, leur non adhésion à une coopérative est dû au fait qu'ils considèrent que ce procédé ne leur apportera pas d'avantages significatifs dans l'exercice de leur activité. Nous pouvons déduire qu'un problème de confiance et d'engagement sont posés à l'égard de ces coopératives. Toutefois, 34% d'entre eux déclarent ne pas avoir suffisamment d'information sur la question. En revanche, une dernière catégorie, même si elle est moins nombreuse, avance l'argument de manque de confiance et de non disponibilité. Celle-ci est expliquée par l'exercice de nombreux travaux au sein de l'exploitation et du fait que peu de temps reste pour s'occuper d'autres tâches.

Ces résultats soulignent la nécessité pour les autorités compétentes de se pencher sérieusement sur la question de vulgarisation de l'information quant aux avantages que peut apporter le recours à l'organisation sous forme de coopératives aux différents intervenants dans le secteur.

Pour conclure ce point, nous pouvons résumer les caractéristiques des éleveurs de notre échantillon en se focalisant sur les points forts et points faibles, comme suit :

Points forts : une domination de la catégorie jeune dont 2/3 ne dépassant pas 40 ans, la production laitière est l'activité principale pour 85 % des éleveurs, 1/3 des éleveurs sont motivés par le diplôme obtenu en relation avec l'agriculture ainsi que par la politique laitière poursuivie. En outre, la

période 2009-2017 est marquée par plusieurs réalisations, une importante adhésion à l'activité de production laitière (47% du total des éleveurs), une plus grande professionnalisation de l'activité puisque 2/3 ont obtenu leur carte durant cette période.

Points faibles : la domination de l'engraissement comme activité secondaire pour 80% des éleveurs, le faible niveau de formation où 2/3 n'ont reçu aucune formation, la faible adhésion au système coopératif (moins de un 1/5).

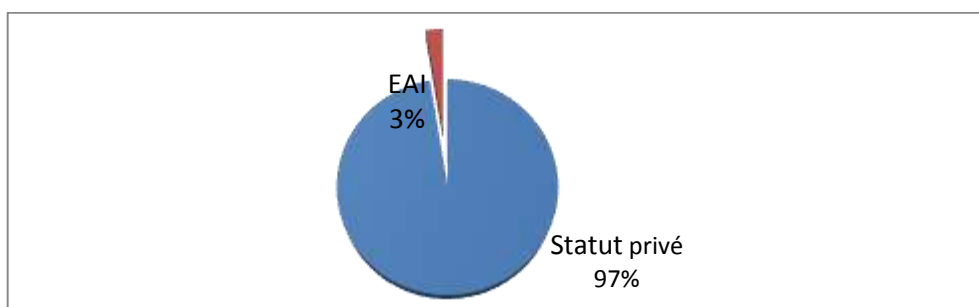
3. Caractéristiques des exploitations de production laitière de Sebaou

Dans ce présent point, nous allons revenir sur les principales caractéristiques des exploitations de la zone d'étude, d'une part, en ce qui concerne leur taille et d'autre part, concernant le travail qui y'est exercé et les conditions d'élevage.

3.1. Statut juridique, effectif, étables et assurance des exploitations

Les exploitations enquêtées relèvent du statut privé dans leur majorité. En effet, 112 exploitations relèvent du secteur privé représentant plus de 97 % de l'ensemble des exploitations et seulement 03 d'entre elles appartiennent au secteur public sous forme d'exploitation agricole individuelle (EAI) soit 3 %.

Figure 33: Répartition des exploitations par statut juridique



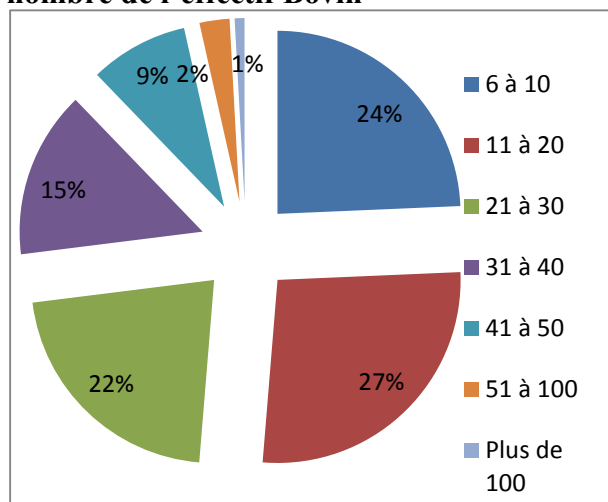
Source : Constitué à base des données de l'enquête.

L'activité de production laitière constitue pour 98 exploitations l'activité principale, ce qui dénote l'importance de cette activité dans cette zone qui est la vallée de Sébaou. Ces exploitations exercent cette activité en faisant appel à l'exploitation des superficies agricoles. Néanmoins, il existe 22 exploitations qui exercent cette activité en hors sol. Celle-ci, est menée dans l'étable sans

superficie réceptacle.

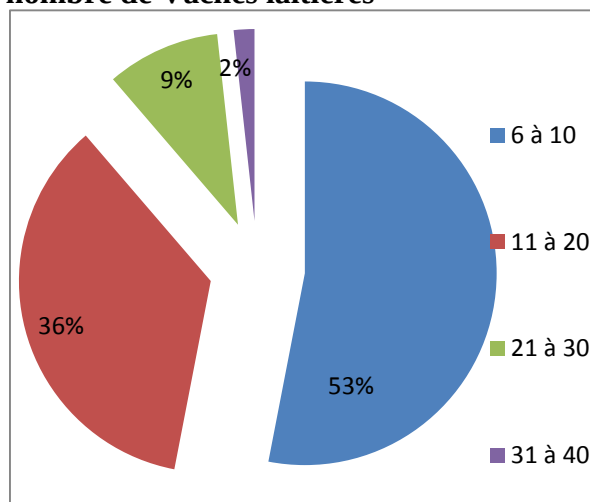
Par ailleurs, la taille des exploitations selon le nombre du cheptel bovin, en général, et celui des vaches laitières en particulier varie d'une exploitation à une autre. Les figures 34 et 35 synthétisent la situation des exploitations par strates de têtes bovines et de vaches pour la période 2015-2017.

Figure 34: Taille des exploitations selon le nombre de l'effectif Bovin



Source : Constitué à base des données de l'enquête (Tableau 16 de l'annexe1).

Figure 35: Taille des exploitations selon le nombre de Vaches laitières



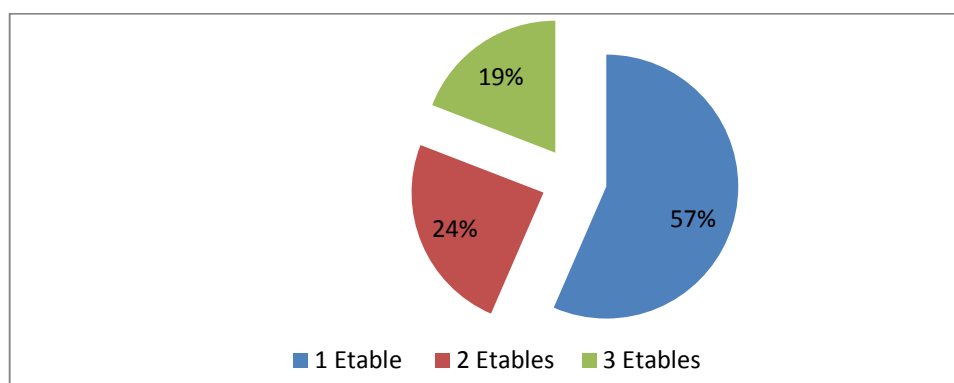
Source : Constitué à base des données de l'enquête (Tableau 17 de l'annexe1).

Les exploitations sont réparties, concernant l'effectif bovin, en 7 strates allant de la première regroupant l'effectif de 6 à 10 têtes à la dernière regroupant plus de 100 têtes. Nous constatons que 84 exploitations presque $\frac{3}{4}$, sont localisées dans les trois premières strates d'une manière presque équitable. Néanmoins, les exploitations dépassant 30 têtes bovines sont regroupées dans quatre strates. L'importance de ces strates est en ordre décroissant passant de 17 exploitations soit 15 % pour celles où l'effectif varie de 31 à 40, à seulement une (1) exploitation soit moins de 1 % pour celles où l'effectif dépasse 100 têtes.

Cependant, les exploitations sont réparties en 4 strates. Nous constatons que plus de la moitié, soit 61 exploitations, (53 %) détiennent de 6 à 10 vaches. Tandis que, 41 exploitations, soit 36 % d'entre elles, détiennent de 11 à 20 vaches. Alors que celles détenant de 21 à 30 vaches sont au nombre de

11 exploitations. Enfin 2 exploitations seulement sont regroupées dans la dernière strate regroupant de 31 à 40 vaches. Il ressort de ce qui précède, une prédominance des petites exploitations et à degré moindre des exploitations moyennes. Par contre, les grandes exploitations sont peu nombreuses. Les exploitations enquêtées disposent toutes d'au moins une étable. Le nombre d'étables dans une exploitation varie d'une à trois, comme le montre la figure 36.

Figure 36: Répartition du nombre d'étable par exploitation



Source : Constitué à base des données de l'enquête.

Les exploitations disposant d'une table sont au nombre de 65, soit 57 % de l'ensemble des exploitations. Tandis que celles disposant de 2 étables sont au nombre de 28, soit 24 % et enfin, les exploitations disposant de 3 étables sont au nombre de 21, soit 19 %. Cette répartition permet de constater la prédominance des petites exploitations. En revanche, sur le plan de la conformité de ces étables aux normes d'élevage, nous avons recensé 76 exploitations soit 2/3 du total, dont les étables sont conformes au minimum de conditions d'élevages (ces normes sont liées à la construction en dur, à la bonne aération, aux mangeoires, à la commodité intérieure, etc.).

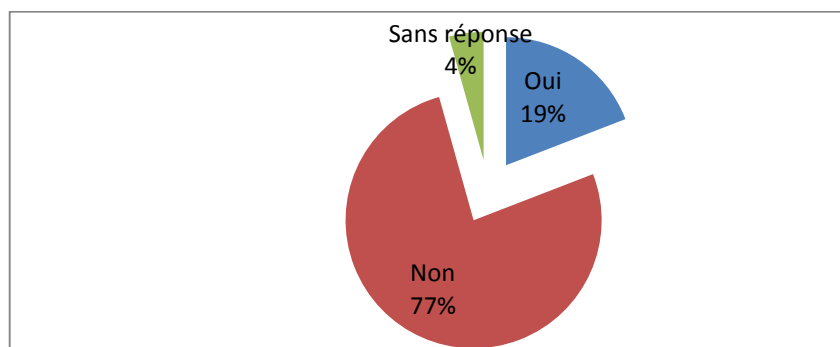
Enfin, le point relatif à l'assurance agricole fait apparaître un taux faible des exploitations assurant leur cheptel bovin. Au total, seulement 22 (soit moins de 20 %) des 115 exploitations enquêtées ont une assurance. Ce taux est presque le même que celui enregistré au niveau national, qui est de l'ordre de 16% en 2017⁹. Toutefois, il faut relativiser ce résultat, étant donné que dans notre échantillon plus de 30 exploitations ont sollicité les services de

⁹Ce taux est avancé par Mr Benhabiles Directeur Général de la CNMA.

l'ANSEJ et de l'ANGEM dans le cadre de l'investissement. En effet, les organismes publics et les banques exigent, comme préalable à l'octroi de prêts, l'assurance pour la concrétisation du financement demandé.

Ce taux bien que faible, reste élevé comparativement au taux d'assurance enregistré dans le secteur agricole à l'échelle nationale en 2010. Ce dernier était de l'ordre de 4%. La part des assurances agricoles dans le marché des assurances nationales ne dépasse pas 3 %. Une grande partie des assurances agricoles est toujours contrôlée par la CNMA¹⁰. Elle représente, en 2015, plus de 75%.

Figure 37: Assurance dans les exploitations de Sebaou



Source : Constitué à base des données de l'enquête.

Le taux de couverture des assurances reste faible malgré les campagnes de sensibilisation. A titre d'exemple, en France en 2019, 58 % des agriculteurs ont déclenché leurs assurances récolte et 33% ont souscrit une assurance multirisques¹¹. En Espagne le taux de pénétration des assurances agricoles dépasse le taux de 60%¹².

3.2. La taille des exploitations en fonction de leur superficie

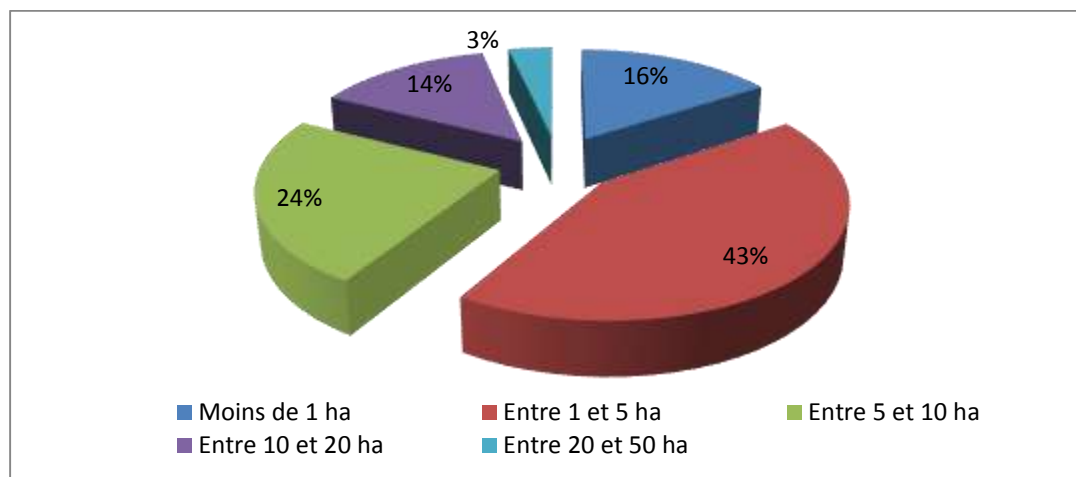
Nous allons présenter quelques paramètres permettant de caractériser les exploitations enquêtées. Les figures ci-dessous, présentent succinctement la superficie, le nombre d'actifs exerçant une activité dans l'exploitation ainsi que les personnes y vivant.

¹⁰<https://www.atlas-mag.net/article/1-assurance-agricole-au-magreb-et-au-moyen-orient>, consulté le 19/01/2020.

¹¹<https://www.terre-net.fr/meteo-agricole>, consulté le 20/01/2020.

¹² Ce chiffre est cité par le journal liberté en date du 10/08/2016.

Figure 38: Répartition des exploitations par superficie



Source : constitué à base des données de l'enquête (Tableau18 de l'annexe1).

Il ressort de la figure 38, que les exploitations sont réparties en 5 tranches. Le nombre le plus élevé des exploitations se situe dans la tranche allant de 1 à 5Ha avec 49 exploitations soit près de 43 % du total. Cette tranche est suivie par celle allant de 5ha à 10 Ha dont le nombre est de 27. Au total 94 exploitations soit plus de 4/5 du total ne dépasse pas 10 Ha. Par contre, les exploitations dont la superficie varie de 10 Ha à 20 Ha, sont au nombre de 16 soit 14% du total et enfin celles qui dépassent 50 Ha, sont au nombre de 4 soit moins de 4 % de l'ensemble des exploitations.

3.3. Personnes vivant au sein des exploitations et Structure du travail

Le nombre de personnes vivant dans l'exploitation ainsi que les membres de la famille intervenant dans l'exécution des tâches relatives à l'élevage et à la production laitière varie d'une exploitation à une autre.

En premier lieu, et s'agissant du nombre de personnes vivant dans l'exploitation, celui-ci varie selon 4 quatre tranches. Le tableau suivant renferme les données relatives à la taille des exploitations enquêtées en indiquant le nombre de personnes vivant dans chaque exploitation.

Tableau 125 : Répartition des exploitations par nombre de personnes qui y vivent

Nombre de personnes	Nombre d'exploitations	%
1-5	28	24.3%
6-10	25	21.1%
11-15	41	35.6%
16-20	18	15.7%
Sans réponse	3	2,6%
Total	115	100%

Source : Données de notre enquête, Septembre 2017 à Mai 2018.

Les données du tableau 125, font ressortir que la taille dominante des exploitations est celle qui concerne la tranche 11 à 15 personnes. Cette tranche renferme 41 exploitations soit presque 36 % du total. Quant à la deuxième tranche dont le nombre varie de 6 à 10, elle regroupe 28 exploitations. En définitif la tendance qui se dégage de cette analyse confirme la caractéristique du nombre élevé des familles se trouvant au milieu rural. C'est ainsi que $\frac{3}{4}$ de ces exploitations l'effectif de leurs membres oscillent entre 6 et 20.

Indéniablement, les membres de la famille participent d'une manière directe ou indirecte aux multiples tâches agricoles de l'exploitation. Le tableau ci-après retrace le travail effectué par les membres de la famille au profit de l'exploitation en le scindant entre permanent et saisonnier.

Tableau 126: Structure du travail des Ménage (travail à temps plein et à temps partiel)

Nombre de travailleurs	Ménage travaillant à temps plein		Ménages travaillant à temps partiel	
	Nombre d'exploitations	%	Nombre d'exploitations	%
Aucun	1	0,9	11	9,6
1 Membre	32	27,8	13	11,3
2 Membres	49	42,6	27	23,48
3 Membres	13	11,3	7	6,1
4 Membres	12	10,4	2	1,7
5 Membres et plus	4	3,5	4	3,5
Total	111	96,5	54	47,0
Sans réponse	4	3,5	61	53,0
Total	115	100,0	115	100,0

Source : Données de notre enquête, Septembre 2017 à Mai 2018.

La lecture du tableau 126, nous permet de conclure que le travail permanent est le facteur commun entre les exploitations. Ce qui prouve le caractère professionnel de l'activité (l'occupation officielle de la personne). Cependant, l'emploi de 2 personnes permanentes dans une exploitation est le nombre le plus répandu, puisque 49 exploitations soit presque 43 % se situe dans cette fourchette. Pendant que celles utilisant une seule personne sont de l'ordre de 32 représentant 28 %. Enfin, les exploitations dont les personnes employées dépassent 3 membres ne représentent que 25 % de l'ensemble des exploitations.

En revanche, le travail saisonnier concerne les activités exercées pendant une période donnée de l'année¹³. Ce type de travail est peu utilisé, étant donné que seulement 43 exploitations sont concernées. Au sein de ces exploitations celles employant, deux personnes, sont les plus importantes en nombre de 27 soit presque ¼ de l'ensemble des exploitations utilisant le travail saisonnier. Enfin, pour la catégorie « sans réponse », inclut les réponses imprécises, où parfois l'exploitant préfère dire « quelques jours seulement » ou bien « ma famille n'est pas impliquée », etc. Néanmoins, connaissant le milieu rural de la Kabylie, la participation de la famille dans le travail agricole quelle que soit l'activité est toujours de mise. Par ailleurs, la femme a toujours un rôle primordial dans l'accomplissement de nombreuses opérations relatives à une activité quelconque.

Par ailleurs, un autre sujet concerne l'embauche d'un travailleur en dehors de membres de la famille. Dans ce qui suit, nous allons aborder ce volet en procédant à la comparaison entre deux périodes : 2000-2008 et 2009-2017.

¹³L'activité production laitière nécessite particulièrement plus de main d'œuvre au printemps au regard de nombreuses tâches qui y se greffent : fourrages en abandon, plus de production laitière, etc.

Tableau 127: Evolution du travail permanent et saisonnier entre les périodes 2000-2008 et 2009-2017 (nombre d'exploitation)

Nombre travailleurs	Travailleurs permanents		Travailleurs saisonniers	
	(2000-2008)	(2009-2017)	(2000-2008)	(2009-2017)
Aucun	9	2	10	3
1 Travailleur	11	12	4	4
2 Travailleurs	16	9	4	1
3 Travailleurs	1	-	5	-
4 Travailleurs	-	-	4	1
Total	37	23	27	9
Sans réponse	78	92	88	106
Total	115	115	115	115

Source : Données de notre enquête, Septembre 2017 à Mai 2018.

Le faible recours à l'emploi des personnes étrangères à la famille est le fait saillant qui se dégage du tableau ci-dessus. Cette observation est valable pour les deux types de travail (permanent et saisonnier) et pour les deux périodes. Le nombre total des exploitations, pour la première période, faisant recours au moins à un travailleur permanent est de 26. Tandis que, celles faisant appel au moins à un travailleur saisonnier est de l'ordre de 17. Par contre, durant la deuxième période, le nombre d'exploitations utilisant au moins un travailleur, sont de l'ordre de 21 pour le travail permanent et 7 pour le travail saisonnier. Nous pouvons dire que les gens sont réticentes aux réponses concernant l'embauche de travailleurs dans leur exploitation, étant donné le recours de plusieurs exploitations au travail informel¹⁴.

Nous pouvons conclure que l'emploi familial est dominant au sein des exploitations. Plus de 90% de celles-ci emploient entre 1 à 4 membres de la famille. Ceci s'est répercuté sur l'emploi des personnes étrangères, qui a

¹⁴Recours à l'embauche de travailleurs non déclarés donc travail informel ce qui génère une méfiance à la divulgation de toute information concernant ce volet. En tout cas même les organisations internationales traitant de la question dont OIT, ne prennent pas le travail agricole dans l'analyse du secteur informel au regard de la précarité des conditions ainsi que l'ampleur de ce type de travail : informel, non déclaré, au noir, illicite, etc., particulièrement dans les pays en développement.

enregistré une faible évolution.

3.4. L'alimentation du cheptel bovin

Dans ce point, nous allons traiter la question relative à la prise en charge de l'alimentation du bovin. Pour ce faire, un ensemble de questions sont intégrées dans le questionnaire permettant d'élucider cette question. La synthèse des réponses est contenue dans le tableau ci-dessous.

Tableau 128 : Les principales actions liées la culture de l'alimentation du cheptel

Les actions menées en faveur d'une meilleure alimentation	Nombre d'exploitations		
	Oui	Non	Sans réponse
Location des terres	92	20	03
Pâturage	90	23	02
Complémentation	110	05	00
Culture des fourrages artificiels	96	19	00
Consommation des fourrages artificiels en vert	104	10	01
Culture des fourrages consommés en sec	103	11	01
Achat du fourrage artificiel en sec « foin »	108	07	00

Source : Données de notre enquête, Septembre 2017 à Mai 2018

La lecture de ce tableau nous permet de tirer plusieurs enseignements :

- La taille faible des exploitations sur le plan de la superficie est un facteur capital qui incite les éleveurs à louer des terres. Un nombre important d'exploitations dont le nombre s'élève à 92 soit 80 %, ont fait recours à la location de terres;

- Le pâturage est exercé par 90 exploitations, cela peut être interprété comme étant un élément révélateur de l'application d'un système d'élevage en extensif par un certain nombre d'exploitations qui font recours à cette pratique ;

- Par contre, l'application de la complémentation, par plus de 95 % des exploitations est un facteur qui plaide beaucoup plus pour le suivi d'un système en intensif. En fait, la complémentation permet un bon équilibre dans l'aliment de la vache et favorise, par ricochet, un meilleur rendement de celle-ci ;

- Cependant, la culture des fourrages artificiels est un facteur justifiant d'une part, la location des terres et d'autre part, le souci des éleveurs d'avoir les quantités suffisantes en fourrages vert. C'est dans ce cadre qu'on peut interpréter le recours assez important à la culture des fourrages vert, étant donné le nombre élevé des exploitations le pratiquant. Ce dernier est de l'ordre de 96 soit 80 %. Ce qui permet à 104 exploitations d'intégrer cet aliment dans le système alimentaire « affouragement » des vaches, sachant qu'il s'agit de l'aliment de base pour la production laitière où certains connaisseurs avancent que la vache peut augmenter sa production de lait de 60 % à 70% par la consommation du fourrage vert ;

- Enfin les fourrages artificiels en sec est produit par 103 exploitations, sauf que les quantités produites ne permettent de satisfaire que partiellement les besoins du cheptel. C'est ainsi qu'il faut interpréter le recours de 108 exploitations, soit 92 % de l'ensemble de celles-ci, à l'achat du foin.

Pour conclure ce point, nous pouvons dire que des éléments positifs sont révélés, particulièrement la culture et la consommation du fourrage vert dans le système alimentaire des vaches laitières. Cependant, cette volonté d'enrichissement de système alimentaire se heurte à l'exigüité des terres. Cela se répercute sur l'intégration verticale des exploitations agricoles et, par ricochet, une dépendance chronique envers le marché des aliments. Ce dernier fluctue au gré des taux de change. De même, cette situation engendre des surcoûts et peut remettre en cause ainsi la durabilité de l'activité de production laitière.

3.5. La collecte de lait au niveau des exploitations

Les données récoltées montrent que l'activité de collecte s'est beaucoup plus développée au niveau des exploitations dans la deuxième période d'analyse (2009-2017). Cette activité a connu un essor remarquable dans le cadre de la nouvelle politique, il y a lieu, également, de signaler que celle-ci a enregistré par ailleurs une multitude d'intervenants et une diversification des modalités de collecte : collecte assurée par l'éleveur lui-même ou par collecteur privé spécialisé, tel qu'il apparait sur le tableau suivant.

Tableau 129: Structure de la collecte de lait cru entre 2000-2008/2009-2017

Mode de collecte	Collecteurs de lait cru (2000-2008)		Collecteurs de lait cru (2009-2017)	
	Nombre	%	Nombre	%
Eleveur lui-même	35	30,34	31	26,96
Collecteur privé	39	33,9	71	61,73
Collecteur de laiterie	3	2,6	7	6,1
Total	77	63,62	109	94,78
Total de la population	115	100,0	115	100,0

Source : Résultat de l'enquête qui s'est déroulée de Septembre 2017 à Mai 2018

Le tableau 129, fait apparaitre une nette amélioration de l'activité collecte de lait. Le nombre d'exploitations touchées par la collecte est passé de 77 exploitations durant la période 2000-2008 à 109 exploitations de 2009-2017. L'apparition de collecteurs de lait comme activité autonome à la production est rendue possible par les soutiens contenus dans la politique laitière. Le relèvement du montant de la prime de collecte de 4 DA à 7 DA avait largement encouragé les jeunes à intégrer ce créneau. Le nombre de collecteurs avait presque doublé, passant de 39 collecteurs durant la première période à 77 pendant la période 2009-2017.

En revanche, le nombre d'éleveurs exerçant cette activité est en régression, passant de 35 à 31. Ce recul est expliqué par la disponibilité des collecteurs prenant ainsi cette tâche en charge. Les éleveurs assurant par eux mêmes la collecte, en général, relève de la catégorie des grandes exploitations. Nous signalons enfin, l'existence de la collecte assurée par les laiteries où le nombre est passé du 3 laiteries à 7 entre les deux périodes d'analyse.

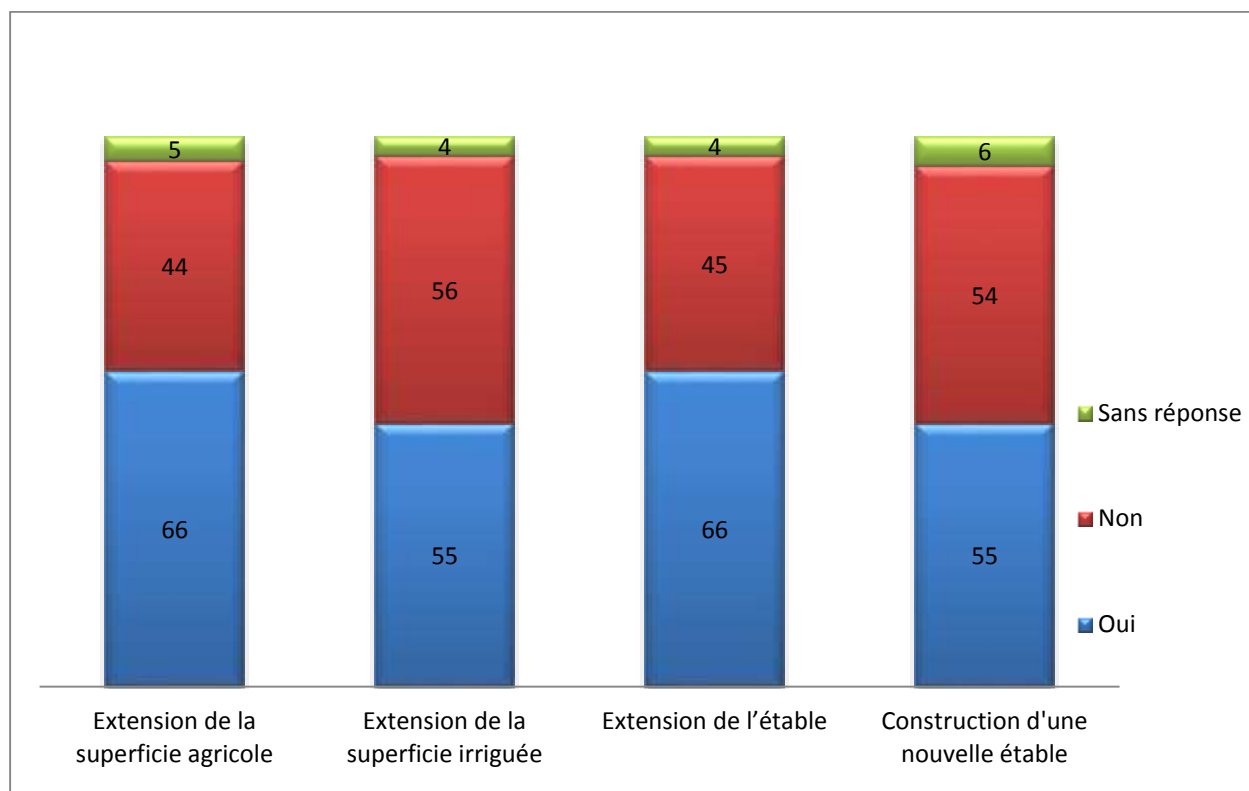
4. Les investissements réalisés dans l'exploitation

Nous allons traiter dans ce point les efforts d'investissements réalisés dans les exploitations enquêtées, durant la période 2009-2017. Ces efforts sont analysés par rapport à l'extension de la superficie exploitée et irriguée, à la construction et l'extension de l'étable, à l'acquisition du matériel agricole et enfin à l'appréciation de l'évolution du cheptel.

4.1. Analyse de l'extension de la superficie exploitée et irriguée

Cette analyse est essentiellement faite sur la base des données représentées dans le graphique 39 ci-après.

Figure 39: Evolution des superficies et des étables



Source : Constitué à base des données de l'enquête (Tableau 19 de l'annexe 1).

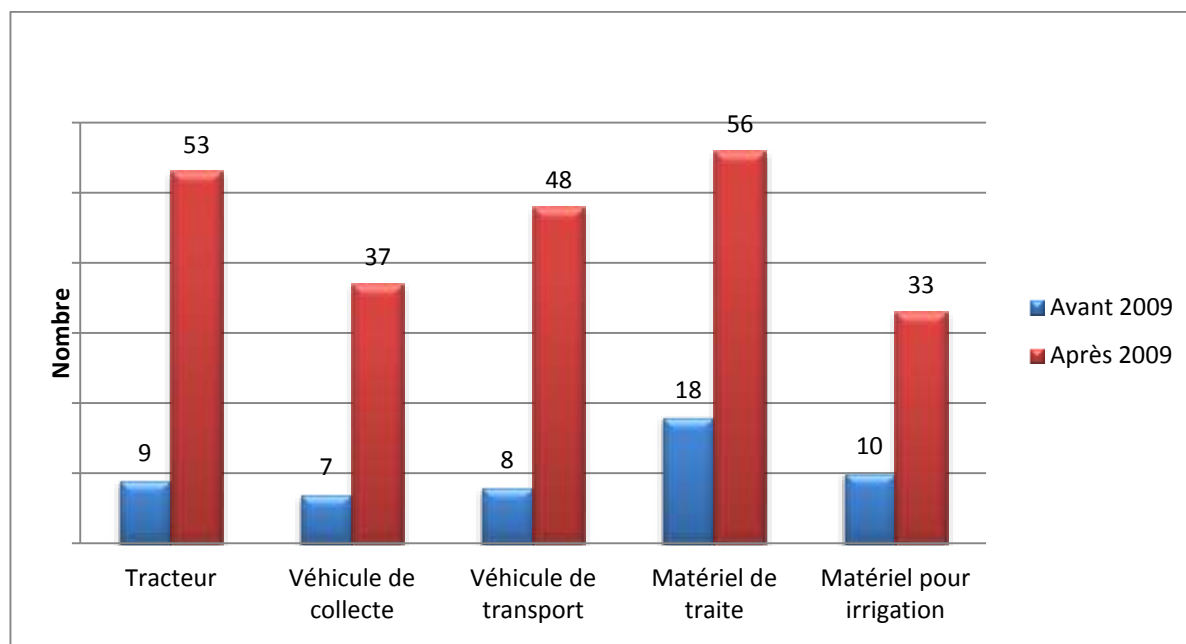
L'analyse du graphique 39, montre que 66 éleveurs soit 57% ont pu réaliser une extension de leur exploitation. Cette extension était possible grâce aux terres dont ils disposent ou en faisant recours aux différents modes de location. En outre, la superficie irriguée a enregistré une amélioration, puisque 55 éleveurs soit 48 % ont réalisé des accroissements concernant la superficie irriguée.

L'étable est un autre indicateur pouvant nous renseigner sur la conduite de l'élevage dans une exploitation donnée. En effet, sur cet aspect des efforts en termes d'investissements ont été enregistrés. Ces investissements réalisés touchent l'extension des étables existantes pour plus de 66 éleveurs enquêtés soit 57%. En plus, dans le cadre de ces efforts 55 des éleveurs soit 47 % ont réalisé de nouvelles étables.

4.2. Evolution de l'acquisition du matériel agricole dans l'exploitation

Dans ce point une attention particulière est accordée à l'évolution du matériel agricole entre 2000-2008 et 2009-2017. Ce matériel englobe : tracteur, véhicule de collecte, véhicule de transport, matériel de traite et enfin matériel pour irrigation.

Figure 40 : Evolution du matériel agricole



Source : Constitué à base des données de l'enquête (Tableau 20 de l'annexe 1).

L'analyse des données du graphique 40, nous permet de constater une évolution positive des investissements réalisés par les éleveurs concernant le matériel agricole. Celui-ci, pour rappel, est un facteur indispensable dans la modernisation de l'activité agricole et de l'augmentation des rendements.

La comparaison des données relatives à la période 2000-2008 et celle de 2009-2017, montre clairement, que la majorité des investissements étaient réalisés dans la deuxième période. Pour ce qui est des cinq (5) équipements analysés, plus de $\frac{3}{4}$ au minimum pour chaque équipement a été acquis durant la deuxième période.

En effet, l'acquisition des tracteurs était effectuée par 62 éleveurs dont 53 éleveurs après 2009, soit plus de 85% de l'ensemble des tracteurs acquis. Le même constat est observé pour les véhicules de collecte et les véhicules de transport. Ainsi, 37 véhicules de collecte parmi les 44 acquis soit 84 % et 48

véhicules de transport parmi les 56 achetés soit 85 %, étaient réalisés après 2009. Enfin, le matériel de traite (chariot trayeur) ainsi que le matériel d'irrigation (pompes, moteurs, etc.), ont connu la même tendance. Pour le matériel de traite, 74 des éleveurs ont acquis ce matériel, soit 2/3 de l'ensemble des éleveurs enquêtés dont 56 l'ont acquis après 2009, soit 76% des acquisitions. Ainsi que pour le matériel d'irrigation, 43 éleveurs ont acquis des moteurs ou autres dont 33 éleveurs l'ont fait après 2009.

4.3. Evolution du cheptel

Après avoir traité les investissements réalisés au niveau de l'exploitation concernant les étables et le matériel agricole, nous traitons dans ce point l'évolution de l'effectif bovin.

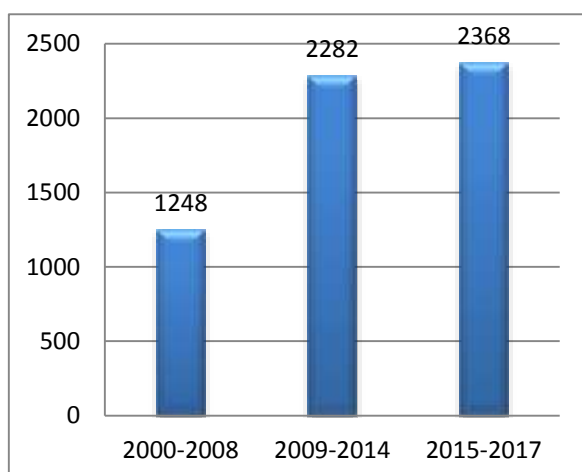
Tableau 130 : Evolution du cheptel bovin par exploitation

	Nombre d'exploitation	Pourcentage (%)
Augmentation	78	67,8
Diminution	32	27,8
Total	110	95,7

Source : Données de notre enquête, Septembre 2017 à Mai 2018.

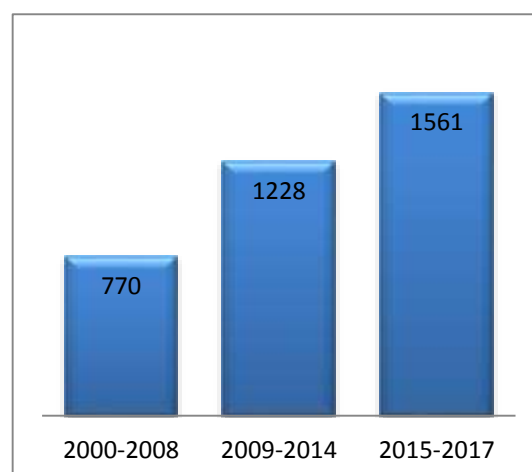
L'évolution du cheptel, globalement, avait enregistré une évolution positive, au regard des réponses contenues dans le tableau ci-dessus. Plus de 2/3 des éleveurs enquêtés ont enregistré une augmentation de leur cheptel durant la période 2009-2017. Le nombre total des éleveurs ayant connu une augmentation est de 78 soit 68% du total des éleveurs. Cependant, presque un tiers avait connu une situation inverse. Ceux- ci, sont au nombre de 32, représentant 28% de l'ensemble des éleveurs.

Figure 41: Evolutions du cheptel bovin



Source : Constitué à base des données de l'enquête.

Figure 42: Evolution de vaches laitières

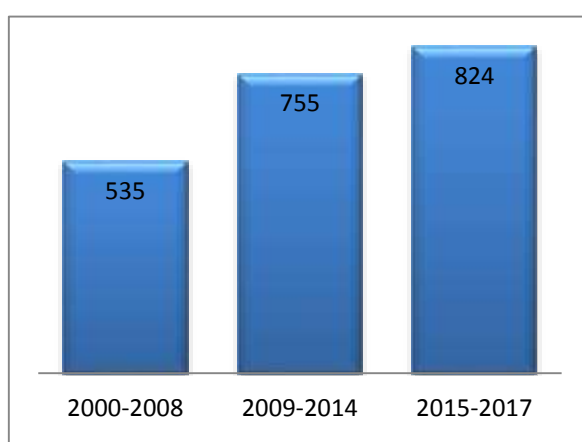


Source: Constitué à base des données de l'enquête.

La répartition de l'effectif total en fonction de trois périodes : 2000-2008 ; 2009-2014 et 2015-2017, a montré, figure 41, l'évolution rapide de la première à la deuxième période passant de 1248 à 2282 têtes bovines. En revanche la troisième période a enregistré une légère augmentation de l'ordre de 5 % par rapport à la période précédente.

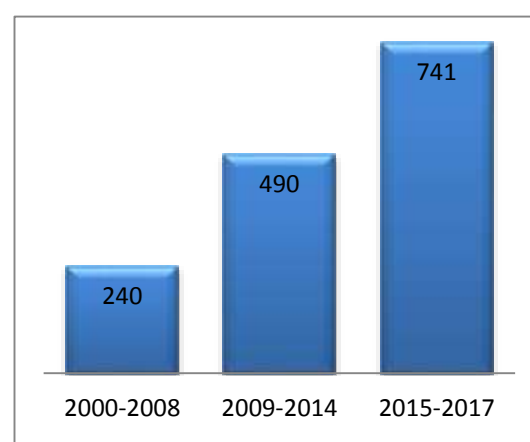
Par ailleurs, le nombre total de vaches laitières pour les trois périodes d'analyse a enregistré, figure 42, une augmentation importante passant successivement de 770 à 1228 pour atteindre enfin 1561 vaches laitières.

Figure 43: Evolution de la race BLLA/BLL



Source : Constitué à base des données de l'enquête.

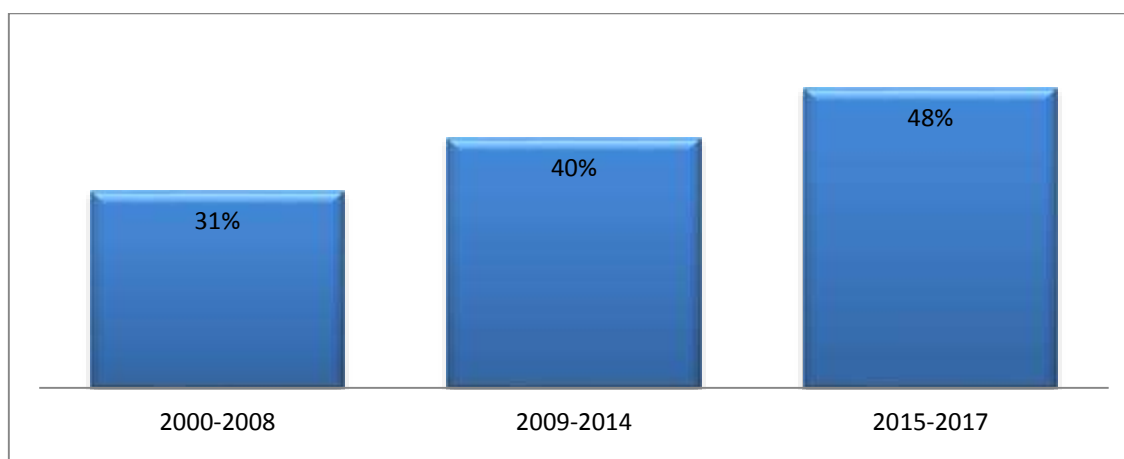
Figure 44: Evolution de la race BLM



Source: Constitué à base des données de l'enquête.

Cependant, l'analyse de l'évolution des vaches laitières par races et par périodes d'analyse a montré la tendance haussière pour toutes races confondues comme l'illustrent les figures 43 et 44. Néanmoins, les vaches de type BLM ont enregistré une évolution plus importante que celles BLL/BLA. Cette évolution s'est répercutée sur la part de plus en plus importante des BLM dans l'ensemble des vaches (voir figure 45).

Figure 45: La part de vaches BLM dans le total vache de la zone



Source : Constitué à base des données de l'enquête.

En effet, la part des vaches BLM, figure 45, est passée de 31 % pour la première période à 40 % durant la deuxième, pour atteindre 48 % durant la dernière période. Ce dernier résultat est, tout de même légèrement inférieur au taux enregistré au niveau de toute la wilaya qui s'élève à 53%.

En guise de conclusion à cette section, nous pouvons affirmer que l'activité de production laitière dans la zone de Sébaou dispose de plusieurs caractéristiques favorables pour son développement, à l'image de l'adhésion de la jeunesse issue de milieu rural et celle motivée, à la fois, par son diplôme obtenu dans le domaine agricole et par les dispositifs de la politique laitière. Ainsi, la comparaison entre la période 2000-2008 et celle de 2009 à 2017, fait apparaître une nette amélioration des conditions matérielles de ces exploitations durant la deuxième période.

Nous pouvons affirmer que durant la deuxième période l'environnement macro-économique était favorable pour enclencher une dynamique d'investissement dans la filière lait. Plusieurs investissements sont réalisés

dans le cadre des différents dispositifs de l'Etat, particulièrement, l'ANSEJ.

Ce cadre favorable a participé à la spécialisation de ces exploitations dans la production laitière, étant donné plus de 85% la pratique comme activité principale. Cela a permis l'accroissement des vaches de types BLM au fur et à mesure, passant de 31% à 48% de l'ensemble de l'effectif bovin entre les deux périodes. Ces investissements ont, indéniablement, participé à l'amélioration des conditions matérielles de ces exploitations.

Cependant, des faiblesses sont enregistrées dans le domaine de la formation des éleveurs et de l'étroitesse de la taille des exploitations où presque 60 % ne dépassant pas 5 Ha et plus de 4/5 ne dépassant 10Ha. En outre, l'octroi des crédits bancaires est limité par les faibles garanties dont disposent ces exploitations. Ces garanties, en grande partie, sont liées au problème rencontré dans le domaine du foncier agricole (non cadastré, indivision, ..). De même pour les assurances agricoles qui sont en retard par rapport aux autres secteurs d'activités. Le taux de couverture ne dépasse pas 17 % de l'ensemble des exploitations. Ce taux faible ne permet pas de sécuriser la production laitière, soumise à plusieurs risques, particulièrement, les maladies contagieuses telles que la fièvre aphteuse. Le président du CIPFL, conscient du retard, a préconisé aux éleveurs de se rapprocher des assurances pour mieux se prendre en charge sur le plan financier, sachant que plusieurs conventions d'assurances sont signées entre son organisme et plusieurs compagnies d'assurances.

Section 2 : Analyse de l'impact des soutiens publics sur les exploitations de productions laitières de Sebaou

Après avoir présenté dans la section précédente les caractéristiques des exploitations enquêtées, nous allons traiter dans la présente, l'impact de la politique laitière sur l'amélioration des conditions au sein de l'activité des fermes laitières. L'analyse de cet impact est fondée sur les réalisations effectuées grâce à l'intervention publique. De ce fait, nous allons rassembler ces réalisations en rubriques pour une meilleure cohérence des actions concrétisées. Ces rubriques traitent de l'analyse des soutiens d'investissement et des primes réalisés, de l'analyse de l'impact de ces soutiens sur l'amélioration des conditions de l'élevage et sanitaire ainsi que l'appréciation de la politique laitière par les éleveurs.

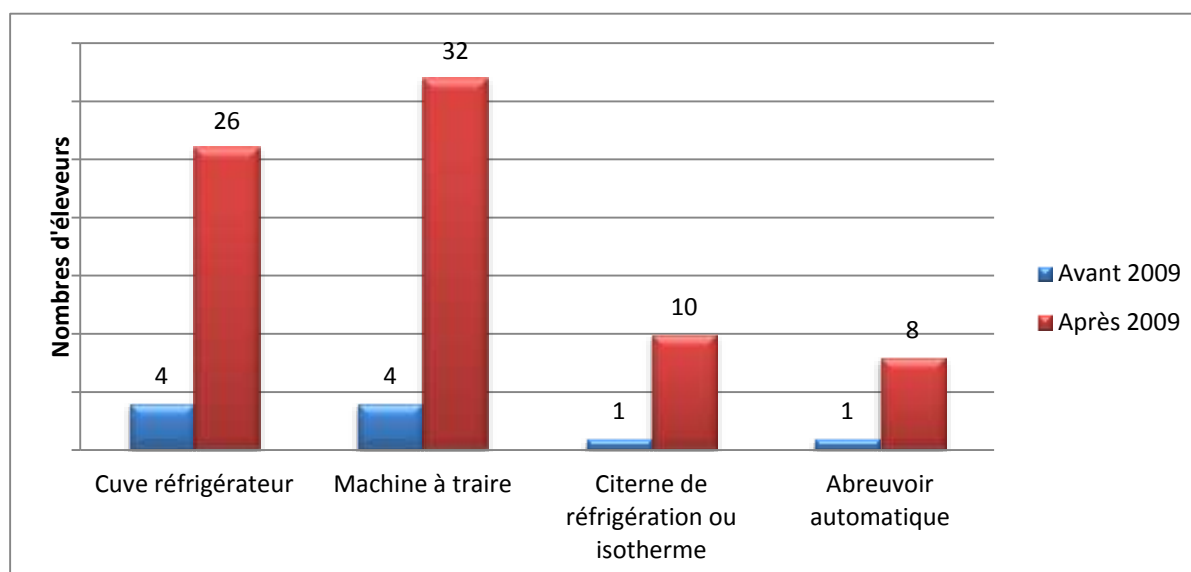
1. Analyse des soutiens d'investissement et des primes de production réalisés dans le cadre de la politique laitière

Nous allons aborder dans ce point, d'une part l'impact des soutiens publics accordés pour la réalisation des investissements dans le cadre des politiques agricoles, et d'autre part, nous allons porter une attention à l'analyse des primes dont ont bénéficié les éleveurs de notre enquête. Pour ce faire, nous allons revenir sur les investissements des rubriques suivantes : soutien pour l'acquisition de l'équipement spécialisé, soutien de l'investissement dans le cadre de développement de l'irrigation, soutien pour l'acquisition du matériel roulant, soutien pour l'aménagement de l'étable ainsi que les primes inhérentes : à la production et la collecte, aux produits vétérinaires et à la production des cultures fourragères.

1.1. Soutien pour l'acquisition de l'équipement spécialisé

La figure ci-dessous, nous renseigne sur les soutiens accordés pour l'acquisition des équipements spécialisés au profit des éleveurs dans le cadre de la politique laitière.

Figure 46: Soutien des équipements spécialisés



Source : Constitué à base des données de l'enquête (Tableau 21 de l'annexe 1).

En effet, les réalisations constatées dans ce domaine varient d'un équipement à un autre. La machine à traire et la cuve de réfrigération constituent les deux équipements qui ont enregistré des réalisations appréciables. Le nombre de machine à traire acquis dans ce cadre est de 36 dont 32 concernent la deuxième période. Le même constat est observé au niveau de l'acquisition des cuves de réfrigération où nous avons enregistré l'acquisition de 30 cuves dont 26 réalisations concernent la deuxième période d'analyse.

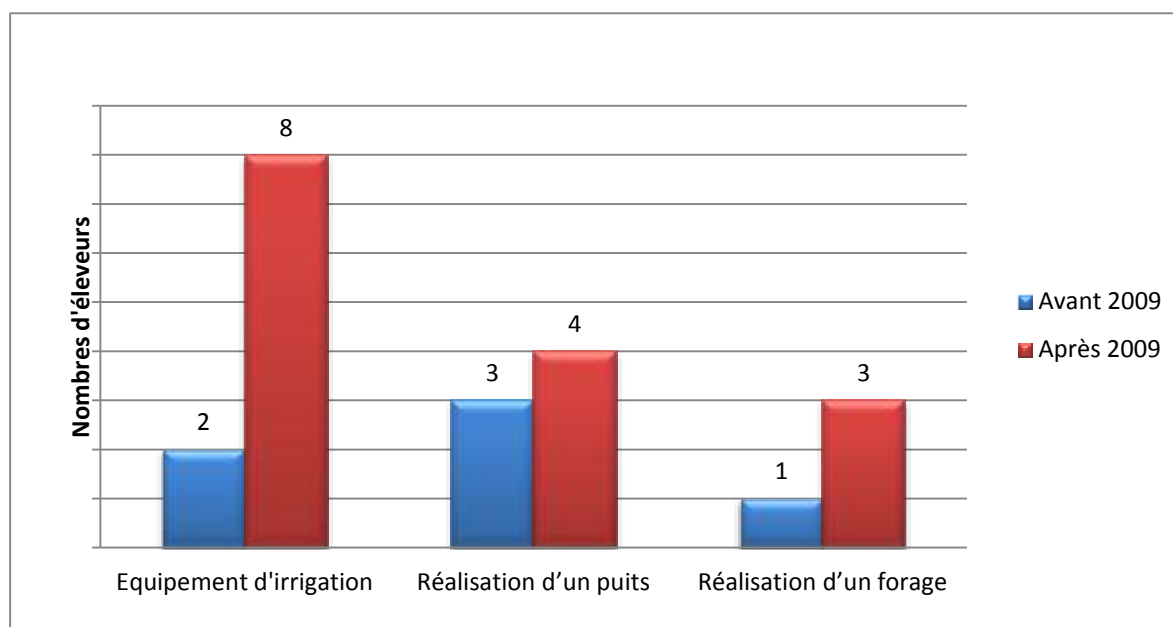
En revanche, de très faibles réalisations sont observées dans l'acquisition des citernes de réfrigération (isotherme) et les abreuvoirs automatiques. Au total, seulement 11 citernes dont 10 sont enregistrées dans la deuxième période et seulement 9 abreuvoirs sont acquis dans le cadre des dispositifs étatiques.

Au terme de ce point, nous pouvons facilement remarquer que la deuxième période est nettement meilleure dans le domaine des réalisations. Ce qui nous permet de dire que la politique menée depuis 2009 est marquée par plus de réalisations. Cela constitue un élément favorable pour la modernisation de l'activité. Toutefois, seulement $\frac{1}{4}$ de notre échantillon a bénéficié des soutiens. Il est donc, facilement remarquable que ce résultat est insuffisant au regard du reste des fermes non bénéficiaires.

1.2. Soutien d'investissement pour le développement de l'irrigation

L'analyse des données contenues dans le graphique ci-dessous, nous renseigne sur le faible niveau de réalisation des actions relatives aux développements de l'irrigation des exploitations enquêtées.

Figure 47 : soutien pour investissements sur le plan de l'irrigation



Source : Constitué à base des données de l'enquête (Tableau 21 de l'annexe1).

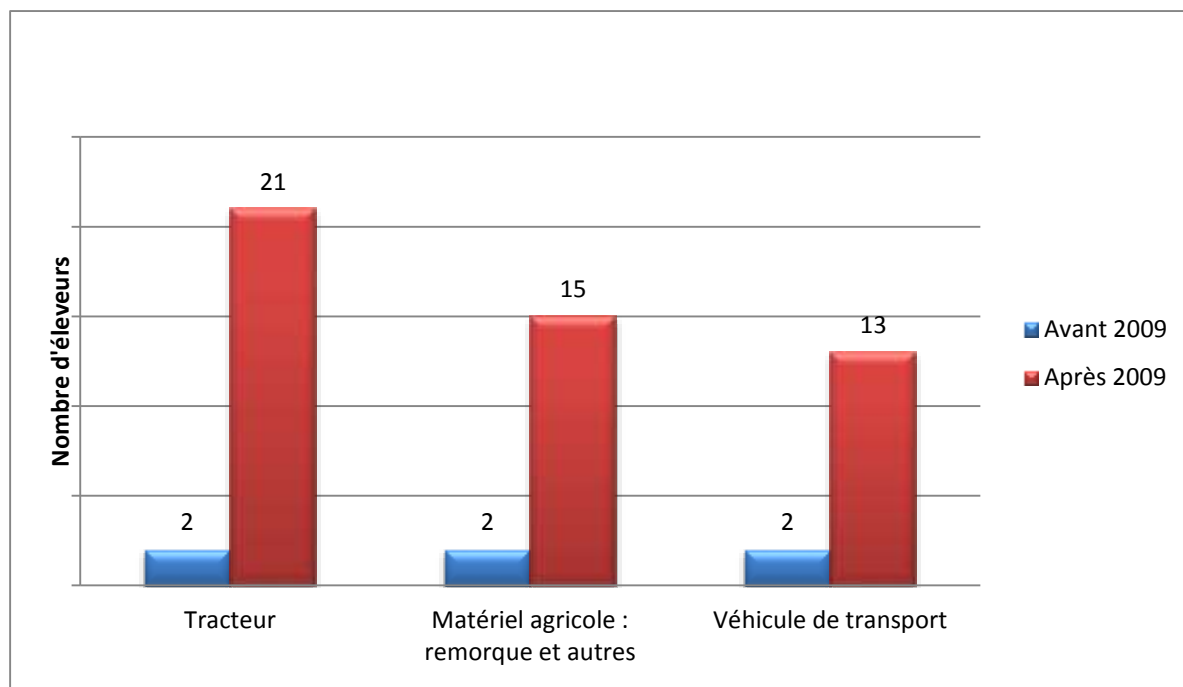
En effet, parmi les quatre actions programmées (équipement d'irrigation, soutien pour la réalisation d'un puits, soutien pour la réalisation d'un forage et la réalisation d'un bassin d'accumulation), l'action qui consiste à acquérir l'équipement d'irrigation est la plus sollicitée. Au fait, 10 exploitations ont bénéficié d'un soutien permettant l'achat des pompes, de groupe électrogène, etc. De même pour les soutiens permettant la réalisation d'un puits où 7 exploitations ont sollicité ce type de financement.

Cependant, la réalisation des forages n'est concrétisée que faiblement avec quatre réalisations seulement, au moment où la construction des bassins d'accumulation n'a enregistré aucune réalisation. Cela est dû à la difficulté rencontrée par les agriculteurs de réunir les conditions élémentaires permettant la concrétisation des investissements dans ce type d'actions. Celles-ci sont liées aux restrictions des autorisations de forage, délivrées par les autorités de wilaya ainsi qu'aux exigences techniques dans la construction des bassins d'accumulation.

1.3. Soutien pour l'acquisition du matériel roulant

L'analyse de l'acquisition du matériel roulant est représentée dans la figure ci-dessous.

Figure 48 : Soutien pour acquisition de matériels roulants



Source : Constitué à base des données de l'enquête (Tableau 21 de l'annexe 1).

Il ressort du graphique 48, que les soutiens accordés pour l'acquisition du matériel roulant dans le cadre de la politique agricole, sont enregistrés particulièrement dans la deuxième période d'analyse.

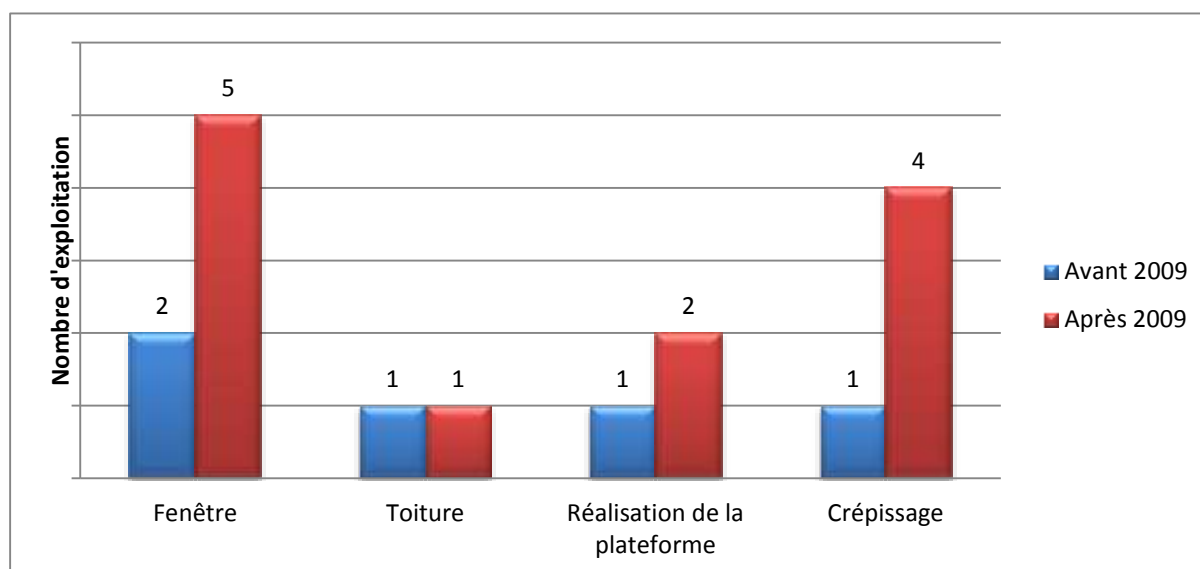
Il est bien de rappeler que les soutiens pour l'acquisition d'un tracteur équipé de son matériel, est conditionné par la possession d'au moins 5 HA pour un tracteur de 45 chevaux. Tandis que l'acquisition de celui de plus de 80 chevaux est conditionnée par la possession de 10 HA. La présentation du document justifiant cette appropriation est indispensable afin de donner suite favorable à la demande d'aide. Pour ce faire, la disposition de l'acte de propriété des terres du concerné ou de l'acte de location des terres pour une durée dépassant 5 années sont obligatoires. Cette exigence a handicapé sérieusement, d'après les agriculteurs, l'adhésion au programme de modernisation des exploitations.

En termes de réalisation, une nette distinction est établie entre la première et la deuxième période. Au moment où le nombre de bénéficiaires n'a pas dépassé 2 dans la première période, il a atteint 21 durant la deuxième. Dans l'ensemble, 23 bénéficiaires soit 20 % du total ont pu avoir accès au soutien pour l'acquisition d'un tracteur. Le taux de soutien est de 20% du prix d'acquisition d'un tracteur de 45 chevaux et 30% du prix d'achat d'un tracteur de 80 chevaux.

1.4. Soutien pour aménagement d'une étable construite auparavant

Les différentes actions d'aménagement sont présentées dans la figure ci-dessous.

Figure 49 : Les réalisations d'aménagements d'étables par les soutiens publics



Source : Constitué à base des données de l'enquête (Tableau 21 de l'annexe 1).

L'aménagement de l'étable consiste à introduire des améliorations pour une étable déjà réalisée. Ces actions rentrent dans le cadre de l'amélioration des conditions d'élevage, telles que : l'installation des fenêtres, la pose de la toiture, la réalisation de la plateforme et ravalement des murs.

Les investissements réalisés, toutes opérations confondues, n'ont pas dépassé sept exploitations, soit 5% de l'ensemble des exploitations enquêtées. Ce très faible niveau de réalisation est expliqué par le montage financier ne dépassant pas 30% du coût total engagé plafonné à 2 millions de DA, tandis que dans la réalité ce type d'opérations nécessite plus de dépenses.

1.5. Soutien pour la réalisation des équipements de stockage

Nous allons nous intéresser aux soutiens permettant la réalisation des équipements de stockage du fourrage et autre produits.

Tableau 131: Les soutiens pour les équipements de stockage

	Avant 2009	Après 2009	Sans réponse	Total
Réalisation d'un silo	1	1	113	115
Salle de traite	-	1	114	115
Centre de collecte	2	1	112	115

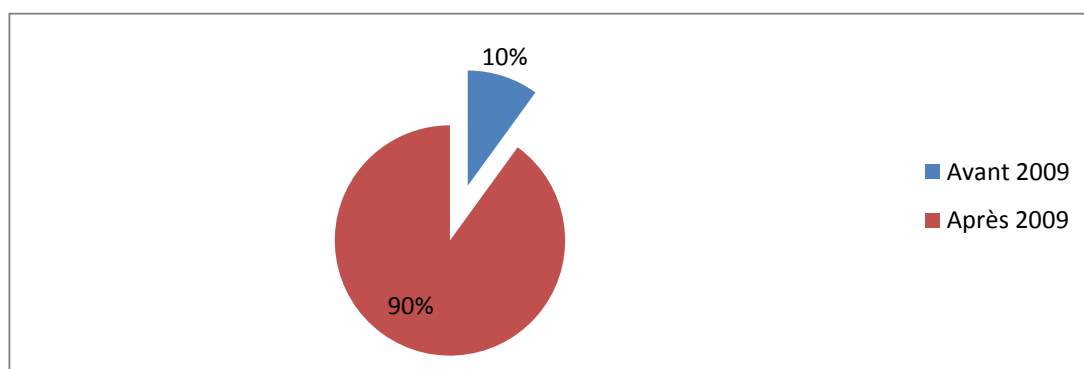
Source : Données de notre enquête, Septembre 2017 à Mai 2018.

L'analyse des réponses de notre échantillon quant aux réalisations des différents équipements contenus dans la nomenclature, fait apparaître une absence presque totale de tous les équipements programmés. En effet, le niveau de réalisation varie de zéro à trois, pour toutes les projections confondues. L'explication de cet état des faits, est liée d'une part, à l'importance des investissements concernant les chambres froides et les centres de collecte, et d'autre part au manque de tradition d'emmagasiner les fourrages pour la réalisation des silos.

1.6. Soutien pour l'acquisition des génisses pleines

L'acquisition des vaches modernes est pris en charge dans l'objectif d'augmenter les rendements par actif. Le tableau ci-après retrace l'état des réalisations pour notre échantillon.

Figure 50: Répartition dans le temps de l'acquisition de BLM soutenues



Source : Constitué à base des données de l'enquête.

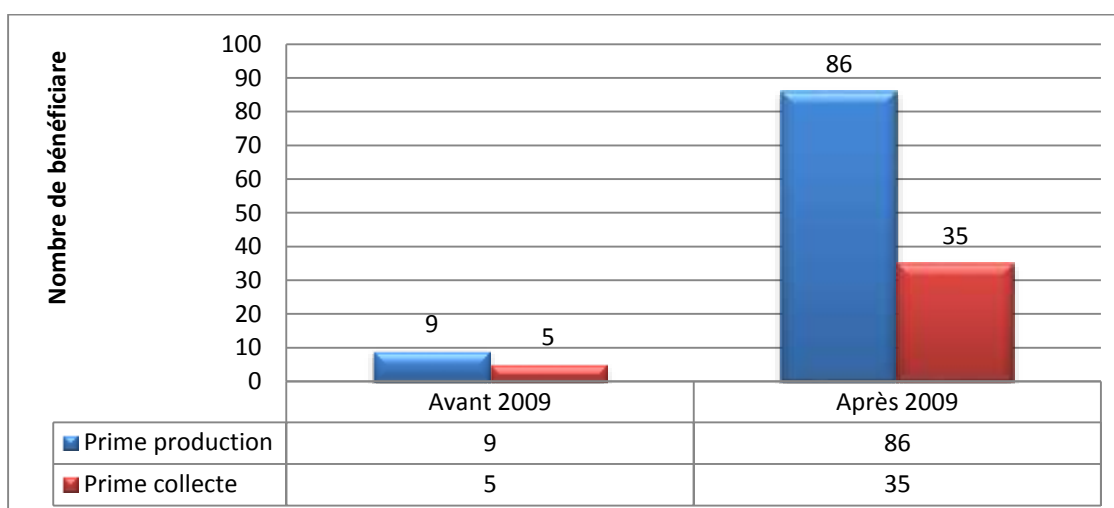
Du graphique ci-dessus, il ressort que presque 1/5 des éleveurs enquêtés ont bénéficié de l'aide pour l'acquisition des vaches laitières BLM. Le montant par actif s'élève à 60.000DA, ce qui représente une part appréciable dans le prix global de la vache (le prix a évolué dans le temps passant de 200.000 DA au début de l'année 2000 à presque le double en 2017). Cependant, l'interdiction de l'importation pour cause de la fièvre aphteuse, pour une période de plus de 3 années, n'a pas permis aux éleveurs de bénéficier davantage de cette prime.

Enfin, les acquisitions enregistrées dans le cadre d'autres dispositifs publics (ANSEJ, ANGEM, etc.), ne peuvent pas prétendre à la récupération de cette prime, étant donné qu'elles ont profité d'autres avantages tels que l'exonération de la TVA.

1.7. Analyse des primes de la production et de la collecte de lait

La situation des primes accordées, au niveau des exploitations enquêtées, pour la production et la collecte est représentée dans la figure ci-dessous.

Figure 51: Evolution du nombre de bénéficiaires des primes : production- collecte



Source : Constitué à base des données de l'enquête (Tableau 22de l'annexe1).

Les primes à la production et à la collecte, constituent les principaux instruments de la politique publique dans la perspective de redynamiser la filière laitière et par conséquent, d'augmenter la production laitière.

Les données de la figure, revient d'une part, sur le nombre des exploitations bénéficiant des primes de production et sur le nombre de celle-ci bénéficiant des primes de collecte, pour la période d'avant et après 2009. En effet, il ressort de ce graphique, par rapport à la prime de production, une nette évolution en ce qui concerne le nombre d'exploitations bénéficiant des primes dans le cadre de cette politique. Le nombre était de l'ordre de seulement 9 exploitations soit moins de 10% de l'ensemble des exploitations avant 2009. A partir de 2009, le nombre est passé à 86 exploitations soit presque 75% de l'ensemble des exploitations. Cela dénote clairement, l'adhésion des exploitations enquêtées aux dispositifs permettant l'octroi de ces primes. Cette prime est facilement attribuée, contrairement aux différents soutiens attribués pour la réalisation des opérations s'inscrivant sur le compte d'investissement.

En revanche, pour la prime de collecte octroyée exclusivement au collecteur laitier, le nombre d'exploitations bénéficiaires est passé de 5 exploitations avant 2009 à 35 après 2009. Ce constat dénote deux enseignements essentiels. Premièrement le nombre a évolué positivement, ce qui prouve l'intéressement des éleveurs à cette prime. De plus, cette évolution concerne uniquement les exploitations qui sont à la fois productrices et collectrices. Sinon la collecte au profit des exploitations s'est répandue d'une manière significative.

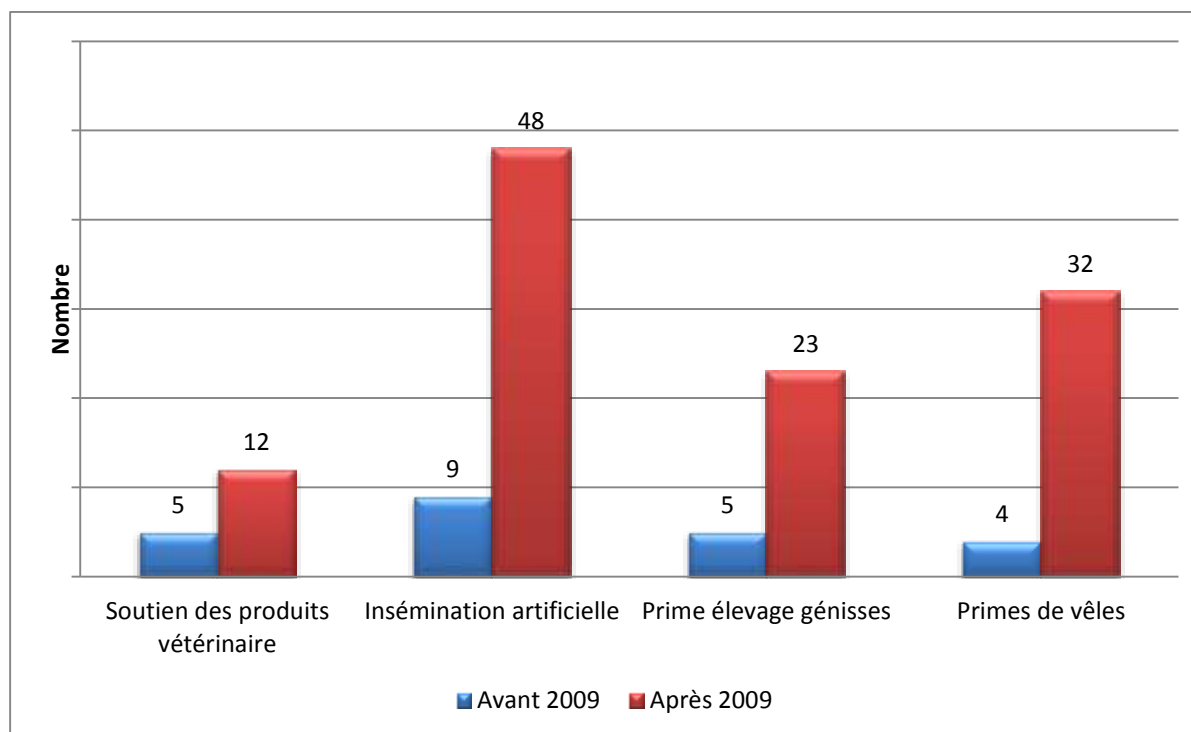
Au final, nous pouvons dire que les primes de production et de collecte, sont fortement sollicitées par les exploitations enquêtées. Cela constitue un facteur de motivation et d'assurance pour la production laitière. Cependant, le seul inconvénient de cette politique est l'inadéquation des primes avec l'évolution du marché des aliments et des intrants agricoles, ce qui réduit considérablement leurs impacts.

1.8. Analyse des primes des produits vétérinaires et d'élevages

Nous allons aborder dans ce point, d'une part les sollicitations des primes destinées aux produits vétérinaires et d'autre part, le recours aux primes de l'élevage de vêles et génisses. Les quatre figures ci-dessous,

retracent la présence de chacune d'entre-elles dans les exploitations enquêtées.

Figure 52: Evolution du nombre de bénéficiaires des primes de la conduite sanitaire



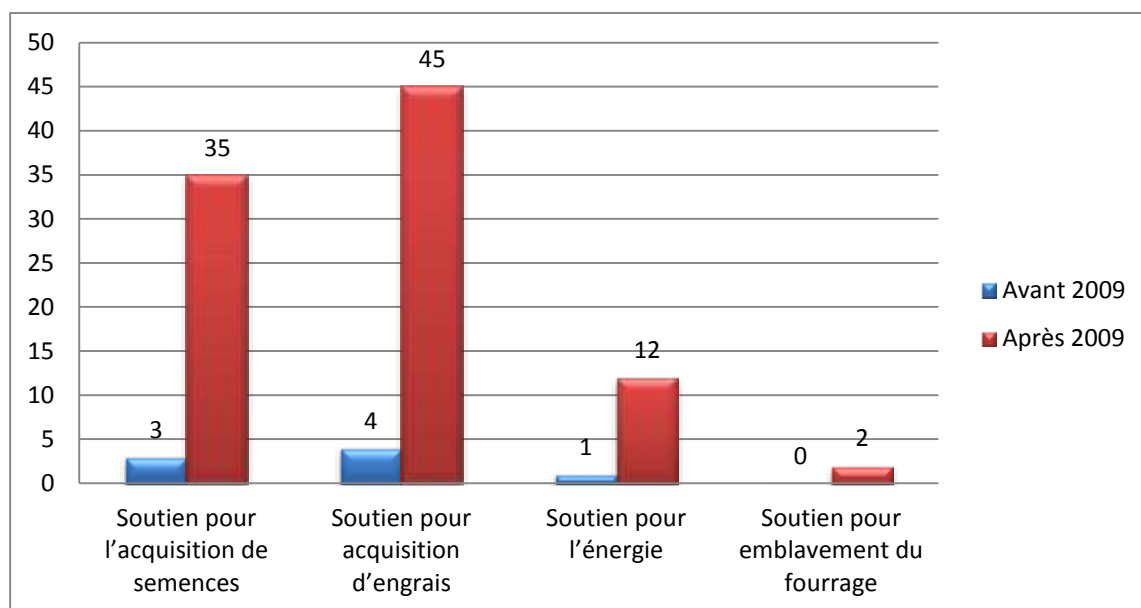
Source : Constitué à base des données de l'enquête (Tableau 23 de l'annexe 1).

L'analyse des primes accordées pour l'insémination artificielle montre l'évolution positive en faveur de la deuxième période. Le nombre d'exploitations utilisant cette technique de fécondation est passé de 8, soit 7% de l'ensemble des exploitations à 48, soit 42 % du total des exploitations. En revanche, les primes accordées pour l'acquisition des produits vétérinaires, n'ont enregistré qu'une progression marginale, étant donné que le nombre d'exploitations qui ont déclaré avoir fait recours à ce type de primes est passé de 5 à 12 seulement.

Par ailleurs, les primes destinées à l'encouragement de la préservation des vêles et génisses issues de l'insémination artificielles ont enregistré une évolution positive. Pour les primes vêles, le nombre d'éleveurs ayant sollicité ces primes est passé de 4 à 32 éleveurs. Tandis que, les primes de d'élevage génisse sont passées de 5 à 23 éleveurs. Le nombre réduit de primes génisses accordées comparativement à celui des vêles, est expliqué par la vente d'une partie des vêles soutenues, ce qui les réduit au fur et à mesure.

1.9. Les primes pour la production des cultures fourragères

Figure 53: Evolution des primes de cultures fourragères



Source : Constitué à base des données de l'enquête (Tableau 24 de l'annexe 1).

L'analyse de la figure, ci-dessus, montre la nette distinction qui existe, d'une part, entre les deux périodes d'analyse et, d'autre part entre les primes elles-mêmes. En effet, la comparaison des deux périodes fait ressortir des réalisations appréciables dans la période allant de 2009 à 2017. Cette remarque est valable pour l'ensemble des primes intégrées dans l'analyse.

Par ailleurs, les réalisations des actions programmées en faveur de l'intensification des cultures fourragères, n'ont pas évolué d'une manière homogène. A cet effet, les meilleures performances sont réalisées dans les primes attribuées pour les engrais ainsi que les semences. Pour rappel, la prime pour l'acquisition des engrais et des semences représente 20% du prix d'achat. Toutefois, le taux de soutien pour les semences a été revu à la hausse, passant de 30% à 50% du prix d'achat de la semence, dans la dernière nomenclature appliquée depuis 2015. C'est pourquoi, la hausse des prix au fil des années, n'a pas influencé négativement l'évolution des achats de ces deux produits (engrais et semences).

Cependant, les primes accordées pour les travaux de la terre et à degré moindre, les primes pour énergie « gasoil », n'ont pas été trop sollicitées à cause des obstacles qui limitent leur impact. Le premier est inhérent aux petites tailles de la plupart des exploitations et le deuxième est lié à la faiblesse de ces primes contenues dans les différentes nomenclatures. Ces contraintes soulevées conjuguées aux difficultés rencontrées dans la constitution dossiers justifiant les actions réalisées, ont empêché la réalisation de l'objectif recherché à travers ces deux primes.

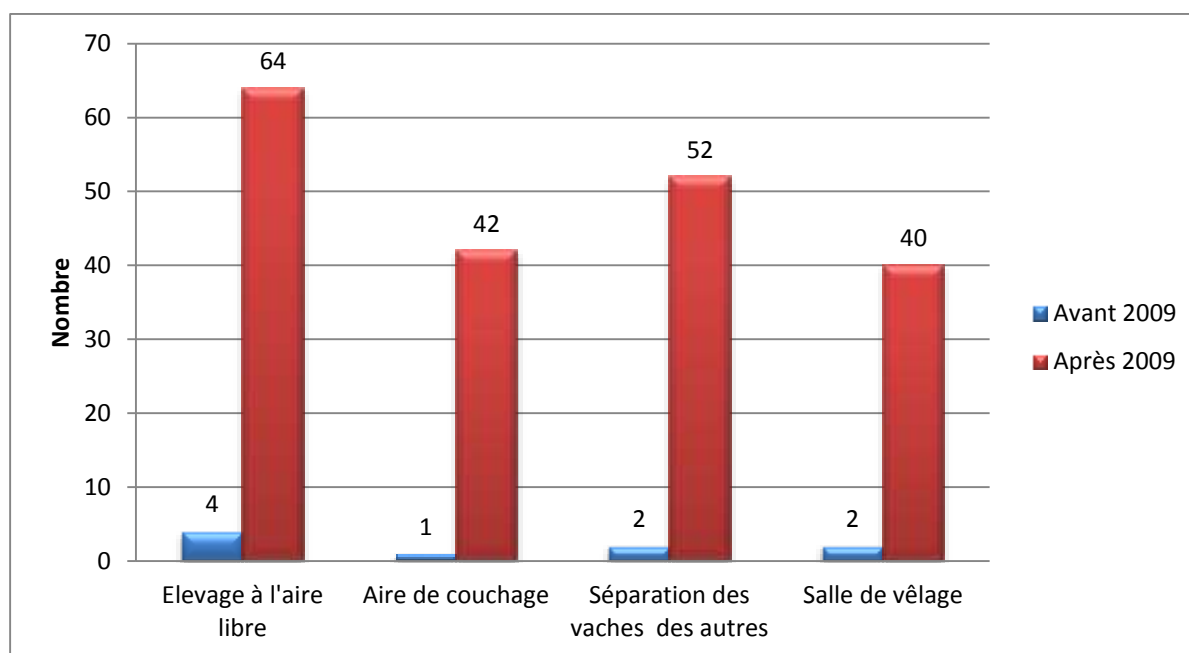
2. Impact des soutiens publics sur les facteurs de la productivité et de la conduite d'élevage

Nous allons, aborder dans ce point l'impact des primes et des soutiens publics octroyés aux exploitations sur l'évolution des facteurs de la productivité et de la conduite de l'élevage. Pour ce faire, nous allons revenir sur : le bâtiment d'élevage, le suivi sanitaire et l'alimentation de bétail.

2.1. Les conditions de bâtiment d'élevage : une nette amélioration

Les figures ci-dessous, constituent une synthèse des réponses de notre questionnaire, concernant l'évolution des conditions des bâtiments d'élevages pour la période d'avant 2009 et celle d'après 2009.

Figure 54: Evolution des conditions des bâtiments d'élevage



Source : Constitué à base des données de l'enquête (Tableau 25de l'annexe 1).

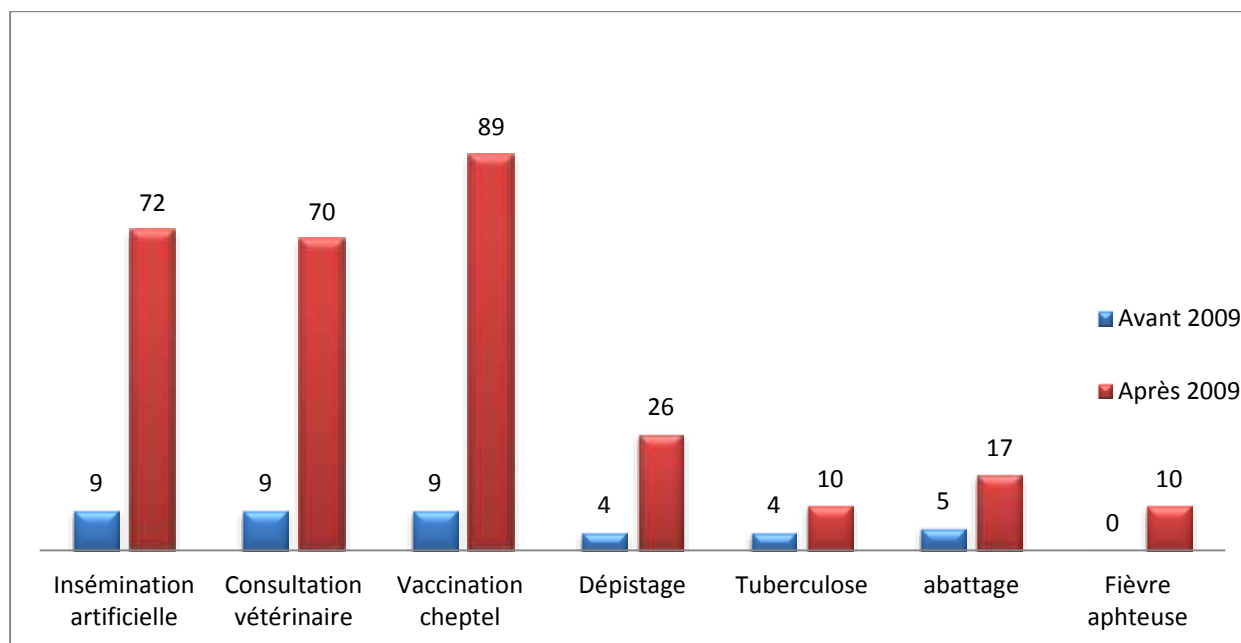
De la figure 54, nous pouvons facilement remarquer l'amélioration enregistrée sur le plan des conditions relatives aux bâtiments d'élevages durant la période de 2009 à 2017 comparativement à celle de 2000 à 2008. En effet, le nombre d'exploitations pratiquant l'élevage à l'air libre est passé de 4 à 64 exploitations et le nombre de salle de vèlage est passé de 2 à 40 salles. Encore, en ce qui concerne la disponibilité d'une aire de couchage, 42 en disposent, contre une seule exploitation avant 2009. Enfin, les vaches laitières vivant dans une étable sans la présence d'autres espèces bovines ou autres sont du nombre de 52 exploitations.

Dans l'ensemble 76 exploitations laitières enquêtées respectent les normes d'élevages. Cette performance est réalisée après 2009, puisque la période d'avant ne comptait que 6 exploitations.

2.2. La conduite du suivi sanitaire de l'élevage : une avancée réelle

Nous allons revenir dans ce point à l'analyse, d'une part, des différentes actions visant l'amélioration de la conduite sanitaire, et d'autre part, au nombre d'exploitations touchées par les maladies infectieuses.

Figure 55: Evolution de la conduite sanitaire de l'élevage



Source : Constitué à base des données de l'enquête (Tableau 26de l'annexe 1).

La figure 55, nous renseigne sur les améliorations enregistrées dans le domaine du suivi sanitaire dans la deuxième période. En effet, le nombre

d'exploitations faisant appel aux consultations vétérinaires est passé de 9 à 70. De même, les vaccinations cheptel sont passées de 9 à 89 exploitations. Cette tendance haussière est enregistrée sur le registre de l'insémination artificielle où le nombre est passé de 9 à 72 exploitations. Le taux de progression pour ces trois (3) actions traitées est passé de moins de 10% pour la première période à un taux qui varie entre 60% à 77 % pour la deuxième période. Ce résultat représente une avancée appréciable dans la prise en charge du bovin et des vaches laitières notamment.

Par ailleurs, les maladies infectieuses ont touché plus d'exploitations durant la deuxième période. Les chiffres avancent l'apparition de la fièvre aphteuse et de la tuberculose dans 10 exploitations. Ce qui a fait augmenter le nombre d'exploitations touchées par l'abattage à 17 après n'avoir été que de 5 pendant la première période. Nous tenons à signaler que la fièvre aphteuse est apparue au niveau national dans plusieurs wilayas. L'ampleur du phénomène a amené les pouvoirs publics à prendre des mesures de sécurité pour ralentir la prolifération de cette maladie. Ces mesures concernent, la fermeture des marchés des bestiaux et l'interdiction de transport du bovin en dehors du territoire de plusieurs wilayas où Tizi-Ouzou en fait partie. Malgré ces mesures, plusieurs cas positifs sont enregistrés et par conséquent, des cas de pertes sont occasionnés. Après cela, plusieurs éleveurs ont réduit le nombre de leur bovin ou bien ont quitté complètement l'activité par crainte de réapparition de l'épidémie.

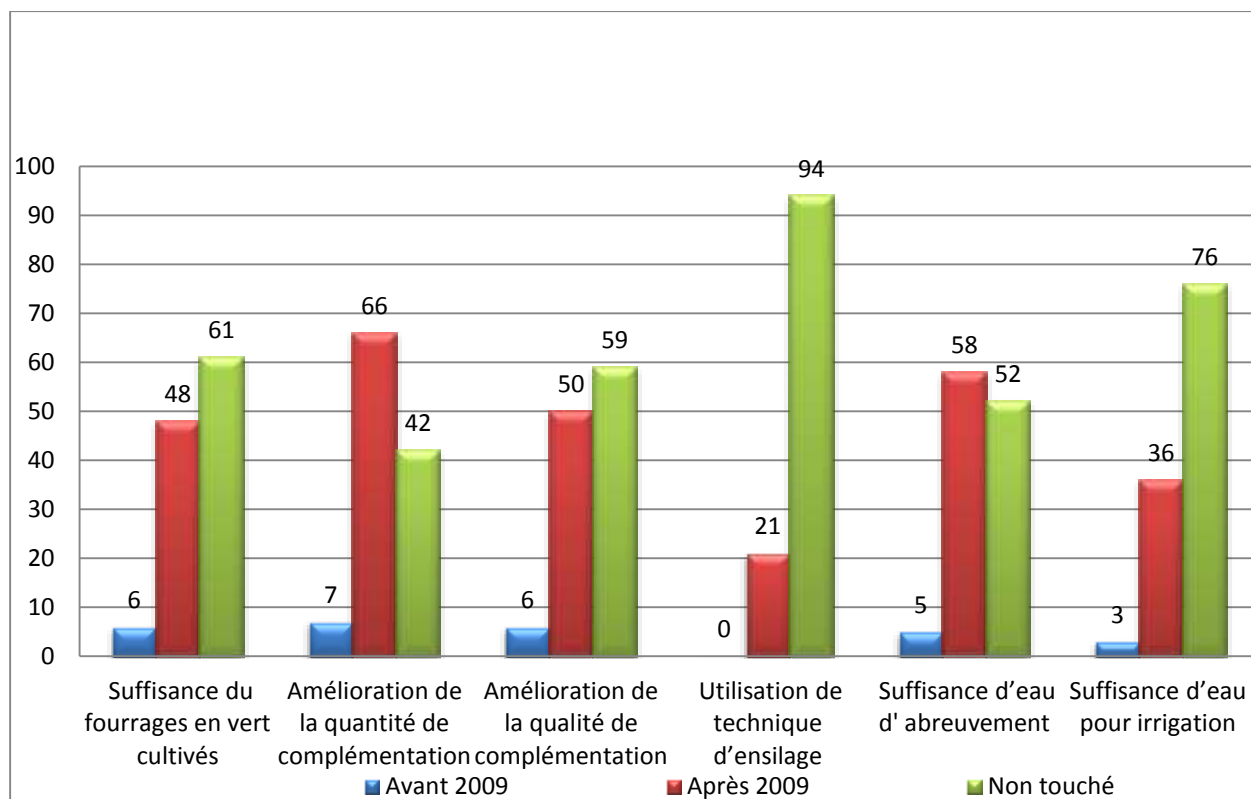
Enfin, nous signalons que le nombre d'exploitations faisant recours au dépistage est assez faible malgré son évolution dans la deuxième période. Cette faible adhésion au dépistage, pour détecter deux maladies, à savoir la brucellose et la tuberculose, est expliquée par l'appréhension des éleveurs que la détection des cas positifs conduits systématiquement à l'abattage. Néanmoins, à notre avis, le dépistage doit être obligatoire à toute exploitation produisant du lait afin de mieux assurer une meilleure couverture sanitaire pour le citoyen, car il s'agit des maladies transmissibles.

2.3. Evolution de l'alimentation, abreuvement et irrigation

Dans ce point nous allons revenir sur certains indicateurs permettant

d'évaluer l'amélioration de l'alimentation, de l'abreuvement ainsi que l'irrigation du fourrage, figure 56.

Figure 56: Evolution de l'alimentation et de l'abreuvement du cheptel



Source : Constitué à base des données de l'enquête (Tableau 27de l'annexe1).

Des améliorations sont enregistrées dans l'alimentation des vaches laitières, que ce soit sur le plan de la quantité ou de la qualité. De la figure 56, nous pouvons remarquer l'évolution du nombre d'exploitations enregistrant une amélioration quantitative qui est passé de 7 exploitations à 66. Il s'agit, en fait, de la quantité du concentré donnée pour la vache. Encore la même lecture peut être faite concernant l'amélioration qualitative dans l'alimentation où 50 exploitations ont enregistré une diversification des éléments nutritifs de la vache. Enfin, pour la suffisance des fourrages verts cultivés, le nombre est passé de 6 à 48 exploitations. Globalement, pour l'alimentation presque 50% des exploitations ont réalisé des performances meilleures après avoir été de l'ordre de moins de 10% auparavant.

Par ailleurs, la disponibilité de l'eau pour l'abreuvement mais aussi pour l'irrigation est beaucoup plus satisfaisante pour les exploitations. Le nombre le plus élevé est enregistré dans le domaine de l'abreuvement des

vaches dont 58 exploitations sont satisfaites des quantités disponibles. En revanche, pour l'irrigation moins d'un tiers des exploitations seulement est satisfait.

Pour conclure ce point, nous pouvons affirmer que des améliorations sont enregistrées dans le domaine de l'alimentation et de l'abreuvement à hauteur de 50 % de l'ensemble des exploitations. Ce résultat est appréciable comparativement à la première période où dans le meilleur des cas, le taux ne dépassait pas 10 %. Toutefois, presque la moitié des exploitations n'a pas connu une amélioration, ce qui constitue un frein pour toute modernisation. En outre, la technique de l'ensilage n'est pas encore répandue, puisque seulement 18 % des exploitations l'utilisent. Ce résultat reste marginal puisque, celui-ci constitue une alternative réelle à la non disponibilité des fourrages durant les périodes creuses.

3. Impact des soutiens publics et primes sur les rendements, la production laitière et appréciation des éleveurs

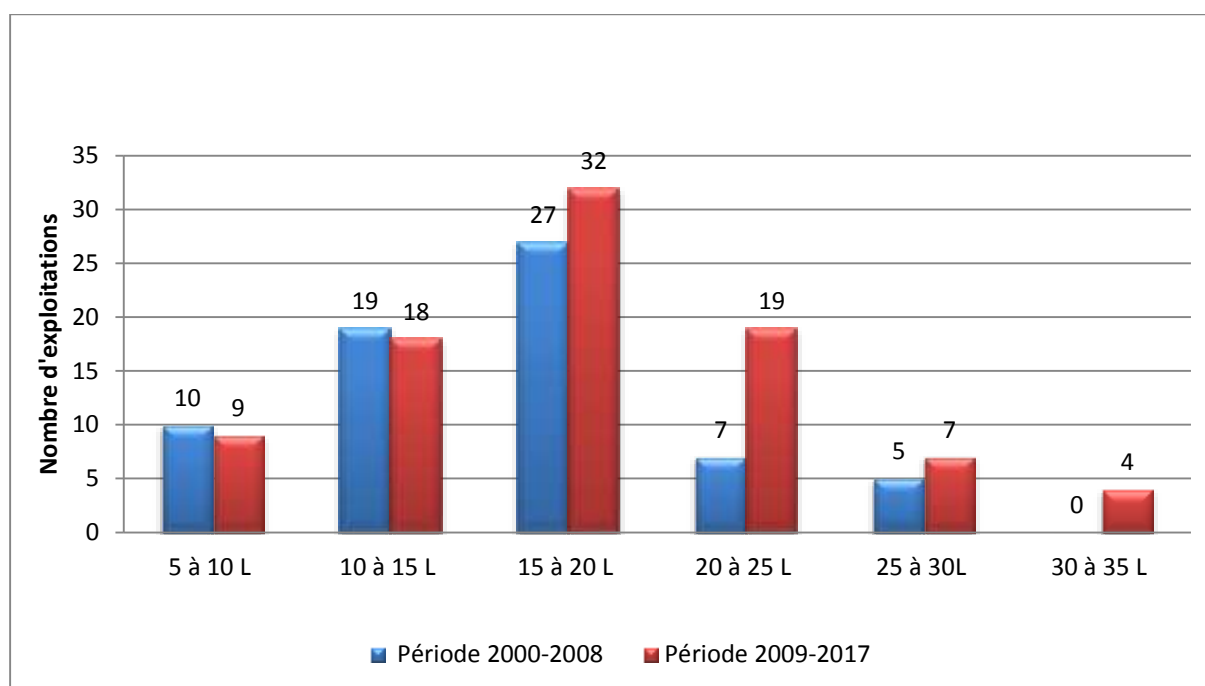
Nous allons consacrer ce troisième élément d'une part, à l'analyse des rendements et de la production laitière et d'autre part, à l'appréciation des éleveurs enquêtés concernant la politique laitière en vigueur. L'objectif du traitement de cet aspect, est lié à la recherche du niveau de satisfaction des éleveurs quant à la réalité de ces soutiens et primes octroyés.

Nous allons traiter comme premier point l'évolution du rendement moyen /vache /jour pour les deux races distinctes (BLL/BLA et BLM) et l'évolution de la production totale des exploitations par jour. L'analyse est faite en faisant ressortir des strates d'exploitations pour les deux périodes.

3.1. Analyse du rendement moyen des vaches laitières BLL/BLA

Nous allons essayer de retracer l'évolution du rendement moyen d'une vache laitière BLL/BLA, durant les deux périodes d'analyses.

Figure 57 : Evolution du rendement moyen journalier d'une vache BLL/BLA



Source : constitué à base des données de l'enquête.

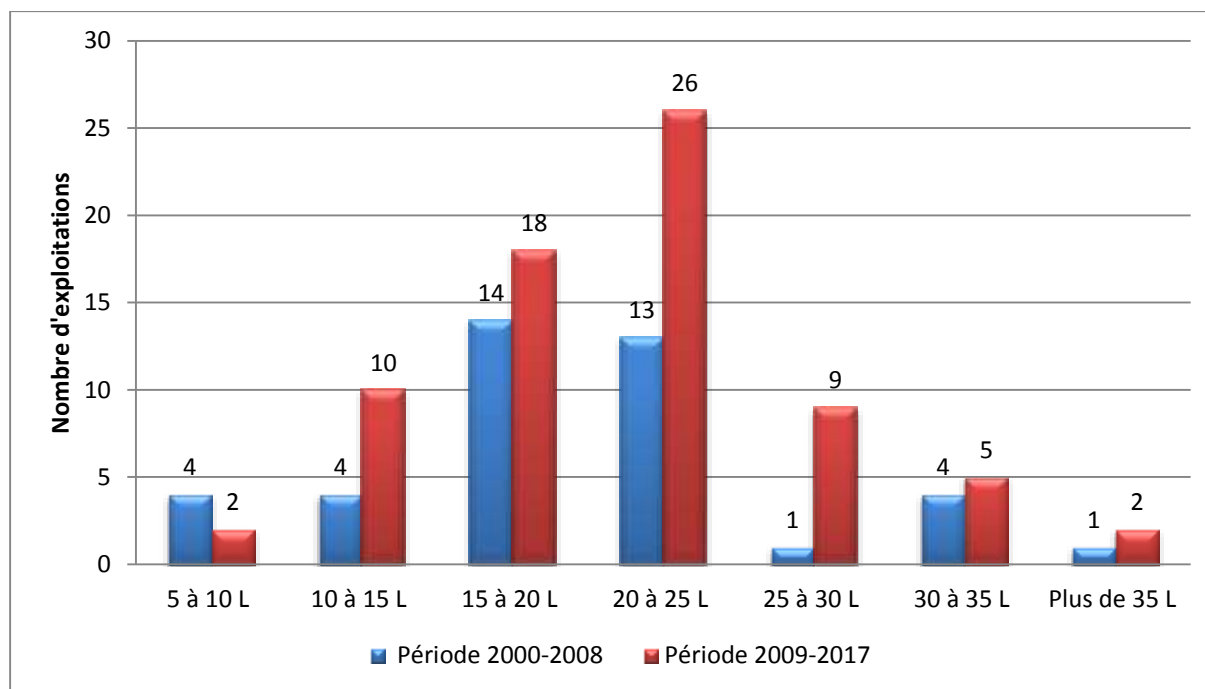
La figure 57, nous renseigne sur l'évolution du rendement moyen journalier/vache de la race BLL/BLA, entre les deux périodes d'analyse. Nous constatons des rendements meilleurs durant la deuxième période 2009-2017, comparativement à la première période 2000-2008. En effet, la plus grande tranche de production laitière, durant la première période, est celle qui varie entre 15 à 20L avec un taux presque de 40% de l'ensemble des exploitations et la deuxième tranche est celle de 10 à 15 L avec un taux de 28%. Tandis que les deux tranches dépassant 20L par jour ne comptent que moins de 18%.

Cependant, pendant la deuxième période la tranche la plus importante est toujours occupée par celle qui varie entre 15 à 20L, mais avec un taux de seulement 32%. Le recul constaté dans cette première tranche s'explique par le nombre élevé enregistré dans la tranche supérieure allant de 20 à 25L, qui a atteint 19%. De même pour la tranche de 30 à 35 L, qui apparaît alors qu'elle n'a pas d'existence pendant la première période. Pour terminer, le taux des vaches ayant un rendement inférieur ou égal à 15L est passé pendant la période, de plus de 42% à seulement 27%. Cela confirme l'amélioration des rendements durant la deuxième période.

3.2. Analyse des rendements moyens des vaches laitières BLM

Après avoir traité l'évolution du rendement moyen des vaches BLL/BLA, nous allons étudier l'évolution du rendement des vaches de type BLM.

Figure 58 : Rendement moyen d'une vache BLM (2000-2008/2009-2017)



Source : constitué à base des données de l'enquête.

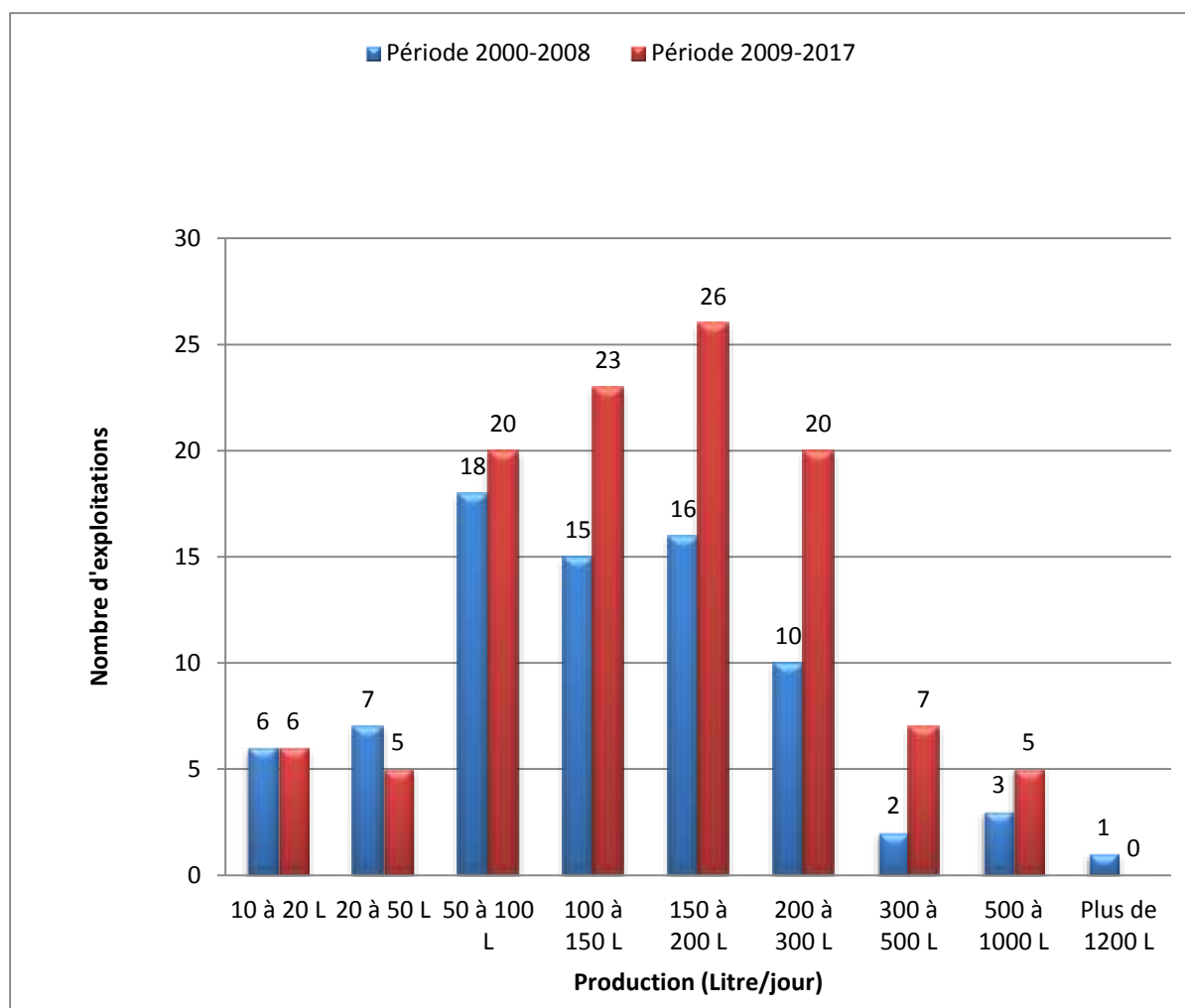
La figure ci-dessus, nous renseigne sur l'évolution des rendements des vaches laitières BLM, durant les deux périodes d'analyse. Nous constatons une nette amélioration des rendements durant la deuxième période comparativement à la première. La tranche de production allant de 20 à 25L, est la plus importante dans les deux périodes. Ainsi, au moment où elle représente moins de 32% durant la période 2000-2008, elle atteint plus de 36% en 2009-2017. Cette évolution positive est valable pour la tranche supérieure, c'est-à-dire, celle se situant entre 25-30 L. La comparaison entre les rendements des deux périodes concernant cette tranche fait ressortir des augmentations positives passant, de 9.80 % à 12.50 %.

En outre, sur le même registre, le seuil de 20 L et plus par vache/ jour, est enregistré au niveau de plus de 58.3% de l'ensemble des exploitations, durant la deuxième période, alors qu'il n'était que de l'ordre de 46.3 % durant la première.

3.3. Analyse de la production laitière journalière par exploitation

Nous allons présenter l'évolution de la production laitière totale journalière pour les exploitations enquêtées.

Figure 59: Evolution de la production totale journalière des exploitations



Source : constitué à base des données de l'enquête.

La figure 59, fait apparaître une répartition de la production totale journalière par exploitation, pour la période 2000-2008, en 9 catégories. Ces catégories sont comprises entre la première, allant de 10- 20L, à celle ayant plus de 1200 L. La classification par strates montre que, les exploitations produisant de 50 à 100 litres sont au nombre de 18 soit presque 25% de l'ensemble (78 exploitations pour cette période), ce qui les place en première position suivies, successivement par celles produisant 150-200 L avec 16 exploitations et celles produisant 200-300L avec 10 exploitations. Par contre, les exploitations produisant plus de 300 L, ne représentent que 6

exploitations.

Par ailleurs, en ce qui concerne la production de la deuxième période(un ensemble de 115 exploitations) une amélioration nette est enregistrée pour toutes les strates allant au-delà de 50 L. La classe regroupant les exploitations produisant de 150 à 200L, est la plus importante avec 26 exploitations soit presque 23%. Celle-ci est suivie par la classe de 100 à 150 L avec 23 exploitations. En outre, les deux classes 50- 100L et 200-300 L, regroupent chacune d'elles 20 exploitations soit 17,4% du total des exploitations pour chaque classe. Au total, la production de 89 exploitations soit 4/5 de l'ensemble des exploitations varie entre 50 et 300 L. Par ailleurs, 12 exploitations soit 10%, produisent plus de 300L et même plus de 500L pour certaines.

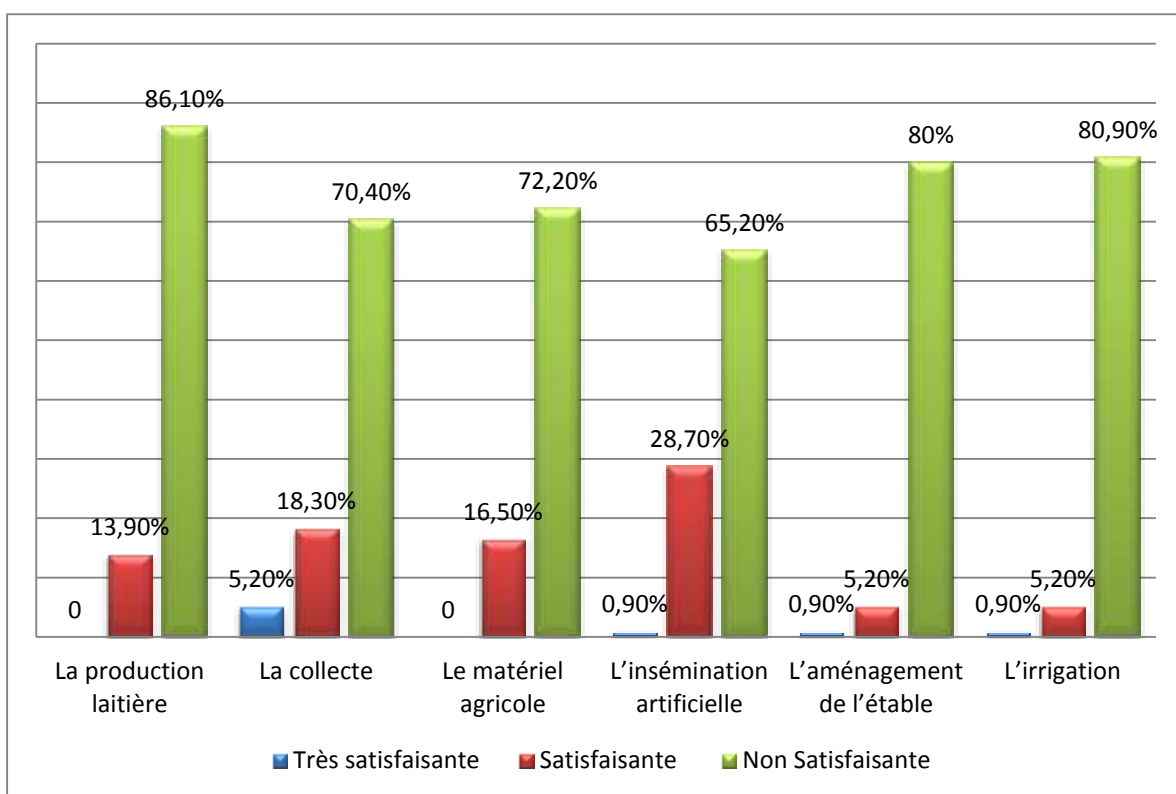
La comparaison entre les deux périodes, montre clairement que les exploitations produisant plus de quantités de lait est nettement meilleure dans la deuxième période.

3.4. Appréciation de la politique laitière par les éleveurs

Dans ce point nous allons présenter la synthèse des réponses des éleveurs quant à l'appréciation de la nouvelle politique laitière. Evidemment, cette politique est articulée autour de plusieurs axes, chose qui nous a amené à préciser le degré de satisfaction ou d'insatisfaction pour chaque élément à part. Par conséquent, nous allons revenir sur l'appréciation de : la production laitière, la collecte, le matériel agricole, l'insémination artificielle, l'aménagement de l'étable et l'irrigation agricole. Par ailleurs, l'appréciation des contraintes rencontrées par les éleveurs sont abordés en parallèle, compte tenu de la relation étroite entre le niveau de satisfaction enregistré quant aux éléments de la politique laitière et le degré des contraintes rencontrées au niveau des différents maillons de la filière lait.

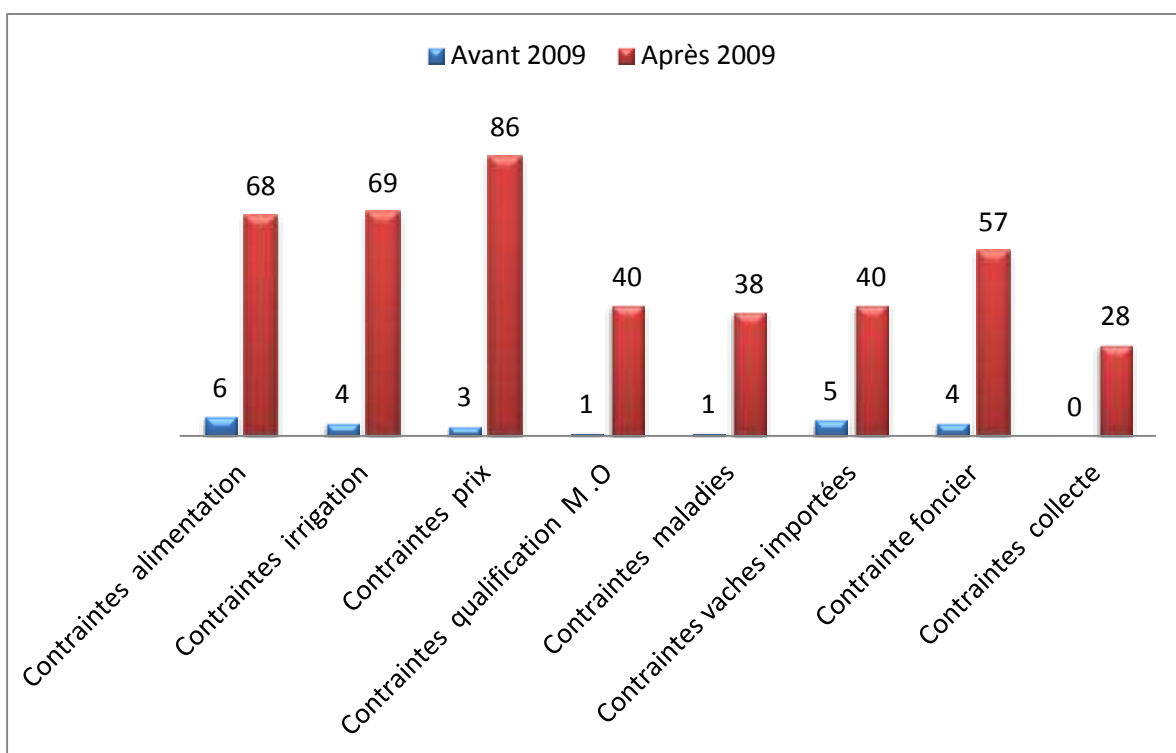
L'appréciation des actions de la nouvelle politique laitière et les contraintes rencontrées par les éleveurs sont présentées dans les deux figures ci-dessous.

Figure 60: Appréciation des primes de la nouvelle politique laitière par les éleveurs



Source : Constitué à base des données de l'enquête.

Figure 61: principales contraintes rencontrées par les éleveurs



Source : Constitué à base des données de l'enquête (Tableau 28 de l'annexe1).

Les réponses contenues dans la figure 60, nous renseignent globalement sur le degré d'insatisfaction des éleveurs quant aux différentes primes et soutiens accordés dans le cadre de la nouvelle politique laitière. En effet, la prime de la production laitière de l'ordre de 14 DA ne satisfait qu'à peine 14 % des éleveurs contre 86 % d'insatisfaits. Cela est justifié par le renchérissement des facteurs de production au moment où le prix d'un litre de lait est resté fixe au prix de 36 DA. Cette situation a poussé les agriculteurs de Tizi-Ouzou et ceux du centre du pays à organiser des marches afin d'exiger la revalorisation du prix de lait cru. Ce sentiment d'insatisfaction est renforcé par l'analyse des contraintes rencontrées. Il se trouve que la première contrainte qui heurte l'activité, selon les éleveurs, est le prix très bas. Un nombre très élevé d'éleveurs de l'ordre de 86 représentants $\frac{3}{4}$ du total, considère que la contrainte première de la production laitière réside dans le prix peu rentable.

Par ailleurs, les meilleurs taux de satisfactions, concernant les primes, sont enregistrés dans le domaine de l'insémination artificielle et a degré moins dans la collecte de lait. Pour ces deux volets le niveau de satisfaction est, successivement, de l'ordre de 28% et 23,50 %. Pour la collecte, à notre avis les producteurs enquêtés font l'amalgame entre les primes, étant donné qu'ils sont en même temps producteurs-collecteurs. Sinon comment expliquer le taux élevé de collecte au niveau de la wilaya grâce à l'intégration chaque année de nouveau collecteurs. Nous considérons que, le problème de la collecte est beaucoup plus lié au retard de paiement constaté à maintes reprises. Cet avis est renforcé par ces éleveurs eux mêmes, puisque seulement 28 d'entre eux considèrent la collecte parmi les facteurs de blocage. Et d'ailleurs, ce chiffre est le moins élevé de toutes les réponses reçues par rapport aux contraintes rencontrées. Nous tenons enfin, avant de terminer l'analyse de ce point de mentionner que le seul indicateur qui a reçu une mention « très satisfaisante » élevée est justement, c'est la collecte avec un taux de 5%.

Cependant, la situation est identique par rapport aux soutiens accordés. Le taux de satisfaction des soutiens pour irrigation et l'aménagement sont les

plus bas de toutes les actions analysées. Ce taux s'élève seulement à 5,20 %. Ce très faible taux est le résultat de la décision de sursoir le financement de l'investissement, autre que les filières stratégiques. Donc réellement l'investissement dans le domaine de l'irrigation est suspendu. Ce qui est confirmé, par le nombre élevé de l'ordre de 68 réponses, des éleveurs considérant l'irrigation comme une contrainte. De ce fait, cette dernière constitue la deuxième limite retardant le développement au sein de la filière lait. Aussi, pour l'aménagement réellement le dispositif n'est pas efficace pour les raisons que nous avons déjà abordées inhérentes au faible financement et à la difficulté administrative ne permettant pas la justification des actions menées.

Pour terminer notre analyse, cette fois-ci, des contraintes rencontrées par les éleveurs, en plus de ce que nous avons abordé plus haut, il ya lieu d'en rajouter d'autres, tels que le problème lié : à la main d'œuvre, à l'adaptation des vaches BLM importées, à des maladies ainsi que le problème inhérent au foncier agricole. Pour les trois premiers problèmes, figure 61, le nombre d'éleveurs qui les connaissent est autour de 1/3 de l'ensemble. Nous pouvons, interpréter ce résultat comme acceptable puisque 2/3 des éleveurs ne les ont pas cités comme contraintes. En fait, le problème de la main d'œuvre qualifiée se pose au regard du refus d'une catégorie de jeunes de rejoindre le secteur agricole. Des raisons subjectives et objectives sont derrière ce constat. Pour les raisons subjectives, elles sont beaucoup liées au statut de l'agriculteur dans la société. Par contre, des raisons objectives aussi freinent l'embauche dans le secteur tels que : la faible rémunération, la difficulté de travail, les conditions matériels des exploitations (peu développés), la couverture sociale, etc. Pour combler le déficit constaté, certaines exploitations font recours à la main d'œuvre africaine (recrutée parmi les migrants nigérien, malien,.. se trouvant sur le sol algérien). Quant au problème de maladies infectieuses, des campagnes de vaccinations à grande échelle sont menées, ces dernières années ce qui a réduit l'ampleur du phénomène.

Par contre le problème du foncier est rencontré par la moitié des exploitations. Effectivement, ce problème existe parce que les exploitations sont de petites tailles et la superficie agricole utile de la wilaya en général est très limitée. En plus, les autres activités agricoles telles que l'arboriculture, les cultures maraichères, la viticulture..., concurrencent sérieusement la culture des fourrages verts. En raison, évidemment, de la forte valeur ajoutée de ces dernières filières comparativement à la culture du fourrage vert.

En guise de conclusion, nonobstant les aspects positifs abordés tout au long de ce point dédié à l'impact des soutiens publics et les réalisations remarquables pour certaines actions, l'appréciation des éleveurs par rapport à la politique laitière menée, est relativement négative au regard du taux d'insatisfaction dans plusieurs domaines. En fait, ce sentiment d'insatisfaction est particulièrement inhérent à la conjoncture économique difficile caractérisée par la détérioration du pouvoir d'achat et de la dépréciation du dinar depuis la chute des cours du pétrole. Ces données nous permettent de comprendre la distorsion se trouvant entre d'une part, les primes et les prix de vente du lait qui restent inchangés et d'autre part, les facteurs de production qui ne cessent de connaître des augmentations.

4. Analyse de la relation entre caractéristiques des éleveurs et des exploitations / production laitière

Dans le point suivant, nous allons examiner, d'un côté, la relation entre les caractéristiques de l'exploitant et la production laitière et de l'autre côté, la liaison entre les caractéristiques des exploitations et la production laitière. Deux paramètres sont pris en considération, la formation et l'âge, pour l'analyse des éleveurs parmi tant d'autres. Tandis que pour les critères retenus dans l'analyse des exploitations sont au nombre de trois : le financement, les aides publiques et le matériel.

Pour l'analyse de la relation entre les variables qualitatives, dans ce qui suit, nous allons faire appel au test d'indépendance de Khi 2.

4.1. Un bref aperçu sur le test de Khi 2

Le test de Khi 2 permet de déterminer la probabilité que les lignes et les

colonnes d'un tableau croisé sont indépendantes ou pas.

Le test d'indépendance met comme hypothèse que les variables analysées sont indépendantes. Plus la valeur de Khi 2 est élevée, plus la différence entre les effectifs de cellules observés et théoriques est significative. Et plus que l'hypothèse d'indépendance est incorrecte et donc les variables sont liées.

Dans la pratique, grâce à l'utilisation du logiciel SPSS, pour déterminer si la valeur Khi 2 suffit pour rejeter l'hypothèse d'indépendance, la valeur de signification asymptotique de la statistique est calculée. Celle-ci est la probabilité de commettre une erreur en affirmant qu'il existe une différence significative entre les fréquences. Dans le cas où la valeur asymptotique est inférieure à 0,05¹⁵ (seuil d'erreur toléré en sciences sociales), les variables sont en fait liées et l'hypothèse d'indépendance H_0 est rejetée et par conséquent, l'hypothèse de dépendance H_1 est retenue.

En outre, pour mesurer l'intensité de la relation ou le degré de dépendance entre les lignes et les colonnes d'un tableau, le logiciel SPSS, nous donne un coefficient de contingence¹⁶ appelé **V de cramer**. La valeur de ce coefficient est toujours comprise entre 0 et 1. Plus le V est élevé, plus la dépendance entre les deux variables est forte. Plus le V est faible plus, plus les variables se rapprochent de l'indépendance. Enfin, nous pouvons avoir deux situations extrêmes : la première où le $V = 1$. Dans ce cas, les variables sont identiques. La deuxième, c'est où le $V = 0$. Dans ce cas, les variables sont parfaitement indépendantes.

4.2. La relation entre la formation de l'exploitant et la production

Nous allons traiter dans ce point la relation entre la formation avec la production laitière pour les deux périodes distinctes p1 et p2. Le tableau ci-dessous, met en relation les d'éleveurs et la strate de production dont ils font partie.

¹⁵Dans certains écrits, ce seuil peut être revu à la hausse pour atteindre 0,10.

¹⁶ Bernier J., Tout ce que vous n'avez jamais voulu savoir sur le X^2 sans jamais avoir eu envie de le demander, centre Max Weber, CNRS, 2019.

Tableau 132: Tableau croisé de la production laitière et la formation

Tableau croisé production laitière journalière (p1 et p2) * Formation						
Période	Période 1			Période 2		
La production par tranche	Formation		Total	Formation		Total
	non	oui		Non	Oui	
10 à 20L	5	1	6	5	1	6
20 à 50L	6	1	7	3	1	4
50 à 100L	11	6	17	14	4	18
100 à 150	11	4	15	15	7	22
150 à 200L	10	6	16	19	7	26
200 à 300L	5	5	10	10	10	20
300 à 500L	1	0	1	4	2	6
500 à 1000L	1	2	3	3	2	5
Plus de 1200L	1	0	1	5	1	6
Total	51	25	76	73	34	107

Source : Résultats obtenus à base du traitement du logiciel SPSS.

Le tableau ci-dessus, nous renseigne sur le nombre d'éleveurs qui ont suivi une formation et la quantité de production laitière produite. En ce qui concerne le nombre, nous pouvons le considérer comme étant faible puisqu'il représente moins de 1/3 de l'ensemble des éleveurs que ce soit pour la première période ou la deuxième période. Ces éleveurs formés appartiennent à la catégorie de producteurs moyens, étant donné qu'une grande partie produit des quantités journalières oscillant entre 100L à 300L. Les principales raisons qui empêchent les éleveurs de suivre des formations, d'après les réponses recueillies, sont l'éloignement du lieu de stage (toutes les formations sont organisées au niveau de ITMAS à boukhalfa 25 KM distance moyenne) et le manque d'intérêt accordé à ce type d'activités.

Tableau 133: Vérification de la relation entre la formation / la production

Variables	Test de Vérification	Signification asymptotique	V de Cramer	Résultats atteints
Formation*ppj1	khi-deux de Pearson	0,632	0,284	Relation indépendance
Formation*ppj2	khi-deux de Pearson	0,662	0,216	Relation indépendance

Source : Résultats obtenus à base du traitement du logiciel SPSS.

La vérification de la relation entre la formation et la production (p1 et p2) à l'aide du test de khi2 de Pearson confirme qu'il existe une relation d'indépendance entre ces deux variables, tableau 132, ce qui peut être expliqué par l'inexistence de relation entre la formation et l'augmentation de la production.

D'après le tableau ci-dessus, la relation de Khi 2 mesurée par la valeur asymptotique est de $p = 0,632$ pour p_1 et de $p = 0,662$ pour p_2 .

Ce manque d'intérêt à la formation est mentionné comme limite au développement de la filière lait au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou, par le président du CIPFL, en déclarant « il est important d'asseoir une bonne gestion du cheptel, en amont et en aval, pour optimiser le rendement et éviter les risques, de tarissement ou de mortalité ». Pour ce faire, il est important de se pencher sur la conduite de l'élevage. Ainsi, il rajoute à ce propos « les éleveurs ignorent les valeurs nutritives des aliments fournies à leur cheptel. De même qu'ils sont peu regardants sur le rationnement de ces aliments. Ceci crée un déséquilibre alimentaire, qui n'est pas sans impact sur le rendement potentiel du cheptel ». Pour pallier à ces insuffisances, le CIPFL a tracé un programme mensuel destiné aux éleveurs dans la perspective d'adopter des méthodes plus saines dans la gestion de leur cheptel.

4.3. La relation entre l'âge de l'exploitant et la production

Dans ce point, nous allons examiner la relation entre l'âge des éleveurs et la production laitière. De la lecture du tableau ci-dessous, il ressort que la grande partie de la production laitière est le fruit des éleveurs qui ont un âge variant entre 30 à 50 ans pour p_1 et p_2 . Cela signifie que les jeunes sont les principaux acteurs du maillon production de la filière lait de notre échantillon. Tandis que les tranches des plus âgés produisent moins de lait.

Tableau 134: Tableau croisé production laitière journalière et l'âge des éleveurs

	P1				P2			
	20-30	31-40	41-50	Plus de 51	20-30	31-40	41-50	Plus de 51
10 à 20L	1	2	1	2	2	2	2	0
20 à 50L	1	2	4	0	0	2	1	2
50 à 100L	5	6	5	2	4	9	5	2
100 à 150	3	6	5	1	8	6	7	1
150 à 200L	2	7	3	4	4	12	7	3
200 à 300L	3	2	3	2	7	10	2	1
300 à 500L	0	1	0	1	1	4	0	3
500 à 1000L	0	1	1	1	0	2	2	1
Plus de 1000L	0	1	0	0	0	0	0	0
Total	15	28	22	13	26	47	26	14

Source : Résultats obtenus à base du traitement du logiciel SPSS.

Cependant, nous constatons qu'il existe une relation d'indépendance entre l'âge et la production laitière, tableau 135, comme le montre la valeur asymptotique qui est de l'ordre de 0,908 pour p1 et de 0,330 pour p2.

Tableau 135 : Vérification de la relation entre l'âge et la production

Variables	Test de Vérification	Signification asymptotique	V de Cramer	Résultats atteints
age*ppj1	khi-deux de Pearson	0,908	0,257	Relation indépendance
age*ppj2	khi-deux de Pearson	0,330	0,263	Relation indépendance

Source : Résultats obtenus à base du traitement du logiciel SPSS.

4.4. La relation entre le financement bancaire et la production laitière

Il sera question d'analyser la relation entre le financement bancaire et la production laitière. La sollicitation des crédits bancaires par les éleveurs est très faible sur les deux périodes, tableau 136. Ce recours timide à la banque est expliqué par les contraintes déjà soulevées dans le chapitre précédent. Seulement 19 éleveurs ont sollicité un crédit bancaire sur un total de 78 en première période. Le même constat pour la deuxième période puisque seulement 24 ont fait recours à un crédit bancaire.

Tableau 136 : Tableau croisé production laitière et le recours à un crédit bancaire

Tableau croisé production laitière journalièreP1 et P2 * solliciter un crédit bancaire								
	solliciter un crédit bancaire p1			Total	solliciter un crédit bancaire p2			Total
	Sr*	Non	Oui		Sr*	Non	Oui	
10 à 20L	0	6	0	6	0	6	0	6
20 à 50L	0	6	1	7	0	4	1	5
50 à 100L	1	14	3	18	0	18	2	20
100 à 150	0	9	6	15	1	16	6	23
150 à 200L	1	11	4	16	0	19	7	26
200 à 300L	0	5	5	10	1	14	5	20
300 à 500L	0	2	0	2	0	5	2	7
500 à 1000L	0	3	0	3	0	4	1	5
Plus de 1000	0	1	0	1	0	0	0	0
Total	2	57	19	78	2	86	24	112

Source : Résultats obtenus à base du traitement du logiciel SPSS. N.B : *sr : sans réponses

Cette faible sollicitation des crédits est matérialisée par la relation d'indépendance entre la production et les différents types de financements. La valeur asymptotique contenue dans le tableau137, est de 0,674 pour la première période et de 0,896 pour la deuxième période.

Tableau 137 : Vérification de la relation entre la production laitière et le recours à un crédit bancaire

Variables	Test de Vérification	Signification asymptotique	V de Cramer	Résultats atteints
	khi-deux de Pearson	0,674	0,288	Relation indépendance
	khi-deux de Pearson	0,896	0,174	Relation indépendance

Source : Résultats obtenus à base du traitement du logiciel SPSS.

4.5. La relation entre l'aide de l'Etat et la production laitière

Tableau 138: Tableau croisé production laitière journalière et sollicitation d'aide de l'Etat

Tableau croisé production laitière journalière P1 et P2 * Sollicitation d'aide de l'Etat								
	Sollicitation d'aide de l'Etat p1			Total	Sollicitation d'aide de l'Etat p2			total
	Sr*	Non	Oui		Sr*	Non	Oui	
10 à 20L	1	5	0	6	0	4	2	6
20 à 50L	0	4	3	7	3	1	1	5
50 à 100L	1	12	5	18	2	14	4	20
100 à 150	2	8	5	15	3	10	10	23
150 à 200L	1	9	6	16	1	16	9	26
200 à 300L	0	4	6	10	3	11	6	20
300 à 500L	0	2	0	2	0	4	3	7
500 à 1000L	0	2	1	3	0	2	3	5
Plus de 1000L	0	1	0	1	0	0	0	0
Total	5	47	26	78	12	62	38	112

Source : Résultats obtenus à base du traitement du logiciel SPSS. N.B : *sr : sans réponses

Sur les deux périodes, nous constatons que le nombre de personnes ayant bénéficié de l'aide de l'Etat a augmenté passant de 26 à 38 (tableau 138). En outre, pour la plupart des personnes sollicitant les aides publiques, leur production se situe entre 200L à 300L. Ces exploitations ont introduit 19 demandes représentant 50 % de l'ensemble des demandes de la deuxième période.

Tableau 139 : Tableau croisé date dispositif d'aide et type d'aide de l'Etat

Tableau croisé Date dispositif d'aide * Type aide de l'Etat							
		Type aide de l'Etat					Total
		FNRDA	FNDIA	ANSEJ	ANGEM	Crédit classique	
Date dispositif d'aide		1	0	0	0	0	1
	Avant 2000	1	0	1	0	0	2
	2000 - 2008	1	0	2	0	1	4
	2009 -2017	0	2	29	2	3	36
Total		3	2	32	2	4	43

Source : Résultats obtenus à base du traitement du logiciel SPSS.*

Tableau 140: vérification de la relation entre l'aide de l'Etat et la production

Variables	Test de Vérification	Signification asymptotique	V de Cramer	Résultats atteints
Aides de l'Etat*ppj1	khi-deux de Pearson	0,778	0,272	Relation indépendance
Aides de l'Etat*ppj2	khi-deux de Pearson	0,096	0,308	Relation de dépendance

Source : Résultats obtenus à base du traitement du logiciel SPSS.*

Nous remarquons que la relation entre la variable aide de l'Etat sous différentes formes et la production laitière a connu deux situations distinctes, tableau 140. Dans la première période une relation d'indépendance est vérifiée entre celle-ci et la production. Ce que nous pouvons interpréter par l'inexistence de lien entre les aides de l'Etat destinées à l'investissement et la production laitière. Par contre, durant la deuxième période une relation de dépendance est vérifiée entre la variable aide de l'Etat et la production au regard de la valeur asymptotique $p=0,096$ et $V=0,308$. Cette période coïncide avec le financement du nombre élevé des projets ANSEJ. Ce qui est traduit par une relation de dépendance entre ces aides et la production.

4.6. La relation entre le matériel, l'équipement et la production laitière

Dans ce point nous allons examiner un ensemble de relation entre le matériel roulant, l'équipement spécialisé et la production laitière.

Tableau 141 : vérification de la relation entre le matériel et la production

Variables	Test de Vérification	Signification asymptotique	V de Cramer	Résultats atteints
Evolution tracteur *pp1	khi-deux de Pearson	0,778	0,295	Relation indépendance
Evolution tracteur *pp2	khi-deux de Pearson	0,682	0,281	Relation indépendance
Véhicule collecte*pp1	khi-deux de Pearson	0,472	0,447	Relation indépendance
Véhicule collecte*pp2	khi-deux de Pearson	0,013	0,687	Relation de dépendance
Véhicule transport*pp1	khi-deux de Pearson	0,068	0,611	Relation dépendance
Véhicule transport*pp2	khi-deux de Pearson	0,078	0,477	Relation dépendance
Matériel de traite*pp1	khi-deux de Pearson	0,353	0,398	Relation indépendance
Matériel de traite *pp2	khi-deux de Pearson	0,411	0,316	Relation indépendance
Matériel irrigation*pp1	khi-deux de Pearson	0,618	0,429	Relation indépendance
Matériel irrigation*pp2	khi-deux de Pearson	0,346	0,438	Relation indépendance

Source : Résultats obtenus à base du traitement du logiciel SPSS.

Globalement, deux types de résultats se dégagent de la lecture de cette synthèse (tableau 141) destinée à l'étude de la relation entre les différents types de matériel et la production laitière. Le premier résultat concerne l'existence d'une forte relation de dépendance entre le matériel de collecte et la production laitière pour la deuxième période (p2) où la valeur asymptotique $p = 0,013$ et le $V = 0,687$. Sachant que cette relation était indépendante en première période (p1). Cela signifie l'apport positif des investissements réalisés dans ce domaine. En outre, si on accepte le seuil de 0,10, nous pouvons conclure l'existence d'une relation de dépendance concernant le matériel de transport et la production laitière pour la période p1 et p2. Cependant, des relations d'indépendances sont les résultats auxquels nous avons aboutis, concernant le matériel d'irrigation, celui de tracteurs et des équipements de traite.

5. L'analyse des facteurs influençant les rendements

Nous allons aborder dans ce point l'analyse des facteurs pouvant influencer les rendements. C'est dans ce cadre qu'un ensemble de variables est mis en relation avec la production laitière. Il s'agit, notamment de : l'alimentation, du matériel et enfin des contraintes rencontrées.

5.1. La relation entre l'alimentation et l'amélioration des rendements

Dans ce point, nous allons tester la relation entre l'évolution, d'un côté, entre la suffisance de l'alimentation fourrages et l'amélioration des rendements, et de l'autre côté entre la qualité de la complémentation et les rendements des vaches pour les deux races distinctes.

L'analyse du rapport entre l'alimentation et les rendements fait apparaître, comme le montre le tableau 142, une relation d'indépendance pour ces variables concernant la qualité de l'alimentation pour les deux périodes que ce soit pour les vaches BLL/BLA ou BLM. Cela peut être interprété par l'insuffisance de la ration alimentaire offerte à la vache permettant l'augmentation de la production laitière.

Tableau 142:Vérification de la relation entre l'alimentation et les rendements

Variables	Test de Vérification	Signification asymptotique	V de Cramer	Résultats atteints
Vaches BLL/BLA				
Evolution alimentation fourrages*rendement BLLp1	khi-deux de Pearson	0,003	0,643	Relation de dépendance
Evolution alimentation fourrages *rendement BLLp2	khi-deux de Pearson	0,955	0,157	Relation indépendance
Qualité de la complémentation *rendement BLLp1	khi-deux de Pearson	0,876	0,167	Relation indépendance
Qualité de la complémentation *rendement BLLp2	khi-deux de Pearson	0,143	0,287	Relation indépendance
Vaches BLM				
Variables	Test de Vérification	Signification asymptotique	V de Cramer	Résultats atteints
Evolution alimentation fourrages*rendementBLMp1	khi-deux de Pearson	0,059	0,780	Relation de dépendance
Evolution alimentation fourrages*rendement BLMp2	khi-deux de Pearson	0,372	0,404	Relation indépendance
Qualité de la complémentation *rendement BLMp1	khi-deux de Pearson	0,922	0,220	Relation indépendance
Qualité de la complémentation *rendement BLMp2	khi-deux de Pearson	0,606	0,265	Relation indépendance

Source : Résultats obtenus à base du traitement du logiciel SPSS.

Cependant, la relation de l'alimentation fourragère et les rendements a été dépendante pendant la première période pour devenir indépendante durant la deuxième période. Pour la première période une relation de forte dépendance est observée entre l'alimentation en fourrages et les rendements pour les deux races bovines. Pour la race BLL/BLA, la valeur asymptotique $p= 0,003$ et $V=0,643$, alors que pour les BLM, la valeur asymptotique $p=0,059$ et $V=0,780$. Néanmoins, durant la deuxième période une relation d'indépendance est enregistrée entre ces deux variables. Cette relation d'indépendance est le résultat de l'insuffisance de la surface fourragère, confirmée d'ailleurs par la contrainte foncière soulevée par les éleveurs enquêtés. Nonobstant l'évolution positive de la superficie réservée à la culture fourragère, pour toute la wilaya, durant cette période passant en moyenne de 21 mille Ha durant la période 2000-2008 à une moyenne de 30 mille Ha pour la période 2009-2017. Il ressort de cette analyse que les primes accordées pour le développement des cultures fourragères introduites dans la nomenclature¹⁷ depuis 2015, n'ont pas suffi pour résoudre le problème de l'insuffisance des cultures fourragères.

¹⁷Décision ministérielle n°1096 du 15/ 12/2015.

5.2. La relation entre le matériel et le rendement des vaches laitières

Nous allons traiter dans ce point la relation entre les différents types de matériel dont dispose l'exploitation et le rendement des vaches laitières. Le premier point concerne les vaches BLL/BLA et le deuxième point traite des vaches BLM. Le tableau ci-dessous, nous renseigne sur la relation entre plusieurs types de matériel et le rendement des vaches BLL/BLA.

Tableau 143 : Vérification de la relation entre Matériels et Rendement BLL/BLA

Variables	Test de Vérification	Signification asymptotique	V de Cramer	Résultats atteints
Evolution tracteur *rendementBLLp1	khi-deux de Pearson	0,239	0,381	Relation indépendance
Evolution tracteur*rendementBLLp2	khi-deux de Pearson	0,885	0,190	Relation indépendance
Véhicule collecte*rendementBLLp1	khi-deux de Pearson	0,854	0,215	Relation indépendance
Véhicule collecte*rendementBLLp2	khi-deux de Pearson	0,337	0,382	Relation indépendance
Véhicule transport*rendementBLLp1	khi-deux de Pearson	0,756	0,226	Relation indépendance
Véhicule transport*rendementBLLp2	khi-deux de Pearson	0,673	0,255	Relation indépendance
Matériel de traite*rendementp1	khi-deux de Pearson	0,606	0,229	Relation indépendance
Matériel de traite *rendementBLLp2	khi-deux de Pearson	0,925	0,151	Relation indépendance
Matériel irrigation*rendementBLLp1	khi-deux de Pearson	0,765	0,257	Relation indépendance
Matériel irrigation*rendementBLLp2	khi-deux de Pearson	0,611	0,320	Relation indépendance
Evolution cheptel*rendementBLLp1	khi-deux de Pearson	0,445	0,239	Relation indépendance
Evolution cheptel*rendementBLLp2	khi-deux de Pearson	0,353	0,057	Relation indépendance

Source : Résultats obtenus à base du traitement du logiciel SPSS.

L'analyse de la liaison entre le matériel et les rendements des vaches BLL/BLA, montre globalement une relation d'indépendance entre ces deux variables, comme illustré dans le tableau 143. Et cela que ce soit pour la première période ou bien pour la deuxième période. Cela, dénote la faible influence de ces matériels sur les rendements de ce type de vaches au regard des valeurs asymptotiques qui se situent au-delà de 0,05.

Pour expliquer cette situation, les raisons qui peuvent être avancées sont liées à la faible utilisation du matériel agricole. Et cela étant donné qu'il s'agit des

vaches élevées, en partie en extensif, en raison de leur faible rendement qui ne nécessite pas un appui matériel pour ce type d'élevage.

Néanmoins, cela ne peut pas tout expliquer et probablement d'autres facteurs peuvent être à l'origine de cette relation d'indépendance.

Tableau 144: Vérification de la relation entre Matériels et rendement des vaches BLM

Variables	Test de Vérification	Signification asymptotique	V de Cramer	Résultats atteints
Evolution tracteur*rendementBLMp1	khi-deux de Pearson	0,482	0,373	Relation indépendance
Evolution tracteur*rendementBLMp2	khi-deux de Pearson	0,573	0,306	Relation indépendance
Véhicule collecte*rendementBLMp1	khi-deux de Pearson	0,013	0,848	Relation de dépendance
Véhicule collecte*rendementBLMp2	khi-deux de Pearson	0,093	0,571	Relation de dépendance
Véhicule transport*rendementBLMp1	khi-deux de Pearson	0,237	0,578	Relation indépendance
Véhicule transport*rendementBLMp2	khi-deux de Pearson	0,244	0,431	Relation indépendance
Matériel traite*rendementBLMp1	khi-deux de Pearson	0,083	0,656	Relation de dépendance
Matériel de traite *rendementBLMp2	khi-deux de Pearson	0,442	0,330	Relation indépendance
Matériel irrigation*rendementBLMp1	khi-deux de Pearson	0,241	0,650	Relation indépendance
Matériel irrigation*rendementBLMp2	khi-deux de Pearson	0,189	0,610	Relation indépendance
Evolution cheptel*rendementBLMp1	khi-deux de Pearson	0,351	0,419	Relation indépendance
Evolution cheptel*rendementBLMp2	khi-deux de Pearson	0,880	0,188	Relation indépendance

Source : Résultats obtenus à base du traitement du logiciel SPSS.

Par ailleurs, l'analyse de la relation entre le matériel utilisé dans l'activité de production laitière et le rendement des vaches BLM, tableau 144, fait apparaître des résultats qui varient d'un matériel à un autre. En effet, pour une grande partie du matériel (tracteur, matériel d'irrigation, matériel de transport) des relations d'indépendance sont vérifiées avec le rendement. Même si, globalement l'intensité d'indépendance est faible, le matériel d'irrigation fait exception où $V=0,650$ pour la période p1 et de 0,610 pour la période p2. Néanmoins, les variables véhicule de collecte et machines à traire ont une relation de dépendance avec la variable rendement. Pour ce qui est de véhicule de collecte une relation de forte dépendance est enregistrée dans la première période où $p= 0,013$ et $V=0, 848$. La même situation pour la

deuxième période où $p = 0,093$ (nous avons accepté $p = 0,10$) et $V = 0,571$. Enfin pour les machines à traire une relation de forte dépendance est matérialisée pour la première période avec $p = 0,083$ et $V = 0,656$. Tandis qu'une relation d'indépendance est constatée pour la deuxième période. Cela constitue un paradoxe puisque le nombre de machines à traire acquises est très élevé pendant cette période.

5.3. La relation des différentes contraintes soulevées et la production

Nous examinons dans ce point la relation entre la production et les différentes contraintes rencontrées par les éleveurs. Nous allons revenir sur toutes les contraintes que nous avons déjà citées : Prix, Main d'œuvre, Vaches importées, Foncière, Alimentation et Irrigation. Le tableau ci-dessous, retrace la synthèse des tests de khi 2 pour les deux périodes.

Tableau 145: Vérification de la relation entre contraintes rencontrées et production

Variables	Test de Vérification	Signification asymptotique	V de Cramer	Résultats atteints
Contrainte prix*production p1	khi-deux de Pearson	0,190	0,440	Relation indépendance
Contrainte prix*production p2	khi-deux de Pearson	0,149	0,352	Relation indépendance
Contrainte main d'œuvre*production p1	khi-deux de Pearson	0,874	0,369	Relation indépendance
Contrainte main d'œuvre*production p2	khi-deux de Pearson	0,941	0,243	Relation indépendance
Contrainte vaches importées*production p1	khi-deux de Pearson	0,336	0,533	Relation indépendance
Contrainte vaches importées*production p2	khi-deux de Pearson	0,002	0,734	Relation de forte dépendance
Contrainte foncière*production p1	khi-deux de Pearson	0,709	0,360	Relation indépendance
Contrainte foncière*production p2	khi-deux de Pearson	0,045	0,485	Relation de dépendance
Contraintes liées à l'alimentation*production p1	khi-deux de Pearson	0,544	0,345	Relation indépendance
Contraintes liées à l'alimentation*production p2	khi-deux de Pearson	0,030	0,467	Relation de dépendance
Contraintes liées à l'irrigation*production p1	khi-deux de Pearson	0,381	0,523	Relation indépendance
Contraintes liées à l'irrigation*production p2	khi-deux de Pearson	0,039	0,457	Relation de dépendance

Source : Résultats obtenus à base du traitement du logiciel SPSS.

L'analyse de la relation entre les contraintes rencontrées et la production laitière, fait apparaitre une distinction claire entre les résultats

obtenus pour la première période et ceux de la deuxième période. En effet, pour la première période, nous avons enregistré une relation d'indépendance pour toutes les contraintes et la production laitière. Ce que nous pouvons interpréter par l'absence d'impact de ces contraintes sur l'évolution de la production laitière.

Cependant, durant la deuxième période sur les six (6) contraintes recensées (4) quatre d'entre elles ont une relation de dépendance avec la production laitière. Ainsi, est le cas de la contrainte liée à l'irrigation où le $p=0,039$ et $V=0,457$. Ce qui dénote que le manque d'eau pour l'irrigation du fourrage constitue une limite pour le développement de la production laitière. De même pour l'alimentation où la valeur asymptotique est de $p=0,030$ et $V=0,467$. Ici l'alimentation constitue une limite dans le sens de l'augmentation des charges de production, ce qui engendre un amenuisement de la marge bénéficiaire. La troisième contrainte où la relation de dépendance est vérifiée est liée à l'importation des vaches laitières. La valeur asymptotique est de $p=0,002$ et $V=0,765$. L'importation des vaches laitières a connu une évolution moins importante à partir de 2017, suite à la décision de sursoir le financement des projets de production laitière par l'ANSEJ, comme précisé dans le chapitre 5. En outre, la dépréciation de la valeur du dinar à cause de la crise économique a fait augmenter les prix à l'importation. Tous ces éléments ont contribué à ce résultat. Enfin, la contrainte foncière pèse sur l'évolution de la production laitière. Ce facteur est lié à l'exigüité de la surface agricole. Sachant que, la plantation du fourrage dans la zone de Sébaou est concurrencée par d'autres cultures plus rémunératrices, particulièrement l'arboriculture fruitière. Donc, la volonté d'étendre la superficie agricole destinée pour les cultures fourragères est contrecarrée par la plantation d'autres cultures fruitières et spéculatives.

6. L'analyse de la relation entre les soutiens publics et primes / les conditions de l'élevage

Nous allons aborder dans ce point la relation entre les soutiens accordés et leurs impacts sur l'amélioration des conditions de l'élevage. Il est question de prendre les soutiens et primes octroyés et de choisir quelques variables pertinentes pour tester la relation entre les soutiens publics et

l'amélioration des conditions de l'élevage.

6.1. Dispositifs de l'Etat et l'acquisition de vaches de type BLM

Les différents dispositifs de l'Etat ont œuvré à l'encouragement de l'investissement dans la production laitière. Parmi ces dispositifs, l'ANSEJ constitue le dispositif le plus utilisé dans la création de ces exploitations permettant l'acquisition des vaches BLM. Le nombre d'éleveurs bénéficiant du financement ANSEJ s'élève à 13 personnes, comme l'illustre le tableau ci-dessous.

Tableau 146: Acquisition de génisses pleines BLM et les différents types d'aide de l'Etat

Tableau croisé Acquisition de génisses pleines BLM * Type aide de l'Etat					
		Type aide de l'Etat			Total
		FNDIA	ANSEJ	Crédit classique	
Acquisition de génisses pleines BLM	Avant 2009	1	1	0	2
	Après 2009	0	12	1	13
Total		1	13	1	15

Source : Résultats obtenus à base du traitement du logiciel SPSS.

L'étude de la relation entre l'acquisition des vaches laitières BLM et les dispositifs publics permettant le financement de l'investissement nous a permis de déduire l'existence d'une forte dépendance entre ces deux variables, tableau 147. La valeur asymptotique est de 0,030 et le V=0,684. Ce résultat confirme ce que nous avons abordé précédemment dans le rôle de ces dispositifs, particulièrement l'ANSEJ, dans l'investissement de l'élevage bovin laitier dans la wilaya de T.O. Pour rappel, plus de 55% des projets agricoles créés par l'ANSEJ durant la période 2013-2017, sont des projets d'élevage bovin laitier.

Tableau 147 : Acquisition de génisses pleines BLM et Type aide de l'Etat

Variables	Test de Vérification	Signification asymptotique	V de Cramer	Résultats atteints
Acquisition de génisses pleines BLM *types d'aide de l'Etat	khi-deux de Pearson	0,030	0,684	Relation de forte dépendance

Source : Résultats obtenus à base du traitement du logiciel SPSS.

6.2. La relation entre soutiens et acquisition des machines à traire

Le tableau ci-dessous, nous renseigne sur le nombre de machines à traire acquises à l'aide des soutiens publics. Le nombre de machines acquises est de 25 dont 21 sont acquises durant la deuxième période.

Tableau148:Tableau croisé entre les soutiens publics et l'acquisition des machines à traire

Soutiens publics * Acquisition machine à traire			
	Acquisition machine à traire		Total
	P1	P2	
Matériel de traite	4	25	29

Source : Résultats obtenus à base du traitement du logiciel SPSS.

La vérification de la relation entre les soutiens publics et l'acquisition des machines à traire à l'aide du test de Khi 2, tableau 149, a montré qu'il ya une relation de dépendance totale entre ces deux variables. Nous pouvons déduire que les soutiens accordés sont la principale motivation pour l'achat de ces machines. L'adhésion des éleveurs pour l'acquisition des machines à traire dénote, d'une part, la nécessité ressentie pour la modernisation de l'activité et, d'autre part l'accès facile pour le financement de ce type de matériel.

Tableau 149: Vérification de la relation entre les soutiens et l'acquisition des machines à traire

Variables	Test de Vérification	Signification asymptotique	V de Cramer	Résultats atteints
Machine à traire *acquisition machine à traire	khi-deux de Pearson	0,00	1,00	Relation de dépendance totale

Source : Résultats obtenus à base du traitement du logiciel SPSS.

6.3. Primes et amélioration de la race

Les primes accordées dans la perspective d'améliorer la race bovine par l'encouragement d'utilisation de l'insémination artificielle dans la fécondation des vaches, tableau 150, ont connu une progression remarquable de 4 à 42 exploitations bénéficiaires. En outre, les vèles issues de ces fécondations concernant les vaches BLM sont subventionnées comme nous l'avons déjà expliqué.

Tableau 150: Tableau croisé entre la pratique de l'insémination artificielle et soutiens insémination artificielle

Tableau croisé Pratique de l'insémination artificielle *soutiens insémination artificielle			
	Insémination artificielle		Total
	Avant 2009	Après 2009	
Pratique de l'insémination artificielle	4	42	46

Source : Résultats obtenus à base du traitement du logiciel SPSS.

L'étude de la relation entre le recours à la technique de l'insémination artificielle et la prime y afférent fait apparaître, tableau 151, l'existence d'une très forte relation de dépendance. La valeur asymptotique est de 0,001 et le $V = 0,798$. Cette forte relation explique l'impact positif de la prime sur l'encouragement des éleveurs à l'adoption de cette technique de fécondation. Sachant que l'adoption de cette technique est exigée pour toutes les primes inhérentes aux vêles. Tout cela est appliqué dans la perspective de l'amélioration de la race locale, appelée communément bovin laitier amélioré.

Tableau 151: Vérification de la relation entre soutiens publics et amélioration de la race

Variables	Test de Vérification	Signification asymptotique	V de Cramer	Résultats atteints
Pratique de l'insémination artificielle *insémination artificielle	khi-deux de Pearson	0,001	0,798	Relation de forte dépendance

Source : Résultats obtenus à base du traitement du logiciel SPSS.

6.4. Soutiens publics et produits vétérinaires

La relation entre les consultations vétérinaires et soutiens des produits vétérinaires fait apparaître, tableau 52, un nombre de 13 exploitations qui y ont bénéficié.

Tableau 152: Tableau croisé entre consultation vétérinaire et soutien vétérinaire

Tableau croisé Soutien produit vétérinaire * Consultation vétérinaire			
	Soutien produit vétérinaire		Total
	Avant 2009	Après 2009	
Consultation vétérinaire	4	9	13

Source : Résultats obtenus à base du traitement du logiciel SPSS.

Tandis qu'il y a une très forte relation de dépendance entre les soutiens accordés et les consultations vétérinaires. La relation de dépendance est confirmée par la valeur asymptotique $p=0,021$, qui est conjuguée par $V=0,640$. Nous pouvons déduire que les soutiens vétérinaires ont influencé positivement le recours aux consultations vétérinaires, et par ricochet une meilleure prise en charge de la santé des vaches laitières.

Tableau 153: Vérification de la relation : Soutien de produits vétérinaires/ consultations

Variables	Test de Vérification	Signification asymptotique	V de Cramer	Résultats atteints
Soutien de produits vétérinaire *consultation vétérinaire	khi-deux de Pearson	0,021	0,640	Relation de forte dépendance

Source : Résultats obtenus à base du traitement du logiciel SPSS.

6.5. Prime de production de lait et production par type de vache

La lecture du tableau 154, fait apparaître une relation d'indépendance est vérifiée entre la prime de production de lait et les rendements des vaches BLL, que ce soit pour p1 ou p2. Tandis que pour ce qui est de la relation de la prime avec les rendements des vaches BLM, celle-ci est fortement dépendante en P1 avec $p=0,083$ et $V= 0,552$. Néanmoins, en deuxième période cette relation est devenue indépendante. Cela en raison de l'augmentation des charges au fur à mesure, rendant l'impact de cette prime moins important sur l'amélioration des rendements. C'est ce qui a amené les éleveurs à demander son augmentation pour être en adéquation avec la réalité des prix appliqués sur marché.

Tableau 154 : Vérification de la relation entre les primes et la production

Variables	Test de Vérification	Signification asymptotique	V de Cramer	Résultats atteints
Prime production de lait*production BLLp1	khi-deux de Pearson	0,700	0,202	Relation indépendance
Prime production de lait*production BLLp2	khi-deux de Pearson	0,703	0,203	Relation indépendance
Prime production de lait*production BLMp1	khi-deux de Pearson	0,083	0,552	Relation de dépendance
Prime production de lait*production BLMp2	khi-deux de Pearson	0,356	0,332	Relation indépendance

Source : Résultats obtenus à base du traitement du logiciel SPSS.

7. Discussion des résultats

Les résultats de notre enquête ont montré l'existence d'une relation de dépendance entre les dispositifs de l'Etat, particulièrement, le dispositif ANSEJ et la production laitière durant la deuxième période allant de 2009 à 2017. Ce qui peut être expliqué par l'impact positif joué par ce dispositif dans la relance de l'investissement agricole et de ce fait de l'évolution positive de la production laitière.

En revanche, l'analyse de la relation entre les crédits bancaires et la production a fait apparaître une relation d'indépendance. Cela constitue une limite pour le développement de l'activité de production laitière. Ce résultat

confirme ce qu'a été développé dans les chapitres précédents par rapport aux difficultés rencontrées dans le financement bancaire. Au total, il n'y a qu'un cinquième (1/5) des éleveurs, soit 21%, qui ont sollicité un crédit bancaire durant la deuxième période. Ce chiffre est inférieur au résultat obtenu par Chedded¹⁸ (2015) dans son analyse relative à l'octroi du crédit bancaire au profit des exploitations laitières dans la wilaya de Tizi-Ouzou qui est de l'ordre de 37,5%. Cette faiblesse peut être expliquée, en grande partie, par le manque des garanties dont disposent ces exploitations qui peuvent faire l'objet de caution auprès des établissements bancaires.

Par ailleurs, l'analyse de la relation entre les primes accordées, sous différentes formes, et la production laitière a fait apparaître l'existence d'une forte dépendance entre ces variables. Cela confirme le rôle positif engendré par l'octroi de ces primes sur l'évolution de la production laitière, durant la deuxième période. Ainsi, les primes accordées pour l'amélioration de la race ont abouti à une plus grande utilisation de l'insémination artificielle synonyme d'une meilleure maîtrise du processus génétique du bovin laitier. Il en est de même pour les primes pour les produits et les consultations vétérinaires.

Cependant, l'analyse de la relation de la prime pour la production laitière et celle-ci, durant la deuxième période, a conclu sur l'existence d'une relation d'indépendance. Cela confirme, ce que les éleveurs ne cessent d'exiger, à savoir la réévaluation de cette prime, au regard de son insuffisance. Il est donc probable que celle-ci, ne constitue plus à l'éleveur une source de motivation de premier ordre.

Enfin, une relation de forte dépendance est vérifiée entre les soutiens publics et l'acquisition des machines à traire. Cela confirme l'importance de ces soutiens dans les équipements acquis, permettant aux éleveurs de moderniser les équipements de production. Ces résultats, nous amènent à conclure que les primes accordées ont un apport positif sur la conduite de l'élevage. Par contre, l'augmentation des charges a réduit l'effet de la prime

¹⁸Chedded M.A., Analyse de l'impact des investissements agricoles réalisés dans le cadre du PNDA sur l'évolution des techniques de production laitières s, céréalières et oléicoles en Algérie : étude de cas dans la wilaya de Tizi-Ouzou, thèse de doctorat, Université d'Avignon et des pays de vaucluse, France, 2015.

accordée dans le cadre de l'encouragement de la production laitière.

Toutefois, l'analyse de la relation entre les différents types de matériel et les rendements des vaches laitières a montré une indépendance pour un certain nombre de matériel tels que le tracteur, les moyens de transports et le matériel d'irrigation. Cette relation est vérifiée au niveau des deux races et pour les deux périodes. Finalement, les investissements réalisés n'ont pas apporté une amélioration des rendements. L'explication que nous pouvons avancer est que ces exploitations utilisent ce matériel dans d'autres activités liées ou carrément en dehors de l'exploitation. Nous signalons au passage que ces exploitations exercent des activités secondaires dont 92 d'entre-elles soit 80% font de l'engraissement.

Néanmoins, pour le matériel de collecte et de traite une relation de dépendance est vérifiée. Ce qui constitue un apport positif permettant l'amélioration des rendements.

L'analyse de la relation entre les contraintes rencontrées et la production laitière confirme la dépendance entre ces variables. Néanmoins, le degré de dépendance varie d'une contrainte à l'autre. En termes d'importance la contrainte liée à l'alimentation est l'une des principales contraintes. Cela est dû à la place qu'occupent les charges destinées à l'alimentation dans la structure globale des charges des exploitations. Celles-ci constituent¹⁹80% à 87 % de l'ensemble des charges de production en fonction de l'adhésion à une coopérative ou non. En outre, la dimension de l'exploitation a une influence sur l'importance des charges d'alimentation. Cette situation est le résultat d'un déficit fourrager, au regard de l'exigüité des superficies fourragères.

D'ailleurs, la contrainte foncière constitue une autre limite qui a été soulevée dans notre enquête, puisque la moitié des exploitations sont concernées. A cela s'ajoute le manque d'eau puisque 60% des exploitations rencontrent cette contrainte. Il y a lieu de signaler que l'Algérie est considérée parmi les pays qui souffrent de la sécheresse, puisque qu'elle ne dispose que

¹⁹Bellil K. et Boukrif M., Impact de l'organisation en coopératives sur la performance économique de l'élevage laitier en Algérie. Comparaison entre des éleveurs de la coopérative Coopssel de Sétif et des éleveurs individuels de Béjaia, Revue Edirassat el malia ou el mouhassabia ou el idaria, N° 7, 2017.

de 500L/habitant/jour au lieu de 1000L/habitant/jour. Le manque d'eau touche l'agriculture et particulièrement l'élevage qui sont concurrencés par les autres cultures. Malgré que la superficie irriguée, au niveau de la wilaya, est passée de 4 472 Ha en 2001 à 8 940 Ha en 2015, une grande partie de celle-ci est réservée aux cultures maraichères et à aux arboricultures fruitières. Le manque d'eau limite l'apport de la production fourragère en dehors des périodes hivernales et printanières. Au niveau national plus de 2/3 des besoins de protéines animales sont couverts par des aliments concentrés²⁰, issus principalement de l'importation.

Le stress hydrique auquel fait face l'Algérie, ces dernières années, nous conduit à proposer dans ce travail, de ne plus se contenter de l'utilisation des eaux conventionnelles dans le secteur agricole. Pour ce faire, il est nécessaire d'intégrer la réutilisation des eaux non conventionnelles, notamment, les eaux épurées produites par les stations d'épurations d'eaux usées. Ce qui est communément appelé la Réutilisation des Eaux Usées Epurées (REUE)²¹. Actuellement, ce potentiel est pratiquement négligé, à part quelques expériences limitées. La valorisation de ce potentiel vise un double objectif : d'une part, éviter de polluer l'environnement par le déversement des eaux usées dans la nature, ce qui provoque une atteinte à la nappe phréatique, et d'autre part, exploiter le potentiel des eaux épurées, lequel est de plus en plus important (1 milliard m³/an à l'échelle nationale).

En outre, grâce aux éléments nutritifs présents dans les eaux usées, l'utilisation des eaux usées traitées²² pour l'irrigation peut également participer à améliorer les rendements agricoles (azote, phosphore et potassium).

²⁰Soukehal A., Communication sur la filière laitière. Colloque sur la sécurité alimentaire : quels programmes pour réduire la dépendance alimentaire? Alger, 2013.

²¹Sahali N. et. Akkoul J., La réutilisation des eaux usées épurées (REUE) : un important potentiel au service du secteur agricole et de l'économie verte en Algérie, Colloque international sous le thème « Green Innovation », Université M. Kheider Biskra, 2020.

²²Sahali N. et Babou O., La valorisation des eaux non conventionnelles en Algérie : opportunité pour l'intensification du secteur agricole. Colloque international sous le thème : « L'entrepreneuriat vert : une nouvelle dynamique au service du développement durable des territoires », UMMTizi-Ouzou, 2019.

Conclusion

A travers ce chapitre consacré à l'analyse des résultats de notre enquête de terrain, effectuée au niveau de la vallée de Sébaou, nous avons tiré plusieurs enseignements relatifs aux caractéristiques des exploitations, à l'évolution de la production et des rendements, à l'évolution de l'investissement et des soutiens publics, à l'impact des soutiens publics et enfin à l'analyse de la relation entre quelques variables par l'étude de la corrélation.

L'analyse des caractéristiques des éleveurs a montré la présence de plusieurs paramètres en faveur de l'activité : 2/3 des producteurs laitiers appartenant à la catégorie jeune ; un fort ancrage social de l'activité où la motivation principale des éleveurs est l'origine familiale pour 89 éleveurs ; la dernière période 2009-2017, est marquée par un nombre élevé des éleveurs débutants soit 39% et enfin, un niveau d'instruction plus au moins élevé (universitaire 8%, secondaire 23%, moyen 43%).

Cependant, les exploitations sont issues à 97% du secteur privé. Elles sont caractérisées par un certain nombre de limites : la plupart sont de petites tailles, presque 60% du total ne dépassant pas 5 Ha et 4/5 ne dépassant pas 10 Ha ; le même constat pour le nombre de vaches laitières où la strate la plus importante est celle dont le nombre de vaches oscille entre 6 à 10 vaches avec 53% et presque 90% ne dépassent pas 20 vaches ; l'assurance agricole ne concerne que moins de 20% des exploitations ; le nombre de travailleurs permanent est négligeable à cause de la taille et de la présence du travail familial.

Néanmoins, nous avons relevé des efforts d'investissements remarquables au niveau de ces exploitations notamment durant la période de l'application de la nouvelle politique laitière (2009-2017) : extension de la superficie irriguée pour 55 exploitations ; extension de l'étable pour 55 exploitations et construction d'une nouvelle étable pour 66 exploitations ; évolution positive du nombre des vaches laitières et de la part des BLM qui représente presque la moitié du total des vaches ; 2/3 des étables répondent aux conditions d'élevage ; évolution du matériel agricole : 55 tracteurs, 56

matériels de traite, 33 matériel d'irrigation.

Par ailleurs, la participation des soutiens publics dans la réalisation de ces investissements n'est pas toujours vérifiée. Pour cause de l'absence ou du faible financement de certaines actions dans la nomenclature. A cela s'ajoutent les difficultés inhérentes à la constitution du dossier administratif permettant la concrétisation de l'opération souhaitée. Ainsi, l'analyse des différentes opérations financées, regroupées par rubriques, dans le cadre de la politique publique, fait apparaître plusieurs niveaux de réalisations que nous pouvons classées en trois catégories.

La première classe regroupe les rubriques qui ont connu une réalisation appréciable. Nous pouvons citer dans ce cadre : la forte participation dans le financement des équipements spécialisés : (36 matériels de traite, dont 32 en deuxième période et 10 cuves de réfrigération) ; appréciable participation dans l'acquisition du matériel roulant : (23 tracteurs et 15 véhicules utilitaires dont, successivement, 21 et 13 durant la deuxième période) ; bonne participation dans l'amélioration de la race, 1/5 des exploitations ont bénéficié du financement dans l'acquisition des vaches BLM ; bonne performance pour l'amélioration de la conduite sanitaire de l'élevage: (57 exploitations concernées par l'insémination artificielle et 36 primes vêles, dont plus de 80 % des réalisations en deuxième période) ; la prime de production laitière a concerné presque la totalité des exploitations (35 durant la première période et 86 durant la deuxième période).

Par ailleurs, la deuxième classe regroupe les rubriques qui ont connu une réalisation faible ou moyenne. Nous avons recensé ce qui suit : faible participation dans le développement de l'irrigation : (10 équipements spécialisés, 7 puits creusés et 4 forages réalisés); faible opération d'aménagement des étables où seulement 5 exploitations touchées ; participation moyenne pour le développement des cultures fourragères : (45 exploitations sont touchées par la prime d'engrais et 36 pour la prime de semences).

Ces investissements ont participé à l'amélioration des conditions de l'élevage et du suivi sanitaire du cheptel. En effet, plus de 2/3 des

exploitations développent un élevage à l'aire libre, plus de 72 exploitations appliquent l'insémination artificielle et 89 font la vaccination du cheptel. Cependant, seulement 48 exploitations déclarent avoir la suffisance en alimentation fourragères et 58 dans la suffisance d'abreuvement du bétail.

Ces efforts consentis ont participé à l'amélioration des rendements des vaches ainsi que la production totale des exploitations. En ce qui concerne l'évolution des rendements des vaches BLL/BLA, durant les deux périodes (2000-2008 et 2009-2017) :

- pour les vaches BLL/BLA, la proportion de celles dont la production ne dépassant pas 15 L/jour est passée de 42% à 27% ;
- pour les vaches BLM, le seuil de 20 L/jour et plus est enregistré au niveau de 46% des exploitations pour la première période et 58% durant la deuxième période.

Ce constat est le même pour la production totale journalière des exploitations où le nombre de celles produisant plus de quantités de lait est nettement supérieur, dans la deuxième période.

L'appréciation des éleveurs de la politique menée est abordée dans ce travail. Cette appréciation est articulée autour des actions menées. Nous avons relevé l'insatisfaction des éleveurs par rapport : à la prime de production (86% d'insatisfait) ; à la prime de collecte (70% d'insatisfait) ; à l'aménagement (80% d'insatisfait) et à l'irrigation (80% d'insatisfait). Par contre, nous avons enregistré une relative satisfaction liée la prime d'insémination artificielle (28,7%).

Cette insatisfaction est justifiée par la persistance de contraintes au niveau de l'exercice de l'activité. Le poids exercé par ces contraintes est en relation avec le degré d'insatisfaction de ces éleveurs. Les plus importantes contraintes qui handicapent le développement de la production laitière sont liés: pour 86 éleveurs, au prix peu rémunérateur ; pour 69 éleveurs au peu de moyens et de la disponibilité hydrique pour irrigation ; pour 68 éleveurs, à la cherté des aliments et pour 57 éleveurs, à l'exigüité des superficies agricoles pour cultiver les fourrages. En fait, le problème de la cherté des aliments et de leur disponibilité, selon le président du CIPFL, « a

poussé plusieurs éleveurs à délaisser leur cheptel, et avec le temps, leur activité, faisant face seuls, le plus souvent, aux pertes enregistrées ».

L'analyse de la relation de quelques variables qualitatives pertinentes par le test de Khi2 a fait ressortir les résultats suivants. En premier lieu, pour ce qui est des caractéristiques, nous avons obtenu d'un côté, des relations faibles entre l'âge, la formation et la production et de l'autre côté, une relation forte entre les différents types d'aides publiques et les niveaux de production. De même pour ce qui est des investissements réalisés, nous avons abouti à une relation faible entre les matériels et la production ainsi qu'entre les matériels et les rendements. Par contre, il existe une forte relation entre l'augmentation du nombre de vaches BLM et l'amélioration des rendements.

Par ailleurs, les soutiens publics ont impacté positivement l'acquisition des machines à traire et l'acquisition des vaches BLM, au regard de la vérification de la forte relation de dépendance entre ces variables. En outre, une forte relation est établie entre les primes octroyées et la conduite sanitaire de l'élevage, matérialisée par une forte relation entre les primes d'un côté et les opérations d'insémination artificielle, l'amélioration de la race et les consultations vétérinaires de l'autre côté.

Enfin, une forte relation de dépendance est vérifiée entre les contraintes inhérentes à l'alimentation, à l'irrigation, à l'importation des vaches laitières ainsi qu'à l'exiguïté foncière et la production laitière. Et par conséquent, une relation d'indépendance est vérifiée entre les primes et la production des vaches BLL/BLA. Tandis qu'une relation de dépendance est vérifiée, seulement, entre celles-ci et la production des vaches BLM pendant la première période.

Pour terminer, nous pouvons affirmer trois de nos hypothèses émises au début de ce travail au niveau de la zone de Sebaou. La première est inhérente à la relance de l'investissement dans la filière lait à travers : l'acquisition des vaches BLM, la construction et l'extension des étables, l'acquisition du matériel et des équipements agricoles, etc. Ces investissements sont réalisés dans le cadre de la politique laitière, dans le cadre d'autres dispositifs publics telle qu'ANSEJ ou par les propres moyens des éleveurs. Cela est rendu

possible grâce à l'attractivité de la filière notamment durant la deuxième période allant de 2009 à 2017. Néanmoins, cet environnement favorable à l'investissement dans la production laitière n'est plus le même ces dernières années. Ce qui explique le recul constaté dans le développement de la filière. Ainsi, en 2018, le nombre d'éleveurs livreurs de lait est en baisse ne dépassant pas 3 500, le nombre de vaches laitières ne dépassant pas 38 000 vaches et la production laitière a baissé en enregistrant seulement 145 millions de litres.

La deuxième hypothèse vérifiée partiellement est relative à la modernisation de l'activité de production laitière. Effectivement, même si nous ne pouvons pas parler d'une modernisation poussée (utilisation des technologies dans tout le processus de production), néanmoins les équipements réalisés et les matériels acquis ainsi que les vaches BLM incorporés, constituent autant d'indices dans le processus de modernisation qui reste tout de même inachevé.

Enfin, la troisième hypothèse est celle liée à l'amélioration des quantités de laits produits et les rendements. Effectivement, au regard de l'analyse de l'évolution des quantités produites et des rendements réalisés par exploitation entre les deux périodes d'analyses, nous pouvons affirmer l'augmentation enregistrée en faveur de la deuxième période (2009-2017).

Conclusion de la partie II

L'analyse de la politique laitière menée depuis 2009, a permis de distinguer deux étapes. La première est marquée par une évolution continue allant de 2009 à 2015. Tandis que la deuxième étape est caractérisée par un repli à partir de 2016. Les indicateurs relevant de la première étape, sont marqués par une forte adhésion des acteurs de la filière au dispositif contractuel coiffé par l'ONIL. Ainsi, pour la période allant de 2009 à 2015, le nombre d'éleveurs est passé de moins de 14 mille possédant moins de 84 mille vaches laitières à presque 35 mille possédant 278 mille vaches laitières, le nombre de collecteurs est passé de 659 à presque 1800 et enfin le nombre de laiteries conventionnées est passé de 88 à 191 laiteries. Cette évolution a permis une augmentation significative de la production laitière passant de 2,2 milliards litres en 2009 à 3,7 milliards litres en 2015. Cependant, à partir de 2016, un repli de plus de 3000 éleveurs soit presque 10% par rapport à l'année 2015 est enregistré. Le nombre de vache et la production laitière ont connu la même tendance baissière.

Au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou, l'application de la politique laitière, sur le plan des performances, a suivi la même tendance que celle enregistrée à l'échelle nationale. En effet, une augmentation sur le plan de la production laitière est réalisée passant de 60 millions litres en 2008 à 162 millions litres en 2017. Les mêmes réalisations ont été connues pour les quantités collectées, le nombre d'éleveurs et le nombre de vaches possédées. Néanmoins, à partir de 2017, une diminution pour tous les indicateurs de la filière est enregistrée.

Ces réalisations sont rendues possibles, au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou, grâce à l'importance des soutiens publics octroyés dans le cadre de cette politique laitière. Ainsi, la filière lait a accaparé la plupart des dotations financières accordées au secteur agricole. L'octroi des subventions pour les différentes activités de la filière lait constitue le principal instrument utilisé pour la réalisation des meilleures performances. Egalement, des soutiens

sont accordés pour encourager l'appropriation des équipements et du matériel permettant une modernisation de la filière lait.

Les résultats de l'enquête du terrain menée auprès de 115 exploitations, nous a permis de constater l'adhésion des éleveurs de la zone de Sebaou aux actions contenues dans le programme de cette politique. Cette adhésion est matérialisée par la concrétisation de plusieurs actions soutenues dans le cadre de cette politique. Les principales actions réalisées au niveau des ces exploitations sont liées à la rubrique acquisition du matériel. En plus, sur le plan de la sollicitation des primes, les réalisations ont touché la majorité des exploitations. Néanmoins, les actions qui rentrent dans le cadre de l'aménagement, de l'irrigation et les équipements de stockage n'ont été que faiblement sollicitées par les éleveurs.

Ces réalisations ont participé à l'amélioration des conditions de l'élevage et du suivi sanitaire dans la plupart des exploitations enquêtées. De même pour l'amélioration des rendements et des quantités de lait produites par exploitation. En revanche, de nombreuses contraintes sont soulevées par les éleveurs, qui non seulement, empêchent la réalisation des performances meilleures, mais menacent les acquis obtenus. Ainsi, une relation de dépendance est vérifiée entre la production laitière et plusieurs contraintes soulevées, particulièrement, l'alimentation, l'irrigation, l'importation des vaches laitières et l'exigüité foncière.

La plupart des contraintes soulevées au niveau des exploitations de Sebaou, peuvent être généralisées au niveau, d'un nombre élevé, des exploitations de toutes la wilaya de Tizi-Ouzou et même celles de tout le territoire national. Les arguments qui plaident pour cette analyse sont liés, d'une part, à l'étroitesse de la taille d'une grande partie des exploitations laitières en Algérie, et d'autre part, à la dégradation de l'environnement globale de la filière du fait de sa dépendance du marché extérieur. En conséquence, le recul enregistré, ces dernières années, dans les performances de la filière lait, au niveau national et au niveau local, trouve son explication dans ces deux principaux arguments développés.

Conclusion générale

Le caractère stratégique du secteur agricole à travers le monde a toujours bénéficié d'un traitement particulier, permettant l'intervention de l'Etat. Les arguments avancés pour justifier cette réalité sont nombreux et peuvent être regroupés en deux volets. Le premier est lié au domaine économique tels que : la place de l'agriculture dans le développement économique, les caractéristiques de l'offre et de la demande des produits agricoles, la structure des marchés, etc. En revanche, le deuxième volet est inhérent au domaine extra économique tels que : la recherche d'une indépendance alimentaire et la stabilisation des revenus des agriculteurs.

Il en est de même pour les instruments d'intervention diversifiés, constitués notamment de l'application des droits de douanes, de l'intervention sur le marché par l'instauration d'un prix garanti et de l'instauration du système de quotas de production permettant le contrôle de l'offre. Néanmoins, les soutiens publics constituent le levier le plus utilisé, notamment avec l'ouverture des marchés dans le cadre de la mondialisation. Ces soutiens concernent l'aide à l'acquisition des intrants agricoles ainsi que des facteurs de production.

En plus de ce qui a été développé, le débat sur les soutiens publics, est enrichi par le caractère multifonctionnel. En effet, la « multifonctionnalité » de l'agriculture, est venue renforcer les arguments qui plaident pour ce traitement spécifique du secteur agricole. Au-delà de sa fonction première de production de biens, d'autres fonctions lui sont également assignées à l'image de l'entretien des paysages, la protection de la biodiversité, etc. Ce rôle est reconnu par des institutions internationales telles que la FAO (2000) qui considère que « l'agriculture a pour rôle essentiel de produire de la nourriture et de contribuer à la sécurité alimentaire, mais aussi d'importantes fonctions environnementales, économiques et sociales ».

L'évolution récente de la technologie a réduit la place de l'agriculture, au niveau des pays développés, qui a enregistré un recul considérable dans leurs économies. Ce recul se manifeste par la part dérisoire de la production agricole dans le PIB (ne dépassant pas 5% dans le meilleur des cas) et le

taux faible d'occupation de la population dans le secteur agricole (3% seulement du total des emplois). Malgré ce repli du secteur agricole, la bataille est rude au sein de l'OMC pour le maintien des soutiens accordés au secteur agricole. Ainsi, l'introduction des indicateurs permettant la classification des soutiens en boîte orange, bleue et verte est faite dans l'objectif de réduire les subventions ayant des effets de distorsions sur le commerce mondial. Tout de même, selon des études, certaines mesures prohibées contenues dans la boîte bleue sont contournées pour les placer dans la boîte verte.

A l'échelle internationale, la politique agricole commune (PAC) par exemple poursuivie au niveau de l'Union Européenne, constitue une expérience édifiante d'un secteur agricole fortement soutenu. Cette politique qui est menée depuis 1962, a fixé comme principaux objectifs : la concrétisation de la sécurité des approvisionnements, des prix raisonnables pour les consommateurs, de la stabilisation des marchés, d'un niveau équitable de la population agricole et l'accroissement de la productivité agricole. Malgré les multiples réformes introduites, au fil des années, la PAC reste encore cohérente par rapport aux objectifs initiaux. Aussi, la réussite de l'agriculture européenne dépend largement de l'application de cette politique.

Par ailleurs, l'objectif de la sécurité alimentaire constitue toujours un objectif à réaliser de par le monde. Néanmoins, le concept de celle-ci a beaucoup évolué, passant d'une vision restrictive à une vision plus large. En fait, la sécurité alimentaire n'est pas liée à la disponibilité des produits alimentaires uniquement, mais elle intègre d'autres aspects. Ceux-ci sont définis par la FAO, à savoir : l'existence de la disponibilité alimentaire en quantité suffisante, la stabilité des approvisionnements dans le temps et dans l'espace ainsi que l'accès matériel et économique de toutes les personnes aux approvisionnements disponibles.

En Algérie, un certain nombre de ces facteurs sont favorables pour la réalisation de la sécurité alimentaire, telles que la richesse de la biodiversité, la disponibilité d'une base industrielle, la formation universitaire dans le

domaine. Néanmoins, des contraintes persistent et des bocages structurels handicapent le développement du secteur agricole. Ces blocages relèvent de l'insuffisance dans le domaine de l'irrigation, de l'étroitesse de la SAU et des exploitations, des faibles rendements dans plusieurs filières de production, de la rigidité du financement bancaire.

Notre recherche s'est articulée autour de la question des soutiens publics récents et leur impact sur le plan de la sécurité alimentaire en matière de la production laitière en Algérie. Nous sommes revenus sur l'évolution historique du secteur agricole pour comprendre les changements introduits. Ensuite, nous avons abordé la politique agricole récente en traitant les dispositifs financiers mis en place. Dans cette analyse, la filière lait a occupé une place centrale au niveau national et aussi au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou. La vérification de l'application de cette politique est effectuée au niveau de cette dernière, dans une zone connue par l'activité de production laitière.

Notre travail de terrain, concrétisé par une enquête auprès de 115 exploitations de production laitière, a été mené au niveau de cette zone de Sébaou. Pour rappel, nous avons mis comme objectif de vérifier les apports des soutiens publics accordés à la filière lait dans le cadre de la politique laitière mise en application depuis 2009. Ces apports sont recherchés à travers plusieurs paramètres d'ordres quantitatif et qualitatif. Les paramètres quantitatifs sont accés autour des investissements réalisés et les équipements acquis, permettant l'amélioration des conditions matérielles de ces exploitations. Quant aux paramètres qualitatifs, ils sont liés aux caractéristiques des éleveurs et à l'amélioration de la conduite de l'élevage au niveau des exploitations. S'agissant des éleveurs, l'accent est mis sur la formation, la coopération, le niveau d'instruction. Tandis que pour les exploitations, la recherche de l'amélioration de la conduite de l'élevage a été au centre de notre préoccupation. Enfin, les retombées de cette politique sur le plan de la production et des rendements sont examinées.

L'Algérie a choisi depuis l'indépendance de considérer le lait comme produit stratégique, eu égard de sa richesse en protéines. Cette orientation a

amené les pouvoirs publics à soutenir la consommation de lait pour que son prix soit abordable pour toute la population dans un souci de réaliser l'équilibre nutritionnel pour l'ensemble des citoyens. Néanmoins, face à la faiblesse de la production locale permettant la satisfaction de la demande en matière de lait et ses dérivés, la décision de s'orienter vers les marchés étrangers pour s'approvisionner a été l'unique solution. D'autant plus, que le prix appliqué sur le marché mondial pour l'achat de la poudre de lait était très abordable. Cette facilité d'approvisionnement à bas prix en présence des moyens financiers nécessaires n'ont pas encouragé la mise en place d'une politique spécifique qui permettra de rattraper le déficit constaté en matière d'investissement et le retard enregistré sur le plan des rendements des vaches laitières, majoritairement issues de la race locale.

Au milieu des années 1990, suite à la crise économique et financière dont s'est retrouvé le pays, une politique de réhabilitation de la production laitière fut lancée pour la première fois. Elle cherche, notamment l'augmentation de la production nationale en accordant des primes pour les éleveurs. Néanmoins, des résultats peu encourageant sont obtenus, malgré l'accompagnement de cette politique par l'importation des vaches laitières de type BLM.

Ce n'est qu'après la crise alimentaire mondiale de 2008, qu'une nouvelle politique laitière fut adoptée. Celle-ci, est consacrée à tous les maillons de la filière. Ainsi, des primes sont accordées pour l'encouragement de la production, la collecte et l'intégration du lait cru dans la transformation. En parallèle, des soutiens à l'investissement sont intégrés dans la nomenclature de la filière lait. Ces soutiens concernent l'acquisition des équipements au sein des exploitations, du matériel agricole, de l'aménagement des étables, du matériel de collecte, etc. En outre, la création des petites unités de transformation « petites laiteries » sont soutenus afin de valoriser au mieux le lait cru. Cette politique a été aussi accompagnée par les différents dispositifs étatiques de création d'emploi et d'encouragements d'investissements. De nombreux projets relevant du domaine laitier sont créés dans le cadre de ces dispositifs, particulièrement l'ANSEJ.

Les résultats enregistrés après le lancement de cette politique sont très encourageants. Ainsi, la production est passée de 1,5 milliard litres en 2009 à 3,5 milliards litres en 2017. Et le bilan des acteurs de la filière lait conventionnés avec l'ONIL, témoigne de l'évolution positive de tous les indicateurs pris en considération. Les quantités produites et collectées dans le cadre des conventions signées entre les éleveurs et les différentes laiteries sont passées de 190 millions litres en 2009 à presque 1 milliard en 2014. Quant au coût budgétaire versé par l'ONIL aux acteurs de la filière, il représente 1/3 du total des dépenses effectuées pour le soutien du lait. Sachant que les 2/3 restants sont versés pour soutenir le prix de la poudre de lait importée. Etant donné, que ces réalisations, combien même sont intéressantes, néanmoins n'ont pas réussi à satisfaire la demande locale qui avoisine les 6 milliards de litres par année. Le déficit enregistré en matière de production est comblé par des importations. Ces dernières ont connu une augmentation sur le plan des quantités et de la facture déboursée. Cette dernière est passée de 800 millions de dollars en 2009 à 1,4 milliard de dollars en 2017 et une moyenne de l'ordre de 1,14 milliard de dollars pour toute la période.

De plus, l'importation dans la filière lait ne se limite pas à la poudre de lait, mais elle touche aussi plusieurs aspects se situant en amont de la filière. A ce titre, les principaux facteurs importés sont : des milliers de vaches laitières modernes BLM sont ramenées d'Europe, des quantités importantes d'aliments de bétail dont le coût s'élève à 1 milliard de dollars par année, les produits vétérinaires, les équipements et matériels de production. Ainsi, la filière lait en Algérie est fortement dépendante du marché international, que ce soit en amont ou en aval, ce qui la rend très vulnérable face aux fluctuations constatées.

S'agissant de la wilaya de Tizi-Ouzou, le secteur agricole a bénéficié dans le cadre du PNDAR, durant la période 2000-2009, d'importants investissements destinés, en grande partie, à l'extension de la superficie arboricole, à l'extension de la superficie des terres irriguées, à l'amélioration

des conditions de stockage et de transformation de la production agricole, au développement de la filière apicole et au développement de la filière lait.

Le total des soutiens publics accordés, dans le cadre de la relance de l'investissement pour les différentes filières de productions, s'élèvent à 1,4 milliard de DA. Ces aides financières sont destinées, d'une part, à stimuler l'investissement agricole et, d'autre part, à créer un environnement favorable pour la régularité de la production agricole. A cela, s'ajoute l'octroi des primes pour la filière lait d'une enveloppe de 1,2 milliard de DA. Ces primes sont destinées à stimuler la production laitière locale à travers l'encouragement de : la production, la collecte et une meilleure intégration dans la transformation. Sachant que le montant destiné à la stimulation de la production est le plus important, représentant presque 60% de l'ensemble des primes.

Par ailleurs, la deuxième phase correspondant à l'application de la PRAR à partir de 2009, est fondée sur le triptyque, développement agricole, développement rural et PRCHAT. En ce qui concerne le volet agricole, nous avons relevé la priorisation des soutiens de l'Etat, qui sont orientés vers des filières stratégiques notamment les céréales et la filière lait. La stratégie adoptée a ciblé l'augmentation de la production en octroyant particulièrement les primes à la production. Dans cette perspective, les soutiens destinés à l'encouragement de l'investissement agricole, dans le cadre du FNDIA, ont enregistré un recul. L'analyse de la structure des investissements pour la période, 2009-2016, a montré la priorité accordée pour la filière lait. Celle-ci a bénéficié de 178 millions de DA représentant plus de $\frac{1}{4}$ de la somme totale des soutiens. Les actions les plus en vue en terme de financement sont notamment : l'aménagement de 72 étables, le soutien pour l'acquisition de reproducteurs, soutien pour les pépinières de génisses, soutien pour l'insémination artificielle.

Avec l'application de la politique laitière, il ressort que la filière lait, sur le plan des primes, est celle qui a bénéficié des montants nettement supérieurs à toutes les dépenses effectuées jusqu'ici dans le secteur agricole au niveau de la wilaya. En effet, la réévaluation des primes permettant une

amélioration des performances s'est traduite par l'octroi des montants élevés à tous les acteurs de la filière. La prime destinée à l'amélioration de la production s'élève à près de 7 milliards de DA entre 2010 à 2017. Le seuil de un milliard de DA par an est atteint à partir de 2014. Quant à la prime de collecte, le montant qui lui a été consacré a dépassé 3 milliards de DA et enfin la prime d'intégration est de l'ordre de presque un milliard de DA. Au total, les primes de la filière lait s'élèvent à plus de 11 milliards DA. L'importance de ce montant apparait en le comparant au montant des soutiens accordés pour l'investissement agricole pour cette période, qui ne représente que 6 % des primes accordées à la filière lait. La comparaison des subventions accordées à cette dernière par rapport aux primes octroyées au niveau national, fait apparaître un taux avoisinant les 6%.

Ces efforts financiers ont eu un impact positif sur tous les acteurs de la filière. Ce qui s'est répercuté par l'amélioration des indicateurs d'analyse de l'activité d'élevage bovin laitier, au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou, du moins jusqu'à l'année 2017. En effet, le nombre de vaches laitières est passé de 21 848 en 2000 à 57 026 vaches en 2016. Et le nombre de vaches BLM est passé de 4 829 à 27 715 vaches pour la même période. Cette évolution des BLM a été plus significative dans la structure des vaches, étant donné que leur part dans la structure globale est passé de 22% à 54%. Néanmoins, en 2017, une nette régression de l'ordre de 30% est enregistrée dans l'effectif de bovin laitier, pour se situer à seulement 40 719 vaches, qui est presque le même effectif enregistré en 2009.

Le nombre d'éleveurs adhérant au programme de lait a évolué très lentement de 2003 à 2008, passant de 255 seulement à 652 éleveurs. Toutefois, à partir de 2009, le nombre de ceux-ci a évolué très sensiblement passant de 1 223 éleveurs à 4 590 éleveurs en 2015, pour atteindre 4 597 éleveurs en 2015. Néanmoins, à partir de 2016, un recul est constaté passant de 4 570 à 4 013 en 2018.

La collecte de lait n'a guère dépassé le seuil de 14 millions par année durant la période allant de 2003-2008. Tandis qu'à partir 2009, les quantités collectées ont connu une augmentation spectaculaire, passant de

27,1 millions litres à 54,66 millions litres entre 2009 à 2010. Cette tendance haussière est maintenue jusqu'à atteindre 96,57 millions litres en 2016. Le taux de collecte est passé de 38,31% en 2009 à presque 70% à partir de 2012. Ces réalisations permettent à la wilaya de Tizi-Ouzou de se classer à la deuxième place derrière la wilaya de Sétif. Ces résultats sont rendus possibles grâce au réseau de collecte, quasiment inexistant avant le lancement du PNDAR. Celui-ci est composé actuellement de 192 collecteurs privés, d'une capacité journalière de 110 710 litres. Ajoutant à cela, 11 unités de transformations laitières qui pratiquent la collecte, alors il n'y avait qu'une seule en 2001. En outre, la wilaya de Tizi-Ouzou dispose de 19 centres de collecte d'une capacité de stockage totale de 126 480 litres. La répartition de la majorité de ces centres se trouve dans les principales communes de production laitière de la vallée de Sébaou. Ainsi, nous constatons l'existence d'importants centres appartenant aux grandes laiteries dans les communes de Fréha (Danone, DBK, STLD), Timizart (Tifra-lait, Danone, Soummam) et Azazga (Danone, Soummam).

L'analyse de la contractualisation entre les éleveurs et les unités de transformation, venue avec l'application de la nouvelle politique laitière pour une meilleure stabilisation des relations entre les acteurs de la filière, a fait apparaître un nombre très élevé de conventions signées entre les industries de transformation se trouvant sur le territoire de la wilaya de Tizi-Ouzou, majoritairement dans la zone de Sébaou, et même celles installées dans les wilayas limitrophes. Ainsi, pour l'année 2017, nous avons recensé au total 47 laiteries, de différentes dimensions, qui s'approvisionnent au niveau de cette zone. En effet, le nombre de conventions signées entre les éleveurs et les unités de transformation laitière s'élèvent à 6 532 contrats. Néanmoins, le nombre de conventions signées avec les éleveurs varie d'une laiterie à une autre. A ce titre nous avons recensé 7 laiteries totalisant 4 277 conventions soit 65.48% (2/3) de l'ensemble des conventions signées dont deux d'entre elles dépassent 1000 conventions, à savoir la laiterie EURL STLD Amyoud avec 1 070 et Tifralait avec 1 066. Ces deux laiteries sont suivies par les laiteries : Soummam 935, Danone 512, laiterie Spa DBK 285, Pâturages d'Algérie 247 et Lamrous Sid Ali 162.

En conséquence, une dynamique est créée dans la filière lait au niveau de la zone de Sebaou, touchant l'amont grâce à l'évolution rapide dans le domaine de la production laitière et dans le domaine de la collecte, mais aussi celle-ci s'est prolongée pour atteindre l'aval. Ces réalisations confirment notre hypothèse de départ liée à la structuration du territoire ou le maillage territorial au niveau de la zone de Sébaou. Seulement, les activités de production laitières et de collecte sont beaucoup plus installées au niveau du côté Est de Sébaou (Timizart, Fréha), tandis que les unités de transformation sont localisées dans la partie relevant du ouest de Sébaou (Tizi-Ouzou, Draa-Ben -Khedda). En effet, la forte implantation des industries laitières de différentes tailles, a commencé par l'ONALAIT et Tifra-lait, s'est poursuivie par la création, ces dernières années, de nombreuses petites industries spécialisées dans la fromagerie notamment celle dite pâte molle, devenue une spécialité par excellence de la wilaya de Tizi-Ouzou. Et cela, grâce aux différentes marques produites, qui sont commercialisées sur tout le territoire national. Cette dynamique constitue un signe révélateur de l'importance de cette zone au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou, pour le développement de tous les maillons de la filière lait.

L'analyse des données collectées auprès de ces exploitations disposant de six vaches et plus¹, nous permet de tirer plusieurs enseignements, que nous allons synthétiser en trois volets : les caractéristiques des exploitations et des éleveurs , l'apport des soutiens publics et primes dans les réalisations en matière d'investissement, acquisition des équipements et matériels ainsi que l'étude de l'apport des soutiens sur la production et les rendements et la vérification par des relation bilatérales par des test de Khi 2.

L'analyse des caractéristiques des éleveurs fait ressortir une forte adhésion de la catégorie jeune (plus de 2/3), particulièrement masculine, à l'activité de production laitière. Ces derniers sont dotés d'un niveau d'instruction acceptable (8% universitaire, 23 % secondaire et 43 % moyen), ce qui explique le choix de l'activité à base de la spécialité dans le domaine

¹Ce critère est retenu au regard des conditions d'exigibilité demandées à toutes les exploitations souhaitant bénéficier des soutiens publics inhérent à l'encouragement de l'investissement

pour presque un 1/5 d'entre eux. Néanmoins, l'origine familiale est la principale source de motivation pour 89 éleveurs soit plus de $\frac{3}{4}$ des éleveurs, cela apparaît logique au regard de l'implication de tous les membres de la famille, de près ou de loin, dans l'exercice des activités agricoles dans le milieu rural en Kabylie. La période 2009-2017, constitue la période la plus importante en termes d'intégration, de ces éleveurs (presque $\frac{1}{2}$ des éleveurs), à la production laitière.

Les exploitations, quant à elles, sont issues presque totalement du secteur privé (97%). Leur taille, en grande partie ne dépasse pas 5 Ha (60%) et dans le meilleur des cas 10 Ha (83%). Et seulement 20 exploitations (17%), ont une superficie dépassant 20Ha. La petite taille de la majorité des exploitations, sur le plan de la superficie, est vérifiée aussi sur le plan des vaches et des étables possédées. En somme, plus de la moitié des exploitations (53%) ne possèdent que moins de 10 vaches laitières et 60 % ne disposent que d'une seule étable. Par conséquent, le recours au recrutement du personnel permanent est très négligeable. Et même le travail saisonnier n'a pas enregistré une évolution remarquable, en raison du recours au travail familial.

La production laitière constitue la principale activité (85%) au sein des exploitations de notre échantillon. Néanmoins, des activités secondaires sont exercées, particulièrement l'engraissement (80%) des vœux. Cette situation, même si elle est justifiée par la recherche de diversification des sources de revenu et de réduction des risques, elle constitue un frein à la spécialisation des exploitations dans la production laitière. En outre, nous avons relevé le faible taux de couverture des risques de ces exploitations par la souscription d'une assurance agricole (19%), ainsi qu'une faible adhésion au système coopératif (17%).

L'analyse des investissements réalisés au sein de ces exploitations, durant la période 2009-2017, confirment notre hypothèse de départ relative à l'éventualité de la relance de l'investissement agricole. En effet, presque toutes les exploitations ont amélioré les bâtiments d'élevages, soit par la construction carrément d'une nouvelle étable (66 exploitations) ou bien en

réalisant une extension de celles existantes (55 exploitations), sachant que plus de 2/3 des étables répondent aux conditions requises. De plus, l'effectif bovin laitier a évolué positivement pour une grande partie des exploitations dont presque la moitié des vaches relèvent de la race BLM (le taux des vaches BLM n'était que de 31% avant 2009).

Par ailleurs, l'analyse des équipements et matériels agricoles dont disposent ces exploitations, durant la période d'analyse, a confirmé les résultats obtenus dans le domaine des bâtiments et de l'effectif bovin laitier. En ce sens, un nombre important d'exploitations ont amélioré leurs outils de travail, en procédant à l'acquisition de divers moyens de production. Ainsi, plus de la moitié des exploitations disposent de tracteurs (53 exploitations après 2009), 2/3 des exploitations disposent de matériel de traite (56 exploitations après 2009), 56 disposent de véhicule de transport (48 après 2009), 44 disposent de véhicule de collecte (37 après 2009), 43 disposent du matériel d'irrigation (33 après 2009). Au total $\frac{3}{4}$ des équipements et matériels de production sont acquis durant la période d'analyse, 2009-2017.

L'examen des apports des soutiens publics dans la concrétisation des investissements réalisés, au sein de ces exploitations, a fait apparaître des résultats probants pour plusieurs actions programmées. Cela est valable pour les équipements spécialisés, acquisition du matériel roulant, acquisition des génisses pleines. En outre, l'analyse de la relation par le test Khi 2, entre quelques variables relevant de cette catégorie d'investissement (machines à traire, génisses) et les soutiens publics a abouti à la vérification d'une forte relation. Ce qui confirme le rôle positif des soutiens publics dans la réalisation de ces investissements.

Cependant, de faibles réalisations sont enregistrées pour d'autres actions dans le cadre des investissements programmées. Cela s'applique sur les opérations inhérentes à l'irrigation où peu d'exploitations ont fait recours à l'acquisition d'un équipement d'irrigation ou à la réalisation d'un puits ou d'un forage. Le même constat pour les opérations relevant de l'aménagement de l'étable ainsi que celles relevant des équipements de stockage.

Quant à l'analyse des primes introduites dans le processus d'exploitation et de production laitière, il s'avère que la majorité des exploitations les a sollicités. C'est le cas de la prime d'encouragement de la production, des primes de la collecte, de primes de produits vétérinaires notamment celle de l'insémination artificielle ainsi que la prime pour acquisition d'engrais. Toutefois, nous avons relevé une faible réalisation, notamment, pour les primes de cultures fourragères et énergie.

L'impact positif des soutiens publics et primes sur les facteurs de productivité et de l'élevage est vérifié au niveau de plusieurs exploitations. Une nette amélioration est enregistrée dans le domaine des conditions de bâtiment d'élevage (élevage à l'aire libre, séparations des vaches, salle de vêlage, aire de couchage). De plus, sur le plan de la conduite sanitaire, une réelle avancée est réalisée, particulièrement, en ce qui concerne l'insémination artificielle, vaccination du cheptel et consultation vétérinaire. D'ailleurs, le test de Khi 2 a permis de vérifier une relation de dépendance entre ces paramètres et la production laitière. Toutefois, le dépistage des vaches contre la fièvre aphteuse et la tuberculose n'est pas généralisé, bien au contraire, le nombre d'exploitations le pratiquant est faible. Enfin, une amélioration mitigée est relevée sur le plan de l'alimentation et de l'abreuvement. En fait, Plusieurs exploitations ont amélioré la quantité d'alimentation. Mais au même temps, le nombre d'exploitations n'ayant pas observé des améliorations dans le domaine de l'irrigation, l'amélioration de la qualité d'alimentation, l'abreuvement, l'utilisation d'ensilage et la consommation du fourrage vert reste très élevé, dépassant parfois 2/3 de celles-ci.

L'étude du rendement moyen par vache laitière a abouti à une amélioration du nombre d'exploitations dans laquelle la production par vache laitière journalière est sensiblement meilleure comparativement à la période d'avant 2009. Ainsi, pour les vaches BLL/BLA, le seuil de 15 L/vache/jour est enregistré dans $\frac{3}{4}$ des exploitations durant la deuxième période, alors qu'il n'était que de l'ordre de 56 % durant la première période. Et pour les vaches BLM, le seuil de plus de 20L/vache/jour est enregistré

dans plus de 58% des exploitations après 2009, alors qu'il n'était que seulement de l'ordre de 46 % durant la période d'avant.

L'examen de la relation entre les facteurs de la production (influençant le rendement) et la production journalière des vaches par test de Khi 2, a permis la vérification des rapports d'indépendance pour un ensemble de relation bilatérale. Quoique, d'autres relations de dépendance sont confirmées. En effet, l'analyse de la relation bilatérale entre la production laitière journalière des vaches et plusieurs matériels a été sanctionnée par une relation d'indépendance. C'est le cas du traceur, matériel d'irrigation et véhicule de transport. Nous pouvons conclure l'inexistence du lien entre l'évolution du rendement journalier des vaches et le matériel pris en considération. Toutefois, une relation de dépendance est vérifiée entre le rendement journalier des vaches et le matériel de collecte et le matériel de traite. Ce résultat confirme l'existence de rapport entre ce qui a été entrepris sur le plan d'acquisition de ce matériel et l'amélioration des rendements journaliers des vaches au niveau des exploitations enquêtées. Ainsi, cela nous a permis la vérification de l'apport positif de la politique laitière sur l'amélioration des rendements. Ce résultat confirme notre hypothèse relative à la possibilité de l'amélioration des rendements à travers les soutiens accordés.

A son tour, la production totale journalière par exploitation a connu une amélioration dans les strates de production arrêtées. La strate la plus importante pour la période d'avant 2009 est celle allant de 50 à 100 L/ jour. Tandis que durant la période après 2009, la strate la plus importante est celle allant de 150 à 200 L/jour. De plus, le seuil de 300 L/jour est réalisé par 12 exploitations (dont une exploitation dépassant 1200 litres) après 2009, alors que seulement 5 exploitations l'ont réalisé durant la première période.

Par ailleurs, l'examen de la relation entre la production laitière et le choix de quelques variables pertinentes par le test de Khi 2, nous a permis de conclure l'existence de deux types de relations. D'un côté une vérification de la relation de dépendance entre la production laitière et un certain

nombre de variables, et de l'autre côté des relations d'indépendance entre celle-ci et d'autres variables. En effet, une forte relation de dépendance est vérifiée, notamment, entre la production laitière et le véhicule de collecte ainsi qu'une relation de dépendance entre la production laitière et l'aide de l'Etat. Ces résultats témoignent de l'apport positif des dispositifs de l'Etat mis en application pour soutenir l'investissement dans le domaine de la production laitière. De même pour les investissements consentis afin de répandre le réseau de collecte qui touche aujourd'hui toutes les exploitations laitières. Donc, les véhicules de collectes et les dispositifs étatiques ont un apport positif sur la production laitière. Ce résultat relatif à l'augmentation des quantités produites au niveau des exploitations enquêtées et de la wilaya de Tizi-Ouzou, confirme notre hypothèse de départ liée à l'éventualité d'amélioration des quantités produites par les soutiens accordés.

Cependant, des relations d'indépendance sont vérifiées entre la production laitière et plusieurs variables telles que : la formation de l'exploitant, le matériel d'irrigation et le tracteur. Ces résultats signifient l'absence d'impacts de ces variables sur l'évolution de la production. L'explication qui peut être avancée est liée au déficit enregistré en matière de formation, à l'insuffisance d'investissement dans les équipements d'irrigation et enfin à l'utilisation du matériel roulant à d'autres fins.

Enfin, l'examen des contraintes soulevées par les éleveurs sont nombreuses. Néanmoins, les plus importantes, au regard du nombre d'exploitations qui les rencontrent, sont liées à l'alimentation, l'irrigation, le prix de cession du lait, le déficit de la superficie fourragère et le prix des vaches importées. Ces contraintes, peuvent être classées en deux catégories. La première revêt un caractère structurel lié à la fois au manque de la superficie agricole et d'irrigation. Tandis que la deuxième est conjoncturelle. Elle est liée à l'augmentation du prix des facteurs de production et le maintien en l'état du prix de cession du lait et les différentes primes octroyées. Une relation de dépendance est vérifiée par le test de Khi 2, entre la production laitière et ces contraintes. Ce résultat confirme la persistance

des obstacles qui handicapent réellement l'amélioration de la production laitière.

De cette analyse nous pouvons conclure sur l'apport positif des soutiens publics, ce qui nous permet de confirmer notre hypothèse liée à l'impact positif des soutiens sur le processus de modernisation des exploitations. Cependant, la modernisation des exploitations n'est réalisée que partiellement. Si sur les aspects matériels des avancées sont concrétisées, sur le volet de la conduite de l'élevage un retard est enregistré en matière de l'entretien des vaches et de l'assurance du cheptel.

Au demeurant, cette analyse consacrée aux exploitations disposant de 6 vaches et plus, constitue une limite pour l'étude de la réalité des exploitations laitières au niveau de la zone de sébaou, du moment que nous avons écarté, de facto, presque 2/3 des exploitations de production laitière. Il est intéressant dans un autre travail d'intégrer toutes les exploitations pour pouvoir cerner la réalité des investissements effectués, des soutiens accordés autres que celles destinées à l'investissement, de l'impact des primes, etc.

Il y a lieu d'orienter les efforts de soutien à l'investissement, particulièrement pour ce qui est de ces petites exploitations, dans un cadre organisé regroupant un certain nombre d'éleveurs. Ce cadre ne peut s'inspirer que du système coopératif, qui malheureusement très peu développé en Algérie. Tout de même, pour éviter les échecs des expériences passées durant l'ère de l'économie planifiée, une nouvelle approche doit être envisagée. Celle-ci doit émaner de la base « les acteurs de la filière » en concertation avec les pouvoirs publics, puisque le rôle de l'Etat reste primordial dans l'accompagnement des acteurs pour la création d'une synergie dans le secteur. Dans ce cadre, les comités de village de chaque localité peuvent être associés à la démarche, au regard de la proximité de ces structures et de l'expérience capitalisée dans le travail collectif.

Le rôle des coopératives qui seront créées, doit prendre en considération tous les aspects de la production laitière (Evidemment, cela est valable pour les autres activités agricoles, puisque la faiblesse de la coopération concerne

toutes les activités agricoles et pas seulement la production laitière). L'encouragement de l'investissement grâce au regroupement de ces petits éleveurs constitue la pierre angulaire pour permettre à l'Etat de mieux rentabiliser les soutiens accordés.

Néanmoins, d'autres rôles aussi importants doivent être accomplis par ces coopératives. Dans ce cadre, la formation des éleveurs est une mission qui doit être prise en charge. Cette formation concerne l'aspect lié à la conduite de l'élevage (alimentation, contrôle sanitaire, amélioration de la race,...) mais aussi aux aspects de gestion de l'exploitation (tenue d'une comptabilité au niveau de l'exploitation, analyse des coûts pour une meilleure maîtrise des charges, etc.). La prise en charge de ces aspects de formation doit être assurée par des spécialistes. Ainsi, le recrutement de : vétérinaire, biologiste, agronome, économistes (financier, comptable, management), devient une obligation afin de participer à la formation sur le tas en faveur de ces éleveurs. Et d'aider ceux-ci, dans la maîtrise du processus de modernisation de l'activité de ces exploitations. Cette modernisation passe, bien sûr par les investissements et les équipements requis, mais aussi par l'application des itinéraires techniques d'élevage et des techniques de gestion.

En définitive, la dynamique créée par la mise en place de la politique laitière lancée à partir de 2009, se trouve aujourd'hui contrariée par le climat peu favorable de ces dernières années. En effet, depuis le recul des cours du baril sur le marché pétrolier, les recettes en devises de l'Algérie sont en baisse continue, obligeant les pouvoirs publics à procéder à plus de restrictions financières.

La dépendance de la filière lait en amont du marché mondial a impacté les prix des intrants agricoles, des aliments, des vaches importées ainsi que le matériel agricole. Les prix ne cessent de se renchérir enregistrant une augmentation de 50% en l'espace de quelques années. En parallèle, les primes accordées et même le prix de cession d'un litre de lait n'ont pas connu une évolution. Cette situation a créé un environnement macro-économique pour la filière lait peu favorable. Et en dernière instance

l'attractivité de la filière lait créée au moment du lancement de la politique agricole est remise en cause aujourd'hui.

La préservation des efforts consentis dans le cadre de la politique menée en premier temps et la redynamisation de l'investissement dans la filière lait dans un second temps, passe inévitablement par l'évaluation de la situation par les pouvoirs publics en faisant appel à tous les acteurs de la filière. Ainsi, des mesures de stabilisation de l'environnement global est plus que nécessaire pour une reprise rapide des investissements dans le domaine laitier. Cette stabilisation peut être envisagée par l'adoption des mesures relatives au prix de cession pour augmenter la marge bénéficiaire des exploitations agricoles. Elle peut être aussi, concrétisée par le plafonnement des facteurs de production, particulièrement les aliments de bétail qui représentent 80 % des coûts de production.

Toutefois, la stratégie à moyen terme doit être fondée sur le retrait progressif de la dépendance du marché international pour éviter les fluctuations inhérentes à la fois au prix et au taux de change. Pour ce faire, le développement d'une culture fourragère au niveau national est indispensable. Des superficies agricoles peuvent être réservées exclusivement, particulièrement au Sahara, à la culture du soja, maïs, orge, etc. D'autant plus, que ces cultures réussissent et l'amélioration des rendements est facilement réalisable (50 Qx/Ha) en faisant recours à l'irrigation d'appoints à travers les techniques d'économie d'eau. En outre, l'adoption de technique d'hydroponie, qui est une technique permettant la production des fourrages en hors sol, peut aider la disponibilité des fourrages verts au niveau des exploitations.

La question de la sécurité alimentaire en matière laitière peut être ainsi résolue par une politique plus audacieuse en matière de soutiens publics destinés à la stabilisation de l'environnement de la filière lait, pour une plus grande attractivité des investissements dans tous les maillons de la filière, particulièrement dans la production. Le climat favorable permettra le maintien des éleveurs en activité en capitalisant au mieux leurs acquis. De plus, ce climat attractif favorisera l'introduction de nouveaux investisseurs ayant les moyens pour la création des exploitations modernes.

Ouvrages

- 1) Bedrani S., L'agriculture algérienne depuis 1966- étatisation ou privatisation, OPU, 1981.
- 2) Bedrani S., l'agriculture algérienne face au marché mondial. Ouvrage collectif, les politiques agraires en Algérie, vers l'autonomie ou la dépendance CREA, 1995.
- 3) Bairoch P., Commerce extérieur et développement économique de l'Europe au XIX^e siècle. Mouton, paris, 1976.
- 4) Bairoch P., L'agriculture des pays développés, 1800 à nos jours, Economica, 1999.
- 5) Belaid D., Aspect de la céréaliculture algérienne, OPU, Alger, 1986.
- 6) Bellechasse G., L'alimentation du monde et son avenir, L'Harmattan, paris, 2009.
- 7) Benachenhou A., Régime des terres et structures agraires au Maghreb, Editions populaires de l'armée, 1977.
- 8) Benachenhou A., Algérie : la modernisation maîtrisée, 2004.
- 9) Benachenhou A., Planification et développement en Algérie 1962-1980, CREA, 1980.
- 10) Ben Amrane D., Agriculture et développement en Algérie, SNED, Alger, 1980.
- 11) Ben houria T, L'économie de l'Algérie, François MASPERO, 1980.
- 12) Bennissad M-E., Algérie, de la planification à l'économie de marché, 1962-2004, ENAG, 2004.
- 13) Benissad M-E., Economie de développement de l'Algérie, sous-développement et socialisme. Ed. OPU - Economica, 1982.
- 14) Benissad M-E., L'ajustement structurel, l'expérience du Maghreb, OPU, 1993.
- 15) Berthelot J., L'agriculture : talon d'Achille de la mondialisation. L'Harmattan, paris, 2001.
- 16) Bessaoud O., Du maghreb au proche orient : les defis de l'agriculture, l'Harmattan, sous la direction de Blanc P, paris, 2006.
- 17) Bouderssa M., La ruine de l'économie algérienne sous Chadli Bendjedid, Alger, 1992.

- 18) Boukella M., L'Algérie de demain relever le défi pour gagner l'avenir, Politiques agricoles, dépendance et sécurité alimentaire. Friedrich Ebert Stiftung, Alger, 2008.
- 19) Boukella M., Politiques agricoles, dépendance et sécurité alimentaire, édition: FRIEDRICH Albert, 2008.
- 20) Boussard J.-M., Faut-il encore des politiques agricoles ?, Demeter, France, 2001.
- 21) Brahimi A., Economie algérienne, OPU, Alger, 1991.
- 22) Bovet E., Chances et périls de l'agriculture de montagnes de la Wilaya de Tizi-Ouzou, CREAD, 1988.
- 23) Butault J-p., et Le Mouel C., Pourquoi et comment intervenir en agriculture?, article tiré d'un ouvrage collectif, Butault, J-P, Les soutiens à l'agriculture, Théorie, histoire, mesure, Editions INRA, Paris, 2004..
- 24) Butault J.-P., Drogué S., Le Mouel C., Les soutiens à l'agriculture : une mise en perspective internationale, ouvrage collectifs, les soutiens à l'agriculture, INRA, Paris, 2004.
- 25) Butault J-p., Gohin A. , Guyomard H., Des repères historiques sur l'évolution de la politique agricole commune, article tiré d'un ouvrage collectif, Butault, J-P, les soutiens à l'agriculture, Théorie, histoire, mesure, Editions INRA, Paris, 2004.
- 26) Chabane M., Heurs et malheurs du secteur agricole en Algérie 1962-2012, L'Harmattan, paris, 2013.
- 27) Dahmani M., Atlas économique et social de la Grande Kabylie, OPU, 1990.
- 28) Dahmani M., Doumane S., Oualiken S. et Saheb Z., TIZI-OUZOU, Fondation croissance - Développement, Ouvrage collectif, Aurassi, D.B.K, TIZI-OUZOU, 1993.
- 29) Delorme H., La politique agricole commune anatomie d'une transformation, ouvrage collectif, presses des sciences po, 2004, France.
- 30) Dufumier M., Agriculteurs et paysanneries des tiers mondes, Karthala, paris, 2004.
- 31) Ferault C., et Rastoin J.L., La sécurité alimentaire mondiale : Etats des lieux et perspectives, L'harmattan, 2017.

- 32) Henni A., La colonisation agraire et le sous-développement en Algérie. ENAG Editions, Alger, 2009.
- 33) Hersi A., les mutations des structures agraires en Algérie depuis 1962. OPU, Alger, 1979.
- 34) Houée P., Les politiques de développement rural, des années de croissance au temps d'incertitude, INRA –Economica, Paris, 1996.
- 35) Khiati M., l'agriculture algérienne, de l'ère précoloniale aux réformes libérales actuelles, Editions ANEP, 2008.
- 36) Mahiou A. et Snyder F., la sécurité alimentaire, triangle bleu, Maubeuge, France, 2006.
- 37) Nadir. M.T., L'agriculture algérienne dans la planification en Algérie de 1967-1977, O.P.U, 1982.
- 38) Rocher J., Après les feux de paille, politique de sécurité alimentaire dans les pays du sud et mondialisation. Editions, Charles Léopold Mayer, Paris, 1999.
- 39) Rastoin J.L., et Gheri G., Le système alimentaire mondial : concepts, analyses et dynamiques, Editions Quae, 2010.
- 40) Sari D., La dépossession des fellahs, SNED, Alger, 1975.

Articles

- 1) Amellal R., La filière lait en Algérie : entre l'objectif de la sécurité alimentaire et la réalité de la dépendance. In : Allaya M. (ed.). Les agricultures maghrébines à l'aube de l'an 2000. Montpellier : CIHEAM, 1995.
- 2) Achabou M.A., Abrika B., et Houanti L'H., L'enjeu de la maîtrise des approvisionnements dans la filière lait en Algérie : un examen de la coordination verticale entre Danone et ses fournisseurs, in économies et sociétés, série, « systèmes agroalimentaires », AG, n° 36, 10/ 2014.
- 3) Bedrani S., et Chriet F., Quelques éléments pour un bilan d'un demi siècle de politiques agricoles et rurales, CREAD, n°100, 2012.
- 4) Belhadia M., et AL., Production est mise sur le marché du lait en Algérie, entre formel et informel. Stratégie des éleveurs du périmètre du haut Chécliff, New médit, 1/2014.

- 5) Bellil K., et Boukrif M., Analyse comparative de la rentabilité économique des différents systèmes d'élevages laitiers à Béjaia, Revue Agriculture, 2015.
- 6) Bencharif A., Stratégies des acteurs de la filière lait en Algérie : état des lieux et problématiques, enseignant chercheur, CIHEAM- AM, Les filières et marchés du lait et dérivés en Méditerranée, Série B/ n° 32, 2001.
- 7) BESSAOUD O., Mondialisation, agriculture et secteur alimentaire ou l'actualisation du développement inégal, CREAD, n°50. 4ème trimestre 1999.
- 8) BESSAOUD O., La question foncière au Maghreb : la longue marche vers la privatisation, CREAD, n°103, 2013
- 9) BESSAOUD O., La stratégie de développement rural en Algérie, Cahiers Options Méditerranéennes Série A. Séminaires Méditerranéennes n° 7, 2006.
- 10) Boukella M., Les indus tries agro- alimentaires en Algérie : politiques, structures et performances depuis l'indépendance, Montpellier : CIHEAM, Cahiers Options Méditerranéennes ; n°19, 1996.
- 11) Bouzid A. et Bedrani S., Dépendance alimentaire et sécurité alimentaire : le cas de l'Algérie, <https://www.researchgate.net/publication/325967449>, consulté le 10/01/2020.
- 12) Chabani S., Problématique du foncier agricole public en Algérie, CREAD, n°49, 3ème trimestre 1999.
- 13) Chabani S., La privatisation des terres agricoles publiques en Algérie, volonté politique ou nécessité économique, in CREAD, n°43, 3ème trimestre 1999.
- 14) Chehat F., Sécurité alimentaire de l'Algérie : quelle stratégie ?, Djadid El Iktissad Review, Vol 07,2012, Alger, p31.
- 15) Chehat F., Intensification agricole et dynamisme des industries agro alimentaire en Algérie, CREAD,
- 16) Chehat F., Stratégie pour la souveraineté alimentaire de l'Algérie, journée parlementaire organisée par la commission « Agriculture et

- pêche de l'assemblée populaire nationale », à l'INRA, Alger, le 05/05/2010.
- 17) Cochonneau C., La gestion des crises agricoles : des outils rénovés avec un budget spécifique, PAC2014-2020 tout comprendre pour s'adapter, Dossier n° 3, régulations des marchés, chambre d'agriculture n° 1042 avril, France, 2015.
 - 18) Décarsin A., La souveraineté alimentaire ou le droit des peuples à décider de leurs politiques agricoles, IdeAs Idées d'Amériques 3, 2012.
 - 19) Djennane A., Ajustement structurel et secteur agricole, CREAD n°46-47, 4^{ème} trimestre 1998 et 1^{er} trimestre 1999.
 - 20) Djennane A., la prospection agricole et rurale, une préoccupation permanente de la recherche académique, CREAD, n°103, 2013.
 - 21) Djenane A., la restructuration foncière des exploitations agricoles publiques de la wilaya de Sétif, Les cahiers du CREAD, n°23/24.
 - 22) Geneviève P., La reconnaissance du caractère spécifique du commerce agricole à travers la prise en compte des considérations liées à la sécurité alimentaire dans l'accord sur l'agriculture, les cahiers de droit, Volume 44, numéro 3, 2003, p.p.473-493. Document en ligne : URI : <https://id.erudit.org/iderudit/043760ar>. Consulté le 19/12/2019.
 - 23) Hadji Kouidri H., Harrache B., et Ben Amirouche H., Analyse structurelle de la filière lait en Algérie, Revue Nord africaine, Vol 14, n° 19, 2018.
 - 24) Hironde J-C., Le marché de la filière laitière en Algérie, UBIFrance d'Alger, 2014.
 - 25) Hrabanski M., Souveraineté alimentaire, mobilisations collectives agricoles et instrumentalisation multiples d'un concept transnational, Armand colin, revue tiers monde, n° 207, 2011.
 - 26) Kacimi El hassani S., La dépendance alimentaire en Algérie : importation de lait en poudre versus production locale, quelle évolution ?, Méditerranéan Journal of Social Sciences, Vol 4, n° 11, 2013.
 - 27) Kalli S. et al., Eléments d'enquête générale sur la filière lait en Algérie, IJBES, Volume 8, 2018.

- 28) Kheffache H., et Bedrani S, les importations subventionnées de génisses à haut potentiel laitier : un échec dû à l'absence de politique laitière globale, Les cahiers du CREAD, n° 101, 2012.
- 29) Loyat J., Agriculture du monde : Les questions qui font peur, les solutions pour agir durablement, Editions France Agricole, 2013.
- 30) Makhoul M. et Montaigne E., Impact de la nouvelle politique laitière algérienne sur la viabilité des exploitations laitières, Revue New Medit, n° 1, 2017.
- 31) Mellal A. et Derbal A., L'OMC et les programmes de stockage publics à des fins de sécurité alimentaire dans les PED : avancées et perspectives, Revue DIRASSAT Numéro, vol 11, n° 11 Economique, 2020.
- 32) Merdjane L. et Iklef H., Le déficit énergétique fourrager : Diagnostic régionalisé de la situation des ressources alimentaires destinées aux he
- 33) Mollard A., Multifonctionnalité de l'agriculture et territoires : des concepts aux politiques publiques, Cahiers d'économie et sociologie rurales, n° 66, 2003.
- 34) Nathanael P., Une évaluation multicritère pour des politiques multifonctionnelles, Notes et études économiques (NEE), n° 14, Septembre 2001.
- 35) Sahali N., Hadjou L., et Djennane A., L'agriculture algérienne face aux défis de la sécurité alimentaire : analyse rétrospective et bilan de la nouvelle politique agricole, GGGR, 2016.
- 36) Srairi M.T., Analyse comparée de la dynamique de la production laitière dans les pays du maghreb, Cahiers Agriculture Vol.16, n° 4, Juillet-Aout, 2007.
- 37) Soukehal A., Histoire et développement de la filière lait en Algérie, Agriculture et développement n° 16, 2013.
- 38) Zaida W., Evaluation de la performance de la nouvelle politique de régulation de la production nationale de lait cru, Revue Nouvelle économie, n° 15 volume 2, 2016.

Thèses et mémoires

- 1) Ameziane. L, Perception du consommateur pour l'image régionale de la Kabylie spécifique au fromage, Thèse de Doctorat, UMMTO, 2018/2019.
- 2) Baouche F., l'évolution du foncier agricole en Algérie à travers les réformes, Thèse de Doctorat, Faculté de Droit et des Sciences Sociales, Université de Poitiers, France, 2014.
- 3) Benyoucef M.T., Diagnostic systémique de la filière lait en Algérie, Organisation et traitement de l'information pour l'analyse des profils de livraison en laiteries et des paramètres de production des élevages, Thèse de Doctorat d'Etat en sciences agronomiques, INA Alger, 2004-2005.
- 4) Bouaissaoui S., Impact de l'agriculture sur la croissance économique en Algérie, Mémoire de Magistère, Université A. Mira Bejaia, 2013-2014.
- 5) Bouri C., Les politiques de développement agricoles : le cas de l'Algérie, Thèse de Doctorat, Université d'Oran, 2010-2011.
- 6) Djennane A., Réformes économiques et agriculture en Algérie, Thèse de Doctorat, Université Ferhat Abbas de Sétif, 1997.
- 7) Gherdi M., les effets de l'endettement sur le secteur agricole et les perspectives de croissance à l'heure des changements économiques actuels, Mémoire de Magistère, Université d'Alger, 2003.
- 8) Kabene A., Formes de coordination territoriale et conditions d'émergence d'une dynamique entrepreneuriale de filière : cas du bassin laitier du Sébaou, Thèse de Doctorat en économie, UMMTO, 2019.
- 9) Lakhdari H., le comportement stratégique des petites entreprises dans un contexte de transition : cas du secteur laitier en Algérie, Thèse de doctorat, Montpellier 1, 2011.

- 10) Makhlouf M., Performance de la filière laitière locale par le renforcement de la coordination contractuelle entre les acteurs : cas de la wilaya de Tizi-Ouzou-Algérie, Thèse de Doctorat en Sciences Agronomiques, UMMTO, 2015.
- 11) Sahali N., Analyse de l'impact du Fonds National de Régulation et de développement Agricole sur le développement du secteur agricole de la wilaya de Tizi-Ouzou, Mémoire de Magistère, UMMTO, 2006.
- 12) Zaida W., Evaluation de la performance du secteur de l'élevage industriel bovin laitier en Algérie, cas de l'élevage industriel dans la région de la Mitidja, Thèse de Doctorat, EHEC Alger, juin 2016.
- 13) Zaidi Z., Dynamique de marché et productivité : cas de la filière en Algérie, Thèse de Doctorat, Université A. Mira, Bejaia, 2016/2017.

Communications

- 1) Sahali N., Les défis de l'agriculture algérienne à l'ère de la mondialisation : étude appliquée à la wilaya de Tizi-Ouzou. Colloque international sous le thème : « L'économie algérienne dans la mondialisation : atouts et contraintes », UMMTizi-Ouzou, 2009.
- 2) Sahali N. et Sahnoun M., L'agriculture algérienne face aux défis de la sécurité alimentaire : Bilan de la nouvelle politique agricole des années 2000 et la difficulté de résoudre les problèmes structurels, ATM. Colloque sous le thème, « Le bilan des Objectifs du Millénaire pour le développement 15 ans après : réduction de la pauvreté et/ou montée des inégalités ? », Rouen, France, 2015.
- 3) Sahali N. et Sahnoun M., Les projets de proximité de développement rural (PPDRI) en Algérie : Etude de leurs Impacts au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou, colloque sous le thème : « Ressources territoriales et développement : Avancées théoriques et expériences de terrain », UMMTizi-Ouzou, 2014.

- 4) Sahali N. et Sahnoun M., Le développement de l'agriculture au Sud (sahara) face à la contrainte énergétique : cas de l'Algérie. Colloque ATM sous le thème: « la transition énergétique », Metz, France, 2019.
- 5) Sahali N. et. Akkoul J., La réutilisation des eaux usées épurées (REUE) : un important potentiel au service du secteur agricole et de l'économie verte en Algérie, Colloque international sous le thème « Green Innovation », Université M. Kheider Biskra, 2020.
- 6) Sahali N., La politique agricole récente en Algérie : Etat des lieux et analyse des soutiens publics. Colloque national, sous le thème : « Développement de l'économie agricole et rural comme mécanisme de diversification économique en Algérie : réalité, perspectives et défis », H. Ben Bouali Chlef, 2019.
- 7) Sahali N. et Sahnoun M., Contribution du dispositif ANSEJ à la création d'entreprise agricole : cas de la filière lait au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou, Séminaire national sous le thème: «Le développement local en Algérie : les territoires au cœur des dynamiques économiques et social », UMMTizi-Ouzou, 2019.
- 8) Sahali N. et Sahnoun M., L'exportation des produits agricoles en Algérie : avancées, contraintes et opportunités. Séminaire national sous le thème: « Les exportations hors hydrocarbures en Algérie : enjeux, opportunités et contraintes », UMMTizi-Ouzou, 2019.
- 9) Sahali N. et Babou O., La valorisation des eaux non conventionnelles en Algérie : opportunité pour l'intensification du secteur agricole. Colloque international sous le thème : « L'entrepreneuriat vert : une nouvelle dynamique au service du développement durable des territoires », UMMTizi-Ouzou, 2019.
- 10) Sahali N. et Sahnoun M., La politique agricole en Algérie face au durcissement budgétaire : illustration par le cas de la wilaya de Tizi-Ouzou. Colloque international sous le thème : « Le financement non conventionnel en Algérie : origines, impacts et alternatives », UMMTizi-Ouzou, 2019.
- 11) Sahali N. et Sahnoun M., Les inégalités de développement du monde rural en Algérie : quel bilan de l'application de la récente stratégie au

niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou. Colloque ATM sous le thème : « Croissance, développement et inégalités un développement de plus en plus inégal ? », Rennes, France 2020. (reporté à 2021, pour cause de Covid 19).

- 12) Sahali N. et Babou O., L'agriculture saharienne en Algérie : opportunités de développement et défi de la transition énergétique. Colloque international sous le thème : « Les programmes de développement entre la réalité et le défi de la transition énergétique en Algérie », Mostaganem, 2020.

Documents, rapports , statistiques et études

- 1) Annuaire statistiques de la wilaya de Tizi-Ouzou 2018, Direction Générale du Budget, édition 2019.
- 2) Annuaire statistiques de la wilaya de Tizi-Ouzou 2017, Direction Générale du Budget, édition 2018.
- 3) Chambre Algérienne de Commerce et d'Industrie (CACI), Revue Mutations n° 92, 2015.
- 4) Conseil National Economique Social (CNES) : Rapport, session plénière relative au projet d'étude de la stratégie de développement de l'agriculture, Juillet 2001.
- 5) Conseil National Economique Social (CNES) : Document : Problématique de développement agricole : éléments pour un débat national, 14ème session, CNES, Novembre 2001.
- 6) Direction des Services agricoles (DSA) de la wilaya de Tizi-Ouzou, Les séries E V1. Les séries E V2. et Les séries E V 3., Les années : 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2018.
- 7) Direction des Services agricoles (DSA) de la wilaya de Tizi-Ouzou, Le Fichier identification sanitaire, 2017.
- 8) Document du Ministère de l'Agriculture et de la pêche, Evolution des productions agro-industrielles et des produits agricoles (1990-1991).

- 9) Données du Ministère de l'agriculture et du développement rural, série B, 2000-2017.
- 10) Document de travail établi par la Fondation pour l'Agriculture et la Ruralité dans le Monde (FARM), Debar J.-C., Douillet M., Le nouveau paysage mondial du soutien à l'agriculture, 2015.
- 11) Douanes algériennes : Rapports du centre national des informations statistiques (CNIS) des années : 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018.
- 12) EcoRessources, Evaluation et comparaison du soutien agricole au Québec en 2017, Coopérative de solidarité Carbone, Québec, 2019.
- 13) Etude sur la sécurité alimentaire en Algérie pour le forum des chefs d'entreprises, réalisée par Bessaoud O., Ciheam-Iamm, Alger, 19/07/2016
- 14) Ministère de l'agriculture et du développement rural (MADR), Direction des statistiques agricoles et services d'information (DSASI) : Séries B des années : 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018.
- 15) Ministère de l'agriculture et du développement rural (MADR), Direction des statistiques agricoles et services d'information (DSASI) : Séries E des années : 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018.
- 16) Ministère de l'agriculture et du développement rural (MADR), "l'agriculture dans l'économie nationale", 2000.
- 17) Ministère de l'agriculture et du développement rural (MADR) Document « Rapport sur la situation agricole 2000-2006 ».
- 18) Ministère de l'agriculture et du développement rural (MADR) Document, l'agriculture par les chiffres, Juillet 2000.
- 19) Ministère de l'agriculture et du développement rural (MADR) Document, le renouveau agricole et rural en marche, revue et perspectives, Minagri, 2012.

- 20) Ministère de l'agriculture et du développement rural (MADR) Document, Evaluation de la mise en œuvre des contrats de performances du renouveau rural, 2011.
- 21) Ministère de l'agriculture et du développement rural (MADR) Document « Contribution du secteur à l'élaboration d'un nouveau modèle de croissance économique », 2016-2019, Mai 2016.
- 22) Office interprofessionnel de lait (ONIL) : statistiques relatives au bilan des acteurs des années 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017.
- 23) Rapport CNIEL des années : 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018.
- 24) Rapports annuels du centre national interprofessionnel de l'économie laitière (CNIEL) des années : 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018.
- 25) Rapport Annuel de la Banque d'Algérie, Evolution économique et monétaire, 2016.
- 26) Rapport ENPARD Méditerranée, Rapport de synthèse sur l'agriculture en Algérie, Bessaoud O., sous la direction de Pellissier J-P., Rolland J-P. et Khechimi W., CIHEAM-IAMM, 2019.

Textes législatifs et juridiques

- 1) La loi n° 83-18 relative à l'accèsion à la propriété foncière agricole (APFA).
- 2) La loi n°99/11 du 23 Décembre 1999 portant "loi des finances 2000, article 94 relatif à la création du compte d'affectation spécial n°302-067 "Fonds National de Régulation et de Développement Agricole", FNRDA".
- 3) La loi n° 10-03 du 18 août 2010, fixant les conditions et les modalités d'exploitation des terres agricoles du domaine privé de l'Etat.

- 4) Arrêté interministériel n°586 du 25.Juin 2000 déterminant la nomenclature des recettes et dépenses du compte d'affectation spéciale n° 302- 067 « Fonds National de Régulation et de Développement Agricole ».
- 5) Arrêté interministériel du 02 avril 2014 déterminant la nomenclature des recettes et dépenses du compte d'affectation spéciale n° 302-139 intitulé « Fonds National de Développement Agricole ».
- 6) Décret exécutif n°05-413 du 25 octobre fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale n°302-067intitulé « fonds national de développement de l'investissement agricole ». Jora n° 72.
- 7) Décret exécutif n°2000-118 du 26 Safar 1421 correspondant au 30 Mai 2000, fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale n°302-067 intitulé " Fonds National de Régulation et de Développement Agricole", FNRDA.
- 8) Décret exécutif n° 13-280 du 01/08/2013, portant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spécial n° 302-139.
- 9) Décret exécutif n° 13-280 du 01/08/2013, portant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spécial n° 302-140.
- 10) Décision n° 599 du 08.07.2000 définissant les actions.
- 11) Décision n°414 du 22/05/2014 fixant les conditions d'éligibilité au soutien sur le compte d'affectation spéciale n°302-139 intitulé "FNDA" ligne 1 "DIA", ainsi que les modalités de paiement des subventions. (la nomenclature est contenue dans l'annexe 1).
- 12) Décision 1096 du 15/12/2015 fixant les conditions d'éligibilité au soutien sur le compte d'affectation spéciale n°302-139 intitulé "FNDA" ligne 1 "DIA", ainsi que les modalités de paiement des subventions au titre du programme de développement de la filière fourragère.
- 13) Décision n° 616 du 13/07/2014, précise les modalités, les conditions et les frais de stockage dans deux annexes : 1 et 2.

Liste des tableaux

Tableau 01 : Evolution de la propriété agricole privée des colons Unité : Superficie : Ha.....	89
Tableau 02 : Evolution des rendements moyens dans secteur traditionnel/moderne.....	95
Tableau 03 : Evolution des exportations viticoles.....	97
Tableau 04 : Balance agricole de l'Algérie (1950/1959) Unité : milliers de FF.....	99
Tableau 05 : Les investissements prévus par secteurs en montants et %. U : milliards DA.....	103
Tableau 06:Les investissements agricoles prévus dans le total des investissements : 10^6 DA.....	105
Tableau 07 : Les types de crédit accordés à l'Agriculture. Unité : milliards de DA.....	106
Tableau 08 : Répartition de la SAU pour la période 1978/1979 (Unité : Ha)	109
Tableau 09 : La présentation des trois phases de la R.A. Unité : superficie : Ha.....	112
Tableau 10 : Production moyenne annuelle des céréales 1900-1985 (Unité : million de Qx)	114
Tableau 11 : Importations annuelles moyennes de céréales. U : (Millions de Q x et en %)	114
Tableau 12 : Production des légumes secs. Unité : (Milliers de Qx et Ha)	116
Tableau 13 : Evolution des cultures maraîchères. Unité: Sup : 1.000 Ha, prod : 1.000 Qx	117
Tableau 14 : Evolution des agrumes, des fruits à noyaux et à pépins. (U: 1000 Ha et Qx.)	118
Tableau 15 : Evolution des productions animales (Unité : 10^3 tonnes : 10^6 Litres)	119
Tableau 16 : Bilan de l'opération de remembrement des exploitations agricoles au 09/93	125
Tableau 17 : Evolution des crédits d'investissements 1987/1996. Unité: millions DA	133
Tableau 18 : Evolution du rapport superficie/production céréalière.....	143
Tableau 19 : Evolution des légumes secs, maraîchères et industrielles Unité : (HA, Tonnes, Qx)	146
Tableau 20 : Evolution des cultures arboricoles : fruitières et autres (Unité : HA, Tonnes)	147

Tableau 21: Evolution des effectifs animaux (Bovins, Ovins, Camelin)	150
Tableau 22 : Exemples des modifications en baisse sur les subventions	167
Tableau 23 : Les indicateurs d'impacts	171
Tableau 24 : Evolution des budgets alloués au MADR 2000-2010	182
Tableau 25 : Evolution des dotations FNRDA et le budget du MADR (Unité: millions DA)	183
Tableau 26 : Evolution des dotations financières du FNRDA. (Unité : millions de DA)	184
Tableau 27 : Réalisation financière des filières soutenues par le FNRDA. U: millions DA	185
Tableau 28 : Evolution dotations FNRDA et la valeur Ajoutée agricole (U: millions DA)	187
Tableau 29 : Crédits de Paiement au secteur Agriculture-Hydraulique entre 2008-2019	188
Tableau 30 : Répartition des terres agricoles en Algérie par spécifications : 2000-2015	190
Tableau 31 : Evolution de la valeur ajoutée du secteur agricole 2000- 2017. Unité : Milliard de DA	195
Tableau 32 : Evolution de la part de valeur ajoutée agricole dans le PIB 2000-2017	196
Tableau 33 : Taux de croissance de la production agricole 2000-2017	196
Tableau 34: Evolution de l'emploi dans le secteur agricole 2000-2018 (en milliers)	197
Tableau 35 : Evolution de la filière des cultures maraichères : superficie cultivée, production et rendements (Unité : quantité : 1000 Qx, superficie : Ha)	201
Tableau 36 : Evolution de la filière pommes de terre: superficie cultivée, production et rendements (Unité : quantité : 1000 Qx, superficie : Ha)	203
Tableau 37: Evolution de la filière des cultures industrielles : superficie cultivée, production et rendements (Unité : quantité : 1000 Qx, superficie : Ha)	203
Tableau 38 : évolution de la filière des légumes secs: superficie cultivée, production et rendements (Unité : quantité : 1000 Qx, superficie : Ha)	204
Tableau 39 : Evolution de la filière agrumicole 2000-2016 : superficie plantée, production et rendements (Unité : quantité : 1000 Qx, superficie : Ha)	205
Tableau 40 : Evolution de la filière viticulture 2000-2016 : superficie plantée, Production et rendements (Unité : quantité : 1000 Qx, superficie : Ha)	206
Tableau 41 : Evolution des filières des Espèces à Noyaux et	

Pépins2000-2016 : superficie plantée, production et rendements (Unité : quantité : 1000 Qx, superficie : Ha).....	207
Tableau 42 : La superficie occupée par l'arboriculture au niveau du Sahara en 2000	209
Tableau 43 : Superficie occupées par les plantations en 2015	210
Tableau 44 : Evolution de la filière phoeniciculture 2000-2016 : Nombre d'arbres complantés, production et rendements (Unité : 1000 Qx, Nombre : 1000 Arbres)	211
Tableau 45 : La production des cultures maraichères sous serre dans le sud en 2000	212
Tableau 46 : Superficie occupée par la culture de la pomme de terre en 2000	214
Tableau 47 : La culture de pomme de terre dans les wilayas productrices au sud en 2015	215
Tableau 48 : Evolution des exportations, des importations et le solde de la balance commerciale en Algérie 2000-2017(Unité : millions de dollars)	217
Tableau 49 : Evolution des importations alimentaires dans les importations globales 2000/2017 (Unité : millions de dollars)	219
Tableau 50 : Evolution des importations des céréales et laits dans les importations totales des biens alimentaires 2000/2017 (Unité : millions de dollars)	220
Tableau 51 : Evolution de l'exportation des produits agricoles .Unité : millions de dollars	222
Tableau 52 : Evolution du cheptel bovin par décennie (1963-1999) Unité : 1000 têtes	234
Tableau53 : Evolution de l'effectif du cheptel 2000-2016.Unité : Têtes	236
Tableau 54 : Evolution du cheptel bovin (2000-2017) Unité : 1000 têtes	237
Tableau 55 : Evolution des superficies fourragères et de leur part dans la superficie agricole (1999-2015U : HA)	238
Tableau 56 : Evolution du taux d'intégration entre 1995-1999Unité : 10 ⁶ litres	242
Tableau 57 : Structures des systèmes d'élevage en Algérie	244
Tableau 58 : Bilan fourrager par zone agro-écologique Unité : 10 ⁹ UF	246
Tableau 59 : Evolution du budget du secteur agricole, de fonds de soutiens et la part de la filière lait dans les fonds de soutiens. Unité: millions DA	253
Tableau 60 : Évolution de la subvention par litre de lait de Consommation	254
Tableau 61: Organisation territoriale de la production laitière en 09	

pôles de développement	259
Tableau 62 : Evolution des primes de la filière lait à travers les des différents dispositifs	260
Tableau 63 : Dispositif spécifique d'accompagnement à l'intensification et au développement des cultures fourragères pour la production laitière	262
Tableau 64 : Evolution de l'effectif bovin laitier mondial par continent. U : 10 ⁶ têtes	264
Tableau 65 : Evolution de la production de laits selon les espèces. Unité : 10 ⁶ têtes	264
Tableau 66 : Evolution de la production de lait de vache par continent. Unité : 10 ⁶ tonnes	265
Tableau 67 : Evolution du rendement des effectifs bovin laitier (kg/an/vache)	266
Tableau 68 : Evolution des exportations mondiales du lait : écrémé et entier en poudre 2011/2015 (Unité : 10 ³ de tonnes)	267
Tableau 69 : Evolution des importations mondiales du lait écrémé et entier en poudre 2011/2015 (U : 10 ³ de tonnes).....	268
Tableau 70 : Les principaux transformateurs mondiaux. Unité : milliards USD	269
Tableau 71: Evolution de la production de lait de consommation (2011/2015)	271
Tableau 72 : La quantité de lait en vrac importé, de lait produit localement à partir de la poudre importée et le lait collecté localement entre 1969-1980. Unité : litre	274
Tableau 73 : Quantités de poudre de lait importées. Unité : tonne	275
Tableau 74 : Evolution des importations de lait et crème de lait en poudre 2000-2017. Unité : poids tonnes T, 1000DA, 1000 \$US.....	275
Tableau 75 : Evolution des importations de lait et crème de lait liquide 1999-2017 (Unité : poids tonnes T, 1000DA, 1000 \$US)	277
Tableau 76 : Evolution des droits de douanes et de TVA des produits laitiers (1980/2004)	278
Tableau 77 : Principaux fournisseurs de l'Algérie en poudre de lait 2000- 2013. U: Tonne	279
Tableau 78 : Principaux fournisseurs de l'Algérie en Fromage 2000- 2013. U : tonne	280
Tableau 79 : Principaux fournisseurs de l'Algérie en beurre 2000-2013 Unité : tonne.....	281
Tableau 80 : Evolution des droits et taxes.....	282
Tableau 81 : Evolution de la production laitière 2000-2017 Unité : 10 ⁶ L	284

Tableau 82 : Evolution du nombre de laiteries, collecteurs et éleveurs conventionnés avec ONIL	285
Tableau83 : Evolution des quantités : produites, collectées et intégrées conventionnés avec ONIL (2009/2017).Unité : 1000 000 L.....	287
Tableau 84 : Evolution des fourrages: sup (HA), production(Qx) et rendement (Qx/HA)	292
Tableau85 : Evolution de la production industrielle en lait et produits laitiers en Algérie.....	295
Tableau86 : L'industrie laitière et approvisionnement du marché national 2012 .U.10 ⁶ l/Eql.....	296
Tableau 87 : Répartition de la surface agricole totale en 2015.....	309
Tableau 88 : Les plantations arboricoles au niveau de la wilaya de T.O, 2000-2015.....	310
Tableau 89 : les cultures herbacées au niveau de la wilaya de T.O, 2000-2015.....	312
Tableau 90 : Evolution de la culture fourragère dans la wilaya de T-O (U: 1000 Qx,Ha)	314
Tableau 91: Evolution de l'effectif bovin dans la wilaya de T.O, 2000-2017	317
Tableau 92 : Evolution de l'effectif Ovin, dans la wilaya de T.O, 2000-2017.....	318
Tableau 93 : Evolution de l'effectif Caprin dans la wilaya de T.O, 2000-2017	319
Tableau 94 : évolution des ruches, des essaims et de la production de miel dans la W. T.O.	320
Tableau 95 : Evolution du nombre d'éleveurs adhérents aux programmes du lait de T.O.	321
Tableau 96 : Evolution des vaches laitières par races et leur part dans le bovin de T.O.	323
Tableau 97: Evolution de la production laitière des différentes espèces de T.O (U : Litre)	325
Figure : Evolution de la production laitière bovine de T.O. 2000-2017 (Unité: million L)	326
Tableau 98 : Répartition des centres de collecte sur le territoire de la wilaya de T.O.	327
Tableau 99 : Evolution de la collecte de lait cru au niveau de la W .T.O (U: 1000 Litres)	328
Tableau100 : Evolution du nombre d'agrément/d'identification sanitaire	329
Tableau 101 : Les agréments et identification sanitaire en cours de validité.....	329

Tableau 102 : La répartition des éleveurs par tranche d'âge en 2018	330
Tableau 103 : Synthèse de réalisation d'investissements de la filière irrigation dans le cadre du FNRDA/FNDIA 2000-2009 au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou. U : 1000 DA.....	333
Tableau104 : Synthèse des investissements réalisés des filières : Equiperment de stockage et de transformation dans le cadre du FNRDA/FNDIA 2000-2009 de Tizi-Ouzou. U : 1000 DA.....	334
Tableau 105 : Synthèse des réalisations des investissements des filieres : Grandes cultures dans le cadre du FNRDA/FNDIA 2000-2009 au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou. Unité : 1000 DA	335
Tableau 106 : Synthèse des investissements réalisés des filieres arboricoles : nouvelles plantations/réhabilitations, du FNRDA/FNDIA 2000-2009 dans la W.T.O. Unité : 1000 DA.....	336
Tableau 107: Synthèse des investissements réalisés des filieres animales dans le cadre du FNRDA/FNDIA 2000-2009 au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou. Unité : 1000 DA.....	337
Tableau 108 : Synthèse des réalisations des investissements de la filière lait dans le cadre du FNRDA/FNDIA 2000-2009 au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou. Unité : 1000 DA	338
Tableau 109 : Synthèse de la Subvention lait 2001-2009(prime: Unité : 1000 DA, quantité : 1000 L)	339
Tableau 110 : Les investissements dans le cadre du FNDIA 2009-2014 Unité : DA.....	342
Tableau 111 : Synthèse des investissements agricoles réalisés par filière de production dans le cadre du FNDIA du 01/01/2014 au 30/06/2016 au niveau de la wilaya de T.O. Unité : DA.....	344
Tableau 112 : Evolution des aides financières pour la production, collecte et intégration pour la wilaya de T.O : 2010-2016. Unité : Quantité : L, Montant : 1000 DA.....	345
Tableau113 : Etat de mise en œuvre des contrats de performances (2009-2014)	348
Tableau114 : Répartition des PPDRl par thème fédérateurs (Situation arrêtée au 30/07/ 2015)	348
Tableau115 : Synthèse des réalisations physique des projets au titre duFDRMVTTC2009/2013.....	350
Tableau 116 : Répartition des projets financée par l'ANSEJ par nature d'activités dans le domaine agricole, 2013-2017, au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou.....	354
Tableau 117 : Evolution du nombre d'éleveurs par commune de Sébaou (2009- 2018).....	367
Tableau 118 : Nombre d'éleveurs, de vaches et de la production laitière de Sebaou 2017.....	369

Tableau 119 : Nombre d'éleveurs, de vaches et de la production laitière de Sebaou 2017.....	370
Tableau 120 : Répartition des communes enquêtées par groupe	371
Tableau 121 : Etat matrimonial des éleveurs.....	374
Tableau 122 : Lait comme activité principale.....	377
Tableau 123 : Les facteurs motivants le choix de l'activité par les éleveurs.....	378
Tableau 124 : Les raisons de non adhésion à une coopérative.....	384
Tableau 125 : Répartition des exploitations par nombre de personnes qui y vivent.....	390
Tableau 126 : Structure du travail des Ménage (travail à temps plein et à temps partiel).....	390
Tableau 127: Evolution du travail permanent et saisonnier entre les périodes 2000-2008 et 2009-2017 (nombre d'exploitation)	392
Tableau 128: les principales actions liées la cultivation de l'alimentation du cheptel.....	393
Tableau 129 : Structure de la collecte de lait cru entre 2000-2008/2009-2017.....	395
Tableau 130 : Evolution du cheptel bovin par exploitation.....	398
Tableau 131 : Les soutiens pour les équipements de stockage.....	407
Tableau 132 : Tableau croisé de la production laitière et la formation....	426
Tableau 133: vérification de la relation entre la formation/la production	426
Tableau 134 : Tableau croisé production laitière journalière et l'âge des éleveurs.....	427
Tableau 135 : vérification de la relation entre l'âge et la production.....	428
Tableau 136 : Tableau croisé production laitière et le recours à un crédit bancaire.....	428
Tableau 137 : vérification de la relation entre la production laitière et le recours à un crédit bancaire.....	429
Tableau 138: Tableau croisé production laitière journalière et sollicitation d'aide de l'Etat	429

Tableau 139 : Tableau croisé date dispositif d'aide et type d'aide de l'Etat.....	429
Tableau 140 : vérification de la relation entre l'aide de l'Etat et la production.....	430
Tableau 141 : vérification de la relation entre le matériel et la production.....	430
Tableau 142: Vérification de la relation entre l'alimentation et les rendements	432
Tableau 143 : Vérification de la relation entre Matériels et Rendement BLL/BLA.....	433
Tableau 144 : Vérification de la relation entre Matériels et rendement des vaches BLM.....	434
Tableau 145 : Vérification de la relation entre contraintes rencontrées et production.....	435
Tableau 146 : Acquisition de génisses pleines BLM et les différents types d'aide de l'Etat.....	437
Tableau 147 : Vérification de la relation entre acquisition de génisses pleines BLM et types d'aide de l'Etat.....	437
Tableau 148 : Tableau croisé entre les soutiens publics et l'acquisition des machines à traire.....	438
Tableau 149 : Vérification de la relation entre les soutiens et l'acquisition des machines à traire.....	438
Tableau 150 : Tableau croisé entre et les soutiens à l'insémination artificielle et la pratique de l'insémination artificielle.....	438
Tableau 151 : Vérification de la relation entre soutiens publics et amélioration de la race.....	439
Tableau 152 : Tableau croisé entre soutien vétérinaire et consultation vétérinaire	439
Tableau 153 : Vérification de la relation : Soutien de produits vétérinaires/ consultations.....	439
Tableau 154 : Vérification de la relation entre les primes et la production.....	440

Liste des figures

Figure 01 : Organigramme Ministère de l'agriculture.....	108
Figure 02 : Evolution des structures agraires 1962-2020	132
Figure 03 : Schéma retraçant les principales étapes pour la concrétisation du dossier FNRDA.....	169
Figure 04 : L'importance des soutiens destinés à la céréaliculture et l'irrigation dans le FNRDA	186
Figure 05 : Evolution de la production céréalière 2000-2018 en 1000 Qx	197
Figure 06 : Répartition de la production par espèces céréalière (Unité : 1000 Qx)	200
Figure 07 : Répartition des espèces maraichères par production en 2015	202
Figure 08 : Principales espèces à noyaux et à pépins de production (2001/2015) U.Qx	208
Figure 09 : Principales espèces à noyaux et à pépins par superficie plantée 2001- 2015	209
Figure 10 : Étapes d'évolution de l'industrie laitière publique (1962- 2002)	243
Figure 11: Importations en valeur de céréales secondaires (2000-2015)	284
Figure 12 : Répartition géographique des wilayas importantes de production laitière, 2017.....	289
Figure 13 : Bilan des wilayas importantes de production laitière en 2017 (Unité : 10 ⁶ L)	290
Figure 14 : la répartition du territoire de la wilaya de T.O par zone homogènes.....	308
Figure15 : Evolution de la production laitière bovine de T.O. 2000-2017. (U: million L)	326
Figure 16 : Nombre de projets agricoles par nature d'activité financé par l'ANSEJ.....	355
Figure 17 : Nombre d'emplois créés des activités agricoles par L'ANSEJ.....	356
Figure 18 : Etat du nombre de projets d'élevage bovin financé par ANSEJ 2010-2018.....	357
Figure 19: Nombre d'emploi créés dans le cadre de l'ANSEJ.....	357
Figure 20: Investissements agricoles dans le cadre de l'ANSEJ en 1000 DA.....	358

.....	
Figure 21 : Les communes de la zone de Sebaou au niveau de la w.T.O ...	368
Figure 22 : Illustration de la répartition de l'échantillon par Commune de la zone Sebaou.....	372
Figure 23 : Répartition des éleveurs par sexe.....	374
Figure 24 : Répartition des éleveurs (sol/hors sol).....	374
Figure 25 : Répartition des éleveurs par tranche d'âge.....	375
Figure 26 : Répartition par période du début d'activité d'élevage bovin.....	377
Figure 27 : Répartition par période du début d'activité de production laitière.....	377
Figure 28 : le niveau d'instruction des éleveurs.....	379
Figure 29 : Formation des éleveurs.....	380
Figure 30 : Activités secondaires au niveau de l'exploitation.....	381
Figure 31 : Activités secondaires en dehors de l'exploitation.....	381
Figure 32 : Participation au système coopératif à travers l'adhésion à une coopérative.....	383
Figure 33 : Répartition des exploitations par statut juridique.....	385
Figure 34 : Taille des exploitations selon le nombre de l'effectif Bovin.....	386
Figure 35 : Taille des exploitations selon le nombre de Vaches laitières.....	386
Figure 36 : Répartition du nombre d'étable par exploitation.....	387
Figure 37 : Assurance dans les exploitations de Sebaou.....	388
Figure 38 : Répartition des exploitations par superficie.....	389
Figure 39: Evolution des superficies et des étables.....	396
Figure 40 : Evolution du matériel agricole.....	397
Figure 41 : Evolutions du cheptel bovin.....	399
Figure 42 : Evolution de vaches laitières.....	399
Figure 43 : Evolution de la race BLLA/BLL.....	399
Figure 44 : Evolution de la race BLM.....	399
Figure 45 : La part de vaches BLM dans le total vache de la zone.....	400

Figure 46 : Soutien des équipements spécialisés.....	403
Figure 47 : Soutien pour investissements sur le plan de l'irrigation.....	404
Figure 48 : Soutien pour acquisition de matériels roulants.....	405
Figure 49 : les réalisations d'aménagements d'étables par les soutiens publics.....	406
Figure 50 : Répartition dans le temps de l'acquisition de BLM soutenues	407
Figure 51 : Evolution du nombre de bénéficiaires des primes : production-collecte.....	408
Figure 52 : Evolution du nombre de bénéficiaires des primes de la conduite sanitaire	410
Figure 53 : Evolution des primes de cultures fourragères.....	411
Figure 54: Evolution des conditions des bâtiments d'élevage.....	412
Figure 55 : Evolution de la conduite sanitaire de l'élevage.....	413
Figure 56 : Evolution de l'alimentation et de l'abreuvement du cheptel.....	415
Figure 57 : Evolution du rendement moyen journalier d'une vache BLL/BLA.....	417
Figure 58 : Rendement moyen d'une vache BLM (2000-2008/2009-2017)	418
Figure 59 : Evolution de la production totale journalière des exploitations	419
Figure 60: Appréciation des primes de la nouvelle politique laitière par les éleveurs.....	421
Figure 61 : Principales contraintes rencontrées par les éleveurs.....	421

Tableau 01 : évolution de la production céréalière, de la superficie et des rendements entre 2000/2015 (Unité : 1000 Qx ; 1000Ha)

Année	00/01	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09
production Totale	26 575	19 514	42 644	40 313	35 251	40 128	35 979	15 336	61 227
Superficie Totale	2 402	1 845	2 901	3 000	2 350	2 671	2 873	1 485	3 176
Rendements	11.1	10.6	14.7	13.4	15	15	12.50	10.30	19.30
Année	09/10	10/11	11/12	12/13	13/14	14/15	15/16	16/17	17/18
Production Totale	45 581	37 265	51 336	49 110	34 322	35 555	34 323	34 702	60500
Superficie Totale	2 856	3 333	3 062	2 709	2 506	2 185	3 375	2 371	
Rendements	16.00	14.40	16.80	18.1	13.7	17.2	15.5	14.5	

Source : Réalisé par nous-mêmes à partir des données du MADR, série B, 2000 à 2017

Tableau 02 : Répartition de la production par espèces céréalière (Unité : 1000 Qx)

Année	00/01	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09
Blé dur	12 389	9 510	18 023	20 017	15 687	17 728	15 290	8 138	23 358
Blé tendre	8 004	5 508	11 625	7 290	8 460	9 151	7 900	2 972	11 093
Orge	5 747	4 161	12 220	12 116	10 320	12 359	11 867	3 959	25 666
Avoine	437	335	776	890	775	890	922	267	1 110
Année	09/10	10/11	11/12	12/13	13/14	14/15	15/16	16/17	17/18
Blé dur	20 010	21 958	24 071	23 324	18 443	20 199	19 376	19868	
Blé tendre	9 521	7151	10 251	9 667	5 919	6 368	5 025	4 450	
Orge	22034	12 581	15 917	14 986	9 394	10 306	9 199	9 663	
Avoine	957	767	1 097	1 133	566	682	721	641	

Source : Données du MADR, série B, 2000 à 2018.

Tableau 03 : Evolution de la production de lait entier en poudre, de lait écrémé en poudre, de lactosérum en poudre et de lait fermenté (2011/2015). Unité : 1000 tonnes.

Evolution de la production de lait entier en poudre					
En 10³ de tonnes	2011	2012	2013	2014	2015
Nouvelle Zélande	1.162	1.273	1.300	1.460	1.375
Australie	140	109	126	99	66
Chine	1.045	1.099	970	1.100	1.100
U.E à 28	740	709	789	807	830
Allemagne	173	179	197	202	239
Pays-Bas	131	121	128	140	136
France	115	113	138	139	132
Brésil	515	531	549	612	617
Argentine	280	281	256	230	252
Mexique	142	124	137	129	138
Evolution de la production de lait écrémé en poudre					
U.E à 28	1.213	1.212	1.221	1.602	1.676
France	358	353	335	442	452
Allemagne	301	314	316	357	408
Biélorussie	57	77	107	111	116
Russie	55	57	50	86	69
U.S.A	886	962	961	1.052	1.034
Canada	78	86	74	81	98
Inde	430	450	490	520	540
Japon	137	139	136	120	129
Nouvelle Zélande	366	404	404	415	370
Australie	230	224	211	234	256
Brésil	132	141	151	154	157
Evolution de la production de lactosérum en poudre					
U.E à 28	1.976	2.097	2.243	2.145	2.214
France	635	605	630	562	560
Allemagne	372	370	349	389	400
Pays-Bas	331	352	374	355	389
U.S.A	498	494	473	437	474
Argentine	33	66	79	69	65
Australie	65	63	56	52	47
Evolution de la production de lait fermenté					
U.E à 28	9.438	9.460	9.583	9.384	9.441
Allemagne	3.057	2.915	2.960	2.994	3.066
France	1.667	1.670	1.667	1.617	1.542
Russie	2.481	2.481	2.481	2.232	2.636
Ukraine	474	489	522	473	426
Chine	3.924	4.076	4.413	5.106	5.300
Iran	2.000	2.250	2.300	2.180	2.250
Turquie	1.466	1.561	1.641	1.705	1.750
Japon	923	1.017	1.036	1.036	1.114
U.S.A	1.938	2.003	2.151	2.158	2.139
Mexique	694	713	737	694	728
Argentine	517	514	488	460	459
Chili	240	249	248	248	250
Egypte	212	201	220	232	237
Afrique du sud	-	222	213	227	231

Source : Rapport C.N.I.EL (2013-2017)

Tableau 04 : Evolution de la production de fromage et de la production de beurre et beurre concentré (2011/2015)

Evolution de la production de fromage (tous laits, hors fondus)					
En 10 ³ de tonnes	2011	2012	2013	2014	2015
U.E à 28	9.143	9.353	9.393	9.616	9.972
Allemagne	2.196	2.240	2.2268	2.268	2.322
France	1.923	1.928	1.947	1.946	1.950
Italie	1.171	1.204	1.158	1.176	1.207
Russie	425	407	265	281	346
Ukraine	254	247	249	205	112
U.S.A	4.806	4.940	5.036	5.222	5.370
Canada	333	350	360	374	384
Mexique	275	293	324	354	363
Brésil	679	700	722	796	751
Argentine	521	549	534	546	532
Turquie	519	564	600	631	666
Iran	260	268	277	265	273
Israël	125	128	128	130	136
Australie	347	338	311	344	325
Nouvelle Zélande	300	328	311	325	347
Egypte	270	267	272	279	286
Evolution de la production de beurre et beurre concentré					
En 10 ³ de tonnes	2011	2012	2013	2014	2015
Inde	4.330	4.525	4.745	4.887	5.035
Pakistan	814	838	864	864	864
U.E à 28	2.042	2.066	2.030	2.135	2.242
Allemagne	474	486	480	490	517
France	416	402	380	421	421
Pays-Bas	199	208	213	221	232
Russie	217	216	225	251	259
Biélorussie	104	113	99	107	114
Ukraine	77	89	94	114	102
U.S.A	821	844	845	842	838
Canada	89	98	93	87	88
Nouvelle Zélande	487	527	535	580	570
Australie	124	122	119	122	99
Brésil	79	81	83	85	87
Argentine	54	53	50	48	45

Source : Rapport C.N.I.EL (2013-2017)

Tableau 05: Evolution des fourrages: sup (Ha), production(Qx) et rendement (Qx/Ha).

	2001			2002			2003		
	Sup.	Prod.	Rdt	Sup.	Prod.	Rdt	Sup.	Prod.	Rdt
Fourrages ^{a+b}	386 210	8 080 000	22,5	571 810	12 845 770	20,9	401 310	6 335 050	15,8
Fourrages naturels ^a	142 690	2 535 540	16,5	299 020	4 930 880	17,8	101 030	1 433 260	14,2
Prairies naturelles	30 900	655 890	21,8	25 950	566 300	21,2	23 640	296 000	12,5
Jachères fauchées	111 790	1 879 650	16,0	273 070	4 364 580	16,8	77 390	1 137 260	14,7
Fourrages artificiels ^b	243 520	5 544 460	29,0	272 790	7 914 890	22,8	300 280	4 901 790	16,3
Vescs-Avoines	65 240	1 634 310	31,6	59 610	1 882 780	25,1	55 330	1 351 390	24,4
Luzernes	1 360	39 860	47,9	1 450	69 520	29,3	2 950	100 220	34,0
Céréales reconverties	42 420	673 020	18,3	26 350	482 300	15,9	86 110	973 360	11,3
Divers	134 500	3 197 270	29,6	185 380	5 480 290	23,8	155 890	2 476 820	15,9
	2004			2005			2006		
Fourrages ^{a+b+c}	637 223	19 050 000	29,9	628 889	19 500 000	31,0	777 542	19 347 210	24,9
Fourrages naturels ^a	175 634	3 498 750	19,9	144 737	2 855 980	19,7	165 725	2 888 780	17,4
Prairies naturelles	25 434	568 850	22,4	26 070	601 860	23,1	25 548	578 885	22,7
Jachères fauchées	150 200	2 929 900	19,5	118 667	2 254 120	19,0	140 177	2 309 895	16,5
Fourrages artificiels ^b	341 176	7 975 700	23,4	394 849	8 623 650	21,8	500 668	8 203 430	16,4
Vescs-Avoines	60 006	1 550 800	25,8	47 242	1 345 740	28,5	58 490	1 520 130	26,0
Luzernes	2 932	117 100	39,9	2 203	136 060	61,8	4 263	211 510	49,6
Céréales reconverties	72 397	1 122 200	15,5	152 904	2 243 810	14,7	247 124	2 196 190	8,9
Divers	205 841	5 185 600	25,2	192 500	4 898 040	25,4	190 791	4 275 600	22,4
Fourrages artif vert c	120 413	7 575 550	62,9	89 303	8 020 370	89,8	111 149	8 255 000	74,3
	2007			2008			2009		
Fourrages ^{a+b}	721 554	23 832 100	33,0	760 617	19 391 230	25,5	685 580	30 373 045	44,3
Fourrages naturels ^a	227 761	4 992 330	21,9	171 727	3 487 865	20,3	269 283	6 651 050	24,7
Prairies naturelles	25 462	605 565	23,8	24 297	568 570	23,4	24 550	674 290	27,5
Jachères fauchées	202 299	4 386 765	21,7	147 430	2 919 295	19,8	244 733	5 976 760	24,4
Fourrages artificiels ^b	401 340	10 167 350	25,3	489 454	7 447 675	15,2	296 277	11 585 391	39,1
Vescs-Avoines	58 487	2 038 800	34,9	47 858	1 354 790	28,3	43 930	1 786 619	40,7
Luzernes	4 507	260 090	57,7	2 177	168 885	77,6	1 688	135 364	80,2
Céréales reconverties	65 352	699 350	10,7	238 157	1 763 975	7,4	27 172	482 728	17,8
Divers	272 994	7 169 110	26,3	201 262	4 160 025	20,7	223 487	9 180 680	41,1
Fourrages artif vert c	92 453	8 672 420	93,8	99 436	8 455 690	85,0	120 020	12 136 604	101,1
	2010			2011			2012		
Fourrages ^{a+b+c}	893 652	31 360 960	35,1	786 026	31 276 805	39,8	916 558	36 862 670	40,2
Fourrages naturels ^a	224 162	5 459 700	24,4	241 854	5 581 585	23,1	274 845	7 298 420	26,6
Prairies naturelles	24 750	672 230	27,2	24 820	768 375	31,0	24 335	748 535	30,8
Jachères fauchées	199 412	4 787 470	24,0	217 034	4 813 210	22,2	250 510	6 549 885	26,1
Fourrages artificiels ^b	548 232	12 885 130	23,5	407 533	10 765 180	26,4	490 589	12 740 400	26,0
Vescs-Avoines	63 178	1 748 674	27,7	37 506	1 413 650	37,7	50 227	2 089 310	41,6
Luzernes	2 425	196 191	80,9	1 970	218 810	111,1	2 934	285 867	97,4
Céréales reconverties	241 324	1 351 160	5,6	120 741	1 393 325	11,5	186 748	546 115	2,9
Divers	241 305	9 589 105	39,7	247 316	7 739 395	31,3	250 680	9 819 108	39,2
Fourrages artif vert	121 258	13 016 130	107,3	151 124	16 823 850	111,3	154 805	17 693 148	114,3
	2013			2014			2015		
Fourrages ^{a+b+c}	904 062	37 453 480	41,4	11 967 48	42 689 265	35,7	10 351 52	42 746 917	41,3
Fourrages naturels ^a	210 073	6 511 787	31,0	280 767	7 143 200	25,4	237 775	7 047 791	29,6
Prairies naturelles	26 626	787 763	29,6	25 777	790 223	30,7	25 468	790 047	31,0
Jachères fauchées	183 447	5 724 024	31,2	254 990	6 352 977	24,9	212 306	6 257 743	29,5
Fourrages artificiels ^b	539 184	13 248 545	24,6	769 969	17 859 727	23,2	650 651	16 901 827	26,0
Vescs-Avoines	50 040	2 023 644	40,4	47 503	1 870 786	39,4	78 977	2 576 616	32,6
Luzernes	3 766	238 982	63,5	6 271	507 719	81,0	3 517	389 456	110,7
Céréales reconverties	243 603	1 085 053	4,5	435 687	6 880 641	15,8	368 052	5 567 411	15,1
Divers	241 775	9 900 866	41,0	280 508	8 600 581	30,7	200 105	8 368 344	41,8
Fourrages artifi vert c	154 805	17 693 148	114,3	146 012	17 686 338	121,1	146 726	18 797 300	128,1

Source : Réalisé par nous-mêmes, d'après les statistiques agricoles, MADR, séries B, 2000/2015.

Tableau 06: Synthèse des investissements agricoles réalisés par filière de production du FNRDA/FNDIA du 08/07/2000 AU 31/12/2009 au niveau de la wilaya de T-O. Unité: 1000 DA

Rubrique	ACTIONS	Indicateur	valeur	investissement total	subvention FNRDA	REA physique	Réalisation subvention	REA Investis
Equipement de stockage et de transformation	Atelier découpe	Nombres	5	46 444	13 061	1	3 000	18 757
	Capacité de froid	Nombres	16	404 109	157 944	13	110 442	258 302
	Confiserie	Nombres	1	10 659	3 000	-	-	-
	Huilerie	Nombres	36	431 921	133 956	25	89 952	298 470
	Laiterie	Nombres	4	62 980	16 000	3	12 000	70 007
S / TOTAL 1				956 113,94	323 960		215 393	645 536
Grandes cultures	Céréales	Superficie	12 000	288 472	66 634	9 482	44 551	197 900
	Fourrages	Superficie	5 374	126 560	34 241	3 395	17 871	78 66
	Légumes secs	Superficie	143	3 437	1 000	20	79	454
S / TOTAL 2			17 516	418 468	101 873	12 896	62 502	277 022
Irrigation	Aménagement	ML	977	544	526	442	205	205
	Aspersion	Superficie	1 860	82 418	49 242	1550	40 876	63 686
	Goutte à goutte	Superficie	715	150 854	113 592	409	65 238	80 770
	Enrouleurs	Nombres	3	1 300	463	2	357	735
	Bassins	Nombres	215	73 776	37 040	112	16 401	36 733
	Forages : nombre	Nvel réali	67	30 861	18 295	56	10 659	16 417
	Pompes	Nombres	674	290 404	180 618	475	125 298	194 140
	Puits	Nvel réali	257	66 610	49 7	223	21 764	29 012
		Réhabilita	71	8 704	4 245	47	1 803	4 429
S / TOTAL 3			-	705 475	453 726		282 604	426 130
Nouvelles plantations	Agrumes	Superficie	248	32 318	23 917	244	19 778	26 315
	Noyaux	Superficie	276	26 625	19 216	259	10 772	13 704
	Pépins	Superficie	237	100 074	60 494	353	37 501	60 778
	Rustiques	Superficie	224	8 775	6 683	92	4 092	4 506
	Oléiculture d'huile	Superficie	658	49 367	34 744	615	21 644	27 330
	Vigne de table	Superficie	609	110 842	98 268	509	62 756	68 046
S / TOTAL 4			2 252	328 004	243 325	2 072	156 545	200 682
Réhabilitation plantation	Oléiculture	Superficie	1 825	298 857	283 548	833	178 853	185 014
	Agrumes	Superficie	2	124	124	-	-	-
S / TOTAL 5			1 827	298 981	283 672	833	178 853	185 014
S / TOTAL arboriculture 6=4+5			4079	626 985	526 997	2 906	335 399	385 697
Production animale Lait	Apiculture	Ruches	96 190	663 543	480 230	71620	350 821	486 939
		Pépinière	21	49 087	39 364	21	39 325	48 784
	Aviculture	Nombres	61	22 047	10 007	57	5 366	9 356
	Cuniculture	Nombres	20	6 276	3 540	15	2 566	4 172
	Chariots trayeurs	Nombres	336	44 028	22 712	275	18 587	33 215
	Cuves réfrigérées	Nombres	277	71 724	32 485	206	24 023	48 078
	salle de traite	Nombres	3	7 900	1 000	1	500	1 900
	Citerne transp lait	Nombres	11	13 704	4 951	9	3 205	9 235
	Construction silo	Nombres	37	6 582	2 950	16	1 500	3 996
	Bâtiment d'élevage	Nombres	3	1 988	580	1	162	432
	Abreuvoirs	Nombres	1 174	4 811	1 850	661	1 020	2 609
	Bonification VL	Nombres	32	471	471	32	331	5 524
	vêles et génisses	Nombres	3167/ 1898	62 870	62 870		44 585	44 585
	Pépinière génisses	Nombres	1	4 000	4 000	-	-	-
S/TOTAL 7				959 037	667 014		491 995	698 828
TOTAL WILAYA				3 768 621	2 113 806		1 414 858	2 493866

Source : Constitué à base des données de la DSA de Tizi-Ouzou, 2018.

Tableau 07 : Répartition des éleveurs par sexe (Homme/Femme)

	Fréquence	Pourcentage
Femme	4	3,5
Homme	111	96,5
Total	115	100,0

Source : Résultat de notre enquête, Septembre 2017 à Mai 2018.

Tableau 08 : Répartition des éleveurs avec sol et hors sol

	Nombre d'éleveur	%
Avec sol	89	77,4
Hors sol	22	19,1
Total	111	96,5
Sans réponse	4	3,5
Total	115	100,0

Source : Résultat de notre enquête, Septembre 2017 à Mai 2018.

Tableau 09: Tranche d'Age des éleveurs

	Fréquence	Pourcentage
20-25	8	7.00
25-30	19	16.5
30-35	27	23.5
35-40	20	17.30
40-45	14	12.2
45-50	13	11.3
50-55	04	03.50
55-60	07	06.10
60-65	00	00
65-70	02	01.8
70-75	01	0.9
Total	115	100

Source : Résultat de notre enquête, Septembre 2017 à Mai 2018.

Tableau 10 : Début d'activité d'élevage bovin

	Fréquence	Pourcentage
Avant an 2000	41	35,7
2000 - 2008	29	25,2
2009 - 2017	44	38,3
Total	114	99,1
Sans réponse	1	,9
Total	115	100,0

Source : Résultat de notre enquête, Septembre 2017 à Mai 2018.

Tableau 11: Début d'activité de production laitière

	Nombre d'éleveurs	Pourcentage
Avant 2000	19	16,5
2000-2008	31	27,0
2009-2017	54	47,0
Total	104	90,4
Sans réponse	11	9,6
Total	115	100,0

Source : Résultat de notre enquête, Septembre 2017 à Mai 2018.

Tableau 12: Niveau d'instruction des éleveurs

	Fréquence	Pourcentage
Sans niveau	5	4,3
Niveau Primaire	25	21,7
Niveau Moyen	50	43,5
Niveau Secondaire	26	22,6
Niveau Universitaire	9	7,8
Total	115	100,0

Source : Résultat de notre enquête, Septembre 2017 à Mai 2018.

Tableau 13: Formation des éleveurs

	Fréquence	Pourcentage
non	75	65,2
oui	35	30,4
Total	110	95,7
Sans réponse	5	4,3
Total	115	100,0

Source : Résultat de notre enquête, Septembre 2017 à Mai 2018.

Tableau 14 : Activités secondaires dans l'exploitation

	Nombre d'éleveurs	Pourcentage
Engraissement	92	80,0
Ovin et caprin	12	10,4
Aviculture	1	,9
Apiculture	2	1,7
Culture vivrière	1	,9
Total	108	93,9
Autres	7	6,1
Total	115	100,0

Source : Résultat de notre enquête, Septembre 2017 à Mai 2018.

Tableau 15 : Activités secondaires en dehors de l'exploitation

	Nombre d'éleveurs	Pourcentage
Fonctionnaire	8	7,0
Fonction libérale	11	9,6
Activité artisanale	4	3,5
Total	23	20,0
Pas concerné	92	80,0
Total	115	100,0

Source : Résultat de notre enquête, Septembre 2017 à Mai 2018.

Tableau 16: Taille des exploitations selon le nombre de l'effectif Bovin

Nombre de bovins par exploitation	Nombre d'exploitation	%
6 à 10	28	24,34
11 à 20	31	27
21 à 30	25	21,74
31 à 40	17	14,78
41 à 50	10	8,70
51 à 100	3	2,65
Plus de 100	1	0,87

Tableau 17: Taille des exploitations selon le nombre de l'effectif de vaches laitières

Nombre de vaches par exploitation	Nombre d'exploitation	%
6 à 10	61	53,04
11 à 20	41	35,65
21 à 30	11	9,56
31 à 40	2	1,74

Tableau 18 : Répartition des exploitations par superficie

	Nombre d'éleveurs	%
Moins de 1 ha	18	15,7
Entre 1 et 5 ha	49	42,6
Entre 5 et 10 ha	27	23,5
Entre 10 et 20 ha	16	13,9
Entre 20 et 50 ha	4	3,5
Total	114	99,1
Sans réponse	1	,9
Total	115	100,0

Source : Résultat de notre enquête, Septembre 2017 à Mai 2018.

Tableau 19: Extension des superficies et des étables

	Oui	Non	Sans réponse
Extension de la superficie agricole	66	44	5
Extension de la superficie irriguée	55	56	4
Extension de l'étable	66	45	4
Construction d'une nouvelle étable	55	54	6

Tableau 20: Evolution du matériel agricole

-	<u>Avant 2009</u>	<u>Après 2009</u>	<u>Total</u>
Tracteur	9	53	62
Véhicule de collecte	7	37	44
Véhicule de transport	8	48	56
Matériel de traite	18	56	74
Matériel pour irrigation	10	33	43

Tableau 21 : L'impact des soutiens publics octroyés dans le cadre de la nouvelle politique laitière sur l'investissement et à la production (avant 2009-après 2009)

	Avant 2009	Après 2009	Non touché	Total
<u>Soutiens à l'acquisition des équipements spécialisés</u>				
Acquisition de cuve réfrigérateur	4	26	85	115
Acquisition d'abreuvoir automatique	1	8	106	115
Acquisition de machine à traire	4	32	79	115
Acquisition de citerne de réfrigération ou isotherme	1	10	104	115
<u>Soutiens aux investissements d'irrigation</u>				
Équipements d'irrigation	2	8	105	115
Réalisation de puits	3	4	108	115
Réalisation de forage	1	3	111	115
<u>Soutiens à l'acquisition du matériel roulant</u>				
Acquisition de tracteur	2	21	92	115
Acquisition de matériel agricole : remorque et autres	2	15	98	115
Acquisition de véhicule de transport	2	13	100	115
<u>Soutiens à l'aménagement des étables</u>				
Soutien pour fenêtre	2	5	108	115
Soutien pour toiture	1	1	113	115
Soutien pour la réalisation de la plateforme	1	2	112	115
Soutien pour crépissage	1	4	110	115
<u>Soutiens pour les équipements de stockage</u>				
Réalisation d'un silo	1	1	113	115
Salle de traite	-	1	114	115
Centre de collecte	2	1	112	115
<u>Soutien à l'acquisition des génisses pleines importées</u>				
Acquisition de génisses pleines BLM	2	18	95	115

Source : Données de notre enquête, Septembre 2017 à Mai 2018.

Tableau 22: Evolution du nombre de bénéficiaires des primes de production et collecte

	Avant 2009	Après 2009
Prime pour la production de lait	9	86
Prime collecte de lait	5	35

Source : Données de notre enquête, Septembre 2017 à Mai 2018

Tableau 23: Evolution du nombre de bénéficiaires des primes de la conduite sanitaire

	Avant 2009	Après 2009
Soutiens des produits vétérinaires	5	12
Insémination artificielle	9	48
Primes élevage génisses	5	23
Primes de vêles	4	32

Source : Données de notre enquête, Septembre 2017 à Mai 2018

Tableau 24 : Primes pour la production fourragère

	Avant 2009	Après 2009
Soutien pour l'acquisition de semences	3	35
Soutien pour acquisition d'engrais	4	45
Soutien pour l'énergie	1	12
Soutien pour emblavement du fourrage	-	2

Source : Données de notre enquête, Septembre 2017 à Mai 2018.

Tableau 25 : Les conditions de bâtiment d'élevage

	Avant 2009	Après 2009
Elevage à l'aire libre	4	64
Aire de couchage	1	42
Séparation les vaches des autres bêtes	2	52
Salle de vêlage	2	40

Tableau 26: Evolution de la conduite sanitaire de l'élevage

	Avant 2009	Après 2009
Insémination artificielle	9	72
Consultation vétérinaire	9	70
Vaccination cheptel	9	89
Dépistage	4	26
Tuberculose	4	10
abattage	5	17
Fièvre aphteuse	0	10

Source : Données de notre enquête, Septembre 2017 à Mai 2018.

Tableau 27 : Evolution de l'alimentation et de l'abreuvement du cheptel

Evolution de l'alimentation et abreuvement de cheptel	Avant 2009	Après 2009	Non touché	Total
Evolution de l'alimentation fourrages en vert	6	48	61	115
Evolution de la quantité de complémentation	7	66	42	115
Evolution de la qualité de complémentation	6	50	59	115
Evolution de l'utilisation de techniques d'ensilage	0	21	94	115
Suffisance des quantités d'eau pour abreuvement	5	58	52	115
Suffisance des quantités d'eau pour irrigation	3	36	76	115

Source : Résultat de notre enquête, Septembre 2017 à Mai 2018.

Tableau 28 : Etat des contraintes rencontrées dans l'activité avant et après 2009

Type de contrainte	Avant 2009	Après 2009
Contraintes liées à l'alimentation	6	68
Contraintes liées à l'irrigation	4	69
Contraintes liées au prix	3	86
Contraintes liées à la qualification de la main d'œuvre	1	40
Contraintes liées aux maladies	1	38
Contraintes liées aux vaches importées	5	40
Contraintes liées au foncier	4	57
Contraintes liées à la collecte	-	28

Source : Données de notre enquête, déroulée de Septembre 2017 à Mai 2018.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche

Direction de la Régulation et du Développement des Production Agricoles (DRDPA)

**Convention Tripartite entre la Direction des Services Agricoles, la Laiterie
et le Collecteur.**

N°/.....ANNEE 2017

Convention Tripartite

Entre

1) La Direction des Services Agricoles (DSA) ;

Représentée par Madame, Monsieur la Directrice- le Directeur (DSA) ;

La Laiterie.....dont le siège est sis.....

Disposant d'une convention DSA-ONIL- LAITERIE sous le N°

Représentée par Madame/ Monsieur Directeur Général/Gérant,

D'une part,

Et :

Le Collecteur ; Madame/Monsieur.....

Disposant d'un agrément sanitaire et/ou de transport numéro

Délivré par

D'autre part

Désignés ci-après (les parties) ;

Ont convenu ce qui suit :

Article 01 : Objet de la convention

La présente convention Tripartite « DSA-Laiterie-Collecteur » a pour objet de définir les conditions de mise en place d'un partenariat établi entre la Direction des Services Agricoles, la Laiterie et le Collecteur afin d'œuvrer pour le développement de la filière lait. Elle permet de définir les obligations et les devoirs de chacun des acteurs afin que la filière lait se développe par référence aux dispositions suivantes :

- La Décision n° 616 du 13 juillet 2014, modifiée et complétée, fixant les conditions d'éligibilité au soutien sur le compte d'affectation spéciale n° 302 – 139 intitulé « Fonds National de Développement Agricole (FNDA) » ligne 03 « Régulation de la Production Agricole », ainsi que les modalités de paiement des subventions et les montants de soutien par nature d'activité ;
- La Décision n° 528 du 08 mai 2016 modifiant la décision n° 616 du 13 juillet 2014, modifiée et complétée, fixant les conditions d'éligibilité au soutien sur le compte d'affectation spéciale n° 302-139, intitulé « Fonds National de Développement Agricole », ligne 3 « régulation de la production agricole », ainsi que les modalités de paiement des subventions et les montants de soutien par nature d'activité ;
- La Correspondance n°214 du 14 février 2016, émanant du Secrétariat Général du ministère de l'agriculture, du développement rural et de la pêche, relative à la procédure de contrôle et de paiement des primes à la production, à la qualité sanitaire, à la collecte et à l'intégration du lait cru de production laitière nationale ;
- La Note n°1945 du 25 décembre 2016 relative au renforcement du dispositif lait ;
- La Convention du 11 mai 2015 signée entre le ministère de l'agriculture et du développement rural et la banque de l'agriculture et du développement rural « BADR », relative aux dépenses imputables sur les comptes d'affectation spéciale du secteur de l'agriculture.

Article 02 : Définition des termes, expressions et fonctions

La fonction de collecte est exercée soit par la laiterie, soit par un Collecteur privé soit par un centre de collecte ou de groupement (appartenant à une coopérative, une laiterie ou un privé) disposant d'un agrément de Collecteur.

Collecte : on entend par collecte le ramassage de lait cru, réfrigéré au niveau de l'étable aux moyens de matériel conventionnel.

Collecteur : toute personne physique ou morale responsable de la collecte du lait cru comme acheteur ou pour le compte d'un acheteur.

Centre de collecte : infrastructure de réception où le lait cru est déchargé, refroidi et stocké avant son transfert et sa transformation par la laiterie. Il doit disposer d'un agrément de Collecteur.

Laiterie : établissement laitier où le lait cru subit un traitement pour être transformé en un produit fini ou un produit semi fini destiné à la commercialisation.

Article 03 : Obligations et engagements de la DSA :

Le DSA, qui est responsable des actions qui se réalisent sur son territoire, en rapport avec la laiterie et le Collecteur, doit orienter et faciliter le dispositif d'adhésion au programme lait ;

Le DSA est engagé à assurer la vérification et la validation des listes des Collecteurs adhérant au programme lait, notamment leurs dossiers d'agréments et d'affiliation à la laiterie ;

Le DSA s'engage à fournir les explications, orientations et vulgarisation aux Collecteurs ;

Article 04 : Obligations et engagements de la Laiterie :

La laiterie s'engage à réceptionner l'intégralité du lait fourni par le Collecteur, centre de collecte ou groupement d'éleveurs, sous réserve du respect de toutes les qualités physicochimique et bactériologique ;

La laiterie a la latitude de refuser tout lait ne répondant pas aux spécifications mentionnées dans les articles 4 et 6, dans ce cas elle doit notifier les résultats d'analyses à l'attention du Collecteur.

Elle doit en outre aviser la Direction des Services Agricoles ;

Les laits présentant un danger pour la santé publique (contenant des résidus d'antibiotiques et autres contaminants chimiques) doivent être détruits en présence d'un représentant de la DSA qui établira un PV de destruction ;

La laiterie s'engage à s'assurer de la traçabilité du lait que les Collecteurs qui lui sont affiliés lui fournissent.

Article 05 : Contrôle quantitatif et qualitatif

La laiterie doit effectuer un contrôle systématique du lait réceptionné pour vérifier sa conformité aux exigences citées à l'article 6 ;

La laiterie, de par la convention qui la lie avec l'administration et les éleveurs, est en droit de s'assurer que la quantité de lait cru collectée par les Collecteurs correspond à celle des éleveurs conventionnés avec elle, de ce fait elle se réserve le droit d'effectuer des contrôles inopinés au niveau des centres de collecte et auprès des Collecteurs et d'opérer tout recoupement qu'elle jugera utile auprès des éleveurs.

Au niveau du quai de réception (centre de collecte), la laiterie procède à la mesure exacte des quantités livrées par le Collecteur au moyen de mesures légales certifiées et contrôlées par l'Office National de la Métrologie Légale (jauge manuelle et électronique, volucompteur, bidons gradués, balances...) ;

La laiterie se réserve le droit de procéder à la vérification des bons d'enlèvement délivrés par le Collecteur aux éleveurs ;

Les résultats d'analyses feront l'objet de communication officielle à l'attention du Collecteur ;

En cas de non-respect par le Collecteur des normes techniques convenues sur la qualité du lait, la laiterie adressera des avertissements et informera le DSA par écrit.

Article 06 : Obligations et engagements du Collecteur :

La fonction de collecte est exercée soit par la laiterie, soit par un Collecteur privé soit par un centre de collecte ou de groupement (appartenant à une coopérative, une laiterie ou un privé) disposant d'un agrément de collecte.

- Le Collecteur s'engage à livrer de manière exclusive l'intégralité du lait cru collecté à la laiterie et à mettre à jour sa relation contractuelle avec celle-ci.
- Le Collecteur s'engage à livrer les quantités de lait cru collectées auprès des éleveurs conventionnés qui lui sont affiliés.
- Ces quantités sont établies sur la base de la liste d'éleveurs ci-jointe ;
- Le Collecteur s'engage à fournir à la laiterie exclusivement du lait cru de vache conforme à la législation en vigueur relative aux spécifications de certains laits de consommation à savoir notamment un lait :
 - non mouillé ni écrémé ;
 - non mélangé avec le colostrum, ni de lait de vaches malades ou traitées aux antibiotiques.
 - réfrigéré à une température de 4° à 8°C sous peine d'être refusé.
 - non mélangé avec aucun autre type de laits (lait reconstitué, lait de chèvre...etc.) ;
 - ne devant pas contenir d'impuretés physiques ni être coloré ni avoir une mauvaise odeur ;
 - de densité du lait à 20° C doit être comprise entre 1028 et 1033 ;
 - Non acide au moment de l'enlèvement, c'est-à-dire :
 - Ne devant pas cailler au test d'ébullition ;
 - Avoir un **pH** compris entre 6,6 et 6,8 ; et avoir une acidité dornic comprise entre 16 °D et 18 °D.
 - Avoir une charge microbienne maximale de
- Le Collecteur s'engage à ne collecter que le lait cru de production nationale des exploitations et du cheptel identifié par la direction des services agricoles ;
- Le Collecteur s'engage à tenir une comptabilité des quantités quotidiennes de lait cru qu'il aura collecté auprès des éleveurs laitiers conventionnés avec la laiterie ;
- Le Collecteur s'engage à remettre quotidiennement, à la laiterie et à l'éleveur les documents justifiant les quantités de lait cru collectées par éleveur ;
- Le Collecteur s'engage à remettre à la DSA son circuit de collecte de lait cru avec toute la liste des éleveurs qui lui sont affiliés et conventionnés avec la laiterie, annexé à la présente convention sous format papier et numérique ;
- Le Collecteur s'engage à renouveler son agrément de transport au moins **15 jours** avant le délai d'expiration ;
- Le Collecteur s'engage, en cas de changement de laiterie, à aviser la DSA pour une éventuelle résiliation de contrat ;
- Le Collecteur s'engage à travailler avec une seule laiterie sauf dérogation de la Direction des Services Agricoles ;

Article 07 : Modalités et délai de paiement

Le montant de la prime de collecte est réglé sur la base des bons quantitatifs de réception (en 3 exemplaires) dûment signé par l'éleveur et le Collecteur d'une part et le Collecteur - Laiterie d'autre part ;
Le Collecteur établira après chaque livraison un bon de transaction commerciale conformément aux dispositions réglementaires en vigueur ou à défaut un bon assurant la traçabilité du produit ;
Le paiement de cinq (05) DA par litre de lait collecté se fera par virement sur la base du total des volumes collectés établis par les bons de collecte et le bon de transaction commerciale ou à défaut un bon assurant la traçabilité du produit.

Article 08 : Cas de force majeure

Les parties ne seront pas responsables de l'inexécution de leurs obligations en cas de survenance d'un cas de force majeure, défini comme tout événement imprévisible et irrésistible, rendant impossible l'exécution de la convention.

En cas de survenance d'un cas de force majeure, la convention sera suspendue jusqu'à disparition, extinction ou cessation du cas de force majeure. Toutefois, faute de pouvoir reprendre l'exécution de la Convention dans un délai n'excédant pas 15 jours ouvrables à compter du cas de force majeure, les parties se rapprocheront afin de discuter d'une modification de la Convention.

En Cas d'échec de la discussion, la Convention sera résiliée de plein droit, sans indemnité de part et d'autres, par la partie la plus diligente et par lettre recommandée avec accusé de réception adressé aux autres parties.

Article 09 : Amendements

La présente Convention peut à tout moment être amendée par le consentement des trois parties.

Toute modification d'une ou plusieurs clauses fera l'objet d'un avenant conformément à la réglementation en vigueur.

Article 10 : Règlement de différends

Tout différend découlant de l'interprétation ou l'application de la présente Convention doit être réglé à l'amiable à travers des consultations ou des négociations entre les trois parties.

Article 11 : Entrée en vigueur et expiration :

La présente Convention entrera en vigueur à la date de la notification par l'une des parties aux autres parties

de l'accomplissement des procédures légales nécessaires pour son entrée en vigueur. La présente convention demeurera en vigueur pour une période d'une année, renouvelable par tacite reconduction pour une période similaire, à moins que l'une des parties ne notifie, par écrit, aux autres parties son désir de la dénoncer et ce, six (6) mois avant la date de son expiration.

Fait à, le en trois exemplaires originaux.

Pour le D.S.A

Le Directeur

Pour la LAITERIE

Le Directeur
Lu et approuvé

Pour le Collecteur

Lu et approuvé

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche

Direction de la Régulation et du Développement des Production Agricoles (DRDPA)

**Convention Tripartite entre la Direction des Services
Agricoles, la Laiterie ; et l'Eleveur.**

N°/...../..... ANNEE 2017

Convention Tripartite

Entre

1) La Direction des Services Agricole (DSA), de la wilaya de **TIZI-OUZOU**
Représentée par /Monsieur le Directeur (DSA)

2) La Laiterie..... dont le
siège est sis,.....
- Disposant d'une convention DSA-ONIL- LAITERIE sous le N°
- Représentée par Madame/ Monsieur..... Directeur Général/Gérant.

D'une part

Et :

3) L'Eleveur Madame, Monsieur.....

Sis à

Commune de Daïra de Wilaya de.....

Numéro de la carte d'Agriculteur ou Numéro de l'attestation d'Eleveur

Numéro de l'agrément Sanitaire

ou de la fiche d'identification sanitaire

D'autre part

Désignés ci-après

DSA- Laiterie- Eleveur

Ont convenu de ce qui suit :

Article 05 : Obligations et engagements de l'Eleveur :

L'Eleveur éligible à la prime de production de lait cru est celui qui dispose d'une carte d'agriculteur ou d'une attestation d'Eleveur et d'un agrément sanitaire ou d'une fiche d'identification sanitaire.

L'Eleveur s'engage à livrer de manière exclusive l'intégralité du lait cru produit par son élevage à **une seule laiterie** et à mettre à jour sa relation contractuelle avec celle-ci.

L'Eleveur s'engage à faciliter l'accès à son exploitation aux agents de l'Etat et aux services de la laiterie pour effectuer des contrôles laitiers inopinés.

L'Eleveur s'engage à livrer les quantités suivantes de lait cru comme suit :

Quantité minimale : Litre/jour Quantité maximale : Litre/jour

Ces quantités sont établies sur la base d'un cheptel de vaches laitières.

L'Eleveur s'engage à fournir à la laiterie exclusivement du lait cru de production nationale avec les spécifications conformes à la législation en vigueur --Arrêté Interministériel du 29 Safer 1414 correspondant au 18 Août 1993 relatif aux spécifications de certains laits de consommation p.16 (N° Joradp : 069 du 27-10-1993) à savoir notamment un lait :

non mouillé ni écrémé ;

non mélangé avec le colostrum, ni de lait de vaches malades ou traitées aux antibiotiques ;

réfrigéré à une température de 4° à 8°C sous peine d'être refusé ;

non mélangé avec aucun autre type de laits (lait reconstitué, lait d'autres espèces animales ...etc.) ;

ne devant pas contenir d'impuretés physiques ni être coloré ni avoir une mauvaise odeur ;

de densité du lait à 20° C doit être comprise entre 1028 et 1033 ;

Non acide au moment de l'enlèvement, c'est-à-dire :

Ne devant pas cailler au test d'ébullition ;

- Avoir un pH compris entre 6,6 et 6,8 ; et Avoir une acidité dornic comprise entre 16 °D et 18 °D.

Avoir une charge microbienne maximale de

Tout lait cru ne présentant pas ces caractéristiques pourra être refusé par la laiterie. Les laits présentant un danger pour la santé public (contenant des résidus d'antibiotiques et autres contaminants chimiques) doivent être détruits en présence d'un représentant de la DSA qui établira un PV de destruction ;

En cas de non-respect par l'Eleveur des normes techniques convenues sur la qualité du lait, la laiterie adressera des avertissements et informera le DSA par écrit ;

L'Eleveur est tenu de remettre tous les documents prouvant son éligibilité aux primes laits et dans les délais fixés par la réglementation en vigueur ;

L'Eleveur s'engage à renouveler ses documents d'éligibilité dans les délais exigés par la réglementation ;

L'Eleveur s'engage à déclarer toute introduction nouvelle ou vente de son cheptel pendant la période où il est conventionné avec la DSA et la laiterie, la déclaration doit être faite auprès de la subdivision agricole d'implantation de son exploitation d'élevage ;

L'Eleveur accepte toute forme d'identification de son cheptel afin d'éviter toute fraude concernant le mouvement du cheptel.

Article 06 : Assistance techniques aux Eleveurs

Afin d'établir un partenariat durable, la laiterie s'engage, en fonction des moyens disponibles, à accompagner l'Eleveur pour améliorer les conditions d'élevage et augmenter les quantités de lait en apportant une assistance technique multiforme notamment :

-Approvisionnement en aliments concentrés et fourrages verts et/ou ensilés et enrubannés à la demande de l'Eleveur,

-Entretien du matériel de traite et de réfrigération,

-Conseils techniques (conduite d'élevage, d'alimentation, d'hygiène de traite...etc.).

Un bilan de ces conseils doit être transmis trimestriellement à la Direction des Services Agricoles.

Article 07 : Contrôle quantitatif et qualitatif

La laiterie doit effectuer un contrôle systématique du lait réceptionné pour vérifier sa conformité aux exigences citées à l'article 05 ;

La laiterie se réserve le droit d'effectuer des contrôles inopinés auprès des établissements de l'Eleveur afin de vérifier les quantités produites et livrées.

Article 08 : Organisation de la collecte

La collecte se fera deux (02) fois par jour (matin et après-midi) aux heures convenues entre la laiterie et l'Eleveur ;

Les horaires de collecte sont fixés : De heures à heures pour la traite du matin.

De heures à heures pour la traite du soir.

Les lieux d'enlèvement sont domiciliés à : Mode de livraison de lait cru

Le lait cru de vache sera livré dans des bidons en Inox ou des citernes isothermes ;

Le transport du lait est à la charge de l'Eleveur ou de son collecteur qui percevra pour la circonstance la prime de collecte.

Article 09 : Prix d'achat du lait

Le prix de référence étant de trente-six (36) DA le litre de lait titrant 34 grammes de matière grasse.

Le prix d'achat du lait produit par l'Eleveur au profit de la laiterie durant la période de la convention n'est pas fixe.

Ce prix comprend :

a) Le prix convenu entre la laiterie et l'Eleveur est déterminé selon la qualité du lait réceptionné (taux de matière grasse et charge microbienne).

b) La prime de production (Soutien de l'Etat) de 12 DA par litre.

c) La prime sanitaire fixée à 02 DA pour les Eleveurs disposant d'un agrément sanitaire.

d) La prime de collecte (Soutien de l'Etat) 508 pour l'Eleveur qui assure à sa charge l'acheminement de son

Article 01 : Objet de la convention

La présente convention Tripartite « DSA-Laiterie-Eleveur » a pour objet de définir les conditions de mise en place d'un partenariat établi entre la Direction des Services Agricoles, la Laiterie et l'Eleveur afin d'œuvrer pour le développement de la filière lait. Elle permet de définir les obligations et les devoirs de chacun des acteurs afin que la filière lait se développe par référence aux dispositions suivantes :

- La Décision n° 616 du 13 juillet 2014, modifiée et complétée, fixant les conditions d'éligibilité au soutien sur le compte d'affectation spéciale n° 302 – 139 intitulé « Fonds National de Développement Agricole (FNDA) » ligne 03 « Régulation de la Production Agricole », ainsi que les modalités de paiement des subventions et les montants de soutien par nature d'activité ;
- La Décision n° 528 du 08 MAI 2016 modifiant la décision N° 616 du 13 juillet 2014, modifiée et complétée, fixant les conditions d'éligibilité au soutien sur le compte d'affectation spéciale n° 302-139, intitulé « Fonds National de Développement Agricole », ligne 3 « régulation de la production agricole », ainsi que les modalités de paiement des subventions et les montants de soutien par nature d'activité ;
- La Correspondance n°214 du 14 février 2016, émanant du Secrétariat Général du ministère de l'agriculture, du développement rural et de la pêche, relative à la procédure de contrôle et de paiement des primes à la production, à la qualité sanitaire, à la collecte et à l'intégration du lait cru de production laitière nationale ;
- La Note n°1945 du 25 décembre 2016 relative au renforcement du dispositif lait ;
- La Convention du 11 mai 2015 signée entre le ministère de l'agriculture et du développement rural et la banque de l'agriculture et du développement rural « BADR », relative aux dépenses imputables sur les comptes d'affectation spéciale du secteur de l'agriculture.

Article 02 : Définition des termes, expressions et fonctions

- **Eleveur** : producteur de lait cru disposant d'un effectif bovin laitier.
- **Etable** : logement de l'animal équipé de matériel qui assure une ambiance permettant au cheptel d'extérioriser ses potentialités génétiques.
- **Laiterie** : établissement laitier où le lait cru subit un traitement pour être transformé en un produit fini ou un produit semi fini destiné à la commercialisation.

Article 03 : Obligations et engagements de la DSA :

- Le DSA, qui est responsable des actions qui se réalisent sur son territoire, en rapport avec la laiterie et l'Eleveur, doit orienter et faciliter le dispositif d'adhésion au programme lait ;
- Le DSA est engagé à assurer la vérification et la validation des listes des Eleveurs adhérant au programme lait, notamment leurs dossiers d'agréments et d'affiliation à la laiterie ;
- Le DSA s'engage à fournir les explications et les orientations aux Eleveurs (sensibilisation, vulgarisation et assistance de proximité dans le cadre du programme de développement de la filière lait arrêté par la tutelle et l'interprofession) ;
- Le DSA doit établir via les services concernés les documents d'éligibilité à chaque fois que ses services sont sollicités par les Eleveurs ;
- Le DSA doit vérifier et valider les dossiers de paiement des primes des Eleveurs et transmettre l'ordre de virement à l'institution financière ;
- Le DSA s'engage à assurer les vérifications nécessaires, en cas de besoin ou d'anomalie, avec les services d'inspection de l'ONIL ;
- Le DSA s'engage à informer par courrier la laiterie, avec une copie transmise au MADRP- DRDPA, de tout retard dans le dépôt du dossier de paiement ;
- Le DSA, à travers ses services concernés, se réserve le droit de procéder à des contrôles inopinés liés à l'élevage et la production du lait au niveau de l'exploitation de l'Eleveur.

Article 04 : Obligations et engagements de la Laiterie :

- La laiterie s'engage en présentant sa demande d'adhésion au dispositif lait, à coordonner avec les services de la DSA dans le processus de contrôle-vérification des quantités de lait cru collecté intégré dans la transformation dans le respect de la réglementation en vigueur ;
- La laiterie s'engage à réceptionner l'intégralité du lait fourni par l'Eleveur conventionné, centre de collecte ou groupement d'Eleveurs, sous réserve du respect de toutes les qualités physicochimiques et bactériologiques ;
- La laiterie a la latitude de refuser tout lait ne répondant pas aux spécifications mentionnées à l'article 05. Dans ce cas, elle doit notifier les résultats d'analyses à l'attention des Eleveurs.
- La laiterie s'engage à s'assurer de la traçabilité du lait provenant des exploitations d'Eleveurs qui lui sont affiliés ;
- La laiterie s'engage à assurer l'acheminement des documents de paiement de ses Eleveurs qui lui sont affiliés dans les délais qui ne dépassent pas ceux déjà arrêtés par la réglementation en vigueur ;
- La laiterie s'engage à saisir le DSA avec une copie au MADRP- DRDPA à chaque fois qu'elle constate qu'il pourrait y avoir un retard dans le paiement des Eleveurs pour diverses raisons ;
- La laiterie s'engage à remettre la liste actualisée des Eleveurs éligibles à la prime de production (12 DA) et à la prime de la qualité sanitaire (02 DA). Et ce pour éviter aux collecteurs de collecter le lait des Eleveurs non éligibles aux primes laits ;
- La laiterie s'engage à verser les primes dans les délais fixés par la réglementation en vigueur.
- La laiterie s'engage à informer quotidiennement le DSA des quantités et motifs de rejet du lait.

Article 10 : Primes à la qualité du lait

a) Prime à la matière grasse :

Une bonification minimum de 0,50 DA par gramme est appliquée pour un lait cru titrant une teneur en matière grasse au-dessus de 34 grammes par litre et plafonnée à 38 grammes par litre.

Une réfraction de 0,50 DA par gramme est appliquée pour un litre de lait titrant une teneur en matière grasse en dessous de 34 grammes par litre.

b) Autres bonifications :

La laiterie se réserve le droit d'accorder à l'Eleveur d'autres avantages qu'elle jugera utiles et équitables pour le développement de la production nationale de lait. Ces avantages devront impérativement faire l'objet d'un accord écrit.

Article 11 : Modalité et délais de paiement

Le règlement des montants aux Eleveurs sera effectué par la laiterie sur la base des factures établies en trois (03) exemplaires conformément au modèle de bon de transaction commerciale (JO n°10 du 22 février 2016) où à défaut par d'autres documents assurant la traçabilité du produit.

-Les quantités de laits livrés à la laiterie ;

-Les Noms, prénom ou raison sociale ;

-Le numéro de la carte d'agriculture ou tout autre document justifiant l'activité délivrée par la Chambre d'Agriculture de la Wilaya ou les services agricoles de la wilaya.

-Le numéro de l'agrément sanitaire de l'Eleveur ou la fiche d'identification sanitaire

Les paiements seront effectués par virement à un compte spécial ouvert à cet effet par l'Eleveur auprès d'une institution financière de son choix.

Article 12 : Cas de force majeure

Les parties ne seront pas responsables de l'inexécution de leurs obligations en cas de survenance d'un cas de force majeure, défini comme tout événement imprévisible et irrésistible, rendant impossible l'exécution de la convention.

En cas de survenance d'un cas de force majeure, la convention sera suspendue jusqu'à disparition, extinction ou cessation du cas de force majeure. Toutefois, faute de pouvoir reprendre l'exécution de la Convention dans un délai n'excédant pas 15 jours ouvrables à compter du cas de force majeure, les parties se rapprocheront afin de discuter d'une modification de la Convention.

En Cas d'échec de la discussion, la Convention sera résiliée de plein droit, sans indemnité de part et d'autres, par la partie la plus diligente et par lettre recommandée avec accusé de réception adressé aux autres parties.

Article 13 : Amendements

-La présente Convention peut à tout moment être amendée par consentement des trois parties.

-Toute modification d'une ou plusieurs clauses fera l'objet d'un avenant conformément à la réglementation en vigueur.

Article 14 : Règlement de différends

Tout différend découlant de l'interprétation ou l'application de la présente Convention doit être réglé à l'amiable à travers des consultations ou des négociations entre les trois parties.

Article 15 : Entrée en vigueur et expiration :

La présente Convention entrera en vigueur à la date de la notification par l'une des parties aux autres parties de l'accomplissement des procédures légales nécessaires pour son entrée en vigueur. La présente convention demeurera en vigueur pour une période d'une année, renouvelable par tacite reconduction pour une période similaire, à moins que l'une des parties ne notifie, par écrit, aux autres parties son désir de la dénoncer et ce, six (6) mois avant la date de son expiration.

Etablie en trois (3) exemplaires originaux à le

Le Directeur des Services Agricoles

Le responsable de la Laiterie.

L'Eleveur

Lu et approuvé
Cachet et signature

Lu et approuvé
Cachet et signature

LAIT

Développement de la production et de la productivité

Nomenclature des actions soutenues	Niveau de soutien	Définitions	Conditions d'éligibilité
Contrôle de la qualité du lait			
Achat de génisses pleines ou vaches laitières pleines âge égale ou inférieur à 36 mois	25% plafonné à 60.000 DA	Achat de génisses pleines et de vaches laitières pleines	• Achat auprès d'opérateurs conventionnés par l'Etat (pépiniéristes locales)
Acquisition de matériels et d'équipement spécialisés d'élevage			
Equipements et installation abreuvoirs automatiques (y compris tuyauterie)	30% plafonné à 40.000 DA	Equipement permettant l'abreuvement automatique des bovins.	• Eleveur disposant d'une étable d'au moins 06 vaches laitières.
Matériels laitiers :			➤ Matériels laitiers : ◆ Chariot trayeur • Exploitant éleveur disposant d'un élevage de 06 vaches laitières au minimum ou de 25 chèvres ; ◆ Salle de traite et lactoduc • Exploitant éleveur disposant d'un cheptel laitier égal ou supérieur à 30 vaches laitières ; • Dans tous les cas, l'éleveur doit disposer d'un agrément sanitaire établi par l'Inspection Vétérinaire de Wilaya/DSA.
Cuve de réfrigération 250 - 1000 l	30% plafonné à 265.000 DA	Réservoir en inox muni d'un isolant thermique et d'un dispositif de réfrigération pour la conservation du lait.	
Chariot trayeur	30 % plafonné à 85.000 DA	Appareil mobile de traite.	
Equipements de salle de traite	30 % plafonné à 750.000 DA	Ensemble d'appareils fixes permettant la traite mécanique et l'acheminement du lait vers la cuve de stockage.	
Lactoduc	30 % plafonné à 450.000 DA	Tuyauterie en acier inoxydable pour le transfert du lait de la salle de traite vers les cuves de stockage et camions de collecte.	
Réalisation d'infrastructures spécialisées pour la collecte			
Centre de collecte primaire	30 % plafonné à 160.000 DA	Cuve en inox réfrigérante ou réfrigérée accouplée à un groupe de froid pour le stockage du lait.	• Promoteur ou éleveur à titre individuel ou collectif disposant d'un local adapté et agréé par l'Inspection Vétérinaire de Wilaya/DSA.
Cuve réfrigérante de 500 litres			
Centre principal de collecte	30 % plafonné à 315.000 DA	Cuves en inox réfrigérantes ou accouplées à un groupe de froid pour le stockage du lait.	• Promoteur disposant d'un local adapté agréé par l'IVW ; • Le volume de la cuve est à déterminer en rapport avec l'importance de volume de collecte de la zone d'impact considérée.
Cuve de 1000 à 2000 l			
Cuve > 2000 à 6000 l			

Nomenclature des actions soutenues	Niveau de soutien	Définitions	Conditions d'éligibilité
Transport du lait			
Acquisition de citerne réfrigérante d'un volume de : ☒ 500 à 1000 l ☒ 1000 à 6000 l	30 % plafonné à 270.000 DA ----- 30 % plafonné à 420.000 DA	Citerne en inox muni d'un dispositif de réfrigération ou isotherme portée sur véhicule adapté pour le transport du lait.	- Promoteur ou éleveur disposant de moyens de transport ; - Le volume de la cuve est à déterminer sur la base du potentiel laitier de la zone d'impact considérée.
Contrôle de la qualité du lait			
Acquisition d'une valisette de contrôle	30 % plafonné à 35.500 DA	Valisette munie de kits de contrôle des principaux paramètres physico-chimiques du lait.	Eleveur disposant d'une salle de traite et/ou collecteur de lait cru dûment agréés.
Aménagement bâtiments d'élevage			
Aménagement/réfection étables bovins laitiers	30 % plafonné à 500.000 DA	Modernisation des infrastructures d'élevage bovin laitier.	Eleveur disposant d'une étable nécessitant des travaux de réfection ou d'aménagement pour sa modernisation.
Protection et développement des patrimoines génétiques des espèces animales			
Soutien à l'insémination artificielle bovine	1800 DA par insémination artificielle fécondante	Technique moderne de reproduction et d'amélioration génétique de l'élevage bovin à travers une fécondation artificielle.	- Eleveur : ✓ Disposant de vaches laitières améliorées (BLA), modernes (BLM) et/ou de races locales dépistées ; ✓ Intégré dans le programme annuel élaboré conjointement par le CNIAAG et la CNA et validé par l'Administration Centrale.
Soutien à la production de reproducteurs bovins			
Velle à l'âge de 3 mois	10.000 DA	Production de reproducteurs issus de l'insémination artificielle (velle, génisse gestante).	- Eleveur disposant de velles issues de l'insémination artificielle et s'engageant à les intégrer dans son élevage et pendant deux lactations au moins ; - Les mesures de soutien sont liées et restent indissociables
Génisse gestante par insémination artificielle (18/24 mois)	50.000 DA		
Taurillons de testage à l'âge de 8 mois	30.000 DA	Taurillons de testage issu d'accouplement dirigé par I.A et de parentaux performants.	Eleveurs potentiels adhérant au schéma de sélection et conventionnés auprès du CNIAAG.
Soutien aux pépinières de génisses			
Velle acquise ou produite entre 03 et 06 mois	10.000 DA	Création de pépinière de génisses sélectionnées produite localement issues de l'insémination artificielle.	- Eleveur et/ou groupement d'éleveurs produisant au moins 10 génisses gestantes/an, disposant d'infrastructures appropriées et d'un agrément sanitaire du cheptel ; - Les mesures de soutien sont liées et restent indissociables
Génisses gestantes par I.A (18-24 mois)	60.000 DA		

Dispositif de régulation de lait cru

Nomenclature des actions soutenues	Montant plafonné des soutiens par action	Définitions	Conditions spécifiques d'éligibilité
Incitation à l'augmentation de production laitière et à sa livraison aux unités de transformation	12 DA/l	Incitation financière aux producteurs de lait cru pour stimuler la productivité.	• Exploitant éleveur produisant du lait cru de vache, de chèvre, de brebis et de chèvres.
Prime sanitaire	2 DA/l	Incitation financière aux producteurs de lait cru saint	• Eleveur disposant d'un agrément sanitaire
Incitation à la collecte de lait cru	5 DA/l	Incitation financière aux collecteurs de lait cru pour stimuler la collecte.	Collecteur et centres de collecte : • Disposant d'équipements appropriés, procédant à la collecte de lait cru auprès des éleveurs producteurs de lait cru.
Prime d'intégration industrielle du lait cru	4 DA/l	Incitation financière aux transformateurs pour stimuler l'intégration du lait cru	Transformateurs fabricant des laits de consommations (pasteurisé, UHT, stérilisé....).
	6 DA/l	Incitation financière aux transformateurs fonctionnant à 100% au lait cru pour stimuler l'intégration du lait cru.	Transformateurs fabricant des laits de consommations (pasteurisé, UHT, stérilisé....).

Dispositif de régulation de lait cru

Les paiements de soutien sur le Fonds National de Développement Agricole au titre de la régulation de la production agricole sont exécutés par le Directeur des Services Agricoles de wilaya (DSA), sur la base :

- D'un état récapitulatif des primes dues aux différents acteurs portant « Services faits » du directeur des services agricoles (DSA) et d'une décision de paiement établie par ce dernier et sa transmission à la BADR ;
- De la convention tripartite, entre le Directeur des Services Agricoles, l'Office National Interprofessionnel du Lait et des produits laitiers et la Laiterie « DSA - ONIL- Laiterie » ;
- Des pièces justificatives précisées dans la procédure de paiement ci-dessous.

PROCEDURE DE PAIEMENT DES PRIMES LIEES A LA COLLECTE DE LAIT CRU

I- PRINCIPAUX INTERVENANTS

Ordonnateur : Directeur des Services Agricoles de wilaya (DSA /MADRP)

Intermédiaire financier : Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR) à travers ses Succursales et ses Agences territorialement compétentes.

Bénéficiaires: Laiteries conventionnées, Collecteurs et/ou Centres de collecte, Eleveurs à titre Individuel ou organisés en coopératives, groupements ou associations.

II- ADHESION AU PROGRAMME DE LA FILIERE LAIT

Pour l'adhésion au programme national de collecte du « lait cru », les différents bénéficiaires doivent adresser à la Direction des Services Agricoles de wilaya (DSA), un dossier comportant les documents ci-après :

➤ Pour la Laiterie :

- Une demande manuscrite ;
- Une copie du statut de la laiterie ;
- Un agrément sanitaire vétérinaire de la laiterie en cours de validité ;
- Une copie du registre de commerce ou carte d'artisan ;
- Une copie de la carte fiscale ;
- Numéro d'identification Fiscale (NIF) ;
- Domiciliation bancaire RIB ;
- Bilan de collecte (exercice antérieur) ;
- Bilan comptable (exercice antérieur) visé par un comptable agréé ;
- Deux extraits de l'acte de naissance n°12 du gérant de la laiterie ;
- Un casier judiciaire du gérant de la laiterie ;
- Procès-verbal de constat de l'huissier de justice justifiant que la laiterie est en activité ;
- Un engagement notarié par lequel la laiterie spécifiera :
 - Ses capacités journalières de collecte et de réception de lait cru ;
 - Ses capacités journalières (une équipe) de fabrication de lait pasteurisé conditionné ;
 - Ses capacités journalières (une équipe) de transformation en produits laitiers (laits fermentés et fromages).
- Une copie des conventions signées par la laiterie avec les éleveurs, les collecteurs et/ou centres de collecte ;
- Une copie de l'agrément de collecteur si le transformateur est également collecteur ;
- Une copie des pièces justificatives de l'activité de l'élevage si le transformateur est également éleveur.

➤ Pour le collecteur ou centre de collecte:

- La copie de l'agrément sanitaire du collecteur ou centre de collecte, en cours de validité ;
- La copie de la convention signée par le collecteur avec la laiterie ;
- La liste des éleveurs affectés au collecteur (annexée à la convention Collecteur - Laiterie) ;
- Domiciliation bancaire RIB (compte BADR) ;
- Une copie des pièces justificatives de l'activité de l'élevage si le collecteur est également éleveur.

➤ **Pour les éleveurs:**

- Un agrément sanitaire ou une attestation d'identification sanitaire délivrée par l'inspection vétérinaire de wilaya, en cours de validité;

Et

- Une carte d'éleveur ou une attestation d'éleveur, en cours de validité, ou tout document délivré par le DSA attestant l'existence et l'activité réelle d'élevage et de production laitière.
- Un engagement spécifique à l'adhésion au programme d'assainissement en matière de Brucellose et Tuberculose (date buttoir fixée au 31/10/2016)
- Domiciliation bancaire RIB (compte BADR) ;

III-PROCEDURE DE PAIEMENT

1- Dossier à constituer pour le paiement :

Le dossier de paiement des primes de lait cru concernera l'activité journalière de la laiterie et intéressera l'ensemble des opérateurs et comportera à ce titre les documents justificatifs ci-après :

L'état quotidien des livraisons / réceptions de lait cru du 1^{er} au 30/31 selon le mois (28 ou 29 pour le mois de février) établi par la laiterie, portant au verso les cachets et signatures des éleveurs collecteurs et centres de collecte. Ces états quotidiens peuvent être remis à échéance plus régulière sur support papier et numérique;

- L'état quotidien des livraisons / réception de lait cru du 1^{er} au 30/31 selon le mois (28 ou 29 pour le mois de février) établi par la laiterie, portant au verso les cachets et signatures des éleveurs, collecteurs et centres de collecte. Ces états quotidiens peuvent être remis à échéance plus régulière sur support papier et numérique ;
- Les états mensuels (production/collecte) visés et signés par le responsable de la laiterie et visés par les DSA d'implantation des acteurs affiliés, lorsque ceux-ci se situent hors de la wilaya d'implantation de la laiterie (sur support papier et numérique);
- L'état mensuel (production/collecte) des acteurs affiliés dans la wilaya d'implantation de la laiterie, pour visa du DSA (sur support papier et numérique)
- L'état mensuel des quantités intégrées aux laits de consommation, visé et signé par le responsable de la laiterie, pour visa du DSA d'implantation de la laiterie ;
- La balance comptable du mois, objet du dossier de primes (Validé par le comptable agréé ou le commissaire aux comptes de la laiterie) ;
- L'état de virement des primes des acteurs liés à la laiterie du mois précédent (édité et validé par la BADR laiterie);
- Un état Les états récapitulatifs des primes dues aux différents acteurs au titre de la production, de sa qualité sanitaire, de sa collecte et de son intégration pour « service fait » par le DSA d'implantation de la laiterie ;

Le dossier de paiement ainsi constitué est déposé par la laiterie au niveau des services de la DSA, en double (2) exemplaires, contre accusé de réception, et ce dans un délai d'une semaine suivant le mois concerné par le paiement du soutien.

2- Vérification avant paiement par le DSA :

Le dossier mensuel de paiement est vérifié par les services de la DSA d'implantation des acteurs concernés, appuyés par les données disponibles et les contrôles effectués in situ, à échéance au moins hebdomadaire.

Deux cas de figures peuvent se présenter :

1^{er} cas / *Contrôle concluant*: Conformité et cohérence, entre l'état de réceptions et de paiement présenté par les laiteries. Le DSA signe le « services faits » de l'état récapitulatif et établit la décision de paiement.

2^{ème} cas / *Contrôle du dossier de paiement non concluant, donne lieu à :*

- La notification à la laiterie pour prise en charge,
- Le délai accordé à la régularisation ne peut excéder (2) deux mois. A titre exceptionnel, un délai supplémentaire pourra être accordé pour motif dûment motivé),
- Le cas échéant, un nouveau contrôle in situ sera effectué, par le DSA qui pourrait faire appel aux contrôleurs de l'ONIL.

3 - délais de traitement des dossiers :

A compter de la date de dépôt ou de réception du dossier par la DSA, les délais sont les suivants :

- Traitement du dossier : Au plus tard une semaine à 10 jours ouvrables, après réception du dossier ;
- L'état récapitulatif portant mention « services fait», accompagner de la décision de paiement établie par le DSA sont transmises à la BADR pour vérification et paiement, dans un délai maximal de 15 jours ouvrables.
- Le virement se fait par la BADR sur le compte bancaire des laiteries dans un délai n'excédant pas une semaine.

IV- Intervention de l'ONIL, vérification et contrôle

Les services de l'ONIL sont tenus d'effectuer, **après paiement**, un contrôle documentaire systématique et in situ, à échéance régulière. Dans le cas de contrôles in situ, les travaux se font en collaboration avec les services de la DSA.

L'ONIL doit être destinataire du même dossier de paiement, transmis par la laiterie, à la DSA, en support papier et numérique.

Dans le cas où le contrôle documentaire n'est pas concluant :

- Une notification est adressée aussi bien au DSA d'implantation de la laiterie qu'au DSA d'implantation des acteurs concernés par l'anomalie relevée ;
- Le cas échéant, les services de la DSA seront sollicités pour un contrôle in situ ;
- Dans le cas de la confirmation de l'anomalie/irrégularité après paiement et sa confirmation après enquête, un décompte du trop perçu est retiré de l'état du mois suivant par le DSA concerné.

V- Dispositions finales

Le DSA informe les bénéficiaires du Soutien, de l'obligation de conserver les bons quotidiens des transactions, afin de les faire valoir pour les différents contrôles et inspections effectués par la DSA, l'ONIL ou autres inspections.

Le DSA d'implantation de la laiterie adresse une copie de(s) l'état(s) récapitulatif(s) portant mention « Services faits » à :

- L'Administration Centrale du MADRP (DRDPA et DSV) ;
- Le(s) DSA d'implantation des différents acteurs affiliés à la laiterie ;
- Le DG de l'ONIL.

PRODUCTION DE FOURRAGES

(Exclusivement pour la filière lait)

Nomenclature des actions soutenues	Prix de référence à appliquer	Niveau de soutien	Définitions	Conditions d'éligibilité
Développement de la production et de la productivité des fourrages				
☒ Légumineuses fourragères à petites graines : ▪ Luzerne ▪ Bersim	▪ 80.000 DA/q ▪ 12.000 DA/q	50% du prix de référence ▪ 40.000 DA/q ▪ 6.000 DA/q	Incitation au développement des cultures fourragères en vert conduites selon les conditions techniques édictées dans le cahier des prescriptions techniques établi par l'ITGC et l'ITELV.	Exploitant agricole intégrant les cultures fourragères dans son système de production. Les DSA établit une convention avec les coopératives, associations ou groupements dûment organisés et/ou opérateurs
☒ Légumineuses fourragères à grosses graines ▪ Pois ▪ Vesce ▪ Féverole	▪ 7.000 DA/ q ▪ 6.000 DA/ q ▪ 6.000 DA/q	50% du prix de référence ▪ 3.500 DA/ q ▪ 3.000 DA/ q ▪ 3.000 DA/q		
☒ Graminées fourragères : ▪ Avoine ▪ Triticale ▪ Sorgho	▪ 3.600 DA/ q ▪ 3.500 DA/ q ▪ 8.000 DA/q	50% du prix de référence ▪ 1.800 DA/ q ▪ 1.750 DA/ q ▪ 4.000 DA/q		

Nomenclature des actions soutenues	Prix de référence à appliquer	Niveau de soutien	Définitions	Conditions d'éligibilité
Acquisition de matériels agricoles spécialisés				
Ensileuse		30 % plafonné à 40.000 DA/exploitation	Matériel spécialisé pour l'ensilage des fourrages.	Exploitant pratiquant l'ensilage.
Construction d'infrastructures spécialisées				
Construction de silo (Ensilage)		Plafonné à 500 DA/m³ Pour un maximum de 100.000 DA /exploitation	infrastructure construite en dur et disposant d'une dalle en béton, destiné à la conservation des fourrages en vert.	Exploitant éleveur disposant d'un cheptel laitier de 06 vaches au minimum et réalisant des infrastructures de stockage de fourrages en vert (infrastructure d'un volume minimum de 250 m ³).
Soutien à la production d'ensilage				
Soutien à la production d'ensilage	/	1.000 DA/ m³	Incitation financière à la production d'ensilage de qualité	Le soutien est octroyé aux exploitations produisant des fourrages en vert destinés en ensilage
Soutien aux fourrages enrubannés				
Soutien aux fourrages enrubannés	▪ Zone nord : 14 DA/kg ▪ Zone sud : 18 DA/kg	30% du prix de référence ▪ Zone nord : 4,20 DA/kg ▪ Zone sud : 5,40 DA/kg Pour un maximum de 25Kg de fourrage / vache laitière	Incitation financière à l'acquisition de fourrages enrubannés par les laiteries au profit des éleveurs	Les DSA établit : - une convention avec les laiteries coopératives, associations ou groupements dûment organisés et/ou opérateurs - un cahier des charges pour les éleveurs adhérant au dispositif lait et possédant 50 vaches laitières

ENQUÊTE AUPRES DES PRODUCTEURS LAITIERS DE LA VALLÉE SEBAOU

Madame, Monsieur

Dans le cadre de la réalisation d'une recherche scientifique au sein de l'Université « Mouloud Mammeri » de Tizi-Ouzou, portant sur l'impact de la politique laitière sur les performances de la filière lait au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou prenant comme exemple la vallée de Sébaou, nous vous prions de bien vouloir répondre soigneusement à ce questionnaire. Les informations collectées sont destinées à être traitées dans une analyse scientifique du secteur agricole en Algérie. A cet effet, votre nom et prénom ainsi que l'identification de votre exploitation n'apparaîtrons pas dans aucun document élaboré suite à cette enquête.

Nous vous remercions pour votre aimable contribution à la réalisation de notre travail de recherche.

Numéro du Questionnaire :

Date de l'enquête :

Village : ; Commune : ; Daïra :

Nom et prénom :

Adresse : N° de Téléphone :

I. Identification de l'exploitant

1-Sexe : Age :

2-Etat Matrimonial

Célibataire

☐

Marié(e)

☐

Divorcé(e)

☐

Veuf (Ve)

☐

3- Niveau d'instruction :

Sans niveau

☐

Primaire

☐

Moyen

☐

Secondaire

☐

Universitaire

☐

4- Avez-vous bénéficié d'une formation ?

Oui ☐ Avant 2000 ☐ 2000/2008 ☐ 2009/2017 ☐

Dans quel cadre ?

Lieu de la Formation : Pour combien de jours

Non ☐ Pourquoi ?

5-Quelle appréciation faites-vous de cette formation ?

- Très bénéfique ☐
- Bénéfique ☐
- Assez bénéfique ☐
- Peu bénéfique ☐

6- Etes-vous éleveur ? Avec sol ☐ Hors sol ☐

7-Combien de personnes du ménage vivant sur l'exploitation ?

8-Combien de personnes du ménage travaillant dans l'exploitation ?

- à temps plein :
- à temps partiel :

9- Comment à évoluer le nombre de travailleurs (en dehors des membres de la famille) ?

	Période 2000/2008		Période 2009/2017	
	Permanents	Saisonniers	Permanents	Saisonniers
Nombres de travailleurs				

10- Depuis quand êtes-vous éleveur ? Avant 2000 ☐ 2000/2008 ☐ 2009/2017 ☐

11-Depuis quand disposez-vous d'une carte professionnelle (agriculteur) ?

- Si oui depuis quand ? Avant 2000 ☐ 2000/2008 ☐ 2009/2017 ☐
- Si non pourquoi :

12- Etes-vous adhérent à une coopérative agricole ?

- Si oui depuis quand ? Avant 2000 ☐ 2000/2008 ☐ 2009/2017 ☐
- Si non pourquoi ?

13-Etes-vous adhérent à une association professionnelle ?

- Si oui depuis quand ? Avant 2000 ☐ 2000/2008 ☐ 2009/2017 ☐
- Si non pourquoi ?

14- Depuis quand avez-vous commencé la production laitière ?

- Avant 2000 ☐ 2000/2008 ☐ 2009/2017 ☐

15- Etes-vous affiliés à un organisme d'assurance ?

- Si oui depuis quand ? Avant 2000 ☐ 2000/2008 ☐ 2009/2017 ☐
- Si non pourquoi ?

16- La production laitière constitue-t-elle une activité principale pour vous ?

- Oui ☐ Non ☐

17-Exercez-vous d'autres activités en parallèle dans l'exploitation ?

- Elevage / engraissement bovin ☐
- Elevage / ovin et caprin ☐
- Elevage / aviculture ☐
- Elevage / apiculture ☐
- Autres ☐

18-Exercez-vous d'autres activités en parallèle en dehors de l'exploitation ?

- Fonctionnaire ☐
- Fonction libérale ☐
- Activité industrielle ☐
- Activité artisanale ☐
- Autres ☐

19- Quels sont les facteurs motivant votre choix pour la production laitière ?

- Issue d'une famille agricole ☐
- Spécialiste dans le domaine ☐
- problème du chômage ☐
- Facilité accordée pour l'investissement ☐
- Mesures de soutiens de la politique laitière ☐
- Autres à préciser : ☐

20-Avez-vous sollicité un crédit bancaire ?

- Oui ☐ Depuis quand ? Avant 2000 ☐ 2000/2009 ☐ 2009/2017 ☐ -Si non ☐ Parce que :

- Problème d'information : manque information ☐
- Problème de garantie : manque d'actes ☐
- Problème de motivation : non intéressé ☐
- Problème d'investissement : risque élevé ☐
- Problème bureaucratique ☐
- Problème foncier : manque de terre ☐
- Autres : ☐

21-Avez-vous bénéficié d'un financement bancaire ?

- Oui ☐ Depuis quand ? Avant 2000 ☐ 2000/2009 ☐ 2009/2017 ☐

- Lequel ?
- Crédit lié dans le cadre FNRDA ☐
 - Crédit RFIG ☐
 - Crédit *Ettahadi* ☐
 - Credit Leasing ☐
 - Credit classique ☐

- Non ☐ -Si non pourquoi ?

22- Avez-vous sollicité l'aide de l'Etat dans le cadre de votre investissement ?

-Oui ☐ Depuis quand ? Avant 2000 ☐ 2000/2009 ☐ 2009/2017 ☐

- Lequel :
- FNRDA ☐
 - FNDIA ☐
 - ANSEJ ☐
 - ANGEM ☐
 - Credit classique ☐
 - Autres ☐

- Non ☐ - Si non pourquoi ?

II-Identification de l'exploitation

1- Forme juridique :

Privée ☐ EAC ☐ EAI ☐ Ferme pilote ☐ Autres ☐

2- Disposez-vous d'une étable ?

- Oui ☐ Depuis quand ? Avant 2000 ☐ 2000/2008 ☐ 2009/2017 ☐

- Non ☐

3- Dans quel cadre l'étable est-elle construite ?

Propres moyens ☐

Dispositif public ☐

4- Quelles sont les différentes espèces animales dont vous disposez dans votre exploitation ?

Espèces animales	Période 2000/2008	Période 2009/2017
- Bovins		
- Ovins		
- Caprins		
- Autres		

5- Assurez-vous votre cheptel ?

- Oui ☐ Depuis quand ? 2000/2008 ☐ 2009/2017 ☐

- Non ☐ Pourquoi ?

6- Quelle est la superficie de votre exploitation ?

- moins de 1 ha ☐

- de 10ha à 20ha ☐

- de 1 à 5 ha ☐

- de 20ha à 50ha ☐

- de 5 à 10 ha ☐

- plus de 50 ha ☐

7- Faites-vous recours à la location des terres ?

- Oui ☐ non ☐

8- Pratiquez-vous le pâturage naturel ?

- Oui ☐ non ☐

9- Pratiquez-vous la complémentation (le concentré) ?

- Oui ☐ non ☐

10- Cultivez-vous les fourrages artificiels ?

- Oui ☐ non ☐

11- Cultivez-vous les fourrages consommés en vert ?

- Oui ☐ non ☐

12- Cultivez-vous les fourrages consommés en sec ?

- Oui ☐ non ☐

13- faites-vous recours à l'achat du fourrage artificiel en sec (foin) ?

- Oui ☐ non ☐

III-Investissement réalisé dans l'exploitation

1-L'exploitation a-t-elle connue une extension en termes de superficie agricole ?

Oui ☐ Non ☐

2- La superficie irriguée de votre exploitation a-t-elle connue une extension ?

Oui ☐ Non ☐

3- L'étable a-t-elle connue une extension ?

Oui ☐ Depuis quand ? 2000/2008 ☐ 2009/2017 ☐
Non ☐

4- Y a-t-il eu la réalisation d'une autre étable ?

Oui ☐ Depuis quand ? 2000/2008 ☐ 2009/2017 ☐
Non ☐

5- Quelle évolution a connu le matériel de votre exploitation ?	<u>2000/2008</u>	<u>2009/2017</u>
✓ Tracteur	☐	☐
✓ Véhicule de collecte de lait	☐	☐
✓ Véhicule de transport	☐	☐
✓ Matériel de traite	☐	☐
✓ Matériel d'irrigation	☐	☐

6- Quelle évolution a connu votre cheptel ?

Augmentation ☐ Diminution ☐

IV-Soutien public à l'encouragement et renforcement de l'investissement

1. Soutien à l'acquisition de l'équipement spécialisé	<u>2000/2008</u>		<u>2009/2017</u>	
	<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	<i>Non</i>
✓ Acquisition d'une cuve de réfrigération	☐	☐	☐	☐
✓ Acquisition d'un abreuvoir automatique	☐	☐	☐	☐
✓ Acquisition d'une machine à traire	☐	☐	☐	☐
✓ Acquisition d'une citerne de réfrigération ou isotherme	☐	☐	☐	☐

Si **Non**, Pourquoi

2. Soutien pour l'irrigation agricole	<u>2000/2008</u>		<u>2009/2017</u>	
	<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	<i>Non</i>
✓ Equipement d'irrigation : pompe, aspersion, goutte-à-goutte	☐	☐	☐	☐
✓ Fonçage ou la réhabilitation de puits	☐	☐	☐	☐
✓ Réalisation ou la réhabilitation d'un forage	☐	☐	☐	☐

Si **Non**, Pourquoi

3. Soutien pour l'acquisition du matériel roulant	<u>2000/2008</u>		<u>2009/2017</u>	
	Oui	Non	Oui	Non
✓ Tracteur	☐	☐	☐	☐
✓ Matériel agricole : remorque, charrue,	☐	☐	☐	☐
✓ Véhicule de transport	☐	☐	☐	☐

Si Non, Pourquoi

4. Soutien pour aménagement de l'étable	<u>2000/2008</u>		<u>2009/2017</u>	
	Oui	Non	Oui	Non
✓ Acquisition de porte et fenêtre	☐	☐	☐	☐
✓ Réalisation de la toiture	☐	☐	☐	☐
✓ Réalisation de la plateforme	☐	☐	☐	☐
✓ Réalisation des travaux de crépissage	☐	☐	☐	☐

Si Non, Pourquoi

5. Soutien pour les équipements de stockage	<u>2000/2008</u>		<u>2009/2017</u>	
	Oui	Non	Oui	Non
✓ Réalisation d'un silo	☐	☐	☐	☐
✓ Réalisation d'une chambre froide	☐	☐	☐	☐
✓ Réalisation d'un bassin d'accumulation	☐	☐	☐	☐
✓ Réalisation d'une salle de traite	☐	☐	☐	☐
✓ Réalisation d'un centre de collecte	☐	☐	☐	☐

Si Non, Pourquoi

6. Soutien pour l'acquisition de génisses pleines (BLM)	<u>2000/2008</u>		<u>2009/2017</u>	
	Oui	Non	Oui	Non
	☐	☐	☐	☐

V. Soutien publics pour l'amélioration de la production à travers les primes

1. Soutien à la production de lait	<u>2000/2008</u>		<u>2009/2017</u>	
	Oui	Non	Oui	Non
✓ Prime à la production de lait	☐	☐	☐	☐

Si Non, Pourquoi

2. Soutien pour la collecte de lait	<u>2000/2008</u>		<u>2009/2017</u>	
	Oui	Non	Oui	Non
✓ Prime à la collecte de lait	☐	☐	☐	☐

Si Non, Pourquoi

3. Soutien pour l'amélioration de la race

	<u>2000/2008</u>		<u>2009/2017</u>	
	<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	<i>Non</i>
✓ Insémination artificielle de votre cheptel	☐	☐	☐	☐
✓ Elevage de vêles issues de l'insémination artificielle	☐	☐	☐	☐
✓ Elevage de génisses gestantes issues de l'insémination artificielle	☐	☐	☐	☐
✓ Produit vétérinaire	☐	☐	☐	☐

Si Non, Pourquoi

4. Soutien pour la production des cultures fourragères

	<u>2000/2008</u>		<u>2009/2017</u>	
	<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	<i>Non</i>
✓ Semences	☐	☐	☐	☐
✓ Engrais	☐	☐	☐	☐
✓ Energie	☐	☐	☐	☐
✓ Prime pour emblavement	☐	☐	☐	☐

Si Non, Pourquoi

VI. Evolution des facteurs de la productivité et la conduite de l'élevage**1. Comment a évolué le nombre de bovins dont vous disposez ?**

Période	<u>BLL/BLA</u>	<u>BLM</u>	<u>Vaches laitières</u>	<u>Total bovin</u>
2000/2008				
2009/2014				
2015				
2016				
2017				

2. Comment a évolué l'alimentation de votre bétail ?

	<u>2000/2008</u>		<u>2009/2017</u>	
	<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	<i>Non</i>
✓ Les fourrages cultivés en vert sont-ils suffisant ?	☐	☐	☐	☐
✓ La quantité du complément a-t-elle connue une augmentation (par vache) ?	☐	☐	☐	☐
✓ La qualité du complément a-t-elle connue une amélioration ?	☐	☐	☐	☐
✓ Pratiquez-vous la conservation du fourrage par la technique de l'ensilage ?	☐	☐	☐	☐
✓ Vos ressources en eaux sont-elles suffisantes pour l'abreuvement	☐	☐	☐	☐
✓ Vos ressources en eaux sont-elles suffisantes pour l'irrigation	☐	☐	☐	☐

3. Comment a évolué la conduite du suivi sanitaire ?

	<u>2000/2008</u>		<u>2009/2017</u>	
	<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	<i>Non</i>
✓ Pratiquez-vous l'insémination artificielle ?	☐	☐	☐	☐
✓ Consultez-vous régulièrement un vétérinaire ?	☐	☐	☐	☐
✓ Vaccinez-vous régulièrement votre cheptel ?	☐	☐	☐	☐
✓ Effectuez-vous le dépistage régulièrement (chaque 6 mois) ?	☐	☐	☐	☐
✓ Etes-vous touché par la tuberculose et la brucellose ?	☐	☐	☐	☐
✓ Avez-vous subi des abattages liés à ces maladies ?	☐	☐	☐	☐
✓ Etes-vous touché par la fièvre aphteuse ?	☐	☐	☐	☐

4. Bâtiment d'élevages

	<u>2000/2008</u>		<u>2009/2017</u>	
	<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	<i>Non</i>
✓ Pratiquez-vous l'élevage à l'aire libre ?	☐	☐	☐	☐
✓ Disposez-vous d'une étable répondant aux normes requises ?	☐	☐	☐	☐
✓ Disposez-vous d'une aire de couchage ?	☐	☐	☐	☐
✓ Disposez-vous d'une salle de vêlage ?	☐	☐	☐	☐
✓ les animaux de la ferme se trouvent-ils tous dans la même étable ?	☐	☐	☐	☐

VII. La production laitière

	<u>2000/2008</u>		<u>2009/2017</u>	
	<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	<i>Non</i>
1. Pratiquez-vous la traite mécanique ?				

2. La durée de lactation par année est estimée à :	Vaches BLL/BLA		Vaches BLM	
	2000/2008	2009/2017	2000/2008	2009/2017
07 mois				
08 mois				
09 mois				
10 mois				
11 mois				

3. En moyenne la production laitière par vache /jour est de :	Vaches BLL/BLA		Vaches BLM	
	2000/2008	2009/2017	2000/2008	2009/2017
05L-10L				
10L-15L				
15L-20L				
20L-25L				
25L-30L				
30L-35L				
Plus de 35L				

4. La production laitière journalière est estimée à :

	<u>2000/2008</u>	<u>2009/2017</u>		<u>2000/2008</u>	<u>2009/2017</u>
10L-20L	☐	☐	200L-300L	☐	☐
20L-50L	☐	☐	300L-500L	☐	☐
50L-100L	☐	☐	500L-1000L	☐	☐
100L-150L	☐	☐	1000 L-1200L	☐	☐
150L-200L	☐	☐	Plus de 1200L	☐	☐

VIII. Commercialisation

1. La collecte de lait pose-t-elle problème pour vous ?	<u>2000/2008</u>	<u>2009/2017</u>
	<i>Oui Non</i>	<i>Oui Non</i>
	☐ ☐	☐ ☐
2. La collecte de lait cru est assurée par :	<u>2000/2008</u>	<u>2009/2017</u>
	<i>Oui Non</i>	<i>Oui Non</i>
✓ Vous-même	☐ ☐	☐ ☐
✓ Collecteur privé	☐ ☐	☐ ☐
✓ Collecteur de laiterie	☐ ☐	☐ ☐
✓ Disposez-vous d'une salle de vèlage ?	☐ ☐	☐ ☐
✓ Autres	☐ ☐	☐ ☐
3. La relation avec votre collecteur est de nature :	<u>2000/2008</u>	<u>2009/2017</u>
	<i>Oui Non</i>	<i>Oui Non</i>
✓ Confiance	☐ ☐	☐ ☐
✓ Contractuelle	☐ ☐	☐ ☐
✓ Autres	☐ ☐	☐ ☐
4. Bénéficiez- vous des avantages de la part d'une laiterie :	<u>2000/2008</u>	<u>2009/2017</u>
	<i>Oui Non</i>	<i>Oui Non</i>
✓ Crédit	☐ ☐	☐ ☐
✓ Aliment	☐ ☐	☐ ☐
✓ Cheptel	☐ ☐	☐ ☐
✓ Matériels divers	☐ ☐	☐ ☐
✓ Autres	☐ ☐	☐ ☐

4. Etes-vous liés par un contrat à une laiterie ?

- Oui ☐ non ☐

IX. Appréciations et perspectives

1. Quelle appréciation faites-vous de la nouvelle politique laitière en Algérie ?	Très satisfaisante	Satisfaisante	Non satisfaisante
- Prime pour la production			
- prime pour la collecte			
- Soutien pour l'insémination artificielle			
- Soutien pour l'acquisition du matériel			
- Soutien pour l'aménagement de l'étable			
- Soutien pour l'irrigation			

	Augmentation	Diminution	Autres
2. Les charges de production sont en :			
3. Votre revenu après l'application de la nouvelle politique laitière est en :			

4. Votre coopérative ou association professionnelle a-t-elle participé à :	2000/2008		2009/2017	
	Oui	Non	Oui	Non
✓ La formation des éleveurs et l'amélioration des connaissances	☐	☐	☐	☐
✓ La diminution des charges de production	☐	☐	☐	☐
✓ La défense des intérêts des éleveurs	☐	☐	☐	☐
✓ L'amélioration du cadre de travail	☐	☐	☐	☐

5. Les principales contraintes à la production laitière sont :	2000/2008		2009/2017	
	Oui	Non	Oui	Non
✓ L'alimentation « l'irrégularité dans la disponibilité des aliments »	☐	☐	☐	☐
✓ L'irrigation « manque de cette ressource »	☐	☐	☐	☐
✓ Inadéquation prix des aliments/ prix de vente de lait	☐	☐	☐	☐
✓ Manque de la main d'œuvre ou manque de sa qualification	☐	☐	☐	☐
✓ Les maladies « l'existence de plusieurs maladies »	☐	☐	☐	☐
✓ Les vaches laitières « la capacité d'adaptation des vaches importés »	☐	☐	☐	☐
✓ Insuffisances du foncier agricole « terres cultivables »	☐	☐	☐	☐
✓ La collecte de lait « l'irrégularité dans la collecte »	☐	☐	☐	☐

4. Qu'est-ce que vous envisagez de faire à l'avenir ?

- Rester sans extension ☐
- Rester avec extension ☐
- Rester avec diversification ☐
- Rester avec intégration ☐
- Quitter l'activité ☐

"Merci de votre collaboration"

CULTURES OLEAGINEUSES

Nomenclature des actions soutenues	Montant plafonné des soutiens par action	Définition	Conditions spécifiques d'éligibilité
Prime de production des cultures oléagineuses	1000 DA/q	Incitation financière à la production des cultures oléagineuses	Exploitant agricole situé en zones potentielles : ➤ Respectant le cahier des prescriptions techniques ➤ <u>Disposant d'un contrat avec une unité de transformation visé par le DSA.</u>

ELEVAGE EQUIN ET CAMELIN

Nomenclature des actions soutenues	Niveau de soutien	Définition	Conditions d'éligibilité
Protection et développement des patrimoines génétiques			
❖ Elevage équin			
<i>Soutien à la préservation de races</i>			
Prime à la naissance pour poulain(s) ou pouliche(s) issus de races pures	20.000 DA	Préservation et développement des élevages équins locaux issus de races pures.	Eleveur disposant de poulains ou pouliches de races reconnues et inscrites au Stud-book (équins) et dont l'élevage est suivi par l'ONDEEC.
❖ Elevage camelin			
<i>Soutien à la préservation de races</i>			
<u>valorisation des produits camelins</u> création de petites unités de services	1.000.000 DA	unités de service (alimentation, traitements...)	promoteur ou éleveur de camelins
	500.000 DA	mini laiteries (lait) artisanat (ouber)	
Développement des métiers liés au cheval (bourrellerie, maréchalerie)	1.000.000 DA	prise en charge partielle des équipements des métiers liés au cheval	promoteur ou éleveur de chevaux

ELEVAGE OVIN ET CAPRIN

#

Nomenclature des actions soutenues	Niveau de soutien	Définitions	Conditions d'éligibilité
Création de fromageries artisanales à base de lait de chèvre ou de brebis			
Acquisition des équipements (pasteurisateur, armoire de séchage égouttage...)	30% plafonné à 500.000 DA	Equipements spécialisés d'affinage, plateau d'égouttage, moules pour la fabrication de fromage de chèvre ou de brebis.	• Eleveur, groupement d'éleveurs ou promoteur disposant : ✓ D'un local approprié ; ✓ D'un agrément sanitaire délivré par l'inspection vétérinaire de wilaya Pour le financement, le bénéficiaire doit contribuer par un apport financier personnel de 15 % au minimum.
Amélioration génétique et protection sanitaire des reproducteurs ovins et caprins			
Soutien à l'insémination artificielle (Synchronisation des chaleurs) ovine et caprine	850 DA/Insémination Artificielle Fécondante	Technique moderne de reproduction et d'amélioration génétique de l'élevage ovin et caprin à travers une fécondation artificielle.	• Eleveur : ✓ Disposant d'un cheptel ovin et/ou caprin ; ✓ Intégré dans le programme annuel élaboré conjointement par le CNIAAG et la CNA et validé par l'Administration Centrale.

#

ENGRAIS

Développement de la production et de la productivité

Nomenclature des actions soutenues	Niveau de soutien	Définitions	Conditions d'éligibilité
Acquisition et utilisation d'engrais	20 % du prix	Utilisation des engrais pour augmenter la productivité des cultures	La DSA établit une convention avec les coopératives, associations ou groupements dûment organisés disposant d'un agrément du ministère de l'énergie et des mines. Le paiement se fait selon une procédure spécifique.

ARBORICULTURE FRUITIERE

1- Soutien pour les nouvelles plantations :

1-1- Rosacées à pépins

Nomenclature des actions soutenues	Niveau de soutien	Définitions	Conditions d'éligibilité
☒ Pommier et/ou Poirier	60 % plafonné à 36.000 DA /ha Modalités de paiement : Le paiement du soutien intervient après plantation et constat d'une reprise effective, au plus tard la fin du mois de juin de l'année de plantation	Création d'un verger de pommier et/ou de poirier avec une densité de 400 plants/ha soit 5x5 m, réalisé selon les conditions techniques optimales édictées dans le cahier des prescriptions établi par l'ITAF.	➤ Zones de montagne avec une pluviométrie ☐ ☐ 400 mm: • Agriculteur disposant d'une superficie minimale à planter de 0,25 ha; • Il est fait obligation de procéder aux analyses du sol pour préciser le choix du porte-greffe ; • Les variétés utilisées sont celles recommandées par l'ITAF sur la base de la liste des variétés homologuées ; • Les plants utilisés doivent être agréés par les services officiels de contrôle et de certification attestés par les documents y afférents (certificat phytosanitaire et bulletin de conformité).
☒ Néflier	60% plafonné à 50.000 DA/ha/Franc 17.000 DA /ha/sur BA 29 pour l'acquisition de plants Modalités de paiement : Le paiement du soutien intervient après plantation et constat d'une reprise effective, au plus tard la fin du mois de septembre de l'année de plantation	Création d'un verger de néflier avec une densité 277 plants/ha (soit 6x6 m), réalisé selon les conditions techniques optimales édictées dans le cahier des prescriptions établi par l'ITAF.	• Agriculteur localisé en plaines littorales ou sublittorales, disposant : ✓ D'une superficie minimale à planter de 0,5 ha,; ✓ D'une source d'eau confirmée pour l'irrigation. • Les variétés utilisées sont celles recommandées par l'ITAF sur la base de la liste des variétés homologuées ; • Les plants utilisés doivent être agréés par les services officiels de contrôle et de certification attesté par les documents y afférents (certificat phytosanitaire et bulletin de conformité).

1-2- Rosacées à noyaux

Nomenclature des actions soutenues	Niveau de soutien	Définitions	Conditions d'éligibilité
☑ Abricotier	60 % plafonné à 9.000 DA/ha pour l'acquisition de plants Modalités de paiement : Le paiement du soutien intervient après plantation et constat d'une reprise effective, au plus tard la fin du mois de septembre de l'année de plantation.	Création d'un verger d'abricotier avec une densité de 204 plants /ha (soit 7x7 m), réalisé selon les conditions techniques optimales édictées dans le cahier des prescriptions établi par l'ITAF.	- Agriculteur disposant d'une superficie minimale à planter de : ✓ 0,25 ha en zone de montagne - ou ✓ 0,5 ha en zones de hautes plaines ou steppiques ; - Il est fait obligation de procéder aux analyses du sol pour préciser le choix du porte-greffe ; - Les variétés utilisées sont celles recommandées par l'ITAF sur la base de la liste des variétés homologuées ; - Les plants utilisés doivent être agréés par les services officiels de contrôle et de certification, attestés par les documents y afférents (certificat phytosanitaire et bulletin de conformité).
☑ Amandier	60% plafonné à 9.000 DA/ha pour l'acquisition de plants Modalités de paiement : Le paiement du soutien intervient après plantation et constat d'une reprise effective, au plus tard la fin du mois de septembre de l'année de plantation.	Création d'un verger d'amandier avec une densité 7x7 m (soit 204 plants /ha), réalisé selon les conditions techniques optimales édictées dans le cahier des prescriptions établi par l'ITAF.	
☑ Prunier à sécher	60% plafonné à 22.000 DA/ha pour l'acquisition de plants Modalités de paiement : Le paiement du soutien intervient après plantation et constat d'une reprise effective, au plus tard la fin du mois de septembre de l'année de plantation.	Création d'un verger pour la production de prunes destinées au séchage, avec une densité de 333 plants /ha (soit 6x5 m), réalisé selon les conditions techniques optimales édictées dans le cahier des prescriptions établi par l'ITAF.	Agriculteur, localisé en zones de hautes plaines, disposant : ✓ D'une superficie minimale à planter de 0,5 ha ✓ D'une source d'eau confirmée pour l'irrigation d'appoint. - Il est fait obligation de procéder aux analyses du sol pour préciser le choix du porte-greffe ; - Les variétés utilisées sont celles recommandées par l'ITAF sur la base de la liste des variétés homologuées ; - Les plants utilisés doivent être agréés par les services officiels de contrôle et de certification attestés par les documents y afférents (certificat phytosanitaire et bulletin de conformité).

Nomenclature des actions soutenues	Niveau de soutien	Définitions	Conditions d'éligibilité
☑ Cerisier	60% plafonné à 22.000 DA/ha pour l'acquisition de plants Modalités de paiement : Le paiement du soutien intervient après plantation et constat d'une reprise effective, au plus tard la fin du mois de septembre de l'année de plantation.	Création d'un verger de cerisier avec une densité 178 plants/ha (soit 7x8m), réalisé selon les conditions techniques optimales édictées dans le cahier des prescriptions techniques établi par l'ITAF.	• Agriculteur, localisé en zone de montagne, disposant d'une superficie minimale à planter de 0,25 ha ; • Il est fait obligation de procéder aux analyses du sol pour préciser le choix du porte-greffe ; • Les variétés utilisées sont celles recommandées par l'ITAF sur la base de la liste des variétés homologuées ; • Les plants utilisés doivent être agréés par les services officiels de contrôle et de certification attestés par les documents y afférents (certificat phytosanitaire et bulletin de conformité).

1-3- Espèces rustiques

Nomenclature des actions soutenues	Niveau de soutien	Définitions	Conditions d'éligibilité
☑ Pistachier	60 % plafonné à 15.000 DA/ha pour l'acquisition de plants Modalités de paiement : Le paiement du soutien intervient après plantation et constat d'une reprise effective, au plus tard la fin du mois de septembre de l'année de plantation.	Création d'un verger de pistachier avec une densité 100 plants /ha (soit 10x10 m), réalisé selon les conditions techniques optimales édictées dans le cahier des prescriptions techniques établi par l'ITAF.	Pistachier : • Agriculteur localisé en zones des hautes plaines, steppiques ou présahariennes, disposant d'une superficie minimale d'un (01) ha. Figuier : • Agriculteur disposant d'une surface minimale à planter : ✓ 0,25 ha en zone de montagne ou ✓ 01 ha en zones des hautes plaines et steppiques
☑ Figuier	60 % plafonné à 7.000DA/ha pour l'acquisition de plants Modalités de paiement : Le paiement du soutien intervient après plantation et constat d'une reprise effective, au plus tard la fin du mois de septembre de l'année de plantation.	Création d'un verger pour la production de figues à sécher, avec une densité 156 plants /ha (soit 8x8 m), réalisé selon les conditions techniques optimales édictées dans le cahier des prescriptions techniques établi par l'ITAF.	• Les variétés utilisées sont celles recommandées par l'ITAF sur la base de la liste des variétés homologuées ; • Les plants utilisés doivent être agréés par les services officiels de contrôle et de certification attestés par les documents y afférents (certificat phytosanitaire et bulletin de conformité).

2- Filet de protection

Nomenclature des actions soutenues	Niveau de soutien	Définitions	Conditions d'éligibilité
Filet de protection	50% plafonné à 600.000 DA/ha	Filet destiné à protéger la production telle que définis dans le cahier des prescriptions établi par l'ITAF	Agriculteur disposant d'une exploitation arboricole ou viticole en production d'une superficie minimum de 1 ha.

FILIERE AGRUMICULTURE

Nomenclature des actions soutenues	Niveau de soutien	Définitions	Conditions d'éligibilité
Arrachage des vieilles plantations d'agrumes	70 DA par souche plafonné à 18.000 DA Modalités de paiement : Le soutien est octroyé après constat d'arrachage et nettoyage de la parcelle.	Arrachage des plants sur verger de densité maximum de 260 Plants/ha, selon les conditions optimales édictées dans le cahier des prescriptions techniques établi par l'ITAF.	• Agriculteur disposant : ✓ D'un verger improductif âgé de 60 ans et plus ; ✓ D'une autorisation délivrée par une commission technique DSA/ITAF.
Régénération des plantations	30% plafonné à 50 DA/Souche et un maximum de 13.000 DA/ha Modalités de paiement : Le soutien est octroyé après plantation et constat d'une reprise effective, au plus tard le mois de Juin de l'année de la plantation.	Taille de régénération de vergers improductifs pour une densité maximum de 260 Plants/ha, selon les conditions optimales édictées dans le cahier des prescriptions techniques établi par l'ITAF.	• Agriculteur disposant d'un verger improductif âgé entre 40 et 60 ans ; • La régénération est effectuée sur autorisation délivrée par une commission technique DSA/ITAF.
Nouvelles plantations	72.000 DA/ha pour la réalisation d'un verger agrumicole permettant l'acquisition de plants et les analyses du sol et de l'eau Modalités de paiement : Le soutien est octroyé après reprise effective de la plantation.	Création d'un verger agrumicole d'une densité de 330 plants/ha (soit 6 x 5 m), réalisé selon les conditions techniques optimales édictées dans le cahier des prescriptions de l'ITAF	➤ Zone littorales, sublittorales et oasiennes : ▪ Agriculteurs disposant : - D'une superficie minimale à planter de 0,5 ha ; - D'une source d'eau confirmée pour l'irrigation ▪ Il est fait obligation de procéder aux analyses du sol et de l'eau ; ▪ Les variétés utilisées sont celles recommandées par l'ITAFV sur la base de la liste des variétés homologuées ; Les plants utilisés doivent être agréés par les services officiels de contrôle et de certification attestés par les documents y afférents (certificat phytosanitaire et bulletin de contrôle).

APICULTURE

Nomenclature des actions soutenues	Niveau de soutien	Définitions	Conditions d'éligibilité
Développement de la production et de la productivité			
Développement de l'élevage apicole			
Acquisition de modules de 10 ruches pleines	50.000 DA/module maximum de 03 modules/exploitant	Intrants spécifiques pour le développement de l'élevage apicole (production de miel et d'essaims).	• Exploitant apicole disposant d'une assiette foncière ou d'une autorisation d'emplacement dûment établie.
Acquisition de matériels et d'équipements spécialisés d'élevage	30% plafonné à 3.000 DA		
Récolte de la production mellifère			
Acquisition équipements			
☑ Extracteur	40.000 DA	Equipements spécialisés pour la récolte du miel.	• Apiculteur disposant d'un élevage apicole agréé de 10 ruches en production au minimum.
☑ Maturateur	20.000 DA		
☑ Désoperculateur	20.000 DA		
☑ Chaudière a cire	20.000 DA		
Production des ruches et essaims	30% plafonné à 1.500.000 DA	Développement de la production de matériels apicoles.	• Coopératives apicoles spécialisées dûment agréées (agrément administratif et agrément sanitaire).
Protection et développement des patrimoines génétiques			
Production de reines sélectionnées	300 DA/ reine	Production de reines d'abeilles destinées à l'amélioration des potentialités de production.	• Coopératives spécialisées dûment agréées.

AVICULTURE/PETITS ELEVAGES

1- Développement de la production et de la productivité

Nomenclature des actions soutenues	Niveau de soutien	Définitions	Conditions d'éligibilité
❖ Elevage de dindes			
Acquisition de matériels et d'équipement spécialisé	30 % plafonné à 160.000 DA	Equipements spécialisés pour l'élevage de dindes	• Exploitant agricole disposant d'une infrastructure d'élevage appropriée.
❖ Elevage cunicole			
Acquisition de matériels et d'équipement spécialisé	30% plafonné à 500.000 DA	Equipements spécialisés pour l'élevage cunicole et de reproducteurs.	• Agriculteur disposant d'un local approprié et agréé par l'Inspection Vétérinaire de Wilaya.
Acquisition cheptel reproducteur (50 sujets)	30% plafonné à 40.000 DA		

2- Valorisation des productions avicoles et cunicoles

Nomenclature des actions soutenues	Niveau de soutien	Définitions	Conditions d'éligibilité
Création d'un atelier d'abattage et de découpe pour volailles ou lapins			
Equipements d'abattage, plumaison, d'éviscération, de découpes, emballage et chambres froides pour une capacité minimale de 15 sujets/heure	20% plafonné à 1.000.000 DA	Equipements d'abattage, de transformation et de conditionnement des viandes blanches.	• Promoteur disposant : ✓ D'un local approprié ; ✓ D'un agrément sanitaire délivré par l'inspection vétérinaire de la wilaya. Pour le financement, le bénéficiaire doit contribuer par un apport financier personnel de 15 % au minimum.
Aménagement bâtiments d'élevage avicole			
Aménagement/réfection bâtiment d'élevage avicole	20% plafonné à 1.000.000 DA	Modernisation des infrastructures d'élevage avicole.	• Eleveur disposant d'un bâtiment nécessitant des travaux de réfection ou d'aménagement pour sa modernisation.
Réfection / Aménagement bâtiments d'élevage « poulet de chair et dinde chair »			
Aménagement d'un bâtiment d'élevage avicole (poulet chair et Dinde chair) : - Extracteurs Et - Humidificateurs/ Système de refroidissement (Pad cooling)	40% plafonné à : - 140.000 DA pour bâtiment de 2.000 à 3.000 sujets. - 300.000 DA pour bâtiment de 4.000 à 6.000 sujets.	Modernisation des infrastructures d'élevage avicole par acquisition d'équipements de contrôle d'ambiance.	• Eleveur ou entreprise économique : - Disposant d'un bâtiment nécessitant des équipements de contrôle d'ambiance et/ou des travaux de réfection de la toiture, répondant au cahier des prescriptions techniques édictées par l'ITELV ; et agréé par l'inspection vétérinaire de la wilaya. - Adhérent au système de régulation des viandes blanches, à travers : ○ Un engagement avec la DSA à assurer les mise en place toute l'année, en particulier durant la période estivale (bandes d'été) pour une durée au moins équivalente à la durée de l'investissement ○ La signature d'une convention « opérateur économique/aviculteur/ abattoir »
Réfection d'un bâtiment d'élevage avicole (poulet chair et Dinde chair) : • Isolation des toitures en panneaux sandwich	40% plafonné à : - 132.000 DA pour bâtiment de 2.000 à 3.000 sujets. - 264.000 DA pour bâtiment de 4.000 à 6.000 sujets.	Travaux d'étanchéité des toitures.	

3- Dispositif de régulation des viandes blanches

Nomenclature des actions soutenues	Montant plafonné des soutiens par action	Définitions	Conditions spécifiques d'éligibilité
SYRPALAC Prime à la régulation (Stockage sous froid pour les viandes blanches)	2,92 DA/kg/mois pour le poulet de chair 3,51 DA/kg/mois pour la dinde	Incitation financière à la régulation du marché des viandes blanches.	Opérateurs économiques s'engageant sur convention à procéder à un stockage des viandes blanches pour le compte de l'Etat moyennant une compensation financière. <u>Documents à signer :</u> -Convention ONILEV/opérateurs stockeurs -Convention Producteur avicole /Opérateur stockeur

PROCEDURES DE PAIEMENT DES FRAIS DE STOCKAGE POUR LES VIANDES BLANCHES

PRINCIPAUX INTERVENANTS

Organisme de paiement : ONILEV

Intermédiaire financier : BADR (Paiement des frais de stockage).

Bénéficiaires : Opérateurs publics et privés adhérant au dispositif de stockage de régulation et de sécurité des viandes blanches (Encaissement des frais de stockage).

ADHESION AU DISPOSITIF DE STOCKAGE DE REGULATION

L'opérateur stockeur désireux d'adhérer à ce dispositif de stockage de régulation et de sécurité doit adresser à l'ONILEV un dossier composé :

a- D'une demande manuscrite indiquant :

- Sa profession ;
- Son adresse personnelle ;
- L'adresse de l'entrepôt ;
- La quantité de viande blanche à stocker ;
- Le mode de paiement souhaité (virement bancaire, chèque).

b- Fiche descriptive de l'entrepôt :

- Nombre de chambres froides (froid négatif) ;
- Capacité totale en m³ ;
- Capacité qui sera mobilisée au titre du dispositif de stockage de régulation et/ou de sécurité.

c- Une attestation de conformité de l'entrepôt, délivré par l'inspection vétérinaire de la wilaya, pour le stockage de la viande blanche.

d- Un justificatif du lien entre l'opérateur stockeur et l'infrastructure de stockage (propriétaire, locataire).

EXAMEN DU DOSSIER PAR LES SERVICES DE L'ONILEV

A la réception du dossier, un accusé est remis au demandeur.

L'ONILEV doit, sous huitaine, faire part au demandeur de sa décision et :

- a. L'inviter à signer la convention et le cahier des charges dans le cas de l'acceptation du dossier ;
- b. Si le dossier est rejeté, informer des motifs de rejet.

PROCEDURES DE PAIEMENT.

L'ONILEV doit procéder au paiement des frais de stockage au profit des opérateurs stockeurs adhérant au dispositif de stockage de régulation sur la base d'un état présenté par l'opérateur stockeur et contrôlé par l'ONILEV faisant ressortir :

- 1- Le nom, prénom et adresse de l'opérateur ;
- 2- L'adresse de l'entrepôt ;
- 3- La quantité de viande blanche PPC en stock constatée, à la fermeture effective des chambres, sur procès verbal et signé par les membres d'une commission composée de représentants :
 - L'ONILEV,
 - D'un vétérinaire des services de l'inspection vétérinaire de Wilaya,
 - De l'opérateur stockeur,
 - Du propriétaire du produit stocké ;

- 4- L'enregistrement des entrées lors de la constitution des stocks et des sorties effectuées lors du déstockage doit s'effectuer instamment au déroulement de l'une ou de l'autre opération ;
- 5- Le mode de stockage (caisses, barquettes ou tout autre mode de stockage approprié à ce produit) ;
- 6- Le montant des frais est calculé sur la base des quantités en stock à l'entrepôt et pour une période considérée ;
- 7- La période considérée.

SUIVI –EVALUATION DES OPERATIONS

1. La Direction de la Régulation et du Développement des Productions Agricoles (DRDPA) doit mener des opérations portant sur l'évaluation du fonctionnement du dispositif et réaliser les contrôles à postériori des opérations.
2. La Direction des Services Agricoles (DSA) de Wilaya doit exécuter, à travers la cellule de suivi et d'évaluation des opérations de régulation, ses missions de contrôle, de veille technique, vétérinaire et économique et en informer le MADRP en temps opportun sur toutes les questions pouvant impacter le dispositif de régulation de la viande blanche.
3. L'ONILEV dressera un état récapitulatif mensuel et trimestriel qui sera transmis à la DRDPA pour le suivi et l'évaluation des opérations de régulation.

FILIERE CEREALES

1- Développement de la production et de la productivité de céréales

Nomenclature des actions soutenues	Niveau de soutien	Définitions	Conditions d'éligibilité
• Blé dur • Blé tendre • Orge • Avoine	Soutien aux charges et marges induits par l'activité semences des établissements producteurs pour l'application des prix des céréales établis comme suit : • Blé dur : 4.500 DA/q • Blé tendre : 3.500 DA/q • Orge : 2.500 DA/q • Avoine : 1.800 DA/q	Incitation au développement de la céréaliculture conduite selon les conditions techniques édictées dans le cahier des prescriptions techniques établi par l'ITGC	Céréaliculteurs respectant les conditions techniques édictées par les institutions spécialisées.
Traitement des semences de fermes	250 DA	Incitation au traitement des semences de fermes pour éviter les maladies induites de protection phytosanitaire	Céréaliculteurs respectant les conditions techniques édictées par les institutions spécialisées n'ayant pas les possibilités d'acquérir les semences réglementaires

2- Acquisitions d'infrastructures

Nomenclature des actions soutenues	Niveau de soutien	Définitions	Conditions d'éligibilité
<u>Exploitant : Agriculteur multiplicateur</u> -Infrastructures de stockage des semences à la ferme	30% plafonné à 500.000 DA	Infrastructure de stockage en rapport avec le volume de production	Agriculteur multiplicateur inscrit sur le fichier du CNCC depuis cinq (5) années) s'engageant avec un contrat programme avec un établissement producteur agréé à - Respecter les règlements techniques de production de semences de céréales. - Assurer les meilleures conditions de production (travail du sol, fertilisation, traitement phytosanitaire et irrigation). Obligation de résultats : Livraison de la totalité de la production aux établissements agréés à cet effet.
<u>Etablissement producteur</u> Infrastructure de stockage	30 % du coût plafonné à 2.000.000 DA	Infrastructure de stockage en rapport avec le volume de collecte de l'établissement. Ces infrastructures doivent répondre aux spécifications techniques définies dans le cahier des charges.	
Stockage sous froid des Stock de sécurité des semences	30 % du coût 3.000.000 DA	entrepôts frigorifiques destinés au stockage et la conservation des stocks de sécurité des semences.	
Matériel d'usinage	30 % plafonné à 4.000.000 DA	Acquisition d'un équipement d'usinage de semences de céréales (Nettoyage Triage, traitement et mise en sac) répondant aux spécifications techniques définies dans le cahier des charges.	

3- Production de semences de céréales

Les paiements au titre du soutien au Fonds national de développement agricole au titre de la régulation de la production agricole sont exécutés comme suit :

A- Pour le réseau multiplicateurs – établissements producteurs de semences privés

Ordonnateur : DSA (traitement dossier)

Intermédiaire financier : BADR (paiement des opérations)

Bénéficiaire : multiplicateurs, établissements producteurs agréés.

1-Prime à la collecte des avoines :

- Décompte final des livraisons de la production de céréales dûment certifiées par les organismes stockeurs ayant assuré les réceptions,
- Etat global de la collecte comprenant notamment :
 - ✓ noms et prénoms des bénéficiaires,
 - ✓ nature des produits,
 - ✓ quantités livrées.

Cet état est visé par le Responsable de l'organisme collecteur et le Directeur des Services Agricoles.

La prime de collecte est octroyée aux termes des livraisons de chaque agriculteur.

2-Prime de maintenance des variétés d'avoine :

Copies de :

- Contrat entre le multiplicateur et l'établissement producteur,
- Certificat d'agrèage provisoire (CAP) délivré par le CNCC,
- Bon de réception définitif,

NB: Les établissements producteurs sont tenus de transmettre au plus tard le 15 du mois de décembre un état récapitulatif indiquant notamment le nom et prénom du bénéficiaire, les quantités par espèces agréées sous Certificat d'Agrèage provisoire (CAP).

3-Prime de multiplication des semences de céréales :

Copies de :

- Contrat entre le multiplicateur et l'établissement producteur,
- Certificat d'agrèage définitif (CAD) délivré par le CNCC,
- Bon de réception définitif,

NB: Les établissements producteurs sont tenus de transmettre au plus tard le 30 du mois de Décembre un état récapitulatif indiquant notamment le nom et prénom du bénéficiaire, les quantités par espèces agréées sous Certificat d'Agrèage Définitif (CAD)

B- Pour le réseau Coopératives de Céréales et de Légumes Secs (CCLS)

Ordonnateur : MADRP /DRDPA

Organisme d'exécution du programme : OAIC (convention avec CCLS)

Intermédiaire financier : BADR (paiement des soutiens)

Bénéficiaire : Coopératives de Céréales et de Légumes Secs (CCLS), multiplicateurs adhérant aux programmes de multiplication de semences;

Adhésion au programme

L'adhésion au programme est ouverte aux agriculteurs auprès des CCLS sur la base d'un dossier comprenant les documents ci-après :

- Une demande ;
- Une copie certifiée de la carte d'agriculteur délivrée par la chambre d'agriculture ;
- Une fiche signalétique délivrée par la chambre d'agriculture.

Procédure de paiement

1-Prime à la collecte des avoines et des légumes secs

Le dossier pour le paiement de la prime est établi par la CCLS et comportera les pièces justificatives suivantes :

- Décompte final des livraisons de la production de céréales et légumes secs dûment établi et certifié par La CCLS ayant assuré les réceptions, comprenant un état faisant ressortir :
 1. noms et prénoms des bénéficiaires,
 2. nature des produits,
 3. quantités livrées par produit.

La prime de collecte est octroyée aux termes des livraisons de chaque agriculteur.

Ce dossier est adressé à l'OAIC pour visa et établissement du décompte définitif général de l'ensemble des CCLS.

L'OAIC adresse le dossier au MADRP - DRDPA pour visa qui lui retourne pour transmission à la BADR pour paiement.

2-Prime de maintenance d'avoines

Le dossier pour le paiement de la prime est établi par la CCLS et comportera les pièces justificatives suivantes :

Copies de :

- ✓ Contrat entre le multiplicateur et l'établissement producteur ;
- ✓ Certificat d'agréeage provisoire (CAP) délivré par le CNCC ;
- ✓ Un état faisant ressortir les quantités réceptionnées et :
 - noms et prénoms des bénéficiaires ;
 - nature des produits ;
 - quantités livrées.

Ce dossier est adressé à l'OAIC pour visa et établissement du décompte définitif général de l'ensemble des CCLS.

L'OAIC adresse le dossier au MADRP- DRDPA pour visa qui lui retourne pour transmission à la BADR pour paiement.

3-Prime de multiplication des céréales et des légumes secs :

Le dossier pour le paiement de la prime est établi par la CCLS et comportera les pièces justificatives suivantes :

Copies de :

- ✓ Contrat entre le multiplicateur et l'établissement producteur ;
- ✓ Certificat d'agréeage définitif (CAD) délivré par le CNCC ;
- ✓ Un état faisant ressortir les quantités réceptionnées et :
 - noms et prénoms des bénéficiaires ;
 - nature des produits ;
 - quantités livrées.

Ce dossier est adressé à l'OAIC pour visa et établissement du décompte définitif général de l'ensemble des CCLS.

L'OAIC adresse le dossier au MADRP - DRDPA pour visa qui lui retourne pour transmission à la BADR pour paiement.

Nomenclature des actions soutenues	Montant plafonné des soutiens par action	Définitions	Conditions spécifiques d'éligibilité
Prime de multiplication des semences de céréales	G1 – G4 : 25 % R1 : 20 % R2 – R3 : 15 % (Par Rapport au prix)	Incitation financière pour encourager la multiplication de semences.	Primes octroyées aux multiplicateurs de semences certifiées sur la base : ➤ Quantités nettes après conditionnement des produits livrés. ➤ CAD délivré par le CNCC et d'un certificat phytosanitaire délivré par IPW.
Prime à la collecte des avoines	450 DA/q	Prime forfaitaire pour encourager la collecte des avoines et constituer des stocks de régulation	Exploitant céréalier livrant sa production aux organismes stockeurs ou pour les semences à un établissement producteur agréé par le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural. Le paiement de la prime se fera sur la base des quantités livrées dûment attestées par les organismes stockeurs.
Prime de maintenance des variétés d'orge et d'avoine	500 DA/q	Incitation financière pour la maintenance des variétés d'orge et d'avoine.	Les primes de maintenance sont octroyées sur la base des quantités livrées issues de parcelles de multiplication ayant bénéficié d'un certificat d'agrèage provisoire (CAP) du CNCC et d'un certificat phytosanitaire délivré par l'IPW

LEGUMES SECS (POIS CHICHES ET LENTILLES)

Nomenclature des actions soutenues	Montant plafonné des soutiens par action	Définitions	Conditions spécifiques d'éligibilité
Prime à la collecte	P. Chiche : 3.000 DA/q Lentilles : 2.600 DA/q	Incitation financière à l'amélioration de la production et de la collecte	➤ Livraison de la récolte aux organismes stockeurs ou établissements producteurs agréés par le MADR et disposant d'une convention professionnelle avec des organismes stockeurs (produits sains, loyaux et marchands) ➤ Paiement sur la base des quantités livrées.
Prime de multiplication des semences de légumes secs	G1 – G4 : 35 % R1 : 25 % R2 – R3 : 20 % (par rapport aux prix)	Incitation financière pour encourager la production de semences	Primes octroyées aux multiplicateurs de semences certifiées sur la base : - Quantités nettes après conditionnement des produits livrés. - CAD délivré par le CNCC et d'un certificat phytosanitaire délivré par IPW.

1-Production de semences de céréales

Les paiements au titre du soutien au Fonds national de développement agricole au titre de la régulation de la production agricole sont exécutés comme suit :

A- Pour le réseau multiplicateurs – établissements producteurs de semences privés

Ordonnateur : DSA (traitement dossier)

Intermédiaire financier : BADR (paiement des opérations)

Bénéficiaire : multiplicateurs, établissements producteurs agréés.

1-Prime de multiplication des légumes secs :

Copies de :

- Contrat entre le multiplicateur et l'établissement producteur,
- Certificat d'agrément définitif (CAD) délivré par le CNCC,
- Bon de réception définitif,

Cet état est visé par le Responsable de l'organisme collecteur et le Directeur des Services Agricoles. La prime de collecte est octroyée aux termes des livraisons de chaque agriculteur.

2-Prime de collecte des légumes secs :

- Décompte final des livraisons de la production des légumes secs dûment certifiées par les organismes stockeurs ayant assuré les réceptions,
- Etat global de la collecte comprenant notamment :
 - ✓ noms et prénoms des bénéficiaires,
 - ✓ nature des produits,
 - ✓ quantités livrées.

Cet état est visé par le Responsable de l'organisme collecteur et le Directeur des Services Agricoles.

La prime de collecte est octroyée aux termes des livraisons de chaque agriculteur.

B- Pour le réseau Coopératives de Céréales et de Légumes Secs (CCLS)

Ordonnateur : MADRP /DRDPA

Organisme d'exécution du programme : OAIC (convention avec CCLS)

Intermédiaire financier : BADR (paiement des soutiens)

Bénéficiaire : Coopératives de Céréales et de Légumes Secs (CCLS), multiplicateurs adhérent aux programmes de multiplication de semences;

Adhésion au programme

L'adhésion au programme est ouverte aux agriculteurs auprès des CCLS sur la base d'un dossier comprenant les documents ci-après :

- Une demande ;
- Une copie certifiée de la carte d'agriculteur délivrée par la chambre d'agriculture ;
- Une fiche signalétique délivrée par la chambre d'agriculture.

Procédure de paiement

1-Prime à la collecte des avoines et des légumes secs

Le dossier pour le paiement de la prime est établi par la CCLS et comportera les pièces justificatives suivantes :

- Décompte final des livraisons de la production de céréales et légumes secs dûment établi et certifié par La CCLS ayant assuré les réceptions, comprenant un état faisant ressortir :
 1. noms et prénoms des bénéficiaires,
 2. nature des produits,
 3. quantités livrées par produit.

La prime de collecte est octroyée aux termes des livraisons de chaque agriculteur.

Ce dossier est adressé à l'OAIC pour visa et établissement du décompte définitif général de l'ensemble des CCLS.

L'OAIC adresse le dossier au MADR DRDPA pour visa qui lui retourne pour transmission à la BADR pour paiement.

2-Prime de maintenance des orges et des avoines

Le dossier pour le paiement de la prime est établi par la CCLS et comportera les pièces justificatives suivantes :

Copies de :

- ✓ Contrat entre le multiplicateur et l'établissement producteur ;
- ✓ Certificat d'agréeage provisoire (CAP) délivré par le CNCC ;
- ✓ Un état faisant ressortir les quantités réceptionnées et :
 - noms et prénoms des bénéficiaires ;
 - nature des produits ;
 - quantités livrées.

Ce dossier est adressé à l'OAIC pour visa et établissement du décompte définitif général de l'ensemble des CCLS.

L'OAIC adresse le dossier au MADR / DRDPA pour visa qui lui retourne pour transmission à la BADR pour paiement.

3-Prime de multiplication des céréales et des légumes secs :

Le dossier pour le paiement de la prime est établi par la CCLS et comportera les pièces justificatives suivantes :

Copies de :

- ✓ Contrat entre le multiplicateur et l'établissement producteur ;
- ✓ Certificat d'agréeage définitif (CAD) délivré par le CNCC ;
- ✓ Un état faisant ressortir les quantités réceptionnées et :
 - noms et prénoms des bénéficiaires ;
 - nature des produits ;
 - quantités livrées.

Ce dossier est adressé à l'OAIC pour visa et établissement du décompte définitif général de l'ensemble des CCLS.

L'OAIC adresse le dossier au MADR DRDPA pour visa qui lui retourne pour transmission à la BADR pour paiement.

OIGNON SEC

Nomenclature des actions soutenues	Montant plafonné des soutiens par action	Définitions	Conditions spécifiques d'éligibilité
SYRPALAC Prime à la régulation (Stockage sous froid pour l'oignon sec)	2 DA/kg mois en caisse	Incitation financière à la régulation du marché de l'oignon en sec pour compte de l'Etat par des producteurs potentiels et/ou opérateurs économiques	<u>Production de l'oignon sec :</u> Producteur et/ou Opérateurs économiques s'engageant sur cahier des charges à procéder à un stockage de l'oignon en sec pour le compte de l'Etat moyennant une prise en charge des frais de stockage. <u>Documents à signer :</u> - Convention - Cahier des charges

PROCEDURES DE PAIEMENT DES FRAIS DE STOCKAGE DE L'OIGNON SEC

PRINCIPAUX INTERVENANTS

Organisme de paiement : ONILEV.

Intermédiaire financier : BADR (paiement des frais de stockage).

Bénéficiaires : opérateurs stockeurs publics et privés adhérant au dispositif de stockage de régulation et de sécurité de l'oignon sec (Encaissement des frais de stockage).

ADHESION AU DISPOSITIF DE STOCKAGE DE REGULATION

L'opérateur stockeur désireux d'adhérer à ce dispositif de stockage de régulation et de sécurité doit adresser à l'ONILEV un dossier composé :

- a- D'une demande manuscrite indiquant :
 - Sa profession ;
 - Son adresse personnelle ;
 - L'adresse de l'entrepôt ;
 - la quantité d'oignon sec à stocker ;
 - Le mode de paiement souhaité (virement bancaire, chèque).
- b- Une fiche descriptive de l'entrepôt :
 - nombre de chambres froides ;
 - capacité totale en m³;
 - capacité qui sera mobilisée au titre du dispositif de stockage de régulation et /ou de sécurité.
- c- Une attestation de conformité de l'entrepôt, délivré par l'inspection phytosanitaire de la Wilaya, pour le stockage de l'oignon sec ;
- d- Un justificatif du lien entre l'opérateur stockeur et l'infrastructure de stockage (propriétaire, locataire).

EXAMEN DU DOSSIER PAR LES SERVICES DE L'ONILEV

A la réception du dossier, un accusé est remis au demandeur.

L'ONILEV doit, sous huitaine, faire part au demandeur de sa décision et :

- a. L'inviter à signer la convention et le cahier des charges dans le cas de l'acceptation du dossier ;
- b. Si le dossier est rejeté, informer des motifs de rejet;

PROCEDURE DE PAIEMENT

L'ONILEV doit procéder au paiement des frais de stockage au profit des opérateurs stockeurs adhérant au dispositif de stockage de régulation sur la base d'un état présenté par l'opérateur stockeur et contrôlé par l'ONILEV faisant ressortir :

- 1- Le nom, prénom et adresse de l'opérateur ;
- 2- L'adresse de l'entrepôt ;
- 3- La quantité de pomme de terre et/ou oignon sec en stock. La quantité réelle en stock doit être constatée physiquement et par des enregistrements portés sur le registre notamment lors du déstockage ;
- 4- Le mode de stockage (vrac, filet, palox, caisse) ;
- 5- Le montant des frais ;
- 6- La période considérée.

Suivi évaluation des opérations

1. La Direction de la Régulation et du Développement des Productions Agricoles (DRDPA) doit mener des opérations portant sur l'évaluation du fonctionnement du dispositif et réaliser les contrôles à posteriori des opérations.
2. La Direction des Services Agricoles (DSA) de Wilaya doit exécuter, à travers la cellule de suivi et d'évaluation des opérations de régulation, ses missions de contrôle, de veille technique, phytosanitaire et économique et en informer le MADRP en tant opportun sur toutes les questions pouvant impacter le dispositif de régulation de la pomme de terre de consommation et/où oignon sec.
3. L'ONILEV dressera un état récapitulatif mensuel et trimestriel qui sera transmis à la DRDPA pour le suivi et l'évaluation des opérations de régulation.

FILIERE OLEICULTURE

1- Greffage

Nomenclature des actions soutenues	Niveau de soutien	Définitions	Conditions d'éligibilité
Greffage des Oléastres	30 %		Projets à initiative locale approuvé par le CTW et validé par l'administration centrale.

2- Nouvelles plantations en masse

Nomenclature des actions soutenues	Niveau de soutien	Définitions	Conditions d'éligibilité
☒ Création de verger en extensif	60 % plafonné à 10.000 DA/ha pour l'acquisition de plants Modalités de paiement : Le paiement du soutien intervient après plantation et constat d'une reprise effective, au plus tard la fin du mois de septembre de l'année de plantation.	Création d'un verger oléicole d'une <u>densité de 100 plants/ha</u> (soit 10 x 10 m), réalisé selon les conditions techniques optimales édictées dans le cahier des prescriptions établi par l'ITAF.	Exploitations situées en zones de montagnes (humides et sub-humides) ou en hautes plaines (pluviométrie ≥ 400 mm).
	60 % plafonné à 9.000 DA/ha pour l'acquisition de plants Modalités de paiement : Le paiement du soutien intervient après plantation et constat d'une reprise effective, au plus tard la fin du mois de septembre de l'année de plantation.	Création d'un verger oléicole d'une <u>densité de 70 plants/ha</u> (soit 12 x 12 m), réalisé selon les conditions techniques optimales édictées dans le cahier des prescriptions de l'ITAF.	Exploitations situées en zones de montagnes semi-arides ou en hautes plaines (pluviométrie > 250 mm).

Nomenclature des actions soutenues	Niveau de soutien	Définitions	Conditions d'éligibilité
☒ Création de verger en intensif	60.000 DA/ha pour l'acquisition de plants <u>les paiements se font par tranche :</u> ⇒ 70% de paiement dès la réception des plants : ⇒ 30% de paiement après plantation et constat d'une reprise effective, au plus tard la fin du mois de septembre de l'année de plantation.	Création d'un verger oléicole en intensif avec une <u>densité de 5 x 5 m ou 6 x 5 m (soit 400 plants/ha, réalisé selon les conditions techniques optimales édictées dans le cahier des prescriptions établi par l'ITAF.</u>	Exploitations disposant : - D'une superficie minimale de 0,5 ha ; - D'une source d'eau confirmée pour l'irrigation. ▪ Les variétés utilisées sont celles recommandées par l'ITAFV sur la base de la liste des variétés homologuées ; ▪ Les plants utilisés doivent être agréés par les services officiels de contrôle et de certification attestés par les documents y afférents (certificat phytosanitaire et bulletin de conformité).
☒ Création de verger en semi - intensif	30.000 DA/ha pour l'acquisition de plants <u>les paiements se font par tranche :</u> ⇒ 70% de paiement dès la réception des plants : ⇒ 30% de paiement après plantation et constat d'une reprise effective, au plus tard la fin du mois de septembre de l'année de plantation.	Création d'un verger oléicole en semi-intensif avec une <u>densité de 7 x 7 m (soit 204 plants/ha, réalisé selon les conditions techniques optimales édictées dans le cahier des prescriptions établi par l'ITAF.</u>	Exploitations disposant d'une superficie à planter de 0,5 ha minimum.

3- Acquisition de matériel et équipement de récolte des olives

Nomenclature des actions soutenues	Niveau de soutien	Définitions	Conditions d'éligibilité
Appareil pour la récolte	30 % plafonné à 60.000 DA/appareil (02 appareils au maximum) 01 appareil pour 0,5 ha ; 02 appareils pour 01 ha et plus	Vibreux ou peigne fouetteur mécanique et porté; tels que définis dans le cahier des prescriptions établi par l'ITAF	Agriculteur disposant d'une exploitation oléicole en production d'une superficie minimum de 0,50 ha.
Filet de récolte	1.500 DA/filet plafonné à 6.000 DA 01 filet / 0,25 ha ; 04 filets pour 1 ha et plus	Filet destiné à faciliter le ramassage d'olives tels que définis dans le cahier des prescriptions établi par l'ITAF	Agriculteur disposant d'une exploitation oléicole en production d'une superficie minimum de 0,25 ha.

4- Valorisation des produits oléicoles

4-1- Acquisition d'équipement spécialisé

Nomenclature des actions soutenues	Niveau de soutien	Définitions	Conditions d'éligibilité
Huilerie chaîne continu à 2 ou 3 phases	30 % Plafonné à 4.000.000 DA Modalités de paiement : A la mise en marche effective (durant la campagne de trituration des olives) et sur présentation des documents comptables, du certificat de conformité et du certificat de garantie des équipements.	Chaîne d'extraction d'huile d'olives en continue comprenant notamment (Trémie de réception ; Laveuse-éfeuileuse ; Balance ; Broyeur ; Malaxeur ; 2 séparateurs...) installée selon les conditions édictées dans le cahier des prescriptions techniques établi par l'ITAFV.	• Agriculteur ou Promoteur disposant : D'un local de 350 m² permettant la mise en place de la chaîne composée de; ✓ D'un local pour les équipements (200 m²) ✓ D'un local pour le stockage (100 m²) ; ✓ D'un bureau (20 m²) ; ✓ D'un magasin (20m²) ; ✓ D'un petit laboratoire (10m²) ; ✓ De bassins de décantation. La réalisation de l'huilerie est subordonnée à l'autorisation des services d'hygiène, de l'urbanisme et de l'environnement
Confiserie	30 % plafonné à 4.000.000 DA Modalités de paiement : A la mise en marche effective (durant la campagne de transformation des olives) et sur présentation des documents comptables, du certificat de conformité et du certificat de garantie des équipements.	Unité de transformation d'olives de table constituée notamment de (Calibreuse ; Tapis de triage ; Fermentateur ; Compresseur ; Pompe refoulement ; Dénoyauteuse- tailladeuse ; Chaîne de conditionnement et d'accessoires divers) installée selon les conditions édictées dans le cahier des prescriptions techniques établi par l'ITAF.	• Agriculteur ou promoteur disposant : d'un local d'une superficie de 450 m² permettant la mise en place de la chaîne composée: ✓ D'un local pour les équipements (300 m²) ✓ D'un local pour le stockage (100 m²) ; ✓ D'un bureau (20 m²) ; ✓ D'un magasin (20 m²) ; ✓ D'un petit laboratoire (10m²) ; ✓ De bassins pour la récupération des produits chimiques issus du processus de transformation. La réalisation de la confiserie est subordonnée à l'autorisation des services d'hygiène, de l'urbanisme et de l'environnement

4-2- Modernisation des moyens de stockage

Nomenclature des actions soutenues	Niveau de soutien	Définitions	Conditions d'éligibilité
Forme individuelle		Cuves en acier inoxydable, permettant le stockage séparé des différentes catégories des huiles d'olive : * Huile d'olive vierge extra ; * Huile d'olive vierge ; * Huile d'olive vierge non consommable en l'état (destinée au raffinage) ; installées selon les conditions édictées dans le cahier des prescriptions techniques établi par l'ITAF	• Agriculteur ou Promoteur disposant : ✓ D'un local de 100 m² destiné à l'installation de cuves ; ✓ D'un magasin (20 m²) ; ✓ D'un petit laboratoire d'analyse de la qualité ; ✓ De bassins de décantation.
☒ 02 cuves inox 2.000 litres ☒ 01 cuve inox 10. 000 litres	30 % plafonné à 480.000 DA Modalités de paiement : A la mise en place des cuves.		
Forme collective			• Organisation d'oléiculteurs et/ou d'oléifacteurs (coopérative, groupement...) disposant : ✓ D'un local d'une surface minimum de 400 m² destiné aux équipements de stockage ; ✓ D'un magasin (20 m²) ; ✓ D'un petit laboratoire d'analyse de la qualité.
☒ 03 cuves en inox de 10.000 litres	30 % plafonné à 1.530.000DA Modalités de paiement : A la mise en place des cuves.		
Chaîne de conditionnement semi-automatique ou automatique	30% plafonné à 1.000 .000 DA Modalités de paiement : A la mise en marche effective (à la fin de la campagne de transformation des olives) et sur présentation des documents comptables, du certificat de conformité et du certificat de garantie des équipements.	Ensemble des équipements destinés à la mise en bouteille de l'huile d'olives vierge extra ou vierge tels que définis dans le cahier des charges.	

FILIÈRE TOMATE INDUSTRIELLE

Nomenclature des actions soutenues	Montant plafonné des soutiens par action	Définitions	Conditions spécifiques d'éligibilité
Prime à la production	4 DA/Kg	Incitation financière à la production de la tomate industrielle	Agriculteur disposant d'un contrat avec un transformateur.
Prime à la transformation	1.50 DA/kg	Incitation financière à la transformation de la tomate industrielle	Unité de transformation en contrat avec un et/ou des agriculteurs produisant de la tomate industrielle, fonctionnant à 100 % avec la tomate de production nationale du 1 ^{er} juillet à fin septembre

Dispositif d'adhésion, de suivi, de contrôle, d'évaluation et de paiement des primes liées à la tomate industrielle

Principaux intervenants

Organisme de paiement : ONILEV,

Intermédiaire financier : BADR (paiement des primes),

Suivi, contrôle et évaluation : DSA, ONILEV,

Bénéficiaires : producteurs et transformateurs de tomate industrielle adhérant au programme national de production, de collecte et de transformation de la tomate industrielle.

I - Critères d'adhésion

Ne peuvent adhérer au programme national de production, de collecte et de transformation de la tomate industrielle que les agriculteurs produisant de la tomate industrielle et liés par un contrat avec une unité de transformation de tomate industrielle.

II - Adhésion au dispositif

L'agriculteur producteur et le transformateur de tomate industrielle désireux adhérer à ce programme doivent constituer un dossier, en deux exemplaires, comprenant les pièces suivantes :

Le transformateur, doit adresser à la DSA territorialement compétente :

1. Une demande d'adhésion dûment renseignée, l'imprimé est retiré auprès de la DSA -
2. Une copie du statut de l'unité de transformation,
3. Un engagement par lequel le transformateur spécifie que les quantités de tomate industrielle collectées sont exclusivement destinées à la production de CT à 22%, DCT et/ou TCT- l'imprimé est retiré auprès de l'ONILEV.

L'agriculteur, doit adresser à la subdivision des services agricoles territorialement compétente :

1. Une demande d'adhésion dûment renseignée, dont l'imprimé est retiré auprès de la subdivision,
2. La carte de fellah, la fiche signalétique ou un document délivré par la CAW attestant que l'intéressé exerce la pratique de la culture de tomate industrielle accompagné de la copie de la pièce d'identité.

Le subdivisionnaire ouvre un registre côté et paraphé sur lequel sont répertoriées les demandes des agriculteurs producteurs de tomate industrielle comportant toutes les informations pertinentes des intéressés.

L'agriculteur producteur de tomate industrielle prend possession d'un imprimé de déclaration de mise en culture. Cette déclaration doit être renseignée dix (10) jours après l'opération de repiquage et déposée auprès du transformateur pour la signature du contrat (agriculteur/transformateur).

L'imprimé de la déclaration de mise en culture est remis à l'agriculteur par le subdivisionnaire des services agricoles territorialement compétent.

Le transformateur transmet les dits contrats accompagnés des déclarations de culture (en 02 exemplaires) à la DSA concernée – date buttoir le 30 mai et le 30 novembre pour les zones du Sud.

Dès réception de ces documents par la DSA, la déclaration de mise en culture est transmise aux subdivisionnaires territorialement compétents qui vérifient in situ les informations fournies sur la déclaration et procèdent au géo référencement de la parcelle et établissent un procès verbal de constat à la parcelle.

Les subdivisionnaires font retour à la DSA du dit procès verbal et de la déclaration de culture.

En cas d'invalidation de la déclaration de mise en culture, la DSA fait retour au transformateur concerné le contrat et la déclaration du contrat et de la dite déclaration au transformateur concerné.

La DSA transmet à l'ONILEV les dossiers constitutifs à l'adhésion : le contrat (agriculteur/transformateur), la déclaration de mise en culture, la demande d'adhésion (agriculteur et transformateur), engagement du transformateur et le procès verbal de constat établi par le subdivisionnaire.

Ces dossiers d'adhésion au programme sont transmis avec accusé de réception par les DSA à l'ONILEV au fur et à mesure de leurs traitements – date buttoir le 15 juin et le 30 décembre pour les zones du Sud.

L'ONILEV examine, au fur à mesure de leur réception, la conformité des dossiers d'adhésion transmis par les DSA et établit un fichier sur la base des informations reportées sur l'imprimé de la demande d'adhésion et des documents accompagnant cette dite demande.

L'ONILEV après vérification des dossiers, procède à la signature de la convention avec le transformateur (ONILEV/transformateur) – date buttoir 30 juin et le 15 janvier pour les zones du Sud.

III – Opération de transformation

Avant le début de la récolte, une commission permanente instituée par le DSA et composée des représentants de la subdivision concernée, de la CAW et de l'ONILEV procède à une estimation des rendements sur les parcelles concernées par le dispositif.

Avant le début de l'opération de transformation, une commission permanente est instituée par le DSA et composée des représentants de la DSA, de l'ONILEV et de la CAW procède :

1. à un contrôle des stocks initiaux de concentré de tomate détenus par le transformateur et sanctionné par un procès verbal de constat.

Un canevas est remis par la direction des services agricoles territorialement compétente au transformateur, que celui-ci doit renseigner et y apposer son visa 48 heures avant le passage de la dite commission.

Aux termes de la campagne de transformation, la commission mixte effectue un contrôle des stocks finaux en comparaison avec les stocks initiaux et établit un procès verbal de constat.

Pendant l'opération de transformation, le transformateur est tenu d'établir et de transmettre à la DSA concernée :

- Un état des réceptions hebdomadaire des quantités de tomate industrielle par wilaya et par agriculteur sur la base des bons de réception - l'imprimé est retiré auprès de la DSA;
- Un état hebdomadaire des quantités de tomate industrielle transformées et les concentrés obtenus (CT à 22 %, DCT et TCT) - l'imprimé est retiré auprès de la DSA;
- Un état des réceptions récapitulatif des quantités de tomate industrielle par wilaya et par agriculteur sur la base des bons de réception - l'imprimé est retiré auprès de la DSA;
- Un état récapitulatif des quantités de tomate industrielle transformées et les concentrés obtenus (CT à 22 %, DCT et TCT) - l'imprimé est retiré auprès de la DSA;
- Un état des paiements signé et paraphé par l'institution financière concernée dûment renseigné sur les montants réglés accompagné d'une copie de chèque par agriculteur et/ou une copie de mise à disposition justifiant le paiement effectif de l'agriculteur - l'imprimé est retiré auprès de la DSA.

Ce dossier ainsi constitué est déposé, contre accusé de réception, par la DSA au niveau de l'ONILEV.

IV – Procédures de paiement

A la fin de l'opération de transformation, il est établi :

1. Un décompte des réceptions des quantités de tomate industrielle transformées et des pièces y afférentes par transformateur et visé par le DSA. Ce décompte est signé entre le transformateur concerné, le représentant de la DSA et le représentant de l'ONILEV ;
2. Un décompte global par wilaya entre la DSA concernée et l'ONILEV ;
3. Un état de paiement signé et paraphé par l'institution financière concernée territorialement compétente sur les montants réglés accompagné d'une copie de chèque par agriculteur et/ou une copie de mise à disposition.

Tout paiement des producteurs de tomate industrielle par les transformateurs se fait par chèque bancaire et/ou mise à disposition.

Vérification des dossiers

Les services de l'ONILEV procèdent à la vérification de la conformité et à la cohérence des différents documents transmis.

1. vérification à priori

Les services de l'ONILEV procèdent à la vérification de la conformité et à la cohérence des livraisons et des réceptions à travers les différents documents fournis.

- ✓ lorsque la vérification fait apparaître une conformité et une cohérence entre les livraisons de tomate industrielle opérées par les producteurs de tomate industrielle et les paiements effectués par le transformateur, les services de l'ONILEV apposent la mention « service fait » suivi du cachet et de la signature du vérificateur ;
- ✓ lorsque la vérification fait apparaître que les quantités livrées sont supérieures aux paiements effectués par le transformateur, les services de l'ONILEV apposent la mention « service fait » pour les seules quantités payées suivie du cachet et de la signature du vérificateur.
- ✓ lorsque la vérification fait apparaître que les livraisons sont inférieures aux paiements effectués par le transformateur, les services de l'ONILEV apposent la mention « service fait » pour la valeur des quantités livrées suivie du cachet et de la signature du vérificateur.

Après vérification et apposition de la mention « service fait » accompagnée du cachet et de la signature du vérificateur, le dossier est présenté au Directeur général de l'ONILEV pour signature des ordres de virement au profit des transformateurs.

2. vérification à Postérieur

Les services de l'ONILEV procèdent à des vérifications à postérieur à travers :

- ✓ l'état des paiements effectués par le transformateur dûment visé par la banque,
- ✓ un rapprochement entre la production et les quantités de tomates transformées issues de la production locale de la saison en cours,
- ✓ comparaison entre les stocks finaux et stocks initiaux des concentrés de tomate sur la base des PV de constat de la commission permanente.

NB : Prendre en considération la distinction entre les stocks de la production locale et les stocks de la production importée.

V – Suivi et évaluation des opérations

Pour le suivi et l'évaluation des opérations de collecte et de transformation de la tomate industrielle :

- La DSA transmet un état récapitulatif hebdomadaire au MADRP (DRDPA) ;
- L'ONILEV transmet un état récapitulatif définitif au MADRP (DRDPA).

Le MADRP peut mener des opérations de contrôle et d'évaluation des opérations de transformation auprès de l'Unité de transformation (comptabilité, commercial et production.....).

VI - Paiement des primes :

Le transformateur ayant versé au producteur de tomate industrielle le montant total de la quantité livrée par le producteur au prix de **12,00 DA/kg** au minimum, récupère la prime de production de **4,00 DA/kg** ainsi que la prime d'intégration de **1,50 DA/kg** accordée au transformateur.

VII - Encaissement des primes :

Le paiement s'effectue auprès de la BADR pour l'ensemble des primes dues se rapportant à la quantité de tomate industrielle collectée et transformée.

Le représentant de l'unité de transformation, dûment mandaté, procède à l'encaissement de l'ensemble des primes dûes, se rapportant à la quantité de tomate industrielle collectée et transformée.

CAHIER DES CHARGES

Critères d'agréege de la tomate industrielle destinée à la transformation.

1. Techniques

- a. La forme peut être ronde, aplatie, côtelée ou *oblongue*,
- b. La couleur doit être d'un rouge vif,
- c. La maturité du fruit doit être suffisante pour pouvoir supporter un transport et une manutention dans les lieux de transformation,
- d. Les fruits doivent supporter la récolte mécanique,
- e. Les fruits doivent avoir un indice Brix égal ou supérieur à 5.

2. Phytosanitaires

Les tomates doivent être :

- a. entières, intactes et saines : sont exclues les tomates atteintes de pourriture ou impropres à la consommation,
- b. propres pratiquement exemptes de matière étrangère visible ou d'aspect frais,
- c. exemptes de parasites et d'attaques de parasites,
- d. exemptes d'humidité extérieure anormale et d'odeur et/ou saveur étrangères,

3. Autres prescriptions

- a. Eviter les tomates à dos vert,
- b. Eviter les tomates présentant des nécroses dues aux brûlures (soleil) ou à la carence en calcium,
- c. Pour les zones nord du pays, les récoltes interviennent du mois de juillet au mois d'août et au maximum la 1ère quinzaine du mois d'octobre pour les zones gélives.
- d. Pour les zones sud du pays, les récoltes interviennent du 1er février au 31 mars.

FILIERE VITICULTURE

1- Soutien pour les plantations

Nomenclature des actions soutenues	Niveau de soutien	Définition	Conditions d'éligibilité
Plantation de vigne raisin de table ❖ Palissage classique ☒ Plants greffés soudés ☒ Plants racinés	60% plafonné à 120.000 DA/ha ----- 60% plafonné à 40.000 DA/ha pour l'acquisition de plants	Création d'un vignoble de table avec un palissage classique avec une densité de plantation de 2.222 plants/ha ou en pergola avec une densité de plantation de 2.300 plants/ha, réalisé selon les conditions techniques édictées dans le cahier des prescriptions techniques établi par l'ITAF.	<u>Palissage classique</u> ➤ Zone littorale et sublittorale : • Agriculteur disposant : ✓ D'une superficie minimale à planter de 0,5 ha ; ✓ D'une source d'eau confirmée pour l'irrigation. ➤ Zones de montagne avec une pluviométrie $\square \square 400 \text{ mm}$: • Agriculteur disposant d'une superficie minimale de 0,25 ha, utilisant des variétés tardives. <u>Pergola</u> ➤ Agriculteur disposant : ✓ D'une superficie minimale à planter de 0,5 ha localisée en zone littorale ou sublittorale ; ✓ D'une source d'eau confirmée pour l'irrigation. • Quelque soit le système de conduite adopté, il est fait obligation de procéder aux analyses de sol pour le choix du porte greffe et la détection de nématodes nécessitant une désinfection obligatoire du sol, le cas échéant ; • Les variétés à utiliser sont celles recommandées par l'ITAF sur la base de la liste des variétés homologuées ; • Les plants utilisés doivent être agréés par les services officiels de contrôle et de certification accompagné de documents y afférents (bulletin de conformité, certificat phytosanitaire) ; • Pour le greffage des plants racinés, la source de prélèvement du greffon doit être contrôlée et attestée par un certificat phytosanitaire.
❖ Pergola ☒ Plants greffés soudés ☒ Plants racinés	60% plafonné à 130.000 DA/ha ----- 30% plafonné à 45.000 DA/ha pour l'acquisition de plants <u>Modalités de paiement :</u> <i>Pour les plants greffés soudés :</i> Le paiement du soutien intervient après plantation et constat d'une reprise effective des plants au plus tard la fin du mois de juin de l'année de plantation. <i>Pour les plants racinés :</i> Le paiement du soutien intervient en deux tranches : - <u>1^{ère} tranche</u> : 40% après constat de la reprise effective des plants au plus tard le mois de juin de l'année de plantation - <u>2^{ème} tranche</u> : 60% après l'opération de greffage et constat de reprise effective de greffage.		

Nomenclature des actions soutenues	Niveau de soutien	Définition	Conditions d'éligibilité
Plantation de vigne à raisin sec ❖ Palissage classique ☒ Plants greffés soudés ☒ Plants racinés	60% plafonné à 120.000 DA/ha 60% plafonné à 40.000 DA/ha pour l'acquisition de plants	Création d'un vignoble à raisin sec avec un palissage classique d'une densité de plantation de 2 222 plants/ha ou en pergola d'une densité de 2 300 plants/ha, réalisé selon les conditions techniques optimales édictées dans le cahier des prescriptions techniques établi par l'ITAF.	➤ Zone littorale et sublittorale : • Agriculteur disposant : ✓ D'une superficie minimale à planter de 0,5 ha ; ✓ D'une source d'eau confirmée pour l'irrigation. ➤ Zones de montagne avec une pluviométrie ☐ ☐ 400 mm : • Agriculteur disposant d'une superficie minimale de 0,25 ha. • Il est fait obligation de procéder aux analyses du sol pour déterminer le du porte-greffe adapté; • Les variétés à utiliser sont celles recommandées par l'ITAF sur la base de la liste homologuée ; • Les plants utilisés doivent être agréés par les services officiels de contrôle et de certification accompagné de documents y afférents (bulletin de conformité, certificat phytosanitaire) ; • Pour le greffage des plants racinés, la source de prélèvement du greffon doit être contrôlée et attestée par un certificat phytosanitaire.
❖ Pergola ☒ Plants greffés soudés ☒ Plants racinés	60% plafonné à 130.000 DA par ha 60% plafonné à 45.000 DA par ha pour l'acquisition de plants Modalités de paiement : Pour les plants greffés soudés: Le paiement du soutien intervient après plantation et constat d'une reprise effective des plants au plus tard la fin du mois de juin de l'année de plantation. Pour les plants racinés : Le paiement du soutien intervient en deux tranches : - 1^{ère} tranche : 40% après constat de la reprise effective des plants au plus tard le mois de juin de l'année de plantation - 2^{ème} tranche : 60% après l'opération de greffage et constat de reprise effective de greffage au plus tard en juin de l'année suivante.		

2- Filet de protection

Nomenclature des actions soutenues	Niveau de soutien	Définitions	Conditions d'éligibilité
Filet de protection	50% plafonné à 600.000 DA/ha	Filet destiné à protéger la production telle que définis dans le cahier des prescriptions établi par l'ITAF	Agriculteur disposant d'une exploitation arboricole ou viticole en production d'une superficie minimum de 1 ha.

MACHINISME AGRICOLE

Soutien à l'acquisition du matériel agricole

Nature des équipements	Prix de référence en TTC	Niveau de soutien	Définition	Conditions spécifiques d'éligibilité
Acquisition de Moissonneuses batteuses		40% du prix de référence (à titre individuel) 50% du prix de référence (à titre collectif)		A titre individuel : agriculteur ne disposant pas de moissonneuses batteuses A titre collectif : association et groupements à caractère familial professionnel d'agriculteurs, coopératives agricoles, société de prestation de services spécialisées dans les travaux agricoles
Renouvellement de Moissonneuses batteuses vétuste	9.839.000 DA (à sac) 9.959.800 DA (à bac)	60% du prix de référence à titre individuel dont 10% au titre de la reprise de la moissonneuses batteuse vétuste 70% du prix de référence à titre collectif dont 10% au titre de la reprise de la moissonneuses batteuse vétuste ⇒ Le (s) acquéreur (s) de moissonneuse (s) batteuse (s) neuves acquises dans le cadre du dispositif du soutien au renouvellement des moissonneuses batteuses vétustes s'engagent à ne pas vendre les moissonneuses batteuses neuves durant une période de 15 ans.	Matériel de récolte neuf fabriqué localement	Sont éligibles au dispositif de soutien pour le renouvellement des moissonneuses batteuses vétustes par l'acquisition de moissonneuses batteuses neuves de fabrication locale, les catégories suivantes possédant une (des) moissonneuse (s) batteuse (s) dont l'âge est supérieur à 15 ans . - Les agriculteurs et les éleveurs à titre individuel ou organisés en coopératives, groupements ou associations ; - Les sociétés de prestations de services spécialisées dans les travaux agricoles ; - Les fermes pilotes.

<u>Tracteurs :</u> - Petite puissance inférieur à 80 CV.	2.650.000 DA	10% du prix de référence (à titre individuel) 15% du prix de référence (à titre collectif)	Matériel de récolte neuf fabriqué localement	A titre individuel : agriculteur possédant une SAU de 05 ha et plus A titre collectif : association et groupements à caractère familial professionnel d'agriculteurs, coopératives agricoles, société de prestation de services spécialisées dans les travaux agricoles L'acquéreur doit disposer d'un contrat de service après vente et d'une garantie d'une durée minimum d'une (01) année.
	4.590.000 DA	25% du prix de référence (à titre individuel) 30% du prix de référence (à titre collectif)		
	8.800.000 DA	30% du prix de référence (à titre individuel) 35% du prix de référence (à titre collectif)		
<u>Matériel d'accompagnement :</u> - Matériel de travail du sol - Matériels de semis - Matériels de traitement - Matériels de fertilisation - Matériels de récolte des fourrages - Matériels spécialisés		30% du prix de vente réel en TTC (à titre individuel) 40% du prix de vente réel en TTC (à titre collectif)	Matériel de récolte neuf fabriqué localement	A titre individuel : agriculteur disposant d'un tracteur. A titre collectif : association et groupements à caractère familial professionnel d'agriculteurs, coopératives agricoles, société de prestation de services spécialisées dans les travaux agricoles L'acquéreur doit disposer d'un contrat de service après vente et d'une garantie d'une durée minimum d'une (01) année.

PLASTICULTURE

Nomenclature des actions soutenues	Niveau de soutien	Définitions	Conditions d'éligibilité
Serre tunnel	30 % plafonné à 45.000 DA/serre de 400 m². Maximum 5 serres tunnels/exploitant	Abri serre constitué en tubes métalliques galvanisés en forme de tunnel d'une superficie de 400 m² (50 m x 8 m), destiné à la production de cultures maraîchères.	• Exploitant agricole désirant pratiquer les cultures maraîchères sous serres.

PRODUITS ENERGITIQUES UTILISES EN AGRICULTURE

Nomenclature des actions soutenues	Niveau de soutien	Définitions	Conditions d'éligibilité
<i>Soutien aux produits énergétiques utilisés dans l'agriculture</i>			
Electricité	Littoral et sublittoral 170DA/ha Haut plateaux 320 DA/ha Sud 3.500 DA/ha	Contribution financière sur les produits énergétiques utilisés pour la production des cultures stratégiques	Exploitant agricole pratiquant les cultures éligibles définies par décret exécutif. Cultures éligibles : céréales, cultures fourragères, pomme de terre et phoeniciculture.
Gasoil	Littoral et sublittoral 140DA/ha Haut plateaux 200 DA/ha Sud 260 DA/ha		

VALORISATION DES PRODUCTIONS AGRICOLES

Nomenclature des actions soutenues	Niveau de soutien	Définitions	Conditions d'éligibilité
Développement des capacités de stockage sous froid : ≥2000 m3 - ≤10.000 m3	50% plafonné à 6.000 DA /m3	Isolation et équipements d'infrastructures spécialisées permettant la conservation sous froid des productions agricoles	Sont éligibles : les exploitants agricoles justifiant d'une production agricole nécessitant une conservation sous froid. Les coopérative(s), groupement(s) de producteurs, investisseur(s) justifiant de relations contractuelles pluriannuelles avec les agriculteurs.
Unité de conditionnement des fruits et légumes destinés à l'exportation	30% plafonné à 4.000.000 DA	Equipements de calibrage et de conditionnement	Exportateur disposant d'un local approprié s'engageant à réaliser un chiffre d'affaire à l'export de plus de 50%.
Unité de transformation (pomme de terre, pois chiches)	30% plafonné à 4.000.000 DA	Equipements de transformation	transformateur disposant d'un local approprié.

Tables des matières

Sommaire.....	
Dédicace	
Remerciements	
Liste des abréviations	
Introduction générale	01
 Chapitre I : Les fondements théoriques des soutiens publics en agriculture et la sécurité alimentaire.....	 17
Introduction.....	17
Section 1 : Les justificatifs de l'intervention publique dans le secteur agricole.....	18
1. Les raisons économiques.....	18
1.1. La place de l'agriculture dans le développement économique.....	18
1.2. Les caractéristiques de la demande et de l'offre agricole.....	20
1.3. Le progrès techniques et les facteurs fixes comme source d'une tendance à la dégradation des revenus agricoles.....	22
2. Les raisons non économiques.....	23
2.1. La recherche de l'indépendance alimentaire.....	23
2.2. Le soutien aux revenus agricoles.....	24
2.3. L'argument de la politique commerciale.....	25
3. Le caractère multifonctionnel de l'activité agricole.....	25
3.1. Avènement du concept de la multifonctionnalité de l'agriculture.....	25
3.2. Définitions de la multifonctionnalité.....	26
3.2.1. L'approche positive de la multifonctionnalité.....	26
3.2.1.1. <i>La production jointe</i>	27
3.2.1.2. <i>Les externalités</i>	27
3.2.2. L'approche normative.....	28
3.2.2.1. <i>La fonction économique</i>	28
3.2.2.2. <i>La fonction sociale</i>	29
3.2.2.3. <i>La fonction environnementale</i>	29
4. Les multiples instruments d'intervention dans l'agriculture.....	30
4.1. Le droit de douanes à l'importation: instauration de la protection à la frontière.....	31
4.2. Le prix garanti par intervention directe sur le marché intérieur.....	31
4.3. La subvention à la production permettant un prix garanti.....	32

4.4.	Le quota de production permettant le contrôle de l'offre.....	33
4.5.	Le soutien par l'aide aux intrants et aux facteurs de production.....	34
4.5.1.	Le soutien d'un intrant variable.....	35
4.5.2.	Le soutien d'un facteur fixe ou quasi fixe comme la terre.....	35
5.	La politique agricole commune (PAC) : illustration caractérisée de l'intervention publique dans le secteur agricole.....	36
5.1.	Les objectifs initiaux de la PAC.....	36
5.2.	La nouvelle version de la PAC (2014-2020)	37
5.2.1.	Les objectifs de la nouvelle version de la PAC.....	37
5.2.2.	Les deux piliers de la PAC permettant la structuration d'objectifs	38
5.3.	Le budget de la PAC de la période actuelle 2014-2020.....	39
6.	Regard sur la réalité des soutiens en agriculture à travers le monde.....	42
6.1.	Les soutiens à travers les indicateurs de l'OCDE.....	42
6.2.	Les soutiens à travers les indicateurs de la banque mondiale.....	46
	Section 2 : Les différentes acceptions de la sécurité alimentaire.....	51
1.	Le concept de la sécurité alimentaire : selon la FAO.....	52
1.1.	L'existence de disponibilités alimentaires suffisantes.....	53
1.2.	La stabilité des approvisionnements dans le temps et dans l'espace.....	55
1.3.	L'accès matériel et économique de toutes les personnes aux approvisionnements disponibles.....	55
1.4.	L'utilisation appropriée de la nourriture permettant un apport adéquat en nutriment et énergie.....	57
	Les principales institutions directement concernées par la sécurité	
2.	alimentaire	57
2.1.	L'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture : FAO.....	58
2.2.	Le Programme Alimentaire Mondial (PAM)	60
2.3.	L'organisation mondiale de la santé.....	62
2.4.	L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)	62
2.5.	Les autres institutions ou organismes du système des Nations Unies.....	64
3.	L'Accord sur le commerce de l'Agriculture (AsA)	67
3.1.	La spécificité du commerce dans l'accord sur l'agriculture.....	67
3.2.	Discussions pour l'amélioration de l'accord : processus inachevé.....	71
4.	La sécurité alimentaire en Algérie.....	72
4.1.	Les fondements de la sécurité alimentaire en Algérie.....	72
4.2.	Les facteurs favorables à la réalisation de la sécurité alimentaire.....	73
4.3.	Les facteurs défavorables à la réalisation de la SA.....	74

4.4. Les instruments de la politique de la SA.....	76
4.4.1. Les subventions accordées aux produits alimentaires de consommation.....	76
4.4.2. Les aides à la production des produits stratégiques de base.....	76
5. La souveraineté alimentaire : nouvelle approche de la SA.....	77
5.1. Les remises en cause des politiques libérales prônées par l'OMC.....	78
5.2. Définition et objectif de la souveraineté alimentaire.....	79
Conclusion.....	82
 Chapitre II. Etude de l'évolution historique de l'agriculture et de la sécurité alimentaire en Algérie.....	 85
Introduction.....	85
 Section1 : L'agriculture algérienne durant la planification : multiplication des modes de gestion et recul de la sécurité alimentaire.....	 86
1. Les caractéristiques de l'agriculture à la veille de l'indépendance.....	87
1.1. Le foncier agricole : divers procédés pour asseoir la colonisation.....	87
1.2. Le mode d'exploitation et de financement : dualisme instauré.....	90
1.2.1. Le dualisme dans le mode d'exploitation du secteur agricole.....	90
1.2.2. Le crédit bancaire : pierre angulaire de l'agriculture coloniale.....	91
1.2.2.1. <i>La caisse de crédit agricole mutuel (CCAM)</i>	<i>92</i>
1.2.2.2. <i>La Caisse Algérienne de crédit Agricole Mutuel (C.A.C.A.M)</i>	<i>92</i>
1.2.2.3. <i>La Caisse des Prêts Agricoles (CPA)</i>	<i>93</i>
1.2.2.4. <i>Les Caisses Locales Indigènes(CLI), Les Sociétés Indigènes de Prévoyance (SIP) et les Sociétés Agricoles de Prévoyances (SAP)</i>	<i>93</i>
1.3. Les produits agricoles : importance des cultures spéculatives.....	94
1.3.1. Les céréales : la première production agricole alimentaire.....	94
1.3.2. La viticulture : culture coloniale par excellence	96
1.3.3. Les agrumes : place de choix vers la fin de la colonisation.....	97
1.4. La balance commerciale agricole : début de dépendance alimentaire.....	98
2. La place marginale de l'agriculture dans la planification économique.....	100
2.1. La stratégie de développement économique « industrialisation »	101
2.2. L'expérience nationale de planification: investissements importants.....	102
2.3. La marginalisation du secteur agricole dans les investissements.....	104
3. Les formes d'organisation : autogestion, révolution agraire et privé.....	107
3.1. Le secteur autogéré : genèse historique et importance économique.....	107

3.2.	Le secteur privé : superficie et hétérogénéité des exploitations.....	109
3.3.	Le secteur de la Révolution Agraire (R.A) : crée par la planification.....	111
3.3.1.	Le déroulement de la Révolution Agraire: application par étapes.....	112
3.3.2.	Les résultats de la Révolution Agraire : Bilan mitigé.....	112
4.	L'évolution de la production et des rendements agricoles.....	114
4.1.	L'évolution de la production des céréales.....	114
4.2.	L'évolution des cultures de légumes secs, maraîchères et fruitières.....	116
4.3.	L'évolution des productions animales.....	119
Section 2 : L'agriculture algérienne pendant la période des réformes économiques : recul de la sécurité alimentaire.....		121
1.	Le foncier agricole public: de la restructuration à la réorganisation.....	121
1.1.	La restructuration du secteur agricole : création des DAS.....	122
1.2.	La réorganisation du secteur public agricole : la loi 87/19 de 1987.....	123
1.2.1.	Le bilan de la réorganisation des exploitations agricoles.....	124
1.2.2.	Aggravation des problèmes du secteur public par la loi 87/19.....	125
2.	Les tentatives de réformes depuis 1990 : un processus très long.....	127
2.1.	Les arguments en faveur de la privatisation des terres agricoles.....	128
2.2.	La vente des terres : une opération complexe à mener.....	129
2.3.	Les arguments en faveur de la concession : plus de partisans.....	130
3.	Le financement de l'agriculture : crédit bancaire et soutien public.....	133
3.1.	Le crédit bancaire : un net recul de la contribution de la BADR.....	133
3.2.	Les soutiens à l'agriculture à travers l'instauration des fonds publics.....	137
3.2.1.	Le Fonds National du Développement Agricole (F.N.D.A)	137
3.2.2.	Le Fonds de Garantie des Calamités Agricoles (FGCA)	138
3.2.3.	Le Fonds de Garantie des Prix à la Production Agricole (FGPPA)	140
3.2.4.	Le Fonds de Protection Zoo sanitaire (FPZ)	141
3.3.	L'implication de la Caisse Nationale de Mutualité agricole (CNMA)	141
4.	Evolutions de la production et des rendements agricoles.....	142
4.1.	Evolution de la production céréalière : amélioration/fluctuation.....	143
4.2.	Evolution de cultures : légumes secs, maraîchères et industrielles.....	144
4.3.	Evolution des cultures arboricoles : une tendance haussière.....	147
4.4.	Evolution des élevages et productions animales.....	149
Conclusion.....		152

Chapitre III. La politique agricole récente : soutiens publics diversifiés et vulnérabilité alimentaire.....	154
Introduction.....	154
Section I. Les soutiens publics diversifiés : soubassement d'une politique agricole ambitieuse.....	155
1. Plan National de Développement Agricole et Rural (PNDAR) 2000-2010.....	155
1.1. Les objectifs élémentaires du PNDA.....	156
1.2. Les programmes contenus dans le PNDA.....	157
1.2.1. Programme d'adaptation des systèmes de production.....	157
1.2.2. Programme d'intensification de la production (programme de développement par filière)	157
1.2.3. Plan National de Reboisement (PNR)	158
1.2.4. Programme de Développement des Zones de Parcours et de Protection de la Steppe (PDZPPS)	158
1.2.5. Programme de Mise en Concession et de Dynamisation au Développement de l'Agriculture Saharienne.....	159
1.2.6. Programme de la mise en valeur des terres par la concession.....	159
1.2.7. Programme de Soutien à l'Investissement et à l'Exploitation Agricole..	159
1.3. Les outils d'intervention par les fonds de soutien public.....	160
1.3.1. Fonds National de Régulation et de Développement Agricole FNRDA	160
1.3.2. Fonds de Soutien des Activités des Hauts Plateaux (FSAEHP).....	161
1.3.3. Fonds de la Mise en Valeur par la concession (FMVC)	161
1.3.4. Fonds National de Développement d'Investissement Agricole (FNDIA)	161
1.3.5. Fonds de Développement Rural et de la Mise en Valeur des Terres par la Concession (FDRMVT)	161
1.3.6. Fonds de Développement Social (FDS)	161
1.3.7. Fonds de Lutte contre la Désertification et le Développement du Pastoralisme (FLDDPS)	162
1.3.8. Fonds National de Régulation de la Production Agricole (FNRPA).....	162
1.3.9. Autres mesures d'accompagnement de l'intervention publique.....	162
2. Le FNRDA, instrument financier de la concrétisation du PNDAR.....	163
2.1. La nomenclature des actions éligibles au soutien du FNRDA.....	164
2.2. Les filières touchées par les actions soutenues par le FNRDA.....	164
2.2.1. Rubrique des filières de production de type végétal.....	164
2.2.2. Rubrique des filières de production de type animal.....	165
2.2.3. Rubrique des filières de productivité et de valorisation produits	165

Les modifications introduites à la nomenclature des actions soutenues par	
2.3. le FNRDA au cours de leur réalisation.....	165
2.3.1. L'abaissement de subventions.....	166
2.3.2. L'introduction de soutien pour des nouvelles actions.....	166
2.3.3. L'élévation du plafond de certaines actions, accompagnées de plus de précisions en termes de conditions d'éligibilité.....	168
2.4. La démarche à suivre pour la concrétisation d'un projet FNRDA.....	168
3. La Politique de Renouveau Agricole et Rural (PRAR) 2010-2014.....	170
3.1. Les objectifs de la période 2010-2014.....	170
3.2. Le renouveau agricole.....	172
3.3. Le renouveau rural.....	173
3.4. Le renforcement des capacités humaines et de l'appui technique aux producteurs.....	174
4. Le plan <i>Filaha</i> 2014-2019 : objectifs, fonds publics et nomenclature.....	174
4.1. Les objectifs du plan <i>Filaha</i>	174
4.2. Recentrage du financement publics et création de nouveaux fonds.....	176
4.2.1. Le Fonds National de développement Agricole : FNDA.....	176
4.2.2. Fonds National de Développement Rural (FNDR).....	177
4.2.3. Les mesures d'accompagnements : Bonification de crédits.....	178
4.2.3.1. <i>Le crédit Ettahadi</i>	178
4.2.3.2. <i>Les crédits : R'fig et fédérateur</i>	178
4.3. Analyse de la nomenclature des filières de production du FNDA.....	179
4.3.1. Soutien de l'investissement à travers les filières de production.....	180
4.3.2. Soutien pour la régulation de la production agricole.....	181
5. Evolution des dépenses publiques pour le secteur agricole.....	182
5.1. Analyse des dépenses publiques du secteur agricole 2000-2010.....	182
5.1.1. La place des subventions FNRDA dans le budget du Ministère de l'Agriculture.....	183
5.1.2. Analyse des subventions FNRDA par filières de production agricole...	184
5.1.3. Analyse de l'évolution du FNRDA et de la valeur ajoutée agricole.....	187
5.2. Analyse des dépenses publiques du secteur agricole 2008-2019.....	187
Section 2 : Amélioration des performances des filières de production agricole et persistance de la dépendance alimentaire.....	189
1. Analyse de quelques indicateurs de l'agriculture algérienne récente.....	189
1.1. Extension des terres, répartition des spéculations et irrigation.....	189
1.2. L'application d'un nouveau cadre juridique pour le foncier agricole.....	192
1.2.1. La loi d'orientation agricole n°8-16 du 03 août 2008.....	192

1.2.2. La concession : promulgation de la loi n° 10-03 du 18 août 2010.....	193
1.3. La place de l'agriculture dans l'économie.....	194
1.3.1. La valeur ajoutée agricole : évolution et place dans le PIB.....	195
1.3.2. Croissance de la production agricole et de l'emploi agricole.....	196
2. Evolution de la performance des principales filières herbacées.....	197
2.1. Evolution de la filière céréaliculture.....	197
2.2. Les Cultures maraichères.....	201
2.3. Les Cultures industrielles.....	203
2.4. Les Légumes secs.....	203
3. Evolution des filières d'arboricultures fruitières.....	204
3.1. La filière Agrumiculture.....	204
3.2. La filière Viticulture.....	205
3.3. La filière des Espèces à Noyaux et à Pépins.....	207
4. L'évolution de l'agriculture saharienne entre 2000 et 2015.....	209
4.1. L'arboriculture au Sahara : extension de la surface plantée et diversification de la production.....	209
4.2. Evolution des cultures maraichères sous serre.....	212
4.3. La pomme de terre : exemple de la dynamique agraire saharienne.....	213
4.4. Contraintes et problèmes de l'agriculture au sud.....	215
Evolution de la balance commerciale et de la facture alimentaire de 2000 à	
5. 2017	216
5.1. La balance commerciale : réapparition du déficit commercial	216
5.2. L'importation des biens alimentaires dans les importations totales.....	219
5.3. Evolution de l'importation des principaux produits : Céréales/Lait.....	220
Conclusion.....	223
Chapitre IV. La filière lait en Algérie : analyse de la politique	
 récente et dépendance au marché mondial.....	229
Introduction.....	229
Section 1 : Les caractéristiques de la filière lait et politique publique.....	230
1. Les caractéristiques du bovin laitier en Algérie : races bovines.....	230
1.1. Les races bovines laitières et système de production.....	230
1.1.1. Le bovin laitier local BLL.....	231
1.1.2. Le bovin laitier amélioré BLA.....	231
1.1.3. Le bovin laitier moderne BLM.....	232
1.2. Evolution du cheptel bovin laitier.....	233

1.2.1. Evolution du bovin laitier avant l'année 2000.....	233
1.2.2. Evolution des cheptels animaux d'élevage après l'an 2000.....	235
1.2.3. Le cheptel bovin laitier après 2000.....	236
1.3. Les cultures fourragères et leur part dans la superficie totale.....	237
Évolution de l'industrie laitière ou la transformation de l'industrie laitière	
2. publique.....	239
2.1. L'industrie laitière pendant la planification.....	239
2.2. L'industrie laitière à l'ère des réformes.....	240
3. Les contraintes au développement de la filière laitière en Algérie.....	243
3.1. La rigidité des structures des exploitations de production laitières.....	244
3.2. Le déficit fourrager.....	245
3.3. Les limites des ressources en eau.....	247
3.4. Difficulté d'accès aux crédits bancaires.....	248
3.5. Manque d'accès au foncier et à la formation.....	249
4. Les politiques laitières en Algérie de la planification à la période actuelle....	249
4.1. La politique laitière fondée sur l'importation : réponse au déficit de la production laitière locale durant la période de planification.....	250
4.2. La politique laitière nationale de 1995 : réhabilitation de la production locale et maintien du soutien à la consommation.....	251
4.2.1. La politique laitière nationale de 1995 : la réhabilitation de la production locale.....	251
4.2.2. La formation du prix de lait.....	253
4.2.2.1. Soutien des prix à la production.....	253
4.2.2.2. Soutien des prix à la consommation.....	253
4.3. La politique laitière de l'année 2000 à nos jours.....	255
4.3.1. La politique laitière menée dans le cadre du PNDAR.....	255
4.3.1.1. La production.....	256
4.3.1.2. La collecte.....	256
4.3.1.3. La transformation.....	257
4.3.1.4. La production des cultures fourragères.....	257
4.3.1.5. Le développement de l'irrigation agricole.....	257
4.3.2. La politique laitière lancée à partir de 2009.....	258
4.3.3. La politique laitière de 2015 à nos jours.....	260
Section II : Amélioration des performances et dépendance au marché mondial.....	263
1. La filière lait dans le monde durant la période actuelle.....	263
1.1. Le cheptel bovin laitier et production laitière globale dans le monde.....	263

Evolution de la production et des rendements des vaches laitières par	
1.2. continent.....	265
Evolution des exportations et des importations mondiales de lait en	
1.3. poudre (Écrémé et entier)	266
1.4. La transformation laitière: une industrie fortement concentrée.....	269
1.4.1. Evolution de la production de lait de consommation.....	270
1.4.2. L'évolution de la production de lait entier et lait écrémé en poudre, lactosérum en poudre et de lait fermenté.....	271
1.4.3. Evolution de la production de fromage, beurre et beurre concentré....	273
2. Les importations en lait et produits laitiers en Algérie.....	274
2.1. Les importations de l'indépendance à l'an 2000.....	274
2.2. Les importations de laits et produits laitiers de 2000 à nos jours.....	275
2.3. Les droits de douanes et les produits laitiers.....	278
2.4. Les principaux fournisseurs du lait et produits laitiers de l'Algérie.....	278
2.4.1. Les principaux pays fournisseurs de la poudre de lait.....	278
2.4.2. Les principaux pays fournisseurs de fromage et de beurre.....	280
3. L'importation du cheptel et de l'alimentation animale.....	281
3.1. Importation de génisses pleines : amélioration du cheptel.....	281
3.2. Importation de l'alimentation animale.....	283
4. Principaux résultats de la politique laitière récente.....	284
4.1. La production locale de lait cru : une offre en progression.....	284
4.2. Bilan des acteurs : éleveurs, collecteurs, laiteries, conventionnés avec ONIL	285
4.3. Répartition géographique de la production laitière et stratégie de l'ONIL pour le développement de la filière.....	289
4.4. Le bilan des cultures fourragères : superficie, production et rendement.....	292
4.5. L'industrie laitière durant les années 2000 : extension du marché et dynamisme de l'industrie laitière privée.....	294
4.5.1. Extension du marché de la production laitière.....	294
4.5.2. Dynamique des entreprises privées de la production laitière.....	296
4.5.2.1. Soummam.....	297
4.5.2.2. Danone.....	297
4.5.2.3. Hodnalait.....	298
4.5.2.4. Laiterie de Béni Tamou (groupe Lactalis)	298
Conclusion du chapitre.....	299

Chapitre V : Présentation du cadre d'analyse et étude de l'impact des politiques agricoles récentes au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou.....	301
Introduction.....	301
Section 1 : Présentation de la wilaya de Tizi-Ouzou.....	302
1. Les données géographiques et démographiques de la wilaya de T.O.....	302
1.1. La situation administrative de la wilaya de Tizi-Ouzou.....	302
1.2. Les données humaines : évolution de la population et de l'emploi.....	303
1.3. Les données du relief et climat : les zones homogènes.....	306
1.4. Les ressources en eau de la Wilaya de T.O.....	308
2. La répartition de la superficie agricole : cultures permanentes, herbacées et fourragères.....	309
2.1. Les plantations arboricoles ou cultures permanentes.....	309
2.2. Les cultures herbacées.....	312
2.3. Les cultures fourragères.....	314
3. Les potentialités animales : bovines, ovines et apicoles de la W. T.O.....	316
3.1. Evolution de l'effectif bovin de la wilaya de Tizi-Ouzou.....	316
3.2. Evolution de l'effectif ovin et caprin de la wilaya de Tizi-Ouzou.....	317
3.3. Evolution de l'apiculture dans la wilaya de Tizi-Ouzou 2000-2017.....	319
4. Les principales performances de la filière lait dans la wilaya de T-O.....	321
4.1. Les éleveurs adhérents au programme : évolution remarquable.....	321
4.2. L'effectif bovin laitier : la part des vaches moderne en progression.....	322
4.3. L'évolution de la production laitière: la production d'origine bovine prédomine.....	323
4.4. La collecte de lait : un réseau organisé et des centres nombreux.....	326
5. Présentation du fichier d'identification sanitaire de la Wilaya de T.O.....	328
5.1. Evolution du nombre d'agrément et d'identification sanitaire T.O.....	329
5.2. La contractualisation : l'âge des éleveurs et laiteries de convention.....	330
5.2.1. La tranche d'âge des éleveurs: une activité envahie par les jeunes.....	330
5.2.2. Les laiteries de convention : rayonnement sur l'espace régional.....	331
Section 2 : Analyse de l'impact des soutiens publics sur le secteur agricole de la wilaya.....	332
1. Les investissements réalisés dans le cadre du PNDAR à travers le FNRDA/FNDIA au niveau de la W.T.O durant la décennie 2000-2009.....	333
1.1. La filière irrigation.....	333
1.2. La filière équipement de stockage et de transformation.....	334

1.3. La filière des Grandes cultures : céréales, fourrages et légumes secs.....	334
1.4. Les filières arboricoles : nouvelles plantations et réhabilitations.....	335
1.5. Les filières animales : apiculture, aviculture et cuniculture.....	337
1.6. La filière lait.....	338
1.7. Les primes pour la production, la collecte et l'intégration.....	338
1.8. Synthèse des investissements réalisés et des soutiens accordés.....	340
2. Les investissements réalisés dans le cadre du PRAR à travers le FNDIA au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou durant la période 2009-2016.....	340
2.1. La phase 2009-2014 : la filière lait privilégiée dans les soutiens.....	341
2.2. La phase 2014-2016 : recul des soutiens pour investissement.....	341
2.3. L'importance des primes pour la filière lait à partir de 2010 dans la W.T.O	345
3. Analyse des principaux résultats du renouveau rural à travers la réalisation des PPDR dans le cadre du FDRMVT.....	346
3.1. Analyse des contrats de performances.....	347
3.2. Synthèse des réalisations physiques et financières.....	349
4. L'ANSEJ, dispositif favorisant l'investissement de production laitière.....	352
4.1. Création et mesures d'accompagnements.....	352
4.2. Répartition des projets du secteur agricole par activité dans le cadre de l'ANSEJ.....	353
4.3. L'évolution des projets d'élevage bovin financé par l'ANSEJ.....	356
5. La forte implantation des laiteries au niveau de la zone de sébaou.....	358
5.1. La laiterie Tassili DBK (ex ONALAIT) : pionnière des laiteries.....	359
5.2. Tifra-lait.....	360
5.3. Pâturages d'Algérie.....	360
5.4. Laiteries de moindre dimension au niveau de la zone de Sébaou.....	360
Conclusion du chapitre.....	362
Chapitre VI : Analyse des résultats de l'enquête et étude de l'impact par traitement de données.....	365
Introduction.....	365
Section 1 : Méthodologie de l'enquête : choix de la population et processus d'échantillonnage : cas des exploitations laitières de Sebaou.....	366
1. Méthodologie de l'enquête et choix de l'échantillon.....	366
1.1. Importance du nombre d'éleveurs de la zone d'enquête « Sebaou ».....	366
1.2. Fondement de l'échantillon réalisé au niveau de la zone Sebaou.....	368
1.3. Objectif de l'enquête et contenu du questionnaire.....	372

1.4.	Déroulement de l'enquête et l'outil d'analyse statistique mobilisé.....	373
2.	Caractéristiques sociodémographique et professionnelles des éleveurs.....	374
2.1.	Caractéristiques sociodémographiques : Sexe, âge, état matrimonial.....	374
2.2.	Date de début d'activité et motivations pour l'exercice de l'activité.....	376
2.3.	Niveau d'instruction des éleveurs et formation.....	379
2.4.	Autres activités secondaires exercées par les éleveurs.....	381
2.5.	Relation des éleveurs et le système coopératif local.....	382
3.	Caractéristiques des exploitations de production laitière de Sebaou.....	385
3.1.	Statut juridique, effectif, étables et assurance des exploitations.....	385
3.2.	La taille des exploitations en fonction de leur superficie.....	388
3.3.	Personnes vivant au sein des exploitations et Structure du travail.....	389
3.4.	L'alimentation du cheptel bovin.....	393
3.5.	La collecte de lait au niveau des exploitations.....	394
4.	Les investissements réalisés dans l'exploitation.....	395
4.1.	Analyse de l'extension de la superficie exploitée et irriguée.....	396
4.2.	Evolution de l'acquisition du matériel agricole dans l'exploitation.....	397
4.3.	Evolution du cheptel.....	398
Section 2 : Analyse de l'impact des soutiens publics sur les exploitations de productions laitières de Sebaou.....		402
1.	Analyse des soutiens d'investissement et des primes de production réalisés dans le cadre de la politique laitière.....	402
1.1.	Soutien pour l'acquisition de l'équipement spécialisé.....	402
1.2.	Soutien d'investissement pour le développement de l'irrigation.....	404
1.3.	Soutien pour l'acquisition du matériel roulant.....	405
1.4.	Soutien pour aménagement d'une étable construite auparavant.....	406
1.5.	Soutien pour la réalisation des équipements de stockage.....	407
1.6.	Soutien pour l'acquisition des génisses pleines.....	407
1.7.	Analyse des primes de la production et de la collecte de lait.....	408
1.8.	Analyse des primes des produits vétérinaires et d'élevages.....	409
1.9.	Les primes pour la production des cultures fourragères.....	411
2.	Impact des soutiens publics sur les facteurs de la productivité et de conduite d'élevage.....	412
2.1.	Les conditions de bâtiment d'élevage : une nette amélioration.....	412
2.2.	La conduite du suivi sanitaire de l'élevage : une avancée réelle.....	413
2.3.	Evolution de l'alimentation, abreuvement et irrigation.....	414
3.	Impact des soutiens publics et primes sur les rendements, la production	416

laitière et appréciation des éleveurs.....	
3.1. Analyse du rendement moyen des vaches laitières BLL/BLA.....	416
3.2. Analyse des rendements moyens des vaches laitières BLM.....	418
3.3. Analyse de la production laitière journalière par exploitation.....	419
3.4. Appréciation de la politique laitière par les éleveurs.....	420
4. Analyse de la relation entre caractéristiques des éleveurs et des exploitations/production laitière.....	424
4.1. un bref aperçu sur le test de Khi ²	424
4.2. la relation entre la formation de l'exploitant et la production.....	425
4.3. La relation entre l'âge de l'exploitant et la production.....	427
4.4. La relation entre le financement bancaire et la production laitière.....	428
4.5. La relation entre l'aide de l'Etat et la production laitière.....	429
4.6. La relation entre le matériel, l'équipement et la production.....	430
5. L'analyse de quelques facteurs influençant les rendements.....	431
5.1. La relation entre l'alimentation et l'amélioration des rendements.....	431
5.2. La relation entre le matériel et le rendement des vaches laitières.....	433
5.3. La relation des différentes contraintes soulevées et la production.....	433
6. Analyse de la relation entre les soutiens publics et primes/les conditions de élevage.....	436
6.1. Dispositifs de l'Etat et l'acquisition de vaches de type BLM.....	437
6.2. Soutiens publics et acquisition des machines à traire.....	437
6.3. Primes et amélioration de la race.....	438
6.4. Soutiens publics et produits vétérinaires.....	439
6.5. Prime de production de lait et production par type de vache.....	440
7. Discussions des résultats.....	440
Conclusion.....	444
conclusion de la partie 2.....	449
Conclusion générale.....	451
Bibliographie	468
Liste des tableaux	481
Liste des figures	489
Annexes	492
Table des matières.....	574

Résumé : L'agriculture algérienne depuis l'indépendance du pays a connu plusieurs étapes dans son évolution. La période récente, de 2001 à nos jours, est marquée par le retour de l'Etat à travers la mise en œuvre des plans de développements (PNDAR, PRAR, Filaha). Ces plans, ont mis l'accent sur la relance de l'investissement agricole, grâce aux soutiens publics accordés aux filières de production. L'objectif recherché par cette politique, particulièrement dans les filières stratégiques (céréales et lait), est la réalisation de la sécurité alimentaire du pays.

Par ailleurs, un changement est opéré dans la stratégie de développement du secteur agricole après la crise alimentaire mondiale de 2008. Ainsi, des mesures ont été adoptées en faveur des filières stratégiques sur le plan de l'investissement et des subventions. Dans ce cadre, la filière lait a bénéficié de plusieurs avantages liés l'investissement (acquisition du matériel, acquisition de génisses pleines) ainsi que la revalorisation des subventions accordées(production, collecte, transformation). Grâce a ce qui été entrepris, la production laitière nationale avoisine les 3,5 milliards de litres en 2018, après avoir été de l'ordre de 1,5 milliard litres, seulement, en 2008.

Au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou, cette politique a permis la réalisation des performances appréciables en se classant deuxième à l'échelle nationale en 2018 (production et collecte) , malgré le relief difficile. Notre cas pratique au niveau de 115 exploitations agricoles a révélé l'apport positif des soutiens publics accordés à la filière lait. Ces soutiens ont permis l'amélioration des rendements et des quantités produites grâce à la modernisation de l'activité pour un bon nombre d'exploitations.

Cependant, la dépendance de la filière lait locale, en amont, au marché mondial constitue la véritable contrainte pour les exploitations. Cette dépendance a impacté négativement l'environnement de la filière. Ainsi, la hausse des prix des intrants et des aliments de bétail a amenuisé la marge bénéficiaire des exploitations. Aujourd'hui, suite à cette crise économique, la filière lait est dans une situation contraignante, rendant plus difficile la réalisation de l'objectif de la sécurité alimentaire.

Summary: Algerian agriculture since the country's independence has gone through several stages in its development. The recent period, from 2001 to the present day, is marked by the return of the State through the implementation of development plans (PNDAR, PRAR, Filaha). These plans put the accent on the revival of agricultural investment, thanks to public support granted to the production sectors. The objective sought by this policy, particularly in the strategic sectors (cereals and milk), is the achievement of food security in the country.

In addition, a change has been made in the development strategy of the agricultural sector after the world food crisis of 2008. Thus, measures have been adopted in favor of strategic sectors in terms of investment and subsidies. In this context, the milk sector has benefited from several advantages linked to the investment (acquisition of equipment, acquisition of full heifers) as well as the revaluation of the subsidies granted (production, collection, processing). Thanks to what has been undertaken, national milk production is close to 3.5 billion liters in 2018, after having been of the order of 1.5 billion liters, alone, in 2008.

At the level of the wilaya of Tizi-Ouzou, this policy made it possible to achieve significant performance by ranking second nationally in 2018 (production and collection), despite the difficult terrain. Our practical case at the level of 115 farms revealed the positive contribution of public support granted to the milk sector. This support has made it possible to improve yields and quantities produced thanks to the modernization of the activity for a good number of farms.

However, the upstream dependence of the local milk sector on the world market is the real constraint for farms. This dependence has negatively impacted the environment of the sector. Thus, the increase in the prices of inputs and animal feed reduced the profit margin of the farms. Today, following this economic crisis, the milk sector is in a constraining situation, making it more difficult to achieve the objective of food security.

ملخص: مرت الزراعة الجزائرية منذ استقلال البلاد بعدة مراحل في تطورها. تميزت الفترة الأخيرة ، من عام 2001 حتى يومنا هذا ، بعودة الدولة من خلال تنفيذ خطط التنمية (PNDAR ، PRAR ، Filaha). وركزت هذه الخطط على إنعاش الاستثمار الزراعي بفضل الدعم الشعبي الممنوح لقطاعات الإنتاج. الهدف المنشود من هذه السياسة ، ولا سيما في القطاعات الاستراتيجية (الحبوب والألبان) ، هو تحقيق الأمن الغذائي في الدولة.

بالإضافة إلى ذلك ، تم إجراء تغيير في استراتيجية تنمية القطاع الزراعي بعد أزمة الغذاء العالمية عام 2008. وبالتالي ، تم اتخاذ تدابير لصالح القطاعات الاستراتيجية من حيث الاستثمار والإعانات. في هذا السياق ، استفاد قطاع الألبان من عدة مزايا مرتبطة بالاستثمار (اقتناء المعدات ، اقتناء عجول كاملة) وكذلك إعادة تقييم الإعانات الممنوحة (الإنتاج ، الجمع ، المعالجة). بفضل ما تم إنجازه ، اقترب الإنتاج الوطني من الحليب من 3.5 مليار لتر في عام 2018 ، بعد أن كان يصل إلى 1.5 مليار لتر ، وحده ، في عام 2008. على مستوى ولاية تيزي وزو ، مكّنت هذه السياسة من تحقيق أداء مهم من خلال احتلال المرتبة الثانية على المستوى الوطني في 2018 (الإنتاج والتحصيل) ، على الرغم من وعورة التضاريس. كشفت حالتنا العملية على مستوى 115 مزرعة عن المساهمة الإيجابية للدعم العام الممنوح لقطاع الألبان. وقد أتاح هذا الدعم تحسين الغلات والكميات المنتجة بفضل تحديث النشاط لعدد كبير من المزارع. ومع ذلك ، فإن الاعتماد الأولي لقطاع الألبان المحلي على السوق العالمية هو العائق الحقيقي للمزارع. أثر هذا الاعتماد سلبيًا على بيئة القطاع. وبالتالي ، أدت الزيادة في أسعار المدخلات وأعلاف الماشية إلى تقليل هامش ربح المزارع. اليوم ، في أعقاب هذه الأزمة الاقتصادية ، أصبح قطاع الألبان في وضع مقيّد ، مما يزيد من صعوبة تحقيق هدف الأمن الغذائي.